Accessions
(26566)

Shelf No.
~~*7957.42~~
Adams
745
L11D
v.2

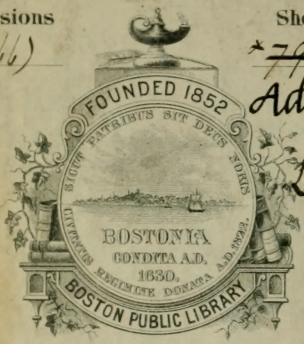

GIVEN BY

Hon. Chas F. Adams,

July 2, 1891.

DICTIONNAIRE MILITAIRE

OU

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES PROPRES à l'Art de la Guerre, ſur ce qui regarde la Tactique, le Génie, l'Artillerie, la ſubſiſtance des Troupes, & la Marine.

ON Y A JOINT L'EXPLICATION des Travaux, qui ſervent à la conſtruction, à l'attaque & à la défenſe des Places ; & des détails hiſtoriques ſur l'origine & la nature des differentes eſpeces, tant d'Offices Militaires anciens & modernes, que des Armes qui ont été en uſage dans les differens tems de la Monarchie.

Dédié à S. A. Monſeigneur le Prince de TURENNE *Colonel-Général de la Cavalerie Legere Françoiſe & Etrangere.*

Seconde Edition, revûe, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.

Par M. A. D. L. C.

A PARIS,
Chez DAVID Fils, Quay des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, au St Eſprit.

M. D. C. C. XLV.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Adams
745
.L11D
v.2

BOSTON PUBLIC LIBRARY

(26566)
Hon. Chas. F. Adams.
July 2/91
J.V.

DICTIONNAIRE MILITAIRE, OU RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES propres à l'Art de la Guerre.

H A

HABILLEMENT des Troupes. a commencé à n'être donné régulierement que sous Louis XIV.

Il est simple & sans ornement, & il doit embarrasser le Soldat dans aucune de ses fonctions. Dans la plupart des Corps, les manches des habits ne sont plus si larges. On commence à se défaire en France de ce qu'on appelle le bon air dans un habit de Soldat. Il ne lui faut autre chose pour bien servir son Prince, que d'être vêtu d'une bonne étoffe & d'une maniere qui ne l'embarrasse dans aucune de ses fonctions, & qui ménage ses forces, en ne le chargeant pas d'un poids inutile.

Outre les Troupes qui sont habillées, on habille aussi les Charretiers, & les Muletiers des Equipages des

Vivres, mais c'eſt aux frais des Entrepreneurs. Cet uſage eſt établi ès le tems de M. Jacquier, Entrepreneur des Vivres us le Miniſtere de M. de Louvois, & du tems de M^le Turenne, mais non pas avec une régularité pare à celle que M. du Pille fit obſerver en 1689. lorſqu'il ſe chargea par une entrepriſe extraordinaire dous les Vivres des Armées de terre, ayant déja ceux^e celles de la mer.

Il fut formé que les Valets des Equipages des Vivres, t ours expoſés aux injures de l'air en campagne, ſa baraques, & n'ayant d'autre abri pour coucher que deſſous de leurs caiſſons, ſouffroient beaucoup, tomboient malades, parce que la plûpart étoien al vêtus; c'eſt pourquoi il donna ordre de les habill a l'imitation des Troupes, & de leur rabattre peu à u la valeur de leur habillement ſur leur paye.

Ce ut fort utile, parce qu'en conſervant la vie de ces s-là, on étoit moins obligé d'aller en recruë, atte que leur ſanté ſe conſervoit par un bon habill nt: un autre avantage encore, c'eſt que tous ces emens uniformes faiſoient & font un bel effet, ren t les Equipages des charrois & les Brigades des mi s, tous de même parure, à l'exception des pare s des manches dans les Brigades, afin de les diſt ier; car cette diſtinction ſert à leur donner un r , pour ſe faire entendre dans les ordres & les chemens.

Les couleurs ſont bleu foncé & bleu pâle, rouge cé & rouge clair, blanc, brun, verd, gris, jaune, ime, feuille-morte, amarante, celadon, gris de le, gris de fer, gorge-pigeon, couleur de chair, de ille, & autres, qu'on invente, ſuivant le nombre s Brigades.

On ſe modéle pour tout l'*habillement* ſur celui des oldats. Il conſiſte en juſte-au-corps, culote, bas, hapeau, ou bonnet à la dragone, & ſouliers de cuir fort avec des clous deſſous. On délivre ces *habillemens* aux Charretiers & Muletiers à l'entrée d'une campagne, quelques jours avant la marque.

Je renvoie le Lecteur au mot UNIFORME, où je parlerai de l'antiquité de l'uniforme dans les Troupes.

HABITACLE, terme de Marine, eſt un réduit en façon d'armoire devant le poſte du Timonnier, vers le mât d'artimon. Il eſt fait avec des planches aſſemblées par des chevilles de bois, ſans qu'il y entre aucun ferrement, de peur que le fer n'ôte la direc-

tion naturelle de l'aiguille aimantée du compas de route qui y eſt enfermé. On y enferme auſſi la lumiere & l'horloge. Les grands Vaiſſeaux ont deux *habitacles*, un pour le Pilote, l'autre pour le Timonnier.

HACHE. La *hache* étoit anciennement une arme, dont on ſe ſervoit dans les Combats. Outre les *haches* ordinaires, il y avoit des *haches-d'armes*, dont le manche étoit beaucoup plus menu. Elles étoient par en haut ferrées des deux côtés. D'un côté, d'un fer, qui avoit quelque reſſemblance pour la figure à celui des *haches* communes, mais plus court, & quelquefois plus large. De l'autre côté étoit une aſſez longue pointe de fer, ou un croiſſant fort pointu par les deux bouts, ou de quelque autre figure. De notre tems on arme de cette *hache* quelques Soldats, ſur-tout dans les ſorties, ou pour repouſſer l'aſſaut, que les ennemis donnent à quelque dehors. Si l'on ne s'en ſert preſque plus ſur terre, que pour briſer des portes de Villes, & choſes ſemblables, elle eſt toûjours une des principales armes des Soldats ſur les Vaiſſeaux.

HALER, terme de Marine, c'eſt peſer de toute ſa force ſur un cable ou ſur une manœuvre pour la bander, ou la roidir. Quand les Matelots *halent* ſur une manœuvre, il faut qu'ils donnent la ſecouſſe au cordage, tous d'un même tems pour le bander avec plus de force; & afin de concerter le tems de cette ſecouſſe, ils ont une parole qui leur ſert de ſignal. Ainſi quand il faut *haler* ſur une bouline, le Contre-Maître les fait tenir prêts par ces trois paroles, qu'il prononce tout haut, à ſçavoir, *un*, *deux*, *trois*. Au mot de *trois*, ils donnent d'un commun effort la ſecouſſe à la bouline.

Quand les Matelots qui font cette manœuvre veulent railler les Officiers de la Marine, ils prononcent eux-mêmes trois autres paroles, & au lieu de dire, *un*, *deux*, *trois*, ils diſent, *Capitaine*, *Lieutenant*, *Enſeigne*. En manœuvrant les coüets, on crie auſſi trois fois *amarre*, & pour l'écoute, on crie trois fois *borde*, & au troiſiéme cri on *hale* ſur la manœuvre.

HALE-BOULINE, eſt le nom que l'on donne par raillerie à un nouveau Matelot, qui n'entend pas encore les manœuvres difficiles.

HALLEBARDE cette arme, comme la Pique, nous vient de Suiſſe. On ne la connoiſſoit point en France avant le regne de Louis XI. C'eſt aujourd'hui l'arme des Sergens des Compagnies d'Infanterie.

Elle eſt de 6. pieds, hampe & lame avec le bout. Sa

hampe eſt un long bâton, qui a auſſi un talon de fer à ſon autre extrémité.

HALTE, eſt une diſcontinuation de la marche des Troupes, ſoit pour les délaſſer, ſoit pour leur faire prendre le tems néceſſaire pour entreprendre quelque action de guerre.

On fait de fréquentes *haltes* dans les Pays coupés de ravines, défilés, ruiſſeaux, *&c.* ſans quoi la queuë d'une colonne ne peut ſuivre la tête, & il ſe fait des lacunes dangereuſes, au cas que l'un ou l'autre vînt à être attaqué. Pour cet effet, quand on a paſſé le défilé, on met en bataille les Troupes à meſure qu'elles arrivent dans le premier lieu propre à cet effet, obſervant que ce ſoit de façon qu'elles n'empêchent point le debouché, & on ne ſe remet en marche que lorſque la queuë a rejoint.

HAMPE, ou HANTE, comme diſent quelques-uns, eſt un long bâton qui ſert à emmancher quelque choſe, comme une hallebarde, une pique, une lanterne, un refouloir, un écouvillon. Il eſt ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle bois de Biſcaye.

HANCHE, terme de Marine. La *hanche* d'un Vaiſſeau eſt la partie du bordage, qui approche de l'arcaſſe, au-deſſous des galeries, ou des bouteilles, qui ſont ſur les flancs.

HANSIERE, terme de Marine, eſt un gros cordage, qui ſert à la touë du Vaiſſeau, & qu'on jette aux Chaloupes, & aux Bâtimens, qui veulent venir à bord d'un autre.

HAQUET: dans l'Artillerie ce ſont des chariots, qui portent les bateaux de cuivre. Ils ſont un peu différens les uns des autres ſelon les Départemens.

Les bois qui entrent dans la compoſition d'un *haquet*, ſont deux brancards, ſix épars, huit montans de brancards, quatre courbes, huit montans de courbes, quatre tringles du fond, deux tringles, qui ſe mettent ſur les montans de courbes, un chaſſis de devant, garni de quatre montans, de deux traverſes, & une petite planche pour arrêter les poutrelles; une fenêtre de derriere, garnie de deux traverſes & cinq montans; deux branches de limoniere, un épars de limoniere, un ſupport de limoniere, une clef pour arrêter le bateau de devant, deux leviers pour arrêter le bateau de devant & de derriere.

Un *haquet* a ſes roües, qui ſont compoſées d'un moyeu chacune, de douze raies, de ſix antes, de ſix

goujons, & de l'eſſieu. Un *haquet* eſt ferré, comme tout autre charriot.

Pour 50. pontons il faut 54. *haquets*, avec autant d'avantrains pour en avoir, quatre Hauts-le-pied, 4. caiſſons à mettre des cordages & uſtenſiles.

Il faut auſſi 24. ancres, 8. cabeſtans, 32. gros piquets, 24. maillets, 24. leviers, 12. avirons, 12. crocs. Les cordages ſont 8. cinquelles, 24. allognes, 24. grandes commandes, 200. petites.

HARNOIS de chevaux : ils ſont par tout les mêmes. Mais comme l'artillerie ne ſçauroit preſque par tout Pays être remuée ſans chevaux, il eſt néceſſaire d'en parler ici.

Les attelages complets dans l'Artillerie ſont toûjours de quatre chevaux. Il faut au premier cheval qui eſt le limonier, une avaloire, une ſelle de limon, une doſſiere, un collier garni d'aſtelles, de billaux, de mancelle, & d'aſteloire de fer, bride à culeron, licol, croupiere, & houſſe de peau de mouton.

Pour le cheval de trait qui ſuit, qui eſt chevillé, un collier garni d'aſtelles & billaux, une couverture de toile piquée de cuir, avec une paire de fourreaux de traits, garnis d'un ſurtaut, d'un faux ſurtaut, & retraite de cuir de bœuf, bride à culeron de même, avec une houſſe & une paire de traits.

Le troiſiéme cheval qui s'appelle *le cheval de faute*, a un pareil *harnois* que le chevillé, à la réſerve que ſes traits ne doivent peſer que 5. livres & demie ; les autres peſent 6. à 7. livres.

Le quatriéme cheval, qui eſt le cheval de devant, de même, à la réſerve que ſes traits ne doivent peſer que 5. livres.

HARPEAU, ou *grapin*. *Voyez* GRAPIN.

HAUBANS, ou HAUBANS, terme de Marine, ſont de gros cordages amarrés aux barres de hune, & à des caps de mouton, tant pour affermir les mâts du côté de l'arriere, que pour donner facilité aux Matelots de monter ſur les hunes à la réſerve du beaupré, chaque mât à ſes haubans à ſtribord & à basbord. Les petites cordes qui traverſent les *haubans* en façon d'échelons, & qui font paroître les mêmes *haubans* comme des échelles de corde, s'appellent *enflêchures*, *figures*, ou *figule*.

HAUBANS, grands *haubans*, ce ſont les *haubans* des grands mâts.

HAVRE : ce mot ſignifie en général un Port de

mer : toutefois par une distinction particuliere, il désigne un Port fermé par une jettée de terres & de pierres, & par une chaîne. Les *Havres* se distinguent encore en *Havres* de barres, & en *Havres* d'entrée.

HAVRE de Barre, est un Port qui est à sec pendant le bas de l'ebe, & où les Vaisseaux ne peuvent entrer que par le flot ou la haute marée. Sur l'Océan, il y a une infinité de *Havres* de Barre, & souvent on les appelle simplement *Barres*.

HAVRE d'Entrée, est un Port où il y a assez de fond pour y entrer en tout tems, comme sont ceux de la Méditerrannée, & quelques-uns de l'Océan.

HAVRESAC, est un petit sac que les Soldats portent sur leur dos quand ils vont à l'Armée, & où ils mettent linge, bas, cols, souliers, & tout ce qu'ils ont besoin, jusqu'au pain de munition & la viande qu'on leur délivre par étape.

HAUSSECOL, est une partie de l'armure d'un homme de guerre, qu'on met à l'entour du cou. Autrefois c'étoit une piéce de fer bien grande par devant, & souvent ornée & ciselée, elle tournoit aussi par derriere, & couvroit les épaules. Maintenant c'est une petite plaque de cuivre doré, qui sert d'ornement, ou de marque pour distinguer les Officiers d'Infanterie.

Les Officiers a *haussecol* sont depuis le Colonel, jusqu'a l'Enseigne.

Le *haussecol* des Officiers Suisses est d'acier argenté, celui des Allemans d'acier ; & les *Haussecols* des Etrangers sont plus grands que ceux des François.

HAUSSER un Vaisseau, c'est lorsque l'on donne chasse de loin a un Navire dont on ne voit que les voiles, à mesure que l'on monte sur lui, vent arriere ou autrement, & qu'on le découvre plus à plein, jusqu'à pouvoir reconnoître son bordage, son gabarit, & sa fabrique : alors on dit, *nous haussons insensiblement le Vaisseau*.

HAUTBERT, cottes de mailles à manches, & gorgerin, que portoient autrefois sur leurs armes les Seigneurs de *Hautbert*, & qui tenoit lieu de haussecol, brassards & cuissots.

HAUTBOIS. Tout le monde sçait ce que c'est qu'un *hautbois*. Il y en a dans quelques Compagnies de Dragons, dans les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi, & dans quelque Regimens d'Infanterie.

HAUTE-MARÉE, haute eau, ou le vif de

l'eau, c'eſt le plus grand accroiſſement de la marée, qui arrive deux fois le jour de 12. heures en 12 heures, & qui paroît extraordinaire deux fois le mois, à la nouvelle & pleine Lune, mais qui eſt encore plus remarquable proche des ſolſtices & des équinoxes.

HAUTES PAYES: C'étoient autrefois dans les Compagnies de différens Régimens des Soldats engagés aux Capitaines, ſous certaines conditions, par exemple d'être payé par jour plus qu'il n'étoit réglé par l'Ordonnance, & comme ſous ce prétexte, il ſe commettoit quantité d'abus, Louis XIV. a jugé à propos de le défendre, à peine aux Officiers qui y contreviendront d'être caſſés; excepté dans le Régimenr Royal d'Artillerie, ou dans les Compagnies de Mineurs, & d'Ouvriers, où il y a différentes claſſes pour la Solde; mais il faut un reglement particulier & un ordre du Roi pour donner de la force à cette exception.

L'on entend aujourd'hui ſous le terme de *haute-paye* les Anſpeſſades, les Caporaux dans l'Infanterie, les Brigadiers, ou ſous-Brigadiers dans la Cavalerie, & même tous les Grenadiers & les Tambours dont la paye eſt plus forte que celle des Soldats.

HAUTEUR ou EMINENCE, eſt une élevation, qui commande, & peut faire feu ſur des lieux plus bas.

Une Armée qui campe, évite les *hauteurs* où on les fait garder.

HAUTEUR d'un Eſcadron, ou d'un Bataillon, C'eſt le nombre des hommes de la file. La *hauteur* de l'Eſcadron eſt toûjours de trois hommes, & celle du Bataillon eſt aujourd'hui réduite à ſix. Elle étoit autrefois de huit. Mais on a remarqué, que quand on commandoit quatre rangs pour faire feu, & qu'on faiſoit tirer la moitié de cette *hauteur*, les premiers rangs étoient ſouvent bleſſés par les ſerres-demi-files; ce qui ne ſçauroit preſque arriver, quand il n'y a que trois rangs qui tirent.

HAUTEUR, en terme de Marine, eſt l'élevation du Pole, du Soleil, ou des Etoiles. Ce qui ſe meſure, & ſe détermine par un arc de cercle compris depuis l'Horizon juſqu'au Pole, ou depuis le même Horizon juſqu'à l'aſtre dont on prend la *hauteur*. On prend ordinairement *hauteur* avec l'arbalête ou l'aſtrolabe, pour en conclure la latitude du parage, où l'on fait l'obſervation.

La *hauteur* des Aſtres ne ſe prend que quandils ſont

au cercle de midi, excepté la *hauteur* de l'Etoile Polaire, qui par le moyen des gardes ſe peut prendre hors du Méridien.

HAUTEUR, en terme de Marine, ſignifie auſſi latitude, c'eſt-à-dire la diſtance entre le Vaiſſeau & la Ligne équinoxiale, & le mot de *hauteur* ſous-entend celle du Pole, qui eſt toûjours égale à la latitude. On n'emploie guéres ce terme en fait de Marine, qu'on ne faſſe précéder la propoſition *Par*.

HAUT-LE-PIED, Commis *Haut-le-pied*. On ne doit point ſe formaliſer de ce terme, qui eſt connu dans les Armées d'une maniere à ne point attirer de deſhonneur ſur celui qu'on qualifie ainſi dans les Etats. Autrefois les Commiſſaires des Guerres ſans charge, & par commiſſion ſe nommoient de la ſorte. On dit encore dans l'Artillerie, *Commiſſaires Hauts-le-pied*, & dans les Vivres ceux qui ne ſont attachés à aucun Emploi fixe, & qu'on envoie de côté & d'autre ſuivant les occurrences, ſe nomment ainſi.

On voit par-là que ces Commis doivent être prêts à tout. On envoie les uns en poſte porter des ordres, les autres querir de l'argent, ceux-ci vont chercher les reçus des Troupes & des Capitaines des Equipages dans les Places frontieres : ceux-là ſont chargés de Lettres d'avis pour les convois, & reviennent avec les Lettres de voitures.

Enfin la manœuvre des Vivres eſt aſſez étenduë, pour trouver à les occuper amplement. Mais le Directeur Général des Vivres qui les commande, doit s'appliquer à les connoître pour juger s'ils ſont capables de s'acquitter des Emplois qu'il leur donne ; au reſte, il riſque de ſouffrir le premier de l'inexécution de ſes ordres.

Ces Commis doivent être de différens caractéres, & même il en faut choiſir quelques-uns, qui puiſſent remplacer les Commis des travaux, & les Gardes Magazins, qui pourroient tomber malades. Lorſque ces Commis, & ceux qui ſont deſtinés pour les travaux, n'ont point d'occupation, on les emploie dans le Bureau du Commis-Général du Parc, où il y a toûjours ſuffiſamment de travail pour les occuper.

M. Nodot, au ſujet de ces Commis, & d'autres Employés dans les Vivres, fait une réflexion aſſez ſenſée. „ Il y en a, dit-il, qui ſe trouvent chargés de Com-„ miſſions, qu'ils eſtiment baſſes, & indignes d'être „ remplies par des perſonnes de naiſſance ; mais il n'y

„ a

, à point de petits Emplois, quand il s'agit du Service , du Roi. "

Y a-t-il rien de plus bas que de faire travailler des Ouvriers à la terre ? Cependant nous voyons des Seigneurs de la premiere qualité, qui ſont commandés pour cela à l'Armée. Eſt-il rien de plus vil que de tracer avec un cordeau un ouvrage, ſoit de terre, ſoit de maçonnerie ? Toutefois des Lieutenans-Généraux, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers qui ſont Ingénieurs en font leurs occupations les plus ſérieuſes.

Que peut-on voir de plus abjet que d'examiner ſi un homme a de bons ſouliers, & quand il n'en a pas, lui faire racommoder les ſiens, ou lui en faire avoir de neufs, prendre garde s'il a une chemiſe blanche, *&c.* Voilà néanmoins l'emploi de tous les Officiers des Troupes.

Ainſi ces jeunes-gens qui ſont à la conduite des Equipages, qui font diſtribuer le pain de munition, & qui vont porter des ordres de côté & d'autre, ont ſujet de croire que leur emploi n'a rien de mépriſant. Au contraire, ce ſont eux qui le deshonorent, quand ils n'en rempliſſent pas toutes les fonctions avec honneur.

HAUTS, les *hauts* & les *bas*. Les *hauts*, en terme de Marine, ſignifient les parties du Vaiſſeau qui ſont ſur le pont, comme les deux gaillards ou châteaux & la mâture. Les bas ſignifient celles qui ſont deſſous.

On dit : Tout le monde ſe prépara au combat. Le pont fut ſemé de ſel, pour empêcher qu'on ne gliſſât, & chaque Officier prit ſon poſte, tant par les *hauts* que par les *bas*.

HAUTS-OFFICIERS : ce ſont les Généraux d'Armée, les Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers, Meſtres de Camp, Colonels. Dans les Corps les *Hauts-Officiers* ſont les Majors, Aides-Majors, Capitaines, Lieutenans, Soulieutenans, & Enſeignes.

HAUTURIER, Pilote *hauturier*, eſt celui qui fait uſage de l'arbalête & de l'aſtrolabe pour prendre hauteur, & en faire une exacte application touchant la latitude du parage.

HAYE, eſt une diſpoſition des Soldats, qui ſe rangent ſur une ligne droite, l'un à côté de l'autre. Se mettre en *haie*, c'eſt ſe mettre ſur un rang. Faire une double *haie*, c'eſt ſe mettre ſur deux rangs, l'un oppoſé à l'autre. Border la *haie*, c'eſt une maniere à laquelle a recours l'Infanterie, lorſqu'elle eſt attaquée

par de la Cavalerie. *Voyez* BORDER LA HAYE.

HAYE DE PIERRE, terme de Marine, chaîne de pierre, ou banc. *Voyez* BANC.

HELER, terme de marine ; c'eſt faire un grand cri à la rencontre de deux Vaiſſeaux, & demander le *qui vive*.

HERISSON eſt une Barriere faite d'une ſeule poutre, armée de quantité de pointes de fer, & qui par ſon milieu eſt portée & balancée ſur un pivot, autour duquel elle tourne, ſelon les néceſſités d'ouvrir & de fermer le paſſage.

HERISSON FOUDROYANT : C'eſt un morceau d'artifice, qui eſt hériſſé de pointes par le dehors, & chargé de compoſition par le dedans. Il ſert dans des brêches & des retranchemens.

HERPES, terme de marine, ſont des piéces de bois, taillées en baluſtres, qui forment la partie ſupérieure de l'éperon, & qui ſe répondent l'une à l'autre par des jouteraux. Il y a auſſi les quatre Herpes du plat-Bord, qui terminent la belle, deux à ſtribord, deux à bas bord.

HERSE eſt une porte à treillis ou bareaux, qui ſe met au deſſus d'une porte de Ville, & qui eſt ſuſpenduë à une corde, qu'on lâche pour ſe garantir de quelques ſurpriſes, & des effets du pétard. L'uſage de la Herſe eſt fort ancien, & étoit connu des Romains.

HERSE de poulie, ou Etrope. *Voyez* ETROPE.

HERSILLONS ſont des planches remplies de pointes de clous, que l'Ennemi jette ſur la brêche, pour en empêcher le paſſage.

HEU, eſt un bâtiment qui eſt plat de varangue & tire peu d'eau. Il n'a qu'un mât, & le ſommet de ce mât jette en ſaillie du côté de la pompe une longue piéce de bois, apellée la corne : cette corne & le mât n'ont qu'une même voile, qui court de haut en bas de l'un à l'autre. Ce même mât porte une vergue de foule, & eſt ſoutenu par un gros étai, qui porte auſſi une voile.

HEURTEQUINS : Ce ſont deux morceaux de fer battus, qui reſſemblent un peu au heurtoir, & qui ſe placent ſur l'éſſieu d'affut à l'extrémité de la fuſée, à ſon plus gros bout en dedans.

HEURTOIR eſt un morceau de fer battu, comme une groſſe cheville à tête percée, qui s'enfonce dans l'épaiſſeur du flaſque du bois d'un affût à canon, & qui ſoutient la ſur-bande de fer, qui couvre le tourillon de la piéce.

On appelle encore *heurtoir* une piéce de bois de 3. pieds de longueur, ſur 9 à 10 pouces en quarré, qui ſe place au pied de l'épaulement d'une batterie au devant des plates-formes.

HEXAGONE eſt une figure ou un Polygone, compris par ſix côtés égaux, qui forment ſix angles, qui ſont auſſi égaux, & qui ſont capables chacun d'un Baſtion régulier.

HILOIRES, terme de marine, ſont des piéces de bois longues, & arrondies, qui bornent & ſoutiennent les écoutilles & les cailles bottis, comme les bordures d'un chaſſis.

HINGUET ou GINGUET: *Voyez* GINGUET.

HONNEURS MILITAIRES: Dans tous les tems on les a rendus aux Souverains & aux Généraux d'Armée: pour un Maréchal de France, on prend les armes, & l'on bat aux champs; pour un Lieutenant-Général, on prend les armes, & l'on rapelle; pour le Maréchal de Camp, l'on prend les armes, & le Tambour prêt à battre; pour le Brigadier, on prend les armes; pour le Colonel, on ſe met en haie, les armes entre les jambes: cela s'entend pour les Officiers de jour.

Aucune Ordonnance n'a fixé les honneurs pour la Cavalerie. Ils conſiſtent à mettre l'épée à la main, & à former la marche.

Les Officiers, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, doivent obſerver en faiſant prendre les armes à leur troupe, de lui faire toujours faire face à l'Ennemi, quand elle devroit tourner le dos à l'Officier Général.

Il y a encore le ſalut des Officiers, & les honneurs funéraires. *Voyez* GLAIS militaire. DEUIL militaire, & SALUT.

HOPITAL. Il y a dans le Royaume quatre-vingt cinq hôpitaux militaires du Roi, qui ſont ſous les ordres du Miniſtre de la guerre, & érigés en faveur des Soldats malades. Dans chaque Hôpital, il y a un Controlleur, un Médecin, un Chirurgien Major, & un Entrepreneur pour le ſoulagement des Troupes de Sa Majeſté. Voici les Villes où il y a des Hôpitaux militaires: dans la Picardie, Calais, Ardres, S. Omer, Aire, Bethune, S. Venant & Arras. Dans la Flandre Françoiſe, l'Ille, Bouchain, Douay, Cambray, Bergues, Dunkerque, Gravelines, S. Amant. Dans le Hainault, Valenciennes, le Quénoy, Condé, Landrecy, Maubeuges, Aveſnes, Philippeville, Givet. Dans la Champagne, Charleville, Rocroy, Bourbonne les

Bains. Dans les trois Evêchés, Mets, Sedan, Verdun, Toul, Thionville, Marſal, Montmidy, Philisbourg, Sarre-Louis, Longwy. En Lorraine, Nancy. En Alſace, Strasbourg, Betfort, Scheleſtat, Huningue, Neuf-Briſak, Colmar, Fort-Louis, Landau. Dans le Comté de Bourgogne, Beſançon, Salins, Dole, Arbois, Gray, Poligny, Orgelet, Lons-le-Saunier, S. Amour, Pontarlier, Ornans, Baume, Vezoul, Nozeroy. En Dauphiné, Grenoble, Briançon, Embrun. Dans la Provence, Antibes, Barcelonette. Dans le Languedoc, Montpellier, S. Hippolite, Alais, S. Eſprit. Dans le Rouſſillon, Perpignan, Collioure, Bellegarde, Fort des Bains, Prat de Mouillou, Ville Franche, Montlouis. Dans le Bearn & la Biſcaye, Bayonne, Navarreins, S. Jean Piedport, Barciges. Dans le Pays d'Aunis, la Rochelle, Brouage, Iſle d'Aix, Iſle de Ré, Iſle d'Oleron. Dans la Bretagne, Belle-Iſle.

Outre ces Hôpitaux, qui ſont fixes; une Armée en a qui la ſuivent, & d'autres qui ſont dans les Villes de la Frontiere. Ceux des Villes doivent être placés dans les lieux les plus ſains, fournis de bons Medecins, Apothicaires & Chirurgiens, de bons lits & bons médicamens. C'eſt un ſoin particulier de l'Intendant, qui n'y peut être trop attentif, à cauſe des friponneries, qui n'y ſont que trop fréquentes, & cauſent la perte des hommes.

L'*Hôpital* qui ſuit l'Armée, eſt plus fourni de Chirurgiens que de Medecins & d'Apothicaires. Il doit avoir à ſa ſuite un nombre de charrettes, pour porter les onguens, charpies & remedes. Le Chirurgien Major de l'Armée eſt chargé du ſoin d'un certain nombre de premiers appareils, ſuivant ce que le Général prévoit, qu'il en pourra être néceſſaire.

L'entrepriſe des *Hôpitaux* ſe fait ordinairement par tête. Le Prince traite de la fourniture des remedes & de la nourriture des malades & bleſſés, pour un certain argent par jour. Mais comme l'avidité du gain fait toujours paſſer les Entrepreneurs des *Hôpitaux* par deſſus toutes les conſidérations de l'humanité, il eſt du ſoin de l'Intendant d'Armée de veiller avec une grande application à ce que les malades ſoient bien ſervis. Il le doit faire de tems en tems par ſa préſence, & continuellement par ſes Contrôleurs & Commiſſaires des Guerres, qu'il croit les plus honnêtes gens, & qu'il tient tant aux Hôpitaux des Villes, qu'à ceux de l'Armée. On ſe ſert ordinairement des charios & des caiſſons, qui ont porté le pain à l'Armée, pour renvoyer

ſur iceux les malades ou bleſſés, qui ſe rendent pour cet effet au Parc des vivres.

Il eſt très-néceſſaire de commettre à leur conduite des gens, autres que les Conducteurs ordinaires des caiſſons, pour veiller à ce que les charretiers ne traitent durement, ſouvent même n'abandonnent leſdits malades ou bleſſés, principalement lorſque les chemins ſont mauvais, & qu'ils ſe croyent trop chargés. Ceci ſe pratique ſeulement pour l'ordinaire de l'Armée; car pendant les Siéges, ou après les Batailles, on pourvoit au tranſport des bleſſés par des voitures du pays où l'on ſe trouve.

Voilà ce qui regarde le ſoin ordinaire de l'*Hôpital*. Il y en a un autre plus conſidérable; c'eſt celui qui ſuit une grande action, où il eſt très-ordinaire qu'un ſeul jour y faſſe conduire huit & dix mille bleſſés. Il eſt preſque impoſſible que les Chirurgiens particuliers des Corps, dont l'Armée eſt compoſée, & ceux de l'*Hôpital* puiſſent fournir ſeulement au premier appareil.

Il eſt preſque impoſſible auſſi que l'on ait ſur le champ aſſez de voitures pour conduire les bleſſés aux Hôpitaux des Villes. Il eſt encore du ſoin de l'Intendant & des Commiſſaires des Guerres, de faire que rien ne manque à cet égard, ſoit pour le panſement, ſoit pour le tranſport, ſoit pour la nourriture. Il s'eſt vu que cette impoſſibilité a retardé conſidérablement ou même fait perdre le fruit du gain d'une bataille, donnée dans un éloignement ſi conſidérable des *Hôpitaux* des Villes, qu'il a fallu pluſieurs jours pour déblayer le Camp deſdits bleſſés, qu'il auroit été trop inhumain d'abandonner dans un Camp ſans ſecours.

Les friponneries qui ſe commettent dans les *Hôpitaux* ſont infinies. On ſe pare contre les plus préjudiciables au ſervice, quand ceux, qui ſont prepoſés pour veiller ſur les Directeurs, ſont gens d'une probité reconnue & incorruptible.

Les principales friponneries regardent la bonne ou mauvaiſe nourriture, les bons ou mauvais médicamens, le peu d'exactitude à marquer le jour précis de la mort, ou de la ſortie du Soldat; car pour le jour de l'entrée, c'eſt un ſoin que le Directeur n'a garde de négliger.

Les prépoſés à veiller ſur les Hôpitaux, s'ils ſont gens de probité, peuvent faire éviter au Prince une grande perte d'hommes, & épargner beaucoup d'argent. Mais la difficulté eſt de trouver ces gens de pro-

bité incorruptible, parce qu'il eſt bien facile aux Directeurs de mettre ces gens-là dans ſes intérêts, d'autant plus que tout concourt à tromper le Prince dans les Hôpitaux, parce que le gain eſt journalier, & devient prodigieux à la longue.

Tout ce que peut faire un Miniſtre capable, c'eſt de veiller bien exactement à l'obſervation des ordonnances.

Depuis du tems les Hôpitaux de l'Armée ſont ſuivis d'un nombre de *Recollets*, pour l'adminiſtration du Spirituel aux malades & aux bleſſés; & afin qu'il ſe trouve dans le Camp un plus grand nombre de Meſſes. Ces Religieux ſont voiturés & montés aux dépens du Roi, ont des charrettes pour porter les ornemens de leurs Chapelles & leurs bagages.

Leur marche eſt à la tête de l'*Hôpital*, & leur place dans le Camp, eſt au Quartier général, ou dans le lieu où l'on a placé l'*Hôpital*. Dans les Siéges, ils ont un petit établiſſement à la queuë de la Tranchée, où il y en a toujours quelques uns qui ſe relevent tous les jours pour y adminiſtrer le Sacrement de Pénitence. Ils ont un Supérieur, comme dans un Couvent enfermé.

Ceux qui ſont employés à la guériſon des malades & bleſſés dans l'*Hôpital* qui ſuit l'Armée, ſont le Medecin Major de l'Armée, le Chirurgien Major de l'Armée, les Aides Majors Chirurgiens, les Sous-Aides Majors Chirurgiens, les Garçons Chirurgiens, l'Apothicaire Major de l'Armée, les Garçons Apothicaires, les Garçons Apothicaires aprentis.

HORLOGE, empoulette ou poudrier, eſt un aſſemblage de deux phioles faites en poires, & jointes l'une à l'autre par un cou fort étroit, qui ſert à faire paſſer d'une phiole en l'autre du ſable délié, ou de la poudre menuë, faite de coques d'œuf, ſéchées au feu, & dont la quantité eſt limitée & meſurée pour déterminer ſur Mer l'eſpace d'une demi heure: car les Matelots ont diviſé en quarante-huit parties égales, c'eſt-à-dire en quarante-huit demi-heures, les vingt-quatre heures, compriſes d'un midi à l'autre, & ont donné le nom d'*Horloge* à chacune de ces quarante huit parties.

De ſorte que ſix *Horloges* répondent à trois heures, qui eſt le tems que doit durer le Quart; c'eſt-à-dire la faction de chaque homme de l'Equipage, & au bout de ce tems, ils ſont alternativement relevés les uns par les autres, pour continuer la manœuvre. Il y a beau-

coup de Vaiſſeaux où le Quart eſt de huit *Horloges*, c'eſt-a-dire de quatre heure.

HOSTILITE'S, il s'en commet de pluſieurs eſpeces, même de Citoyens contre Citoyens. C'eſt une déclaration de Guerre qu'un premier acte d'*Hoſtilité*. Il y a des Loix pour borner les actes d'Hoſtilité, autrement ce ſeroit faire la Guerre en bêtes féroces. C'eſt aux Généraux à modérer la fureur du Soldat vainqueur, ſans quoi la répréſaille eſt permiſe.

HOTE: elle ſert beaucoup au remuement des terres, quand on fait des batteries & autres ouvrages.

Les *Hotes* ſont d'ozier, de ſaule, ou de coudre, & ont 14. pouces de hauteur, 14. de largeur par en haut, 4 à 5 pouces de largeur & autant de long par le bas. Elles ont des bretelles.

HOTEL DES INVALIDES eſt un Edifice ſuperbe & commode, que Louis XIV a fait élever à l'extrêmité du Fauxbourg ſaint-Germain, comme un célébre monument de ſa charité, & de ſa magnificence, pour loger, & faire ſubſiſter les gens de Guerre, eſtropiés dans le ſervice. Ils y ſont nourris & entretenus de toutes choſes, le reſte de leur vie, juſqu'au nombre de 4000. hommes de ſa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y ſéjournent ordinairement, & le ſurplus des Officiers & Soldats Invalides, moins infirmes, eſt partagé ſucceſſivement par Compagnies détachées, pour le ſervice du Roi dans les Villes, Citadelles, Forts & Chateaux des frontieres du Royaume. Il y a un grand Etat Major, & l'on y fait la garde journellement. Les premiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus en 1670. M. de Louvois Miniſtre & Secretaire d'Etat de la guerre en a été le premier Directeur & Adminiſtrateur Général. M. Dormoy en a été le premier Gouverneur Commandant. M. le Comte d'Argenſon Miniſtre & Secretaire d'Etat de la guerre en eſt aujourd'hui le Directeur, & Adminiſtrateur Général, & M. le Chevalier de S. André Marnais Maréchal de Camp, Gouverneur Commandant. Il y a de plus un Lieutenant de Roi, un Major, deux Aides Majors, un Garçon Major, un Directeur, & Intendant de l'Hôtel, & un Inſpecteur & Contrôleur Général, qui fait les fonctions de Commiſſaire aux revuës.

HOUAGE, Ouaiche, ou Sillage, termes de marine, *voyez* SILLAGE.

HOULE, terme de marine. Les *Houles* ſont les vagues que la mer agitée pouſſe les unes contre les autres.

HOUCRE ou HOURQUE, eſt un Bâtiment Hollandois, plat de varangue, rond de bordage comme les flutes, & qui étant appareillé de voiles & de mât, comme un heu, porte de plus un bout de beaupré, avec une eſpéce de ſivadiere. Avec cet appareil, il eſt excellent a louvoyer, aller à la bouline, & à porter au plus près du vent, beaucoup mieux, que s'il étoit appareillé a trait quarré.

Les plus grandes *Hourques* ne paſſent pas 200. tonneaux, & il y en a de cinquante a ſoixante tonneaux, qui font le voyage des Indes Orientales, montées ſeulement de ſix ou ſept Matelots, qui ſuffiſent à les conduire.

On dit qu'Eraſme les inventa pour aller commodement ſur les canaux d'Hollande, ou l'on voit qu'elles navigent de bout au vent, c'eſt-à-dire, à vent contraire, à force de petites bordées; car pendant un horloge elles feront quelquefois juſqu'à vingt bordées differentes ſur des canaux, qui le plus ſouvent, n'ont pas plus de largeur, que quatre ou cinq longueurs du Bâtiment.

HOURAGAN eſt un orage violent, qui s'éleve principalement aux Iſles Antilles dans l'Amérique, & qui en vingt-quatre heures ſaute tous les rumbs de vents, & éclate avec tant de violence, qu'il fait périr les vaiſſeaux, abat les arbres, & fait monter la mer ſi avant dans les terres, qu'elle ruine les habitations: ce qui arrive ordinairement de deux ans en deux ans, environ le mois de Juillet & d'Août. Il n'y a guere d'abris contre les houragans, qu'aux Iſles de la Martinique, & de la Grenade.

HOURDY, liſſe de hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, *voyez* LISSE.

HOYAU, *voyez* OUTILS à PIONNIERS.

HUCHE, Navire en huche, c'eſt-à-dire, qui a la poupe très-haute.

HUNE, terme de marine, eſt une eſpéce de petite plate-forme, ſoutenuë par des barres de bois, & qui regne en ſaillie & en rond autour du mât vers le ſommet.

Quoiqu'ordinairement les plus grands Vaiſſeaux n'ayent que quatre *hunes*, à ſçavoir la grande hune, celle de miſaine, celle de beaupré, & celle d'artimon, & qu'il n'y ait que des barres aux briſures, qui ſont aux autres mâts, on ne laiſſe pas de donner le nom de *hunes* à ces barres.

Les étais, & les haubans de chaque mât ſont ama-

rés aux *hunes* : le gabier ſe porte ordinairement ſur la *hune* du grand *hunier*, & lorſque de beau tems la voile de perroquet eſt appareillée, & qu'elle couvre cette *hune*, ôtant par ce moyen la liberté de la vuë au Matelot, qui fait le quart, il ſe va poſter ſur la vergue de perroquet pour découvrir avec plus d'avantage : mais pendant la brune, & dans un parage dangereux par les briſans, ou par les Corſaires, il monte ſur celle de miſaine, & même ſur celle de beaupré.

HUNIERS : les *huniers* ſont deux mâts, diſtingués en grand *hunier* & en petit *hunier*. Mais ordinairement par ce mot *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le grand *hunier*, ou le grand mât de hune eſt l'arbre compris entre la grande hune & le chouquet de hune : mais par le mot de grand *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le petit *hunier* ou mât de hune d'avant eſt l'arbre compris entre la hune de miſaine, & le chouquet du petit *hunier* : mais le mot du petit *hunier* ſignifie ordinairement la voile qui y eſt reverguée.

Mettre le vent ſur les *huniers*, c'eſt mettre les voiles de *huniers* paralleles au vent, en ſorte qu'il les raſe, les faſſe barbeyer, & les friſe ſans les remplir, & ſans prendre vent.

Iſſer & amener les *huniers*, c'eſt hauſſer & baiſſer les voiles des grands mâts de hune, & du mât de hune d'avant : ce qui ſe fait ordinairement pour un ſignal.

HUSSARDS : en Hongrie & en Pologne les *Huſſards* ſont une eſpéce de milice à cheval, que l'on oppoſe à la Cavalerie Ottomane. Ils ſont connus dans les Troupes de France depuis 1692. mais avant ce tems ſous Louis XIII. il eſt parlé de cinq Compagnies de Cavalerie Hongroiſe, qui étoient de l'Armée, qui aſſiégea, & prit l'Andrecy en 1637. Ainſi la Cavalerie Hongroiſe dans les Armées de France eſt plus ancienne, que le nom de Huſſard.

Les armes des *Huſſards* ſont un grand ſabre recourbé, attaché à la ceinture avec des anneaux, & des courroies. Ils ont des piſtolets, & une carabine & de très-grandes gibecieres en bandouliere en forme de havreſac. Leur maniere la plus ordinaire de combattre eſt d'enveloper un Eſcadron ennemi, de l'effrayer par leurs cris, & par différens mouvemens. Comme ils ſont fort adroits à manier leurs chevaux, qui ſont de petite taille, & qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir

plus vite que la groſſe Cavalerie. Ils ſe levent au-deſſus de leurs ſelles, & ſont dangereux ſur-tout contre les fuyards. Ils ſe rallient facilement, & paſſent un défilé avec viteſſe. Leurs chevaux n'ont que des bridons. Ils en ont la reſpiration plus libre, & parurent à la moindre halte ſans débrider.

Leurs trompettes ſont fort petites, & n'ont guéres plus de ſon que les cors des Poſtillons. Leurs étendards ſont en pointe, & dans les Armées de France ils ſont d'ordinaire ſemés de fleurs de lis. Leurs houſſes ſont de même, leur maniere de camper n'eſt pas réguliere. Ils s'attachent à la commodité, & s'embarraſſent peu de fourrage. Ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux ſont petits, & ſouvent en courſe.

Leur diſcipline eſt exacte, la ſubordination grande, les châtimens rudes. Le plus ordinaire eſt la baſtonnade. On ſe ſert utilement de cette milice dans les Partis, pour aller à la découverte, à l'avant Garde, & à l'arriere-Garde, pour couvrir un fourrage, parce que c'eſt une Troupe fort legere pour les courſes.

L'habillement des *Huſſards* eſt tout différent de celui des autres Troupes. Ils ont une eſpéce de pourpoint ou de veſte, qui ne va que juſqu'à la ceinture. Les manches en ſont fort étroites, & ſe retrouſſent avec un bouton. Ils ont une grande culotte en Pantalon ; c'eſt-à-dire, qu'elle tient au bas des chauſſes. Ils ont des bottines juſqu'au genou, ſans genouillieres, & qui tiennent aux ſouliers, qui ſont arrondis avec de petits talons. Les chemiſes des Soldats ſont fort courtes, ils en changent rarement Pluſieurs en ont de toile de coton bleuë. Leurs manteaux ne ſont gueres plus longs que leurs pourpoints : ils les mettent du côté que vient la pluie. Leurs bonnets ſont longs & bordés de peaux.

Les Officiers ſont plus proprement habillés, chacun ſelon ſon goût, & ſa dignité. Ils ſont même magnifiques en habillemens, en harnois, en armes, en peaux ou fourures. Ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes. Les Officiers de *Huſſards* ſont le Colonel, le Lieutenant Colonel, les Capitaines, & à peu près comme dans le reſte de la Cavalerie. Nous avons en France quelques Regimens de *Huſſards*. Le premier que nous y avons vu, ſervit, quand feu Monſeigneur alla en Allemagne ſur le Necre en 1693. Le Baron de Corneberg en fut le premier Colonel. Il ne l'eut que ſept mois. Ce Regiment a eu juſqu'à ſix Compagnies ; il fut reformé à la paix, & les meilleurs Officiers incorporés dans les Regimens étrangers. Il paroît que c'eſt Louis

XIV. qui a institué en 1692. la Milice des *Hussards* en France, à moins qu'on ne veuille que la Cavalerie Hongroise, qui a servi sous Louis XIII. n'ait été aussi des *Hussards*.

HUTTE, *voyez* BARAQUE.

J

JALON est une longue perche, au bout de laquelle on attache de la paille, qui sert à designer les chemins pour chaque colonne, & les postes lorsqu'ils sont dans des fonds, ou lieux couverts.

JALOUX & JALOUSE, terme de marine, Bâtiment *jaloux*, c'est-à-dire, qui se roule & tourmente trop, qui est en danger de se renverser faute d'être bien mis en estive, & d'avoir son lest, & son arrimage propres à lui donner sa bonne assiete. On dit : Cette galere se rend *jalouse*. Le mot est levantin.

JARRES, ou GIARRES, terme de marine, sont de grandes cruches destinées à conserver de l'eau douce. On les met ordinairement dans les galeries du Vaisseau.

JAS, terme de marine, Essieu, ou Joüet, est un assemblage de deux piéces de bois étroitement empattées ensemble vers l'arganeau de l'ancre pour la tenir, & faciliter le mouillage, parce que l'ancre étant jettée en mer, le *jas* flottant entre deux eaux la soutient, l'empêche de se coucher sur le sable, & donne moyen à l'une ou à l'autre des pattes de s'enfourcher dans le terrein, & de mordre le fond pour arrêter les vaisseaux.

JATTE, terme de marine, que quelques-uns appellent agathe, est une enceinte de planches vers l'avant du vaisseau, pour recevoir l'eau, que les coups de mer font entrer par les écubiers, ce qui donne facilité de la vuider.

JAVELOT, les anciens appelloient *javelot*, tout ce qui se pouvoit jetter. *Jaculum à jaculando.*

Le *javelot* ou la *pelle* étoit l'arme que les Romains donnoient aux *Vélites*. Sa longueur étoit de deux coudées, & sa grosseur d'un doigt. Le fer étoit long d'un pied, si délicat & si pointu, qu'il se tortuoit dès la premiere fois qu'on l'avoit jetté, de sorte que les Ennemis ne s'en pouvoient plus servir.

Ils avoient encore d'autres *javelots*, dont le bas étoit garni de trois plumes à la ressemblance des flé-

ches & des dards, dont se servent les Polonois ; & plusieurs autres, principalement les Maures, qui les nomment *zagaies*.

Les premiers François à l'imitation des Gaulois, se sont servi du *javelot*, qui comme bien d'autres armes a disparu, lorsque les armes à feu ont été inventées.

JAUMIERE, terme de marine, est une petite ouverture à la poupe, proche l'étambord, par laquelle le timon vient répondre au gouvernail pour le faire joüer.

ICHNOGRAPHIE, ou PLAN, est la représentation du Dessein, ou du Trait fondamental d'un Ouvrage de guerre, selon la longueur de ses lignes, selon les angles qu'elle forme, & selon les distances qui sont entre elles, & qui déterminent les largeurs des fossés, & les épaisseurs des remparts, & des parapets. De sorte que le plan représente un Ouvrage tel qu'il paroîtroit au rez de chaussée, s'il étoit coupé de niveau sur ses fondemens. Mais il ne marque pas les hauteurs, & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui est le propre du profil, qui aussi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaisseurs de ces parties. *Voyez* PLAN.

JET, terme de marine, faire le *jet*, c'est de gros tems jetter en mer la marchandise, les mâts & le canon pour alleger le vaisseau, de peur de faire naufrage. En ces occasions il y a des réglemens de marine, qui déterminent ce que chacun doit souffrir de la perte.

JET de voile, *voyez* VOILE.

JET des Bombes, on dit *jet des bombes*, ce qui s'appelloit autrefois tir.

Le *jet* est le mouvement de quelque corps poussé avec violence. Il se dit aussi de l'espace, que parcourt le corps qu'on a poussé, comme la bombe, quand elle sort du mortier, & qu'elle est chassée par la poudre.

Le *jet* de la bombe forme ordinairement une ligne courbe, mais quand le mortier est pointé horizontalement, on prétend qu'elle décrit les trois mouvemens du boulet, le violent ou droit, le mixte ou courbe, & le naturel, qui est perpendiculaire.

L'Officier, qui fait servir les mortiers ou pierriers, s'attache particulierement à reconnoître, autant qu'il le peut de l'œil, la distance du lieu où il veut tirer, ayant donné les degrés d'élévation au mortier ou pierrier, suivant le jugement, qu'il fait de la distance.

Il fait tirer sa premiere bombe, & suivant l'endroit,

où elle tombe, il diminuë, ou augmente les degrés d'élévation.

La plupart de ceux, qui tirent des bombes, n'ont gueres d'autres regles, que ce que l'on vient de dire. Cependant nos Bombardiers, dit M. de S. Remi, se servent souvent des tables, pour connoître les différentes étenduës des portées, selon la différence des élevations du mortier, sur tous les degrés de l'equerre depuis 1. jusqu'a 45.

Cette maniere, quoique fondée sur une infinité d'expériences, n'a pas laissé de trouver quelquefois des Censeurs. M Blondel a fait un traité là-dessus. Il prétend, dit l'Auteur que je viens de citer plus haut, avoir donné une démonstration pour tirer juste, beaucoup plus sure, que n'ont pu faire ceux qui s'en sont mêlés par le passé.

Mais il semble qu'il vaille mieux s'attacher à suivre ceux, qui sont dans le continuel exercice des bombes, étant sûr que l'expérience sur tout en fait de poudre, l'emporte toujours sur les observations les plus sçavantes.

Suivant la méthode des Bombardiers dans le *jet des bombes*, un mortier chasse plus ou moins, selon qu'il est plus ou moins chargé de poudre.

Un mortier par exemple de 12. pouces de calibre, chargé dans sa chambre de 2. livres de poudre menuë grenée donne de degré en degré 48. pieds de différence de portée; & pour la plus grande étenduë sous l'élévation de 45. degrés, 2160. pieds.

Le même mortier donne de degré en degré 60. pieds de différence, s'il est chargé de deux livres & demie de la même poudre, & 2700. pieds pour la plus grande volée.

Enfin il donne 42. pieds de différence de degré en degré, si la charge est de 3. livres de poudre menuë grenée, & à l'élévation de 45. degrés, qui est la plus grande volée, selon les Bombardiers, il chasse la bombe à distance de 3240. pieds.

Sur ce fondement il y a des tables faites par les Bombardiers, qu'on voit dans Blondel, ou dans S. Remi, pour les mortiers de 12. pouces de calibre, que je viens de donner pour exemple, & pour les autres de moindre calibre. On dit aussi le *jet* de la fusée.

JET se dit encore en termes de fonderies des tuyaux de terre cuite, ou de cire que font les Fondeurs, pour couler le métal dans leurs moules.

INCOMMODÉ : en terme de marine, vaisseau incommodé, est un vaisseau, qui a perdu quelqu'un de ses mâts, qui a sa manœuvre en desordre, & qui étant presque desemparé, & hors de service a besoin du radoub. Un vaisseau, qui au milieu du combat se voit incommodé, & se trouve en danger de couler bas, ou d'être pris, est obligé de quitter son poste, & donne le signal de son incommodité, ce qu'il fait en mettant en berne son pavillon de poupe, & celui de beaupré.

INFAMIE : de tout tems parmi les François, fuir à la guerre hormis quand tout étoit desesperé, & sur-tout abandonner son bouclier pour fuir plus vite, a été le dernier deshonneur. Chez les peuples de Germanie par-là un homme devenoit *infame*, & il ne lui étoit pas permis après cette lâcheté d'assister aux sacrifices, & aux Conseils de guerre. Plusieurs de ceux à qui ce malheur arrivoit se donnoient la mort. Il y avoit une amende de quinze sols d'or, marquée dans la Loi Salique, contre celui qui auroit reproché à un homme sans pouvoir le prouver, qu'il auroit fui dans le combat, & jetté son bouclier.

Chez les Romains il y a quelque chose de plus fort. Il falloit chez eux vaincre, ou mourir, & c'étoit une espéce d'*infamie* pour eux que d'être fait prisonnier de guerre. Regulus le regarda ainsi, puisque prisonnier des Carthaginois, & envoyé par eux à Rome pour traiter de la Paix, il ne se jugea pas digne de se trouver à l'assemblée du Senat, quoiqu'invité de s'y rendre.

L'honneur a aussi toujours fait le caractere principal de la Nation Françoise, & le Soldat & l'Officier capable de la moindre bassesse est honteusement chassé de son Corps, & quiconque a la lâcheté de fuir, ou de mettre les armes bas quand il est aux prises avec l'ennemi, est pour toujours couvert d'*infamie*. On se souvient des Corps qui font leurs devoirs, & de ceux qui ne s'en acquittent que foiblement, & l'idée qu'on en a, soit avantageuse, ou desavantageuse ne s'efface pas aisément. Il faut des actions d'éclat pour réparer la moindre faute commise.

INFANTERIE : suivant quelques anciens Auteurs, l'*Infanterie* tire son origine, ou du moins son nom, d'une Infante d'Espagne, laquelle ayant appris que le Roi son pere qui commandoit une grosse armée avoit été entierement défait dans une Bataille contre les Maures, assembla un nombre de gens de pied,

dont l'uſage pour les combats en plaine étoit alors inconnu.

Elle marcha à leur tête aux Ennemis, qui pourſuivoient les débris de l'Armée vaincuë, les arrêta, les combattit, & remporta ſur eux une entiere victoire, enſorte que pour conſerver la mémoire d'une action ſi extraordinaire, les Pietons Eſpagnols ſe formerent le mot d'*Infanterie* du nom de cette illuſtre Princeſſe. Ce mot a paſſé depuis dans les Troupes de preſque toutes les Nations, leſquelles pour imiter un ſi bel exemple, commencerent à employer des Piétons à la campagne, où l'on ne ſe ſervoit avant cela que de Cavalerie.

Quoiqu'il paroiſſe quelque vraiſemblance dans ce vieux récit, on voit néanmoins par l'hiſtoire que les gens de pied pour la guerre de campagne ont été en uſage long-tems auparavant l'irruption des Maures en Eſpagne, puiſque les Grecs, & les Romains en font par tout mention dans leurs relations de Batailles: mais peut être que les Nations, que ceux-ci appelloient Barbares, ne s'en ſont pas ſi-tôt ſervi.

En effet, on voit dans l'hiſtoire des Croiſades qu'en l'année 1097. Soliman Empereur Turc, & le Soudan d'Egypte vinrent combattre les Chrétiens croiſés dans la vallée Gorgonienne avec une Armee de trente mille hommes, tous à cheval.

Sans remonter ſi haut, on ſçait que les Tartares, qui forment un grand Peuple ne vont encore à préſent à la guerre qu'à cheval. Il faut croire cependant que les Chefs de ces Armées toutes de Cavalerie, pouvoient en obliger une partie de mettre pied à terre pour les ſieges, ou pour les autres opérations en lieux inacceſſibles aux gens de cheval.

Quoi qu'il en ſoit: ſi l'*Infanterie* tient ſon origine, ou ſon nom d'une femme, celle qui l'a produite a trouvé un beau moyen d'immortaliſer ſa mémoire en donnant l'être au plus illuſtre, & au plus formidable Corps, qui ſoit entre toutes les Troupes.

Juſqu'au régne de Charles VII. ce Corps ne s'étoit acquis qu'une très-médiocre réputation, n'ayant pas, dit Brantome, toujours été conſiderée, comme le plus ſûr appui de l'Etat. Ce n'étoit, comme il le rapporte, que *marauts, belliſtres mal armés, mal complexionnés; fenéans, pillards, & mangeurs de Peuples*, excepté, dit-il, quelques Compagnies d'Arquebuſiers, & Archers, la plûpart Genois.

Mais Charles VII. voulant régler ſon *Infanterie*, comme il avoit fait ſa Cavalerie, il en forma une

toute nouvelle, & ordonna pour ce ſujet que chaque Paroiſſe du Royaume fourniroit un des meilleurs hommes, & des plus aguerris, pour ſervir avec l'arc & la fléche, par tout où il ſeroit beſoin : & Sa Majeſté exemta ces nouveaux Soldats de tout droit leur vie durant, après qu'ils auroient ſervi un certain tems.

Cette exemption fit donner à cette nouvelle *Infanterie* le nom de *francs-Archers*. Cette inſtitution eut une ſi heureuſe ſuite, que ce Corps joint à la Gendarmerie formoit une Armée invincible. Le Roi y créa quatre Capitaines Généraux pour la commander, qui avoient chacun 4000. Archers, qui étoient diviſés par Compagnie de 500. & chaque Compagnie avoit un Capitaine particulier avec les autres Officiers.

Le premier Capitaine Général etoit nommé par Sa Majeſté & repréſentoit à peu près ce qu'a été depuis le Colonel Général. Ces 16000. Archers étoient tirés des quatre parties du Royaume.

Cette nouvelle *Infanterie* ne demeura ſur pied que vers la fin du régne de Louis XI. & ce fut ſous celui de Louis XII. qu'elle commença à former l'éclat, dont elle joüit aujourd'hui ; pluſieurs Seigneurs s'étant chargés d'en lever pour l'expédition de Naples.

On vit alors, comme dit Brantome, pluſieurs Gendarmes quitter la lance pour prendre la pique : c'eſt-à-dire, que les Seigneurs & Gentilshommes commencerent à ſervir dans l'*Infanterie*, où ils avoient refuſé auparavant de prendre de l'emploi, parce qu'elle n'étoit compoſée que de perſonnes d'une naiſſance médiocre. Cette nouvelle levée ſe fit à l'ordinaire ſous le nom de Compagnies, & non de Regimens. Les moindres Compagnies étoient de 500. hommes, & d'autres montoient juſqu'à 3. ou 4000. hommes.

L'*Infanterie* étoit encore en cet état, lorſque François I. à l'imitation des Romains inſtitua des Légions, qu'il fixa au nombre de ſept. Chacune étoit compoſée de 6000. hommes & faiſoient en tout 42000. hommes.

Ces Légions ne durerent qu'un certain tems. Elles furent caſſées pour établir à leur place des Compagnies ſous le nom de Bandes. Ces Compagnies étoient de 3. à 400. hommes, & chacune ſous le commandement d'un Capitaine,

Outre cette *Infanterie*, qui a ſubſiſté ſur un bon pied juſqu'au régne de Henri IV. il y en a eu une autre qui a ſubſiſté juſque ſous le même régne ſous le nom d'*Aventuriers*. Voila à peu près ce qu'a été l'Infanterie

fanterie Françoiſe depuis qu'elle fut établie ſur un pied reglé, juſqu'a l'inſtitution des Regimens. *Voyez* LEGIONS. BANDES. REGIMENS.

INFANTERIE étrangere. Il y a long-tems que la maxime de ſe ſervir de Troupes étrangeres eſt établie en France.

Dès le régne de Philippe le Bel on y en a vu paroître, ſuivant le traité, qu'il fit pour ce ſujet avec Jean de Bailleul, Roi d'Ecoſſe, Eric Roi de Norvegue, Albert Duc d'Autriche, & pluſieurs autres Princes d'Allemagne, & Humbert Dauphin de Viennois.

Philippe de Valois s'en ſervit auſſi, & Louis XI. fut le premier, qui prit des Suiſſes à ſon ſervice. Depuis ce tems il y a toujours eu dans le Royaume, des Regimens Suiſſes, Allemans, Italiens, Catalans, Irlandois, & autres Sujets de la Grande Bretagne

INGENIEUR: ce nom marque l'adreſſe, l'habileté, & le talent, que l'on doit avoir d'inventer. On appelloit autrefois les Ingenieurs *Engeigneurs*, du mot *Engin*, qui ſignifioit une machine, parce que les machines de guerre, avoient été pour la plupart inventées par ceux, qui faiſoient cet emploi, & qu'ils les mettoient en œuvre. Or *Engin* vient d'*Ingenium*. On appelloit même en mauvais Latin ces machines *Ingenia*. Voilà l'étymologie du nom Ingenieur. Ce ſont encore de ces Officiers fort néceſſaires pour la guerre. L'Emploi d'Ingenieur eſt très-honorable Il monte aux grades les plus conſidérables de l'Armée.

Un Ingenieur doit être un homme intelligent dans l'art de tracer toutes ſortes de forts, & d'ouvrages. Il doit connoître les défauts des places de guerre, y remedier, & faciliter l'attaque, & la défenſe de toutes ſortes de poſtes.

Les qualités d'un parfait *Ingenieur* ſont d'un détail très-difficile. Elles ſeroient exactement définies, ſi on figuroit toutes celles du Maréchal de Vauban.

La Science d'un *Ingenieur* eſt de poſſeder la Géométrie, qui eſt l'art de meſurer la terre dans toutes ſes dimenſions, longueur, largeur, & hauteur, & l'Arithmétique à cauſe des calculs. Il doit ſçavoir la fortification, afin de faire conſtruire, & d'ordonner toutes ſortes d'ouvrages, ſelon les lieux & tems, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe d'une Place. L'Architecture civile pour la maçonnerie, charpente, & couverture, & pour les logemens des Troupes dans une Place, & les maiſons des Habitans, eſt une ſcience pour lui très-néceſſaire. Il ne faut pas qu'il ignore les

Méchaniques, s'il veut se servir utilement de toutes sortes de machines, soit à l'attaque, ou à la défense d'une Place, soit dans les marches d'une Armée.

Un bon *Ingenieur* a étudié la perspective afin de pouvoir exprimer sur le papier les différentes situations des desseins qu'il propose. Il a appris la Géographie, pour sçavoir la situation des Villes, Villages, Forêts, Rivieres, & Montagnes, pour en faire la description, & en connoître le terrein, sans quoi il lui seroit impossible de prendre de justes mesures pour les campemens, & la construction des Ouvrages. Il doit être Physicien afin de connoître la qualité des terres & des matériaux, & le tems, où l'on doit les employer : Historien, pour profiter des exemples passés, & ajouter, ou diminuer aux ouvrages selon l'usage des machines, que l'on emploie pour leur destruction. Quand un *Ingenieur* est chargé de construire une Place, il observe le lieu, où on la veut placer, la qualité du terroir, les bois, les montagnes, qui l'environnent, le caractére des habitans de la Province, & les contributions qu'elle pourra tirer du pays ennemi.

On divise les *Ingenieurs* par Brigades, & les Directeurs sont ordinairement Brigadiers. L'emploi des *Ingenieurs* est de faire tout ce que le Commissaire Général leur commande, soit à l'attaque, à la défense ou à la construction d'une Place, ou de quelque autre ouvrage, qui puisse servir à la sureté du Camp, & de faire fabriquer les instrumens & machines nécessaires pour un siége. Ils rendent compte toutes les semaines au Directeur de l'Etat des Travaux, donnent des mandemens sur le Trésorier pour fournir de l'argent aux Entrepreneurs à proportion de l'ouvrage, qu'ils ont fait faire, & c'est à eux à veiller à ce que les Entrepreneurs fournissent de bons matériaux.

Les *Ingenieurs* ont d'appointemens depuis vingt écus par mois jusqu'à cent, selon le tems de service, le mérite, & le poste, où est placé l'*Ingenieur*. Le Surintendant des Fortifications reçoit les *Ingenieurs* après les avoir fait examiner par un Professeur de Mathématiques. On a d'autant plus d'empressement d'entrer dans ce corps, qu'on y fait son chemin, & que M. de Vauban a été fait Marechal de France.

Quand dans un siége il manque des *Ingenieurs* en second, on prend des Lieutenans, & des Soulieutenans d'Infanterie, qui font les fonctions d'Inspecteur sur les ouvrages, tiennent la main à ce que les Ouvriers rempliſſent leur devoir, & on leur donne dix écus pa-

moi, c'eſt le premier pas pour devenir *Ingenieur*. Les Fortifications du Royaume ſont dirigées par 350. Ingenieurs du Roi, qui étoient ſubordonnés à M. le Maréchal d'Aſfeld en qualité de Directeur Général, c'étoit à lui à qui tout ce qui regarde la Fortification étoit adreſſé, & c'étoit par lui que partoient tous les ordres du Roi concernant les Places & les Ingenieurs. Depuis ſa mort la Charge de Directeur Général des Fortifications n'eſt point remplie.

Il y a beaucoup d'*Ingenieurs* qui ne s'appliquent pas aſſez à purger la tranchée d'une infinité de fautes qui s'y commettent. En cela ils ſont très-blamables. Ce que l'on peut dire pour leur décharge, eſt que cette ſcience demande beaucoup de cœur, beaucoup d'eſprit, un génie très-ſolide, & outre cela une étude perpetuelle, & une expérience conſommée ſur les principales parties de la guerre. Mais ſi la nature raſſemble très-rarement ces trois premieres qualités dans un ſeul homme, il eſt encore plus extraordinaire d'en voir échaper à la violence des ſiéges, qui puiſſent vivre aſſez pour pouvoir acquérir les deux autres.

Cela ſuppoſé, on ne doit pas s'étonner, ſi parmi tant de gens, qui ſe croient *Ingenieurs*, ou qui ſe le diſent, on en trouve ſi peu d'habiles, & qui le ſoient effectivement. Le métier eſt grand & très-noble; mais il mérite un génie fait exprès, & l'application continuelle de pluſieurs années: & c'eſt en quoi la nature & la vigueur de nos ſiéges s'accordent très-rarement. Diſons de plus qu'il y a peu de gens, qui ſe propoſent de faire ce métier toute leur vie.

Un homme d'eſprit, qui a de l'ambition, porte ordinairement ſes penſées plus loin, & à un état plus commode, & ne le conſidere que comme un moyen de lui faciliter l'entrée à des Charges plus élevées. Outre que cet Emploi, qui demande un grand fonds de capacité pour pouvoir s'y diſtinguer, eſt très-dangereux, & tres-pénible, & il eſt très-facile de s'en rebuter.

Ajoutons qu'il n'eſt pas aiſé aux *Ingenieurs* de persuader les gens en faveur des nouveautés; que l'on ne ſe défait pas aiſément de ſes vieilles habitudes qu'une erreur de longue main a établies, & à laquelle on eſt accoutumé de ne pas céder facilement pour une vérité qui ne fait que de naître, & qui n'a pour tout établiſſement que des promeſſes d'un bien expérimenté.

Les propoſitions d'épargner les hommes dans un ſiége ne ſont pas toujours bien reçues, & il eſt néceſ-

faire aux *Ingenieurs*, qui veulent s'en mêler, d'avoir une réputation bien établie, pour n'être pas traités de cerveaux creux, ou d'hommes, qui cherchent a se ménager; car des Officiers-Généraux, qui n'auront qu'une très-legere teinture de cette science, n'ajouteront pas grande foi à leurs promesses.

C'est dans les attaques que les *Ingenieurs* font voir toute leur capacité. Avant Louis XIV. les gens de cette profession étoient rares. Il y en avoit peu qui vissent cinq ou six siéges. Blessés dès le commencement, ou au milieu d'un siége, ils n'en voyoient pas la fin, & faute d'*Ingenieurs* les siéges devenoient plus longs, & on y perdoit beaucoup de monde. Louis XIV. par sa présence inspira de l'esprit & de la conduite à ses Armées. Sa Majesté reconnut elle-même combien il étoit nécessaire d'avoir des gens capables & éclairés pour la servir dans les siéges. Elle entretint grand nombre d'*Ingenieurs*. Plusieurs d'entre la Noblesse entrerent dans ce Corps, attirés par les bienfaits, & par la distinction, qu'ils y trouvoient.

Aujourd'hui c'est la même émulation. Si dans les siéges il y a beaucoup d'*Ingenieurs* estropiés ou tués, le Roi n'en manque pas. Il ne se fait point de siéges depuis long-tems, qu'il ne se trouve trente-six, ou quarante *Ingenieurs*. On en met six ou sept dans chaque Brigade, afin qu'en chaque attaque il y en puisse avoir, qui se relevent alternativement toutes les vingt-quatre heures. Ainsi la tranchée n'est jamais sans *Ingenieurs*. Ils partagent les soins du travail, & doivent faire ensorte, qu'il n'y ait pas une heure de perduë.

INSPECTEUR: Depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. M. Martinet Maréchal de Camp, & Colonel du Regiment du Roi, a été le premier qui ait eu commission d'Inspecteur Général d'Infanterie, & M. le Marquis de Fourille, de la Cavalerie. Louis XIV. depuis en augmenta le nombre, & en distribua par départemens, afin de faciliter les moyens de voir les Troupes chaque mois, & de lui en rendre compte.

Le devoir des *Inspecteurs* est de faire la revuë de Troupes une fois le mois dans les lieux de leurs Départemens, d'examiner les Compagnies en gros & en détail, pour connoître celles, qui sont en état de servir, casser, & congedier les Soldats, qui ne sont point de la taille, & de la mine que le Roi les demande. C'est sur leur mémoire au Bureau, que l'on casse, ou que l'on avance les Officiers: ils ordonnent l'habillement des Soldats, quand il en est besoin. Le droit de l'*In-*

pecteur eſt d'avoir ſon logement dans les Places de ſon Département, d'y faire prendre les armes, quand il veut, en avertiſſant le Gouverneur, & celui qui y commande. Un Aide-Major lui porte l'ordre tous les ſoirs.

Autrefois les Maréchaux de France ſous Henri II. en 1547. faiſoient la revuë des Troupes. Avant & depuis ce tems on donna le nom de Commiſſaires à ceux qui rendoient compte de l'état des Troupes aux Miniſtres ; c'étoit aux Sergens de bataille, à qui ils étoient ſubordonnés ; car les Sergens de bataille viſitoient en chef les Troupes, & les Places frontieres de leur Département. Ainſi les Sergens de bataille, comme ils étoient pluſieurs, étoient alors les *Inſpecteurs*. Le nom d'Inſpecteur n'a été mis en uſage que depuis la guerre d'Hollande en 1672.

Les *Inſpecteurs* n'ont point de vuë ſur la Maiſon du Roi, ſur les Regimens des Gardes Françoiſes, ſur celui des Gardes Suiſſes, ni ſur le Regiment du Roi Infanterie. Le Roi eſt pour ainſi dire lui-même l'Inſpecteur des Troupes de ſa Maiſon & du Regiment d'Infanterie, qui porte ſon nom. L'autorité des *Inſpecteurs* ne s'étend point non plus ſur le corps de l'Artillerie, dans chaque Armée le Commandant de l'Artillerie eſt Inſpecteur & Commiſſaire de l'équipage qu'il commande ſous l'autorité du Grand-Maître.

Quand les *Inſpecteurs Généraux* de l'Infanterie viſitent les Gardes ordinaires & autres détachemens autour de l'Armée, les Soldats ſe mettent ſous les armes, mais le Tambour ne bat point. Et quand l'Inſpecteur Général ſe trouve dans une ville de guerre, il peut, s'il le veut, faire la ronde, & l'Officier de Garde doit lui donner le mot, ſans que l'*Inſpecteur* ſoit obligé de mettre pied à terre, s'il eſt à cheval. Et ſuivant une Ordonnance du Roi du 20. Janvier 1690. ſi ceux qui ont la Charge d'*Inſpecteurs*, ſe rencontrent pour leurs fonctions dans des lieux qui viennent à être attaqués, les Troupes du Roi doivent les reconnoître, ſuivant leur caractére d'Officier Général, de Brigadier, ou de Colonel, quand ils n'auroient point de lettre de ſervice.

INSTRUMENS militaires : c'eſt aux différens ſons des inſtrumens militaires, que les Troupes ſoit en garniſon, ſoit dans les marches, ſoit en campagne, connoiſſent les différentes opérations de guerre qu'elles ont à faire.

La Cavalerie a pour *Inſtrument militaire* la Trom-

pette & les Tymbales. *Voyez* TROMPETTE & TYMBALES. Le Tambour eſt pour les Dragons, les Mouſquetaires du Roi, & l'Infanterie. *Voyez* TAMBOUR. Il y a de plus dans chaque Bataillon d'Infanterie un *Fifre*. Quelques Regimens ont des Hautbois, mais entretenus aux dépens du Colonel.

Les *Inſtrumens militaires* des anciens, tant pour la Cavalerie, que pour l'Infanterie, étoient la *Trompette*, le *Cornet*, & la *Buccine*, ou *Cor*. La Trompette comme aujourd'hui étoit d'airain & droite : le Cor ou Buccine étoit de même métal, mais recourbé circulairement. Pour le Cornet il étoit fait d'une corne de bœuf ſauvage, garnie & embouchée d'argent. Il s'entendoit de loin, lorſque celui, qui en donnoit, ſçavoit bien ménager ſon ſouffle.

Chez les Romains la *Trompette* ſonnoit la charge, & la retraite. Les Enſeignes obéiſſoient au bruit du *Cornet*, qui ne donnoit que pour elles. C'étoit encore la *Trompette*, qui ſonnoit, lorſque les Soldats commandés pour quelque ouvrage, ſortoient ſans Enſeigne. Mais dans le tems même de l'action, les *Trompettes* & les *Cornets* ſonnoient enſemble.

La *Buccine*, ou *Cor* appelloit à l'aſſemblée. Elle étoit une des marques du commandement. Elle ſonnoit devant le Général, & lorſqu'on puniſſoit de mort des Soldats, pour marquer que cette exécution ſe faiſoit par ſon autorité.

C'étoit au ſon de la *Trompette*, qu'on montoit, & qu'on deſcendoit les gardes ordinaires, & les grandes gardes hors du camp ; qu'on alloit à l'ouvrage ; que ſe faiſoient les revuës, & que les Soldats ſe regloient ſur ce qu'on ſonnoit.

Les *Cornets* faiſoient marcher les Enſeignes, & les arrêtoient. Tout cela ſe pratiquoit, dit Vegece, dans les exercices, & dans les *promenades*, qu'on faiſoit faire aux Soldats ſous les armes, afin que dans un jour d'affaire, accoutumés aux ſignaux de ces *Inſtrumens*, ils y obéiſſent promptement, ſoit qu'il fallut charger, ou s'arrêter, pourſuivre l'Ennemi, ou revenir.

De même au ſon de la *Trompette* dans la Cavalerie, & du *Tambour* dans les Dragons & l'Infanterie, on fait faire aujourd'hui toutes les mêmes opérations de guerre aux Troupes.

INSULTER, eſt attaquer hautement un poſte, y venant à découvert pour ſe mêler à coups de main, ſans vouloir ſe ſervir des tranchées, de la ſape, & des droites attaques qui ſe font dans les formes, en

gagnant le terrein pied à pied. On *insulte* ordinairement la contreſcarpe pour ne pas donner loiſir a l'ennemi de faire joüer les fougaſſes ou fourneaux, qu'il y peut avoir préparés. Dans ces ſortes d'attaques, on commande des Grenadiers à la tête des Troupes, & on a des Travailleurs tout prêts pour faire un logement, & ſe conſerver dans le poſte inſulté.

INTELLIGENCE, être d'*intelligence* avec l'Ennemi, l'informer de ce qui ſe paſſe, c'eſt trahir ſon Prince & ſa Patrie. La plupart des ſurpriſes ne ſe font que par l'*intelligence* que l'on a avec des Traîtres, ou des Eſpions.

Une Ville peut-être ſurpriſe par *intelligence* de deux différentes manieres. L'une quand celui à qui on livre la Ville n'eſt point obligé de joindre ſes forces, à ceux qui la lui livrent. L'autre où il faut qu'il l'attaque, ſoit par eſcalade, par le petard, ou par ſtratagême.

On peut avoir la premiere ſorte d'*intelligence* avec un Gouverneur, qui peut diſpoſer de ſa Garniſon; avec une Garniſon mécontente de ſon Gouverneur, & des Officiers: avec les Habitans, qui gardent eux-mêmes la Place, s'il n'y a point de Garniſon; enfin avec le Parti le plus fort dans une Ville libre, où il y a deux Partis.

L'autre eſpéce d'*intelligence* peut ſe former avec un Gouverneur, qui ne peut, ou n'oſe pas tenter la fidélité de la Garniſon; avec quelques Officiers, Sergens, ou Soldats, avec les Habitans, ou quelques-uns d'entre eux, &c.

Il faut être extrêmement ſur ſes gardes dans les *intelligences* de quelque eſpece qu'elles ſoient, de peur d'en être la dupe. Souvent c'eſt une ruſe du Gouverneur, qui veut vous engager dans une mauvaiſe affaire: ſouvent ceux qui les propoſent, ne cherchent qu'à lier une négociation, d'où ils puiſſent tirer de l'argent, & manquer enſuite de paroles ſous mille prétextes. Après tout, qui eſt capable d'une trahiſon, peut bien en faire deux.

Comme la trahiſon eſt infiniment odieuſe, on ne doit y engager perſonne, ni faire les premieres démarches dans ces ſortes de négociations: mais ſi ſans y avoir trempé en aucune maniere, la trahiſon ſe trouve toute formée dans le cœur de ceux, qui viennent la propoſer, un Général peut alors ſe ſervir de leur mauvaiſe diſpoſition pour épargner le ſang de ſes Soldats, & pour l'interêt de ſon Roi, d'autant mieux que c'eſt au Prince Ennemi à ſe tenir ſur ſes gardes; & qu'il

doit ſçavoir qu'on s'embarraſſe fort peu, ſi c'eſt par valeur, ou par ruſe, qu'on a le deſſus à la guerre. *Dolus an virtus equis in hoſte requirat.* Mais on doit éviter dans ces occaſions de ne rien faire, qui ſoit contre l'humanité, & le droit de la guerre, tel que ſeroit l'aſſaſſinat, le poiſon, le manque de parole dans les ſaufs-conduits, &c.

Lors donc qu'on vient faire ces ſortes de propoſitions, il faut examiner ſoigneuſement quel eſt le caractere des perſonnes envoyées, & de celles qui les envoyent, ſi ce ſont des eſprits fermes dans leurs réſolutions ou qui changent facilement, quel eſt le ſujet qui les engage à faire une ſemblable entrepriſe: ſi leur mécontentement vient de loin, ou s'il ne fait que commencer, auquel cas il faut prendre garde que leur deſſein ne vienne d'un premier mouvement de colere, dont ils pourroient ſe repentir, dès qu'ils ſeroient en état d'y faire un peu plus de reflexion; quels ſont leurs biens, leurs parens, leurs amis, leurs complices, & quel pouvoir ils ont.

Il faut auſſi examiner le tems, le lieu, & les moyens, qu'ils propoſent pour exécuter leurs entrepriſes, & quelles aſſurances ils peuvent en donner. Par ces ſortes d'interrogations faites pluſieurs fois & en divers tems, un Général, qui a de la prudence peut comprendre ſi on parle de bonne foi ou non, & s'il y a moyen de réuſſir.

Dans les *intelligences* de la premiere eſpéce, un Gouverneur peut gagner ſa Garniſon en exagerant les ſujets de mécontentement qu'on a, le peu de récompenſe qu'ils doivent eſpérer en reſtant fidéles à leur Prince, & en leur faiſant de grandes promeſſes de la part de celui, dont il veut embraſſer le parti.

Une Garniſon mécontente peut facilement obliger ſon Gouverneur à céder, & ſi on craignoit quelque choſe de la part des Habitans, les Soldats peuvent auparavant les gagner tous ou en partie, par des faux bruits.

De même les Habitans peuvent peu à peu gagner une Garniſon en careſſant les Soldats, & les intéreſſant dans leur deſſein, par les promeſſes qu'ils leur feront de la part du Prince, à qui on veut ſe livrer. Enfin dans une Ville libre, le parti le plus fort peut vous ouvrir les portes, ſans que l'autre ſoit en état d'y reſiſter.

Après avoir bien pris ſes meſures dans ces ſortes de cas, on fait avancer ſes Troupes le jour aſſigné, & on

ſe

ſe rend maître de la Place, où il faut être plus fort, que ceux qui l'ont livrée, de peur qu'il ne leur prît envie de vous en chaſſer. Il eſt bon même d'en faire ſortir le plutôt que l'on peut la Garniſon, ſous prétexte de l'envoyer au Prince, qui doit la récompenſer : & ſi ce ſont les Habitans, qui l'ont livrée, ou le parti le plus fort dans une Ville libre, il faut y entretenir des Troupes, qui ſoient en état de reſiſter à leurs mouvemens, ſous prétexte de vouloir les défendre contre les entrepriſes du Prince, dont ils ont abandonné le parti, ou de ceux qui en voudroient a leur liberté ; & pour les en mieux convaincre, on fait réparer leurs fortifications, en en ajoutant même de nouvelles aux endroits trop foibles ; mais en même tems on y conſtruit une forte citadelle pour y renfermer un nombre de Troupes, capables de les contenir dans leur devoir.

Dans les *intelligences* de la ſeconde eſpéce, un Gouverneur tache de gagner le plus de monde qu'il peut de ſa Garniſon, & après avoir pris jour avec l'Ennemi, il met aux portes des Gardes à ſa dévotion, qui laiſſeront entrer des Soldats déguiſés, juſqu'a ce qu'ils ſoient en aſſez grand nombre pour pouvoir forcer un corps de garde. Il peut de même mettre des ſentinelles ſur le rempart pour favoriſer l'eſcalade, ou l'entrée par la riviere, &c.

Un Officier, ou un Sergent d'accord avec ſon Caporal peuvent favoriſer de même ces entrepriſes par le moyen des Sentinelles de leur faction, qu'ils mettront aux endroits, qu'on veut ſurprendre. Un Major peut convenir avec l'Ennemi qu'on lui enverra un certain jour une Troupe de cent ou de deux cens hommes, dont le Chef ſe dira envoyé pour renforcer la Garniſon, & lui préſentera ſon ordre ſuppoſé. Il peut auſſi faire entrer un certain nombre de gens déguiſés dans la Place, faire armer pendant la nuit les Soldats qui ſont entrés déguiſés pendant le jour, faire ouvrir les portes & les barrieres, par où ceux qui ſont en embuſcade entreront en même tems.

Il peut auſſi de même que les autres Officiers favoriſer une ſurpriſe par eſcalade, par pétard, par quelques charrettes chargées de Soldats cachés, qu'on laiſſera embarraſſer l'entrée de la porte, &c. Un ſimple Soldat peut faire un ſignal pendant la nuit, pour faire connoître le lieu où il eſt en faction. Il peut auſſi faire entrer par le démaſquement d'une fauſſe porte, par une embraſure baſſe, qu'il ouvrira, ou par quelque grille de fer, qui ſeroit en des lieux négligés.

Les Habitans, s'ils ſont armés, peuvent ſe ſoulever pendant la nuit vers quelque côté de la Place, afin qu'on puiſſe plus facilement attacher le pétard, ou dreſſer les échelles, & s'introduire dans la Place. S'ils ne ſont pas armés, ils peuvent retirer chez eux en divers tems, des gens qui entreront déguiſés, & qui forceront en ſuite quelques corps de garde, tandis qu'on attachera le pétard, ou qu'on montera par eſcalade.

Un ſeul Habitant peut favoriſer l'entrepriſe par le même moyen, ou en découvrant quelque aqueduc, quelque lieu ſouterrain négligé, & enfin la trahiſon peut s'exécuter ſelon les différentes circonſtances, d'une infinité d'autres manieres.

L'exécution de ces ſortes d'entrepriſes doit ſe faire avec beaucoup de ſecret, & de promptitude, tant pour n'être pas découvert, que pour ne pas donner le tems aux Traîtres de changer de deſſein.

Contre les intelligences & la trahiſon, il faut étudier de près le caractere des Habitans, & de la Garniſon, s'il y en a; empêcher les aſſemblées de jour & de nuit, faire obſerver exactement les patrouilles, avoir grand nombre d'eſpions, qui puiſſent vous informer des démarches qu'on peut faire, veiller ſoigneuſement à celles des perſonnes ſuſpectes, & tacher enfin par ſes bonnes manieres de gagner l'amitié de tout le monde, c'eſt le meilleur moyen d'éviter la trahiſon.

INTENDANT D'ARMÉE. Les Intendans d'Armées ſont les principaux Inſpecteurs qui ont ſoin de la ſubſiſtance des Troupes, & ils doivent en avoir une parfaite connoiſſance.

Si l'Intendant de l'Armée n'eſt point Intendant de Province, il ſe tranſporte ſur la Frontiere où l'Armée doit agir, & il fait les mêmes ſollicitations envers les autres Intendans, que celles du Miniſtre de la Guerre, afin que les proviſions ordonnées ſe trouvent juſtes aux lieux de leur deſtination dans les tems preſcrits.

Quand le Miniſtre de la Guerre a fixé le jour qu'on doit faire la marque des Equipages, l'Intendant qui en eſt averti par ce Miniſtre, délivre un ordre par écrit à un Commiſſaire des Guerres pour aller aſſiſter à cette marque, s'il n'y va pas lui-même, & il lui recommande ſur-tout de ne recevoir que des chevaux capables de ſervir.

Lorſque l'Armée s'aſſemble, l'Intendant donne à celui qui commande les vivres, un état de toutes les troupes qui doivent former l'Armée, & cet état lui ſert de régle pour augmenter ſa fourniture à propor-

tion de leur nombre, & pour les tems qu'elles arriveront au Camp, ſuivant qu'elles y ſont marquées.

Pendant le cours de la Campagne, l'Intendant ne doit point perdre de vuë toute la Manœuvre des vivres, & il ſe fait rendre compte de l'état des travaux, de la bonté du pain, de ſon poids, & quand il reçoit des plaintes à ce ſujet, il choiſit le plus habile & le plus honnête homme d'entre les Commiſſaires des Guerres, qui ſervent ſous ſes ordres, & il lui donne la commiſſion d'aller prendre connoiſſance de ces deſordres.

Quant aux procès-verbaux, ſoit pour perte de pain, ſoit pour incendie, & irruption des ennemis, ſoit pour enlevement d'un convoi, il ſe ſert du même Commiſſaire, pour en prendre toute la connoiſſance duë aux intérêts du Roi, & quand le procès-verbal eſt ſigné du Commiſſaire, il le viſe.

L'Intendant de l'Armée doit s'informer ſouvent du Directeur des Vivres avant les diſtributions pour combien de jours les Troupes ſeront fournies : & il a ſoin qu'elles le ſoient toujours pour quatre : excepté dans la Canicule, où l'on fait les diſtributions de deux jours en deux jours, parce que le pain peut ſe gâter.

L'Intendant doit être encore fort attentif aux Equipages de charroi pour ſçavoir s'ils ſont bien nourris, afin qu'ils puiſſent fournir à la fatigue qu'ils ſont obligés de faire ſans ceſſe, & ſi l'on paye regulierement les Officiers & Charretiers, pour empêcher que ces derniers n'ayent pas ſujet de déſerter, & que tous enſemble travaillent avec courage. Il en fait faire auſſi la revue de tems en tems, & il oblige les Entrepreneurs à remplacer les chevaux qui manquent ; ſur-tout pour l'arriere ſaiſon, afin que le ſervice ſe ſoutienne malgré le mauvais tems.

S'il arrive que pendant la Campagne il y ait des plaintes de la part des troupes pour la mauvaiſe qualité du pain, l'Intendant examine ſi la faute vient de la corruption de la farine ou de la négligence de l'ouvrier, ce qui eſt aiſé à connoître.

Lorſqu'elle provient de la farine, le pain ſent mauvais, & l'on trouve dedans les marons encore tout entiers, qui ſont des grommelots de farine pourrie. Les Commis méritent punition de donner de telles farines à leurs Boulangers : & en cela les Entrepreneurs ſont à plaindre de voir perdre de bonne marchandiſe faute de ſoin, outre le chagrin qu'ils ont de faire crier les Troupes.

Si la faute eſt dans la fabrique du pain, ce qui arrive par la friponnerie de l'Ouvrier, ou par ſon ignorance; on approfondit l'un & l'autre, & l'on fait châtier les coupables. Pour cet effet l'Intendant donne ordre aux Commiſſaires des Guerres, qui réſident dans les Places de ſe tranſporter dans les Magazins & de viſiter les bleds & les farines avec pouvoir de faire jetter dans les rivieres, ou d'enterrer ce qui ſe trouve aſſez mauvais pour infecter le pain & alterer la ſanté du Soldat.

Lorſque le Munitionnaire a reçu des bleds du Roi, l'Intendant de l'Armée à ſoin de le lui faire remplacer, & de ſçavoir par des états, qu'il lui demande de tems en tems, ſi chacun des Magazins eſt pourvu des effets qui doivent s'y trouver, & s'il y a ſuffiſamment des farines dans ceux d'où l'Armée tire ſa ſubſiſtance. Quand il y trouve du manque, il tient la main à les faire remplir au plûtôt ſuivant les néceſſités.

A la fin de la Campagne, lorſqu'il eſt tems de licencier les Equipages, l'Intendant en prend l'ordre du General, & le donne par écrit au Directeur des Vivres pour le produire dans ſon compte avec la premiere revuë, qui a été faite pour la marque, & ces deux piéces ſervent à régler la ſolde de ſes chevaux. Mais s'il eſt néceſſaire que l'Armée tienne la Campagne, paſſe le dernier Octobre : l'on ne congédie point les caiſſons, & pour les retenir encore à la ſolde du Roi, on leur donne un autre ordre par écrit pour reſter à continuer le ſervice.

Quand la guerre continue, les Entrepreneurs des vivres travaillent pendant tout l'hiver à faire leurs achats, & les Intendans, chacun dans leur diſtrict, recommencent auſſi leurs ſoins, pour être informés ſi toutes les qualités de grains ſe tranſportent dans les Magazins, & ils s'en font donner ſouvent des états pour rendre compte aux Miniſtres.

L'Intendant d'Armée n'arrête que l'état du pain qu'on a fourni aux Troupes qui ont agi en Corps d'Armée, ce qu'on appelle l'état de campagne. Outre cet état il y en a encore d'autres que les Intendans des Provinces frontieres arrêtent de même au Munitionnaire avec les états des garniſons. Ces premiers contiennent le pain qu'on a livré aux paſſages des Régimens deſtinés pour former les Corps d'Armées, & les ſeconds renferment celui qui a été fourni dans les Places de leurs départemens aux troupes qui y ſont entrées, où leſquelles y ont reſté pendant la Campagne. Tous ces états s'arrêtent ſur les revues des Commiſſaires des Guerres.

Quoique les Intendans d'Armée ſoient juges de tous les procès que les Munitionnaires & leurs Commis peuvent avoir enſemble, cependant le Roi en ſon Conſeil a toujours coûtume de leur en délivrer une Commiſſion particuliere, lorſque Sa Majeſté voit que la guerre pourra durer, afin qu'ils réglent les differens ſur les lieux, non-ſeulement à l'égard des Commis, mais auſſi de toutes ſortes de perſonnes qui auront eu quelque affaire au ſujet des vivres, tant en demandant qu'en défendant.

Les Intendans des Armées, & les autres Intendans de Juſtice, Police & Finance, furent créés ſous Louis XIII. en 1635. On les nommoit auparavant Commiſſaires du Roi, c'eſt la qualité qu'ils avoient anciennement ſous le régne de Henri III. en 1577. Les Officiers Generaux & Gouverneurs, ne font rien que de concert avec l'Intendant d'Armée, qui pour tout dire en peu de mots, veille à la police, au payement des Troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, ſuivant les revues, au réglement des contributions, à l'établiſſement des ſauve-Gardes des Hôpitaux, & à l'exécution des Ordonnances du Roi.

INTENDANT de la Juſtice, Police & Finance de la Marine, eſt un Officier de mérite & de capacité, qui réſide dans un Port, qui a ſoin de faire exécuter toutes les Ordonnances & tous les Réglemens concernans la Marine, qui pourvoit à la fourniture des Magazins, & à la conſervation de toutes les proviſions, qui fait la revue des Equipages, quand ils ſont à bord, fait punir les Deſerteurs & coupables, & met la taxe aux denrées. Il y a pluſieurs Intendans de la Marine qui ont chacun leur département.

INTERVALLE entre deux Bataillons eſt l'eſpace qui les ſépare, ſoit qu'ils ſoient campés, ou en bataille. Cet eſpace eſt ordinairement l'ouverture néceſſaire pour paſſer un autre Bataillon. Mais dans le campement d'un ſiége, il eſt ſouvent plus grand, & rarement plus petit.

INTERVALLE du Camp à la ligne, eſt la diſtance qu'il y a du Camp à la ligne. Cet eſpace doit être d'environ 100. ou 120. toiſes, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Eſcadrons néceſſaires à la défenſe, & laiſſer derriere eux un eſpace aſſez grand pour le paſſage des Troupes qui auront à porter leur ſecours ailleurs. La même choſe doit être obſervée à peu-près à la contrevallation.

INVALIDE eſt un homme de guerre eſtropié

dans les occaſions glorieuſes, qui l'ont rendu incapable du ſervice. Avant la conſtruction de l'Hôtel des Invalides, tous les Soldats eſtropiés avoient ordre de ſe rendre dans les Places Frontieres de Picardie, de Champagne, & des Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & faiſoient partie des mortes payes. Aujourd'hui les Soldats eſtropiés avec un certificat de leurs ſervices, obtiennent l'Hôtel des Invalides: & ceux qui ſont encore en état de porter les Armes, ſont envoyés dans les Forts & Citadelles des Places de guerre, où ils font le ſervice des Troupes réglées.

INVESTIR une Place, c'eſt ſe ſaiſir de ſes avenues, & diſtribuer les Troupes dans les poſtes principaux, en attendant l'Artillerie, & le reſte de l'Armée pour former le ſiége.

Le Général ayant une fois fixé ſa réſolution ſur le deſſein d'une Place, qu'il veut attaquer, doit détacher un gros corps de Cavalerie avec les Dragons qui ſe trouvent dans ſon Armée, pour l'aller *inveſtir* ſous la conduite d'un Lieutenant-General, ou d'un Maréchal de Camp. Mais comme c'eſt le tems, où il eſt le plus néceſſaire de garder le ſecret, il peut encore diriger la marche de ce détachement, en lui enſeignant un poſte, qui l'écarte de ſon droit chemin, & qui le mette à portée de donner quelque jalouſie à une autre Place. Il peut même donner ſes ordres par écrit, & cachetés à l'Officier-Général avec défenſe de les ouvrir qu'il ne ſoit au poſte qu'il lui aura marqué, & en préſence de ceux qu'il lui voudra nommer, ce ſont à peu-près les meſures qui peuvent ſe garder à l'égard du ſecret. Cela va même quelquefois à *inveſtir* une autre Place qu'on ne veut pas attaquer, pour faire prendre l'échange à l'ennemi, & lui donner lieu d'affoiblir la Garniſon. C'eſt ainſi que les Alliés en 1710. paroiſſant menacer Ypres, donnerent occaſion de tirer la meilleure partie de la garniſon de Tournay, qui ayant été *inveſti* le lendemain, ne fut pas en état de faire la réſiſtance qu'on en devoit attendre, quoiqu'elle ſoit une des plus fortes Places des Pays-Bas. Quelquefois on pouſſe l'Ennemi pendant quelques jours pour l'éloigner de la Place que l'on a deſſein d'attaquer; après quoi, & quand les affaires ſont réduites au point qu'on les deſire, le Lieutenant-General ou Maréchal de Camp chargé d'*inveſtir* la Place, doit ſe pourvoir de bons Guides, preſſer ſa marche, ne s'arrêter qu'autant de tems qu'il en faut pour faire repaître, ſe repoſer un peu,

& continuer cependant à tenir le secret, jusqu'à ce que l'approche de la Place rende de nécessité la chose évidente.

Au dernier logement qu'il fait avant que d'arriver devant la Place, il doit détacher deux ou trois Partis de Cavalerie, chacun plus fort que la Garnison, qui doivent aller s'embusquer aux environs pour tâcher d'enlever les bestiaux & faire des prisonniers. Arrivant devant la Place, il se saisit des principales avenues, sur lesquelles il fait mettre ses Troupes en bataille. Ensuite il fait le tour, reconnoit bien les environs & les endroits les plus à craindre pour les secours, & y pose de fortes Gardes.

Il doit envoyer des Partis à la guerre pour apprendre des nouvelles des Ennemis. Il fait occuper par les Dragons tous les petis postes qui peuvent servir a les resserrer dans la Place. Il s'informe en particulier de chacun des Prisonniers de la qualité du Pays, des gués, des rivières, des enfilades, des avenuës, & des lieux voisins où il y a des maisons fortes, ou quelque situation avantageuse. Il s'informe encore du nombre de la Garnison, des Officiers, s'il s'attend au siége, s'il espere du secours, d'ou & par où des munitions de Guerre, des vivres; peuvent venir de l'état de la Place & de ses Fortifications.

La nuit il fait ses biouacs à la portée du mousquet de la Place : il pose toujours les plus grands Corps sur les avenuës, par où les secours auroient plus de commodité de se jetter dedans; il met de plus quantité de petites Gardes devant & derriere lui pour n'être point surpris. Pendant ce tems-là la moitié des Troupes est à cheval, l'autre tient ses chevaux par la bride, & tous ne se reposent que de jour, encore est-ce alternativement, tantôt une moitié, tantôt l'autre. Si par le moyen des petites Gardes qu'il à avancées dans le pays, ou des Partis qu'il a envoyés s'il a âvis de l'approche de quelques secours, il doit tâcher de le combattre un peu loin de la Place pour éviter que le débris ne s'y jette. Il ne faut pourtant pas qu'il s'éloigne trop, de peur que ce ne soit une feinte que l'ennemi lui fasse, pour l'obliger à dégarnir quelqu'un de ses Postes, afin de pouvoir ensuite s'y glisser plus facilement.

Comme tout le but du Lieutenant-Général doit être d'empêcher qu'aucun secours n'entre dans la Place pendant qu'il la tiendra *investie*, il faut qu'il soit perpétuellement à cheval, qu'il visite continuellement les

Poſtes, qu'il reconnoiſſe parfaitement le pays, & ſpécialement les endroits par ou peuvent venir les ſecours auſſi-bien que les lieux qui lui peuvent donner quelque avantage & tâcher de faire ſon profit de tout. Pendant que la Place ſera *inveſtie*, il doit prendre toutes les connoiſſances poſſibles de l'état des travaux & de ſes environs, afin d'en rendre compte au General à ſon arrivée & lui donner les lumieres qu'il pourra ſur le ſiége & ſur les attaques.

Les principaux Ingénieurs doivent accompagner le Lieutenant General quand il va *inveſtir* la Place, afin de profiter par avance des deux ou trois jours qu'on eſt à attendre l'Armée, & afin d'avoir le tems d'étudier l'ordre de campement & des lignes, & même de faire quelques tours à l'entour de la Place pour commencer à la reconnoître, moyennant quoi on peut procéder à l'exécution des uns & des autres avec beaucoup plus d'ordre & de connoiſſance. Pour bien s'acquitter de ceci, il eſt néceſſaire qu'ils ayent un Plan juſte de la Place, ſur lequel ils pourront ajuſter les changemens qui leur paroîtront avoir été faits depuis qu'il aura été levé. Ils le réduiront auſſi en petit & y ajouteront un griſonnement du payſage des environs à une demi-lieue de la Ville à la ronde : enſuite de quoi on pourra faire un petit Plan ou Carte eſtimative des lignes & du campement. Pour ce dernier il doit ſe faire de concert avec le Lieutenant-General, parce que c'eſt à lui à ſçavoir mieux que qui que ce ſoit l'ordre de la Bataille, les rangs des Brigades, des Régimens, & le dénombrement de toute l'Armée.

Dès le jour même que la Place eſt *inveſtie*, tout ſe met en mouvement ; l'artillerie & ſa ſuite, les vivres & tous les Caiſſons, les Payſans & tous les chariots ſont commandés, enfin tout part des Places voiſines, & ſe met en marche pour ſe rendre devant la Place *inveſtie* : ce qui ſe fait à la diligence, tant de l'Intendant de l'Armée, qui a ſes correſpondances avec les Provinces voiſines, & qui fait les envois dans les pays voiſins quelques jours avant l'inveſtiture, qu'à celle du Lieutenant-General de l'Artillerie, qui de ſa part tire les munitions de tous les Magazins où il a fait ſes amas. Il employe à cet effet des chevaux d'Artillerie, & les chariots que l'Intendant lui fait fournir : le tout en conſéquence des ordres du General.

Pendant que les diſpoſitions de l'*Inveſtiture* ſe font, l'Armée marche à grandes journées & arrive devant la Place pour l'ordinaire 2. 3. 4. ou 5. jours après

l'*Investiture*. Le Lieutenant-General qui l'a faite va au-devant de l'Armée à une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au General de ſes diligences, & le General ſur ſon rapport fait enſuite la derniere diſpoſition pour le campement de l'Armée autour de la Place.

INVESTIR, terme de marine, pour dire toucher ou échouer, ſoit de bon gré, ſoit par contrainte.

JOUR : être de jour, c'eſt commander les Troupes, ou les attaques d'un ſiége en qualité d'Officier General pendant l'eſpace de 24. heures, & partager ce commandement du jour à un autre avec d'autres Officiers Generaux, qui ſe relévent tour à tour. S'il y a pluſieurs Generaux dans une Armée, & pluſieurs Lieutenans Generaux, pluſieurs Marechaux de Camp, pluſieurs Brigadiers, pluſieurs Aides de Camp, chacun eſt de jour ſelon ſon rang.

JOURNÉE : ce terme ſe prend pour bataille ou combat, ainſi l'on dit la journée de Parme, la journée de Guaſtale.

JOURNAL eſt un Mémoire que le Gouverneur d'une Place aſſiégée tient, de ce qu'il fait jour par jour, pour en rendre compte à ſon Prince. L'Officier General qui commande un ſiége, tient auſſi un *Journal* des travaux qu'il fait faire jour par jour devant la Place qu'il aſſiége. Ainſi le *Journal* d'un ſiége eſt un détail circonſtancié de l'attaque d'une Place jour par jour.

JOURNAL chez les Marins, eſt auſſi un Memoire de Navigation, ordinairement diviſé par colonnes, ou les Pilotes ont accoûtumé d'écrire par quel rhumb de vent un Vaiſſeau eſt porté chaque jour, par quel air de vent doit être ſa route, quel changement arrive durant chaque horloge, quelle eſt la latitude trouvée par l'obſervation des hauteurs, quelle eſt la latitude donnée par le pointage de la Carte, quel a été le ſillage du Vaiſſeau durant chaque quart, quelle eſt la longitude eſtimative donnée par le pointage, & enfin ce qui eſt arrivé de remarquable depuis un midi juſqu'à l'autre, comme ſeroit la rencontre de quelque Vaiſſeau, une tourmente, la vuë de quelque côte, & pareilles choſes.

JOUTERAUX, terme de marine, ſont des piéces de bois à l'éperon du Vaiſſeau, qui répondent d'une herpe à l'autre, de haut en bas & qui ſont miſes paralleles, pour faire l'aſſemblage des herpes.

ISLE eſt une terre détachée du continent, ou de la terre ferme par des eaux dont elle eſt environnée de tous côtés.

ISSAS, terme de marine, ou driſſe eſt une corde qui ſert a guinder & à amener, c'eſt-à-dire, à hauſſer & baiſſer, ſoit une vergue, ſoit un pavillon, car l'épars du pavillon, & chaque vergue du Vaiſſeau ont leur *Iſſas* particulier. L'*Iſſas* ou la *Driſſe* de la grand'vergue eſt amarée par le bout d'en bas au ſep de driſſe, qui eſt au pied du grand mât, & vient répondre par en haut à la corde appellée itacle qui ſaiſit le milieu de la vergue.

ISSER, en terme de marine, eſt tirer en haut. On dit: *Iſſer* les vergues, *Iſſer* les voiles, *Iſſer* le pavillon.

ITACLE, terme de marine, eſt un cordage amaré par le bout d'enhaut au milieu d'une vergue, contre les roccages, & par le bout d'en-bas a l'iſſas ou driſſe, pour faire couler la vergue le long du mât.

JUGE, les Regimens Suiſſes ont un Juge par Compagnie, & un grand Juge par Regiment. Ils appellent le Juge *Richter*, & le grand Juge *Obſter Richter*. Le Juge à l'œil ſur les petits deſordres ou legéres fautes des Soldats de ſa Compagnie, & en fait voir les plaintes, & le Procès Verbal au Capitaine. Si le crime eſt grand, les petits Juges portent la plainte à *Obſter Richter*, qui la porte auſſi au Colonel pour inſtruire le Procès du coupable.

JUMELLE, terme de marine, *voyez* MAST GEMELLÉ.

JUSSANT, ou Ebe, c'eſt le reflux ou le deſcendant de la marée, quand la mer refoule.

L

LABOURER: On dit, *labourer* un rempart, quand pluſieurs Batteries de canon viennent obliquement aboutir au même centre: on ſe ſert ordinairement de boulets creux. On *laboure* un rempart, pour faciliter le trou du Mineur.

LABOURER: ce mot s'entend auſſi du travail de la bombe, qui remuë les terres où elle tombe.

LAMANEURS, ſont des Pilotes qui réſident dans des Ports dont les entrées ne ſont pas ſaines & nettes, & qui, moyennant ſalaire, vont prendre ſoin de conduire les Vaiſſeaux, qui veulent venir moüiller dans ces parages dangereux, pour ſoulager les Pilotes qui ne connoiſſent pas ces giſſemens, & leur épargner la peine de jetter le plomb.

LAMBREQUINS, c'étoient des eſpéces de Rubans, qui ſervoient à arrêter le chaperon ſur le

casque, en les entortillant autour du pied du cimier. Cet ornement a passé dans les Armoiries, aussi-bien que le casque. Quand le Chevalier vouloit reprendre haleine, il ôtoit le casque, & se couvroit du chaperon, & alors les *lambrequins* voltigeoient sur les épaules, d'où vient qu'on leur donne aussi le nom de *valets*.

LAMES d'eau, ou *houles*. *Voyez* HOULES.

LAMPION à parapet, Vaisseau de fer, où l'on met du goudron, & de la poix pour brûler, & pour éclairer la nuit dans une Place assiégée sur le parapet, & ailleurs, On le confond aussi quelquefois avec le réchaud de rempart.

LANCE : elle a été longtems l'arme propre des Chevaliers & des Gendarmes. On les faisoit d'ordinaire de bois de frêne, comme roide, & moins cassant. Quand les Chevaliers & la Gendarmerie combattoient à pied dans les batailles & dans les combats réglés, comme cela arriva un peu avant Philippe de Valois, ils accourcissoient leurs lances, cela s'appelloit les retailler. On ornoit les lances d'une banderole auprès du fer. Cette coutume étoit très-ancienne, & du tems des Croisades. Pour faire un assaut de lances dans les Tournois, on disoit, rompre la lance. Les lances levées dans les combats étoient le signe d'une prochaine déroute.

L'usage de la lance cessa en France dans les Armées, beaucoup avant le tems que les Compagnies d'Ordonnance fussent réduites à la Gendarmerie d'aujourd'hui. On ne s'en servoit plus guéres sous le regne de Henri IV. Mais les Espagnols en faisoient encore quelque usage du tems de Louis XIII.

LANCE à feu, est une composition d'artifice enfermée dans du papier ou du carton roulé & collé en forme de fusée, qui rend un feu fort clair, qui jette de tems en tems des étoiles, & qu'on attache sur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer, pendant que le reste joue. On les tient quelquefois à la main, & l'on s'en sert pour mettre le feu aux autres fusées.

LANCE à feu puant. Quand le Mineur entend un bruit sourd, apres avoir fait un trou avec sa sonde, & tiré plusieurs coups de pistolet, il enfonce une *lance* à feu puant, & ferme bien le trou de son côté, afin que la fumée n'y vienne point. La fumée qui s'enferme dans les terres, en empoisonne tellement l'air, qu'il est impossible d'en approcher pendant deux ou trois jours, & souvent l'on a été obligé de retirer par les pieds des Mineurs qui ont voulu s'y obstiner.

LANCE, est aussi une verge de fer qui se place au

travers d'un noyau de terre d'une bombe, & qui le ſuſpend en l'air quand on la coule, & lorſqu'elle eſt fonduë. On rompt cette *lance* avec des inſtrumens faits exprès. En recevant des bombes, il faut bien prendre garde que ces *lances* n'y reſtent pas, il n'y auroit pas moyen de les charger.

LANCE, eſt un inſtrument propre à recevoir la charge du canon, & à la conduire au fond de l'ame. On lui donne ce nom, parce qu'elle en a la figure.

LANCES de feu : on s'en ſert ſur les murailles, pour empêcher l'eſcalade.

LANSQUENETS, étoient des Soldats Allemans que Charles VIII. ajoûta à ſon Infanterie, & qui ſervirent dans nos Armées, juſqu'à ce que François I. eut fait paroître ſes Légions.

LANTERNE : on l'appelle quelquefois *cuiller*. Elle eſt ordinairement de cuivre rouge : elle ſert à porter la poudre dans la piéce ; elle eſt faite en forme d'une longue cuiller ronde, & eſt montée ſur une tête, maſſe ou boëte, emmanchée d'une hampe, ou long bâton.

LARDER la bonnette, terme de Marine : c'eſt une pratique des Calfateurs, quand un Vaiſſeau a été percé à l'eau, ſans pouvoir découvrir l'endroit où eſt la voie d'eau, & qu'ils la veulent trouver pour l'arrêter. En ces occaſions ils lardent une bonnette avec pluſieurs bouts de fil de carret qu'ils laiſſent pendre tout du long, & après avoir moüillé la bonnette, ils jettent de la cendre ou de la pouſſiere ſur ces bouts de fil, afin de leur donner un peu de poids, pour la faire enfoncer dans l'eau.

En cet état ils deſcendent la bonnette dans la mer, & la promenent à ſtribord & à bas-bord de la quille, juſqu'à ce qu'elle ſe trouve oppoſée à l'ouverture, ou debris qui eſt dans le bordage, car alors l'eau qui court pour y entrer, pouſſe la bonnette contre le trou : ce qui ſe connoît par une eſpece de gazoüillement ou de fremiſſement que font la bonnette & la voie d'eau.

Les Matelots pour exprimer ce bruit ou fremiſſement, diſent que la *bonnette* ſuppe.

LARGE, courir au *large*, ſe mettre au *large*, c'eſt en terme de Marine, s'éloigner de la côte, ou de quelque Vaiſſeau. S'élever, & tirer à la mer, ſignifie la même choſe. Arriver, ranger la côte, courir terre à terre, ſignifie le contraire.

LARGUE, vent *largue*, ou vent de quartier. Sur mer on entend par ce mot tous les airs de vent de bouline, & le demi-rumb, qui approche le plus du vent

arriere. Par exemple, la route étant d'Oueſt, le vent d'Eſt ſera le vent arriere, & les vents de Nord Nord-Oueſt, & le Sud-Sud-Oueſt ſeront les vents de bouline : ainſi tous les autres airs de vent compris de part & d'autre, depuis ces deux derniers vents juſqu'a ceux d'Eſt-Nord-Eſt & d'Eſt-Sud-Eſt ſeront ceux qu'on appellera vent *largue* ou vent de quartier, car on comprend même ſous le vent *largue* le vent de graſſe bouline.

Le vent *largue* eſt le plus favorable de tous pour le ſillage du Vaiſſeau, & un Bâtiment avance bien plus quand il va vent *largue*, & qu'il eſt porté d'un vent de quartier, que quand il fait vent arriere, ſuppoſant que l'un & l'autre vent ſoient de même force.

La raiſon eſt que le vent *largue* porte dans toutes les voiles, de ſorte qu'elles ſervent toutes. Mais quand on a le vent en poupe, les voiles des mâts de l'arriere dérobent le vent aux voiles des mâts de l'avant. De ſorte que ſi un Vaiſſeau fait trois lieuës par heure de vent *largue*, il n'en fera que deux & demie de vent en poupe, ſuppoſant que ſur l'un & l'autre rumb le vent ſoit d'égale force, & ſelon la même ſuppoſition il ne fera que deux lieuës, s'il eſt porté d'un vent de bouline ou de côté.

LARGUER ou filer les écoutes, *larguer* ou filer les manœuvres ; c'eſt en terme de marine, les laiſſer aller, ou les lâcher quand elles ſont halées.

LASTE, terme de Marine : ce mot ſignifie le nombre de deux tonneaux Une Flûte de deux cens *laſtes*, c'eſt-à-dire, du port de 400. tonneaux. Le mot eſt Hollandois.

LATINE, voile *latine*, voile à oreilles de Liévre, ou à tiers point, à la différence des voiles, qui ſont à trait quarré. Les voiles *latines* ſont fréquentes ſur la Méditerranée.

LATITUDE, ou pour parler ſelon les Matelots, *Bande du Nord*, *Bande du Sud*, eſt la diſtance compriſe depuis un certain lieu juſqu'à la ligne équinoxiale, & cette diſtance eſt toûjours égale à la hauteur du Pole ſur l'Horizon de ce même lieu. La *latitude* eſt Septentrionale, ou vers la Bande du Nord, quand le lieu eſt compris entre la Ligne & le Pole Arctique, que les Matelots diſcernent par l'Etoile Polaire ; & la *latitude* eſt Méridionale, ou vers la Bande du Sud, quand le lieu eſt ſitué entre la Ligne & le Pole Antarctique, que les Matelots diſcernent par la Croiſade.

Cette *latitude* ou diſtance ſe compte par degrés, c'eſt-

à-dire par des arcs de cercle qui ne passent jamais 90. dégrés, ou le quart de cercle.

LATRINES, sont des endroits pratiqués pour les besoins du Soldat. Chaque Bataillon dans un Camp a sa *latrine*, que les Sergens de Piquet font faire avec son appui, & sa feuillée dans l'endroit qui a été marqué. Les Soldats qui travaillent au chevalet, aux latrines, *&c.* sont exemts de deux heures de faction.

LAVAGE, en terme de Salpêtrier, est quand on met de l'eau de puits pure sur les cendres & plâtres des cuviers, qui est un jour & un peu plus à passer. *Voyez* SALPESTRE.

LAVURE, en terme de Fonderie, c'est le métal que les Fondeurs tirent des cendrures, allézures & sciures tombées dans la poussiere des Fonderies & Ateliers où ils travaillent.

LEGION, Corps de Troupes si connu chez les Romains. Ce mot vient du Latin *legere*. A l'article LEVER les Troupes, on verra comment se levoient les *Légions* Romaines.

La différence qu'il y avoit entre une *Phalange* Grecque & une *Légion* Romaine, c'est que la premiere paroissoit former un Corps très-serré, & celle-ci étoit divisée en plusieurs Corps, séparés les uns des autres par des intervalles capables de contenir un autre Corps, si on eût voulu les remplir.

La *Légion* Romaine alloit presqu'au nombre de la *Phalange* Grecque, qui étoit composée de 8. 9. & 10000. hommes.

François I. institua des Légions, qu'il fixa au nombre de sept. Chacune étoit composée de 6000. hommes, & faisoient en tout 42000. hommes. Ces *Légions* furent levées, sçavoir celle de Picardie, qui fut la premiere en Picardie, la seconde en Normandie, la troisiéme en Bretagne, la quatriéme en Languedoc, la cinquiéme en Guienne, la sixiéme en Bourgogne, Champagne & Nivernois, & la septiéme en Dauphiné, Provence, Lyonnois, & Auvergne.

Les Capitaines & autres Officiers de ces *Légions* devoient être du Pays ou chacune étoit levée, le Roi se réservant la nomination des Capitaines-Généraux, auxquels il laissa la disposition des autres Emplois.

Ces *Légions* ne durérent qu'un certain tems. Elles furent cassées pour établir à leur place des Compagnies sous le nom de Bandes, auxquelles sous Henri II. on substitua les Régimens. *Voyez* BANDES & REGIMENS.

LEGUMES ; c'eſt une eſpéce de ſubſiſtance a laquelle le Prince ne pourvoit point, au moins tant que les Armées ſont en campagne, parce qu'elles ſe trouvent dans le Païs où l'on fait la guerre.

De ces *légumes* il y en a de différentes eſpeces ; celles qui ſont ſemées ou plantées, & celles que la terre produit ſans culture. Celles qui ſont ſemées ou plantées ſont les pois, féves & racines ; celles que la terre produit ſans culture, ſont les eſpeces d'herbes ou racines ſauvages, qui par leur rapport au goût de quelques-unes de celles qui ſont cultivées dans les jardins, ſont recherchées par le Soldat, & employées dans ſon pot.

Comme toutes ces différentes *légumes* fourniſſent une grande ſubſiſtance au Soldat, il ne faut point l'en priver. Il les va chercher avec ordre à la ſuite des Fourrageurs, & avec des Officiers commandés, afin d'empêcher que le Soldat ne s'écarte, & ne ſorte des enceintes du fourrage, hors deſquelles on ne doit jamais laiſſer ſortir perſonne.

Les jours qui ne ſont pas de fourrage, pourvu que les légumes ſe puiſſent prendre en dedans des gardes de Cavalerie, ou des gardes fixes d'Infanterie, on y conduit le Soldat, mais toûjours avec des Officiers ou Sergens commandés.

Le Prince doit auſſi pourvoir de ris, pois, féves & feveroles, les magazins des Places qu'on craint qui ſoient aſſiegées, parce que les viandes y peuvent manquer, ou devenir fort rares pendant le ſiége, & qu'il faut en ce cas être en état de ſubvenir à ce manquement, ou rareté de viande, par une augmentation de nourriture pour le Soldat qui travaillant & fatiguant exceſſivement pendant un ſiége, a par conſéquent beſoin d'être mieux nourri qu'il ne le pourroit être avec ſon pain ſec, avec lequel ſans ces *légumes*, il ne pourroit faire de potage.

LEST, terme de Marine, eſt un amas de cailloux ou de ſable, qu'on met au fond de cale dans un Vaiſſeau, afin qu'il ait ſa juſte peſanteur pour le tenir dans une bonne aſſiette, & dans le contrepoids où il doit être contre les coups de mer qui pourroient le renverſer.

Il n'y a point de régle certaine, ni de proportion aſſurée pour la quantité de *leſt* qu'il faut à chaque Vaiſſeau ; car il ne s'enſuit pas qu'un Bâtiment de 800. tonneaux doive avoir le double de *leſt*, qu'on donne a un Vaiſſeau de 400.

Il y a des Vaiſſeaux qui en prennent environ la moi tié de leur charge, quelques-uns le tiers, & il n'en fau que le quart à quelques-autres. Ce qui dépend de la ſtructure du Vaiſſeau, car ceux qui ſont plats de va rangue demandent plus de *leſt*, & il en faut moins à ceux qui ſont courts de varangue, & arrondis par la carene, parce que ces derniers tirent plus d'eau, c'eſt à-dire enfoncent plus avant dans l'eau, qui les ſou tient mieux à cauſe qu'elle porte autour de cette ron deur.

Les Gabariers qui portent le *leſt* dans le Vaiſſeau en mettent juſqu'à ce qu'ils voyent le Vaiſſeau dans ſa tonture, c'eſt-à-dire en bonne aſſiete ou en eſtive ; ce qui ſe peut connoître aux étraves & aux étambords qui ſont toûjours piétés ou meſurés par des diviſions de pied en pied, pour juger du tirant de l'eau de cha que Bâtiment par la premiere épreuve qu'on en a faite.

Le *leſt* des Vaiſſeaux de guerre doit être de petits cailloux nets & purgés de terre & de ſable, pour une plus grande proprete du fond de cale. On ôte le *leſt* une fois en deux années, pour en remettre de neuf.

LESTER un Vaiſſeau, c'eſt lui donner ſon *leſt*.

LETON, métal qui ſe fait avec du cuivre rouge, appellé roſette, & de la calamine, qui eſt un minera jaune, dont il y a abondance au Pays de Liege.

On ſe ſert de *leton* dans les fontes des pieces. On prétend que la meilleure maniere eſt de mettre dans une fonte de 11. à 12. milliers de métal, 10. milliers de roſette, 900. livres d'étain, 600. livres de *leton*. Les ſentimens ſur ces alliages ſont différens.

LEVANT, veut dire l'Orient ; mais en terme de Marine, il ſignifie la mer Mediterranée. Ainſi nous diſons : Vice-Amiral du *Levant*, Eſcadre du *Levant*, Mers du *Levant*, Officier *Levantin*, Equipage *Levantin*.

LEVÉE des Troupes : enrôler des hommes pour le Service Militaire, eſt une choſe qui s'eſt pratiquée dans tous les tems.

Par les conſtitutions primitives de chaque Peuple, tout homme dans l'âge de porter les armes les devoit porter quand il étoit beſoin de défendre ſa Patrie.

Dans les premiers tems du monde, les Peres de famille, qui avoient une autorité ſouveraine ſur leurs enfans & ſur leurs domeſtiques ſe ſervoient de ces ſortes de perſonnes, & s'en compoſoient de petites Armées, quand ils étoient obligés à en venir à une guerre. Cet exemple fut ſuivi, quand il y eut des Dominations

formées

formées. Il y a encore des Peuples qui vont tous à la guerre, & qui ne laissent pour la garde de leurs foyers, que les vieillards, les femmes & les enfans.

Mais la maxime des Peuples sages, tels que furent entr'autres les Romains, n'étoit que d'employer à la guerre une partie de leurs Sujets, & ceux qui leur paroissoient les plus propres à ce métier. Ils faisoient des Assemblées Nationales, quand il s'agissoit d'autoriser ce que le Sénat avoit arrêté de faire pour le bien public.

Ces Assemblées s'appelloient Comices, & c'étoit-là qu'ils enrôloient leurs Citoyens, pour composer les Légions qu'une guerre qu'ils avoient à entreprendre ou à soutenir, les obligeoit à *lever*. Toutes les Tribus ou Curies, qui comprenoient le total du Peuple étant assemblées en Comices, l'action d'en venir aux Enrôlemens commençoit par la publication qu'un *Præco* ou Héraut faisoit de ce qui s'alloit faire.

Il y avoit deux manières de faire les *levées*. L'une étoit l'ordinaire faite en vertu de la loi, qui soumettoit tout homme d'un certain âge au Service militaire. L'autre *levée* étoit l'extraordinaire. Celle-ci avoit lieu, lorsque par la *levée* ordinaire, on n'avoit pas suffisamment de Soldats, & qu'il étoit besoin d'en avoir davantage

La *levée* extraordinaire, nommée encore évocation, se faisoit ainsi : Un Orateur monté sur la Tribune aux Harangues, après avoir fait connoître la nécessité, où l'on étoit de mettre sur pied de nouvelles Légions, & après avoir exalté le mérite qu'auroient ceux qui s'engageroient pour la guerre, qui étoit cause de la *levée*, qui s'alloit faire, laissoit le soin à deux des principaux Officiers, nommés pour commander les nouveaux Soldats d'achever la cérémonie.

Ceux-ci déployoient alors deux Drapeaux, & crioient: *Que ceux qui aiment le salut de la République ne tardent à se joindre à nous.* L'un de ces Drapeaux de couleur rouge étoit la marque de l'Infanterie, & l'autre de couleur bleuë étoit la marque de la Cavalerie. On laissoit aux sujets, qui vouloient s'enrôler par pur zele la liberté de choisir un Service conforme au goût de chacun d'eux. Ainsi les uns se rangeoient sous le Drapeau de l'Infanterie, & devenoient par-là Fantassins : les autres en se rangeant sous le Drapeau de la Cavalerie devenoient Cavaliers.

Quant à la *levée* ordinaire, où chaque Citoyen étoit obligé de se soumettre à l'appel, qui pouvoit se faire

de ſa perſonne en vertu de la loi, elle ſe faiſoit de la maniere ſuivante.

Toutes les Tribus étant dans le lieu des Comices, il y avoit un endroit particulier dans le même lieu, où chacune de ces Tribus entroit à ſon tour, ſelon le rang que le ſort donnoit à chacune d'elles pour y ſouffrir l'opération qui ſuit.

Une Tribu entrée, le Crieur public appelloit à haute voix quatre perſonnes de la premiere claſſe de cette Tribu, & le premier Tribun Militaire d'entre tous ceux de ce grade pour commander dans la Légion qui s'alloit *lever*, prenoit pour Soldat un des quatre Appellés.

Enſuite le Crieur recommençoit l'appel de quatre autres perſonnes de la même claſſe, d'entre leſquels le ſecond Tribun venoit à ſon tour choiſir un Soldat, & cet appel ſe recommençoit dans cette premiere claſſe de Tribu, juſqu'à ce que tous les Tribuns de la Légion qui ſe levoit, euſſent chacun un Soldat pris dans cette premiere claſſe, & la même choſe ſe faiſoit en chacune des autres claſſes de cette premiere Tribu.

Cette manœuvre faite, la Tribu décimée ſortoit, & une autre Tribu prenoit ſa Place pour ſouffrir la même opération. C'eſt ainſi que ſe levoient ces Légions formidables, dont trois ou quatre ſuffiſoient pour compoſer une Armée.

Les Romains ſe ſoumettoient d'autant plus volontiers à ces ſortes d'enrôlemens, qu'outre l'obligation qui les y contraignoit, les conſtitutions de l'Etat étoient telles, qu'elles ne leur permettoient point de briguer aucune Charge conſidérable, ſoit de guerre, ou de Magiſtrature, qu'ils n'euſſent ſervi à l'Armée le nombre d'années preſcrites par les Loix.

Les premiers François, de même que les Romains, devoient le Service Militaire, à la ſeule différence que les Romains ne le devoient qu'en conſéquence de l'uſage, & qu'ils l'embraſſoient ſouvent, ſans y être engagés par des récompenſes reçuës ou attenduës, au lieu que les François ſervoient comme poſſeſſeurs de terres que l'Etat ne leur avoit cédées qu'à cette condition.

Les François avoient auſſi leur maniere pour l'Aſſemblée du Militaire. Quand on avoit determiné de faire la guerre, l'ordre en étoit envoyé aux Ducs & aux Comtes, qui gouvernoient les Provinces & les Villes, pour qu'ils euſſent chacun réciproquement à ſatisfaire à la détermination.

La Publication provinciale de l'ordre de la Cour fut proprement ce qui s'appelloit *Ban*, on y procédoit de cette maniere. L'Ordonnance adreſſée à l'un de ces Ducs, ou de ces Comtes, qui portoit qu'il feroit aſſembler tous les gens de ſon diſtrict, qui devoient le Service de guerre, pour être prêts à marcher à jour nommé au lieu où ſe devoit former une Armée, étoit lue & affichée publiquement.

En même-tems le Gouverneur faiſoit arborer ſa Banniere ou celle de ſon Gouvernement, ſur le Donjon, ſur une Tour, ou ſur la principale Porte de l'endroit qu'il occupoit : cette cérémonie s'appelloit mettre le Ban, *ponere bannum*, & duroit le tems qui s'écouloit depuis la poſition du Ban, juſqu'au jour qu'il devoit être levé, c'eſt-à-dire juſqu'au tems marqué, où tous les Militaires du Diſtrict devoient être aſſemblés, pour ſe mettre en marche, & aller former l'Armée.

Ces Militaires, qui étoient tous les Vaſſaux & Arriere-Vaſſaux compris dans ce Diſtrict, ne devoient pas manquer d'arriver Il y avoit des amendes pour ceux qui n'arrivoient pas aſſez tôt afin d'être exercés, & ceux qui n'arrivoient point du tout, étoient bannis, c'eſt-à-dire portoient la peine ordonnée par le Ban pour cette ſorte de faute, qui étoit la perte du Fief que l'on poſſédoit, ou la ſaiſie des fruits de ce Fief.

Chaque Vaſſal de conſéquence amenoit ſous ſa Banniere particuliere les Vaſſaux qui relevoient de lui, car chaque Suzerain avoit droit de poſer auſſi dans ſa Terre ſon Ban particulier.

Tous les Fieffés formoient la Cavalerie & pour l'Infanterie c'étoit des Habitans des Villes que ces Villes fourniſſoient ſous le nom de *Milice des Communes*, ou de Milice des *Francs Archers*. Enfin le jour du départ des Troupes d'un Diſtrict aſſemblées par le Ban étant venu, toutes ces Troupes tant de Cavalerie, que d'Infanterie, étoient miſes par Bandes, & le Ban ſe levoit ; c'eſt-à-dire que le Gouverneur ſe mettoit en marche avec ſa Banniére qui précédoit toutes celles des Bandes ſoumiſes à ſon Commandement.

Le Gouverneur ſe rendoit avec tout ſon monde, au lieu où ſe devoit former l'Armée entiere Quand l'Armée du contingent de chaque Gouvernement, où le Ban avoit été poſé, le Général que la Cour nommoit pour commander cette Armée s'y rendoit, & alors la Banniere Nationnale paroiſſoit dans cette Armée pour dominer ſur toutes les autres.

Les choſes reſterent à peu près dans cet état, par

rapport à la maniere d'aſſembler les Armées, juſqu'au regne de Charles VII. qui diſpenſa la Nobleſſe de ſon Royaume du Service Militaire réglé qu'elle avoit fait juſqu'alors pour raiſon de ſes poſſeſſions, & il créa des Bandes de Gendarmes ſous le nom de *Compagnies d'Ordonnances*, qu'il ſoudoya.

Ce Prince laiſſa aux Capitaines de ces Compagnies le ſoin de les completer, & recruter par le moyen des enrôlemens volontaires. Depuis ce tems, les Capitaines tant de Cavalerie que d'Infanterie, moyennant leurs appointemens, ſont obligés de completter & de recruter leurs Compagnies.

Le Roi, quand il veut augmenter ſes Troupes, leur fait quelquefois des gratifications, & quand en tems de guerre il y a des Corps qui ont beaucoup ſouffert, on y envoie des Soldats de Milices pour les recompletter promptement.

LEVÉE d'un Siége, eſt le départ d'une Armée de devant une Place, ſans l'avoir priſe.

Quelque eſpérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, ſans l'avoir priſe. Quelque eſpérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, le ſuccès n'y répond pas toûjours, & quelquefois après bien des peines & des travaux, on ſe voit obligé de lever le Siége, ſoit à cauſe des maladies qui ſe mettent dans le Camp, ſoit faute de vivres & de munitions, ſoit parce qu'on ſouffre extrêmement des mauvais tems, & de la ſituation du terrein, ſoit à cauſe que l'Ennemi attaque une autre Ville plus conſidérable qui demande un prompt ſecours, ſoit enfin par quelqu'autre circonſtance fâcheuſe que le Général aura trop négligée, ou qu'il n'aura pas pu prévoir, & qui rompt entierement toutes les meſures qu'on a priſes.

Le plus ſûr dans ces occaſions eſt de ne point s'obſtiner a reſter inutilement devant la Place, & de remettre à gagner dans un autre tems, ce que l'on perd dans celui-ci, ou par un revers de fortune, ou par ſa propre imprudence.

Si l'Armée n'eſt point affoiblie, on *leve* le ſiége en plein jour, tambour battant, & dans l'ordre que tient une Armée, lorſqu'elle n'a rien a craindre dans ſa marche. Mais ſi l'on n'eſt pas en état de ſoutenir les pourſuites de l'Ennemi, on lui cache ſon deſſein le mieux qu'on peut, faiſant partir quelques jours auparavant tous les bagages, les munitions, la plupart du canon, & ſur-tout les groſſes pieces, avec les femmes, les vivandiers, & les bleſſés.

Pendant cela on change souvent de Place aux petits canons qui restent, les faisant tirer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, afin que l'Ennemi ne s'apperçoive point que les Batteries sont dégarnies, & quand on croit que les équipages sont arrivés en lieu de sûreté on allume des feux dans le Camp, & aux corps de garde pendant la nuit, comme on a coutume de faire pendant la durée du Siége, & l'on décampe sans bruit, laissant la Cavalerie à l'arriere-garde, si c'est un pays de Plaine, ou une partie de l'Infanterie, si c'est un pays de montagne.

Mais si ce sont-là les précautions qu'un Général doit prendre quand il est contraint par de fâcheuses circonstances de *lever* le siege; lorsqu'une grande partie de son Armée a défilé, le Gouverneur de la Place peut faire une sortie sur l'arriere-garde, s'il y trouve quelque avantage; mais il faut bien prendre garde de ne point tomber soi-même dans le piége, comme il arrive quelquefois; & le plus sûr est de faire un pont d'or à l'Ennemi qui fuit.

Dès qu'il sera parti, on doit faire raser, détruire & combler tous ses ouvrages, réparer les bréches, & fortifier les endroits qu'on a connus être trop foibles. On pourvoira la Place de nouvelles munitions de guerre & de bouche. Enfin on disposera toutes ces choses de maniere que l'Ennemi y revenant, la trouve en meilleur état, & capable d'être mieux défenduë que la premiere fois.

LEVIER est un gros morceau de bois fait comme une barre de fer, qui sert à avancer ou à reculer le canon dans le besoin.

LICENCIEMENT des Troupes, est la séparation d'une Armée à la fin de la campagne; & si la guerre continuë, l'envoi des Troupes dans leur quartier d'hyver, ce qui se fait à la fin d'Octobre, ou plus tard, suivant la situation des affaires & les ordres de la Cour & du Général, qui ordonne le départ des Troupes, quand on ne peut plus tenir la campagne.

LICENCIEMENT des Equipages des Vivres. Ce *licenciement* est ordonné par le Général de l'Armée à la fin de la campagne. Le Directeur Général des Vivres doit toûjours en prendre l'ordre par écrit, car il sert de revuë, & c'est sur cette piéce concluſive que les Entrepreneurs sont payés de la solde entiere.

Lorque les Troupes ne sont pas toutes retirées, & que le Général a besoin de quelques équipages pendant les premiers mois du quartier d'hyver, ou pendant

l'Hyver même, il le ſpécifie dans le même ordre. Lorſque la campagne approche de ſa fin, le Directeur des Vivres diſpoſe de bonne heure le Commis du Parc à faire les décomptes des Régimens avant que l'Armée ſe ſepare.

Le Directeur des Vivres, qui a pourvu de bonne heure avec les Entrepreneurs aux lieux où l'on enverra les chevaux en quartier d'Hyver, ſonge à établir leur route pour y aller. A cet effet, il fait partir deux Commis Haut-le-pied des plus capables & des plus fideles, auſquels il fait délivrer de l'argent pour faire des proviſions de foin & d'avoine dans les lieux de cette route, lorſqu'on ne trouve pas des gens qui veuillent s'obliger à les fournir.

L'ordre qu'on délivre à ces Commis contient les lieux par où les équipages doivent paſſer, les quantités de foin & d'avoine qu'ils doivent conſommer dans chaque lieu, les dates des jours qu'ils y paſſeront, & combien d'équipages à la fois.

On établit deux routes différentes, ſi le nombre des Equipages eſt grand pour les faire ſubſiſter plus commodement, pourvu néanmoins qu'elles ne ſoient pas éloignées l'une de l'autre, ou plûtôt on les partage à droite & à gauche de la route, afin que le Capitaine qui en a toûjours la conduite ne les perde pas de vûë.

Dès que l'ordre du *licenciement* eſt donné, il faut faire partir les Equipages pour éviter les frais qui ſont toujours fort grands ſur la frontiere, à cauſe de la prodigieuſe conſommation que les Troupes font, ce qui enchérit les denrées

LICENCIER, c'eſt donner congé à des Troupes, *Milites miſſos facere.*

LIEUTENANS PROVINCIAUX d'Artillerie. Il y a un nombre de Lieutenans-Provinciaux d'Artillerie, qui portent les titres de différentes Provinces. La meilleure partie commande des Equipages. L'autre ſert dans les divers départemens des Frontieres. Quelques-uns, qui ſont les plus anciens ne ſervent plus

Entre les Lieutenans Provinciaux, qui ſervent les Equipages. Il y en a que le Roi a honoré du titre de Lieutenant General de ſes Armées. Tous ſont ſuſceptibles des grades les plus éminens où ils peuvent parvenir comme les autres Officiers des Troupes.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL Le titre de Lieutenant-General eſt donné à des Officiers de Juſti-

ce, à des Gouverneurs de Province dans l'étendue de leur Gouvernement, ou à ceux qui dans une Province ou dans de certains diſtricts commandent ſous les ordres du Gouverneur. Il y a eu des Lieutenans-Generaux du Royaume ; & l'on donne ce titre à des Officiers de guerre, qui ont le commandement immédiat ſous celui, qui commande l'Armée en chef.

Un General d'Armée, n'eſt à proprement parler, que le Lieutenant-General en tant qu'il repreſente la perſonne du Prince à la tête des Armées. Ce titre pris en ce ſens fut en uſage ſous le régne de Charles VII. Jean Bâtard d'Orleans, Comte de Dunois, le prenoit avec ſes autres qualités.

Dans les Hiſtoires des régnes ſuivans, il ſignifie celui qui commandoit en chef un corps d'Armée : & dans les Patentes que le Roi donne à un General d'Armée, il ne l'y qualifie que de ſon Lieutenant-General, mais comme repreſentant la perſonne du Roi à la tête de l'Armée, au lieu que les autres Lieutenans-Generaux ne portent pas ſeulement ce titre par rapport au Roi, mais auſſi par rapport au General même, dont ils tiennent la place dans la partie de l'Armée, qu'ils commandent ſous ſes ordres.

Dans les Patentes de Lieutenant-General, il eſt dit : *Nous avons fait, conſtitué notre Lieutenant-Général N.* & dans les Patentes des autres, il eſt dit : *Nous avons fait, conſtitué l'un de nos Lieutenans-Généraux N.* Cela marque qu'il n'y en a qu'un de la premiere eſpece, qui ſeul repreſente le Souverain, & qu'il y en a, & qu'il peut y en avoir pluſieurs de l'autre eſpéce. Les Patentes même des Lieutenans-Generaux d'aujourd'hui, ne ſont ni Proviſions, ni Brevet, mais un Pouvoir.

La Charge de Lieutenant-General d'aujourd'hui n'eſt pas ancienne. On en trouve l'origine ſous le régne de Louis XIII. Il n'y en avoit pas dans tous les corps d'Armée. Le Roi n'en mettoit ordinairement qu'un ou deux dans une Armée. Le Marquis de la Force, qui a ſervi en qualité de Lieutenant-General ſous le Prince de Condé en 1638. & le Marquis de Feuquiere ſous le Duc de Longueville ſont les premiers Lieutenans Generaux.

C'eſt ſous le régne de Louis le Grand, pendant ſa minorité, & pendant le miniſtere du Cardinal de Mazarin, que la multiplication des Lieutenans-Generaux

commença. Il paroit que trois raiſons déterminerent Louis XIV. à en augmenter le nombre.

La premiere, parce que c'eſt un grade d'honneur, qu'il crut utile d'intérer entr. le Maréchal de France & le Maréchal de Camp, comme entre le Colonel & le Maréchal de Camp, il mit depuis celle de Brigadier, afin de ſatisfaire l'ambition d'un Officier, qui étoit long-tems à attendre quelque diſtinction, & quelque titre permanent, qui l'élevât au-deſſus du rang, où il étoit depuis pluſieurs années. La ſeconde, parce que les Officiers paſſant par ces divers degrés, ſe forment mieux dans le commandement. La troiſiéme eſt que ſous le régne de Louis XIV. les Armées ont été infiniment plus nombreuſes, que ſous les régnes précédens, & qu'il a fallu multiplier les Officiers à proportion de la multiplication des Troupes.

Le rang des Lieutenans-Generaux eſt réglé entre eux par l'ancienneté de leur promotion. Le Roi a ajouté au titre de Lieutenant General pluſieurs droits honorifiques, qui le diſtinguent des autres Officiers-Généraux, & qui ſont reglés par l'Ordonnance & le Reglement du 12. Mai 1696. art 2.

Quand un Lieutenant-General eſt Gouverneur de Place, l'Officier de Garde devant laquelle ce Gouverneur paſſe, fait mettre ſa Garde en haie ſous les armes, & le Tambour appelle. Un Lieutenant-General qui commande en chef dans une Province, doit avoir une Garde de cinquante hommes ſans Drapeau, commandés par un Capitaine & des Officiers à proportion.

Les Lieutenans-Generaux, qui commandent à l'Armée, ou dans la Province ſous d'autres chefs, ou qui n'ont le commandement que par accident, doivent avoir une Garde de trente hommes avec un Capitaine, un Sergent & un Tambour qui appelle, lorſqu'il paſſe devant la Garde. On ne leur rend ces honneurs, que quand ils ont des lettres de ſervice.

Un Lieutenant-General tient le ſecond rang après le General d'Armée, & dans une bataille il commande une des lignes ou des ailes; dans la marche des Troupes un détachement, ou un Camp volant; dans un ſiége un Quartier; & quand il eſt de jour une des Attaques.

Un Lieutenant-General ne jouit de la paye d'Officier General, que quand il reçoit ſous les ans une Patente, qui l'emploie dans quelque Corps d'Armée.

Le

nombre des Officiers Generaux n'eſt pas fixe, il faut plus ou moins, ſelon le Corps de Troupe que Prince met en Campagne, & il les choiſit ſans égard ancienneté. Les Lieutenans-Generaux ſont employés uns pour conduire des Corps de Cavalerie, les tres pour ſe mettre à la tête de l'Infanterie, pour e à l'Arriere-Garde, à l'Avant-Garde, pour un nvoi, pour un grand Fourrage, pour des Camps lans.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL d'Artillerie, un Officier, qui en l'abſence du Grand-Maître a in de choiſir les Poſtes propres à dreſſer des batte-s, & qui commande tout ce qui regarde le ſervice canon & des feux d'Artifice. Il ordonne tous les vaux de l'Armée, tant aux ſiéges que dans la mar-e. Il n'y a qu'un Lieutenant-General d'Artillerie en re dans une Armée, mais il y en a pluſieurs qui font la fonction par commiſſion. *Voyez* ARTIL-ERIE.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL du Grand-aître de l'Artillerie. Cette Charge a toujours été mplie par des gens d'une grande qualité & d'un mérite tingué. La finance qui eſt très-conſidérable tombe ns le caſuel du Grand-Maître, qui nomme & pré-nte l'Officier au Roi, dont il prend des proviſions.

LIEUTENANT-GE'NE'RAL des Armées vales du Roi, eſt un Officier qui précéde les Chefs Eſcadre, & qui leur donne l'ordre pour le diſtribuer x Officiers inférieurs.

LIEUTENANT DE ROI eſt le ſecond ficier d'une Place de guerre, qui joint ſes ſoins à ux du Gouverneur, & qui dans ſon abſence eſt le emier Commandant. Les appointemens d'un Lieu-nant de Roi & des autres Officiers, ſont proportion-s à la place dans laquelle ils ſont. Ils y ont de plus s émolumens.

LIEUTENANT-COLONEL de Cavalerie, le premier Capitaine du Regiment, qui commande l'abſence du Meſtre de Camp, & fait les mêmes nctions. Son Poſte eſt à la tête du ſecond Eſcadron. trefois il n'y avoit de Lieutenant-Colonel de Cava-lie, que dans les Regimens de Cavalerie Etrangere. Major étoit le premier Capitaine du Regiment, & mmandoit en l'abſence du Meſtre de Camp. Au-rd'hui tous les Regimens de Cavalerie ont des Lieu-nans-Colonels, qui ſont d'autant plus néceſſaires, e la plupart des Meſtres de Camp ſont des Princes,

ou de jeunes Seigneurs, pour qui le ſoin d'un Regiment eſt d'un trop grand embarras. Chaque Regiment de Dragons a auſſi un Lieutenant-Colonel.

LIEUTENANT-COLONEL d'un Regiment d'Infanterie, eſt le ſecond Officier d'un Regiment, qui le commande en l'abſence du Colonel, & qui dans un combat prend ſon Poſte à la gauche du Colonel, & ſe met à la tête des Capitaines. Un Lieutenant-Colonel d'Infanterie obéit à un Capitaine aux Gardes comme le Capitaine aux Gardes obéit à tout Colonel d'Infanterie.

Le Lieutenant-Colonel doit être un homme actif, vigilant, ſçachant toutes les fonctions des différentes Charges du Regiment, afin de connoître ſi ceux qui les poſſédent s'en acquittent comme il faut. Il doit connoître la force de chaque Compagnie, pour employer les meilleurs hommes dans les occaſions où il doit être aſſuré de la valeur de ſa Troupe.

Un Lieutenant-Colonel fait les mêmes fonctions du Colonel, quand il eſt abſent, il tient la main à la diſcipline du Regiment, ſçait attaquer, défendre un Poſte qui lui eſt confié, s'y retranche ſelon le terrein & la conſéquence du Poſte. Il ſçait mener un Regiment au combat, fait une retraite quand il y eſt forcé, donne à ſon bataillon les différentes formes, ſelon qu'il eſt attaqué dans le combat ou la retraite. Au ſiége d'une Place il fait les mêmes fonctions que le Colonel, qui ſont de faire défendre à tout Soldat du Regiment de ſortir du Camp la veille qu'il doit monter la Garde de Tranchée.

Après qu'il a reçu l'ordre du Lieutenant-General, ou du Maréchal de Camp, qui eſt de jour, il conduit le Regiment ou le Détachement qui en a été fait dans les Poſtes pour relever les autres. S'il marche à l'attaque d'une Place, c'eſt le plus couvert, qu'il lui eſt poſſible. Quand il y eſt arrivé il viſite les travaux, fait exécuter les ordres qu'il a reçus, & prend ſoin des Soldats & des Officiers bleſſés.

Les Lieutenans-Colonels dans les Regimens d'Infanterie ſont diſpenſés par les Ordonnances du Roi de monter la Garde dans les Places, ils ont le choix de leurs logemens préférablement aux Capitaines. En l'abſence du Colonel ils commandent ſur tous les quartiers des Regimens.

LIEUTENANT de Cavalerie eſt un Officier nommé par le Roi & non par le Capitaine dans chaque Compagnie de Cavalerie, pour la commander en

l'abſence du Capitaine. Les *Lieutenans* ſont comme les ſurveillans du Maréchal des Logis, & des Brigadiers qui ſont de la nomination du Capitaine. Son Poſte en marche eſt à la gauche du Capitaine.

LIEUTENANT d'Infanterie eſt auſſi un Officier créé par le Roi dans chaque Compagnie, pour y tenir le ſecond rang & la commander en l'abſence du Capitaine. Dans cette occaſion il a ſon Poſte à la tête, mais ſi le Capitaine s'y rencontre, & que la Compagnie marche, le Poſte du Lieutenant eſt vers le ſerre-file, pour arrêter & faire ſerrer les Traineurs, c'eſt-à-dire les Soldats qui quittent leur rang pour demeurer derriere. Les fonctions des Lieutenans, & Soulieutenans ſont de veiller ſur la conduite des Sergens, & des Caporaux pour les tenir dans le devoir, & les faire pourvoir de tout ce qui eſt néceſſaire à la Compagnie. Pour cela il faut qu'ils ſe trouvent tous les jours au Drapeau à l'heure que les Soldats montent la Garde, afin de voir ſi leurs armes ſont en état de tirer, & s'ils ſont bien fournis de poudre & de balle.

LIEUTENANT de la Colonelle eſt le ſecond Officier de la Compagnie Colonelle de chaque Regiment d'Infanterie, le Lieutenant de la Colonelle du Regiment des Gardes-Françoiſes jouit de la commiſſion de Capitaine, & tient rang de jour, & de date de ſa commiſſion. Tous les autres Lieutenans des Compagnies Colonelles des Regimens d'Infanterie, ſoit qu'ils ayent commiſſion ou non, tiennent rang de derniers Capitaines, ſoit dans le Corps où ils ſont, ſoit à l'égard des autres Régimens d'Infanterie.

LIGNE. En Géometrie, ce mot ſignifie une longueur ſans largeur. La *Ligne droite* eſt le plus court chemin d'un point à l'autre. La *Ligne courbe* eſt une ligne qui ne ſuit pas le plus court chemin d'un point à un autre. La *Ligne perpendiculaire* eſt une ligne droite, qui tombant ſur une autre ligne, n'incline pas plus d'un côté que d'un autre. *Lignes paralleles* ſont des lignes également diſtantes l'une de l'autre en toutes leurs parties, enſorte qu'étant prolongées à l'infini, elles ne ſe rencontroient jamais.

Il y a pluſieurs manieres de diviſer géométriquement une ligne droite en autant de parties égales que l'on voudra, mais la plus commode & la plus courte, eſt de ſe ſervir du compas de proportion.

LIGNE dans l'art Militaire, eſt pris en pluſieurs ſens.

LIGNE eſt la diſpoſition d'une Armée rangée en bataille qui fait un front, étendu ſur la longueur

d'une ligne droite, autant que le terrein le peut permettre, afin que par cette sorte de situation ces différens Corps de Cavalerie & d'Infanterie ne puissent être coupés, ni chargés en flanc par l'ennemi.

Les Armées Ottomanes se rangent ordinairement sur une ligne courbe, parce qu'étant fort nombreuses, elles peuvent facilement enveloper l'ennemi par les cornes de cette espéce de croissant.

Nos Armées se mettent pour l'ordinaire sur trois lignes, dont la premiere s'appelle Avant-Garde, la seconde Corps de bataille, la troisiéme, qui est toujours plus foible, se nomme Corps de réserve, ou Arriere-Garde. Chacune est disposée de telle sorte que ses ailes ou ses extrémités sont toujours composées d'Escadrons, qui sont quelquefois soutenus dans leurs intervalles par des pelotons d'Infanterie. Les Bataillons sont au milieu de chaque ligne, quelquefois ils y sont entremêlés parmi des Escadrons lorsque l'Armée est forte en Cavalerie.

Le terrein, qui dans chaque ligne sépare ces différens Corps l'un de l'autre, est égal au front qui est occupé par chacun de ces mêmes Corps, afin de faciliter leurs mouvemens, & aller à la charge sans confusion. Mais les intervalles qui sont entre chaque Bataillon, & chaque Escadron de la seconde ligne, doivent répondre directement au terrein, qui est occupé par les Escadrons & par les Bataillons de la premiere ligne, afin que si cette premiere ligne vient à être rompue & à plier, elle ne se renverse pas sur les corps de la seconde, & trouve un terrein propre à se rallier. Pour cette même raison on laisse environ cent cinquante pas de distance entre la premiere & la seconde ligne, & le double de ce terrein entre la seconde ligne, & la troisiéme.

Il est bon de remarquer ici que jusqu'au seiziéme Siécle on ne s'est gueres servi du terme de *Ligne* pour désigner l'ordre sur lequel étoit mise une Armée pour combattre.

Dans une Armée rangée sur trois *Lignes*, la premiere s'appelloit Avant-Garde, la seconde Corps de Bataille, ou Bataille tout court, & la troisiéme Arriere-Garde. On ne s'exprime plus de cette maniere que pour une Armée qui est en marche.

LIGNE en matiere de Fortification, se prend en plusieurs sens. Si on travaille à faire un Plan sur le papier, le mot signifie un trait tiré d'un point à un autre. Et sur le terrein il est quelquefois pris pour un

ossé bordé de son parapet, & quelquefois pour un arrangement de gabions ou de sacs à terre, qui s'étendent en longueur sur le terrein, pour s'épauler ou se couvrir contre le feu de l'ennemi.

LIGNE MAGISTRALE est le premier trait qui marque les faces, les flancs & les courtines d'un Corps de Place. On l'appelle ainsi, tant parce que c'est par elle qu'on commence la construction d'un corps de la Place, que parce que renfermant la Place, tout ce qui est au-delà n'est que des dehors employés pour la défense de cette ligne.

Sur le papier on la trace plus grosse, & quand le Corps de la Place est revêtu de maçonneries, on la met en rouge, couleur qu'on emploie pour désigner les Ouvrages de maçonnerie.

LIGNE de défense est une ligne, qui représente le tir ou le cours de la balle des armes à feu, & particulièrement du mousquet, selon la situation où il doit être pour défendre la face du bastion. Cette ligne se distingue en *fichante* & en *rasante*.

LIGNE de défense *fichante* est une ligne tirée de l'angle de la courtine, jusqu'à l'angle flanqué du bastion opposé, sans toucher la face du même bastion. Il n'y a jamais de ligne *fichante* qu'il n'y en ait aussi une rasante, & la défense fichante suppose un second flanc, c'est-à-dire une partie de la courtine, d'où la mousqueterie peut tirer & porter dans la face du bastion opposé. Elle doit être de la portée du mousquet qui est ordinairement de 120. toises.

LIGNE de défense *rasante*, ou flanquante, est une ligne, qui étant tirée d'un certain point de la courtine, va raser la face du bastion opposé. Ce point de la courtine, d'où cette ligne est tirée, est l'angle même de la courtine quand il n'y a point de second flanc, & en ce cas elle doit être de 120. toises, & n'est point accompagnée d'une ligne fichante, ce qui est la bonne construction. Mais s'il y a un second flanc, le point d'où la rasante est tirée se rencontre dans l'endroit de la courtine, d'où l'on commence à découvrir la face opposée, & alors la rasante est au-dessous de 120. toises.

LIGNE d'approche, ou *ligne* d'attaque, est un travail, qui se fait par l'Assiégeant pour gagner à couvert le fossé & le corps de la Place, & qui est de différente nature suivant la qualité du terrein où l'on s'attache. *Voyez* TRANCHÉE.

LIGNE de circonvallation est une *ligne*, ou un

fossé que les Assiégeans font à la portée du canon de la Place, & qui régne autour de leur Camp afin d'en assûrer les quartiers, contre les secours des Assiégés.

LIGNE de contrevallation est un fossé bordé d'un parapet dont les Assiégeans se couvrent du côté de la Place pour arrêter les sorties de la Garnison, de sorte que les Troupes qui font un siége, sont postées entre la ligne de circonvallation & celle de contrevallation. Quand la Garnison est forte, l'Assiégeant commence à remuer les terres par la contrevallation & la circonvallation se fait ensuite.

La mauvaise structure des lignes, & le peu de soin qu'on a d'en conduire l'élévation par les régles d'un Profil bien dirigé, donnent au moins à l'ennemi autant de prise pour l'entrée des secours, que les défauts qui se peuvent commettre dans l'exécution d'un siége.

C'est une des choses à quoi les François manquent le plus. Les Espagnols sont en cela bien plus soigneux. On ne voit point de lignes de leur façon, qui ne soient faites avec assez de précaution.

Celles qu'ils firent devant Arras, avoient assez de ressemblance à celles que César fit au siége d'Alexie. La ligne avoit son fossé de treize à quatorze pieds de largeur sur six à sept de profondeur. Sur le bord du fossé il y avoit une lisiere de terre, large de vingt pieds ou environ, toute percée de trous, espacés en echiquier de deux pieds de diamétre, sur un pied & demi de profondeur, dans chacun desquels il y avoit un Piquet qui sortoit en pointe d'un demi pied hors de terre. Au-delà de la lisiére étoit l'avant fossé de cinq à six pieds, & par-delà une autre lisiére de trous piquetés comme la précédente.

La disposition des *lignes* de circonvallation, & le soin de les diriger appartiennent à l'Ingénieur-Général ou Directeur. On les appelle *lignes de circonvallation*, parce qu'elles environnent l'Armée qu'elles renferment entre-elles & la Place. C'est lui qui en doit régler les desseins, c'est lui, qui en faisant le tour avec le Général doit lui montrer l'ordre qu'il en a conçu & lui exposer là-dessus ses sentimens, avec les raisons, qu'il a de les proposer. Le Général en ordonne ce qu'il juge à propos; ensuite de quoi le Directeur doit lui en presenter différens Profils, pour en régler les élévations, lui faire entendre les bonnes & méchantes qualités des unes & des autres, & le tems nécessaire à leur élévation.

Après qu'on a choisi celui qu'il agrée le plus, il en

uit faire promptement des copies qu'il distribue aux autres Ingénieurs, entre lesquels il partage tout le circuit du Camp, se réservant de visiter le tout, & de leur montrer en gros le chemin qu'ils ont à faire tenir la ligne.

Les secours que les Assiégeans peuvent appréhender, sont de deux sortes, grands & petits. J'appelle grands, ceux qui peuvent forcer les *lignes*, battre une Armée, ou du moins une partie. J'appelle petits secours, tous ceux qui n'étant pas assez forts pour forcer la *ligne*, ni battre un Quartier, sont contraints de chercher les moyens d'entrer furtivement dans la Place. Toutes les précautions à prendre contre eux doivent se régler sur la connoissance que l'on aura des uns & des autres. Si l'ennemi est assez fort pour qu'il y ait lieu de craindre qu'il attaque ouvertement les *lignes*, il n'y a point de doute qu'il ne faille les faire avec toute la circonspection possible. C'est pourquoi, celui qui en est chargé doit observer en les traçant.

I. D'occuper toutes les hauteurs qui pourroient être nuisibles en ne les occupant pas.

II. De ne point laisser d'enfoncement considérable, ni de cavin à la portée du mousquet des *lignes*, qui n'en soit plongé & découvert.

III. D'éviter, & même de fuir tous les commandemens, qui pourroient plonger la Place-d'Armes, ou le derriere de la *ligne*.

IV. De profiter de tous les rideaux, cavins, marais, rivieres, ruisseaux, bois, rochers, *&c.* qui pourroient être avantageux à la ligne ou abreger le travail.

V. De faire toujours les sorties entre deux rédans, au milieu d'une courtine commode pour le Camp, & d'une ouverture propre à passer au moins huit chevaux de front, de les fermer de bonnes barrieres, & de les couvrir toujours par de grands rédans détachés, faits en forme de demi-lune.

VI. De ne point s'attacher trop scrupuleusement à suivre la paralléle du campement; mais de s'écarter, & de se resserrer, tantôt plus tantôt moins selon que l'avantage de l'assiette du terrein se presentera plus ou moins favorable.

VII. De ne jamais faire d'avant-fossé aux lignes, parce qu'il sert d'entrepôt à l'Ennemi, qui tâche toujours de le gagner, afin d'y reprendre haleine & d'en partir pour s'attacher à la ligne, coup d'autant plus dangereux, que la distance en étant plus petite, il en a bientôt franchi l'espace.

VIII. D'obſerver les eſpaces du Camp à la *ligne* qui doit être d'environ 100. ou 120. toiſes, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Eſcadrons néceſſaires à la défenſe, & laiſſer derriere eux un eſpace aſſez grand pour le paſſage des Troupes qui auront à porter leur ſecours ailleurs.

Les courtines ſeront de 70. toiſes, les gorges des rédans de 30. & les faces de 25. moyennant quoi la diſtance de la pointe d'un rédan à l'autre, ſera à peu près de 100. toiſes; c'eſt-à-dire, de la vraie portée dont il faut être, pour que la mouſqueterie puiſſe être d'un grand effet.

Après les *lignes* tracées on en diſtribue le travail aux Troupes, à proportion de la force des Regimens, avec un petit avis qui marque ſommairement l'inſtruction de ſon élévation: après quoi les Ingénieurs tiennent la main à la faire exécuter, chacun dans le quartier qui lui eſt commis.

L'excavation du foſſé doit toujours être proportionnée à la ſolidité du parapet de la ligne. Il peut avoir 15. pieds, 16. ou 18. de largeur, par le haut ſur 6. ou 7. & demi de profondeur, taluant de côté & d'autre du tiers de la largeur, ou d'un talus égal à la hauteur. Mais quand pour faire ledit foſſé plus grand, on jette un peu de terre ſur l'extérieur en la repandant bien, cela ne fait aucun mal.

Pour donner du profil au parapet de la *ligne*, il eſt néceſſaire de faſciner les terres & de les bien arranger. Toutes ſortes de bois ſont propres à cela, ſans en excepter les plus petites branches, parce que l'on ne prétend pas faire un ouvrage de longue durée. Au défaut du bois ordinaire, on peut ſe ſervir de fougere, de genêt, d'erines, de ronces, de toute ſorte de paille, & même de fumier, qu'on arrange par lits comme des faſcines.

Il faut autant que faire ſe peut, deux ou trois banquettes aux parapets, & même plutôt trois que deux, parce que la *ligne* qui en ſera plus élevée, & par conſequent plus propre à recevoir une fraiſe, d'un acces plus difficile à l'Ennemi, couvrira beaucoup mieux les Troupes qui ſeront derriere, & notamment la Cavalerie, qui ſans cela ſeroit peut-être obligée de faire des épaulemens. Un travail propoſé de cette hauteur épargne les épaulemens, ſuprime les avant-foſſés, dont le travail ſurpaſſe de beaucoup ce petit ſurcroit d'élévation.

Il faut toujours, s'il eſt poſſible, fraiſer les *lignes*,

en quelque pays que ce ſoit, parce que la fraiſe eſt tres-bonne a oppoſer à l'ennemi. C'eſt le meilleur expédient pour empêcher l'inſulte des travaux de terre, & celui qui coûte le moins. Aux endroits ou les bois ſont rares, on peut fraiſer avec des épines qu'on coupe juſtement de la longueur des fraiſes. Au reſte il y a peu de Places, dont les environs ne ſoient garnis de bois, de haies, ou de buiſſons, & il y a peu de ſieges où la fraiſe ne puiſſe être en uſage, quand on veut s'en donner la peine.

Une *ligne* doit être paliſſadée. Une paliſſade ne lui eſt pas moins néceſſaire qu'un foſſé. La moins defectueuſe de toutes eſt celle que l'on plante vers la Campagne à 8. toiſes du foſſé, à laquelle on donne 5. pieds de haut, qu'on incline de trois pieds vers l'ennemi.

On emploie ordinairement 8. 9. ou 10. jours tant à la façon des lignes pour les bien faire qu'aux apprêts du Parc, à l'arrivée des Païſans & des munitions, & à ſe préparer pour l'ouverture de la tranchée. La diligence avec laquelle elles ſe font, ne permet pas qu'on y puiſſe apporter grande façon.

Autrefois on attachoit aux lignes des Redoutes & des Forts, les uns quarrés, les autres triangulaires, les autres a étoiles, *&c.* Mais ces ſortes d'ouvrages, qui d'ailleurs n'étoient pour la plupart que des colifichets, plus mauvais ſur le terrein, qu'ils ne paroiſſoient beaux ſur le papier, étoient extrêmement dangereux, parce que l'ennemi s'en étant emparé, battoit les lignes de revers, & qu'il n'étoit pas facile de l'en chaſſer a cauſe de l'avantage & de la hauteur du terrein, où on les conſtruiſoit : c'eſt pourquoi l'on ne fait aujourd'hui des Redoutes qu'aux endroits éloignés de la ligne, qu'on veut occuper, & s'ils ſont aſſez grands pour y conſtruire des Forts, on les fait toujours ſelon les regles d'une bonne fortification, leur donnant une figure ou quarrée, ou pentagonale ou hexagonale, à proportion de la grandeur du terrein, mais avec des dimenſions plus petites que celles des grandes fortifications.

On met autour des lignes de petits Corps de Garde de diſtance en diſtance, & aſſez pres pour que les ſentinelles puiſſent s'entreparler. On les augmente ou on les diminue, ſelon que l'ennemi s'approche, ou s'éloigne de quelque côte. On met auſſi de ſemblables Gardes à la tête du Camp, chez les Officiers Généraux, aux vivres & au canon.

Les lignes doivent être ordinairement paralléles au

Camp, mais si la disposition du terrein demande qu'on s'en approche, ou qu'on s'en écarte en quelques endroits, il ne faut pas s'en mettre en peine, & l'on ne doit alors penser qu'à tourner de son côté tous les avantages, en s'emparant des hauteurs ou commandemens, s'ils sont à portée, ou s'y faisant des Redoutes, s'ils ne le sont pas, & en ne laissant aux environs aucun endroit bas & enfoncé où le mousquet ne puisse plonger.

Voilà quelles sont les lignes qui peuvent s'opposer aux grands secours. Pour ce qui est de celles qui se font contre les petits, on doit avoir les mêmes égards pour les tracer excepté que l'on peut faire leurs redans plus petits de même que leur fossé & leur parapet.

Quand la Garnison de la Place est forte, on fait des Redoutes entre la Place & le Camp, pour empêcher l'effet des sorties, & pour servir de retraites aux Fourrageurs & à ceux qui vont du Quartier à l'autre. Mais si la Garnison étoit en état d'enlever un Quartier, ou de se saisir de quelque endroit de la ligne pour faire entrer un secours, on feroit alors du côté de la Place & à la portée du canon des Lignes, qu'on nomme de *contrevallation*, & qui renferment le Camp entre-elles & celles de circonvallation. Elles doivent être éloignées du Camp d'environ 200. toises. Leur fossé doit avoir 10. pieds de largeur par le haut & 3. par le bas, sur 5. pieds de profondeur. Les terres qu'on en tire forme le parapet qui est tourné du côté du Camp. On y fait des redans un peu plus petits avec des portes, & des barrieres de même qu'aux autres Lignes, observant de profiter de tous les avantages du terrein, & de mettre des redoutes sur les hauteurs, où l'on ne peut faire passer la *contrevallation*.

LIGNE équinoxiale, ou simplement la ligne : c'est un grand cercle que le soleil décrit d'Orient en Occident environ le 21. Mars, & le 21. Septembre dans une partie du Ciel, qui est également éloignée des deux Poles. Cette ligne est le terme, d'où l'on commence à compter les Latitudes, & sous la ligne il n'y a aucune élévation de Pole, car les deux Poles y sont toujours dans la circonférence de l'Horizon. On baptise, comme je l'ai dit ailleurs, les personnes, qui passent pour la premiere fois sous la ligne.

LIGNE ou cordeau de la sonde, terme de marine, *voyez* SONDE.

LIGNE est aussi la disposition des postes d'une Armée navale le jour d'un combat. Car l'ordre de ba-

taille eſt de ranger autant qu'on peut tous les Vaiſſeaux ſur la longueur d'une ſeule ligne, tant pour conſerver l'avantage du vent, & courir tous un même bord, qu'à cauſe que les Vaiſſeaux, qui ſeroient mis par files, les uns derriere les autres, ne pourroient tirer leurs bordées, que ſur ceux de leur parti. Ainſi l'avant-garde, le corps de bataille, & l'arriere-garde ſe mettent ſur une même ligne, quand les Eſcadres, & les Diviſions ſont unies. On dit : Garder la *ligne*, venir à ſa *ligne*, ſe rendre ſur ſa *ligne*.

LIGNE de l'eau, ou flotaiſon, c'eſt l'endroit du bordage, où l'eau ſe vient terminer, quand le Bâtiment a ſa charge, & qu'il flotte.

LIGNES d'amarrages, en terme de marine, ſont des cordes qui ſervent à lier, & arrêter le cable dans l'arganeau, & à renfoncer & aſſurer les hanſieres, & les manœuvres. Les rabans, rides & garcettes ſont *lignes* d'amarrage.

LISSE, terme de marine, eſt un aſſemblage de longues, & de groſſes piéces de bois, miſes bout à bout l'une de l'autre dans le corps du bordage, en façon de ceinture pour faire la liaiſon des membres & des piéces de charpenterie, qui forment le corps du Bâtiment. Les *liſſes* ſont poſées paralleles les unes aux autres.

LISSE de Hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, eſt le dernier des beaux de l'arriere, qui fait l'affermiſſement de la poupe, & qui doit être élevée à la hauteur du feuillet des ſabords de la ſainte Barbe, deux ou trois pieds au-deſſus de l'étambord. Sa longueur eſt à peu près des deux tiers du maître beau.

LISSOIR ſe dit d'un aſſemblage de pluſieurs tonneaux attachés enſemble, dans leſquels on met la poudre deſtinée pour la chaſſe, & qui tournant par le moyen d'un moulin, la remuë de maniere qu'elle devient luſtrée & plus ronde, & d'un grain plus égal que la poudre de guerre.

LIT de vent, ou vent de bouline, terme de marine, eſt un air de vent diſtant du lieu de la route par un intervalle de cinq à ſix rumbs.

LOF, en terme de marine eſt une moitié du vaiſſeau, conſiderée par une ligne, qui le diviſeroit également de prouë à poupe, laiſſant une moitié à ſtribord du grand mât, & l'autre moitié à bas bord.

Aller au *Lof* ou à la bouline, c'eſt aller au plus près du vent, chercher l'avantage du vent ; être au *lof*, c'eſt être au vent, être ſur le vent pour ſe maintenir ;

tenir le *lof*, ou ſe tenir au *lof*, c'eſt garder le vent, ſerrer le vent, prendre le vent de côté.

Au *lof*, terme de commandement pour dire qu'on aille au plus près du vent, qu'on le maintienne, & qu'on en cherche, ou conſerve l'avantage.

LOGEMENT d'un homme de guerre eſt la place qu'il occupe chez le Bourgeois, ou dans des Caſernes.

L'origine des logemens, & uſtenſiles des Gens de guerre remonte à Louis XII. en 1498. comme il paroît par une Ordonnance de ce Prince donnée le 20. Février 1514.

Louis XIV. en 1665. ordonna que les Garniſons, qui auront été reglées, ne fuſſent point changées, ſi ce n'eſt par ſes ordres exprès; & voulut que les Maires, & Echevins de Villes, les Syndics, ou principaux Habitans à leur défaut procéderoient en toute diligence, lors de l'arrivée des Troupes, à leurs logemens avec égalité & conſcience, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms.

Par une autre Ordonnance de Louis XIV. en 1675. les Troupes, qui marchent doivent donner avis deux ou trois heures par avance de leur arrivée, dans les villes, & lieux, où elles ont à loger; & les Officiers de ville, ou principaux Habitans ſont obligés de ſe tenir prêts pour en faire une revuë exacte. Il leur eſt enjoint de ne paſſer que les préſens, & effectifs, tant Officiers que Gendarmes, Cavaliers, Dragons, ou Soldats. Par une troiſiéme Ordonnance de Louis XIV. en 1684. les Intendans ſont déclarés Juges ſouverains pour ce qui concerne le logement des Gens de guerre.

LOGEMENT d'un homme de guerre en campagne ſont des baraques, des huttes, & des tentes. Dans un campement le terrein qu'il faut pour loger une Compagnie de cent Maîtres, doit avoir 70. pieds de front, & 200. de hauteur.

Pour le *logement* d'une Compagnie d'Infanterie, il faut un terrein, qui ait 55. pieds de front, & 200. pieds de profondeur.

Une Armée dans ſes *logemens* doit choiſir des poſtes avantageux, & ſe couvrir avec des charrettes, des paliſſades, & d'autres choſes ſemblables, ſe poſter en lieux, où l'Ennemi ne puiſſe l'enveloper, lui ôter l'eau, le pâturage, le bois, les vivres, & les munitions, & avoir toujours un paſſage ouvert derriere, ou à côté, pour la conduite des choſes néceſſaires.

Le Turc en campagne loge ſans ſe fortifier dans ſon

camp, parce qu'il ne peut enfermer tout ſon monde dans des lignes, qu'il ſe fie en ſes forces, qu'il n'auroit pas aſſez d'Infanterie pour garder des lignes de ſi grande étenduë.

Il cherche les rivieres, parce qu'il lui faut beaucoup d'eau pour de ſi nombreuſes Armées, ou il envoie devant creuſer des puits.

Il a ſes Corps de garde de cinq à ſix mille chevaux avec des patrouilles, qui font la ronde, & d'autres Corps, toujours prêts à courir au moindre bruit, & qui ne s'éloignent jamais du camp. Ainſi ils peuvent raſſembler en très-peu de tems, quinze à dix-huit mille chevaux.

LOGEMENT d'une attaque eſt un travail que l'on fait dans un Poſte dangereux pendant les approches d'une Place, comme ſur un chemin couvert, ſur les terres des dehors, ſur une bréche, dans le fond d'un Foſſé, & par tout où il eſt beſoin de ſe couvrir contre le feu de l'ennemi, ſoit par des hauteurs de terre, par des ſacs à terre, des bariques, & des gabions remplis de terre, des paliſſades, des ballots de laine, des faſcines, des mantelets & généralement, par tout ce qui peut aſſurer, & couvrir des Soldats dans un terrein, qu'ils veulent conſerver après l'avoir gagné.

D'ordinaire on arbore le Drapeau ſur le *logement* auſſi-tôt qu'il eſt en défenſe. Quand un *logement* eſt battu du canon de l'ennemi, on eſt obligé de l'abandonner. On fait un *logement* ſur le chemin couvert avec des Gabions remplis de terre, & des madriers deſſus, qui forment une galerie.

LONDRE, terme de marine, eſt un Bâtiment de basbord en façon de Galere, mais d'une conſtruction plus matérielle, & plus péſante à la rame. Il n'a ni rambade, ni couradoux, mais au lieu de château de proüe, & de rambade, on y met un parapet pliant, qu'on ôte à volonté. Il y a des *londres* de différente capacité. Les plus grands ſont à vingt-cinq bancs par bande, & tous ſont mâtés comme les Galeres, & comme les Saïques, & Martilianes: mais ils portent des voiles latines, & en cela ils différent des Martilianes, & des Saïques, qui ont des voiles quarrées. Ils ont une eſpéce de parapet percé en ſabords pour de petites piéces de canon, ou pour des pierriers, mais ils ne ſervent qu'à porter des marchandiſes.

LONGITUDE eſt la diſtance entre le premier méridien, & quelque lieu particulier, ce qui ſe compte

depuis un dégré, juſqu'à trois cens ſoixante, qui ſont le cercle entier, & déterminent le circuit du globe terreſtre, à le prendre de l'Occident à l'Orient. Car le premier méridien eſt établi à l'occident abſolu, c'eſt-à-dire, à la partie du globe terreſtre la plus reculée vers l'occident ; & de ce premier meridien, comme d'un terme, on commence à compter la *longitude* en tirant vers l'orient : de ſorte que plus un lieu eſt oriental au reſpect d'un autre, plus il a de *longitude*.

Juſqu'à préſent l'art de la navigation eſt imparfait, à cauſe qu'on n'a pu trouver le ſecret d'aſſurer les longitudes terreſtres. Car le mouvement du ciel qui ſe fait en 24. heures de l'orient à occident ne laiſſe aucun terme fixe, d'où l'on puiſſe commencer à compter la *longitude*. Il n'en eſt pas de même de la *latitude*, qui eſt aiſée à fixer par les hauteurs méridiennes des aſtres, car le pole, le méridien, & l'équateur ſont des termes fixes dans le ciel. De ſorte qu'un vaiſſeau peut bien aſſigner le lieu, où il eſt arrivé du Nord au Sud, mais il ne le peut faire en allant de l'Eſt, à l'Oueſt.

Pour établir les *longitudes* on s'eſt voulu ſervir des Eclipſes de la Lune. Par exemple, ſi à Veniſe on compte dix heures du ſoir quand une Eclipſe commence, & que dans ce même inſtant quelques Aſtronomes qui l'obſerveront à la Rochelle, trouvent qu'il ſoit onze heures dans cette derniere ville, ces deux ports de mer différeront entre eux de quinze degrés de *longitude*, donnant quinze degrés pour une heure de tems, & le port de la Rochelle, où l'on comptera le plus grand nombre d'heures ſera plus occidental que Veniſe, parce qu'on y aura vu plus tard le commencement de l'Eclipſe ; de ſorte qu'on y comptera moins de *longitude* qu'à Veniſe. Mais cette voie des Eclipſes eſt incertaine, parce que les meilleurs Obſervateurs n'ont jamais pu convenir entr'eux du véritable inſtant, que l'Eclipſe a commencé, non plus que de l'inſtant du milieu de ſa durée, & encore moins de ſa fin.

Les Pilotes ont une pratique plus ſure en ſe ſervant de deux ou trois horloges, ou poudriers, ou bien de deux ou trois bonnes montres afin qu'un inſtrument rectifie l'autre. Pour cet effet quand les Pilotes ſortent d'un port, ils obſervent qu'elle heure on y compte, & le marquent ſur leurs montres, qui demeureront par ce moyen toujours montées pour ce lieu là.

Quand ils ſont arrivés dans quelque autre port, s'ils

trouvent qu'il y ſoit midi, ſoit en prenant hauteur ou par quelque autre voie, ils verront en même tems par leurs montres s'il eſt auſſi midi dans le lieu, d'où ils ſont partis ; & quand cette conformité ſe rencontre, le dernier port, & le lieu, d'où on eſt parti, ſont ſous le même méridien, & ont la même *longitude*.

Mais s'il eſt midi dans ce port, & que les montres marquent qu'il eſt ſeulement onze heures & demie dans le lieu du départ, ce lieu du départ ſera plus oriental que le port, & leur *longitude* differera de trente minutes, qui répondent à une demiheure, ainſi le lieu du départ aura plus de *longitude*.

Mais au contraire, ſi lorſqu'il eſt midi dans le port, on trouve par les montres qu'il ſoit midi & demi dans le lieu du départ, le port ſera plus oriental, & aura plus de longitude, que le lieu du départ, & cette différence ſera de ſept degrés trente minutes. Il n'y a rien de plus abſurde, que de voir que dans les Relations de certains Voyageurs la *longitude* y eſt marquée, ſur-tout lorſqu'ils ne ſpécifient point quel eſt leur premier méridien, & s'il eſt fixé dans le lieu du départ.

LOVER un cable, terme de marine, c'eſt mettre un cable en rond en forme de cerceaux, quand on le range pour le tenir paré, ou prêt à le filer pour le moüillage.

LOUP des Anciens étoit un ferrement fait en façon de tenailles avec laquelle machine ils attiroient les beliers, & les rompoient par le milieu.

LOUVIER, ou LOVOYER, en terme de marine, eſt courir pluſieurs bordées, ou faire pluſieurs routes, tantôt à ſtribord, tantôt à basbord, en portant quelque tems le cap d'un côté, & en le revirant enſuite, & le portant d'un autre : ce qui ſe pratique, quand on a le vent contraire, & qu'on veut chicaner le vent, & maintenir un vaiſſeau dans le parage, où il eſt, afin de ne ſe pas éloigner de la route. Il n'y a point de bâtiment, qui louvie mieux que la *Hourgue*.

LOUVIER ſur onze pointes, quand on va à la bouline, ou qu'on tient le lit du vent, c'eſt conduire le vaiſſeau ſur un air de vent, qui ſoit éloigné du vent de la route par un intervalle d'onze traits, ou pointes de compas, en ſorte que cet air de vent s'approche du lieu de la route par un intervalle de cinq traits de vent, ou de ſix traits, en comptant pour un trait celui ſur lequel on navige. Par exemple, ſi le lieu de la route eſt à l'Eſt, le vent d'Oueſt ſera le lieu de la droite route : mais ſi le vent ſe fait Nord-Eſt quart au

Nord, ou bien Sud-eſt quart au Sud, le vaiſſeau, qui ſera porté par l'un ou l'autre de ces deux vents, *louviera* ſur onze pointes.

LOXODROMIE, ou COURSE OBLIQUE, eſt une ſcience, qui par un calcul géométrique enſeigne à trouver ſur mer le lieu, où le vaiſſeau eſt arrivé en donnant pour fondement du calcul les rumbs de la route, & le chemin que le vaiſſeau a fait. De ſorte que ce que le pointage des cartes ne donne que méchaniquement, la *loxodromie* le donne avec plus d'exactitude. Ce calcul ſe fait par des tables, ou ſupputations diviſées, & diſtribuées en pluſieurs colonnes, qui portent en tête les rumbs de vent. La longitude, la latitude, & le chemin, qu'a fait le vaiſſeau.

LUMIERE des piéces d'Artillerie, des armes à feu, & de la plupart des artifices, eſt le trou, par où l'on y donne le feu. Une des choſes, à laquelle on fait plus d'attention dans la fabrique du canon eſt la *lumiere*. C'eſt par là que la plupart des canons ſont rendus inutiles, parce qu'après avoir tiré pluſieurs coups la *lumiere* s'élargit, & fait par ce moyen diminuer l'effort de la poudre par ſa trop grande évaporation. C'eſt pourquoi on y apporte toutes les précautions poſſibles.

Le trou de la *lumiere* ſe fait de différentes façons. Les plus ſimples, & les plus commodes ſont ceux, dont on uſe préſentement dans toutes les piéces de canon, & dont l'ouverture eſt proportionnée à la groſſeur, & épaiſſeur de la piéce.

LUNETTE ſont des envelopes qui ſe font dans le foſſé au-devant de la courtine. Elles ſont compoſées de deux faces, qui compoſent un angle rentrant, & ſe conſtruiſent ordinairement dans les foſſés pleins d'eau, pour y faire l'effet d'une fauſſe braie, & en diſputer le paſſage. Leur Terreplain eſt un peu élevé au-deſſus du niveau de l'eau, & n'a que douze pieds de largeur, avec un parapet, large de trois toiſes, qui regne au-deſſus, ce qui fait cinq toiſes pour la largeur de toute la *lunette*.

LUNETTE. Il y a de petites, & de grandes *lunettes*.

Pour conſtruire les petites *lunettes* on fait aux angles rentrans formés par la contreſcarpe du grand foſſé, & par celle du foſſé de la demi-lune, prenez ſur les demi-gorges de l'angle rentrant quinze toiſes, deſquelles extrémités à l'ouverture de 20. toiſes décrivez des arcs, qui ſe coupant en un point donneront

les

ces deux faces, autour desquelles mettez un fossé de six toises.

Cet ouvrage n'a point de rempart, c'est-a-dire, que son terrein est au niveau du chemin couvert. On y met seulement un parapet, & une banquette a l'ordinaire pour pouvoir enfiler l'ennemi dans le chemin couvert.

Pour construire les grandes *lunettes*, ou contregardes, prolongez les deux faces de la demi-lune au-dela de la contrescarpe, sur laquelle vous prendrez trente toises pour la face de votre contre-garde, & sur l'angle de la contrescarpe formé par le grand fossé & celui de la demi-lune portez quinze toises, ensuite ces lignes.

Le rempart & le parapet sont de même qu'a la demi-lune, ils sont seulement plus bas de trois ou quatre pieds. Au milieu de ces *lunettes* on fait un retranchement parallele à la face. Il est composé d'un rempart & d'un parapet, qui se joint à celui de la grande face, & son fossé, qui se joint à celui de la demi-lune a environ trois toises. Le fossé des *lunettes* est comme celui de la demi-lune

On ajoute aussi quelquefois devant ces contregardes une petite *lunette* entre ces deux faces, posées sur l'angle rentrant de sa contrescarpe, dont les demi-gorges peuvent avoir dix toises & les faces douze, son fossé est environ six toises.

On peut se passer de faire des places d'armes aux deux angles rentrans de la contrescarpe, qui sont aux côtés de cette *lunette*.

M

MACHE-MOURE terme de Marine, est le débris d'un biscuit égrené, & réduit en miettes. Par un Réglement du Roi, il est ordonné que le morceau de biscuit qui sera de la grosseur d'une noisette, ne pourra être réputé *Mache moure*, & sera delivré à l'Equipage avec le reste de leurs portions.

MACHINES de guerre des Anciens. Avant l'invention des armes à feu, étoient toutes les pieces qui servoient à renverser & à ruiner les défenses des Ennemis, & qui facilitoient la surprise de leurs Places. Parmi les Nations belliqueuses on se servoit pour prendre une Place, de Tortuës, de Beliers, de Faulx, de Vignes, de Mantelets, de Muscules, de Tours.

On construisoit la *Tortuë* avec des membrures & des madriers. On la garantissoit du feu, en la revêtissant

de cuirs cruds, de couvertures de poil, ou de pieces de laine. Elle couvroit une poutre, armée à l'un de ſes bouts d'un fer crochu, pour arracher les pierres de la muraille.

On donnoit le nom de *Faulx* à cette poutre, à cauſe de la figure de ſon fer; ou bien on la garniſſoit de fer à cette tête, & on l'appelloit *Belier*, ſoit parce qu'elle abattoit les murailles par la dureté de ſon front, ſoit parce qu'elle reculoit à la façon des vrais Beliers, pour fraper enſuite avec plus de force.

La *Tortuë* a auſſi tiré ſa dénomination de ſa reſſemblance avec l'animal de ce nom. Comme tantôt il retire & tantôt il avance ſa tête, de même cette machine fait rentrer & reſſortir ſa poutre pour heurter plus violemment.

Les Anciens appelloient *Vignes* des galeries d'approche. On compoſoit cette machine d'une charpente legere: on lui donnoit 7. pieds de haut, 8. de large, ſur 16. de long, avec un double toit de planches & de claies. Ses côtés ſe garniſſoient d'un tiſſu d'oſier impénétrable aux coups de pierres & aux traits, & de crainte de feu, on couvroit le tout en dehors de cuirs frais ou de couvertures de laine. On joignoit de front pluſieurs de ces Machines, ſous leſquelles les Aſſiégeans s'avançoient à couvert au pied des murailles pour les ſapes.

Les *Mantelets* étoient faits d'une charpente ceintrée, & couverte d'un tiſſu d'oſier, qu'on garniſſoit de peaux fraîches, ou de pieces de laine. On les conduiſoit où l'on vouloit, comme des chariots, par le moyen de trois petites roues placées, l'une au milieu ſur le devant, & les autres ſur le derriere aux deux extrémités.

Les Aſſiégeans approchoient ces Mantelets des murailles, & de deſſous ce couvert, ils dérogeoient les Aſſiégés des remparts à coups de fléches avec la fronde ou des traits, pour faciliter l'eſcalade.

Le *Cavalier* étoit une terraſſe qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la Place.

On nommoit *Muſcules* de petites machines ſous leſquelles les Aſſiegeans combloient le foſſé de la Place avec des pierres, de la terre, & des faſcines qu'ils y portoient. Elles conſolidoient & applaniſſoient le terrein, afin que les Tours ambulantes puſſent approcher de la muraille ſans obſtacles. On les appelloit *Muſcules*, du nom d'un petit poiſſon de mer.

Comme ce poiſſon ſert de guide aux Baleines, & leur
t continuellement utile malgré ſa petiteſſe, de même
es petites machines deſtinées au ſervice des grandes
ours, marchoient devant elles pour leur ouvrir le paſ-
ge, & leur frayer les chemins.

Les *Tours* étoient de grands bâtimens aſſemblés avec
es poutres & des madriers, & revêtus avec ſoin de
aux cruës ou de couvertures de laine, pour garan-
r un ſi grand ouvrage des feux des Ennemis. Leur
rgeur ſe proportionnoit ſur la hauteur, quelquefois
les avoient trente pieds en quarré, quelquefois qua-
nte ou cinquante; mais leur hauteur excédoit les murs
les tours de pierre les plus élevées.

Elles étoient montées avec art ſur pluſieurs roues,
ont le jeu faiſoit mouvoir ces prodigieuſes maſſes. La
lace étoit dans un danger évident, quand la Tour
oit une fois jointe aux murailles. Ses étages ſe com-
uniquoient en dedans par des échelles, & elle ren-
rmoit différentes machines pour prendre la Ville.

Dans le bas étage étoit un Belier pour battre en bré-
e. Le milieu contenoit un pont fait de deux mem-
ures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont
uſſé en dehors ſe plaçoit tout d'un coup entre la
ur & le haut du mur, & faiſoit un paſſage aux Sol-
ts pour ſe jetter dans la Place. Le haut de la Tour
oit encore bordé de combattans armés de longs
ieux, de fléches, de traits & de pierres, pour net-
yer les remparts. Dès qu'on en étoit venu-là, la Place
oit bientôt priſe.

Les Tours une fois jointes aux murailles, les Fron-
urs avec les pierres, les Archers, les Manubaliſ-
ns, les Arbalêtriers avec des fléches, & en général
gens de traits à coups de plombées, & d'autres Ar-
es de jet, délogeoient les Aſſiégés du rempart, &
ſſi-tôt on dreſſoit les échelles. Mais ils étoient ſou-
nt précipités du haut en bas.

Les Aſſiégeans ſe ſervoient auſſi d'autres moyens
ur emporter une Place C'étoient la *Harpe*, ou Pont
cordes; l'*Exoſtre*, ou Pont à couliſſes, & le *Tolle-
n*, ou Baſcule.

La *Harpe* étoit une eſpéce de Pont levis, ainſi ap-
llé de ſa reſſemblance avec l'Inſtrument de ce nom.
Pont de membrures appliqué perpendiculairement
ntre la Tour, avoit comme la Harpe des cordes qui
baiſſoient ſur le mur par le moyen des poulies, &
ſſi-tôt des Soldats ſortoient de la Tour pour ſe jetter
r les remparts par ce paſſage.

L'*Exoſtre* étoit ce même Pont dont on a parlé plus haut, qu'on pouſſoit en avant du corps de la Tour ſur la muraille.

Le *Tollénon* étoit une baſcule faite avec deux grandes pieces de bois, l'une plantée bien avant en terre, & l'autre qui étoit plus longue, attachée en travers au ſommet de la premiere, & dans un tel point d'équilibre qu'en abaiſſant une de ſes extrémités l'autre s'élevoit. On attachoit à l'un des bouts de cette poutre une eſpéce de caiſſe d'oſier ou de bois, où l'on mettoit une poignée de Soldats, & en abaiſſant l'autre bout on les élevoit, & on les portoit ſur les murailles.

Aux Machines d'attaque dont on vient de parler, les Aſſiégés en oppoſoient d'autres, qui étoient les *Ballistes*, les *Onagres*, les *Scorpions*, les *Arbalêtes*, les *Fuſtibales*, les *Frondes* & les *Fléches*.

La *Balliſte* ſe bandoit avec des cordes de nerfs, & plus elle étoit longue, plus elle pouſſoit loin les traits ſur-tout ſi elle étoit faite ſelon les proportions de l'Art & ſervie par d'habiles gens qui en avoient étudié auparavant la portée, elle perçoit tout ce qu'elle frapoit.

L'uſage de l'*Onagre* étoit de jetter des pierres, & ſelon qu'il étoit grand, & que ſes cordes de nerfs étoient groſſes, il pouſſoit des corps plus ou moins peſans mais avec une violence comparable à celle de la foudre. Ces deux Machines étoient les plus terribles de toutes. Par rapport à l'Onagre, les maſſes qu'il lançoit étoient d'un poids à écraſer non-ſeulement les hommes & les chevaux, mais à brifer auſſi les Machines des Ennemis.

Ce que les Anciens appelloient *Manubaliſte*, s'étoit appellé auparavant *Scorpion*, parce que cette Machine tuoit avec des dards minces & déliés. Le *Fuſtibale*, l'*Arbalête* & la *Fronde* étoient des Armes, dont même on n'a perdu l'uſage parmi nous que depuis l'invention de la poudre; & pluſieurs Peuples d'Orient s'en ſervent encore.

Pour réſiſter aux Beliers & aux Faulx les Aſſiégés faiſoient deſcendre avec des cordes des matelats, des couvertures de laine le long de la muraille, aux endroits où le Belier battoit en bréche pour en amortir la violence. D'autres faiſiſſoient les Beliers avec des nœuds coulans, les tiroient obliquement du haut du mur à force de bras, & les renverſoient avec leurs Tortuës.

Pluſieurs attachoient à des cordes un fer dentelé, fait en maniere de pince, qu'on appelloit *Loup*, avec lequel ils accrochoient le Bélier, le renverſoient, ou le

ſpendoient, de façon qu'il ne pouvoit plus agir.

Quelquefois les Aſſiégés rouloient du haut des murs es colonnes & des maſſes de pierre ou de marbre ſur s Beliers pour les rompre. Si malgré cela, le Belier uvroit la muraille, & y faiſoit bréche, ce qui arrivoit ouvent, la ſeule reſſource qui reſtoit aux Aſſiégés étoit e démolir les maiſons, de conſtruire un autre mur n dedans, & de tâcher de faire périr les Ennemis ſur e rempart, s'ils entreprenoient de forcer.

Pour mettre le feu aux Tours mobiles, les Aſſiégés faiſoient une ſortie avec des Troupes d'élite, & après voir repouſſé l'Ennemi, ils arrachoient les cuirs qui couvroient la Tour, & y mettoient le feu : mais ſi la Garniſon n'oſoit pas riſquer une ſortie, on lançoit avec le grandes Baliſtes des *Marteaux* ou des *Phalariques*, qui perçoient les peaux & les couvertures, & portoient e feu dans le bois.

Les *Marteaux* étoient une ſorte de fléches ardentes, qui mettoient le feu par tout où elles pouvoient s'attacher.

La *Phalarique* étoit une eſpéce de lance armée, qu'on entortilloit d'étoupes pleines de ſoufre, de bitume, de réſine, & d'huile incendiaire. Ce trait lancé par les Baliſtes perçoit les couvertures des Tours, s'attachoit au corps de la Machine, & la brûloit ſouvent.

On ſaiſiſſoit encore les momens que les Aſſiégeans n'étoient point ſur leurs gardes, on deſcendoit avec des cordes des hommes qui portoient de la lumiere dans des lanternes, & on les remontoit de même, après qu'ils avoient mis le feu aux Machines.

Les Aſſiégés pour n'être point commandés & écraſés par une Machine ſupérieure aux remparts, exhauſſoient encore la partie du mur où la Tour s'efforçoit d'approcher, & cela ſe faiſoit par une maçonnerie de pierre & de ciment, de terre détrempée ou de brique, ou enfin par une charpente.

Ces Tours redoutables ceſſoient de l'être dès qu'elles ſe trouvoient inférieures aux defenſes qu'on leur oppoſoit. Mais ſouvent les Aſſiégeans renfermoient dans la grande Tour une autre petite Tour, qu'on ne voyoit pas, & que l'on faiſoit monter avec des cordes & des poulies lorſqu'il en étoit tems. Elle s'élevoit tout d'un coup au-deſſus des défenſes, & les Soldats qui y étoient ſe jettoient dans la Place.

Quelquefois les Aſſiégés préſentoient au devant d'une Tour qui s'avançoit, de très-longues poutres revêtues

de fer, pour l'éloigner des murailles. Au ſiége de Rhodes, dit Vegece, les Aſſiégeans ayant conſtruit une Tour mobile ſupérieure de beaucoup & aux rempart & à toutes les Tours de la Place, un Ingénieur imagina un moyen de la rendre inutile.

Il ouvrit pendant la nuit une galerie ſouterraine (c'étoit la mine des Anciens) qui paſſoit par deſſous le mur de la Place, & la pouſſa ſous le chemin où la Tour devoit paſſer le lendemain pour approcher des murailles. Les Ennemis, qui ne ſoupçonnoient rien de l'artifice, conduiſirent la Tour juſques ſur l'endroit qui étoit miné. Le ſouterrain fondit auſſi-tôt ſous le poids de cette maſſe énorme, qui s'y enfonça de maniere qu'il ne fut pas poſſible de l'en retirer. On fut obligé de laiſſer là la Tour ce qui ſauva la Place.

Il eſt parlé dans les ſiécles antérieurs, où toutes ces Machines étoient en uſage, du cheval de bois rendu ſi célebre par l'Æneïde de Virgile, & qui cauſa la priſe de Troye. Ce n'étoit autre choſe qu'un Belier. Ce Belier, la Baliſte & la Catapulte, ſur-tout cette derniere, avoient un auſſi grand & plus ſurprenant effet que notre canon.

Le *Feu Grégeois*, dont depuis bien des ſiécles le ſecret a été perdu, ce feu inextinguible étoit plus terrible que celui du canon. Il ſe lançoit de loin avec des machines convenables, ſoit ſur une Ville, pour la réduire en cendres, ſoit ſur des Troupes pour les conſumer.

Le canon cependant a fait diſparoître toutes ces Machines. Il pourroit lui-même, dit un Auteur, diſparoître à ſon tour, ſi on faiſoit attention ſur la bonté dont étoient les Machines de Guerre en uſage avant l'invention des Armes à feu. Il en coûtoit peu tant pour les conſtruire & pour les mettre en jeu, que pour les tranſporter. Elles ſe montoient & démontoient facilement.

Le canon eſt bien d'une autre dépenſe. Son gouvernement jette dans de grands embarras, dont il ne dédommage peut-être pas aſſez par ſon utilité. Mais M. de Fontenelle n'eſt pas de ce ſentiment.

Ce qui rend la guerre plus courte & plus déciſive, la rend auſſi moins meurtriere: il a dû perir beaucoup plus d'hommes pendant la durée des longs Siéges dont l'Antiquité fait mention, qu'il n'en périt aujourd'hui dans nos Siéges, qui ſont incomparablement plus courts.

MACHINES infernales. L'idée des *Machines in-*

rnales eſt attribuée à la France ; mais l'invention 'en eſt pas nouvelle. Celui qui les mit le premier en ſage fut Frederic Jambelli Ingénieur Italien, durant ſiege qu'Alexandre de Parme mit devant Anvers. Le rince d'Orange s'eſt ſervi d'une *Machine* infernale, our bruler & bombarder le Havre. Les Anglois & les ollandois eurent auſſi deſſein de ruiner Saint-Malo vec une *Machine* infernale. Le Vaiſſeau & la groſſe ombe préparés pour ruiner le Port d'Alger ſous le gne de Louis XIV. eſt la premiere de ces *Machines* ui ait été conſtruite de notre tems, & qui paroît avoir onné l'idée aux Ennemis de la France de s'en ſervir ans les dernieres guerres de ce Prince, contre nos illes Maritimes.

MADRIER, eſt une groſſe planche dont on ouvre ordinairement la bouche du petard, après qu'il t chargé, & qui s'applique avec le petard contre les ortes, ou autres endroits que l'on veut briſer. Il y a es *madriers* qui ſont faits avec des planches plus lon- ues que les *madriers* des petards, & qui ſont revêtus e fer blanc, & chargés de terre, contre les feux d'ar- fices. Les Travailleurs les mettent ſur les ſapes & ſur es logemens où il eſt beſoin de ſe couvrir par en haut. ans ces occaſions, on ſe ſert quelquefois de claie.

MAGAZIN. Il y a deux ſortes de *Magazins*, *Magazin* des Vivres, & *Magazin* d'Artillerie. Les remiers ſont conſtruits proche des remparts dans les eux bas, à quelque diſtance les uns des autres, ils oivent avoir pluſieurs étages, afin que les diverſes eſ- eces de grains ſoient ſéparés les uns des autres, & voir l'entrée & la ſortie libre pour recevoir les grains, les envoyer aux moulins, & les diſtribuer pour en ire du pain.

Ces *Magazins* doivent être en pluſieurs lieux, qui oient forts, voiſins de l'Armée, & commodes pour y oiturer les proviſions par eau, par charrois, & par êtes de ſomme. Il ſeroit bon que celles-ci fuſſent dou- les, afin que les unes arrivant au camp, les autres n repartiſſent pour aller recharger.

Il faut rafraîchir ſouvent les *Magazins* de nouvelles roviſions, les pourvoir de moulins à vent, à eau, à êtes & à bras, & de fours pour cuire le pain.

Une régle générale pour les *Magazins*, c'eſt de n'en amais prendre d'humides ; car il faut craindre dans eux qui paroiſſent les plus ſecs, & ſur le moindre ſoup- on, ne point épargner d'acheter des planches, ou rendre des fagots ſéchés au four pour mettre ſous les

ſacs. Il arrive de grandes pertes quand on n'a pas cette précaution, & l'on doit ſçavoir que quand le grain & la farine ont ſouffert par l'humidité, ils perdent beaucoup de ce feu qui en eſt l'ame, particulierement la farine, qui ne ſemble plus qu'une maſſe de terre.

Une choſe qui ſert encore beaucoup à la conſervation des grains, c'eſt de tenir les *Magazins* fort nets, & d'avoir des inventions pour empêcher les pigeons, les ſouris, les calendres, & les autres inſectes de leur faire du tort. Quand les fenêtres ſe peuvent fermer avec des jalouſies, des lattes croiſées, ou de bonnes toiles claires, les pigeons, & les moineaux ne peuvent entrer.

Le meilleur moyen pour détruire les ſouris, c'eſt, ſelon l'Auteur du *Munitionnaire des Armées de France*, de ſe ſervir de pots de terre vernis en dedans, hauts d'un pied ou environ, ſur 9. ou 10. pouces de diamétre par l'ouverture, obſervant que le ventre ſoit plus large de 2. ou 3. pouces.

Ces pots doivent avoir des anſes qui ſervent à les porter, & on y attache une baſcule poſée ſur l'ouverture, au milieu d'une planche trouée en maniere de lunette, de la largeur d'une aſſiéte de bois, laquelle y eſt attachée avec deux groſſes épingles ſans tête, ou fil d'archal, qui ſervent à faire la baſcule, qu'on place juſte au niveau du cadre, où il n'y doit avoir pour toute diſtance entre-deux que ce qu'il en faut pour le mouvement aiſé de la baſcule.

On met le lard, noix grillée, ou autre appas au milieu du rond, on verſe de l'eau à demi, ou au tiers dans ces pots, & on les enfonce dans les tas de bled ou de farine juſqu'à la bouche, afin que les ſouris aillent de plein pied commodément à l'appas. Il s'y en prendra un grand nombre, ſans autre ſoin que de griller l'appas de tems en tems, ſe ſervant toûjours de celui qu'on verra le meilleur pour les attirer, & l'on change auſſi l'eau quand il eſt néceſſaire.

Les calendres font grand tort au grain en le perçant, & conſommant le dedans: ces petits animaux multiplient beaucoup, & du moment qu'il y en a eu dans un *Magazin*, il eſt comme impoſſible de l'en garantir. On nomme cependant ainſi une certaine herbe, qui a la vertu de les mettre en fuite. Quant aux mittes & aux perſoreilles qui ſe mettent dans la farine, elles y font peu de tort.

Le ſoin qu'on doit avoir des couvertures des *Magazins* eſt important. Il faut s'y promener dans les tems

ems de pluie pour considerer où l'eau pourra tomber, t faire raccommoder les endroits au plutôt.

Les *Magazins* qui appartiennent au Roi sont répaés par les gens qui ont entrepris l'entretien des caserces & des *Magazins* de la Place ; mais ceux qui sont ournis aux Entrepreneurs par les Magistrats des Vils, sont réparés à leurs depens.

Quoique les couvertures soient bonnes, la neige ne isse pas de s'insinuer au travers des tuiles, de maiere que lorsqu'il en tombe, il est bon de faire un tour ans les *Magazins* au moins une fois par jour, pour enlever avant qu'elle puisse fondre. Quand il n'en ombe qu'en certains endroits, sans qu'on puisse l'évier, on étend des sacs particulierement sur les farines.

Les grains dans les *Magazins* se placent de deux faons, ensachés & desachés. Les grains ensachés sont augés en pile. Ils y doivent rester peu de tems. On les orte si l'on peut jusqu'à la voute, les plaçant des le ied par escaliers pour y monter commodément. Mais ela ne se pratique que sur un terrein ferme, ou sur e fortes voutes, prenant garde a bien assurer les iles.

Lorsque les sacs y doivent demeurer quelque tems, n ne les met que huit l'un sur l'autre au plus, pour u'ils ne s'échauffent point, & on les change de situaon tous les quinze jours en Eté & tous les mois en iver. Il faut qu'il y ait toûjours une allée entre deux angées de sacs pour passer une personne, afin qu'on uisse les visiter aisément.

Il y a des manieres de civieres roulantes en forme e brouettes, dont on peut se servir pour tous les mouemens des sacs qu'il convient de faire dans les *Magains*, outre la facilité & la diligence qu'on y trouve, 'est qu'on ne traîne point les sacs, ce qui les use beaoup.

Un bled vieux peut rester six mois ensaché sans danger, en observant ce qu'on vient de dire ; mais un bled ouveau, qui a toûjours de l'humidité, ne peut y rester u'un mois au plus, encore pendant ce tems là, il faut hanger les piles toutes les semaines, ensuite le déacher, & le répandre a un pied de haut seulement, si n a de la place ; mais si on l'entasse à plus d'un pied demi ou deux, il faut le remuer plus souvent à proortion de la hauteur, & les *Magazins* doivent toûours se trouver secs.

On étend les bleds & les farines pour l'ordinaire dans oute la longueur du *Magazin*. Mais à l'egard de la

largeur, on la régle toûjours ſuivant le terrein, à 6. 9 12. 15. ou 18. pieds, afin que lorſqu'on n'a pas ter un compte au juſte des grains & des farines qu'on a ra detachés, on puiſſe ſçavoir en les toiſant le nomb de ſacs de 200 livres qu'il y aura dans chaque ſac.

Quand on fait le remuage, on ne met point les blec plus haut de deux pieds & demi, & les farines c trois pieds, & l'on doit obſerver de ne charger les plan chers, que ſuivant la force des bâtimens & la néce ſité.

On crible les bleds extrêmement poudreux, grave leux, & remplis d'ivraie. Le criblage purge le grain d immondices qui gâtent la farine, lui donnant mauva goût, & l'empêchant de rendre autant de pain qu'el feroit. On obſerve la même choſe à l'égard des grair moiſis & germés qui peuvent arriver par les convois & qui pour l'ordinaire ne le ſont qu'autour des ſacs.

Il y a des bleds ſujets à devenir vereux, ſoit par l qualité particuliere qu'ils contractent dans de certain années par l'intemperie de l'air ou autrement, ſoit pa la charpente du *magazin* dont le bois ayant été coup en mauvaiſe lune devient vermoulu, ſoit enfin parc que ces bleds étant battus d'abord après la moiſſon on les met avec trop de hauteur dans le *Magazin*. Lorſqu'un bled eſt vereux ou calendré, il faut l'en voyer au moulin, il n'y a que ce remede.

Quand il arrive des bleds mouillés par un convoi, o les défache auſſi-tôt dans un *magazin* qu'on réſerv exprès pour ces accidens, on les remuë ſouvent, e égard aux ſaiſons, & on ne les étend qu'à un pied & demi de haut au plus. On doit tourner ſouvent le ble en Juin & en Juillet, lorſque la moiſſon eſt en fleur car le bled comme le vin travaille dans leur ſaiſon, & les farines & les avoines de même.

On a des *magazins* à part pour le méteil. Le méte de la munition eſt moitié froment, & moitié ſeigle Mais il faut que le grain de ſeigle ſoit très-bon : autre ment on doit mettre deux tiers de froment, & un d ſeigle. Les méteils ſont maigres quand il n'y a pas aſſe de froment. On doit les améliorer avant que de les don ner à la meule.

On choiſit des *magazins* pour les farines comme pou les grains, & l'on s'y comporte de même, à l'excep tion qu'on ne remuë jamais les farines lorſqu'il fait d vent. On garnit les fenêtres de ces *magazins* de toiles o de vieux ſacs, afin que le vent n'y faſſe point de tort & on ne les ouvre que dans le beau tems. Les farine

ouillées pendant un convoi doivent être données aux oulangers de la Munition pour être consommées au lutôt.

S'il n'y a point de travail établi, on les défache; ais auparavant on les laisse reposer pendant un jour deux, afin que celle qui est detrempée, s'attache x sacs, de maniere qu'en les vuidant elle ne puisse mber avec la séche, parce qu'elle pourroit l'aigrir. n retourne ensuite les sacs, on les secouë, on les ate sur une grande toile faite expres, & mise dans bout du *magazin*, sur laquelle cette farine doit être enduë & remuée souvent, afin qu'elle séche promptment; & à mesure qu'elle séche, on doit en écraser morceaux ou grumeaux, par ce soin il n'y a rien perdu, ni de gâté.

Il n'y a point de grain qui ait un plus grand principe chaleur que le bled, & cela se connoît lorsqu'il est nverti en farine. Si pendant l'Eté on laisse des sacs pile les uns sur les autres l'espace de quinze jours ulement, le feu s'y prend d'une si grande force, qu'il impossible de tenir la main entre les sacs, & souent on les trouve brulés, & la farine pétrifiée en trois maines. Voilà la perte que les Commis négligens cauent aux Entrepreneurs.

Lorsqu'on reçoit des farines de cette maniere, on les défache, on les crible pour en tirer les mottes, qui nt dures comme la pierre; on les écrase avec de pes maillets, après avoir ôté les morceaux bruns & ourris, qu'on nomme *marrons*; ensuite on les mêle ec de bonne farine de pur froment, pour les rendre gnes d'être employées. L'expérience fait connoître 'une farine ne prend jamais l'eau deux fois; mais and elle est jointe avec de la meilleure, elle se trou- en état de foisonner.

Ces farines doivent être remuées de dix jours en dix urs pendant un mois; & celles qui viennent du mouin doivent être défachées pour leur faire perdre leur haleur, & remuées tous les quatre à cinq jours penant trois semaines, ensuite on les enfache; on met s sacs sur le cul pour leur donner de l'air, on ouvre gueule, & si l'on veut on passe un gros bâton rond poli à travers la farine, qui laisse son trou du haut n bas.

Les *magazins* d'Artillerie doivent être dans les lieux us secs, & plus resserrés, particulierement la chamre où l'on doit mettre les fabriques de poudre; car poudre ne doit pas être répanduë à terre comme du

blé, non-seulement parce qu'elle s'amolliroit, mai parce que tout son nitre s'évaporeroit, & qu'elle perdroit toute sa force. Les *Magazins* d'Artillerie sont en la puissance du Gouverneur d'une Place.

Il y a dans ces *Magazins* quantité de sales, avec plusieurs ateliers, pour y suspendre les corselets, cuirasses, hallebardes, *&c.* car pour les mousquets, carabines, fusils & pistolets, ils se rangent les uns sur les autres. Les sales où l'on met les cordages, méches, toiles cirees, cuivre, étain, plomb, & tous les autres ustensiles qui servent pour l'attaque & pour la défense des Places, doivent être entre les sales-d'armes, & celles des feux d'artifices où l'on renferme les bombes, grenades, petards & toute composition pour le feu.

On met les balles à canon dans les cours, toutes celles de même calibre ensemble, séparées les unes des autres par de petites murailles, sur lesquelles on peut écrire le nom du calibre pour éviter la confusion.

Quand les Arsenaux sont grands & commodes, on y fait les poudres. Mais leur principal usage est d'y fondre l'Artillerie, d'y forger toute la ferrure, aussi-bien que d'y faire des affuts.

Les *Gardes-Magazins* tiennent un contrôle de ce qui est dans l'Arsenal dont on leur confie la garde; ils ont soin que rien ne s'y gâte, & qu'aucune personne inconnuë n'entre & ne visite les Arsenaux.

On garde un grand ordre & un grand arrangement dans les *Magazins* d'Artillerie, parce qu'outre qu'il en arriveroit de terribles accidens, on ne pourroit qu'à peine reconnoître les munitions, quand il faut s'en servir dans les Places, ou les transporter ailleurs.

Les *Magazins* à poudre sont construits de la maniere qui suit:

Les planchers ou aires sont garnis dessous entre les solives de 8. pouces au moins de charbon, le dessus de bonnes planches bien jointes, & bien chevillées de bois.

Le contour des murailles, particulierement si elles sont nouvellement faites, doit être lambrissé & revêtu jusqu'à la naissance du ceintre, ensorte que l'humidité ne puisse pénétrer, ni dessus, ni par les côtés.

Chaque chantier doit être fait d'autant de poutrelles de bois de chêne de 12. pieds de long, & de 8. à 9. pouces d'écarrissage qu'il en convient pour la longueur du *Magazin*, en les doublant pour la solide assiete de tonnes.

Il eſt exhauſſé de 8. pouces du plancher, obſervant
caler le chantier de 6. pieds en 6. pieds, en ſorte
ue les poutrelles ne ſouffrent point ſous le poids des
mes de poudre, qu'on engerbe de quatre de hauteur
plus.

On doit laiſſer dans le milieu du *Magazin*, & aux
eux extrémités 4. pieds d'eſpace pour les mouvemens
'il convient y faire, & 1. pied & demi, non-ſeule-
ent pour les lambris du contour, & le rang de pou-
re qui l'approche, mais entre tous les autres, s'il eſt
ſſible, en ſorte qu'on puiſſe paſſer en chaque rang.

Chaque *Magazin* régulier a à chaque extrémité une
nêtre dans l'épaiſſeur du mur; chacune a deux van-
aux, un dans œuvre, & l'autre dehors. Celui-ci eſt
e madriers de 2. ou 3. pouces d'épais couvert de fer
e taule, bien joint, fermant en dedans par deux gros
erroux. L'autre n'eſt que de madriers de 2. pouces,
ſe ferme comme celui des dedans, mais n'eſt point
ouvert de fer

Deux échelles ſont néceſſaires dans chaque pareil
Magazin pour les fenêtres qu'il faut ouvrir, ſoit pour
s mouvemens, ſoit pendant ſix ou ſept heures des
eaux jours qu'il fait aux mois de Juin, Juillet &
oût, rien ne contribuant davantage à la conſerva-
on des poudres.

Outre la ſentinelle ordinaire qui eſt toûjours un Fac-
ionnaire ſans méche, qui eſt miſe à la porte des *Ma-
azins* à poudre, il y en a une ſeconde derriere les
Magazins ſur le rempart, lorſque l'on ouvre les fenê-
res.

Il y a deux portes à chaque *Magazin*. La premiere
ſt de madriers à l'ordinaire de bon bois de chêne fort
ec, auſſi-bien que les vanteaux. Elle eſt couverte de
er en taule bien joint & bien cloué. Cette premiere
orte n'a qu'une ſerrure. La ſeconde qui eſt de madriers
le même épaiſſeur de 2. à 3. pouces en a deux. Elle
ſt fenduë, & s'ouvre en deux en dedans le *Maga-
in*. Ces trois ſerrures ont chacune leur clef. Il y en a
même quatre quelquefois. Une pour le Gouverneur, la
econde pour le Commandant de l'Artillerie, la troi-
iéme pour le Contrôleur, quand il s'en trouve un de
éſidence, & la quatriéme pour le Garde.

La bonne ſituation d'un *Magazin* à poudre doit être
dans un lieu écarté des maiſons ou corps de caſernes,
& avoir pour aſpect le Midi ou le Levant au moins.

Les voutes, pour être à l'épreuve des bombes ordi-
naires, doivent être de 3. pieds d'épais de maçonnerie

& de 5. de terre dessus, quand les *magazins* se trouvent dans des souterrains, autrement ces 3. pieds de maçonnerie suffisent avec le comble à l'ordinaire ; mais pour résister aux bombes de 500. on leur donne une bien plus grande épaisseur.

Il y a peu de *Magazins* dans le Royaume, où toutes ces précautions ne soient observées, autant que les lieux le peuvent permettre.

Outre les *Magazins* principaux, il doit y avoir encore un petit *Magazin* appelé d'*entrepôt*, pour servir aux distributions journalieres, afin de n'être point obligé d'ouvrir toûjours les grands *Magazins*.

MAHONNE, est une Galeasse des Turcs. *Voyez* GALEASSE.

MAILLET : les François se sont servi de cette arme dans les combats,

En 1351. à la bataille des Trente, si fameuse dans l'Histoire de Bretagne, ainsi nommée du nombre des Combattans, qui étoient trente de chaque côté, les uns du parti de Charles de Blois, & du Roi de France, & les autres du parti du Comte de Montfort & du Roi d'Angleterre, on se servit du maillet.

La populace de Paris sous Charles VI. força l'Arsenal, & en tira quantité de *maillets* dont ils s'armerent pour assommer les Commis des Doüanes, ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*.

Du tems de Louis XII. les Archers Anglois avoient encore des *maillets* pour armes.

Enfin outre l'épée & la lance, les Chevaliers & les Ecuyers se servoient à leur fantaisie de toutes sortes d'instrumens pour armes.

MAIN armée : on dit, Entrer à *main* armée dans un Pays ; c'est-à-dire, y entrer par force avec des gens de guerre.

MAIN-CHAUDE, joüer à la *main-chaude*, terme de Marine : c'est un divertissement des gens de l'Equipage, qui se mettent dix ou douze ensemble, & en prennent un au sort, qui est obligé de se pencher, & d'appuyer la tête contre le grand mât, mettant sur le dos une de ses mains ouverte. Ses compagnons viennent par derriere, l'un après l'autre, fraper de toute leur force du plat de la main sur la sienne, & continuent jusqu'à ce qu'il ait deviné celui qui l'a frapé, & pour lors celui-là se met à la place du premier.

MAJOR, est un Officier considérable, qui a autant de différentes prérogatives attachées à sa Charge, qu'il y a de différentes sortes de *Majors* dans le Service.

y a *Major* Général d'une Armée, *Major* de chaque Brigade d'une Armée, soit de Cavalerie, soit d'Infanterie, *Major* d'un Regiment de Cavalerie, *Major* d'un Régiment d'Infanterie, *Major* d'une Place de guerre, & *Major* des quatre Compagnies des Gardes du Corps.

MAJOR-Général de l'Armée, est un Officier qui regle tout & concerte avec les autres *Majors* de l'Armée, les Troupes qui doivent monter les gardes, celles qui doivent aller en parti, composer les détachemens, ou escorter les convois. Ses fonctions exigent un exercice continuel, parce qu'il est obligé de veiller à tous les événemens d'une Armée. Il a entrée à toute heure chez le Général, & est logé près de son quartier. Tous les soirs il va prendre l'ordre du Général; il écrit ce qu'il ordonne sur des tablettes, afin de n'y rien changer, il le donne ensuite à chaque *Major* de Brigade, afin qu'il régle les gardes, les convois, les partis & les détachemens.

Il tient un état de chaque Brigade, de chaque Régiment en particulier, & un Rôle de tous les Officiers Généraux, Mestres-de-Camp, Colonels & Majors, suivant leur ancienneté, & le rang de leur Régiment. Le jour du combat il reçoit du Général le plan de son Armée, la disposition de la Cavalerie, de l'Infanterie, de l'Artillerie, & l'ordre que toutes les Troupes doivent tenir. Il se trouve tous les matins à la tête du Camp, pour voir monter & descendre les gardes. Il y a chez lui un Sergent d'Ordonnance par chaque Brigade, pour porter les ordres quand il survient quelque chose de nouveau. Dans un siege il avertit les Corps qui doivent monter la tranchée, fournit les Travailleurs, les Faiseurs de gabions, *&c.* Le *Major* des Gardes Françoises, quand ce Régiment est dans une Armée, est de droit *Major* Général. En son absence le *Major* du plus ancien Régiment en fait la fonction. Cette Charge ne donne point de rang parmi les Officiers Généraux; mais celui qui la possede a toûjours quelque grade, soit de Brigadier, de Maréchal de Camp, ou de Lieutenant Général.

MAJOR-Général de l'Infanterie Françoise: cette Charge a été créée sous François I. en 1515, alors on lui donnoit le titre de Sergent-Major, ce qui revient au même.

MAJOR de Brigade fait dans les Régimens de sa Brigade le même détail que le Major-Général fait dans toute l'Armée. Il tient un rôle des Régimens de la Brigade, des Commandans, des Majors, Aides-Majors,

& des autres Officiers. Il doit connoître le fort & le foible de chaque Regiment, & son ancienneté. Il reçoit l'ordre du *Major*-General, & le donne aux Majors & Aides-Majors de chaque Régiment. Il leur donne une heure & un rendez-vous à la tête des Brigades qu'ils ont soin de venir recevoir, pour le conduire au *Major*-General. Cette Charge a peu d'appointemens & ce n'est qu'une marque de distinction.

MAJOR d'un Regiment de Cavalerie : sa fonction est de faire les logemens, de poser, & de relever les Gardes, de faire les détachemens, d'aller prendre l'ordre du Major de Brigade, de le porter au Commandant, de le donner aux Marechaux des Logis des Compagnies.

MAJOR-General des Dragons : sa fonction est de donner l'ordre aux Majors de Brigades de ce Corps, comme ceux-ci le donnent aux Majors particuliers des Regimens.

Il n'y a point d'autre *Major*-General des Dragons, que le plus ancien Major, qui fait cette fonction. Il ne prend le mot que du Général, & envoie seulement chercher le détail chez le Marechal des Logis de la Cavalerie, dont il se prétend néanmoins indépendant. C'est une contestation qui n'a point encore été décidée.

MAJOR d'un Régiment d'Infanterie : les *Majors* des Régimens d'Infanterie, qui sont appellés *Sergens-majors* dans leurs Brevets, n'ont point de Compagnie, parce qu'ils sont chargés d'un trop grand détail, & qu'ils pourroient avoir trop d'attention pour leur Compagnie, & détourner à leur profit particulier ce qui regarde le Regiment en general.

Les fonctions d'un *Major* consistent à aller prendre tous les soirs l'ordre de celui qui commande. Quand le Régiment est en corps d'Armée, il le va prendre du Major-General, des Majors de Brigade, & le rapporte ensuite au Colonel, au Lieutenant-Colonel, & aux Sergens, qu'il assemble ; il fait les détachemens pour les escortes des convois, pour les gardes & pour les partis ; il se trouve aux rendez-vous pour les recevoir & les faire marcher ; il donne l'ordre de la marche à l'heure du départ ; il avertit les Capitaines, fait sortir les drapeaux du quartier, dresse le Bataillon, & le fait marcher ; il fait aussi le logement du Régiment.

Si c'est en campagne, en corps d'Armée, il distribue à chaque Compagnie le terrein qui lui est destiné, fait poser les armes des Soldats en faisceaux, & poste la

garde à la tête du Bataillon. Si le Régiment loge seul dans un quartier, le *Major* se retranche ou se barricade avec des chariots, pose des corps de garde autour du logement, & des Sentinelles dans tous les lieux par où l'on pourroit en approcher ; il en doit mettre pour plus grande sureté hors des retranchemens.

Quand on donne l'alarme au Camp, le *Major* doit se rendre à la place-d'arme du Regiment, y faire prendre diligemment les armes aux Soldats, former son Bataillon, & envoyer avertir le Colonel, & le Général de tout ce qui se passe, afin qu'il prenne ses mesures.

Aucune Compagnie ne doit entrer, ni sortir de son poste, sans la permission du *Major*.

Le *Major* tient un rôle des Officiers & des Compagnies ; il va chez le Tresorier recevoir l'argent ; il le distribuë aux Capitaines ; il fait l'inventaire de l'equipage des Officiers après leur mort, & il le fait vendre à l'encan au son du Tambour. Il en a le sou pour livre, & l'épée, l'esponton & le hausse-col lui appartiennent.

Les *Majors* des Régimens sont aussi chargés à l'Armée de la distribution du pain, & ils étudient les moyens d'éviter la confusion dans tout ce qui en dépend.

Ceux qui ont le plus d'ordre font distribuer le pain à leur Troupe, Compagnie par Compagnie, ce que le Commis du Parc leur accorde, quoiqu'il ne soit obligé de payer un Régiment que tout a la fois ; par exemple, 6000. rations, s'il doit en recevoir autant par la revuë pour quatre jours ; mais aussi ce seroit plus de peine aux Officiers pour repartir une si grande quantité.

D'un autre côté, les *Majors* des Régimens voulant soulager les Commis du Parc dans cette occasion, lui apportent leurs billets de distribution tout fait, & même il y a des Régimens qui en ont d'imprimés, afin d'avoir plutôt fait quand il n'y a que les quantités à remplir.

Après que l'ordre pour toucher le pain est compté au bas de l'état, le *Major* donne en échange son reçu au Commis, mais il prend bien garde de ne pas mettre le nombre des rations en chiffre, il faut qu'il soit écrit tout au long, & sans rature : s'il arrive qu'il soit obligé d'en faire, il l'approuve à côté. Jamais il ne manque de donner de reçu : cet acte de bonne-foi ne doit point se remettre, sous quelque prétexte que ce soit.

Les *Majors* les plus soigneux comptent avec le Com-

mis tous les mois, & retirent leurs billets particuliers pour en faire un général. Ce compte sert à tout événement : il met l'affaire en règle, & un Régiment quand il a fait son décompte, se trouve en état de quitter l'Armée, & d'aller dans une autre Province, en cas qu'il reçoive un ordre.

Dans le Conseil de guerre, il donne ses conclusions comme Procureur du Roi. Le jour d'une bataille, le *Major* est à cheval, & se trouve tantôt à la queuë, tantôt à la tête, pour faire exécuter les ordres qu'il reçoit. Il a la paye de Capitaine, sans les revenans-bons de son Emploi.

La Charge de *Major* étoit dans les Bandes, ce qu'elle est aujourd'hui dans les Régimens. Il y avoit des Bandes quelquefois aussi nombreuses qu'un Bataillon d'Infanterie.

Sous Henri II. les *Majors* avoient intendance sur plusieurs Compagnies, & n'avoient point aussi de Compagnie particuliere, afin de se donner tout entiers au détail dont ils étoient chargés.

Il y a eu des *Majors* avant ce tems-là, mais sous d'autres noms, parce qu'on ne pouvoit s'en passer pour le réglement & la subsistance des Corps.

MAJOR d'une Place de guerre, est le troisiéme Officier qui y commande en l'absence du Gouverneur & du Lieutenant de Roi, quand il est le plus ancien Officier, ou qu'il a une Commission expresse pour y commander. La fonction d'un *Major* de Place est de faire monter la garde, de tirer les postes, les rondes, de régler les Sentinelles, d'aller prendre l'ordre, de le distribuer aux Maréchaux des Logis & aux Sergens de la garnison, de faire la ronde-majore, de visiter les corps de garde, les escoüades, les armes des Soldats, de distribuer les munitions, de faire ouvrir & fermer les portes, de rendre tous les jours compte au Gouverneur de tout ce qui s'est fait dans la Place.

C'est lui encore qui signe les Extraits des revues de Commissaire avec le Gouverneur de la Place : & dans les Conseils de guerre assemblés pour le Jugement des Soldats criminels, les *Majors* des Places donnent des conclusions préférablement & à l'exclusion des *Majors* des Régimens qui se trouvent dans les mêmes Places.

MAJOR des quatre Compagnies des Gardes du Corps, est un Officier considérable, qui est reçu Lieutenant dans les mêmes Compagnies, & qui a droit d'ancienneté sur les Lieutenans reçus après lui. *Voyez* GARDES du Corps.

MAJORDOME, eſt un Officier de Galeres qui a ſoin des V[illegible]res.

MAISON du Roi. Ce n'eſt que ſous Louis XIV. qu'on a parlé de la Maiſon du Roi, comme d'un Corps ſéparé dans les Troupes ; & on entend par la Maiſon du Roi les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux Legers, les Mouſquetaires, la Gendarmerie, les Grenadiers à cheval, les Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & les cent Suiſſes.

Je parle dans ſon lieu des Troupes qui compoſent la Maiſon du Roi. L'Auteur du Commentaire ſur les Enſeignes me fournit les moyens d'en donner l'origine. Chaque Roi qui inſtituoit une nouvelle Milice, pour la mettre en conſidération, ne ſe contentoit pas d'avoir une Compagnie dont il reſtoit Capitaine, il mettoit cette même Compagnie dans ſa Garde.

Quand la nouvelle Gendarmerie parut, Charles VII. mit preſqu'auſſi tôt dans ſa Garde les deux Compagnies de cette Milice, dont il s'étoit réſervé d'être Capitaine ; & par un autre arrangement fait par le même Prince, une autre Milice, dite des *Chevaux-Legers*, ayant paru, deux Compagnies de cette Milice augmenterent la Garde Royale, ſous les noms d'*Archers François du Corps*, & d'*Archers Ecoſſois* auſſi *du Corps*.

Henri IV. ayant mis une Compagnie de Gendarmes dans ſa Garde, en mit auſſi une de Chevaux-Legers. Sous le même Roi, la Milice des Carabins s'étant augmentée. Louis XIII. ne manqua pas de mettre une Compagnie de cette Milice dans ſa Garde. Les Carabins de la Garde ſont devenus Mouſquetaires, & ſubſiſtent encore ſous ce dernier nom.

La Milice des Dragons n'a point fourni de Gardes aux Rois, parce qu'elle eſt trop ſemblable à celle des Carabins. Auſſi les Mouſquetaires ſont-ils regardés comme les Dragons de la *Maiſon* du Roi.

Ce n'eſt pas dans les Milices ſeules de Cavalerie que les Rois ſe ſont choiſis des Gardes. Ils en ont pris dans les Milices d'Infanterie. L'Infanterie Françoiſe a fourni les Grenadiers à cheval, qui ſont joints à la Maiſon du Roi à l'Armée. Elle a auſſi fourni le Régiment des Gardes à pied, & l'Infanterie Suiſſe a auſſi fourni, outre un Régiment des Gardes à pied, une Compagnie de cent Hallebardiers, qui ont titre de Gardes du Corps.

MAITRE. *Voyez* CAVALIER.

MAITRE ou PATRON d'un Vaiſſeau, eſt un Officier de Marine qui commande tout l'Equipage

& toute la manœuvre, mais qui a l'œil particulierement ſur la manœuvre du grand mât & de l'artimon.

MAITRE d'Equipage eſt un Officier choiſi parmi les Matelots les plus expérimentés, & établi dans chaque Arſenal & dans chaque Flotte, pour avoir le ſoin de l'équipement, de l'armement & du deſarmement des Vaiſſeaux.

MAITRE de Hache eſt un Maître Charpentier du Vaiſſeau, qui doit être intelligent dans les conſtructions, gabarits, & radoubs des Vaiſſeaux.

MAITRE-VALET ſur les Vaiſſeaux, eſt un homme de l'Equipage qui a ſoin de diſtribuer les proviſions de bouche. L'écoutille où il ſe poſte, eſt entre le grand mât & l'artimon.

MALES ou FEMELLES : ce ſont les peintures & les gonds ou charnieres qui entrent réciproquement l'une dans l'autre, pour tenir le gouvernail ſuſpendu à l'étambord, & lui donner le mouvement.

MANCHE d'un Bataillon : ce mot ſignifioit autrefois un petit Corps de 40. ou de 60. hommes, qui ſelon les anciens ordres des Bataillons, étoient tirés du corps d'un Bataillon & mis en deux files, ſur chacune des encognures ou des angles des mêmes Bataillons ; de ſorte qu'un Bataillon avoit quatre *manches*, & chaque *manche* étoit couverte & défenduë par un peloton ; chaque peloton de ſoixante-quatre ou de quatre-vingt-un hommes, rangés en quarré. Aujourd'hui le mot de *manche* ſignifie les ailes d'un Bataillon, qui dans le tems que les piques étoient en uſage, avoient au centre des Piquiers. Ainſi il y a *manche* de main droite, & *manche* de main gauche, chacune deſquelles ſe diviſe en demi-*manche*, en quart de *manche*, & en demi-quart de *manche*.

Un Bataillon peut défiler par *manche*, par demi-*manche*, & par toutes ces autres diviſions.

Le terme de *manche* a ſans doute été mis en uſage pour déſigner pluſieurs petits Corps, qui quoique joints enſemble (les Soldats des uns touchant les Soldats des autres) peuvent néanmoins ſe ſéparer tout à coup par des évolutions ſubites, qui font qu'un de ces petits Corps peut agir, ſans que les autres s'ébranlent, chacun d'eux pouvant ſe mouvoir ſur un plan particulier, pendant que la Troupe qu'ils compoſent ne changera point de forme, ſi l'on veut

Les Grecs & les Romains ont dû avoir quelque terme ſynonyme au nôtre de *manche*, pour déſigner auſſi les petites portions accidentelles ; à quoi ils réduiſoient

es uns leur Phalange, & les autres leur Légion, quand étoit queſtion de faire faire à ces gros Corps de ſemlables évolutions, que nous faiſons opérer à nos Baillons diviſés par *manches*.

MANCHE d'outil c'eſt un morceau de bois 'une longueur & groſſeur proportionnées, qui entrent ans la doüille, ou ouverture d'un outil, & qui eſt ttaché avec des clous au travers de ce qui s'appelle de œil de l'outil. Il y en a de différentes ſortes.

MANCHE à eau, terme de marine, c'eſt un ong tuyau de cuir fait comme une manche ouverte ar les deux bouts, ou comme une maugere, & dont n ſe ſert dans le fond de cale pour faire couler & ranſporter l'eau ou les liqueurs d'une futaille à l'autre. Ce qui ſe fait en appliquant une des ouvertures de la manche ſur la futaille vuide, & l'autre ouverture ſur la futaille pleine où l'on a mis une pompe qui fait monter l'eau. On en agit ainſi pour conſerver l'eſtive & l'arrimage d'un Vaiſſeau, lorſque le fond de cale eſt plus chargé en un endroit qu'en l'autre.

MANIFESTE eſt une explication des motifs qu'un Prince à de déclarer la Guerre à un autre & dont il veut bien inſtruire ſes ſujets, pour faire voir le bon droit qu'il a de déclarer la guerre.

MANŒUVRE : les *Manœuvres* de Guerre ſont infinies. Pour faire prendre aux nouveaux Soldats une idée des *manœuvres* de guerre, les anciens Romains, dit Vegece, avoient établi un uſage, qui s'obſerva conſtamment, & qui fut confirmé par les Ordonnances d'Auguſte & d'Adrien.

C'étoit de mener trois fois le mois les Troupes, tant Cavalerie, qu'infanterie, à la *promenade*, c'eſt le terme propre. On obligeoit les Fantaſſins d'aller à dix milles de leur Camp, marchant en rang, & de revenir de même, mais en changeant quelquefois de pas, de ſorte qu'une partie du chemin ſe fît comme en courant.

La même loi étoit pour les Cavaliers armés & diviſés par Turmes, ils faiſoient autant de chemin en exécutant différens mouvemens de Cavalerie. Tantôt ils faiſoient ſemblant de pourſuivre l'Ennemi, tantôt ils plioient pour retourner à la charge avec plus d'impétuoſité.

Ce n'étoit point ſeulement en raſe campagne qu'on faiſoit *promener* les Cavaliers & les Fantaſſins. On les menoit auſſi dans des lieux inégaux & difficiles où il y avoit à monter & à deſcendre, afin de les préparer à

tous les événemens, & de les former à toutes les manœuvres que la situation du terrein peut exiger.

Cette *manœuvre* n'a point été en usage parmi nous. Et aujourd'hui pour apprendre au soldat à *manœuvrer*, on ne lui fait faire autre chose que l'exercice. Les évolutions, la marche des Troupes contre l'Ennemi, leur attaque, leur défense, voila en général les manœuvres de guerre.

On dit d'une Armée ou d'un Corps de Troupe, que sa *manœuvre* a été belle, pour dire qu'on a bien agi. La même chose se dit d'un General, ou d'un Officier qui a eu la conduite d'une entreprise, petite ou grande, tel & tel à bien *manœuvré*, a tel passage, à tel endroit : mais tel & tel à mal *manœuvré* à la défense, ou à l'attaque de tel Poste.

Ce mot *manœuvre* vient du Latin *manus opus*, ouvrage de main,

MANŒUVRE en terme de marine, ne signifie pas seulement tout le cordage, qui sert à tenir les mâts dans leur assiéte & à gouverner les vergues, les voiles, & l'ancrage, mais il signifie aussi l'usage & le service de ces cordages, & le travail du Matelot.

Il y a des gens qui ne veulent pas que les cables, & les hanssiéres soient comprises sous le mot de *manœuvres*, & qui soutiennent que ce mot est affecté au Funin qui sert dans le Vaisseau, & non pas à celui qui sert au-dehors, comme la hanssiére, & le cable. Cependant quand on parle de biter le *cable*, on dit que c'est une *manœuvre*, qui se fait sous le pont.

MANŒUVRE de revers, *voyez* REVERS.

MANŒUVRE de hune, ou guindereſſe est un cordage amaré au grand mât de hune, afin d'isser & d'amener ce mât par la force du cabestan, lorsque le gros tems y oblige.

MANŒUVRER, c'est gouverner & faire agir les cordages.

MANŒUVRES coulantes ou courantes, & *manœuvres* dormantes. Les *manœuvres* courantes sont les cordages, qu'on *manœuvre* à tout moment, comme les bras, les écoutes, les boulines, les cargues, les coüets, & leurs semblables. Les *manœuvres* dormantes sont celles qu'on manœuvre plus rarement, comme les étays, les haubans, l'itacle, les gallaubans, & leurs semblables.

MANŒUVRIER est celui qui entend bien la manœuvre. On dit d'un brave Officier de marine, qu'il

excelle pas seulement pour le commandement, mais
l'il est encore un des meilleurs *Manœuvriers* qui
ient sur mer.

MANIPULE, division constante d'une Légion
omaine, prenoit son nom de son Enseigne, qui étoit
étoffe & pendoit. C'est cette forme qui distinguoit le
anipule Enseigne, d'avec l'Enseigne principale de
aque Légion, qui étoit un aigle massif.

MANTELETS : les *Mantelets* propres aux Sa-
urs sont des machines roulantes, qui ne convien-
nt qu'à la sape. Pour faire des *mantelets*, on cherche
s roulettes de charrues à la campagne, auxquelles on
et un essieu de 4 à 5. pouces de diamétre, sur 4. à
pieds de long entre les moyeux. Au moyen de ces
oulettes on assemble une queue fourchue de 7. à 8.
eds long à tenons & mortaises, dont les bouts sont
rêtés dans des entailles sur l'essieu par des chevil-
s ou des clous qui les tiennent fermes. Les deux bouts
averses sur l'essieu passent au travers du mantelet,
i est un assemblage de madriers de 2. pieds 8. pouces
haut, sur 4. de large penchant un peu sur l'essieu
côté de la queue, pour l'empêcher de culbuter
avant.

Les madriers qui composent les *mantelets*, sont gou-
nnés l'un à l'autre, & tenus ensemble par deux tra-
erses de 4. pouces de large & 2. d'épais, auxquelles
s sont cloués & chevillés, & tout le corps du man-
let appuyé sur une ou deux contre-fiches assemblées
ans les traverses du *mantelet*, par un bout d'une part,
sur la queue de même de l'autre, auxquelles elles
nt fortement chevillées.

Comme le transport en est incommode à cause de
figure & de sa pesanteur, après que toutes les piè-
s ont été préparées & presentées l'une à l'autre, le
ieux est de les marquer, de les faire porter toutes
émontées à la tête des sapes, & de les y faire monter,
e qui donne bien moins d'embarras.

MANTURES, terme de marine, sont des coups
e mer, & des agitations de houles.

MANUELLE du Gouvernail est la piéce de bois,
ue le Timonier tient à la main, & qui par le moyen
u gousset répond à la barre, & fait jouer le Gouver-
ail.

MANUFACTURES d'Armes ; il y a trois Ma-
ufactures Royales d'Armes, établies pour le service :
une a Maubeuge, l'autre à Charleville & Nourzon,
la troisiéme à S. Etienne en Forêt. Les Entrepre-

neurs, & les Ouvriers ſont ſous les ordres du Direc teur general des Manufactures d'armes, & ſous la conduite des Inſpecteurs d'Artillerie, nommés par le Grand Maître, & des Contrôleurs nommés par le Miniſtre de la guerre.

MARABOUT ou Mezzabout, eſt une voile de Galere, qui ne s'appareille que de gros tems.

MARAUDE eſt le vol que fait un Soldat chez les Payſans. La *maraude* eſt défendue, & tout Soldat pris en maraude eſt puni de mort.

MARAUDEUR eſt un Soldat qui s'échape du Camp, armé ou non armé pour aller piller. Il eſt puni de mort. Cela s'appelle aller en *maraude*, ou a la petite guerre. Tout Soldat trouvé hors des Gardes, a la rigueur des ordonnances eſt pendu.

MARC, eſpece de poids qui ſert à peſer les choſes précieuſes, ou qui ſont en petit volume Il eſt fait de cuivre & eſt ſubdivisé en pluſieurs petits poids qui s'enchaſſent l'un dans l'autre & qui vont toujours en diminuant de la moitié.

En France les Orfevres & Joualiers ne comptent le *marc* que de huit onces, mais pour les groſſes marchandiſes & pour les munitions il eſt de 16. onces à la livre.

Il doit y avoir des poids de *marc* avec des balances dans tous les magazins des Places, aux lieux où le poids de table eſt en uſage. On réduit le poids de table au poids de marc, tant en recevant, qu'en délivrant les munitions.

MARCHANDS: il y a des *Marchands* de toutes ſortes d'eſpeces qui ſuivent les Armees, & qui doivent être protegés dans le Camp, a cauſe des menus beſoins dont ils les ſoulagent. On pourvoit a leur ſureté, tant pour joindre l'Armée, que dans les marches, c'eſt un ſoin du Prevôt & du Vaguemeſtre.

MARCHE des Troupes. Il faut conſidérer dans la *marche* le lieu, le tems, le ſoupçon, le deſſein. Les lieux ſont ſerrés ou découverts, eſcarpés ou propres aux embuſcades, unis ou pleins de montagnes, avec un ou pluſieurs chemins de terrein mou ou ferme pour l'Artillerie, traverſés de haies, de bois, de rivieres, de marais, ou ſans paſſages.

La marche eſt bien ordonnée, quand elle eſt réglée ſur le chemin qu'on a a faire, ſur le tems qu'on a pour le faire, que les Troupes ſont bien diſtinguées par Bataillons, par Eſcadrons, Artillerie & Bagage, & qu'on a exactement calculé combien d'hommes,

de

chevaux & de charrettes peuvent paſſer de front. Un Cavalier occupe 5. pieds de front & 8. de hauteur ; un Fantaſſin 3. de front & 5. de hauteur. On rend le front de la marche plus ou moins par colonnes, par Brigades, par Regimens ou par Eſcadrons, conformément à la longueur & à la largeur des chemins.

Un pays ſerré on fait différens Corps pour marcher l'un derriere l'autre & loger ſéparement : ou bien on ſillonne les Campagnes pour la *marche* des Troupes, pendant que l'Artillerie eſt ſur les grands chemins avec les gardes d'Infanterie acôté, & de la Cavalerie en dehors ſur les ailes.

On envoie devant pour découvrir pour ſe ſaiſir des défilés, des bois, des paſſages, pour ſe planter devant le poſte des ennemis, auprès duquel on doit paſſer, afin de le tenir comme bloqué, juſqu'à ce que toute l'armée ſoit paſſée.

On fait un bon front d'hommes d'élite, on met à la tête les Troupes les plus fermes par elles-mêmes, & les plus difficiles à renverſer.

On fortifie l'avant-Garde & l'arriére-Garde avec de l'Infanterie & des pieces de Campagne ; on diſtribue la Bataille de maniere que le canon, le bagage & la plus grande partie de la Cavalerie, qui ne peut ſervir de tête aux extrémités ſoit toute ramaſſée dans le milieu.

Quand on a une riviere à paſſer on place l'Artillerie au bord vis-a-vis du poſte qu'on veut prendre. Ce ſera un grand avantage ſi la riviere y fait un angle rentrant, & s'il y a un gué près delà.

A meſure que le pont ſe conſtruit on fait avancer de la mouſqueterie pour tirer au delà de l'eau.

Le pont acheve on y fait paſſer un Corps d'Infanterie, de la Cavalerie, quelques pieces de Campagnes, & des Pionniers pour en fortifier la tête, & on fortifie même celle d'en-deça, ſi l'on craint l'arriere-garde.

On prend garde qu'on n'ait pas poſé des barques minées, des feux ou d'autres machines pour rompre le pont, quand la moitié de l'Armée eſt paſſée.

Si l'on veut le conſerver, il faut en fortifier les deux bouts & y mettre des gardes ſuffiſantes.

Chaque Corps qui marche ſéparément, comme l'avant garde, le Corps de bataille, l'arriere-garde, chaque colonne doit avoir des pelles, des haches, des Pionniers & des guides pour accommoder les paſſages & ne ſe pas égarer.

Voici les régles que tout le monde doit observer, tra.ées par M. de Montecuculi.

Que perſonne ne ſorte de ſes rangs.

Que les Bata llons ne ſe mêlent point aux troupes Cavalerie.

Que ces Troupes laiſſent entre elles une diſtan d'environ cent pas, afin qu'elles ne ſoient point ſi élo gnées qu'elles ne puiſſent ſe prêter la main, ni ſi pr que l'une pouſſée ſe renverſe ſur l'autre & la mette d deſordre.

En été il faut marcher de bonne heure, au frais & hors des grains afin qu'on puiſſe aiſément recor noître les avenues, poſer les gardes, envoyer des part en Campagne, dreſſer des baraques & des tentes, aller au fourrage

En hyver il faut marcher à petites journées & ſonge à avoir du feu.

Les Coureurs & les Partis s'avancent moins la nu que le jour.

On laiſſe des Soldats aux chemins qui ſe croiſent afi que les derniers ne s'égarent pas.

Les premieres Troupes doivent charger tête baiſſé tout ce qu'elles rencontrent.

Ou l'on ne craint point du tout l'ennemi, ou on le craint peu, ou on le craint beaucoup.

Quand on ne craint rien, chaque Corps marche ſepa rement avec ſon bagage particulier.

Les Convois ſont commandés avec l'Artillerie. Le groſſes piéces ſe menent ſur des charrettes.

Dès le ſoir d'auparavant on donne à chaque Corps l marche & les ordres par écrit.

A l'heure marquée pour la marche, le Maréchal des Logis & le Capitaine des guides ſe preſentent à l'avant garde.

On applanit les retranchemens du Camp pour marcher en grand front. Les gardes du Camp ne partent point que tout ne ſoit en marche.

On envoie devant des Pionniers pour réparer les chemins, des Partis, des Corps choiſis, des Coureurs, & vedettes pour découvrir devant, derriére & ſur les ailes, des Gardes pour l'Artillerie, pour le Général, & pour le bagage, pour ſe ſaiſir des hauteurs, découvrir les embuſcades, & donner avis de ce qu'elles rencontrent.

On fait marcher à l'avant-garde la moitié de la Cavalerie, l'Infanterie au corps de bataille, les Pionniers, & l'Artillerie légére précédée d'un certain nom

ment fait comme le ſoc d'une charrue pour frayer marquer le chemin que les charrois doivent tenir, ſuite la groſſe Artillerie, ſon train, le bagage gené-; à l'arriere-garde on met l'autre moitié de la Cava-ie, & le bagage de l'Armée avec un Regiment de valerie.

i l'Armée n'eſt pas enſemble, on donne par écrit le dez-vous, ou la place d'armes, dans un lieu com-de, ſur la route qu'on doit tenir. Ce lieu doit être , de crainte que l'ennemi ne s'en ſaiſiſſe. On le nt ſecret, de crainte qu'il n'en ſoit averti. On ſpé-e l'heure & les autres circonſtances, on a des Eſ-ns, & des Partis en campagne.

Quand on a quelque choſe à craindre, on redou-ſes ſoins à proportion que la crainte eſt plus ou ins grande.

Il faut marcher dans le même ordre qu'on veut rbattre, c'eſt-à-dire, il faut ranger l'Armée en ataille, le viſage tourné vers l'ennemi, & la faire rcher par le flanc.

On renforce la partie où l'on craint avec des piéces de mpagnes, des munitions, des hoïaux, des pelles, bêches, de l'Infanterie & de la Cavalerie, com-ndée exprès, & l'on place les bagages à l'endroit le us ſûr & le plus à couvert.

L'Artillerie qui eſt ſur les affuts étant placée à la tête, les Eſcadrons poſtés entre les Bataillons, formeront deux premieres lignes, enſuite ſera le train d'Artil-ie en autant de files que le chemin le permettra en-te les chariots des vivres, les bagages, & enfin la erve.

On fait faire alte aux Troupes au-delà des paſſages, qu'à ce que celles qui ſuivent ayent joint, & lorſ-on entre delà dans une plaine, il y faut mettre l'Ar-e en bataille, & lorſqu'on trouve des défilés, on dé-de nouveau l'Avant-garde la premiere, puis le rps de bataille, & enfin celui de réſerve.

On couvre un flanc de la marche de quelques riviéres, levées, de montagnes, de chariots, de chaînes, chevaux de frize, ou de quelqu'autre avantage, vant la ſituation du pays, & le nombre des Troupes, des rangs.

On obſerve des maximes différentes ſuivant les dif-ens deſſeins que l'on a. Quand on veut cacher la rche, on marche la nuit par les bois, les vallées, endroits couverts, on évite les lieux habités; on ne que la ſourdine; on ne fait point de feux, ſi ce

n'eſt au ſortir du Camp, auquel cas on les laiſſe allu-
més pour faire croire qu'on y eſt.

On envoie de la Cavalerie devant pour arrêter tou
ceux que l'on rencontre, ou pour gagner les paſſages
On ſe met dans un autre chemin que celui, qu'on veu
tenir ſi l'on peut être vu : on reprend en tournant celu
qu'on veut ſuivre. On fait fermer les portes des Ville
ou des lieux dont on ſort. On prend garde qu'il ne ſort
quelque Eſpion en même-tems que les Troupes.

On porte avec ſoi des vivres pour le tems que doi
durer l'expédition. On n'envoie point de Coureur de
vant quand on va pour enlever un Quartier, pour ſe
courir une Place, pour ſurprendre l'Ennemi dans u
pays couvert, dans un tems obſcur où l'on ne peu
découvrir de loin, & enfin toutes les fois qu'on eſt dé
terminé de recevoir avec réſolution tout ce qu'on peu
rencontrer.

Quand on marche pour forcer un paſſage gardé pa
l'Ennemi. Il faut feindre de le vouloir forcer dans u
endroit & paſſer dans un autre : faire ſemblant d
retourner ſur ſes pas ou de ſe jetter autre part, puis
retourner tout d'un coup, avant que l'ennemi y arrive
cacher quelques Troupes auprès du paſſage, puis mar
cher avec toute l'Armée plus avant, & pendant qu
l'ennemi vous cotoie & ſuit votre marche, les Trou
pes qu'on a cachées courent ſurprendre le paſſage & s'
poſtent.

Quand on veut faire diligence, il faut laiſſer les ba
gages derriere, envoyer devant la Cavalerie, mettr
l'Infanterie à cheval ou ſur des chariots, ou en crou
pe ; mener en main des chevaux ſi on le peut, pour e
changer à la maniere des Tartares : marcher à grande
traites jour & nuit.

Quand on ſe retire devant ſon Ennemi, le faire d
maniere que cela ne reſſemble pas à une fuite.

MARCHE d'une Armée qui veut combattre. Un
Armée, ſelon M. de Feuquieres, qui part de loin
pour pouvoir arriver ſur le terrein où eſt l'Ennemi
marche de front : ſi elle ne le peut pas à cauſe de
lieux qui ne ſeroient pas aſſez ouverts, elle s'approch
de ſon Ennemi ſur aſſez de colonnes pour pouvoi
ſe trouver en Bataille, hors de diſtance d'être charge
en colonne.

Les Officiers Generaux qui conduiſent les colonnes
s'obſervent ſoigneuſement les uns les autres, pou
qu'au moins leurs têtes faſſent un front, & que lor
qu'ils ſeront arrivés ſur le terrein où l'Armée peut ſ

ployer, ce mouvement ſe faſſe avec diligence & pré-
ution, & hors de portée de pouvoir être chargé par
nnemi, avant que toute l'Armée ſoit placée & en
taille.

Le General ſe place dans le lieu le plus commode
ur voir l'effet de la premiere charge, afin de pou-
ir envoyer ſes ordres, ſoit pour faire ſoutenir les
oupes qui auront battu, ſoit pour remplacer celles
i l'auront été. Pour cela il ſe ſert ou de Troupes
'il aura placées entre les deux lignes, au cas qu'il le
ge convenable, ou de celles de la réſerve, ſuivant
il le juge à propos.

Tous les Officiers Generaux, lors de l'approche de
nnemi ſont à leurs poſtes, tant pour mener au com-
t les Troupes qui leur ſont commiſes, que pour re-
édier aux inconveniens qui peuvent arriver dans l'é-
ndue de leur commandement.

L'arrangement d'une Armée prête à en venir aux
ains, eſt tout différent de celui, qu'on lui donne
ns les marches. Si elle marchoit dans une vaſte
aine l'arrangement pourroit être le même; mais les
ois & les rivieres, les Villages & les défilés que l'on
ncontre, obligent à ſéparer l'Armée en différens corps,
our la faire arriver en même-tems à un nouveau
amp ou à la vue de l'ennemi.

Ces marches ſont dangereuſes quand l'ennemi eſt en
ampagne, parce que les Corps peuvent être attaqués
éparement. Mais on prend à preſent une infinité de
récautions qu'on ne prenoit pas autrefois pour préve-
ir les inconveniens, ou pour y remédier. J'en ai par-
ci-deſſus.

Les Maréchaux des Logis de l'Armée ſçavent par-
itement (du moins doivent le ſçavoir) la Carte du
ays. Ils ont ſous eux des Capitaines des Guides,
hargés du ſoin d'avoir pluſieurs Guides du pays dont
n ſe ſert pour empêcher que les Troupes ne s'égarent,
ur tout quand les marches ſe font pendant la nuit.

Les Officiers Généraux ont des Cartes Topographi-
ues très-exactes. Il y a des Travailleurs à la tête des
olonnes, pour réparer les chemins, & pour faire des
uvertures ou il en eſt beſoin pour donner libre paſ-
age. On fait des ponts avec une extrême promptitude
our le paſſage des rivieres. On fait aller en avant
les Partis & des gros détachemens, pour tenir l'En-
nemi en reſpect, & donner avis de ſes mouvemens. En-
in le Général diſpoſe ſi bien la marche de ſon armée,
u'un Corps puiſſe être bientôt ſecouru d'un autre,

s'il eſt attaqué, & chaque Bataillon ne marche poi
ſans ſes Grenadiers à la tête & ſon piquet à la queu
Quand on fait des marches forcées pour prévenir que
que deſſein de l'ennemi, on a ſoin de faire trouv
des vivres dans les lieux, ou les Troupes arrivent, &
tout ce qui eſt néceſſaire pour leur ſoulagement dan
ces fatigantes marches.

Les grandes Armées marchent ordinairement ſu
trois colonnes, & ſuivant l'ordre de bataille, que l
Général a fait dès le commencement de la Campagn
Les Troupes de la droite prennent le chemin de l
droite, les Troupes de la gauche forment les colonne
de la gauche. L'Artillerie, les vivres & les gros ba
gages ſont ordinairement dans le centre.

Quand on marche vers l'ennemi, l'Artillerie march
toujours dans le centre, excepté quand il en va un
Brigade à la tête de chaque colonne, précédée d
quelques Troupes; mais les gros bagages marchen
derriere couverts du corps de reſerve.

Dans un pays coupé de défilés on fait marcher de
Dragons à la tête des colonnes avec un détachement
conſidérable des Grenadiers. Si l'Ennemi eſt derriere
ſoi quand on décampe, les Bagages, les vivres, l'Ar
tillerie, avec quelques Eſcadrons pour leur ſureté mar
chent devant, & les meilleures Troupes avec une ou
deux Brigades d'Artillerie ſont pour l'arriere-garde

Si l'ennemi eſt à côté, par exemple à la droite de
l'Armée, l'Artillerie, les vivres, les bagages doivent
marcher ſur la gauche: ſi l'ennemi eſt ſur la gauche,
tout cela marche à la droite.

Une petite Armée peut marcher ſur une colonne,
l'Artillerie & les bagages entre l'avant-garde & l'arrie
re garde: ſi elle eſt obligée de ſe mettre en bataille, les
Dragons & la Cavalerie de l'avant-garde font une des
ailes, ceux de l'arriere garde l'autre aile, l'Infanterie le
centre, & l'Artillerie ſe place devant l'Infanterie.

Juſqu'au regne de Louis XIII. il n'eſt point fait men
tion de ces détails dans nos Hiſtoires. Il falloit cepen
dant qu'on prît des précautions contre ces ſortes de mar
ches. Il eſt vrai qu'il n'y avoit pas tant de Bagages,
ni de ſi gros équipages d'Artillerie. Mais quand l'Ennemi
étoit proche, on avoit d'autres dangers à éviter, que
celui de la perte du bagage & de l'Artillerie. Sans dou
te que le Général y pourvoyoit par un grand ſecret pour
le campement, & par les ſtratagêmes dont il ſe ſervoit
pour cacher la marche à l'Ennemi.

MARCHES particulieres des Troupes: de tous tems

a eu des réglemens pour la marche des Troupes, quand elles marchent en Corps, ou qu'elles marchent ſéparement pour aller joindre les Armées, ou elles paſſent d'un lieu à un autre Ces réglemens ient plus ou moins obſervés ſelon le plus ou moins pplication du Prince, & des Officiers, qui agiſſoient s les ordres pour l'obſervation de la diſcipline mi-ire.

ouis le Grand à qui rien n'a échapé pour la perfec-n de la diſcipline militaire, eſt le premier qui ait plus deſcendu dans le particulier de cet article de la ice : & jamais les Romains n'ont obſervé un plus ordre, ſoit dans les marches générales, ſoit dans marches particulieres que celui qu'on obſerve aujourd'hui dans nos Troupes, en exécution des Ordonnances qui ont été faites

autrefois la Cavalerie & l'Infanterie marchoient enſemble. Mais on a remarqué que l'Infanterie & la Cavalerie ne s'accordoient pas bien enſemble, ni dans marches parce que l'une marchoit lentement, & autre vîte : ni dans les logemens, parce que l'Infanterie peut camper ſous ſes tentes dans les lieux où il n'a point de fourrages, & que la Cavalerie ne le peut faire ſans ſe ruiner entierement, ni même dans forme de la conduite & du commandement, qui très différent dans ces deux Corps. Ces raiſons ont juger qu'il valoit mieux diſtinguer tout à fait l'Infanterie & la Cavalerie en des Corps differens, & iſer encore ces Corps en differens Regimens.

Le Turc marche en pluſieurs Corps à la commodité, même de nuit lorſqu'il eſt bien loin de l'ennemi : is il marche uni, & ſerré quand il en eſt proe. Son avant-garde eſt très groſſe, & s'il a des Tares, il les fait encore marcher avant l'avant-garde.

MARCHE d'un Equipage d'Artillerie Quand tes les Troupes commencent de s'aſſembler au prer Camp, le Lieutenant commandant l'Artillerie joindre le Général de l'Armée pour s'aboucher ec lui, & prendre des meſures pour y faire tranſpor des munitions, comme poudre, plomb, méche & tils, qui leur ſont diſtribués, afin que toutes les oupes ayent dequoi tirer dix à douze coups auparant que d'avancer du côté de l'Ennemi. Après cette tribution les chevaux & charrettes doivent rejoine l'Equipage d'Artillerie, pour être en état que tout iſſe marcher enſemble en bon ordre à l'Armée

Le Lieutenant paſſe en revue tous les chevaux de

ſon Equipage d'Artillerie, & envoie en Cour & Grand Maître un état de ceux qu'il a fait marquer & de ceux qu'il a rebutes. Il ordonne au Capitaine Général de Charroi, de travailler avec le Commiſſai Provincial du Parc aux billets d'attelage, afin que l Capitaines de Charroi ſçachent les Brigades qu'ils aront à mener. Ils ne doivent point abandonner da la marche les Brigades dont ils ſont chargés par leu billets.

Toutes les munitions étant chargées & attelées, les fait marcher par Brigades pour l'Armée à peu pr dans l'ordre ſuivant.

Marche à la tête de tout un Equipage d'Artilleri une charrette compoſée d'outils, ſçavoir hoyaux pic hoyaux, béches, écoupes ou pelles de bois ferrée haches & ſerpes, avec quarante Pionniers & un W gue-Meſtre pour montrer le chemin, & le rendre pr ticable dans les endroits où il ne le ſeroit pas.

Après cette charrette doivent ſuivre quatre petit piéces de canon de quatre, montées ſur leurs affut & ayant leurs armes attachées aux côtés, toutes cha gées à boulet, & leurs Canoniers avec chacun un bo te-feu allumé, deux dégorgeoirs, & enſuite une cha rette d'Artillerie compoſée, chargée d'un baril de po dre, d'un de plomb, d'un paquet de méche de 50. vres, d'une cinquantaine de boulets du calibre d piéces, & de cinq ou ſix prolonges.

Le Treſor & le Bagage Royal, quand il n'y a qu'u colonne marchent ordinairement après ce petit Equ page.

Les Pontons & ce qui leur appartient marchent e ſuite.

Après doivent ſuivre la chévre & tout ſon équip ge avec le Capitaine des Ouvriers, & quelques Cha pentiers.

Suivent les Canons de gros calibre chargés ſur leu chariots.

On fait ſuivre les Piéces montées ſur leurs affut chacune ſelon ſon calibre, ayant leurs armes att chées aux côtés.

Puis marchent les affuts des groſſes piéces avec le armes attachées deſſus, & les autres haut-le-pied. L mortiers vont après.

Enſuite doivent marcher les caiſſons du Garde Parc, du Treſor, du Maréchal des Logis, & du C pitaine des Ouvriers, où ſont contenus les outils à O vriers & à Mineurs, comme auſſi les forges.

Suive

uivent les Bagages du General de l'Artillerie & de
les autres Officiers de l'Equipage chacun ſelon ſon
g. Ceux du Regiment Royal Artillerie & de tous les
andiers de l'Equipage s'y rencontrent auſſi ordinai-
ent.

leur tour marchent les poudres, les méches, les
à terre, les cordages, les fuſées à bombes & à gre-
es, les armes à l'épreuve, s'il y en a, les plombs,
grenades, les outils entonnés, les affuts à mortier,
bombes, les boulets, chacun ſelon ſon calibre, les
ils à Pionniers auſſi ſuivant leur ordre, & les char-
es haut-le-pied.

our empêcher l'interruption de cette marche, le
mmandant de l'Artillerie diviſe ſes Officiers en cinq
gades, dont les cinq plus anciens Provinciaux ſont
fs. Les cinq brigades partagent tout l'équipage, &
cune amene au Parc la part dont elle eſt chargée
e journée, roulant entre-elles, & ayant alternative-
nt la tête & la queue.

eux qui voudront un plus long détail de la mar-
d'un Equipage d'Artillerie, peuvent conſulter les
moires de S. Remi.

MARCHE-PIEDS, terme de marine, ſont des
dages au-deſſous & à l'arriere des vergues, pour
ter les Matelots qui ferlent & déferlent les voiles,
qui veulent mettre & ôter les boutehors.

MARÉCHAL de France : c'eſt une dignité
blie par Philippe Auguſte en 1185.

Le P. Daniel dans ſon hiſtoire de la Milice Fran-
ſe dit que la dignité de Maréchal devint une dignité
litaire, avant que celle de Connétable le fut, &
Hiſtorien eſt d'un ſentiment contraire à l'Auteur
l'Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne, il
marque que les quatre premiers Maréchaux de Fran-
furent de la même famille : ſçavoir Alberic Cle-
ut, qu'il croit n'avoir été que Maréchal du Roi de
nce, & non Maréchal de France ; Henri ſon frere,
n fils d'Henri, & Henri Clement II. du nom.

La dignité de Maréchal de France ne fut pas tou-
rs à vie. Philippe de Valois fit quitter la dignité de
aréchal de France au Seigneur de Moreul, pour le
re Gouverneur du Roi Jean ſon fils, qui lui ſucce-
. Arnoul d'Andrehem auſſi quitta ſous Charles V.
dignité de Maréchal de France pour avoir celle de
rte Oriflamme.

La raiſon en étoit que ces grandes Charges étoient
nſées incompatibles en France. Sous Philippe Au-

guſte il n'y eut qu'un Maréchal de France, quand commandement dans les Armées fut attaché à cette gnité. Sous S. Louis il y en eut deux, ſous Charl VII. il y en eut davantage, parce que Henri Roi d'A gleterre en faiſoit de ſon côté.

Henri II en fit quatre ; François II. en créa cinquiéme ; Charles IX. y en ajouta deux nouveau Henri III. deux autres à ſon retour de Pologne : nombre en fut fixé à quatre par ce Prince ; mais He ri IV. ſoit pour récompenſer les ſervices de quelqu grands Seigneurs, ſoit pour s'accommoder avec l Chefs des Ligueurs, fut contraint d'en augmenter nombre, qui fut très-multiplié ſous le regne de Lo XIII. & encore plus ſous celui de Louis XIV.

Il y a déja fort long-tems que la dignité de Mar chal de France eſt du nombre de celles, qu'on appel Charges de la Couronne, comme le remarque l'A teur de l'Hiſtoire des Grands Officiers.

Les Maréchaux de France ont un Tribunal, a pellé la Connétablie pour juger des querelles ſur point d'honneur, & diverſes autres choſes, qui o rapport à la Guerre & à la Nobleſſe. Dans les Pr vinces ils ont leurs Subdelegués, qui autrefois étoie des Gentilhommes de marque : c'étoient des Commi ſions, qui ſont maintenant des Charges.

Sous Philippe de Valois le revenu de la Charge Maréchal de France étoit de cinq cens livres, dont i ne jouiſſoient que, quand ils en faiſoient les fonctio & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi, quand i alloient en campagne ; mais aujourd'hui les appoint mens des Maréchaux de France ſont beaucoup pl conſiderables, ils ſont de douze mille livres, mêm en tems de paix ; ſous Henri IV. ils avoient les m mes appointemens.

Quand ils commandent l'Armée, ils augmenten puiſqu'ils ont huit mille livres par mois de quarant cinq jours, que le Roi leur entretient un Secretair un Aumonier, un Chirurgien, un Capitaine des G des, & leurs Gardes.

Les Gens de guerre ont toujours rendu des honne aux Maréchaux de France ; mais Louis XIV. er reglé le cérémonial. Quand un Maréchal de Fran paſſe devant un Corps de Garde, l'Officier fait m tre les Soldats ſous les armes, & le tambour bat a champs.

Dans les Villes, où ils ſe trouvent, ſoit qu'ils ſoi de ſervice ou non, ils ont une garde de cinquan

mes, y compris deux Sergens & un Tambour, mandés par un Capitaine, un Lieutenant, un Soutenant, ou Enseigne, avec Drapeau. Dans un Camp Gardes de la tête du Camp prennent les armes pour Maréchaux de France, & les Tambours battent champs.

Quand un Maréchal de France entre dans une Vile guerre, il est salué de plusieurs volées de canon. n'y a que sous le regne de Louis XIV. qu'on est venu à la dignité de Maréchal de France par le ser- de mer. Les Maréchaux de Tourville, de Châu-Renaud, & les deux derniers Maréchaux du m, & de la maison d'Estrées en ont frayé la route.

Les Maréchaux de France ont pour marque de leur nité deux bâtons d'azur, semés de fleurs de lis d'or, lées en sautoir derriere l'écu de leurs armes; ils font serment entre les mains du Roi, quand ils sont revus de cette dignité.

Les Maréchaux de France, Grands Officiers de la ronne, institués sous Philippe Auguste en 1185. t l'Histoire nous a conservé les noms, sont suivant date de leur création:

Alberic Clement, Seigneur du Mez, sous le titre de réchal de France, ou de Maréchal du Roi de Fran, premier Militaire l'an 1185. les précédens étoient miers & grands Officiers de la Maison des Rois, n Militaires avant l'an 1185.

Nevelon d'Arras, sous le même Roi, en 1202.

Henri Clement Seigneur du Mez, en 1204.

Robert de Coucy sous Louis VIII. en 1223.

Jean Clement, Seigneur du Mez, fils d'Henri, étant bas âge, n'exerça cette dignité que sous Louis VIII. 1225. Gautier de Nemours son oncle en fit les nctions par commission sous Philippe Auguste, en 09.

Henri Clement II. Seigneur du Mez & d'Argentan, us Saint Louis IX. en 1249.

Henri Seigneur de Cousances en 1255.

Feri Pasté, Seigneur de Chaleranges en 1256.

Guillaume de Beaumont, en 1257.

Gautier Seigneur de Nemours, en 1257.

Raoul de Sores, dit d'*Estrées*, en 1270.

Eric de Beaujeu, Seigneur d'Herment en 1270.

Renaud de Presigny, en 1270.

Lancelot de S. Maurd, en 1272.

Ferri de Verneuil, en 1273.
Guillaume Crespin, Seigneur de Neaufle, en 128
Jean Sire d'Harcourt, en 1284.
Raoul de Flamenc, Seigneur de Cany, en 1285.
Jean de Varennes, en 1287.
Simon de Melun, Seigneur de la Loupe, en 129
Guy de Clermont, Seigneur de *Nesle*, en 1295.
Miles, Seigneur de Noyer & de Vilbertin, en 13
Foucaud, dit *Foulques*, Seigneur de Merles, en 13
Jean de Corbeil, dit de *Grez*, en 1308.
Jean de Beaumont, Seigneur de Clichy, en 131
Renaud de Trie, Seigneur de Mareuil, en 1316.
Jean des Barres, Seigneur de Chaumont, en 131
Mathieu de Trie, Seigneur d'Arains, en 1320.
Robert Bertrand, & B. d Briquebec, en 1325.
Ancel, ou Anceau, Sire de Joinville, en 1338.
Charles, Sire de Montmorency, en 1343.
Robert de Vaurin, Seigneur de S. Venant, en 13
Bernard, Seigneur de Moreuil, en 1345.
Guy de Nesle, Seigneur de Mello, en 1345.
Edouard, Seigneur de Beaujeu & de Dombes,
1347.
Rogues, Seigneur de Hangest, en 1352.
Jean de Clermont, Seigneur de Chantilly, en 13
Arnoul, Sire d'Andrehem, en 1352.
Jean le Maigre, dit *Boucicaut*, en 1358.
Jean, Sire de Neuville, en 1358.
Jean de Mauquenchy de Blainville, en 1368.
Louis de Sancerre Seigneur de Charenton, en 13
Jean le Maingre, Comte de Beaufort, en 1391.
Jean Sire de Rieux, & de Rochefort, en 1397.
Louis, Seigneur de Loigny, en 1412.
Jacques d'Heilly, dit de *Guyenne*, en 1412.
Pierre de Rieux, Seigneur de Rochefort, en 141
Claude de Beauvoir, Seigneur de Chatelus, en 14
Jean de Villiers, Seigneur de l'Isle-Adam, en 14
Jacques, Sire de Montberon, en 1420.
Antoine de Vergy, Comte de Dammartin, en 14
Jean de la Baume, Comte de Montrevel, en 14
Gilbert Morier, Seigneur de la Fayette, en 142
Amaury Seigneur de Severac, en 1423.
Jean de Brosse, Seigneur de S. Severe, en 1424
Giles de Laval, Seigneur de Rets, en 1429.
André de Laval, Seigneur de Loheac, &c. en 14
Philippe de Culant, Seigneur de Jaloignes, en 14
Jean, Sire de Talbot, Comte de Schresb, en 14
Jean, dit Poton, Seigneur de Saintrailles, en 14

ean-Baptiſte d'Armagnac, dit l'*Eſcun*, en 1461.
oachim Rouault, Seigneur de Gamaches, en 1461.
olfard de Borſelle, Comte de Boucan, en 1464.
ierre de Rohan, Seigneur de Gié, en 1475.
hilippe de Crevecœur, Seigneur de Cordes, en
3.
ean, Seigneur de Baudricourt de Choiſeul, en 1488.
ean-Jacques Trivulce, Marquis de Vigene, en 1499.
harles d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, en 1510.
acques de Chabannes, Seigneur de la Paliſſe, en
5.
obert Stuart, Comte de Beaumont, en 1515.
det, Comte de Foix, Seigneur de Lautrec, en 1515.
aſpard de Coligny, Seigneur d'Andelot, en 1516.
nne de Montmorency, en 1522.
homas de Foix, Seigneur de Leſcun, en 1522.
heodore Trivulce, Comte de Coria, en 1527.
obert de la Marck, Duc de Bouillon, en 1527.
enné, Seigneur de Montejan de Sillé, en 1538.
laude d'Annebaut, Baron de Rets, en 1538.
bdard, Seigneur du Biez & de Vendome, en 1542.
ntoine de Lettres, Seigneur de Montpezat, en
43.
ean Caraccioli, Prince de Melphes, en 1544.
obert de la Marck, IV. Duc de Bouillon, en 1547.
acques d'Albon, Marquis de Fronſac, en 1547.
harles de Coſſé, Comte de Briſſac, en 1550.
ierre Strozzi, Seigneur d'Epernay, en 1554.
aul de la Barthe Seigneur de Thermes, en 1555.
rançois, Duc de Montmorency, en 1559.
mbert de la Platiere, Seigneur de Bourdilles, en
62.
rançois de Scepeaux, Seigneur de Vieilville, en
62.
enri de Montmorency, en 1566.
rtus de Coſſé, Comte de Secondigny, en 1567.
onorat de Savoye, Marquis de Villars, en 1571.
aſpard de Saux, Seigneur de Tavannes, en 1571.
lbert de Gondy, Duc de Rets, en 1574.
oger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, en 1574.
laiſe de Montluc, en 1574.
rmand de Gontaud, Baron de Biron, en 1576.
acques Goyon, Sire de Matignon, en 1579.
ean d'Aumont, Comte de Chateauroux, en 1579.
uillaume Vicomte de Joyeuſe, en 1583.
enri de la Tour, Vicomte d'Auvergne, en 1592.
harles de Gontaud, Duc de Biron, en 1594.

Claude de la Chaſtre, Seigneur de Maiſonfort en 1594.
Charles de Coſſé, Duc de Briſſac, en 1594.
Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, en 1594.
Jean de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, en 1595.
Henri de Joyeuſe, Comte de Bouchage, en 1596.
Alfonſe Corſe, dit d'*Ornano*, en 1596.
Urbain de Laval, Marquis de Sablé, en 1596.
Guillaume de Hautemer, Comte de Grancey, en 1596.
François de Bonne, Duc de Leſdiguieres, en 1608.
Concino Concini, Marquis d'Ancre, en 1614.
Giles de Souvré, Marquis de Courtanvaux, en 1615.
Antoine de Roquelaure de Laverdenx, en 1615.
Louis de la Châtre, Baron de Maiſonfort, en 1616.
Pons de Lauſieres de Themines, en 1616.
François de la Grange de Montigny, en 1616.
Nicolas de l'Hopital, Duc de Vitry, en 1617.
Charles de Choiſeul, Marquis de Praſlin, en 1619.
Jean-François de la Guiche, Comte de la Paliſſe, en 1619.
Honoré d'Albert, Duc de Chaulnes, en 1619.
François d'Eſparbez, Vicomte d'Aubeterre, en 1620.
Charles, Sire de Crequy de Canaple, en 1621.
Gaſpard de Coligny, Seigneur de Chatillon, en 1622.
Jacques de Caumont, Duc de la Force, en 1622.
François de Baſſompierre, en 1622.
Henri de Schomberg, Comte de Nantes, en 1625.
François Annibal Duc d'Eſtrées, en 1626.
Jean-Baptiſte d'Ornano, Comte de Montlaur, en 1626
Timoleon d'Eſpinay, Seigneur de S. Luc, en 1628.
Louis de Marillac, Comte de Beaumont, en 1629.
Henri Duc de Montmorenci, en 1630.
Antoine Goiffier Ruzé, Marquis d'Effiat, en 1631.
Urbain de Maillé, Marquis de Brezé, en 1632.
Maximilien de Bethune, Duc de Sully, en 1634.
Charles de Schomberg, Duc d'Halluin, en 1637.
Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, en 1639.
Antoine, Duc de Gramont, en 1642.
Jean-Baptiſte Budes, Comte de Guebriant, en 1642.
Philippe de la Motte Houdancourt, en 1642.
François de l'Hopital, Comte de Roſnay, en 1643.
Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, en 1643.
Jean de Gaſſion, en 1643.
Ceſar, Duc de Choiſeul, Comte du Pleſſis, en 1645.

as, Comte de Rantzau, en 1645.
olas de Neuville, Duc de Villeroy, en 1646.
oine d'Aumont de Rochebaron, en 1651.
ques d'Eſtampes, Marquis de la Ferté, en 1651.
rles de Monchy, Marquis d'Hocquincourt, en

nry de Sennectaire, Duc de la Ferté, en 1651.
ques Rouxel, Comte de Grancey, en 1651.
nand de Caumont, Duc de la Force, en 1652.
is Foucaut, Comte du Daugnon, en 1653.
ar Phœbus d'Arbert, Comte de Mioſſens, en

lippe de Clerambault, en 1653.
ques, Marquis de Caſtelnau, en 1658.
n de Schulemberg, Comte de Mondejeu, en

raham de Fabert, Marquis d'Eſternay, en 1658.
nçois de Crequy, Marquis de Marines, en 1668.
nard Gigaut, Marquis de Bellefonds, en 1668.
is de Crevant, Duc d'Humieres, en 1668.
defroy, Comte d'Eſtrades, en 1675.
lippe de Montault, Duc de Benac, en 1675.
deric-Armand, Comte de Schomberg, en 1675.
ques-Henri de Durfort, Duc de Duras, en 1675.
is-Victor, Duc de Mortemart, en 1675.
nçois d'Aubuſſon, Duc de Roannez, en 1675.
nçois-Henry, Duc de Luxembourg, en 1675.
ry-Louis, Marquis de Rochefort, en 1675.
-Aldonce de Durfort, Duc de Lorges, en 1676.
n, Comte d'Eſtrées & de Tourbes, en 1681.
de de Choiſeul, Marquis de Francieres, en 1693.
n-Armand, Marquis de Joyeuſe, en 1693.
is-François, Duc de Bouflers, en 1693.
e-Hilarion, Comte de Tourville, en 1693.
e-Jules, Duc de Noailles, en 1693.
las de Catinat, Seigneur de S. Gratien, en 1693.
nçois de Neuville, Duc de Villeroy, en 1693.
s-Hector, Duc de Villars, en 1702.
Bouton, Marquis de Chamilly, en 1703.
çois-Louis de Rouſſelet, Marquis de Château-
d, en 1703.
tien le Prêtre, Seigneur de Vauban, en 1703.
ad de Roſen, Comte de Bolveiller, en 1703,
de Froulay, Comte de Teſſé, en 1703.
as-Auguſte, Marquis de Montrevel, en 1703.
lle d'Holſtun, Duc de Tallard, en 1703.
y, Duc d'Harcourt, en 1703.

Ferdinand, Comte de Marchin, en 1703.
Nicolas Châlons Dublé, Marquis d'Heuxel
1703.
M. le Duc d'Eſtrées, en 1703.
Jacques Fitz-James, Duc de Berwick, en
Charles-Auguſte de Matignon, en 1708.
Pierre de Monteſquiou d'Artagnan, en 170
Jacques Bazin, Comte de Bezons, en 1709
Victor-Maurice, Comte de Broglie, en 171
Jacques-Leonor, Comte de Medavy, en 17
Louis d'Aubuſſon, Duc de la Feuillade, en
Antoine, Duc de Grammont, en 1724.
N. Duc de Roquelaure, en 1724.
N. Comte du Bourg, en 1724.
Yves, Marquis d'Alegre, en 1724.
Alain-Emanuel, Marquis de Coëtlogon, en
N. Duc de Biron, 14. Juin 1734.
N. le Marquis de Puiſegur, 14. Juin 1734.
N. le Marquis d'Aſfeld, 15. Juin 1734.
M. le Duc de Noailles, 15. Juin 1734.
M. le Prince de Tingry-Montmorency, 15
1734.
M. le Marquis de Coigny, 1. Juillet 1734.
M. le Comte de Broglie, 1. Juillet 1734.
M. le Duc de Brancas, en 1741.
M. le Duc de Chaulne, en 1741.
M. le Marquis de Nangis, en 1741.
M. le Duc d'Iſenguien, en 1741.
M. le Duc de Duras, en 1741.
M. le Marquis de Maillebois, en 1741.
M. le Comte de Belle-Iſle, en 1741.
M. le Comte de Saxe, en 1744.

MARÉCHAL de Camp, eſt un Officier Général, dont le rang & la fonction ſuivent immédiatement la Charge de Lieutenant-Général : c'eſt à loger toute l'Armée, d'être prêt à tous les mouvemens, le premier à monter à cheval, le dernier à deſcendre ; tous les jours il prend l'ordre du Général. Lorſque l'Armée doit décamper, le Maréchal de Camp qui eſt de jour, va la veille du départ au Maréchal-Général des Logis, recevoir les ordres de la route & du campement. Il avertit l'Eſcadron qui doit entrer en garde la nuit ſuivante, de ſe tenir prêt pour le lendemain ; & avant le jour il part avec les Maréchaux des Logis de tous les Régimens, excepté ceux de l'Artillerie & des Vivres, pour aller marquer le Camp au lieu deſtiné.

Son attention doit être d'envoyer des Coureurs dent & sur les ailes, pour découvrir si les Ennemis nuroient point prévenu le dessein du campement ; & l arrive quelque alarme, il fait avertir le Général, n qu'il puisse mettre ses Troupes en état de défense. nand il est arrivé au lieu du Campement, il pose la nde-Garde autant que faire se peut à la vuë du Camp viron à une portée des Carabins, laissant faire le partement du terrein au *Maréchal* des Log's, qui le tribue aux *Maréchaux* des Logis de chaque Regient, qui en font à leur tour une répartition à chaque mpagnie ; il va ensuite rendre compte au Général de tat du Camp, & reçoit les ordres pour les Gardes, s Convois, les Escortes & les Partis, qu'il distribue x Majors de Brigades.

Un Maréchal de-Camp commande à la gauche, nand il y a deux attaques, & roule comme les Lieuenans-Généraux. Ses appointemens pour sa campagne ontent à peu près à 5000. liv. y compris le pain de unition. Les Maréchaux-de-Camp ont été créés sous enri IV. en 1598. mais il est certain que de tous ms il y a eu dans les Armées un, ou plusieurs Offiers chargés de ces fonctions.

C'étoit une nécessité de marquer un Camp pour les roupes, quand elles arrivoient en quelque lieu, de les anger, & d'assigner à chaque Corps sa place dans s campemens. Autrefois les Maréchaux de France isoient eux-mêmes cette fonction sous le Connétable.

Sous François I. il y avoit dans les Armées des Offiers qui portoient le titre de Maréchal-de-Camp ; mais n'est pas certain, si avant deux cens ans, & même puis, c'étoit une Charge, & un titre permanent, ou e simple commission, que le Roi, ou le Général donoit pendant une Campagne. Il paroît que jusqu'à Henri IV. ce ne fut qu'une Commission : sous son régne il y avoit qu'un Maréchal-de-Camp dans une Armée, i sous lui avoit des Lieutenans, ou des Aides, qui ans la suite prirent le titre de Maréchaux-de-Camp ; ais ils ne commandoient qu'en vertu des ordres, ont-ils étoient porteurs de la part du Maréchal-de-Camp Général.

Ainsi à en juger par un état de la France de 1598. us Henri IV. il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp titre d'Office. Avant la création de Lieutenant-Général, le Maréchal-de-Camp étoit le premier Officier près le Général. On multiplia les Maréchaux-de-Camp sur la fin du régne de Louis XIII. & au com-

mencement du régne de Louis XIV. & cette multipl cation commença avec celle des Lieutenans-Généraux. Les Maréchaux de-Camp à proportion de leurs rang ont auſſi des honneurs Militaires reglés par les Ordonnances. Si un Maréchal-de Camp commande en chef dans une Province par ordre de Sa Majeſté, il a pour ſa garde quinze hommes commandés par un Sergent ſans Tambour; s'il eſt Gouverneur de Place l'Officier de garde, lorſqu'il paſſe, fait mettre ſa garde en haie & le fuſil ſur l'épaule; s'il commande en chef un Corps de Troupes, il a pour ſa garde trente hommes avec un Tambour, commandés par un Officier, & le Tambour appelle, quand il paſſe. Le grade de Maréchal-de-Camp eſt aujourd'hui une Charge, dont l'Officier eſt pourvu par brevet; & dans le brevet il eſt qualifié de Charge.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. On trouve dans l'Hiſtoire trois Maréchaux de France qui ont porté le titre de Maréchal-Général des Camps & Armées: le Maréchal de Biron ſecond du nom, le Maréchal de Leſdiguieres, depuis Connétable de France, & le Vicomte de Turenne. Les Auteurs ne s'accordent pas entre eux ſur les attributs de cette Charge: elle étoit jointe à celle de Maréchal-de-France; & celui qui en étoit pourvu, avoit dans un ſiége le commandement, & toute la direction du ſiége; mais ſi un Maréchal-Général des Camps & Armées étoit le cadet d'un autre Maréchal de France, qui ſe trouvoit au même ſiége, celui-ci en certains points gardoit le rang & les prérogatives, que ſon ancienneté lui donnoit; & quand le Connétable étoit dans la même Armée, le Maréchal-Général des Camps n'agiſſoit que par ſes ordres, & même ne faiſoit point ſes fonctions, dit l'Hiſtorien de la Milice Françoiſe d'après l'Auteur de la vie du Maréchal de Leſdiguieres.

Louis XIV. au ſujet de cette Charge ordonna en 1672. que M. de Turenne ne rouleroit point avec les autres Maréchaux-de-France, & qu'il les commanderoit tous au Camp près de Naſſau ſur la Lone, où les Maréchaux de Créqui, & d'Humieres ſervirent en effet ſous ſes ordres, comme il paroît par une Lettre du Roi écrite à M. de Turenne, & rapportée par le P. Daniel. Selon cet Auteur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées n'étoit qu'un grade, qui pouvoit diſpoſer à la dignité de Connétable, ſi le Roi eût eu envie de la rétablir. Voilà tout ce que l'on peut dire ſur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées, ſans pouvoir rien décider.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. a le ſoin du campement, & dirige les marches de Armée. Il doit connoître parfaitement le pays, afin prendre de juſtes meſures, pour que rien ne puiſſe arder la marche de l'Armée, faiſant conduire ce i eſt néceſſaire, pour élargir les défilés, paſſer les ſſeaux, les rivieres, & les lieux marécageux. Il va arquer le Camp avec le Maréchal-de-Camp, qui eſt jour, qui lui laiſſe enſuite le détail de la diſtribun de tous les quartiers, choiſiſſant le quartier du i, où il marque les logemens des Officiers-Généux, & de ceux qui ont droit de loger près d'eux. rant Louis XIV. les Maréchaux-de Camp faiſoient départemens du Camp pour l'Armée, aidés des ajors, & des Maréchaux-des Logis des Regimens.

MARÉCHAL de Bataille, eſt un Officier, ont la Charge eſt ſupprimée, à l'exception de celle, i eſt dans le Regiment des Gardes, encore ne s'exerce-t-elle pas; mais parce qu'elle a été créée en titre Office, on en donne les appointemens & le titre à Officier. Les Maréchaux-de-Camp, & les Majors-néraux font la Charge du Maréchal-de-Bataille. Il diquoit aux Maréchaux des Logis les poſtes, où il loit mettre les Corps de garde d'un Campement, il ncertoit avec le Maréchal-de Camp, qui étoit de ur, l'ordre de la marche de l'Armée, & avoit ſoin ranger une Armée en Bataille, lorſque l'occaſion n preſentoit.

La Charge de Maréchal-de-Bataille a été créée par uis XIII. le Chevalier de la Valiere tué au ſiége de rida en 1647. étoit en 1643. Maréchal-de-Bataille ns l'Armée du Duc d'Anguien, aſſiégeant Thionvil- Dans l'Armée du Grand-Prince de Condé quand il lever le ſiége de Lerida, il y avoit trois Maréchaux-Bataille: Sainte Colombe, S. Martin, & Jumeaux, dernier, qui a eu l'Emploi de Maréchal-de-Bataille, oit le ſieur des Fougerais qui en exerçoit les fonons ſous ce titre dans les fréquentes revues, que uis XIV. faiſoit de ſes Troupes en 1666.

MARÉCHAL Général des Logis de la Cavalerie, cette Charge a été créée ſous Charles IX. en 94. & les Maréchaux Généraux des Logis des Camps Armées du Roi ont été créés par Louis XIV. en 44. avec les Officiers-Fourriers. Le Maréchal Général des Logis n'eſt chargé que du détail de la Cavalerie en chef.

MARÉCHAL des Logis dans la Cavalerie: Il

y a un Maréchal-des-Logis par Compagnie : dans l'Infanterie il y en a un par Regiment. Chaque Compagnie des Gendarmes a deux Maréchaux-des-Logis ; chaque Compagnie des Chevaux-Legers en a auſſi deux & chaque Compagnie de Mouſquetaires en a huit.

Le ſoin d'une Compagnie de Cavalerie roule ſur le Maréchal-des-Logis. Sa fonction eſt de tenir un rôle des Cavaliers, & de leurs logemens, de viſiter ſouvent les écuries, de faire penſer les chevaux en ſa preſence, d'examiner les harnois, pour voir ſi rien ne manque aux ſelles, & aux brides, de veiller que le Cavalier ne vende le foin & l'avoine de ſon cheval; il prend ſoin des armes, & des munitions, poſe le Corps de garde, où on lui a ordonné, & les viſite ſouvent.

Dans la marche ſa place eſt à la queue de la Compagnie, pour empêcher les Cavaliers de quitter leur rang, & de reſter derriere. Il ſe trouve tous les ſoirs au cercle, où le Sergent donne l'ordre, & le mot, il le porte enſuite à ſon Capitaine, & aux Officiers de ſa Compagnie. En garniſon il eſt chargé de prendre les vivres chez le Munitionnaire pour les délivrer aux Brigadiers, qui les diſtribuent aux Cavaliers. A l'Armée il diſtribue aux Fourriers les quartiers de chaque Compagnie ; il va tous les jours chez le Maréchal-des-Logis de l'Armée prendre l'ordre, & le porter au Colonel.

Il accompagne les Maréchaux de Camp, lorſqu'ils marchent pour les campemens de l'Armée. Quand le quartier du Regiment eſt marqué, le Maréchal-des-Logis ordonne les logemens du Colonel, du Lieutenant Colonel, du Major, & il fait autant de quartiers, qu'il y a de Compagnies. Ils ſont tirés au ſort par les Fourriers, qui marquent les logemens des Officiers de chaque Compagnie. Les Maréchaux-des-Logis ſont fort anciens dans les Troupes de France, tantôt ſous ce nom de Maréchal, & tantôt ſous celui de Fourriers.

MARECHAL Général des Logis de l'Artillerie: C'eſt un titre que le Grand-Maître donne à qui lui plaît, avec tels apointemens, & privileges, qu'il veut bien y attacher. C'eſt lui, qui aſſigne les logemens aux Officiers de l'équipage, & qui marque l'endroit, où doit être établi le Parc de l'Artillerie.

Il y a un Maréchal des Logis dans chaque Equipage, que l'on connoît auſſi ſous le nom de Major. Quand le Roi ne fait point de fonds exprès pour un Maréchal des-Logis dans un Equipage, on prend celui des Com-

iſſaires, qui paroît le plus entendu, pour lui faire ire cet emploi.

MARÉCHAL des Logis pour les vivres. Il y une eſpece de Maréchal-des-Logis pour les vivres; l n'en a pas le nom, il en fait du moins les fonions. Pour remplir ce poſte ce doit être un Commis udent, & qui ait ſervi, attendu qu'il doit avoir quelue pratique des logemens.

Le jour qu'on décampe, il part dès le matin avec Avant-Garde, & joignant les Maréchaux-des-Logis l'Armée, il va au quartier général avec le Fourrier, i marque les maiſons pour les Généraux, & il retient lle qui lui eſt donnée pour les vivres

Mais il fait enſorte de l'avoir pres d'une grange, & and cela ſe peut, il doit plutôt choiſir une grange: l'une maiſon, parce que du moment que les équipas ſont arrivés, on y décharge le pain qui périclite, qu'on ne peut diſtribuer ſitôt. On peut le ſauver par tte précaution: cela s'entend quand on eſpere deeurer quelque tems dans un Camp: car quand on ne eut pas faire autrement, il vaut mieux mettre le pain couvert que les hommes. Quand on ne peut avoir es maiſons on fait dreſſer des tentes

Ce Commis, ou Maréchal-des-Logis méne toujours uelque autre Commis avec lui pour prendre garde, oit à la maiſon, ſoit à la grange, qu'on lui aura marquée, & pour ne point laiſſer enlever par les Soldats bois, le fourrage, & les autres choſes, qui peuvent y trouver. Apres cet établiſſement il va joindre le Maéchal-des-Logis, qui trace le Camp, & il apprend où s équipages des vivres doivent camper.

Quand il en eſt informé, il marche au-devant d'eux, orſqu'ils ne ſont qu'à un quart de lieuë du Camp: il ontre au Capitaine Général le terrein, qu'ils doivent ccuper, & ſe mettant enſuite à la tête du tréſor, & e l'équipage du Directeur des vivres, il les conduit à maiſon qui leur eſt marquée.

MARECHAUSSE'ES de France: il y a trente ne Compagnies à cheval de Maréchauſſées, dont les avaliers ont les Inval des après 20. ans de ſervice, omme faiſant corps de la Gendarmerie.

Elles ont été établies dans les Généralités & Proviness du Royaume pour la ſureté publique. Elles ſont ompoſées de Prevots Généraux & particuliers, de Lieuenans, exemts, Brigadiers, Sou-brigadiers & Caaliers.

Les Maréchauſſées furent erées ſous Philippes. I i

1060. elles furent ſuprimées, & ont été rétablies p
l'Edit du mois de Mars 1720. ſur le pied, & du Cor
de la Gendarmerie de France.

Les Prevôts Généraux, Prevôts particuliers, i
Lieutenans des Maréchauſſées ſont en charge, & e
titre d'Office, & choiſis entre les anciens Officiers d
Troupes du Roi, comme perſonnes capables & ex
périmentées au fait des armes. Ils ſont ſous le com
mandement de nos Seigneurs les Maréchaux de Franc

MARE'E, ou flux & reflux, eſt un mouveme
de la Mer, qui ſe remarque ſur la plupart des côte
en trois différentes ſortes de tems, à ſçavoir quatre fo
chaque jour de l'année, pendant les vingt-quatre he
res, qui compoſent le jour; quatre fois particulier
ment chaque mois, & quatre fois particuliereme
chaque année. Car chaque jour les eaux pouſſent
montent à la côte, pendant ſix heures, & refoulent & s'
retournent pendant les ſix autres heures. Puis alternat
vement les hautes eaux, & les baſſes eaux recommer
cent, chacune pendant leurs ſix heures, & acheve
ce mouvement en vingt quatre heures, & quarant
huit minutes.

Mais le mouvement de chaque jour augmente & d
minuë ſenſiblement quatre fois le mois. Car environ
nouvelle Lune, les Marées augmentent, & ont leu
baſſes eaux, vers le premier quartier, c'eſt-à-dire e
viron ſon ſeptiéme ou huitiéme jour. Elles ont l
hautes eaux dans la pleine lune, ce qui arrive envir
le quatorziéme jour après la nouvelle: & vers le ſecon
quartier; c'eſt-à-dire environ le vingt-uniéme jour de
Lune, elles ont encore leurs baſſes eaux, ou leur d
minution. Mais environ le vingt-huitiéme jour, qui e
à peu près la nouvelle Lune, les Marées augmente
encore, & continuent dans cet ordre.

Il y a quatre Lunes de l'année, où ce mouveme
eſt particulierement conſidérable. Aux nouvelles
pleines Lunes des Equinoxes, c'eſt-à-dire en Mars
en Septembre, les hautes eaux ſont plus grandes q
dans les autres Lunes de l'année, & particuliereme
en Septembre; & tout au contraire l'Ebe ou le juſſa
n'eſt jamais grand que dans les nouvelles & pleines Lu
nes des ſolſtices, qui arrivent en Juin, & en Décem
bre, & particulierement au ſolſtice d'Hiver qui arri
en Decembre.

MARINE: Le ſervice de la Marine eſt d'un d
tail conſidérable. Monſeigneur le Duc de Penthiev
Grand Amiral de France a le Commandement Gén

l des Troupes ſur mer. Auprès de l'Amiral réſide ujours le Secretaire-Général de la Marine. Il y a ux Vice-Amiraux : le premier commande ſous l'au- rité, & en l'abſence de l'Amiral dans tous les Ports, dans l'étendue de la mer Océane ; le ſecond a le ême commandement ſur la mer Méditerranée.

Il y a quatre Lieutenans-Généraux des Armées Na- les du Roi, qui commandent ſuivant leur ancienne- , en l'abſence du Vice-Amiral, dans les Ports de ur département. Huit Chefs d'Eſcadres commandent l'abſence des Lieutenans-Généraux ; après les Chefs Eſcadres ſont les Capitaines de Vaiſſeau, qui roulent vec les Colonels, lorſqu'ils ſervent ſur terre. Outre s Officiers, il y a des Capitaines d'Artillerie, des apitaines de Frégates, des Lieutenans de Vaiſſeau, s Lieutenans d'Artillerie, des Capitaines de Brulots, s Enſeignes de Vaiſſeau, des Sou lieutenans de égates, des Capitaines de flutes, & des Aides d'Ar- lerie. Le nombre de tous les Officiers n'eſt pas fixe : Roi, quand il le juge à propos les augmente. Pluſieurs fficiers Généraux de la Marine ſont parvenus au bâ- n de Maréchal de France, & le dernier étoit feu M. Maréchal d'Eſtrées, qui étoit Vice-Amiral.

Les Officiers de la Marine, pour ce qui concerne la uſtice, Police & Finance, ſont ſept Intendans, qui nt chacun leur département, & trois Intendans de olonies, établis au Canada, aux Iſles, & à S. Domin- ue. Les Commiſſaires Généraux ſont au nombre de x, & les Commiſſaires ordinaires environ au nombre e 60. Il y a de plus 2. petits Commiſſaires. Les autres fficiers ſont les Gardes-Magazins, les Commis princi- aux des Claſſes, les Commis ordinaires des Claſſes, les Ecrivains. Il y a trois Contrôleurs Généraux de Marine, des Galeres, & des Fortifications des Pla- s maritimes ; ſix Capitaines de Port, un à chaque rcenal pour les Vaiſſeaux, & un au Port Louis.

Le Roi entretient des Compagnies franches d'Infan- rie dans la Marine, commandées par des Lieutenans e Vaiſſeau, qui en ſont Capitaines, & par des En- ignes, qui en ſont Lieutenans. Les Tréſoriers de la arine ſont au nombre de trois. En 1686. Louis XIV. ablit à Breſt, à Rochefort, & à Toulon, des Com- unautés pour l'inſtruction de 20. Prêtres ſeculiers, eſtinés à ſervir d'Aumoniers ſur les Vaiſſeaux. Dans s mêmes Ports, il y a des Compagnies de Gardes- arine, tous Gentilshommes, commandés par des apitaines de Vaiſſeau.

L'Amiral a auſſi une Compagnie nommée la Compagnie des Gentilshommes, Gardes du Pavillon Amiral. Les fonctions de ces Gardes ſont de ſervir dans le Ports, & ſur mer près de la perſonne de l'Amiral de France. Cette Compagnie, & les trois autres de Garde Marine ſont inſtruites dans les Arcenaux de la Marine aux dépens de la Majeſté.

MARON eſt une piéce de cuivre de la grandeur d'un écu, qui marque les heures, auxquelles les Officiers doivent commencer leurs rondes. Les Sergens le tirent au ſort, dans un ſac que tient le Major, pour les Officiers de leur Compagnie. Sur chaque *maron* eſt gravé *Ronde de dix heures*, de *dix heures & demie*, ainſi de ſuite ſur chacun pour toutes les heures & demi-heures de la nuit.

Ces piéces ſont numérotés 1. 2. &c. juſqu'à la derniere Ronde, enſorte par exemple, que celui qui doit faire celle de dix heures a autant de marons numerotés 10 10. qu'il y a de Corps-de Gardes dans le circuit qu'il doit faire. Ainſi quand il arrive au premier, après avoir donné le mot au Caporal, qui le doit recevoir l'épée nuë a la main, & la pointe près de l'eſtomac de celui qui le lui donne, il lui remet le maron cotté.

Ces *marons* étant percés dans le milieu, le Caporal enfile celui qui lui eſt remis avec une aiguille de fer qui le conduit dans une eſpece de tronc, qu'on appelle boëte aux Rondes. Cette boëte dont le Major a la clef eſt portée le lendemain chez lui, & ainſi il lui eſt aiſé de connoître lorſqu'il l'ouvre, ſi les Rondes ont été fidelement faites, & les marons donnés & reçus, voyant ſi les *marons* ſont enfilés de ſuite. Cette invention eſt fort bonne pour empêcher que l'Officier & le Caporal ne manquent à leur devoir.

MARQUISE eſt une Tente de groſſe toile, comme du coutil, que l'on met par-deſſus une autre plus précieuſe, que l'on veut mettre à l'abri des injures du temps.

MARSILIANE eſt un Bâtiment Venitien, qui fait ſouvent la traverſée du Golfe Adriatique, juſqu'à Zanthes. Il eſt bâti a poupes quarrées, comme les Pinques, & a le devant fort gros. Les plus grandes *Marſilianes* ont quatre mâts, les petites n'ont point d'artimon. Le port des plus grandes eſt de quatorze ou quinze mille quintaux.

MARTICLES, que quelques Matelots appellent chiens de *martiets*, ſont des petites cordes diſpoſées par branches, ou pattes, en façon de fourches, [illegible] vie[illegible]

nent aboutir à des poulies, appellées araignées. La
e d'artimon, qui n'a point de balancines, eſt por-
ur leur défaut, par des *martiles*, qui prennent le
d'en haut de la vergue, & ſe terminent a des
gnées, pour aller répondre par d'autres cordes au
quet du perroquet d'artimon. L'étai du tourmen-
vient finir par des *martiles*, ſur l'étai de Mi-
e.

ARTINETS, ou cargues point, terme de
ne. *Voyez* CARGUES.

ASSUE : il eſt fait mention de la maſſuë dans
nos Hiſtoriens: c'étoit un bâton gros comme le
d'un homme ordinaire, long de deux pieds & de-
Il y avoit des maſſues armées différemment; mais
n celles que l'on voit dans quelques endroits, com-
au cabinet d'armes de Chantilly, à l'Abbaye de
ceaux, ces maſſues pour la plupart avoient un
anneau à un bout, pour y attacher un chainon,
un cordon fort, afin que cette arme n'échapât
de la main : à l'autre bout du bâton étoient trois
nons, auſquels étoit attachée une boule. La boule
de fer & ronde, ou d'un autre métal : elle pou-
être du poids de huit livres, avec quoi il étoit fa-
d'aſſommer un homme armé, quelque bonnes que
nt ſes armes, quand le bras, qui portoit le coup,
puiſſant. Il n'y a point d'homme de ce tems aſſez
pour manier une telle arme. Alors on exerçoit dès
us tendre jeuneſſe les enfans à porter à la main des
s fort peſans, ce qui leur fortifioit les bras, & par
bitude, ils y acqueroient une force extraordinaire,
u'on ne fait plus depuis pluſieurs ſiécles.

MAST eſt un arbre, ou une longue piéce de bois,
porte vergue, voile & manœuvre Il y a ordinaire-
t quatre *mâts* dans les grands Vaiſſeaux, & cha-
d'eu eſt diviſé en deux ou trois parties, ou bri-
s, chacune deſquelles porte auſſi le nom de *mât*.
parties ſe diſtinguent vers le Tenon, depuis les
res de hunes, juſqu'aux chouquets, qui ſont les en-
its où chaque arbre eſt aſſemblé avec l'autre; car
houquet affermit la briſure par en haut, & par en
elle eſt liée & entretenuë par une clef; c'eſt-à-dire
une groſſe cheville, qui eſt de fer, & forgée ordi-
rement à quatre pans.

ar ces aſſemblages le grand *mât* eſt compoſé de trois
res ou de trois parties, chacune deſquelles porte le
n de *mât* : car la partie compriſe depuis la carlin-
, juſqu'à la premiere hune, s'appelle particuliere-

ment le grand *mât*. La partie qui ſuit & qui eſt compr
entre la premiere & la ſeconde hune, s'apelle le *gr*
mât de hune, on le *grand hunier*. L'autre partie qui
leve au-deſſus, ſe nomme *mât* du grand Perroquet.
mât de miſaine ſe diviſe auſſi en trois autres parti
qui prennent chacun le nom de *mât*. Pour l'Artimo
le Beaupré, ils ne ſont compoſés chacun que de d
parties.

Les *mâts* ne ſont jamais à plomb ſur le tillac, ils p
chent un peu vers l'arriere, pour mieux réſiſter
pouſſée de la voile, qui prend le vent du côté de
poupe. Toutes ces briſures, ou parties de *mats* s'ar
rent diverſement, ſelon la diverſité des mers & des
tions. De ſorte que le tenon des *mâts* ſupérieurs
quelquefois à l'avant du tenon des mâts inférieu
quelquefois à l'arriere. Dans nos conſtructions du
nant, ce tenon des *mâts* ſupérieurs eſt d'ordinai
l'avant. Quand les Vaiſſeaux doivent demeurer lo
tems dans un Port, on améne leurs *mâts* de hune
leurs perroquets, & on les met dans l'eau ſalée, p
les conſerver, & empêcher qu'ils ne ſe courbent.

A MAST ET A CORDE. Se mettre *à mâ*
à corde, ou ſe mettre à ſec : c'eſt ferler toutes les
les & laiſſer aller le Vaiſſeau à la dérive.

MAST DE FOULE, ou d'artimon. *Vo*
ARTIMON.

MAST GEMELLÉ, jumelle, ou affûté ; c'
à-dire fortifié par des jumelles, ou piéces de bois,
empêchent qu'il n'éclate & ne rompe ; car cha
mât, ou plutôt chaque briſure de *mât*, depuis ſon pi
juſqu'à ſa hune, eſt toujours d'une ſeule piéce de b
& cette piece, ou ce tronc s'appelle la mêche. M
parce que cette mêche n'a pas toujours ſa groſſeur
portionnée à ſa hauteur, on la fortifie par des jur
les, ou des champs, qui l'environnent, & pour
mieux renforcer, on roule encore des cables à l'
tour, de diſtance en diſtance.

MATE' EN FOURCHE. Bâtiment *mât*
fourche, c'eſt-à-dire qui a demi-hauteur de ſon m
porte une corne poſée en ſaillie ſur l'arriere, & ſu
quelle il y a une voile appareillée, de ſorte que la
ne eſt proprement une vergue Cette ſorte de mâtur
propre aux yachs, aux quaiches, aux boyers, ou
timens de charge des Flamans, & à de ſembla
Bâtimens.

MATELOT eſt un homme de mer, emplo
la conduite d'un Vaiſſeau.

ATELOT : VAISSEAU MATELOT : Il y
d *Vaisseaux Matelots* de deux sortes : car en de
rnes armées navales, on associe les Vaisseaux de
e, deux à deux, de la même façon qu'on amate-
es gens de l'équipage, deux à deux dans chaque
Ainsi deux vaisseaux postés l'un auprès de l'au-
pour le combat, sont aussi réciproquement les
eaux Matelots l'un de l'autre, destinés à se se-
r mutuellement. Mais il y a du danger & des con-
nces à quitter son poste, sous prétexte de secourir
Vaisseau Matelot, & cette sorte d'association de
eaux Matelots, n'est pas reçuë dans toutes les ar-
navales.

seconde espece de *Vaisseaux Matelots*, ou de
eaux seconds, subsiste dans toutes les flottes des
eaux de guerre, mais elle n'a lieu que pour les
iers Généraux, qui portent Pavillon ; car l'Ami-
le Vice-Amiral, le Lieutenant Général, le Contre-
al, le Chef d'Escadre, & le Commandant d'une
on, ont chacun deux Vaisseaux, l'un à leur avant
utre à leur arriere destinés à les secourir ; & l'un
elle *Matelot de l'avant*, & l'autre *Matelot de*
ière. Quelquefois quand l'Amiral tient la mer, il
y a que lui, qui par prérogative ait deux Vaisseaux
ds, & les autres pavillons, n'en ont que chacun un.

ATE'REAU, ou materel. Ce mot signifie quel-
ois le mât de misaine, quelquefois un bout de
rompu.

AUGERES ou MAUGES, en terme de mari-
sont des bourses de cuir ou de toile goudronnée,
nes d'un pied, & qui ressemblent à des manches
rtes par les deux bouts, pour mettre à chaque dail-
ou dalot, & servir à l'écoulement des eaux, qui
sur les tillacs, sans que l'eau, qui est en dehors,
e entrer par la *maugere*, parce que les vagues ap-
ssent la *maugere* contre le bordage.

EDECIN. Dans chaque Hôpital militaire, il
un *Medecin*, nommé par le Roi, qui par un Re-
ent de Louis XV. pour les Hôpitaux du 20. Dé-
bre 1718. doit visiter les malades dans la matinée,
leur ordonner les remedes & autres besoins. Il fait
e par l'Apothicaire, à la marge du mémoire de sa
e, le numero du lit, le nom du malade, les reme-
& les saignées à faire ; l'aliment y est pareillement
qué au bout de la ligne, par une lettre alphabéti-
qui désigne le régime de vivre de chaque malade
blessé.

C'eſt au Medecin & au Chirurgien Major de régler régime, ſans que perſonne puiſſe ou doive s'y opp ſer, pas même les Officiers des Troupes, ni autr Dans ſes viſites, il eſt ſuivi d'un Garçon Chirurgie & de l'Infirmier de Garde, qui l'un & l'autre reç vent ſes ordres, concernant les malades.

Pour prévenir les maladies contagieuſes, il fait met dans l'endroit qui convient, ceux qui en ſont attaq En faiſant ſa viſite, il doit avoir devant les yeux caïer de celle du jour précedent, afin d'obſerver p ſurement ſi le malade a été traité, tant pour les mens, que pour les remedes. Il a droit de viſiter l' pothicairerie, au moins tous les deux ou trois mois, de faire jetter les remedes corrompus & gâtés. Il peu trouver aux grandes opérations de Chirurgie toutes fois que le Chirurgien Major l'en fait avertir. Enfin tous les autres devoirs d'un Medecin d'Hôpital milit re, on peut conſulter les articles du Reglement ci-d ſus cité.

Le Grand Maître d'Artillerie a droit de mettre tant de *Medecins* qu'il lui plaît, dans le Corps de l'A tillerie, & de leur donner tels gages, & tels autres p viléges, qu'il trouve à propos

Les *Medecins* peuvent ſervir où dans les Equipag ou auprès de la perſonne du Grand Maître.

MER eſt un grand amas d'eaux ſalées, & navigabl qui couvrent la plus grande partie du globe terreſtr

Mettre à la *mer* ou faire voiles, c'eſt partir & fai ſa route. Mettre à la *mer*, ſignifie quelquefois mett ſur l'eau, ou mettre à l'eau. Mettre à la *mer*, ou port le cap à la *mer*, eſt ſe mettre au large de la terre. Ten la *mer*, c'eſt courir en haute mer, loin du Port & la rade. Coups de *mer* ou mantures, ſont des agit tions violentes des lames que le vent pouſſe. La m monte, c'eſt le commencement du flot. La *mer* refou c'eſt l'ebe ou le juſſant. Il n'y a plus de *mer*, c'eſt-à-d re il fait calme. Tems de *mer* : c'eſt un orage.

MERIDIEN. Premier méridien, c'eſt un grar cercle qu'on imagine être décrit ſur le globe terreſtre pour établir & fixer un terme, d'où l'on puiſſe com mencer à compter la longitude terreſtre, & conclu enſuite, combien un lieu ou un parage eſt plus moins oriental qu'un autre. Mais par des intérêts d'E tat, chaque Nation a fait paſſer ce méridien ſelon ſo gré, par différens endroits de la terre, prétendant p là aſſurer ſes découvertes & ſes conquêtes dans le nou veau monde, & en exclure les autres Nations.

Les François ont établi ce premier méridien dans l

artie la plus occidentale d'une Isle des Canaries, appellée Isle de Fer. Ce qui est suivi par les Geographes de France. Mais dans les voyages de long cours, la plupart des Pilotes commencent à compter leur longitude par le Port d'où ils partent, se propolant en cela plus de commodité & de facilité pour le pointage des Cartes Marines, & plus de certitude dans leurs estimes.

MERLIN Luzin, Biord, ce sont des termes de Cordier, pour distinguer les differentes grosseurs, & le plus ou moins de filasse, qui entre dans chaque petit cordon. Ces menus cordages servent à amarer & à renforcer des manœuvres. Le luzin sert à faire des entrelardures. Il est plus gros que le merlin. Le merlin sert de rabans.

MERLON, est la partie du parapet, compriſe entre les deux embrazures d'une batterie. Ordinairement la longueur du merlon est de neuf pieds, du côté des pièces, & de six pieds du côté de la campagne. Sa hauteur est aussi de six pieds, & son épaisseur de dix-huit.

MESTRE-de-Camp Général est la seconde Charge de la Cavalerie, qui a la même autorité & la même inspection sur la Cavalerie que le Colonel Général en son absence. Cette Charge a été créée sous Henri II. en 1552. Ceux qui ont été Maîtres-de-Camp Generaux de la Cavalerie Legere, sont.

Delguilly, en 1552.
De Santac, en 1555.
De la Guiche, en 1562.
De la Valette, en 1568.
De Sagonne, en 1587.
D'Anglure, en 1592.
De Vitry, en 1604.
De Montigny, en 1612.
De la Rochefoucault en 1618.
De Beauvilliers, en 1621.
De la Curée, en 1625.
De la Trimouille, en 1627.
De Sourdis, en 1630.
De Praslin, en 1641.
De Gallion en, 1648.
De Clerambault, en 1650.
De Bully Rabutin, en 1653.
Le Duc de Coislin, en 1665.
Chevalier de Fouille, en 1669.
De Reynel, en 1674.
De la Cardonniere, en 1676.
De Montclard, en 1677.

De Roſen, en 1690.
De Montperoux, en 1703.
De la Valliere, en 1714.
M. le Duc de Chatillon, en 1716.
M. le Marquis de Clermont Tonnere, eſt aujourd'hui Meſtre-de Camp Général de la Cavalerie Légere depuis 1736.

MESTRE-DE-CAMP GENERAL des Dragons. Cette Charge a été créée ſous Louis XIV. en 168. Ceux qui l'ont été juſques à préſent, ſont
Le Comte de Teſſé, en 1684.
Le Comte de Mailly, en 1692.
Le Duc de Guiche, en 1696.
Le Marquis d'Hautefeuille, en 1703.
Le Comte de Beliſle, en 1703.
M. le Duc de Chevreuſe, l'eſt depuis le 14. Juin 173[illegible]

MESTRE DE-CAMP, eſt le chef d'un Régiment de Cavalerie, qui commande à tous les Capitaines, & marche à leur tête le jour du combat. On appelle *Meſtre-de-Camp* les Commandans des Régimens de Cavalerie, parce que dans la Cavalerie, il y a un Colonel-Général. L'attention d'un *Meſtre-de-Camp* doit être que les Compagnies ſoient complettes, que les Cavaliers ſoient bien fournis d'armes, & des autres choſes qui leur ſont néceſſaires, que les chevaux ſoient bons, & de la taille qu'il les faut; il ordonne les gardes, les fait changer & relever. Des gens de guerre donnent le nom de Colonel au chef d'un Régiment de Cavalerie

Sous Louis XIII. on eût parlé fort improprement de donner le nom de Colonel à un *Meſtre-de-Camp*. Les *Meſtres-de-Camp* autrefois avoient d'autres fonctions, que celles d'aujourd'hui: leur emploi étoit d'aſſigner dans un Camp les quartiers aux Bandes ou Compagnies, qui compoſent un Corps de Troupes, après avoir pris l'ordre du Maréchal de Camp Sous François I. pluſieurs Bandes dans une Armée, miſes en Corps, étoient commandées par un Officier, qui portoit le titre de Maréchal-de Camp; mais quand François I. eut inſtitué les Légions, ceux qui les commandoient, eurent le titre de Colonel.

Comme Henri II. mit ſur pied quelques Régimens d'Infanterie, en créant auſſi des Légions, les chefs de quelques-uns de ces Régimens eurent le titre de Colonels, & ſous Charles IX en 1568 ce titre leur fut ôté, & ils eurent celui de *Meſtre-de-Camp*: ainſi le titre de *Meſtre-de-Camp* fut affecté aux chefs des Régi-

s d'Infanterie, comme à ceux des Régimens de alerie.

ais il faut ſçavoir que depuis Henri II. qu'il y a eu *Meſtres-de-Camp*. Ces ſortes d'Officiers faiſoient les Armées toutes les fonctions que font aujourd'hui les Lieutenans-Généraux, les Maréchaux-de-p, les Brigadiers d'Armée, les Sergens Majors de ille. Ils étoient même Commiſſaires aux grandes ues; c'eſt-à-dire Inſpecteurs.

ais comme ils ne faiſoient ces fonctions que par miſſion, ou pour une Campagne ſeulement; c'eſt qu'ils ne prenoient que rarement les titres qu'ils auit eu droit de prendre, s'ils avoient eu des Brevets *rédité* de ces titres.

penſe qu'ils auroient préféré de porter par préférenleur titre réel de Meſtre-de-Camp, ceux de leur miſſion, s'ils euſſent pu prévoir que ce qu'ils n'étoient qu'accidentellement, deviendroit par la ſuite Grades plus excellens que ceux dont ils étoient reis. Ainſi la Commiſſion de Maréchal-de-Camp, née à un de ces Meſtres-de-Camp, n'étant qu'une ſe paſſagere; ce n'eſt donc que par hazard que dans écit hiſtorique, il eſt qualifié de Maréchal-de-Camp, qu'il ne l'étoit que pendant ſix mois, & qu'au bout e tems, il ne lui reſtoit d'autre qualité que la ſienordinaire de Meſtre-de-Camp.

uand la charge de Colonel-Général de l'Infante-Françoiſe fut ſupprimée par Louis XIV. les Comndans des Régimens d'Infanterie reprirent le titre de onels, & celui de *Meſtre-de-Camp* reſta à ceux de la alerie: nom qui ne convient pas mieux aux Comndans des Régimens de Cavalerie, qu'aux Commans des Régimens d'Infanterie, puiſque la fonction de artir les camps, & les logemens des Compagnies ns le campement, n'eſt plus la fonction de ceux on appelle aujourd'hui *Meſtre de-Camp*. Il y a des *ſtres-de-Camp* en pied, dont le Régiment eſt ſur pied, *Meſtres-de-Camp* réformés, dont le Régiment a été ormé, & des *Meſtres-de-Camp* de commiſſion, c'eſt-lire, qui en ont la commiſſion, ſans avoir, ou ſans oir eu de Régimens.

MESTRE: mot lévantin, pour dire en terme de arine le grand mât, qu'ils appellent arbre de *meſtre* la voile, voile de *meſtre*.

MESURE: Les meſures, dont je parle ici, ſont les dont ſe ſervent les Canonniers, pour charger leurs ces. Ces *meſures* doivent être de fer blanc, comme

celles dont on mesure le sel, sçavoir d'une once, de 2 de 3. de 4. de 8. qui font la demi livre; & enfin de 16 onces, qui font la livre.

Cette quantité de mesures peut suffire pour toutes sortes de piéces : car s'il s'agit de charger d'une once, vous aurez la mesure; si de deux vous l'avez aussi; de trois de même; de quatre vous l'avez encore, si de cinq ajoutez-y 1. à 4. si de 6. ajoutez-y 2. à 4. si de 7. ajoutez 3. à 4.

La mesure de 8. onces fait la demi-livre, qui répétée 2. fois, fait la livre, 3. font la livre & demie, 4 fois, font deux livres. Il vaut mieux néanmoins avoir quelques mesures de plus, pour ne point tâtonner, & les faire toutes exactement numéroter.

METAL, on entend ordinairement par le mot métal du cuivre mélangé, qui est propre pour la fonte, avec le cuivre rosette, qui est le plus précieux, on met de l'étaim d'Angleterre, du laiton, autrement cuivre jaune, & des tronçons de vieilles piéces de canon.

MEZANIN, terme de Marine, arbre de *mézanin*, voile de *mézanin*, c'est un troisiéme mât, & une troisiéme voile, que l'on met quelquefois dans une Galere, entre l'arbre de mestre & la poupe.

MEZZANCE, terme de Marine, ou miege d'une Galere, est la chambre du Comite.

MILICE, terme qui sert à l'expression de différentes choses. Tous Militaires composent des *Milices* ce qui forme la *Milice* générale d'un Etat. Chaque Classe Militaire forme une *Milice* particuliere. Nous appellons Miliciens les Payſans dont on se sert pour remplacer les vrais Militaires, pendant que ceux-ci font la guerre.

L'usage d'avoir dans un Etat une *Milice* Citoyenne a pu faire penser aux François, après leur établissement dans les Gaules, & en instituant les Fiefs, d'avoir une *Milice* toujours prête pour le Service de l'Etat : c'est aussi ce qui a porté nos Anciens, depuis qu'on ne s'est plus servi que rarement de la Noblesse, ni en Ban, ni en Arriere-Ban, à se servir en sa place d'une *Milice* d'Infanterie fournie par les Paroisses du plat-Pays, laquelle *Milice* n'est pour demeurer sur pied que tant que dure la nécessité qui a obligé de la lever, après quoi elle est licenciée, de même que l'étoit la *Milice* Bourgeoise de Rome.

Les premieres *Milices* furent levées dans les Provinces du Royaume pour le Service de nos Rois, sous Charles VII. dit le Victorieux, en 1422. Les premiers

Chefs

nefs, Capitaines & Commandans de *Milice*, dits ancs-Archers de la Ville, Prevôté & Vicomté de Pa-, furent créés en 1440. Yves ou Yvons de Carnaret, Ecuyer & Gouverneur de Charles VII. & après les deux enfans, furent Capitaines & Commandans *Milice*.

Notre *Milice* d'à préſent a quelque rapport avec la *ilice* des *Communes*, qui a ſubſiſté juſqu'a Charles I. Cette *Milice* des *Communes* fournie par les Villes, ſervoit qu'une campagne ; chaque année il en fallt lever une nouvelle, & après ſon licenciment il ne toit plus d'autre Infanterie dans le Royaume, que s Soldats étrangers que les Rois prenoient a leur de.

Ainſi la *Milice* eſt fort ancienne. Louis XV. en a t lever une en 1743. dans toutes les Villes de ſon oyaume, ſans que Paris ait été excepté. On dit que eſt la premiere fois qu'on l'ait fait tirer dans cette pitale, qui pour ſon contingent a fourni 2000. hommes. Ceci cependant n'eſt pas ſans exemple.

Sans remonter à des tems plus reculés, Louis XIII. 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de d, s'adreſſa à la Ville de Paris, laquelle manda ſli-tôt aux Colonels des Quartiers de faire recherde ceux qui voudroient s'enroller, & elle fournit contingent.

Pour les *Milices* que l'on tire aujourd'hui, le Roi ur fournit tout, & elles ſont payées ſur le pied des tres Troupes d'Infanterie, a commencer du jour 'elles ſont aſſemblées en Bataillons.

Les *Milices* ſont pour garder les Places en tems de erre.

Cette Infanterie tient ſon origine des mêmes raiſons, i font convoquer le Ban & l'Arriere-Ban. Les premieres *Milices* qui furent levées ſous le précedent regne, furent miſes d'abord en Régiment, & chaque égiment portoit le nom de ſon Colonel, auquel on oûtoit celui de *Milices* d'une telle Province. Ces Colonels & autres Officiers, furent choiſis entre les Gentshommes & autres, qui après avoir ſervi dans les roupes, s'étoient retirés dans leurs Provinces ſans mploi.

On a vu ces Régimens ſervir avec beaucoup de diſtinction en beaucoup d'occaſions, notamment à la ataille de Marſaille, ou douze de ces Régimens qui e faiſoient que ſortir de leurs Provinces, combattoient vec autant de valeur, de fermeté & de conduite,

qu'auroient pu faire de vieilles Troupes. Il y en avoi auſſi au premier ſiége de Barcelone, qui ſervoient ave la même ardeur.

A préſent on leur donne pour Chefs des Officiers re formés d'Infanterie, & non d'autres, de ſorte que d l'une ou de l'autre façon, ces Troupes ne ſont nouvel les qu'eu égard aux Soldats ſeulement, encore il y e a beaucoup qui ſe trouvent avoir ſervi, & qu'on pren par préférence pour remplir les places de Sergens, C poraux & Anſpeſſades : c'eſt pourquoi, vû la valeu que les *Milices* ont fait & font encore voir dans tout les occaſions où on les emploie, on ne doit pas di que le Ban à pied eſt d'un foible ſecours.

Les Régimens de *Milices* tiennent rang avec les Ré gimens réglés du jour de leur création, & par une O donnance du 10. Août 1610. commandent à tous ceu qui ſont levés après eux.

MINE, eſt une ouverture dans le mur, ou dan les terres, qui ſe continuë en façon de canal ou d'al lée, large environ de 4. pieds en quarré.

Le travail des *mines* autrefois conſiſtoit à ſaper l muraille ou une tour, à l'étançonner avec des bois d bout ; & quand l'ouvrage étoit achevé, on enduiſo les étançons de poix réſine, & d'autres matieres com buſtibles.

Philippe-Auguſte eut ſoin d'avoir grand nombre d Mineurs habiles. Les *mines* de ſon tems étoient beau coup plus hautes & plus larges que celles d'aujour d'hui. Ces ſortes de *mines* durerent encore juſqu'au re gne de Louis XII. en 1503. lorſque les François pe dirent Naples pour la ſeconde fois.

Ce fut Pierre Navarre, un des plus fameux Généraux d'Eſpagne de ce tems-là, qui le premier chargea le *mines* de poudre, qui réuſſirent, & firent de ces pro digieux effets, qu'on a ceſſé d'admirer depuis, parce qu'ils ſont devenus ordinaires. Depuis ce tems-là on s'eſt ſervi de cette eſpece de *mine*, & on a abandonné l'ancienne. Les Ingénieurs ont rafiné en cette matie re, comme en toute autre de cette nature, de-là ſont venus les fourneaux & les fougades. Les Aſſiégeans comme les Aſſiegés ſe ſervent de *mines*, les uns contre les autres, c'eſt même un excellent moyen à un Gou verneur pour prolonger un ſiége.

Ce fut par les *mines* que les Vénitiens ſe défendirent ſi long-tems dans Candie.

Les *mines* ne ſont pas toutes de la même eſpéce, on les fait différemment ſelon l'effet que l'on veut qu'elles produiſent.

Il y en a de directes, de doubles, ou ce qui revient même, de tapissonnées en T. Il y en a encore de tris ou treflées, & ces différentes formes ne sont pas seules auſquelles on puiſſe les réduire. Par exemple, en pourroit faire de quadruples, de quintuples, peut-être encore au-dela ; mais elles seroient bien ins bonnes que les autres. C'eſt la raiſon pour laille on ne s'aviſe guéres d'en faire de pareilles dans ſiéges, ainſi je ne parlerai que de celles qui ſont plus en uſage.

La *mine* directe n'a en tout qu'une ſeule chambre & galerie. Sa chambre ſe pratique ordinairement à racine des contreforts, & a beſoin d'une plus grande quantité de poudre, qu'on n'en donne aux *mines* illées.

La *mine* double ou figurée en T, eſt celle qui au dedu revêtement, ſe partage en deux branches égajuſqu'à la racine des contre-forts voiſins, où l'on ce les fourneaux.

On appelle *mine* triple ou treflée, celle qui outre deux mbres différentes, en a encore une autre, qui du tre paſſe plus loin derriere les contre-forts.

Celles ſont les *mines* dont on ſe ſert communément. le de la troiſiéme eſpece produit d'excellens effets, qu'elle réuſſit ; car elle ouvre un grand eſpace de ein, & cauſe une excavation conſidérable. Diſons quelques mots, avant que de paſſer à leur conte.

De ces trois fourneaux, celui du milieu doit être le s chargé de poudre ; mais il eſt important de bien n tre garde qu'aucun ne s'étouffe. Pour éviter cet invénient, il faut leur donner un même dégré d'é té, & les mettre dans la plus grande juſteſſe qu'il poſſible. Toutes ſortes de figures ne leur ſont pas ement propres, les rondes & les quarrées ſont érables à toute autre. On en doit exactement apnir le fond, en rehauſſer un peu la voute, & les tre dans un etat de propreté.

Les galeries en veulent être briſées en deux ou trois roits ; c'eſt à-dire qu'il faut leur faire des coudes forme quarrée ; car ſi on les pouſſoit en lignes droi, on s'ôteroit le moyen de les boucher commodément. Leur fermeture n'eſt pas une choſe qui puiſſe pare indifférente ; au contraire, elle eſt ſi eſſentielle pour la rendre ſolide, on ne peut négliger d'y faire feuillures de 4. ou 5. pouces de large, ſur autant profondeur.

Ces galeries ne doivent pas être au même niveau chambres. Celles-ci auront toûjours un pied ou un & demi d'enfoncement de plus, à moins que le du terrein fût de nature à ne le pas permettre. précaution essentielle dans leur disposition, est c jamais les pratiquer qu'assez loin de l'eau, de cr que la poudre ne souffrît un excès d'humidité.

C'étoit autrefois la coutume de charger les *mine* plaçant dans la chambre une certaine quantité de neaux, dont on enlevoit les chapes, & dont on poit quelques douves pour y mettre de la poudre e deux. Cette méthode a été abrogée. *Voyez* CHA des *mines*.

La maniere moderne, comme on l'a vu à l'a ci-dessus indiqué, l'emporte de beaucoup sur les au tant parce qu'elle tient la poudre dans son état r rel, que parce qu'elle s'allume promptement, & d'une force plus égale.

Comme il est de l'interêt que la *mine* soit bien c gée, on en confie ordinairement le soin à un Off de Mineurs, ou à quelque Subalterne. Il lui ap tient aussi de mener la sauciſſe.

Il y a un moyen facile de faire sauter plusieurs foi même terrein, qu'on trouve dans un petit écrit in mé à la fin du troisiéme Livre du Polybe du Chev Folard.

MINEURS, sont des gens destinés au travai mines, & qui forment une Compagnie comma par un Capitaine, dans le Régiment des Fusiliers. Régiment est entretenu pour le service de l'Artille

Quand un *Mineur* travaille, il est couvert d'un pot en forme de capuchon, pour défendre ses yeu l'éboulement des terres. Sa capacité principale e sçavoir se conduire pour la construction de sa min la nature du terrein qu'il trouve; parce que la c rence du terrein emporte une difference dans la c truction & la capacité de la mine, & par conséq dans la maniere de la charger, suivant l'effet que désire qu'elle fasse.

Le logement du *Mineur* au corps de la Place pe faire de deux manieres différentes. La premiere plus ancienne est de se servir de gros madriers, l'on appuie contre le mur, & que l'on bouche du côté du flanc avec des gabions pleins de terre, empêcher d'être vu.

La seconde plus nouvelle, plus prompte, & en me-tems plus certaine, est de placer à droite & à

des descentes, vis-à-vis l'endroit où on veut atta-
le *Mineur*, une ou deux pieces de batterie, avec
uelles on perce & enfonce le mur jusqu'à la terre.
ces deux manieres la premiere est la plus sujette
inconvéniens, on ne doit jamais la suivre que lorſ-
la nécessité la rend nécessaire. En voici les raisons.
C'est que la manœuvre en est beaucoup plus lon-
que celle de l'autre, parce qu'il faut premierement
les ponts ayent joint le pied du mur, avant que
en puisse venir à l'effet.
I. Que les madriers dont est composé ce logement
ront à toute heure risque d'être rompus par les
bes, & par la quantité de pierres que l'Ennemi y
ra de haut en bas.
III. Que la piéce de réserve qui sera au flanc, les
acera incessamment du même danger.
IV. Que le feu d'enhaut auquel le logement sera ex-
é l'embrasera, & en fera déserter le *Mineur*, ou le
uira.
En se servant de la seconde maniere, on a l'avan-
e,
Que par le moyen des piéces on peut travailler à
vancement du trou du *Mineur*, dès le moment mê-
que l'on commence le passage du fossé.
I. Que le *Mineur* n'a à craindre ni les pierres, ni
bombes, & encore moins la piece de réserve, puis-
de prime-abord il est logé 5. ou 6. pieds avant
s le mur, d'où il a encore la commodité de dé-
rner avec une fourche de fer tout le feu que l'En-
mi peut lui jetter au-devant du trou.
III. S'il y a des contre-mines dans l'épaisseur du
r, ces pieces servent encore à les rendre inutiles ;
qui seroit très-difficile de pouvoir faire autrement.
IV. Enfin outre les services que ces pieces rendent,
es en rendent encore un autre, qui n'est pas de moin-
e importance, puisque après que la mine a joué, on
ut les employer pour battre en bréche.
Toutes ces considérations doivent engager à ne ja-
ais faire le logement du *Mineur* avec des madriers,
moins qu'on ne soit absolument réduit à l'impuissan-
de prendre un autre parti. Rarement on se trouve
ns ce cas, parce qu'il y a peu de bords de fossés si
evés que les piéces qui y seront en batterie ne puis-
nt plonger jusqu'au pied du mur, ou à 4. ou 5. pieds
-dessus, de sorte que les ordures qui seront jettées
enhaut n'embarrasseront point extrêmement le trou
Mineur.

Il faut toûjours l'attacher aux deux tiers, ou à moitié de la face, s'il eſt poſſible, afin de couper derriere du retranchement. Mais ſi on ſoupçonne contre-mine dans l'épaiſſeur du revêtement, on ſe h de le battre & de le rompre en deux endroits un éloignés l'un de l'autre, entre leſquels on fait le t du *Mineur*.

Dès que l'ouverture eſt de la longueur de 5. ou pieds, ſans attendre que le pont ait tout-à-fait jo l'ouvrage que l'on attaque, on y fait paſſer un *Min* ſur un petit bateau chargé de ce qui lui eſt néceſſai pour le tems qu'il a à y travailler. Il doit s'occuper ceſſamment à tirer les décombres du trou, & à fa place pour un ou deux de ſes camarades qu'on y enve auſſi-tôt qu'il y aura aſſez d'eſpace pour les mettr couvert.

Si les *Mineurs* rencontrent ceux de l'Ennemi, & qu les entendent travailler, ils les eſquivent, s'il eſt p ſible. S'ils ne peuvent y réuſſir, il les laiſſent percer premiers, & par le même trou qu'ils ont fait, ils p ſent le bout d'un mouſqueton ou d'un piſtolet, qu'ils rent dans leur galerie. Après y avoir lâché cinq ou coup de ſuite, ils en bouchent le trou pour empêc. la fumée d'en ſortir. Quand ils n'auroient d'autre r que d'être enfumés, lui ſeul eſt capable de les cha de la mine.

Nos *Mineurs* ne doivent pas s'en tenir-là. Ils doiv tenter de percer la contremine, & de s'en rendre to à-fait les maîtres. S'ils le deviennent, on peut cho de deux choſes l'une, ou de s'y retrancher, ou de faire crever par une fougade.

La défenſe la plus commune, & en même-tems plus terrible contre l'attachement du *Mineur*, c'e feu qui ſe jette du haut du baſtion attaqué. Ce feu ordinairement accompagné d'une nuée de groſſes pi res, de bombes, de grenades, d'une infinité de faſ nes goudronnées, & d'autres ſemblables inventio qui non-ſeulement brûlent les *Mineurs*, ou les chaſſ de leur trou, mais encore qui embraſent juſqu'au fo des foſſés, & en conſument ſouvent les épaulemens: n'y peut remédier qu'avec beaucoup de perte.

Quand le Mineur entre dans le trou que le canon commencé, il ouvre d'abord juſqu'à 4. ou 5. pieds quarré, & ayant pénétré toute l'épaiſſeur du mur ju qu'à la terre, il fouille vers la gauche derriere le m juſqu'à 18. ou 20. pieds plus ou moins ſelon le beſo au bout deſquels il fait une chambre de mine ou fo

, qui tient 2. ou 3. pieds dans le mur, ſuivant
épaiſſeur.
approfondit cette chambre de 2. pieds en quarré,
qu'elle puiſſe contenir 4. ou 500. livres de pou-
, en même-tems qu'il pouſſe le rameau vers la gau-
, il en conduit un autre vers la droite avec une
nde chambre de mine, enſuite il fait une ligne
te d'un enfoncement de 12. pieds, au bout duquel
llant à droite & à gauche de 8. pieds, il y fait à cha-
bout une chambre qu'il remplit de poudre comme
eux autres à 100. livres de moins; quand ces ra-
ux & ces chambres ſont faites, il y place la quan-
de poudre néceſſaire.
uand ces chambres ſont pleines ſans aucun vuide,
puſſe de bons madriers deſſus, afin de couvrir la
dre, il en met d'autres en croix par deſſus, enfin
outient le reſte de la chambre avec un madrier por-
ar des étançons qui arcboutent, les uns inclinant
côté extérieur du mur, les autres du côté inté-
r.
meſure qu'il remplit le vuide des chambres & des
neaux, il met en ſe relevant le bout du fauciſſon à
hambre de la mine qu'il fait regner d'une chambre
autre, & tout le long des rameaux avec une telle
portion, que le fauciſſon puiſſe mettre le feu dans
même tems à toutes les chambres, afin que la mine
ſſe avoir totalement ſon effet.
Les outils de Mineurs ſont le grelet, pic à tête,
lle de ſauge, pic à hoyau, pelle ferrée, tarriere
pluſieurs façons, oiſeau, pinçon, ciſeau plat,
ſſe de fer, maillet, pince, ſonde pour les terres,
ce en pied de biche, pince à talon, aiguille, tam-
, petite pince à main, grande pince, béche, ſo-
t à faire des rigoles, gargouches. Tous ces différens
rumens ſe trouvent gravés dans M. de Vauban.
MINISTRE de la Guerre. La dignité de *Miniſ-*
& Sécrétaire d'Etat de la Guerre, fut créée ſous
nri II. en 1549.
M. le Marquis de Breteuil nommé par le Roi le 16.
rier 1740, & mort en 1742. a pour ſucceſſeur M.
Comte d'Argenſon.
MINOT, terme de Marine, ou *Boute-dehors*, eſt
e longue piece de bois, garnie par le bout d'un
mpon de fer dont les Matelots ſe ſervent, quand on
e l'ancre pour la tenir éloignée de l'avant du bor-
ge, & empêcher qu'elle ne l'endommage, quand on
veut guinder en haut. Les Vaiſſeaux de 5. à 6. cens

tonneaux & au-dessous, n'ont point de *minot*.

MIRE : pour ne se point tromper à la mire du non, il y a des fronteaux de mire, qui sont des m ceaux de bois de 4. pouces d'épaisseur, d'un pied haut, de 2. pieds & demi de long, que l'on met sur piece de canon quand on veut la pointer juste.

Il y a aussi des coins de *mire*, qui sont d'autres m ceaux de bois, qui servent a hausser ou a baisser la p ce. On s'en sert aussi pour les mortiers.

MISAINE : mât de *misaine*, mât de bource mât d'avant, materel, matereau ou trinquet. C'est mât qui est entre le beaupré & le grand mât. Pour e primer sa voile, on dit simplement la *misaine*.

MITRAILLE : vieux fers, comme tête de clou & autres menues ferrailles dont on charge les can ou pierriers.

MOINEAU : on a donné ce nom à un petit b tion plat élevé devant une courtine excessivement lo gue, & terminée à l'ordinaire par deux autres bastio qui étant hors de portée, ont besoin d'être défend par ce bastion plat. Quelquefois il est attaché à courtine, quelquefois il en est séparé par un fossé.

MOLE, en terme de Marine, est une digue jettée de pierres & de terres, pour assurer un Port, en renfermer une partie.

MOLER en poupe, terme de Marine, ou *pouge* c'est faire vent arriere, ou prendre le vent en poupe.

MONSON ou MOUSON, mot Arabe, qui gnifie vent de saison, ou vent réglé. Les *monsons* gnent en certains parages cinq ou six mois de suite sa varier, & puis souffient cinq ou six autres mois du cô oppose.

MONTÉ : Vaisseau *monté* de cinquante pieces cannon ; terme pour exprimer les piéces qui sont d un Vaisseau.

MONTER un Vaisseau, c'est être embarqué da un Vaisseau.

MONTER au vent, ou gagner le vent. *Voy* VENT.

MONTER, est passer d'une Charge à une pl grande. Par exemple de Cornette ou d'Enseigne dev nir Lieutenant, de Lieutenant Capitaine, de Capita ne d'une derniere Compagnie monter à la premiere & ainsi des autres.

MONT-PAGNOTTE, ou Poste des invuln rables : c'est une hauteur que l'on choisit hors de portée du canon d'une Ville assiégée, & où se vienne

per les Curieux du Camp, qui veulent voir sans danger le feu des attaques, & l'état du siége.

MONT-JOYE-*Saint-Denis*, étoit le cri d'armes des François, qui commença sous le regne de Louis le Gros

Bien des Auteurs ont voulu expliquer le mot de *mont-joye*, qui dans l'acclamation militaire des Français précédoit le nom du Patron. Du Cange & Caseneuve, sont ceux qui ont le mieux pensé sur la vraie signification de ce mot *mont-joye*, en disant qu'il est bon pour expliquer en vieux François un lieu élevé. Mais M. Beneton, Auteur du Commentaire sur les Enseignes, nous en donne une ample & curieuse explication.

« Quand un Chef de guerre, dit-il, mouroit au milieu de son Camp, le corps étoit mis d'abord dans une fosse, avec toutes les cérémonies qui s'observoient en pareil cas, ensuite chaque Soldat portoit de la terre pour recouvrir la fosse, & cela formoit une petite éminence, qui devenoit haute à proportion que l'Armée qui enterroit, étoit plus ou moins nombreuse.

» La Suéde, l'Allemagne, la Flandre, & même la France, sont des Pays encore remplis de monticules artificielles, qui s'appelloient de différens noms, entr'autres de celui de *mont-joye*. On les appelle encore des tombes. L'intention de ceux qui les ont faites a été de les faire servir à marquer un lieu digne d'être connu, tant parce qu'il contient, que par ce qui est arrivé autour de lui.

» Les Romains construisoient aussi des mottes de terres sur les tombeaux des personnes considérables, ils les nommoient *Aggeres*. Virgile dit dans un des Livres de son Æneïde, *Aggere composito tumuli*, & dans un autre, *Terreno ex aggere bustum*. Les phares qui sont sur les bords de la mer, & toutes autres marques propres à fixer la position de quelque lieu, sont des *mont-joye*.

» Les Anciens dans l'espérance d'une autre vie, souhaitoient à leurs morts, qu'ils reposassent en paix & en joye, ce qu'ils exprimoient par le terme χαῖρε. Ainsi un tombeau en montagne étoit un *mont-joye*, & un témoignage que les Anciens se faisoient de rendre avec éclat les honneurs de la sépulture aux Illustres d'entr'eux.

» Quant aux *monts-joye* des Gaules, il est certain qu'on en élevoit toûjours sur les sépultures des pre-

» ſonnes de conſidération. Mais le travail ſur cel
» étoit proportionné à la puiſſance de ceux pour q
» on les faiſoit. Les hauts *monts-joye*, ſoit de terre
» ſoit de pierre, étoient pour les Souverains. Pour l
» autres perſonnes, on ſe contentoit de marquer le
» ſépulture, par une groſſe pierre, ou par une encein
» de pieux.

» Les premiers Chrétiens, qui vivoient dans la ſin
» plicité, & au milieu des perſécutions, marquoie
» leurs tombeaux le moins viſiblement qu'ils pouvoien
» Mais on n'oublia pas de mettre une marque dans
» champ qui contenoit le corps de S. Denis & de ſ
» deux Compagnons. Elle fut ſuffiſante pour le deſſe
» qu'avoient ceux qui la poſerent, qui étoit de renferm
» les corps des Martyrs dans un Oratoire, lorſque
» choſe ſe pourroit faire avec ſûreté.

» La choſe ſe fit, & nos Rois nouveaux Chrétiens
» firent un mérite de ſe rendre les Gardiens de l'Egli
» de S. Denis, de même qu'ils l'étoient déja de cel
» de S. Martin. S'ils ne déclarérent ce Saint pour le
» premier Patron, ceux de la troiſiéme Race non-ſe
» lement le firent, mais encore ils voulurent que le
» *cri* de guerre rendît témoignage de ce choix, & pou
» cela ils crierent, *mont-joye-Saint-Denis*: comme s'i
» euſſent voulu dire: *Nous avons la garde du tombea*
» *de S. Denis; ces paroles témoignent la joye que no*
» *reſſentons de cet avantage, & nous eſpérons qu'ell*
» *ſerviront à ranimer la piété & la valeur de nos So*
» *dats dans les dangers de la guerre.* »

Voilà en abregé l'explication que nous donne du mo
mont-joye l'Auteur ci-deſſus cité. Ce cri & les autres
ont commencé ſous Charles VII. à n'être plus ſi fr
quens, & ont entierement ceſſé à Henri IV. *Voyez* CR
d'Armes.

MONTRE: ce mot ſignifie également la revue d'u
Corps de Troupes, & la ſolde qu'on lui paye ſur l
pied des hommes de la revue, & qu'on lui fourni
quelquefois ſans faire de revue. Autrefois on faiſo
montre de mois en mois, mais comme on vit le mau
vais menage des Soldats, qui touchoient beaucoup d'ar
gent à la fois, & le diſſipoient auſſi tout d'un coup, &
languiſſoient tout le reſte du mois, pour rémédier à c
déſordre, on trouva à propos de leur donner moin
d'argent à la fois, & de leur en faire toucher plu
ſouvent. Les montres furent moins fréquentes, les Sol
dats furent payés tous les dix jours, par forme de prêt
& par avance: aujourd'hui on les paye tous les cin
jours.

MOGUES, terme de Marine, sont des pattes ou anches des boulines de perroquet, & qui n'ayant oint de poulies, ne courent point, comme font les utres pattes qui ont des poulies.

MORTES-PAYES, sont des Troupes entretenues our la garde ordinaire d'une Place de guerre. Les roupes d'Infanterie qui sont en garnison dans des Ci-delles, ou Places de guerre, où il y a pour garnison rdinaire des mortes-payes, ont la droite sur ces *mor-s-payes*, & le choix des logemens a leur exclusion.

MORTIER, est un gros canon court, propre à tter des bombes, des carcasses, ou des pierres & es cailloux. Il est monté sur un affût, porté par des oues fort basses. La matiere du *mortier* est la même ue celle du canon; mais sa forme & sa grandeur sont ut-à-fait différentes, sans parler de leur longueur & e leur épaisseur. La chambre est aussi différente, elle t faite ordinairement d'une maniere cylindrique, ont le fond est un peu arrondi: mais il y en a d'u-e autre invention, qu'on nomme a l'Espagnole, qui ont concaves, rondes, en forme de poire.

Une batterie à *mortiers* n'est point différente d'une atterie à canon, sinon que son épaulement n'a point esoin d'embrasure pour tirer. La plate-forme sur la-uelle on pose un *mortier*, est plutôt d'une figure rec-angle, que de toute autre forme. Les mortiers ont aussi urs magazins. Cinq Soldats Bombardiers ou autres, ont nécessaires pour le service du *mortier*.

L'occupation des batteries de *mortiers*, est de dé-monter le canon de la Place, de bouleverser les ou-rages exterieurs & les batteries des Ennemis sur les astions, à quoi ils sont plus utilement employés qu'à uiner les édifices, quand c'est une Place de guerre que on attaque, dans laquelle la garnison est la maîtresse.

Le premier Prince qui a multiplié l'usage des *mor-iers* a été M. l'Evêque de Munster en 1672. au siége e Grol, où M. de Luxembourg commandoit son ar-née & celle de M. l'Electeur de Cologne. Ce même rince a aussi introduit l'usage des carcasses.

Les grands *mortiers* jettent des bombes de 4. ou 600. esant. Ils servent contre les batteries, les redoutes, es magazins, les bastions & autres ouvrages étroits de Ennemi. Ils ruinent les galeries, les maisons, les cou-ertures & les plates-formes de l'Artillerie. Ils jettent ne pluie & une grêle de feu.

Les petits *mortiers* qui jettent 100. livres de pierre, ervent à tirer des grenades plus loin qu'à l'ordinaire.

Mais en ce cas les grenades doivent être faites de ma
niere qu'elles puiſſent réſiſter à la poudre qui les chaſſe.

Les Hollandois ont de petits *mortiers* portatifs à gre
nades, & ils en tirent une fort grande quantité. Mai
cela demande trop de ſervice & de dépenſe, & ils n
ſont pas d'un grand effet.

Les *mortiers* à bombes à l'ancienne maniere ont 6. 7
8. 9. 10. 11. 12. & 18. pouces de diamétre à leur bou
che, & qui contiennent dans leurs chambres 2. 3. 4
5. 6. & 12. livres de poudre.

La chambre où ſe met la poudre eſt en cylindre
c'eſt-à-dire de même largeur par tout, & le fond en c
un peu arrondi.

Ceux de la nouvelle invention, ou à l'Eſpagnole
ont une chambre concave. De ces derniers il y en
qui ont 12. pouces & demi à la bouche, & qui con
tiennent dans leurs chambres 18. livres de poudre
d'autres 12. livres, & d'autres 8. livres. Voici les pro
portions des *mortiers* & des bombes de toutes ſortes.

Un *mortier* qui jette une bombe de 17. pouces 10
lignes de diamétre, a l'ame de 27. pouces & demi d
long, & de diamétre 18. pouces 4. lignes. Il a d'épaiſ
ſeur entre le bourrelet & le petit renfort, 3. pouces 8
demi, ſon petit renfort a 3. pouces & demi d'épaiſſeur
ſon grand a 4. pouces, l'entrée de ſa chambre a 5. pou
ces & demi de diamétre: la chambre en forme de poi
re a 13. pouces de longueur, & 7. pouces & demi d
diamétre à ſon plus large, & auſſi 7. pouces & dem
d'épaiſſeur de métal autour, & contient 12. livres d
poudre.

Les tourillons du *mortier* ont 32. pouces de long d'un
bout à l'autre, & 9. de diamétre.

Le *mortier* a de hauteur 4. pieds 4. pouces.

La bombe a 17. pouces 10. lignes de diamétre, 4
pouces d'épaiſſeur par tout, excepté le culot qui
2. pouces 10. lignes, ſa lumiere eſt de 20. lignes d'ou
verture dedans & dehors. La bombe contient 48. li
vres de poudre, & peſe 490. livres, & un peu plus.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 18
livres de poudre, a l'ame de 12. pieds & demi de dia
métre, & de 18. pouces & demi de longueur. Il a d'
paiſſeur entre le bourrelet & ſon renfort 3. pouces &
demi, & ſon renfort a 4. pouces & demi d'épaiſſeur.

Sa chambre a 9. pouces 7. lignes de diamétre à ſo
plus large. La portion de cette chambre par en haut
6. pouces de diamétre, & de hauteur 4. pouces, l
portion d'en bas 2. pouces & demi, & l'épaiſſeur d

étal d'alentour de la chambre a 6. pouces 9. lignes.
Les tourillons ont d'un bout a l'autre 31. pouces & emi de long, & 8. pouces de diametre. Le *mortier a* e hauteur 3. pieds 5. pouces 4. lignes. Il jette une ombe de 11. pouces 8. lignes de diamétre, qui a un ouce 4. lignes d'épaiſſeur par tout, hors a ſon culot, ii a un pouce 8. lignes.
Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture pardeſſus & par-edans. La bombe contient 15. livres de poudre, & pe- 130. livres, ou environ.
Un *mortier* concave, dont la chambre contient 12. vres de poudre, a l'ame de 12. pouces 6. lignes de iamétre, & de 17. pouces 6. lignes de longueur.
Il a d'épaiſſeur entre ſon bourrelet & ſon renfort, . pouces & demi.
Son renfort a d'épaiſſeur 3. pouces.
Sa chambre a de diamétre à ſon plus large, 9. pou-es 6. lignes
La portion de cette chambre par en haut a 5. pou-es 4. lignes de diamétre, & de hauteur 3. pouces 6. ignes.
La portion d'en bas a 2. pouces.
L'épaiſſeur du métal à l'entour de la chambre, a 6. ouces.
Les tourillons ont d'un bout à l'autre 30. pouces de ong, & 7. pouces de diametre.
Le mortier a de hauteur en tout 3. pieds 2. pouces.
Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diamé-re, qui a un pouce 4. lignes d'épaiſſeur par tout, hors a ſon culot, qui a un pouce 8. lignes.
Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture pardeſſus & par-dedans.
La bombe contient 15. livres de poudre, & peſe 130. ivres.
Un *mortier* qui a la chambre concave, contenant 8. livres de poudre, doit jetter une bombe de 11. pouces 8. lignes.
Il eſt de 12. pouces & demi de diametre.
Il a l'ame de 18. pouces de longueur.
Epaiſſeur à ſa volee, 2. pouces & demi.
Son renfort de 6. pouces de long, & 3. pouces d'é-paiſſeur.
Sa chambre concave a 8. pouces 8. lignes de lon-gueur, & 7. pouces de diamétre.
Epaiſſeur du métal, autour de 5. pouces.
Ses tourillons de 30. pouces de long d'un bout à l'au-tre, & de 7. pouces de diamétre.
La chambre concave contient 8. livres de poudre.

Il jette une bombe pareille à celle du précédent mo tier.

Un *mortier* qui jette une bombe de 11. pouces 8. gnes, a l'ame de 12. pouces de diamétre, & de 18. long.

Il a d'épaiſſeur au collet 2. pouces.

Au renfort 2. pouces & demi.

Sa chambre a de longueur 9. pouces & demi.

Son diamétre eſt de 5. pouces & un quart.

Epaiſſeur du métal autour de la chambre, 4. pouc

La chambre contient 6. livres de poudre.

Les tourillons ont de long d'un bout à l'autre 2 pouces. Le diamétre eſt de 8. pouces.

La chambre pareille à celle du *mortier* ci-devant.

Un *mortier* qui jette une bombe de 8. pouces de di métre, a l'ame de 12. pouces de longueur, & de pouces 4. lignes de diamétre.

Il a d'épaiſſeur à ſa volée un pouce 4. lignes.

Son renfort a 4. pouces 8. lignes de long, & un po ce 8. lignes d'épaiſſeur.

Sa chambre a de longueur 6. pouces, & de diamét 2. pouces 8. lignes.

La chambre a 2. pouces 8. lignes d'épaiſſeur de m tal, & depuis le fond juſqu'au derriere de la culaſ du *mortier* 5. pouces 4. lignes, & tient une livre tro quarts de poudre.

Les tourillons ont de longueur 18. pouces 8. lignes & de diamétre 4. pouces 8. lignes.

La bombe de 8. pouces de diamétre a 10. lignes d'é paiſſeur par tout, hors le culot, qui en a 13. Sa lu miere un pouce de diamétre par deſſus & par de dans.

La chambre tient 4. livres de poudre, & cette bom be peſe 40. livres.

Un *mortier* qui jette une bombe de 6. pouces, a l'a me de 6. pouces & un quart de diamétre, & de lon gueur 9. pouces. Il a d'épaiſſeur à ſa volée un pouc

Son renfort un pouce & un quart d'épaiſſeur, & 3 pouces & demi de longueur.

Sa chambre a 4. pouces & demi de longueur, & 2 pouces de diamétre.

Epaiſſeur de métal 2. pouces, & depuis le fond d la chambre juſqu'au derriere de la culaſſe du *mortier* 4. pouces d'épaiſſeur.

Il y a des *mortiers* de 9. pouces 2. lignes de diamé tre, dont la bombe eſt de 9. pouces.

Des *mortiers* de 8. pouces 2. lignes, dont la bomb eſt de 8. pouces.

es *mortiers* dont la coupe eſt de 9. pouces 2. li-
avec la bombe.

es *mortiers* ordinaires ſont bons pour bombarder
Place de près, portant la bombe de 45. dégrés d'é-
tion, & à 700. toiſes de diſtance La chambre
gée de 5. ou 6. livres de poudre, qui eſt la plus
de charge, & la plus longue portée.

lus on eſt près d'une Place, moins il faut de poudre.

es *mortiers* à chambre concave de même diamé-
c'eſt-à-dire de 12. & 12. pouces & demi, pointés
. degres, ſont bons pour bombarder les Places de
Ils portent leurs bombes depuis 1200. juſqu'à
o. toiſes.

ux dont la chambre contient 8. livres de poudre,
ent la bombe à 1200. toiſes, & péſent 2000. liv.

ux de 12. livres de poudre portent 1400. toiſes, &
nt 2500. livres.

ux de 18. livres de poudre portent 1800. toiſes,
ſent 5000. livres.

utre tous ces *mortiers*, il y en a de petits qui ne
ent qu'à éprouver ou à faire connoître la portée de
rce des poudres. Il y en a dans tous les Départe-
s.

ivant l'explication d'un de ces petits *mortiers*, que
en a donnée M. de Saint-Remi dans ſes Mémoi-
& dont on voit la figure dans le Tome I. p. 230.
nt 7. pouces 3. quarts de lignes de diamétre. La
ueur de l'ame a 8. pouces 10. lignes. La longueur
rofondeur de la chambre 2. pouces 5. lignes. La
ere eſt éloignée du fond d'une ligne : le diamétre
le dehors du mortier à la volée a 8. pouces 10. li-
. Le diamétre par le dehors du *mortier* à l'endroit
chambre, 4. pouces 8. lignes & demie. Le diamé-
le la lumiere une ligne & demie. L'épaiſſeur du mé-
à la bouche ſans comprendre le cordon, eſt de 10.
es. La longueur de la ſemelle de fonte du *mortier*
le 16. pouces. La longueur de la ſemelle eſt de 9.
ces. L'epaiſſeur de la ſemelle eſt d'un pouce 6. li-
. Le diamétre du boulet, de 60. livres 7. pouces.

e *mortier* eſt fondu avec ſa ſemelle, de maniere
ſe trouve pointé juſte à 45. degrés.

tte ſemelle eſt encaſtrée dans un madrier, & atta-
bien ferme par les quatre coins, avec autant de
lons arrêtés par des clavettes, à l'endroit où ſont
és les boulons.

y a deux bandes de fer qui paſſent par deſſous le
rier, & le viennent embraſſer juſques par deſſus.
quatre boulons ſont paſſés dans les bandes de fer.

Quand les piéces ſont rangées à la droite & à la g
che de la cour de l'Arſenal, ou d'une Citadelle,
place les *mortiers* au bout de la cour en entrant, i
ſant face a l'entrée, montés ſur leurs affûts de fe
quand ils en ont.

Pour les affûts de bois, on les met ſous des couve

J'ai parlé au mot ARMES pour ſervir les piéces, des i
trumens neceſſaires aux *mortiers*, j'y renvoie le Lecte

MOT eſt le nom d'un Saint & d'une Ville, q
donne chaque jour le Général. Il y a encore le *mot*
ralliment, dont on ſe ſert dans une attaque, par-o
le, *&c.* de nuit afin que ceux du même parti puiſſen
diſtinguer. Il eſt a la fantaiſie de celui qui comman

Ce *mot*, ou le nom d'un Saint & d'une Ville
donnent auſſi tous les jours par le Gouverneur ou
le principal Commandant, pour s'aſſurer contre
ſurpriſes, & empêcher l'ennemi ou un traître d'a
ou de venir pour des communications dangereu
Lorſque le Gouverneur d'une Place, le Lieutenant
Roi, ou le Major font leurs rondes, l'Officier pr
cipal, qui commande dans chaque corps de garde
doit venir recevoir & leur porter l'ordre & le m
Les Commandans des Citadelles & des Châteaux,
obligés d'envoyer prendre l'ordre & le mot chaque j
de l'Officier commandant dans la Ville, à laquelle
Citadelle, le Château ou le Fort eſt attaché.

MOUFLES: on s'en ſert dans l'Artillerie en p
ſieurs occaſions, & quand on léve de gros fardea
Ce ſont pluſieurs pouliés, qui ſe meuvent dans une
ce de bois, pour multiplier les forces mouvantes.

MOUILLAGE ou ancrage, en terme de marine, eſt
endroit de mer propre a donner fond ou à jetter l'an

MOUILLER: ou mouiller une ancre, toucher don
fond, mettre ſur le ter, rendre le bord, c'eſt jetter l'anc

MOULE eſt ordinairement un creux, qui ſer
former une figure par le metal, que l'on y coule
y a des moules a canon, à mortier, a boulets, à bo
bes, & a faire des bales de plomb.

Les moules a canon, *&c.* ſe font avec de la ter
de la fiente de cheval, & de la bourre, & ſe recuit
au feu. La fonte ſe coule dans ces moules.

MOULINS: il n'y a point de Place de guer
de Citadelle ou il n'y ait des moulins a eau & a v
Mais lorſque dans les ſiéges les eaux ſont coupées
qu'on abat a coups de canon ceux qui ſont a ve
une Ville ſeroit a plaindre ſi elle n'avoit pas des m
lins d'une autre invention.

y tient des moulins à bras, mais ils ſont plus pro-
à nourrir une famille qu'une nombreuſe garniſon,
qu'ils ne peuvent moudre que très-peu de grain à
is. Sous le Miniſtere de M. de Louvois, on fit en
réſence l'épreuve d'une très belle invention.
moulin étoit de figure ronde, tout de fer. La roüe
craſoit le grain, étoit d'acier trempé, ce qui fai-
u'elle ne pouvoit s'uſer que par un ſervice conti-
de pluſieurs années.
n'avoit pas plus de ſeize pouces de diamétre, & ne
t qu'environ cent livres, ce qui le rendoit portatif.
omme le faiſoit marcher avec une manivelle, & il
oit en 24. heures dequoi nourrir cinq cens hommes.
moulin avoit cela de commode, qu'ayant les
tés des plus grands, il en poſſédoit encore d'au-
dont les moulins à bras, à eau & à vent, ſont pri-
Il rendoit la farine groſſe ou menue, ſelon qu'on
uhaitoit : il ne s'échauffoit point quelque mouve-
violent qu'on lui puſſe donner.
moulins à caffé ſont de véritables modéles,
en faire de plus grands. Ils rendent très-fin parce
les meules ſont de très-bon acier. Depuis l'inven-
de ces petits moulins, on a vu d'habiles Ouvriers
ctionner ces ſortes d'Ouvrages, & faire des meu-
e 18. pouces, dont les moulins pouvoient s'atta-
dans un camp au premier arbre & qui marchoient
un balancier ſans force. Ces ſortes de moulins
d'une grande utilité, quand on n'a pas la commo-
des autres.
ais pour revenir aux moulins ordinaires, un Garde
azin ne doit faire moudre que ſur l'ordre du Com-
Général, & pour être toûjours prêt à exécuter cet
e, il doit ſçavoir le nombre de moulins qui ſont
environs de ſon Magazin, quelle eſt la bonté de
s meules, combien ils peuvent moudre de ſacs en
4 heures.
'Ordonnance du Roi eſt que les Meuniers viennent
dre les grains du Munitionnaire dans les Maga-
, & y rapportent les farines au même poids,
s ont reçu les grains ſans qu'ils puiſſent prendre
tre droit pour leur mouture que quatre pour cent,
ſont évalués preſque par tout à quatre ſols pour
livres peſant.
n ne ſouffre point que les Meuniers ſe payent en
, attendu que le nombre des bleds deſtinés pour
ubſiſtance des Troupes ne peut être diminué pour
que raiſon que ce ſoit.

Il y a des Commis prepoſés à la viſite des mouli qui ont un petit Regiſtre qui ſert de contrôle pou nombre des ſacs qui entrent dans les moulins, & les rines qui en ſortent.

Outre ces ſoins, ce Commis & les Boulangers garde doivent obſerver exactement dans leurs viſite le bled qui eſt dans le tremui, eſt celui du Muniti naire, & pour découvrir encore une friponnerie on a l'expérience, ils doivent regarder ſi le canal pa la farine s'écoule de la meule à la tremie, n'eſt p troué par-deſſous en-dedans la conſtruction de la pente du moulin, & où le Meunier peut placer tonneau pour recevoir de la bonne farine & en ſu ſer de mauvaiſe.

Quand des Meuniers ſont convaincus de cette ponnerie, ils ſont ſeverement punis.

Au défaut des moulins à eau & à vent, on doit a dans les places des moulins à bras & à cheval.

Les *Moulins* à bras qu'on voit à l'Arſenal de Pa ſont montés ſur un banc de bois en forme de ch let, ou tréteau d'environ deux pieds & demi de h teur, & long de quatre pieds, fermé par en-bas de petits ais de ſapin pour pouvoir mettre des pie ou boulets afin de donner un poids à ces mouli pour empêcher qu'ils ne tombent quand on les travailler. Il faut une caiſſe de bois d'environ d boiſſeaux pour recevoir la farine.

Le corps de ces moulins à bras doit être poſé ſu fond de bois de chêne attaché avec quatre vis en b & aux deux extrémités du fond il doit y avoir d groſſes vis en bois pour arrêter le moulin ſur le par le moyen d'une clef à vis.

Les meules du moulin ont depuis cinq pouces juſ ſix de circonférence, & ſont d'acier.

L'arbre du moulin eſt de quatorze à quinze po de long, dont la manivelle eſt placée à droite côté où il y a deux petites vis, qui ſervent à f moudre ou plus fin, ou plus gros, en les tourna droite pour faire la farine fine, & à gauche po faire groſſe.

De l'autre côté de l'arbre il y a un balancier com de deux tringles, ou aux quatre extrémités il y a boulets de fer fondu du poids d'environ trois livr demi chacun, & les tringles ſont de ſix pieds de chacune.

La trémie eſt poſée ſur le moulin, auſſi de boi

r, & contient environ un demi boiſſeau de bled, eſt retenue avec une vis qui la fait tenir au corps moulin.

ur monter deux tringles à ces moulins à bras, des chiffres ſur le poids des balanciers & dans emies du moulin.

poſe le balancier à gauche du moulin du côté où entre le bled de dedans de la tremie, & on une des deux tringles, dont le chiffre eſt de mê- ue dans la tremie, où il ſe trouve trois petits coups pinteau, poinçon, ou pour mieux dire, comme pointes marquées à côté du trou quarré de la trin- dont il doit en avoir un marqué d'un côté, & eux autres de l'autre. Il faut expoſer le côté, & a qu'un coup de poinçon ou pointeau ſur le bout rbre du moulin, & les deux autres coups ſe nt à découvert vers le bout de l'arbre, il faut re l'autre tringle, & mettre le côté où les deux de pointeau ſont auſſi marqués, ſur les deux , qui ſont ſur la premiere poſée, & enſuite y e la clavette le plus fort que l'on peut.

ant aux deux vis qui ſervent à faire moudre fin s pendant le tems qu'on les tourne, il faut faire u tourner à rebours le moulin, parce que ſi l'on it trop les vis, les roues du moulin s'accroche- enſemble, & rendroient le moulin trop diffi- tourner.

r les moulins à cheval, tels que ſont ceux, voit au Havre, ils ſont compoſés d'une tête de à deux poulies, qui ſert à lever & baiſſer la , qui eſt ſous la trémie, d'une cage dans la- la farine tombe, d'un plancher fait de bois de ge de deux pouces d'épaiſſeur, ſoutenu par des iers de huit pouces en quarré, d'une traverſe ue par quatre verges de fer, où les chevaux ſont , d'une verge de fer, d'un pivot ſur lequel la roue tourne, d'une tremie, & de ce qui contient le.

USQUET, eſt une arme à feu, dont le cali- balle eſt de vingt à la livre: ſa longueur eſt de ieds huit pouces, depuis la lumiere du baſſinet, l'extrémité du canon; la longueur de la ligne enſe eſt limitée dans la Fortification par la por- dinaire du mouſquet, qui eſt à peu près de 120. & preſque toute l'Architecture Militaire roule te même meſure pour la longueur de la défenſe, e la même Architecture roule ſur l'effet du ca-

non, pour l'épaiſſeur des remparts & des parapets ainſi une Place eſt défectueuſe, lorſqu'entre les partie flanquantes & les flanq ées, la diſtance excéde l portée du mouſquet.

On a ſouvent agité ſi la défenſe qui vient de cette a me à feu, n'a pas des avantages conſidérables ſur l défenſe qui vient du canon : car il eſt certain qu'u grand nombre de Soldats peuvent être armés en même tems d'un nombre proportionné de mouſquets, q font feu ſans relâche, &, avec beaucoup moins frais & moins d'embarras que le canon, & même av plus de certitude. Mais la défenſe du canon a au les avantages, & quand il eſt chargé à cartouche, que ſept ou huit pieces chargées de menue feraille ſo logées dans des flancs, & tirées à propos, elles fo beaucoup plus d'exécution qu'une grêle de mouſquet de ; cependant la ligne de défenſe eſt établie ſur portée du mouſquet. Les Moſcovites ont inventé mouſquet ; les Arabes la carabine ; les Italiens le p tolet, & depuis 1630. ſous Louis XIII. les Franç ont inventé le fuſil, qui eſt le dernier effort de l'A tillerie.

Après les arquebuſes ſont venus les mouſquets. en ſçavoit faire dès le tems de François I. Les Eſp gnols du tems de Philippe II. en firent faire d'un tr gros calibre, & tels qu'un Fantaſſin fort & vigoure pouvoit porter : ils étoient ſi peſans qu'on ne pouv les coucher en joue, ſans l'aide de bâtons ferrés pointus par le bout d'en bas, qu'on fichoit en ter & au bout d'en haut de ce bâton étoit une fourch te qui ſervoit comme d'affut pour ſoutenir le bout mouſque ; on en faiſoit uſage dans les ſiéges, dans batailles & deſſus les murailles. Ces mouſquets toient très-loin, & par la groſſeur de la balle faiſo de terribles bleſſures. A cauſe de leur peſanteur, a ceſſé de s'en ſervir en campagne, on les met enc en uſage dans les ſiéges.

M le Maréchal de Vauban imagina une eſpece mouſquet-fuſil, qui a un chien & une batterie com les fuſils, laquelle batterie ſe découvre pour recevoi feu de la méche qui peut être compaſſée & miſe chien ou ſerpentin, placé à l'autre extrémité de la tine, pour s'en ſervir en cas que le chien portan pierre vînt à marquer.

Les mouſquets des Turcs ſont plus longs que ceux Allemans & les nôtres, & plus petits de calibre. C qui les portent n'ont point de bandouliere, & de fu

mens, c'eſt pour cela qu'ils mettent plus de tems à charger. Comme la trempe de leur fer eſt excellente, leurs mouſquets ſe chargent d'autant de poudre que pèſe la bale. Ils portent plus loin & font plus d'effet que les nôtres. Le Soldat ne ſe ſert point de fourchette & par conſéquent tire moins juſte.

Les mouſquets ordinaires ſont du calibre de 20. bales de plomb à la livre, & ils reçoivent des bales de 22. à 24. qui eſt le calibre, que l'on appelle de France. Ces ſortes de mouſquets ſont néceſſaires aux Fantaſſins pour les ſieges & les tranchées, où il ſe fait un feu continuel. Ils ſont de 3. pieds 8 pouces de calibre de canon, & avec leurs futs ou montures de 5. pieds, tous montés de bois de noyer, les uns plus achevés que les autres, parce qu'il y a des Regimens qui ſont curieux d'avoir des armes fines & propres, en obſervant particuliérement que les canons ſoient à l'épreuve polis, nets en-dedans, & bien enculaſſés. Leur portée eſt de 120. juſqu'à 150. toiſes.

L'équipage du mouſquet eſt le talon qui eſt au bout de la croſſe, un écuſſon qui embraſſe la clef des Portebaguettes, la ſous-garde & le collet qui eſt à l'extrémité du fût du mouſquet.

MOUSQUETAIRES: il y a deux Compagnies de Mouſquetaires, tous choiſis entre la jeune Nobleſſe. La premiere Compagnie de ce Corps fut créée par le Roi Louis XIII. en 1622. Elle fut formée d'une autre Compagnie, qu'on appelloit les Carabins de S. M. Comme le Roi s'en fit en même tems Capitaine, celui qui le commandoit n'eut dès-lors que le titre de Capitaine-Lieutenant. Cette Compagnie demeura ſur ce pied juſqu'en 1646. qu'elle fut caſſée & anéantie ſous le Miniſtére, & à l'inſtigation du Cardinal Mazarin, qui l'avoit priſe en averſion pour des raiſons qui lui étoient perſonnelles. Louis XIV la rétablit en 1657. ſous le même titre, & la compoſa de 150. Mouſquetaires. Il leur donna pour Chefs un Capitaine-Lieutenant, un Soulieutenant, un Enſeigne & deux Marechaux des Logis.

La ſeconde Compagnie fut au commencement de ſa création attachée à la garde de la perſonne du Cardinal Mazarin. Les Officiers tenoient néanmoins leurs Commiſſions du Roi. Leurs fonctions de même que celles des Mouſquetaires n'ayant ainſi été réglées que pour des raiſons qu'on peut voir dans l'Hiſtoire du précédent régne, cette Compagnie fut retirée de cet état en 1660. & miſe au nombre des Troupes deſtinées à

garder la perſonne de S. M. Après ce changement demeura à pied juſqu'en 1663. Alors S. M. la fit mo ter pour aller à l'expédition de Marſal, qui s'exéc la même année.

Le Roi ſe fit Capitaine de cette Compagnie, com il l'étoit de la premiere, & depuis ce tems il n'y a de différence entre ces deux Compagnies que pour pas ſeulement, que la premiere a ſur la ſeconde. El furent dès l'année 1663. entretenues ſur le pied de 3 Mouſquetaires chacune, non compris les Officiers. 1668. le feu Roi reduiſit ce nombre à celui de 2 qui a encore été réduit depuis à celui qu'on verra après.

Ces Compagnies ayant été inſtituées pour ſervir pied & à cheval, tant pour la garde de S. M. q dans les opérations de guerre, elles avoient au com mencement de leur création des tambours & des fifr pour le bruit de guerre en ſervant à pied, & des trom pettes lorſqu'ils ſervoient à cheval. Mais en 1663. l trompettes & fifres leur furent ôtés, & on leur ſubſt tua des hautbois. Ainſi l'on vit pour la premiere fo des tambours battre à cheval. Cela parut fort extraor dinaire. Il eſt vrai qu'il paroit par quelques Mémoire que les anciens Arquebuſiers à cheval avoient des tam bours, mais comme ils avoient auſſi des trompettes il y a lieu de croire que leur ſervice étant le mêm que celui des Mouſquetaires, & les Dragons d'aujour d'hui, ils ſe ſervoient de ces inſtrumens, ſuivant l'uſa ge auquel on les employoit; c'eſt-à-dire, des tambours quand ils ſervoient à pied, & des trompettes quand il étoient à cheval. Suivant ce préjugé qui eſt très-nature les Mouſquetaires du Roi ſont donc les premiers qu ayent eu des tambours battans à cheval.

Chacune de ces deux Compagnies eſt compoſée à preſent d'un Capitaine-Lieutenant, deux Soulieute- nans, 2. Enſeignes, 2. Cornettes, 2. Aides-Majors, 3. Marechaux des Logis, 4. Brigadiers, 16. Soubri- gadiers, 6. Porte Etendart, 1. Porte-Drapeau, 180. Mouſquetaires; 6. tambours, 4. hautbois, 1. Com- miſſaire à la conduite, 1. Aumônier, 1. Fourrier, 1. Chirurgien, 1. Apothicaire, 1. Maréchal ferrant; 1. Sellier, 3. Treſoriers,

Cette Troupe a été inſtituée, non-ſeulement pour garder la perſonne de S. M. à pied & à cheval, & pour ſervir dans les occaſions de guerre, mais auſſi pour être l'école Militaire des jeunes Seigneurs & de la No- bleſſe du Royaume, de ſorte qu'elle a l'avantage de

que plusieurs grands Princes, presque tous les ciers-Généraux, & même des Maréchaux de Fran- ont reçu les premiers élémens militaires. Dans les ructions qu'on y donne, l'on y acquiert la science n si haut degré de perfection, que plusieurs grands neurs s'y font enrôler, & même des fils de Fran- comme on l'a vu dans la personne de Monseigneur Duc de Bourgogne, depuis Dauphin. Ce Prince par consideration pour ce Corps, digne d'être remar- e, voulut paroître dans les rangs des deux Com- nies alternativement, afin qu'elles partageassent lement cet honneur, & pour marquer par-la, qu'il avoit aucune différence entr'elles. Pour cet effet il it un uniforme de chaque Compagnie qu'il portoit sforme à celui de la Compagnie dans laquelle il se ttoit sous les armes.

Les Mousquetaires dès leur institution eurent des aques à peu près telles qu'ils en ont à present. Com- il n'y avoit alors que les seules troupes destinées à der la personne du Roi, qui eussent une espéce niformité qui pût les faire connoître, ces casaques nerent tout l'uniforme des Mousquetaires. D'ail- rs ils pouvoient tous s'habiller chacun suivant son t, pourvu qu'ils portassent dans le service les mar- s du Corps dont ils étoient.

Les croix blanches qui paroissent encore sur les aques & subreveſtes des Mousquetaires, tirent leur gine de ce que la Cavalerie portoit anciennement ur se reconnoître aux combats, des croix blanches dées devant & derriere leurs hoquetons, & peintes même sur leurs cuirasses.

L'uniformité n'a été établie dans ces Compagnies, le qu'elle y est aujourd'hui, qu'en 1673. Outre l'u- formité dans les habits, les Mousquetaires étoient digés autrefois de porter leurs casaques dans leurs fonctions à pied & même dans les attaques des Pla- où on les employoit, on ne leur permettoit pas de l quitter. Le Roi s'étant apperçu de l'embarras que cet stement leur avoit causé, dans celles qu'ils firent au ge de Courtray, S. M. ordonna qu'au lieu de casa- es ils porteroient à l'avenir des subreveſtes, telles ils en ont aujourd'hui, & leur laissa neanmoins la me casaque pour leur servir de manteau. Ces casa- es & ces subreveſtes leur sont données *gratis* par Roi.

Les Officiers, & Mousquetaires, s'habillent, mon- nt, s'arment & s'équipent de tout généralement à

leurs dépens. Leur habillement eſt de drap écarlate avec les paremens, & la veſte de même. Ceux de premiere Compagnie pôrtent cet habillement avec bord, les boutons & les boutonnieres d'or, & ceu de la ſeconde ont les mêmes ornemens en argent. même différence s'obſerve pour le bord du chapeau qu'ils portent avec un plumet blanc, & pour les bor des houſſes & chaperons des chevaux.

Ils ont le fuſil à preſent à la Dragonne, au lieu mouſquet qu'ils avoient autrefois, deux piſtolets l'arçon de la ſelle, une épée convenable pour le ſervi à pied & à cheval, c'eſt à-dire, un peu moins peſan que les ſabres de la Cavalerie. Les Brigadiers, & Soubrigadiers ſont armés de même. Les Marecha des Logis portent ſeulement l'épée & les piſtolets da les fonctions à cheval : mais dans les fonctions pied ils portent une hallebarde, chacun pour s'en ſe vir à peu près comme les Sergens d'Infanterie.

Les caſaques & ſubreveſtes ſont de drap bleu garni de galon d'argent Celles des Marechaux des Log Brigadiers ou Soubrigadiers, ſont de même plus moins garnies de galons, ſuivant leur dignité. Les cro blanches qui ſont devant & derriere ces ajuſtemen ſont accompagnées de flammes dans les coins ou angl rentrans. Les flammes ſont rouges pour la premie Compagnie, la ſeconde les porte jaunes. L'habill ment des Officiers principaux, qu'on appelle da ces Compagnies Officiers à hauſſe Col, eſt en brod rie également d'or ou d'argent, ſuivant la Compagn dont ils ſont Les chevaux de la premiere Compagn ſont de poil blanc ou gris pommelé, ceux de la ſeco de ſont de poil noir.

Ils ont dans chaque Compagnie un Drapeau & d Etendarts. Ainſi quand ils ſervent à pied le Drap eſt deployé & les Etendarts ſont pliés : & lorſqu' ſervent à cheval les Etendarts ſont depliés, & le Dr peau eſt plié. Les Etendarts de la premiere Compagn ont pour deviſe une Bombe qui tombe ſur une Ville avec ces mots : *quo ruit & lethum.* Ceux de la ſeco de Compagnie, ont pour deviſe un trouſſeau de flêc avec ces mots : *alterius Jovis altera tela.* Leurs Dr peaux ſont de la livrée du Roi.

Le Roi a fait bâtir deux Hôtels à Paris, conſtru en forme de Caſernes, l'un ſitué au Fauxbourg Germain pour la premiere Compagnie, & l'autre da celui de S. Antoine pour la ſeconde Compagnie. To les Officiers ſubalternes & les Mouſquetaires doive

er dans ces Hôtels, & s'y retirer tous les soirs, a
oins qu'ils n'en soient dispensés par la permission do
r Capitaine-Lieutenant. Les chevaux y sont aussi
és dans les écuries qu'on y a construites. Un déta-
ement de Mousquetaires y monte la Garde, pour veil-
à ce qu'ils soient panses & soignés exactement com-
il convient. Ce détachement est commandé par un
gadier ou Soubrigadier, & aucun Mousquetaire n'est
mt de ce service.

C'est dans ces Hôtels que chaque Compagnie y exer-
toutes les évolutions, soit à pied, soit à cheval. Per-
nne de la troupe ne doit manquer de s'y trouver. Si
elqu'un y manquoit sans raisons légitimes, le châ-
ment suivroit de près, & sa paresse ou négligence
roit sur le champ punie par une longue & dure
ison. Mais l'émulation est si générale dans le Corps
e chacun s'y trouve exactement & d'autant plus vo-
ntiers, qu'outre l'expérience qu'on y acquiert, ce
est que sur le compte que le Capitaine-Lieutenant
nd au Roi de l'exactitude de chacun en particulier
e S. M. leur accorde de l'emploi dans ses Troupes,
l'agrément d'y acheter des Compagnies.

On envoie tous les matins un Mousquetaire de cha-
e Compagnie pour recevoir l'ordre du Roi, que
M. donne ensemble aux trois Corps, c'est-à-dire,
Gendarmes, les Chevaux-Legers, & les Mousque-
ires, & ils se mettent en haie pour le recevoir chacun
eur rang.

Le service à cheval des Mousquetaires n'a lieu que
and S. M. voyage. Alors ils prennent leur poste
rès les Chevaux-Legers. Leur service à pied en pa-
il cas est le même que celui du Regiment des Gardes,
ils n'y sont ordinairement employés qu'en son absen-
. Les Mousquetaires, lorsqu'ils sont de Garde à pied
hez le Roi, ils ont bouche en Cour. Les deux Com-
gnies de Mousquetaires sont toujours toutes entieres
e service auprès de S. M. au lieu que les autres trou-
es de la Maison n'y servent que par détachemens &
ar quartier. Ainsi quand S. M. voyage, ces Compa-
nies le suivent sur ce pied.

Ce n'est pas seulement pour la théorie ou pour les
xercices, que ces Compagnies sont la véritable école
e Mars, elles le sont aussi pour la pratique. Elles
ussissent dans cette derniere aussi bien & encore mieux
ue dans la premiere Je ne puis mieux exprimer leur
alent en ce genre, qu'en déclarant que les actions si-
nalées de la Maison du Roi leur sont communes.

Les Mouſquetaires, comme les autres Maîtres la Maiſon du Roi n'ont aucun rang, mais ils jouiſ des mêmes priviléges que les Gardes du Corps, darmes & Chevaux-Legers. Ces deux Compagnie jouiſſent cependant du privilége d'être commenſau la Maiſon du Roi que depuis le 16. Octobre 1;

Il eſt vrai que la premiere Compagnie en avoit dès ſa premiere inſtitution, juſqu'a ſa ſuppreſſion. M elle ne put obtenir qu'il lui fût accordé lorſqu'elle rétablie. Le Miniſtre qui étoit alors en place, & avoit été le mobile de cette ſuppreſſion, ne voyant regret leur rétabliſſement, s'oppoſa par conſéquer tout ce qui pouvoit leur être avantageux.

Les Capitaines en Chef, & les Capitaines-Lieuter qui ont commandé la premiere Compagnie des Mo quetaires de la Garde depuis ſa création, ſont:

De Montalart ſous Louis XIII. en 1622. & d autres de même nom; tous les trois en qualité de pitaine en Chef. Le ſecond en 1626. Le troiſiéme 1628.

Le Comte de Treville, premier Capitaine-Lieuten ſous Louis XIII. en 1634.

Philippe de Mazarini, Mancini, Duc de Nevers ſ Louis XIV. en 1667.

Claude de Caſtelmor Artagnan en 1667.

Louis de Fourbin en 1673.

Louis de Melun de Maupertuis en 1684.

Le Comte d'Artagnan en 1716.

M. le Comte d'Avejan, en Janvier 1729.

Les Capitaines-Lieutenans de la ſeconde Compag des Mouſquetaires de la Garde depuis ſa création, ſo

De Mariac, Capitaine en chef, ſous Louis XIV. 1661.

Colbert de Maulevrier en 1665. premier Capitai Lieutenant.

Le Comte de Montberon en 1670.

De Jauvelle en 1674.

Le Marquis de Vins en 1692.

Le Marquis de Canillac en 1713.

M. le Marquis de Montboiſſier, en Avril 1729.

MOUSQUETONS: les mouſquetons ſont pareille longueur que les carabines, le canon poli net dedans. Ceux des Gardes du Corps du Roi ſont tr beaux, & damaſquinés d'or à porte vis, & piéce de pou de relief.

Les batteries ſont tournantes par le moyen d'un do ble reſſort qui fait reſter une plaque de fer ſurle b

t, enſorte que la batterie étant détournée ne puiſſe contrer rien qui lui puiſſe faire faire feu.

MOUSSE eſt un jeune Matelot, qui ſert de va- aux Gens de l'Equipage.

MOUTONNER, terme de marine : la mer *outonne*. Quand il y a beaucoup de mer, & que l'é- ne des lames blanchit, on dit que la mer *moutonne*, ce que les houles paroiſſent comme des moutons.

MOUVEMENS d'une Armée : Ce ſont les angemens de Poſte, que fait une Armée, ſoit pour commodité du campement, ſoit pour engager l'En- mi au combat, ou bien pour l'éviter. Les mouve- ns, qui ſe font en préſence d'une Armée ennemie, mandent une prudence conſommée & une parfaite nnoiſſance du terrein.

MOYENNE. On donnoit autrefois ce nom à e piéce de canon, que nous connoiſſons préſente- ent ſous le calibre de quatre livres, & qui eſt longue dix pieds.

MUNITION. Il y a dans une Armée les *mu- ions* de bouche & de guerre. On entend par *muni- ns* de bouche le pain, le ſel, la viande, des légu- es, du beure, du lard, du vin, de la biere & de au-de-vie, & pour les chevaux de l'orge, de l'avoi- , du foin, de la paille, de l'herbe. Les *munitions* de erre ſont la poudre, les balles, les boulets, & la mé- e. Au mot de *ſubſiſtence*, & ſous leurs titres parti- liers on trouvera ce qui regarde les *munitions de uche*.

Quant aux *munitions de guerre*, (je parle auſſi de hacune en leur lieu) elles ſe portent en campagne r des charrettes d'Artillerie. On obſerve au commen- ment de la campagne de diſtribuer à chaque Soldat, u Cavalier une certaine quantité de coups à tirer, our s'en ſervir dans les occaſions particulieres, où il e peut trouver. Le reſte demeure gardé au parc de Artillerie, lequel parc eſt toujours regarni par les agazins, établis dans les Places voiſines, à meſure u'il s'y fait des conſommations.

Il doit toujours y avoir dans le parc une ſuffiſance de harrettes, qu'on appelle compoſées, les unes de pou- res, & de balles, les autres de différentes eſpéces d'outils, & cela pour être envoyées ſuivant les ordres du Général a la tête des Corps particuliers, qu'on croit pouvoir en avoir beſoin, leſquelles charrettes retour- nent au parc, ſans que leurs charges aient été diſſi- pées, en cas qu'on n'en ait pas eu beſoin : & ſi on s'eſt

ſervi des outils des charrettes, l'ouvrage étant fait, doivent être ſoigneuſement aſſemblés, & rapporés près des charrettes par les Soldats qui s'en ſont ſervis pour être enſuite rechargés & ramenés au parc.

Si on ne fait qu'une Guerre de campagne, les haches, les ſerpes, les pelles, pics & pioches ſuffiſent; on fait un ſiége, la nature & la quantité des outils ſe proportionne ſur la grandeur de l'entrepriſe, & la nature du terrein, dans lequel il faut travailler.

Pour une Ville aſſiégée elle ne doit pas manquer ſurtout de poudre, de toutes ſortes d'armes, balles de calibre, mouſquets, fuſils de rempart, arquebuſes à croc, pierres, méches, canons & mortiers de différens calibres, avec pluſieurs affuts, & armemens de rechange, toutes ſortes de bois de remontage; & pour les plates-formes il faut avoir des chevres, cric, triqueballes, & traineaux, leviers, cordages, boulets, bombes, grenades, feux d'artifice, toutes ſortes d'outils à remuer la terre, outils tranchans, & convertibles à des Ouvriers de toute eſpéce, des forges complettes, & des Gens propres à mettre tous ces outils en uſage, tant pour le fer que pour le bois.

On comprend encore dans tout ceci un grand amas de paliſſades, & autres bois néceſſaires aux ponts, aux mines, des chevaux de friſe, des gabions, des faſcines de différente groſſeur & longueur, des hottes, des paniers, des ſacs à terre, & ballots de laine: toutes ſortes d'inſtrumens & uſtenſiles contre le feu, des moulins à bras & à cheval, un Hôpital bien fourni de lits, bien ſervi de Médecins, Chirurgiens & Apothicaires, & enfin bien pourvu de remedes & de médicamens néceſſaires à la guériſon des bleſſés.

Un Gouverneur, dont la Place eſt aſſiégée, ou en danger de l'être, doit faire attention à la poudre & aux *munitions* de guerre & de bouche. Il doit lui-même en régler la diſtribution, & ne point ſouffrir que perſonne y touche ſans ſes ordres.

Tous les matins il doit ſe faire rendre un compte exact de ce qu'on aura conſommé la veille, ſur-tout de ce qui regarde la poudre & le plomb, qu'il importe fort de ménager. Les moyens les plus ſurs pour cette épargne, ſont

I. De n'employer ces *munitions* que dans les néceſſités preſſantes.

II. De les délivrer aux poſtes en barils couverts de leurs chapes, & d'une peau à poil, ou fraîche, & non tannée, on doit avoir ſoin d'y poſer une ſentinelle

t ordre de n'en laiſſer approcher que ceux, qui ſont
argés de leur diſtribution.

II. De les diſtribuer aux Soldats avec des meſures
fer blanc, depuis une livre, juſqu'à un demi quar-
n, & de les verſer dans leur fourniment, ſans
ettre qu'ils y touchent de la main.

IV. De ne pas ſouffrir qu'on tire du canon mal-à-
pos, ni de groſſes pieces ſans néceſſité, ce qui arri-
preſque toujours inconſidérement.

V. De moderer le feu du canon, de la mouſqueterie,
des bombes, particulierement pendant le jour, lorſ-
e l'Ennemi n'entreprend rien, & qu'il n'eſt queſtion
e de le tenir en reſpect.

VI. De prendre garde que les Soldats ne dérobent la
udre, & ne la répandent malicieuſement.

VII. D'avoir ſoin qu'au troiſiéme jour d'*attaque*,
n'en donne qu'en petite quantité à ceux des Gardes
écédentes, qui ne doivent monter qu'en bioüac,
rce qu'il eſt à préſumer, qu'ils en auront de reſte.

VIII. De défendre aux Soldats de la diſſiper, en
argeant à pleines mains, ce qui eſt aſſez ordinaire
ans les cas preſſans. Il faut leur donner ou des car-
uches, ou de petites meſures, qui faſſent préciſe-
ent la charge, & avoir la même attention pour le
omb, la méche, & autres munitions. Tous les ma-
ns on doit commettre des Gens pour ramaſſer celles,
ui ſe trouveront répanduës dans les poſtes, comme
alles, mêches, ſacs à terre, armes rompues, outils,
c.

MUNITIONNAIRE, ou ENTREPRENEUR DES VIVRES eſt celui qui fait fournir la ſubſiſtence aux Troupes. Amaury Bourguignon de la Ville de Niort eſt le premier Munitionnaire & Entrepreneur Général que nous ayons eu en France en 1574. ſous Henri III.

Les Princes n'ont pas plutôt conçu le deſſein de lever des Armées, & de les faire marcher contre leurs Ennemis, qu'ils pourvoient à les faire ſubſiſter dans les lieux, où ils ont la penſée de les envoyer, pour cet effet il eſt néceſſaire qu'ils aient des perſonnes, qui entreprennent de fournir la ſubſiſtence à ces Armées.

La France où régne le bon ordre pendant la guerre, auſſi bien que pendant la paix, & qui tient ce bonheur des ſoins de ſon Monarque, & des conſeils de ſes Miniſtres a cet avantage au-deſſus de ſes Ennemis, que ſes Troupes ſont bien ſervies pour leur ſubſiſtence. Les autres Nations n'ayant pas l'uſage des Caiſſons

aussi régulierement établi que les François, & des Magazins bien placés, & fournis de tout ce qui est nécessaire pour faire subsister leurs Armées, souffrent de grandes incommodités, & perdent souvent des occasions favorables & avantageuses.

Quoiqu'en France on ait tant de soin de fournir les vivres aux Armées, on y trouve néanmoins très-peu de personnes capables de les bien faire. Il faut avoir travaillé long-tems dans les vivres pour les bien régir, & être doüé d'un génie particulier pour y réussir. L'esprit d'un *Munitionnaire* doit être d'une vaste étendue pour prévoir & donner ordre à toutes les fournitures qu'il fait en un même tems en plusieurs endroits différens.

Il doit avoir une connoissance parfaite des pays où l'on doit faire la guerre, des endroits, d'où l'on doit tirer la quantité de grains, dont on a besoin, de leur prix, poids, mesure, & de leur conversion en farine & en pain, des voitures qu'il faut pour les transporter dans les magazins les plus avancés, de la dépense pour l'achat des sacs & des ustensiles, pour le payement de la quantité de Commis, qui reçoivent des appointemens considérables, pour les faux frais, dont une partie est connuë, & l'autre qu'il est impossible de prévoir.

Comme il est de la prudence de ne pas confier le service du Roi & des sommes considérables à des sujets douteux, ou peu capables de s'en bien acquitter, il est de la prudence d'un *Munitionnaire* de connoître parfaitement ses Commis. » Je sçai qu'on est quelquefois » pressé, dit M. Nodot, par certaines considérations, » de donner de l'emploi à ces sortes de gens, mais il » faut suivre encore dans cette occasion l'exemple de » feu M. Jacquier, qui payoit des appointemens à ces » Commis de faveur, & ne leur donnoit aucun exer- » cice, persuadé qu'il étoit de gagner beaucoup plus » en les payant pour ne rien faire, qu'en les mettant » en état de ruiner ses affaires, car en fait de muni- » tion un Commis ignorant est funeste à ses Maîtres. «

Un *Munitionnaire* doit donc étudier avec soin le caractere de tous ses employés, leur naissance, leurs mœurs, les commissions qu'ils ont exercées, & de quelle maniere ils s'en sont acquittés. Cette connoissance est d'autant plus nécessaire, qu'on est en usage dans les vivres de ne prendre de cautions que des Cailliers.

Une des principales vuës du *Munitionnaire* étant d'établir son crédit dans tous les lieux où ses affaires

tendent, il en cherche les moyens. Comme le Roi a magazins de bled dans toutes les Places de guerre, le fait employer par le *Munitionnaire*, afin ce ne le laiſſer vieillir, & il en remplace les mêmes quanités, quand le ſien eſt voituré.

Les fournitures des vivres pour toutes les Armées tendent ſi loin que les *Munitionnaires* ont commerce ans toutes les Provinces du Royaume, & que ce commerce y porte pluſieurs millions pour payer les achats, leurs voitures, ainſi ils ont affaire à mille & mille ens, avec leſquels ils peuvent avoir des conteſtations.

Il n'y a point de Général d'Armée qui ne ſoit perſuadé de l'importance qu'il y a d'avoir un habile *Munitionnaire* pour faire ſubſiſter les Troupes. M. de Turenne, qui peut ſervir d'exemple à tous les Généraux, regardoit M. Jacquier comme ſon homme de confiance, & convenant avec lui de tout ce qui ſe prétendoit à faire pour la munition, il lui demandoit avis ſur les deſſeins qu'il projettoit.

En effet un Général, qui veut être bien ſervi, doit ſe confier au *Munitionnaire* pour ce qui regarde les vivres. Lorſqu'il en uſe ainſi, il eſt aſſuré que le Soldat aura toujours pour quatre jours de pain dans ſon haverſac, que la même quantité ſera dans les caiſſons, & qu'il s'en trouvera encore un bon nombre en levains, en cas qu'il ſoit beſoin de lever un travail pour en établir un autre.

Quand un *Munitionnaire* eſt continué dans ſon traité, (lequel traité ſe renouvelle ordinairement tous les ans) il ſonge à ſes achats de grains & d'avoines, choiſiſſant bien le pays, d'où il les tirera, à meilleur marché, la voiture compriſe, car toute l'application du *Munitionnaire* conſiſte à faire acheter à bon marché, & à éviter les faux frais autant qu'il le peut.

S'il eſt obligé de quitter ſoit par la paix, ſoit parce qu'un autre aura fait un meilleur parti; il ſe comporte à la fin de la campagne tout d'une autre façon.

Si ſon exercice ceſſe au moyen de la paix, il dreſſe des procès-verbaux de tous ſes effets, parce que le Roi doit lui en rembourſer la valeur, ſuivant toutefois ce qu'il en eſt dit dans ſon traité. Les Intendans ſont preſque toujours commis pour cette reception. Ils en font faire des ventes publiques en détail, ou bien on traite du total avec des particuliers par l'ordre du Miniſtre.

S'il quitte par un nouveau traité, il s'accommode de tous ſes effets avec ſon ſucceſſeur, & cela ſe fait

de gré à gré par convention entr'eux, enſuite ils donnent pouvoir à leurs Commis d'eſtimer tous les différens effets, & s'ils ne conviennent pas enſemble de prix, ils choiſiſſent des Arbitres par le jugement deſquels ils paſſent.

Cela s'entend ſeulement des équipages, des ſacs, des uſtenſiles, car pour les grains, les farines & les avoines, le nouveau *Munitionnaire* eſt obligé de les prendre à la meſure, ou au poids, ſuivant le prix porté ſur les Regiſtres des Commis aux achats : ayant égard auſſi aux voitures, qui pourront en avoir été faites, juſques dans les magazins de la frontiere, à la converſion en farines, & aux déchets, qu'ils pourront avoir ſoufferts. Tout cela ſe fait pour l'ordinaire avec tant d'honnêteté réciproque, que chacun eſt content. Enſuite les *Munitionnaires* conviennent du rembourſement.

MUNITIONNAIRE pour la marine, eſt celui qui fournit les Vaiſſeaux du Roi de biſcuit, de vin, de cidre, de biere, chair, poiſſon, legumes, comme riz, pois, feves & autres proviſions, qui ſervent à la ſubſiſtence des Equipages. Il place ſes vivres dans le fond de cale, & dans la ſoute au pain. Autrefois les Capitaines avoient le ſoin de nourrir les Equipages, aujourd'hui c'eſt le *Munitionnaire*, qui a un Commis ſur chaque bord.

MURAILLE : une muraille de revêtement, eſt celle qui environne une Place fortifiée. On lui donne quatre pieds & demi au cordon, c'eſt-à-dire à la hauteur du rempart, on y ajoute trois pieds pour retraite, avec le talus du mur, qui eſt différent, ſelon les différentes hauteurs.

Quand la maçonnerie du revêtement eſt bonne, on ne lui donne que trois pieds d'épaiſſeur au cordon. Le cordon fait la ſaillie, il eſt de pierres taillées en rond par dehors, c'eſt ſur le cordon que ſont poſées les guérites.

Derriere la muraille de revêtement eſt le rempart planté d'arbres, les ormes ſont les meilleurs, leurs racines lient la terre, le gros bois ſert aux affuts des canons, & le menu bois fait du faſcinage. C'eſt dans le rempart, que ſont les contreforts, & les contremines de la Place. Un rempart qui n'eſt pas revêtu du côté de la Place a autant de talus, que de hauteur : on lie les terres de ſon parapet, avec de petites branches vertes de ſaule & de racines de chiendent ; en le conſtruiſant, on lui donne un pied de hauteur plus qu'il ne

t avoir, ainſi qu'à tous les autres parapets, à cauſe l'affaiſſage. *Voyez* REMPART.

N

AGER en terme de Marine, c'eſt voguer : On dit ces Rameurs *nagent* de bout, c'eſt-à-dire ramnt ou voguent ſans être aſſis, comme ceux qui meht les Gondoles de Veniſe.

NAVIGER, c'eſt faire route ſur l'eau. *Naviger* Nord, courir au Nord, porter le cap au Nord, faire le Nord, gouverner au Nord, faire voile au Nord, re ſa courſe au Nord : tout cela ſignifie aller au Nord.

NAVIVE, Vaiſſeau, ou bord, eſt un Bâtiment de charpenterie, d'une conſtruction propre à flotter, & à le conduit ſur l'eau.

NAULIS, ou Nolis, terme de la Méditerranée, ur ſignifier fret.

NETTOYER ou enfiler, c'eſt tirer ſur toute la ngueur d'une ligne droite. On dit *nettoyer* la courti-, *nettoyer* le rempart.

NETTOYER la Tranchée, c'eſt faire plier la rde de la Tranchée, & mettre en fuite les Travailurs par une vigoureuſe ſortie de la Garniſon, qui raentuite le parapet, comble la ligne & encloué le n des Aſſiegeans.

NITRE. *Voyez* SALPESTRE.

NIVEAU de la campagne, res de chauſſée, ſurficie horizontale, ou parallele à l'Horizon, eſt une uation de terrein toute plate, & qui ne penche ni rt ni d'autre. Les talus ou le déclin d'une hauteur, nt le contraire d'un niveau de campagne.

NIVEAU, eſt un inſtrument qui ſert à faire conître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. Entre ſ eurs qu'on a inventés, le *niveau d'eau* eſt le plus mple & le plus ordinaire pour les travaux de fortifit on. Il eſt comme un tuyau rond, de cuivre ou autre ma'iere, long d'environ trois pieds, ſur douze à quinze lignes de diametre. Il eſt recourbé par les bouts à équerre, pour y recevoir deux tuyaux de verre de 3. u 4. pouces, que l'on fait tenir avec de la cire ou du aſt c. Il y a par deſſous une virolle, attachée au milieu pour le placer ſur ſon pied. On y verſe par un des bouts e l'eau ordinaire ou colorée, juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour paroître dans les deux tuyaux de verre.

Ce *niveau*, quoique fort ſimple, eſt très-comme pour niveler de moyennes diſtances. Il eſt fondé ſu que l'eau ſe place toujours naturellement de *niv* C'eſt pourquoi il n'eſt pas neceſſaire qu'elle ſoit ég ment éloignée des extrêmités des deux tuyaux de re ; car elle s'y mettra toûjours d'égale hauteur, rapport au centre de la terre.

Ce qu'on appelle deux points de *niveau*, ſont c qui ſont également éloignés du centre de la terre ; ligne qui eſt également éloignée du centre de la t dans tous les points, eſt appellée de *niveau*. C'eſt p quoi, comme la terre eſt ronde, cette ligne do t courbe, & faire partie de ſa circonférence. Mais l gne de viſée que donnent les opérations des *niveaux* une ligne droite, perpendiculaire au demi-diametr la terre, laquelle s'eleve au-deſſus du vrai *niveau*. M qué par la courbure de la terre, à proportion qu' eſt plus étenduë : c'eſt pourquoi toutes les opérati ne nous donnent que le niveau apparent, que l'on corriger pour avoir le vrai *niveau*, lorſque la ligne viſée paſſe cinquante toiſes.

NIVELLEMENT eſt une opération qui n fait connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un aut ou ce qui eſt le même trouver deux points égalem éloignés du centre de la terre, & cela par le moyen l'inſtrument dont je viens de parler. Pour ſçavoi pratique du *nivellement*, on peut conſulter entre aut livres le ſecond Tome du cours de la *ſcience milit de Bartet de Villeneuve*.

NOEUD DE CHARRUE : C'eſt un nœud uſage dans l'Artillerie, & que font les Capitaines Charroi quand ils paſſent des cordages dans des roü pour relever des piéces verſées.

NON-VUE, terme de marine, c'eſt-à-dire fa d'avoir découvert, & eu connoiſſance du parage. Qua la brume eſt épaiſſe, & que le gabier ne peut plus fa utilement ſon quart, & qu'on appréhende d'être po à la côte, qui peut être fort baſſe, on met en par pour ne pas périr par *non-vue*.

NORD-ESTER, en terme de marine, eſt dé ner, ou ſe tourner du Nord vers le Nord eſt. Ce n eſt commun dans les voyages de long cours, pour ſig fier la variation de l'aiguille du compas, qui au l de regarder directement le Nord, ſuivant les qualit de l'aimant, dont elle eſt frotée, ſe tourne quelqu fois vers le Nord eſt. En de certains parages, elle d cline plus ou moins, & cette inégale déclinaiſon,

ation cause de grandes erreurs, & fait souvent faire fausse route ; car comme l'aiguille indique mal le ôle du Nord, elle indique mal aussi les autres airs du

NORD-OUESTER, en terme de marine, est ner, ou se tourner vers le nord-oüest, au lieu de der le Nord. Car en de certains parages, l'aiguille arte du Nord, pour se tourner vers le nord-oüest. rès de l'Isle de Madagascar, l'aiguille varie de 18. és, nord-oüest, & un peu plus avant, proche l'Isle Diego-Rois, elle *nord-oüeste* de vingt-deux degrés.

NOYEAU est un morceau de fer fort long, & de ne cylindrique, qui après avoir été revêtu d'un filchal, tourné en spirale, & recouvert d'une pâte de dre, que l'on fait bien sécher, se place au milieu moule d'une piece de canon, & qui en étant retiré, nd le métal a été coulé dans le moule, & que la e est fonduë, laisse ce vuide, qui s'appelle ame de piéce, & qui s'aleze après, quand le calibre ne se ve pas assez ouvert.

l'égard des bombes, des grenades & des boulets ux, ce qu'on appelle noyau, est un globe ou boule terre, sur laquelle se moule la chape des bombes, grenades & des boulets creux. Entre cette chape & *noyeau* se coule le métal, & quand il est coulé, on e ce noyeau, & l'on en fait sortir la terre.

On ne fait des *noyeaux* pour les boulets, que pour re les coquilles, qui sont ou de fer, ou de sable ; & *noyeaux* sont de la grosseur qu'on veut les boulets.

O

OBUS : Ce sont des petits canons courts, que les Hollandois emploient.

A la bataille de Nervinde, où l'Armée Françoise, ommandée par feu M. le Duc de Luxembourg, défit celdes Alliés à plate couture, outre les 77. piéces de nte, que les Ennemis laisserent dans leur fuite, il se uva 8. mortiers, appellés *obus*, qui s'éxecutent de la ême maniere que le canon. Les Anglois & les Holndois se servent de ces *obus*. Ils sont faits de la même çon.

Ceux des Anglois ont le calibre plus petit, sont plus hargés de métal de près de 600. livres que les autres. s pesent 1500. Ceux des Hollandois 900. ou environ. n plus d'un endroit les Ennemis nous ont laissé des

modeles des *obus* ou *mortiers*, dont ils ſe ſervent. Co
me deux qu'ils abandonnerent au bombardement de
Malo, pendant le mois d'Août 1695. Ils peſoient
milliers les deux. On leur en prit auſſi deux dev
Dunkerque, avec la Galiote qui ſervoit a les éxecut

OCEAN eſt le plus grand amas de toutes les ea
ſalées & navigables, qui ſont ſur le globe terreſtre.
eſt joint à la Méditerranée, par le détroit de Gibr
tar, & eſt détaché du derbent, ou de la mer Caſpi
ne, par la partie du vieux continent, qui regne au Su
dans le Royaume de Perſe.

OCTOGONE, eſt une figure ou un Polyg
compris ſous huit côtés égaux, qui forment huit ang
auſſi égaux.

OEIL DE BEUF, œil de pie. *Voyez* YEUX.

OEUVRES DE MARÉE, c'eſt le radoub
le carnage que l'on donne aux Vaiſſeaux, pendant
comme dire des baſſes eaux de la marée.

OEUVRES MORTES, d'un Vaiſſeau compre
nent la dunette, l'acaſtillage, les galieres, bouteille
tugues, couronnement, mâts, vergues & hunes. L
Vaiſſeaux de Guerre, doivent être déchargés de boi
par les *œuvres mortes*, le plus qu'il eſt poſſible, po
être plus legers à la voile.

OEUVRES VIVES d'un Vaiſſeau, ſont tou
les parties du corps du Bâtiment, compriſes depuis
quille, juſqu'au vibord, ou au pont d'en haut.

OFFICIER ſur terre : ce mot pris en général,
gnifie un homme de guerre, qui a quelque autorité da
le Corps où il ſert. Mais dans les Troupes, on le pren
dans un ſens plus rigoureux, & il ſignifie ſeulem
ceux qui ont un Brevet ou Commiſſion du Roi. Ai
le General, les Cornettes & les Enſeignes renferme
tous les divers dégrés des *Officiers* de l'Armée, ce q
eſt au-deſſous de ceux-ci ne paſſent que pour ba
Officiers.

Il y a dans chaque Régiment un Colonel, qui a
Compagnie, un Lieutenant Colonel, qui a auſſi un
Compagnie, un Major, qui n'a point de Compagnie
un Aide-Major, qui a Brevet de Capitaine, mais qu
n'a point de Compagnie, quinze Capitaines, dix ſep
Lieutenans, dont on choiſit un ou deux pour Garçon
Majors. Cela varie quelquefois, car ſouvent, il y
dans chaque Compagnie des Sou-Lieutenans, & quel
quefois des Capitaines en ſecond, ou réformés à la ſuit
d'un Régiment. Les Officiers ſubalternes, ſont ceux qu
ſont au-deſſous du Capitaine, comme Lieutenans

lieutenans, Cornettes & Enseignes, les autres ciers ne sont comptés que pour bas Officiers.

fficier Général, est celui dont l'autorité ne s'étend seulement sur une Compagnie, ou sur un Régiment culier; mais sur un Corps, composé de plusieurs mens d'Infanterie ou de Cavalerie, qui tiennent la mpagne, ou qui sont en état d'agir.

s Officiers Généraux d'une Armée, sont les Généx, les Lieutenans Généraux, les Maréchaux de mp, & les Brigadiers de Cavalerie & d'Infanterie.

Artillerie a ses Officiers, qui sont les Lieutenans néraux, la plupart Officiers Généraux des Armées Roi, les Lieutenans Provinciaux, les Commissaires vinciaux ordinaires & extraordinaires, & les Offis Pointeurs; le Corps des Officiers de l'Artillerie France, avec les Officiers du Régiment Royal d'Arer ne sont qu'un même Corps. Ils font le service Campagne, & celui des Places ensemble, & prent le rang de la droite à la gauche, suivant la date leurs commissions, dont chaque Officier est également pourvu par le Grand Maître & Capitaine Général l'Artillerie de France. *Voyez* ARTILLERIE.

Quand il y a concurrence entre plusieurs Officiers, nt les charges sont égales, le plus ancien l'emporte, s avoir égard à la dignité, ni à aucune autre raiu, d'où il n'ait un ordre inaltérable, qui retranche tes les occasions, & tous les prétextes de division & d sjute, & qui fait que le commandement se trouujours réuni dans un seul, le grand nombre de mmandans est aussi préjudiciable à l'Etat, que le rd nombre de Medecins l'est à un malade.

Quand les Troupes de l'Empereur se trouvent en rps d'Armée avec celles des Electeurs, en charge ale, les Officiers de l'Empereur précedent toûjours sans oir égard à l'ancienneté; mais en charge inégale, Officier Supérieur commande l'inférieur.

Dans les Batailles & dans les Siéges, l'aile droite aptient aux Impériaux, & dans les marches, ils ont vant-garde le premier jour de marche.

OFFICIER sur mer: Il y a sur mer les *Officiers* la Marine, & les *Officiers* Mariniers. Ces derniers rment ordinairement la sixiéme partie des Gens de Equipage, choisis pour la conduite, pour la manœuve, ou pour le radoub; & ce sont le Maître, le Pite, le Bosseman, le Maître de Hache, le Maître oilier & leurs semblables.

Mais les *Officiers* de la Marine sont des hommes

d'epée, propres pour le combat, & qui ont l'autor par subordination de l'un à l'autre. Le principal Offic est l'Amiral. Il a sous lui deux Vices-Amiraux; l'un Ponent, l'autre du Levant, trois Lieutenans Gen raux, six Chefs-d'escadre, plus de cent Capitaines Vaisseaux, quatre Majors, vingt Capitaines de Frégat legeres, vingt Capitaines de Brulots, dix Capitaines Flutes, cinq Capitaines de Port, sans comprendre Capitaines en second, & les Lieutenans & Enseign tant en pied qu'en second, & sans parler des augmen tions que le Roi ordonne de jour en jour.

OMBRÉ: Sécher a *l'ombre*. Les Fondeurs de l'A tillerie font sécher sans feu la terre fine, appellée *pot* qu'ils mettent sur les moules des piéces, avant que faire la chape; & ils appellent cela sécher à l'*omb*

OPE'RATION de Guerre. Les *opérations* Guerre consistent dans la résolution, le secret, la vi se, la marche, le campement & le combat. Je p de tous ces articles en leur lieu.

ORDONNANCE. *Voyez* COMPAGNI d'Ordonnance.

ORDONNANCES, sont des Cavaliers Sergens de chaque Brigade, qui montent tout équ chez le Général, le Maréchal Général des Logis de Cavalerie, & le Major Général pour porter les ordr chacun à leur Corps; ce sont aussi des Cavaliers Soldats que l'on envoye d'un poste au Général, pour donner avis des mouvemens de l'Ennemi, d'attaqu &c

ORDONNANCE, maniere d'arranger une A mée pour la faire combattre. *Voyez* ORDRE BATAILLE.

ORD'ONNE'E à la parabole, sont des lignes ralleles, tirées dans la parabole. Mais ordinairem on n'entend par ce mot *ordonnée* que la moitié de ch que parallele.

ORDRES MILITAIRES DE NOS ROI Il y a en France trois Ordres de Chevaliers du Roi: Sç voir celui de S. Michel, celui du S. Esprit, & celui S. Louis. L'Ordre de Montcarmel, réuni avec ce de S. Lazare, & l'Ordre de Malte, quoiqu'Ord Royaux & Hospitaliers, sont aussi des Ordres mi taires. Je vais parler des uns & des autres.

ORDRE DE SAINT MICHEL.

Les Historiens parlant de l'institution de l'Or dre de Saint Michel assurent que le Roi Charles VI après l'apparition de l'Archange Saint Michel, sur

d'Orleans, prit pour ſon Oriflamme l'Image de cet
ange, avec deux deviſes, tirées des Propheties de
el : l'une portant ces paroles. *Ecce Michael unus de*
cipibus primis, & venit in adjutorium meum ; &
re portant celle-ci : *Nemo eſt adjutor meus in om-*
, niſi Michael princeps noſter ; & qu'il fit vœu,
dès-lors qu'il ſeroit paiſible dans ſes Etats, il inſ-
roit un nouvel Ordre de Milice de Chevalerie, en
nneur de cet Archange, qui eſt le gardien du
aume de France.

en fit peindre l'Image en ſon Etendard, ou Ban-
e, ſemée de fleurs de lis d'or, ſans nombre, à
ſe que les Anglois n'avoient que des Drapeaux peints
s leurs Enſeignes. Ce Prince n'ayant pu mettre à
xcution ſon vœu avant ſa mort, Louis XI. ſon fils
r éxécuter la volonté de ſon pere, inſtitua cet Or-
le 1. Août 1469. & fixa le nombre des Chevaliers
6.

orſque le Roi donne cet Ordre à ceux qu'il veut ho-
er du S. Eſprit, S. M. eſt vetuë d'un habit & man-
ordinaire, un chapeau garni de plumes ſur ſa tê-
de bout, entouré des principaux Seigneurs de ſa
r, botté & éperonné, l'épée nuë à la main, dont
ouche le Chevalier, qui eſt ceint d'une épée, &
ſterné à ſes pieds. Mais quand le Roi veut donner
Ordre ſeulement, il nomme un des Chevaliers du
Eſprit, pour lui donner l'accolade.

Louis XIV. en 1665. a limité cet Ordre à 100. Che-
iers, à ſçavoir ſix Chevaliers Eccléſiaſtiques, ſix
res de Robe, & 88. d'épée, qui ſont preuve de dix
de Service, & de trois degrés de Nobleſſe pater-
le. Ils portent la Croix d'or émaillée, fleurdeliſée,
achée à un cordon noir moiré.

ORDRE DU S. ESPRIT.

L'Ordre du S. Eſprit a pris ſon commencement ſous
uis de Tarante I. du nom, Roi de Sicile & de Sar-
igne, qui en fit la cérémonie le 25. Mai 1352, jour
Fête de la Pentecôte. Henri III. inſtitua & joignit
Ordre à celui de S. Michel, & s'en déclara le Chef,
en unit pour jamais la grande Maitriſe à la Cou-
nne.

Ce Roi en ſolemniſa la Fête la premiere fois le 31.
nvier 1578. & fit cette inſtitution pour marque éter-
lle de piété & de reconnoiſſance, qu'il vouloit rendre
Dieu des bienfaits qu'il en avoit reçus au jour de l'en-
i du S. Eſprit, ayant été en ce même jour élu Roi
Pologne, & ayant ſuccédé à la Couronne de Fran-

ce ; mais non pas pris naiſſance, comme pluſieurs
teurs l'ont écrit, puiſqu'il étoit né à Fontainebleau
19. Septembre 1551.

On ne croit pas que ce dernier Ordre du S. Eſp
inſtitué par Henri III. ſoit une imitation de l'anci
inſtitué par Louis de Tarante, les Statuts du der
inſtitué étant tous différens de l'ancien. Cent per
nes des plus qualifées du Royaume, compoſent l'
dre du S. Eſprit, dont quatre Cardinaux, cinq P
lats, & 87. Chevaliers. Les Chevaliers du S. Eſprit
Commandeurs des Ordres du Roi. Ils portent la cro
& le collier d'or, avec le S. Eſprit émaillé & broché
argent, ſur le côté gauche de l'habit, avec le gra
cordon de ſoye bleuë moiré. Outre ces cent Chevalie
il y a les quatre grands Officiers Commandeurs de l'
dre, un Intendant, un Généalogiſte, un Hérault d'
mes & un Huiſſier qui portent la croix émaillée, at
chée avec un ruban bleu à la boutonniere.

ORDRE DE S. LOUIS.

Cet Ordre eſt purement militaire, il fut inſtitué
Louis le Grand de Glorieuſe & immortelle mémo
en 1693.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 30. Septemb
1719. S. M. a fixé le nombre des grands Croix, Co
mandeurs & Chevaliers dudit Ordre à quatre ce
quarante cinq. Sçavoir 12. grands Croix à 6000. liv. p
an. 13. Commandeurs à 4000. liv. 27. Commandeu
à 3000. liv. 35. Chevaliers a 2000. 38. Chevaliers
1500. liv. 106. Chevaliers à 1000. liv. 1. Chevalier
900. liv. 99. Chevaliers à 800. liv. 45. Chevaliers
600. liv. 25. Chevaliers à 500. liv. 35. Chevaliers à 40
liv. 5. Chevaliers a 300 liv. 4. Chevaliers à 200. liv.

Sa Majeſté a dechargé & decharge toutes les penſi
de l'Ordre de S. Louis de la retenuë du dixieme
commencer au premier Janvier 1720. veut au ſurpl
que l'Edit du mois d'Avril ſoit éxécuté ſelon ſa form
& teneur.

Cet Edit porte ſuplement de dot de cent cinquan
mille livres de rentes, qui ſont avec la dot de Lou
XIV. de trois cens mille livres, quatre cens cinquan
mille livres en tout. Cet Edit fait don auſſi audit Ordr
de 2. ſol pour liv. de droit d'amortiſſement, franchie
& nouveaux acquets, pendant leſpace de ſix annees
commencer du 1. Avril 1719.

Le Roi eſt le Chef & Souverain Grand Maître de ce
Ordre. Apres Sa Majeſté Monſeigneur le Dauphin
ou le premier Prince du Sang eſt de l'Ordre. Les Prin
ce

du Sang y ſont admis, les Maréchaux de France, l'Amiral & le Général des Galeres ſont Chevaliers nés. Il a vingt-ſix Grands Croix en broderie d'or ſur l'habit, & Cordon rouge, & 64. Commandeurs qui ont des penſions. Le nombre des Chevaliers eſt de plus de 400. des Officiers, tant ſur mer que ſur terre. Ils portent la Croix fleurdeliſée d'or & émaillée, attachée à la boutonniere, avec un ruban rouge moiré.

D'un côté de la Croix eſt S. Louis, avec ces mots, *Ludovicus magnus inſtituit* 1693. De l'autre on y voit une épée flamboyante, & ces mots *bellicæ virtutis præmium*. Il a quatre grands Officiers de l'Ordre, créés par le Roi, en titre d'Office en 1719. avec quatre Officiers Commandeurs, & huit autres Officiers de l'Ordre.

ORDRE DE MONTCARMEL.

Cet Ordre de Notre-Dame du Montcarmel, fut inſtitué par Henri IV. confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Fevrier 1608. l'autre du 26. du même mois & an. En conſequence ce Monarque par ſes Lettres patentes, données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'Office de Grand Maître de ſaint Lazare, avec toutes ſes Commanderies, Prieurés & Bénéfices, à celui qu'il venoit d'inſtituer.

ORDRE DE S. LAZARE.

Les premiers & les plus anciens Chevaliers Hoſpitaliers, ſont ſans contredit ceux de S. Lazare. Ils ne faiſoient autrefois qu'un ſeul Corps, ſous un Grand Maître, avec ceux de S. Jean, à préſent dits Chevaliers de Malte, qui s'en ſéparerent, comme il ſera dit à leur article.

Après cette ſéparation, qui arriva en 1112. ceux de S. Lazare conſerverent leur ancien nom, & ajouterent à leurs habits une croix verte, pour ſe diſtinguer des autres, & ſe maintinrent dans les bornes de leur premier inſtitut, qui permettant le Mariage, conſiſtent à ces trois vœux eſſentielles de *charité*, pour retirer & ſervir les pauvres lépreux; de *chaſteté*, libre & conjugale, d'*obéiſſance* à leur Grand Maître, & d'être toujours prêt à combattre contre les infidelles, & les ennemis de l'Egliſe.

Le Roi Louis le jeune, à ſon retour de la Terre Sainte, en amena un nombre en France, pour y exercer leurs charitables ſoins, leur donnant pour cet effet l'Intendance & l'adminiſtration de toutes les ladreries de ſon Royaume, avec ſon Château de Bogny, près Orléans, pour être le chef-lieu de leur Ordre deçà la mer, ainſi qu'il paroît par ſes Lettres patentes de l'année

1154. & que Philippes Auguſte confirma en 1208. Monarque leur donna de grands priviléges, qui ont depuis confirmés & augmentés par 12. de nos Roi

Enſuite cet Ordre s'étendit peu a peu dans toute l'E rope, principalement en France, en Angleterre, Ec ſe, Allemagne, Hongrie, Savoye, Sicile, dans Poüille, dans la Calabre & dans la Campagne d'Ita où l'Empereur Fréderic II. lui donna de grandes p ſeſſions en 1125. qui furent depuis confirmées par ſ ſieurs Papes.

Sous ſaint Louis le Pape l'approuva & le confirma nouveau, en lui donnant la regle de S. Auguſtin, a de grands priviléges, depuis confirmés & augmentés les Bulles des Papes Gregoire IX. Alexandre IV. C ment IX. Nicolas III. Gregoire X. & Jean XXII. leur ont accordé les mêmes graces, dont les C valiers de S. Jean joüiſſent.

Cependant nonobſtant tous ces différens titres, nocent VIII. entreprit de ſuprimer l'Ordre de S. Laz de Jeruſalem, & rendit pour ce ſujet une Bulle en 14 mais elle ne fut point reçuë en France. Aucontrair y eut toujours un Grand Maître. Malgré cela les Che liers de ſaint Jean s'en tenant à cette Bulle, voulur s'emparer de leurs Commanderies, ſurquoi interv Arrêt en 1547. qui les débouta de cette prétention qui maintint les Chevaliers de ſaint Lazare dans l poſſeſſion.

Leon X. rétablit cet Ordre en Italie ſeulement : & V. par ſa Bulle de 1565. en renouvella tous les pr léges, & y établit un Grand Maître, qui prétendit ex cer ſa juriſdiction ſur tous les Chevaliers de l'Ord en quelque partie du monde qu'ils fuſſent, quoiqu'il y eût un en France, qui eut la même prétention, avec p de juſtice, puiſqu'il étoit en poſſeſſion du chef-lieu tout l'Ordre.

Après la mort du Grand Maître d'Italie, arrivée 1572. Gregoire XIII. unit l'Ordre de S. Lazare à ce de S. Maurice, & en accorda la grande Maîtriſe au D de Savoye, ſur quoi le Grand Maître de France Franç *Salviati*, quoiqu'il fût d'Italie, fit ſes proteſtati contre la Bulle du Pape, & ſes oppoſitions à la qua que le Duc de Savoye prenoit de Grand Maître, & pour le même ſujet Chapitre-général à Boigny en 15 par le réſultat duquel les Chevaliers ſe maintinrent t jours dans la poſſeſſion des Commanderies qu'ils avoi en France.

Tel étoit l'état de l'Ordre de S. Lazare, lorſ

nri IV. lui unit celui de Notre-Dame de Montcarn l, auquel il donna pour Grand Maître Philberg de Nreſtang, qui depuis quatre ans l'étoit de ce premier. Cude de Nereſtang ſon fils lui ſucceda, & eut pour Sceſſeurs ſes deux fils, Charles & Charles Achilles d Nereſtang. Ce dernier pourvu en 1645. fut confirn dans cet Office, par une Bulle d'Innocent X.

Louis XIV. confirma encore l'inſtitution de cet Ord au mois d'Avril 1664. & le Cardinal Vendôme, Igat *à latere* du Pape Clement IX. donna une Bulle l'n 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confirn tous les priviléges qui avoient été accordés à celui q S. Lazare, par les Papes Pie IV. & Pie V. Le mên Monarque donna encore en 1672. un Edit très-fvorable à cet Ordre, & le Marquis de Nereſtang, le (quiéme de ſa maiſon, qui s'en étoit vu ſucceſſivement Grand Maître, s'étant démis de cette Charge en 173. le Marquis de Louvois en fut établi Vicaire-géral, par Lettres Patentes du 4. Février de la même ânée.

ous ſon adminiſtration ſe firent de grandes réunions à cet Ordre. On y établit cinq grands Prieurés; mais ares ſa mort arrivée en 1691. ces différentes réunions rent ſupprimées, la plupart par Edit du mois de Mars 693. qui révoqua celui de 1672. & le Roi nomma des ommiſſaires pour régler les biens qui devoient demeur à l'Ordre, & ceux qui en devoient être diſtraits.

Au mois de Décembre ſuivant, le Marquis d'Angeau ant été établi Grand Maître, par Sa Majeſté, il reva grandement la gloire de ces Ordres unis, en mulpliant beaucoup le nombre des Chevaliers, en leur onnant des habits de cérémonies, qui ont été ſupriés en 1721. Car M. le Duc d'Orleans ſon Succeſſeur ordonné que dans les cérémonies, les Chevaliers paîtroient en habit ordinaire, & un manteau court de amas noir, ayant la croix en broderie ſur le manau, & la petite brodée de même ſur l'habit, & de us un grand ruban de ſoye ſannée amarante, auquel croix eſt attachée, pendante au col.

Cette croix eſt d'or à hui rais, d'un côté émaillée amarante, avec l Image de la Vierge au milieu, & e l'autre émaillée de verd, avec l'Image de S. Lazare u milieu. Chaque rayon eſt pommelé d'or, & il y a ne fleur de lis d'or dans chaque des angles de la croix.

Les Servans d'armes ne portent jamais qu'une médaille aux mêmes émaux, attachée par une chaîne, ns ruban, à une des boutonnieres de leur habit. Il

faut faire preuve de Nobleſſe de quatre degrés, pour être admis à cet Ordre.

Le Grand Maître s'intitule dans les actes de l'Ordre *Frere N. Grand Maître des Ordres de N. D. du Mont-carmel & de S. Lazare en Jeruſalem, Nazaret & Bethléem, tant en deçà que delà les mers.*

Les Chevaliers n'ont dans l'Ordre que le titre de Frere, mais dans les actes qu'ils font hors de l'Ordre, il ſont qualifiés de Meſſire, les Eccléſiaſtiques Prêtres, quoiqu'ils n'ayent point fait de preuve, ont auſſi le même titre.

Les Armoiries des Ordres de Notre-Dame de Mont-carmel & de S. Lazare, ſont d'argent à la croix, mi-partie de pourpre & de ſinople : le pourpre eſt la couleur de Notre-Dame, & le ſinople celle de S. Lazare. Quelqu'uns donnent la premiere place au ſinople, parce que l'Ordre de S. Lazare eſt beaucoup plus ancien que celui de Notre-Dame. Le Grand Maître porte ordinairement ces Armoiries écartelées.

Louis XV. par ſon Edit du mois d'Avril 1722. rétablit & confirme ledit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, dans tous ſes biens & priviléges.

Par ce même Edit S. M. a concédé, uni, incorporé audit Ordre, l'Hôpital & Egliſe de S. Jacques de Paris, avec l'entiere adminiſtration & jouiſſance perpétuelle & irrévocable des biens dudit Hôpital & Egliſe, à condition d'entretenir, d'acquitter les fondations, charges & dettes légitimes dudit Hôpital & Egliſe.

Le Roi eſt Souverain Chef, Fondateur & Protecteur de cet Ordre, & M. le Duc d'Orleans eſt Grand Maître Général des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare de Jeruſalem, Bethleem & Nazareth.

Cet Ordre eſt apréſent compoſé de 79. Chevaliers Laïques, & de Chevaliers Prieurs de l'Ordre, dont ſoixante-onze Commandeurs : de trente cinq Chapelains, dont trois ſont Commandeurs; de quatre-vingt-ſix Freres Servans d'armes, dont deux ſont Commandeurs, qui jouiſſent des mêmes priviléges & prérogatives que les Chevaliers. Le tout monte à 77. Commenderies. Ces Chevaliers & les Freres Servans d'armes, jouiſſent auſſi des penſions ſur les Bénéfices, quoique mariés.

ORDRE DE MALTE.

Le Bienheureux Gerad Tune, Provençal de l'Iſle de Martigues, qui étoit maître des Hoſpitaliers, lorſque Jeruſalem fut priſe par les Croiſés, ſur les Sarraſins,

t environ l'an 1112 un troisiéme Hôpital, sous le
n de S. Jean-Baptiste. Il y logea ses nouveaux Che-
liers, qui peu de tems apres formerent le dessein de
ire une conduite & une forme de vie plus severe &
parfaite que celle de leurs anciens confreres.

n effet, comme aprés la mort de Gerard, on eut
à la pluralité des voix, Frere Broyant Roger, pour
nd Maître des Hospitaliers, les nouveaux Cheva-
de ce troisiéme Hôpital, persistant dans leur pre-
re résolution de mener une vie plus parfaite, & d'a-
er comme les Chevaliers du Temple à leurs autres
x celui de chasteté, ils se séparerent des anciens
pitaliers, & choisirent pour leur chef, Frere Ray-
nd du Puys, Gentilhomme du Dauphiné, qui leur
le nouvelles constitutions, toutes remplies d'une
le piété chrétienne.

n peut les voir dans le Livre des Statuts de l'Or-
, avec l'approbation du Pape Calixte II avec les pri-
ges, qui leur ont été donnés par 78. Souverains-
tifes. De puis ce tems là, pour se distinguer, ils s'ap-
erent les Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jeru-
m, & prirent la croix blanche octogone sur un ha-
noir. Cet Ordre fameux contre l'ordinaire des au-
établissemens Religieux, a toujours été en augmen-
, depuis plus de six cens ans, jusqu'à ce point su-
me d'élévation, de splendeur & de gloire où nous
oyons aujourd'hui. Il a eu de tout tems l'hon-
r d'avoir pour les Commandeurs & Chevaliers,
ce qu'il y a de plus généreux & de plus braves
mi la Noblesse de toute l'Europe, & sur tout des
nces encore plus remarquables & plus distingués par
randeur de leur mérite, que par celle de leur nais-
e & de leur nom. Cet Ordre enfin sous les noms
lebres de *Rhodes* & de *Malte* a rempli la terre &
ner & toutes les parties du monde des glorieux tro-
es, & d'une infinité de victoires qu'il a remportées
les Infideles.

Apres la prise de Jerusalem par les Sarrazins en
7. les Chevaliers de cet Ordre se retirerent à Marga
Phenicie, puis à Ptolemaide, ou S. Jean d'Acre,
ils demeurerent jusqu'en 1191. que cette Ville fut
ore conquise par les Sarrazins. Dela ils se refugierent
l'Isle de Cypres, où ils resterent 13. ans, & l'an
9. ils conquirent l'Isle de Rhodes, qui leur donna
om de Rhodiens ou de Chevaliers de Rhodes,
ls porterent jusqu'en 1522. que cette Isle fut prise
les Turcs.

Alors ils se retirerent à Candie, puis en Sicile, & en-

fuite à Rome, où le Pape leur donna la Ville de
terbe pour retraite. Enfin en 1530. l'Empereur Char
quint donna à cet Ordre l'Isle de Malte, qu'il ga
encore aujourd'hui, & qui est un des principaux B
levards de la Chrétienté.

Cet Ordre comprend trois états. Le premier celui
Chevaliers : le second celui des Chapelains, & le tr
sième celui des Servans d'armes. Les Chevaliers
Nobles de quatre générations, du côté paternel & m
ternel. Les Chapelains ou Prêtres conventuels, sont
bles, ou du moins de familles considérables, &
Servans d'armes sont Nobles, ou du moins de f
les, hors du commun.

Le Gouvernement est monarchique & aristocrat
car le Grand Maître est Souverain dans l'Isle de M
& ses dépendances, & donne les provisions des gr
Prieurés, des Bailliages, & des Commanderies. T
les Chevaliers, quelque autorité qu'ils ayent, doi
lui obeir en tout ce qui n'est point contraire à la re
& aux statuts de la Religion, & c'est en quoi con
la Monarchie.

Dans les grandes affaires le même Grand Maître
sacré Conseil ont ensemble une autorité absolue. T
s'y passe à la pluralité des voix. Celles du Grand Ma
est comptée pour deux, pour marquer sa prééminen
c'est ce qui fait l'aristocratique.

L'Ordre est divisé en huit Langues, dont le Roy
me de France a les trois premieres. Ces huit La gu
sont Provence, dont le chef est grand Commandan
l'Ordre : Auvergne, dont le chef est grand Marée
de l'Ordre : France dont le chef est grand Hospitalie
l'Ordre : Italie, dont le chef est grand Amiral de l'
dre : Arragon dont le chef est grand Conservateu
l'Ordre : Angleterre, dont le chef est Tercopolier
premier Commandant de toute la Cavalerie de l'Or
Allemagne, dont le chef est grand Bailli de l'Or
Castille, Leon & Portugal, dont le chef est gr
Chevalier de l'Ordre.

Les huit Langues ont chacune leur chef à Malte.
plus ancien Chevalier, de quelque Langue qu'il
entre au Conseil ordinaire. La Langue de la Franc
deux Bailliages, qui lui sont affectés : dont l'un le
li de la Morée, ou Commandeur de S. Jean de La
à Paris : & l'autre le grand Tresorier de S. Jean en
le, proche Corbeil.

Chaque grand Prieuré a un nombre de comman
ries, dont les unes sont destinées aux Chevaliers
les autres indifféremment aux Chapelains & Serv

mes. Ces commanderies ſont appellées de Juſtice, e grace. Les premieres s'acquierent par ancienneté, par amélioriſſement ; mais il faut que celui qui y end, ait fait cinq années de réſidence à Malte, & re caravanes, ou campagnes ſur mer, pour le ſervie l'Ordre. Celles de graces ont ce nom, quand elles données par le Grand Maître, ou par les grands rs, qui en ont le droit.

and les Chevaliers vont combattre contre les Infi. s, ſoit Profés, ſoit Novices, ils portent ſur leurs s une ſubreveſte rouge, en forme de Dalmatique, e par devant & par derriere d'une grande croix che ſans pointe, qui marque les armes de la Reli. Ils portent avec cela une croix octogone d'or, illée de blanc, pendante à un ruban noir ſur l'eſto.

s Chapelains la portent de toile blanche, couſuë eurs manteaux, & les Servans la portent à trois ches, faite & attachée comme celle des premiers. us les Chevaliers donnent au Grand Maître le titre minence, & les Peuples de l'Iſle lui donnent celui teſſe. Comme ils font les trois vœux de pauvreté, hasteté & d'obéiſſance, ils ne peuvent poſſeder au. biens fonds, & en cas de mort l'Ordre hérite de ce qui leur appartient, & non pas leur famille.

ux qui ſont dans les Troupes du Roi, peuvent y venir juſqu'à la dignité de Lieutenant Général, mais juſqu'à celle de Marechal de France, à cauſe du ment qu'ils ſeroient obligés de faire en ce cas, de ne ir uniquement que le Roi, ce qui ſeroit contraire à s vœux, qui les obligent de ſe rendre à Malte, tes les fois que le Grand Maître leur ordonne.

'Ordre de Malte ayant des dignités en France, com. grands Prieurés & commanderies, & étant régulier ſqu'on y fait profeſſion des trois vœux ordinaires, eſt compté du corps du Clergé. C'eſt pourquoi en 23. il contribua avec le Clergé de France aux be. ſns de l'Etat, ce qu'il continua de faire dans toutes occations importantes. Après le colloque de 1561. Poiſſy, la contribution de cet Ordre fut évaluée à 3857. liv. par chacun an, ce qui fut regardé comme time ordinaire.

Dans la ſuite il fut toujours compris dans les ſubven. ns ordinaires & extraordinaires, levées ſur les biens cléſiaſtiques, pour le ſecours de l'Etat. Le 20. Avril 06. cet Ordre fit un abonnement avec le Clergé, & mit de payer pendant les dix années du Contrat nouellement paſſé avec le Roi, la ſomme de 28000. liv.

par chacun an, à la décharge du Clergé. Ce traité s'a pella la compoſition des Rhodiens, nom qu'on don encore à préſent aux décimes qu'ils payent. Cependa quoiqu'on les ait depuis impoſés en quelques occaſio aux ſubventions extraordinaires, dans d'autres on jugé à propos de les en exemter. Ils prétendent n'y ê pas obligés, ce qui eſt une diſcuſſion entre eux & Clergé.

Tous les ans le Grand Maître de Malte envoie Roi, douze Oiſeaux de proie, qui ſont préſentés à M. par un Chevalier François, auquel elle donne m écus par forme de préſent.

ORDRE: aller à l'ordre, recevoir l'ordre. A l'a mée le Général donne l'ordre au Major-Général, le donne à tous les autres Majors, qui le diſtribu chacun à leurs Corps, & aux Officiers à qui il c vient de le donner. Dans les Places de guerre le Gouverneur, en ſon abſence le Lieutenant de Roi le d ne au Major, qui ſe rend à la Place d'armes, où Sergent de chaque Compagnie de la Garniſon, eſt ob gé de ſe rendre pour recevoir de lui le commandem & le mot, qu'il dit à l'oreille de celui qui eſt à droite, & qui lui revient, afin de connoître par là tous les Sergens qui ſont autour de lui, l'ont entend & retenu.

L'ordre ſe donne tous les ſoirs. Le Major dans u Place de Guerre, le va prendre chez le Gouverneu & vient ſur la grande Place d'armes, où tous les S gens forment un cercle, préſentant leurs armes, & Major ſe couvrant, ordonne aux Sergens ce qu'il y à faire de nouveau, & donne le mot tout bas à l reille du premier, qui eſt à ſa droite & qui le fait pa ſer de main en main, juſqu'au dernier, lequel le re au Major, afin qu'il vérifie s'il n'a point été cha Cela fait le Major fait auſſi-tôt tirer les rondes & patrouilles du dedans de la Place, & va enſuite por le mot au Lieutenant de Roi, tandis que les Majo de Régimens les portent à leur commandant, & Sergens à leurs Officiers, & aux Caporaux qui fo défenſe de ne plus laiſſer paſſer perſonne ſur les Re parts, s'ans l'arrêter & avertir le Corps de Garde.

ORDRE de Bataille eſt une diſpoſition des B taillons & des Eſcadrons d'une Armée, rangée une ligne, ou ſur pluſieurs, ſelon la nature du t rein. Ce qui ſe trouve ſur ce ſujet dans l'Hiſto ſacrée ne fournit pas ſuffiſamment de quoi mont l'accroiſſement que prit, par ſucceſſion de tems, l'

Milita-

taire. Ce n'eſt que dans les premiers Auteurs Grecs, qu'Hérodote & Xénophon, qu'on commence à voir arrangemens méthodiques pour des combats. Le ier de ces Auteurs nous donne aux Livres VI. & de ſa *Cyropédie*, un aſſez ample détail de la Ba- de Tymbara, que Cyrus gagna ſur Créſus, Roi Lydiens, & qui eſt mémorable en ce qu'elle donna ion à l'établiſſement de l'Empire des Perſes, ſur ébris des Royaumes d'Aſſyrie & de Lydie.

n voit qu'alors l'uſage étoit d'étendre beaucoup le d'une armée, de la mettre en bataille ſur une ligne, ſans laiſſer d'intervalles ſenſibles entre les os. L'Infanterie occupoit le centre de la ligne, & avalerie la terminoit, tant ſur la droite que ſur la he. Au-devant de cette ligne formée de trente files auteur, ou de trente rangs de Soldats, ces rangs les uns ſur les autres, ſe plaçoient des chariots de re, dont les trains & les roues étoient armées de la- piquantes & tranchantes.

derriere de la ligne étoient d'autres chariots faits çon de Tours, ſur leſquels étoient des Archers. age des chariots de guerre étoit de commencer le bat, en s'efforçant à toute courſe d'ouvrir l'Ar- ennemie, pour y porter le carnage & le déran- t. Enſuite la ligne des Combattans avançoit, on en it à la charge, les Soldats bien ſerrés dans leurs s, & pendant la charge, les Archers qui étoient es chars, & qui dominoient ſur la ligne, ne ceſ- t de décocher des fléches à l'Ennemi.

a bataille de Tymbara ſeule peut ſuffire pour don- un exemple de preſque toutes les manœuvres de re, uſitées dans ces premiers tems. Les Grecs ent deux différentes manieres de mettre une Ar- en ordre de bataille, & ils avoient des noms ſi- catifs à leurs arrangemens. Si le centre ou le corps bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par- ne figure d'angle ſortant, cela s'appelloit faire *mbolon*. Si, au contraire, le centre ſe trouvoit plus lé que les ailes, ce qui faiſoit une figure d'angle rant; cela s'appelloit faire le *Péplegmenon*.

la Bataille de Mantinée, les Arcadiens & les La- moniens combattant l'un contre l'autre, l'Armée premiers fit le *Peplegmenon*, c'eſt-à-dire creuſa ou nça ſon centre, qui obligea l'Armée des ſeconds rmer l'ordre oppoſé, & à faire l'*Embolon*. Les Au- qui ont parlé de cette Bataille, après Pauſanias, ent beaucoup l'ordonnance gardée par les Arca-

diens, qui eurent la victoire. Cependant Annibal gagna la Bataille de Cannes, que pour avoir fait l'*Embolon*, qui étoit l'ordonnance qui fit perdre aux Lacédémoniens la Bataille de Mantinée.

Les Grecs, devenus Sujets des Romains, prirent maniere de combattre de ceux qui avoient appris d'eux beaucoup de choses. Les Ecoliers à leur tour, montrent à leurs Maîtres. C'est de Tite-Live que l'on sçait que les Romains apprirent des Grecs, à disposer leurs Légions en Phalanges, à la Macédonienne : *Et quia anteà Phalanges similes Macedonicis, hoc posteà manipulatim structa acies cœpit esse.*

L'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier* dont je parlerai plus bas, ne fut pas d'abord en usage chez les Romains. Leurs Légions étoient divisées en plusieurs Corps séparés par des intervalles capables de contenir un autre Corps ; & ces intervalles faisoient paroître l'ordre en colomne, qui fut leur *Cuneus* ou *Rostrum*, qui répondoit à l'*Embolon* & au *Plesion* des Grecs.

Cet ordre consistoit a ranger plusieurs Manipules ou Cohortes (car les divisions des Légions eurent successivement ce nom) les uns sur les autres, ce qui faisoit une colomne ; & entre cette colomne & une autre semblable qui l'accostoit, se laissoit un intervalle en façon d'allée, dont l'issuë sur le derriere, n'étoit point fermée par un Corps, comme dans l'ordre en *Quinconce*.

Ces allées étoient faites pour y faire écouler les Eléphans, qui y étant une fois engagés, traversoient l'armée sans y causer de dérangement. La manœuvre des Romains, pour obliger les Eléphans de leurs Ennemis d'enfiler les allées des Légions, étoit de détacher des hommes armés a la legere qui tâchoient de gagner la croupe de ces animaux, & s'ils en venoient a bout, ils les forçoient, malgré leurs Conducteurs, de passer par les allées, sans endommager les colomnes ; c'est là la manœuvre qui se fit à la Bataille de Zama où Scipion défit Annibal.

Mais quand les Romains n'eurent plus à combattre contre des Eléphans, les intervalles par eux inventés leur parurent si avantageux, pour empêcher qu'un Corps particulier étant defait, ne fût la cause de la défaite d'un autre en retombant sur lui, qu'ils les conservérent.

Pour ne pas laisser des vuides si apparens, que dans l'ordre en colomne, lequel ordre constamment gardé auroit pu faire retomber dans l'inconvénient qu'ils vouloit éviter, qui étoit d'empêcher qu'un Corps de

défit un autre, ce qui pouvoit arriver à une co-
ne dont les ſections ſe pouvoient renverſer les unes
les autres, ils imaginerent l'ordre en *Quinconce*,
n'offroit plus que des allées fermées.

Chevalier Folard par ſon Traité de la *Colomne*,
pulu remettre cette ordonnance en vogue : mais il a
enu ſon ſyſtéme avec un peu trop d'obſtination,
dant placer des colomnes en toutes occaſions, &
enant que ces colomnes ſont d'une bonté préféra-
à tous autres arrangemens ; c'eſt ce qui fait qu'il a
yé tant de critiques.

i les Romains, ſelon Tite-Live, dès les premiers
s de leur République, formérent leur Tactique
celle des Grecs, il faut du moins convenir que
Romains ne prirent pas d'abord tout ce que la Gré-
eur auroit pu fournir ſur cela, & que ce ne fut
la guerre de Pyrrhus, qu'ils ceſſerent de prendre
Grecs tout ce que ceux-ci ſçavoient ſur l'Art Mili-
e. Le profit qu'ils firent les mit en état de ſe com-
r une *Tactique* priſe de ce qu'il y avoit de meil-
dans celle des Peuples d'avant eux, ſans qu'il leur
oûtât d'autre étude que de pratiquer, ou tout au
de perfectionner, ce que d'autres avoient inven-
ils apprirent par ce moyen à vaincre tous les au-
Peuples, qu'ils eurent par la ſuite à combattre.

trouve dans l'Hiſtoire de notre Monarchie, trois
rentes manieres de ranger une Armée en bataille,
furent les plus uſitées en Europe, depuis le cinquié-
iécle juſqu'au dernier.

premier eſt de mettre l'Infanterie en premiere li-
& la Cavalerie en ſeconde, tel que cela ſe fit à
ataille de Creci.

ſecond eſt, au contraire, de mettre la Cavalerie
remiere ligne, & l'Infanterie en ſeconde, comme
ſe fit à l'attaque du Camp de Courtrai de l'an
2.

le troiſiéme eſt de mêler dans une ſeule ligne l'In-
erie avec la Cavalerie, comme cela ſe fit à la jour-
d'Yvri. Henri IV. en cette Bataille, partagea toute
avalerie en ſept gros Eſcadrons, dont chacun étoit
ué de Bataillons, & avoit au devant de lui une
pe d'*Enfans perdus*.

ces trois arrangemens le premier peut paſſer. Le
nd ne vaut rien, & le troiſiéme eſt bon. La dé-
oſité du ſecond paroît, en ce qu'il a toûjours été
à ceux qui s'en ſont ſervi. Une Cavalerie en pre-
ligne qui vient d'être défaite, ne peut manquer

de rompre & d'emporter l'Infanterie qui eſt derrie
elle, au lieu qu'une Cavalerie en ſeconde ligne, ce q
fait le premier de nos trois arrangemens, peut reſt
plus aiſément, & tenir ferme, quoique l'Infanterie q
la couvroit ſoit déroutée.

A l'égard du mélange de l'Infanterie avec la Cav
lerie, on donne à cet arrangement la préférence ſur
deux autres, pourvu que le terrein où il ſe fera,
que l'ordre que prendra l'Armée qu'on aura en éch
y convienne.

C'eſt un fait très-expérimenté, que les Corps de
valerie & ceux d'Infanterie ſe ſoutiennent mutue
ment bien. Les mettre à une grande diſtance les
des autres, c'eſt un défaut, & c'eſt cependant ce
arrive dans l'arrangement ordinaire d'une grande
mée, qui a ſon Infanterie ſur une ligne ſi étendue,
le centre de cette Infanterie n'a aucun ſecours à e
rer de la Cavalerie, cette Cavalerie étant aux deux
trémités de cette longue ligne, & par conſéquent é
gnée quelquefois de plus d'une lieuë de ce centre d'
fanterie.

L'Amiral de Coligny, un des bons Capitaines de
tems, avoit coutume de mettre entre ſes Eſcadr
des pelotons d'Arquebuſiers à pied, pour que le
de ceux-ci dérangeât un peu les Eſcadrons ennem
qui venoient charger les ſiens.

Le Vicomte de Turenne faiſoit la même choſe.
ſçavoit remédier au défaut d'une Infanterie trop é
gnée de ſa Cavalerie. A la Bataille d'Ensheim don
en 1674. entre les François & les Impériaux, ce
comte fit placer cinq Eſcadrons dans le centre d'e
les deux lignes, ſur leſquelles l'Armée Françoiſe q
battit.

Les François ne prirent que peu de choſe de l'ar
combattre des Romains. Bien des gens veulen ôt
ceux-ci l'invention de l'ordre en *Quinconce* ou en E
quier. Ils l'attribuent à Palémede, fils de Naupil
qui, ſelon eux, l'inventa au ſiége de Troye, pour
les Phalanges Grecques coupées par petits Corps,
ſent faire des manœuvres ſéparées.

Il ne paroît pas que cette ordonnance en *Quinc*
ſi ſouvent pratiquée par les Romains, l'art été de
me en France. Ce n'eſt que depuis environ un
que les Eſpagnols ſous la conduite de leurs Ducs
be & de Parme, les Hollandois ſous leur Prince
rice, & les Suédois ſous leur Ro Guſtave-Adol
ayant repris l'ordre en *Quinconce*, nous ont par
ment mis dans le goût de la reprendre.

Cet ordre consiste à placer les Bataillons de la seconde ligne vis-à-vis les ouvertures ou intervalles laissés par les bataillons de la premiere ligne. Ces ouvertures sont faites pour que chaque bataillon puisse manœuvrer commodément, sans nuire à ceux dont il est flanqué, pour que la seconde ligne puisse passer en avant de la premiere, s'il en étoit besoin, & pour (en cas de défaite d'une premiere ligne) que les fuyards de cette ligne puissent passer entre les intervalles des Bataillons de la seconde ligne, sans que cette seconde ligne puisse être ébranlée.

Quoique cet ordre soit aujourd'hui préféré à tout autre, il est des cas où il pourroit ne pas convenir. C'est une erreur de croire qu'en fait de manœuvre de guerre on doive s'attacher plus scrupuleusement à l'une qu'aux autres, quand aucune n'est dans le cas d'être regardée comme totalement mauvaise.

Ce sont les lieux, les circonstances & le génie des Peuples dont on a la conduite, ou contre lesquels on doit combattre, qui doivent déterminer un habile Général sur la forme de l'arrangement qu'il fera prendre à son Armée.

Si un Général s'avisoit de garder un ordre constant & toujours uniforme dans ses dispositions pour combattre, sans avoir égard aux choses qu'on vient de dire & qui doivent le faire varier dans la méthode, il feroit avec raison pour un esprit borné, qui n'agiroit que de routine.

Une Tactique sçavante, dit M. Beneton dans son Histoire de la Guerre, doit être un mélange de ce que Rome & la Gréce ont eu de meilleur sur cela. Ce seroit mal penser que de croire qu'une Bataille ne s'est gagnée, que parce qu'on n'y a pas combattu selon un ordre purement Romain, ou purement Grec.

L'ordre en *Quinconce*, aujourd'hui le plus à la mode, est beau, & même excellent pour une Armée qui peut être étenduë à discrétion dans une vaste plaine. Alors les Bataillons à front étendu & de peu de profondeur, peuvent passer : les inconvéniens du flottement qui peut arriver dans les Corps de cette construction, n'étant pas si à craindre sur un terrein où l'on peut aisément faire telles évolutions que les cas le requierent, que sur un terrein qui met dans la nécessité de perdre dans l'arrangement une fois pris.

Mais dans un champ étroit l'ordre en *Quinconce* & les Bataillons étendus doivent le céder à l'ordre de combattre les Bataillons sur peu de front & beaucoup

de hauteur, entremêlés avec les Escadrons. En pl
on met l'Infanterie dans le milieu, & la Cavaleri
les ailes. Entre les bois il faut faire le contraire.
met la Cavalerie dans le milieu, & l'Infanterie en
lomne sur les ailes, pour que cette Infanterie puisse
à portée d'occuper les bois ou de se déployer, afi
la Cavalerie venoit à être repoussée, de prendre le
rein laissé par cette Cavalerie, & de donner le ten
cette même Cavalerie de se rallier.

Le pour & contre se trouve dans toutes les man
vres de guerre qui sont faisables; c'est ce qui doit
suader que celles de ces manœuvres qui passent pou
meilleures, ne sont bonnes qu'autant qu'elles le
dans les cas où elles conviennent. Chaque arra
ment a son bon & son mauvais.

Les Anciens condamnoient les ouvertures entre
Corps d'une ligne, elles ont ensuite été approuvées.
deux sentimens ont aujourd'hui leurs partisans.
uns blâment de laisser de trop grands intervalles d
les Bataillons, d'autres prétendent qu'on n'y en la
pas assez.

J'oubliois à dire, qu'il y a encore l'ordre en cr
sant, qui est si fort du goût des Turcs & des au
Orientaux. Elle est une espece de *Peplegmenon*
Grecs : mais les Turcs en avoient un plus ancien
je vais décrire d'après l'Auteur que j'ai cité ci-dessu

Suivant cet ordre, une Armée de la Nation dont
parle prenoit la forme d'une pyramide émoussée par
pointe, & ne formoit qu'un seul Corps. Tous ceux d
cette Armée étoit composée, ne laissant entr'eux
de très-petites séparations, les évolutions se faisant
les ailes, un Corps de mille Cavaliers d'élite, regar
comme *Enfans perdus*, & pris indifféremment d'en
les *Spahis*, les *Timariots* & les *Zaims* (qui sont les tr
sortes de Cavaliers dont se servent les Turcs) faisoi
toûjours la pointe de la pyramide.

Derriere ces premiers Corps en étoient d'autres,
core de Cavaliers, mis sur plusieurs lignes, se déb
dant un peu les unes sur les autres, ce qui conserv
au total de l'Armée sa forme pyramidale, & sembl
partager l'Armée en deux, en avant-garde & arrie
garde.

Après l'Artillerie suivoient plusieurs lignes d'Infa
terie, ces lignes les unes sur les autres, & toûjou
rangées de la même façon que les lignes de l'avan
garde, pour que la pyramide continuât d'augmente
front, depuis sa pointe jusqu'à sa base.

Les lignes d'Infanterie étoient encore flanquées de *Janissaires* & de *Zaims*, & enfin une ligne de *Spahis* servoit comme de réserve, & faisoit la base & le fondement de l'Armée. Toutes ces lignes étoient fort près les unes des autres, & l'Armée dans cette disposition ne laissant aucun vuide dans son centre, marchoit à l'Ennemi. Voici comme se faisoit l'attaque.

La pointe de la pyramide, après avoir jetté son cri ordinaire de *Allha*, attaquoit vivement, & si elle ne pouvoit rompre ce qui lui étoit opposé, & qu'elle se mît en desordre par des attaques réitérées; les Corps qui la composoient, s'écartant à droite & à gauche, se glissoient le long des côtés de la pyramide pour en aller prendre la queuë, & par cette manœuvre faisoit place à une ligne d'un plus grand front, qui formoit la tête de l'Armée.

Si cette seconde ligne venoit aussi à être déroutée, elle faisoit la même chose que la premiere, & la même manœuvre étoit faite successivement par chacune des autres lignes, ensorte que la pyramide en marchant toûjours, & en faisant effort pour enfoncer de sa pointe l'Armée qu'elle combattoit présentoit de plus en plus un plus grand front, à mesure que les Corps qui étoient son devant étoient obligés de céder pour s'aller rallier à la queuë de la pyramide, en s'écoulant le long des côtés de cette pyramide.

Si par ces manœuvres toutes les lignes dont l'Artillerie étoit couverte se trouvoient dissipées, alors cette Artillerie n'ayant plus rien au-devant d'elle, faisoit le feu de l'Armée, elle agissoit de son mieux pour détruire les autres lignes de derriere elle, la défaite desquelles produisoit la défaite totale de l'Armée, quand le feu de cette Artillerie n'étoit pas suffisant pour arrêter l'Ennemi, & pour donner le tems aux lignes déja dispuës de se bien rallier derriere la réserve, & de former par-là d'autres lignes à la suite de celles qui subsistoient encore à la faveur du canon dont elles étoient couvertes.

Si tout ce qu'on vient de dire n'arrivoit pas, & qu'au contraire le Corps d'*Enfans perdus* se fît jour dès les premieres charges, pour lors la pyramide s'ouvroit en deux de la pointe à la base, chaque section tomboit à la droite & par la gauche sur les ailes de l'Armée ennemie, dont le centre se trouvoit enfoncé, & par cette évolution, ces sections obtenoient bientôt la victoire.

Bien des Historiens ont remarqué que tant que les

Turcs ont conſervé l'ordre pyramidal ; ils ont pre toûjours été vainqueurs , & qu'il n'en a pas été de ne depuis qu'ils ſe ſont rangés en croiſſant ſur d lignes , par la raiſon que ſouvent la premiere de lignes venant à être deſaite , elle retombe ſur la ſec de , &. l'emporte.

D'ailleurs dans l'ordre en croiſſant le rallimentn pas à beaucoup près ſi aiſé à ſe faire , comme d l'ordre en pyramide. Ce dernier ordre eſt le vrai *meus*. Il fut connu des Grecs. Une Phalange ſe cou perpendiculairement ſur ſa hauteur, cela formoit d Corps , l'un appellé la corne droite , & l'autre la cc gauche.

L'intervalle de l'entre-deux ſervoit de paſſage à pelotons de Soldats armés à la legere , ou de Ca liers , quand il étoit queſtion que ces pelotons f pour combattre en voltigeant autour du Corps qu ſoutenoient, paſſaſſent plus promptement & plus ſû ment du derriere d'une Phalange ſur ſon devant , de ſon devant ſur ſon derriere.

Cette coupure d'une Phalange ſervoit aux mên manœuvres que ſervirent les intervalles auſſi perpen culaires qui ſe trouvoient dans l'ordre Romain , app lé ordonnance en colomne. C'eſt d'elle que nous vi celle d'entremêler de la Cavalerie dans l'Infanterie, on n'a eu beſoin pour trouver cet ordre mélangé , q faire remplir les intervalles perpendiculaires d'entre Corps d'Infanterie par des Eſcadrons de Cavalerie.

L'ordre en pyramide que j'ai décrit me conduit à décrire un autre qui eſt celui des Tartares. Ce Peu que nous qualifions peut-être un peu trop legerem de Barbare, a néanmoins un ordre qui mérite d'ê connu. Il retrace le ſouvenir de celui qu'ont à peu p dû garder les premiers hommes qui formérent des A mées , & que doit dicter la Nature qui n'eſt pas aid de réflexions produites par le ſçavoir & l'expérience.

Les Tartares ne ſe battent qu'à cheval. Leur ordi ordinaire eſt de ſe former en pluſieurs gros pelotons & de tomber avec vivacité ſur l'Ennemi qu'ils att quent. Si cette attaque réuſſit ils en profitent , & s'i ſont repouſſés , leur perte n'eſt pas conſidérable ; ca ſe diſperſant avec viteſſe de tous côtés, ils ôtent à leu Ennemis le pouvoir de les pourſuivre. Ils ſçavent m me ſe rallier , & revenant à la charge autant de fo qu'ils ont fui , ils réuſſiſſent ſouvent a vaincre , apré avoir été pluſieurs fois battus dans une même jou née.

D'ailleurs s'ils ne parviennent pas à la victoire, ils
ent rendre leur défaite fatale à qui les a vaincus :
en se sauvant ils décochent si adroitement leurs flé-
s en tirant derriere eux, à l'exemple des anciens
thes leurs ancêtres, qu'il arrive qu'en les battant,
ne remporte guéres plus d'avantage que si on étoit
u.

a maniere de combattre en caracolant, est aussi
ntageuse pour ceux qui s'en servent, qu'elle est des-
ntageuse pour ceux qui la soutiennent. On a vu
s l'avant-derniere guerre entre les Moscovites &
Turcs en 1739. combien l'Armée des premiers, en
ançant vers la Moldavie, souffrit de dommage par
arcelement continuel des Tartares pendant une lon-
route.

REILLE de Lievre, voile appareillée en oreille
ievre, c'est-à-dire en voile latine, ou à tiers point,
différence des voiles à trait quarré.

REILLE de l'ancre, c'est la largeur des pates
'ancre.

RGUES : ce sont de longues & grosses pieces
bois détachées l'une de l'autre, & suspendues par
cordes, au-dessus des portes d'une Ville, afin
n cas de quelque entreprise formée par l'Ennemi,
es puisse laisser tomber à plomb par le passage, &
ermer, sans crainte qu'en mettant de travers un
valet, ou quelque autre obstacle au-dessous, l'En-
i puisse arrêter & tenir en l'air toute cette file de
es de bois, comme cela peut arriver aux herses,
ce que les piéces qui composent la herse sont assem-
s l'une avec l'autre, & étant arrêtée & suspenduë
un endroit, tout le reste s'arrête aussi, d'où vient
les *orgues* sont préférables aux herses.

RGUES, ou un ORGUE, sont plusieurs ca-
s de mousquet disposés de suite, & l'un après l'autre
un même fût, les lumieres répondant les unes aux
res, en sorte que par une même traînée on met le
à tous les canons à la fois.

On voit dans le Magazin Royal de la Bastille à Pa-
des *orgues*, qui après avoir tiré se peuvent recharger
les renversant sans dessus dessous, sans que l'affût
nge de place, ce qui est fort abrégeant, & ce qui
t se faire sans peril.

ORIFLAMME : c'étoit l'ancienne Banniere de
bbaye de S. Denis, que les Comtes du Vexin, qui
ient les Avoués de cette Abbaye, portoient dans les

guerres particulieres, que l'Abbé, selon l'usage de ce tems-là, étoit quelquefois obligé d'avoir contre les Seigneurs ses voisins.

Nos Rois étant entrés en possession du Vexin, firent cette Banniere la principale de leurs Armées à l'honneur de S. Denis, qu'ils avoient choisi pour Patron & Protecteur de la France. Cette Banniere étoit un cendal ou taffetas rouge suspendu à une pique dorée.

Celui à qui le Roi confioit l'*Oriflamme* pour la porter à la tête de l'Armée, avoit le titre de Porte-*Oriflamme*. En vertu de cet Emploi, il avoit le commandement de la Troupe, à la tête de laquelle il portoit cette Banniere, & cette Troupe étoit toûjours composée de Chevaliers & de Gendarmes d'élite. Cette dignité ne se donnoit qu'à un Chevalier d'une prudence & d'une valeur éprouvée; & l'honneur qui y étoit attaché, la faisoit préférer aux plus hautes Charges.

Nous voyons dans l'Histoire sous Charles V. un Seigneur se démettre de la Charge de Maréchal de France, pour être honoré de celle de Porte-*Oriflamme*. Le serment que faisoit cet Officier, l'obligeoit à périr plutôt que d'abandonner cette Banniere, qui marchoit à la tête de toute l'Armée, & précedoit toutes les autres Bannieres. La Charge de Porte-*Oriflamme* étoit une commission à vie, qui ne procuroit point d'appointemens: mais pendant le tems du Service, le Porte-*Oriflamme* étoit défrayé aux dépens du Roi. C'est sous le regne de Louis le Gros, ou plutôt sous celui de Philippe I. son pere que l'on doit fixer l'origine de la coutume de porter l'*Oriflamme* à la guerre, contre les Ennemis de l'Etat.

Cet Etendard n'étoit pas d'une matiere incorruptible. Il s'usoit comme les autres, on en substituoit un autre quand il étoit usé.

S. Louis ne le rapporta pas de son expédition d'Egypte, quand il fut pris par les Mahométans, avec tous ses bagages.

On ne porta plus l'*Oriflamme* dans nos Armées, depuis que les Anglois furent maîtres absolus de Paris, après la mort de Charles VI.

Le premier Seigneur que l'on trouve dans l'Histoire, faisant les fonctions de Porte-*Oriflamme*, est Anseau Seigneur de Chevreuse, en 1294 sous Philippe le Bel.

Il eut des prédécesseurs dès le tems de Louis le Gros, sous le regne duquel l'on commença à porter l'*Oriflamme* dans nos Armées, mais les noms n'en sont pas

nus jusqu'a nous, & René Moreau en 1450. est le
ier que l'on trouve revêtu de la dignité de Porte-
Oriflamme, quoi qu'il y en ait eu d'autres après lui,
'is on les ignore.

Cette Bannière fut encore en usage sous Louis XI.
ne voit point que ses successeurs s'en soient servi dans
guerres.

l y a des Auteurs qui soutiennent, que depuis que
Oriflamme n'a plus paru dans les Armées, elle a toû-
rs resté dans le lieu ou elle devoit être, qui est le
ésor de S. Denis, & qu'elle y étoit encore es an-
s 1534. & 1594. suivant les Inventaires de ce Tré-
faits dans ces années.

D'autres pensent qu'elle est restée en la possession des
niers Gentilshommes commis pour la porter. Ce
nier sentiment sert a prouver qu'il se peut trouver
s *Oriflammes* au pouvoir des descendans de ces Gen-
hommes, qui les ont conservées soigneusement dans
rs châteaux, pour perpétuer le souvenir de l'honneur
e leurs ancêtres ont eu d'être les Porteurs d'une telle
eigne.

Meilleurs d'Harcourt-Beuvron prétendent avoir une
Flamme, qui leur vient par succession de Pierre de
iers, de la Maison de l'Isle-Adam, qui fut Porte-
Oriflamme de France, & dont la fille, qui épousa Jean
rencière, fut ayeule d'une Tuteur de Karnoüin,
riée à Jean de Gaillon, grand-pere de Françoise de
illon, femme de François d'Harcourt, Seigneur de
uvron.

Quant à la différence qui se trouve dans la forme
re l'*Oriflamme* qui étoit au Trésor de S. Denis, &
le qui est en la possession de Meilleurs d'Harcourt,
it une bagatelle. L'Enseigne de S. Denis nous a toû-
rs été représentée, comme étant d'une étoffe toute
ie. Les ornemens en broderie qui se voyent sur l'En-
igne qu'ont Meilleurs d'Harcourt, ne détruisent point
n authenticité. Ils peuvent venir d'une augmentation
i s'est faite dans les derniers tems ou l'*Oriflamme* a
é portée à la guerre, & la tradition doit être comp-
e pour quelque chose.

Si l'*Oriflamme* de Meilleurs d'Harcourt est rouge,
y a lieu de croire qu'elle est aussi véritable que celle
i se trouvoit encore au Trésor de S. Denis dans le
zième siécle. Toutes deux peuvent avoir été égale-
ent des *Oriflammes*, qui ont servi dans des tems dif-
rens; & même quelques-uns veulent, que pendant
'il y avoit une *Oriflamme* à l'Armée, il y en avoit

une autre qui reſtoit à S. Denis, pour ſervir aux beſoins de l'Abbaye, ou pour ſervir à remplacer promptement celle qui étoit à l'Armée, ſi celle-ci venoit à ſe perdre.

On tire la preuve de la duplicité de l'*Oriflamme* du témoignage de Rigord Hiſtorien, qui dit que lorſque Philippe-Auguſte alla prendre l'*Or iflamme* pour ſon voyage d'outre-mer, il y avoit deux Etendarts ſur les chaſſes des Martyrs. Mais ce pouvoit bien être la Banniere de France qui ſe béniſſoit à S. Denis avant que d'être portée à l'Armée, & que des Hiſtoriens ont ſouvent confonduë avec l'*Oriflamme*, qui n'a plus paru à l'Armée depuis que les Anglois ſe furent rendus maîtres de Paris.

Les premiers honorés de la Charge de Porte-*Oriflammes*, ont été ſous le regne de Louis VI. en 1110. c'eſt le premier de nos Rois qui a poſſedé le Comté de Vexin : mais on ne ſçait point les noms des premiers Porte-*Oriflammes*, juſqu'en 1214.

Le Roi Louis VII. prit l'*Oriflamme* en 1147. lors de ſon voyage d'outre-mer.

Le Roi Philippe-Auguſte prit auſſi l'*Oriflamme* en 1183. à la guerre contre le Comte de Flandres.

Galois, Seigneur de Montigni, Porte-*Oriflamme* en 1214. à la Bataille de Bovines.

Le Roi Louis VIII. porta l'*Oriflamme* en la guerre contre les Albigeois, en 1226.

Louis IX. fit porter l'*Oriflamme* en la guerre contre Henri III. Roi d'Angleterre en 1242. & dans ſes deux voyages d'outre-mer contre les Infidéles.

Anſeau, Seigneur de Chevreuſe, Porte-*Oriflamme*, ſous Philippe IV. dit *le Bel* en 1304.

Raoul, dit Herpin, Seigneur d'Erquery, en 1315.

Miles, Seigneur de Noyers & de Vilbertin, en 1328.

Geoffroy, Seigneur de Charny, en 1355.

Arnoul, Seigneur d'Andrehan, en 1368.

Pierre de Villiers, Seigneur de l'Iſle-Adam, en 1372.

Guy, Sire de la Tremoille, en 1383.

Guillaume, Seigneur des Bordes, en 1383.

Pierre d'Aumont, dit *Hutin*, en 1397.

Guillaume Martel de Bacqueville, en 1414.

Le Roi Louis XI. reçut l'*Oriflamme* des mains du Cardinal d'Alby en 1465. dans l'Egliſe de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris, en la guerre contre les Bourguignons ; & depuis ce tems il n'en eſt plus parlé.

ORILLON, eſt une maſſe de terre revêtue de uraille, que l'on avance ſur l'épaule des Baſtions a ſafemate pour couvrir le canon, qui eſt dans le flanc tiré, & empêcher qu'il ne ſoit demonté par l'Aſſiégeant. Il y a des orillons de figure ronde & d'autres a eu près de figure quarrée appellés epaulemens. *Voyez* conſtruction au mot de FORTIFICATION, dans premier ſyſtême de M. de Vauban.

ORIN, terme de marine, eſt une corde attachée ar un de ſes bouts à l'ancre, & par l'autre a la ouée, qui flotte ſur le lieu de l'ancrage, pour indiquer endroit ou l'ancre eſt mouillée.

ORNEMENT des Armes : les ornemens des rmes ont été inventés pour donner aux armes de la eauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes & qu'on ettoit ſur les caſques. Les lambrequins étoient encore n ornement de caſque. Cet ornement a paſſé dans s armoiries auſſi bien que le caſque. On mettoit quelquefois des pierres précieuſes au caſque, mais il étoit e la prudence de celui qui le portoit de les ôter pour a ſureté quand il alloit au combat. Aux cimiers ſuccédérent les pennaches ou bouquets de plumes en touffe u haut du caſque. C'étoit un ornement de l'armure de ête des Soldats Romains. Les pennaches furent auſſi is ſur la tête des chevaux au-deſſus du chamfrain. Un autre ornement des armes étoit la cotte d'armes. Après on ſe contenta d'orner la cuiraſſe d'une echarpe, qui tantôt fut portée en baudrier tantôt en ceinturon. Ce qui diſtinguoit encore nos anciens Chevaliers toient les éperons dorés. Les Ecuyers en portoient d argentés. Les armoiries du Chevalier ou de l'Ecuyer toient ſur ſon bouclier, ce qui faiſoit encore un ornement. Tout ce que l'on voit aujourd'hui d'ornement c'eſt le plumet au chapeau des Officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, ſuivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. *Voyez* CIMIERS, PENNACHES, COTTE D'ARMES, ECHARPE, EPERONS.

ORTHOGRAPHIE ou Profil, eſt la repréſentation d'un ouvrage ſelon ſes largeurs, ſes épaiſſeurs, ſes hauteurs & ſes profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute juſqu'a la plus baſſe de ſes parties. L'orthographie ne repreſente pas les longueurs d'un Ouvrage, ce que fait le Plan qui auſſi en repreſente pas les hauteurs & les profondeurs, mais l'un & l'autre repreſentent les largeurs.

OTAGE. Une Ville assiegée qui veut capituler, envoyant les Articles de la Capitulation, envoie *Otages*, & l'Armée assiégeante en envoie aussi à Ville assiégée. On se les renvoie quand les articles signés, ou quand on ne convient pas. Dans les pa ennemis, qu'on met en contribution, on prend a des Otages que l'on garde jusqu'a ce que le payeme de la somme demandée soit fait. Un Prince qui fait donner des Otages, n'en exige que pour s'assu de la fidélité des Peuples ou du Prince avec qui il trai Les *Otages* étoient autrefois très-fréquents, & il ne concluoit presque rien qu'on ne se donnat des Ot ges.

OUAICHE, ouage, sillure ou sillage, est la ve ce navale d'un Vaisseau.

Tirer un Vaisseau en ouaiche, ou à ovaiche, ou donner le cable, c'est secourir un Vaisseau, qui incommodé, ou pesant à la voile, en le touant ou morquant par l'arriere d'un autre Vaisseau. Ce qui fait de la sorte. Le Vaisseau qui remorque ou tire *ouaiche*, attache le bout d'un cable ou d'une hanse au pied de son grand mât, & faisant passer l'autre bo par un sabord de l'arriere, il fait porter ce bout à bo du Vaisseau incommodé & l'y ayant fait amarer pied du mât de misaine, il tire & remorque ce mêm Vaisseau incommodé.

OURS, ou ourse, terme de marine, est un co dage particulier de l'artimon, pour servir de bras à vergue. Il est garni d'un croc par un bout, afin saisir l'étroppe amaré à l'extrémité de la vergue.

OUTILS: il y a dans chaque Compagnie, fa en excepter celle des Grenadiers, un nombre d'outils dont les deux tiers sont propres à remuer la terre, les autres tranchans. Ces outils sont portés à la ba doulière des fournimens ou à une autre particulier Les Soldats de chaque chambrée, par une Ordon nance du Roi du 1. Octobre les portent tour à tour & ils sont obligés de les tenir en bon état. Ces outi servent dans le besoin à se retrancher, faire des fasc nes, couper des palissades, enfoncer des portes.

Les *outils* dont on se sert dans les siéges, sont pics hoyaux, pics à roc, pioches simples, pelles de fer bêches communes, feuilles de sauge, pelles de bois ferrées & non ferrées, & lochets de Flandre.

Ces derniers sont les meilleurs de tous en bon ter rein, comme est celui des Pays-Bas, rarement sont ils bons ailleurs, parce que le plus souvent les terre

t dures, & mêlées de tuf, cailloux, & pierrailles ils ne ſont pas d'un bon uſage.

es pics-hoyaux qui ont une pioche d'un côté, & pointe de l'autre, ſont bons, mêlés parmi les nchés ou les pioches communes.

es pelles de fer, appellées écoupes, ne ſont pas uvaiſes quand elles ont une bonne douille & qu'elſont bien emmanchées.

es bêches un peu longues qui s'enfoncent dans la e avec le pied ſont fort bonnes, parce qu'elles enent la terre, & font l'excavation d'un même coup.

es pelles de bois ferrées ſont utiles, parce qu'elles nnent beaucoup de terre à la fois, mais elles ſe ent facilement.

Les moindres de toutes ſont les pelles de bois non rées, parce qu'elles ſont très cavantes & de peu de rée. Toutes ces eſpeces d'outils ſont pour la terre, pour les rocailles. Les ſuivans ſont bons pour le s : ſçavoir.

erpes, haches communes, ſcie de toute eſpéce, aux, fermoir de toute grandeur, hachettes, doloi-, herminettes, *&c.* & tous autres outils appartent à la charpenterie, feronnerie, & ſerrurerie, dontloit y avoir pluſieurs atteliers complets dans le parc.

l faut auſſi des outils de Tourneur, pour faire les te-feux des bombes & des grenades, les plateaux bois pour les pierriers, & les tampons pour les rtiers & le canon.

l doit y avoir encore des outils de Mineur pour la re franche, le roc, le tuf & les murs.

ous ces outils qui doivent être bien emmanchés, ſe nt des Magazins, où il y en a pour l'ordinaire des as de longue-main, aſſemblés à loiſir.

Pour être bons ils doivent être de 4. à 5. lignes, faqués de bon fer de bonne trempe, & bien acerés les tranchans, avec les pointes bien renforcées de nes & fortes douilles à la tête : ce qui ſe voit rament, parce que tout cela ſe prend à des prix faits, ou n'a pas aſſez de ſoin de faire obſerver avec actitude.

Les outils à Pionniers, ſont les hoyaux, pics-houx, pics à roc, pics à tête, pics à feuille de ſauge, bêche & l'écoupe, la ſerpe & la hache.

ous ce titre d'outils, je vas nommer ceux du Charrtier, Charron, Forgeron, Menuiſier, Tourneur Tonnelier, tous Ouvriers qui ſont employés dans rtillerie.

Ceux à Charpentier consistent en grande régle, pe
régle plate, grands compas, petit compas, coûteau, nive
niveau à plomb plein, niveau à plomb percé, calib
équaire, fausse équerre, équerre de bois a épauleme
sautereile, scie a refendre, scie à débiter, ébauche
jauges à tracer les mortoises, bezaigues, ciseau
manche de bois avec virolles, autre ciseau, amorç
laceret ou petite tarriere, grosse tarrierre, maillets
& médiocres, marteau de fer, petites coignées à gr
manche pour abattre le bois & ébaucher, grande
gnée à équarrir, d'autres de diverses grandeurs
chettes à marteau, traceret, roinette, cheville d
pour assembler, repoussoir, rabot rond, gallere,
minette, leviers, pinces, pied de chevre.

Ceux à Charron, sont une coignée, une gouge qu
rée, une gouge ronde, un ciseau, une tarriere,
scie à main, une plane, une grande scie, un ciseau
écolter, un terreau. Les outils de bois, sont un che
let, un vuidoir, un maillet.

Ceux du Forgeron, sont un soufflet de trois pie
une enclume pesant environ 150. livres, une bigo
pesant 50. livres ou environ, un étau, 2. paires
tenaille à crochet, 2. autres droites, 2. marteaux
devant, 2. marteaux à mains, une tranche, un po
çon plat, six limes quarreaux, & demi quarrea
Un paquet de limes d'Allemagne de 4. au paqu
une perçoire, une pointe, deux coins de fer, qua
ciseaux de 18. pouces, une chasse, une étampe,
tisonnier crochu & un pointu, une claviere, une thu
re de fer forgé, un marteau fendu de la grosseur
marteau à main.

Ceux à Menuisier, sont scie à refendre, scie à dé
ter, scie à tenon, scie à tourner, scie à enraser,
à main, ou égohine, scie à cheville, entaille pour
mer les scies, établie, crochets, valet, petit maill
crochet ou sergent, étaignoirs, presse de bois, feuil
ret, outils que l'on appelle à fust, rifflard, varlo
de plusieurs grandeurs, varlope à onglet ou anglé
guilleaume à ébaucher, guilleaume à platebande, g
leaume à reculer, guilleaume de bout, rabot, m
chettes, mouchettes à grain d'orge, bouvet, bec
canne, guide, outils à manche de bois & autres,
seaux, il y en a à deux biseaux, ciseaux de lumier
fermoir, fermoir à nez rond, bec-d'âne, gouge, tr
quin d'assemblage. Trusquet à longue pointe, guil
quet, réglet plat, équerre, fausse équerre, trian
quarré, triangle anglé, compas, marteau, limes, ra

pe

tenaille, villebrequin, tourne à gauche, réglet à

es Tourneurs ſe ſervent d'outils à Menuiſiers, & de pteurs pour leurs ouvrages. Outre cela ils en ont qui ſont particuliers, comme des ciſeaux-biſeaux, gou- grains d'orge, des bâts-d'âne, toutes ſortes de des fers dentelés, des fers croches, des tarrôts, vis de fer, & tant d'autres de manieres ſi diffé- es, qu'il n'eſt pas poſſible ici d'en donner le dé- lequel d'ailleurs ne ſçauroit être que d'une très- iocre utilité pour un Officier d'Artillerie.

ux de Tonnelier, ſont une eſſette, tretoire, plan- tirefonds, chevalets, gablaire, ſcie à tourner.

UTILS à Mineur, ſont une ſonde pour les ter- , de grandes & petites pinces, une aiguille pour iller dans le roc pour faire de petits logemens de dre pour enlever des roches, & accommoder des mins, & faire des excavations dans le roc; une gue, une bêche, une pelle de bois ferrée; une maſ- une maſſette, un marteau-de Maçon, un grelet, marteau à deux pointes, un pic-hoyau, un pic- pe, un hoyau, une feuille de ſaulge, de ciſeaux s, un poinçon, un ciſeau demi-plat, un louchet à e les rigoles pour les auges; les louchets ſervent i à faire du gazon, une équerre & une bouſſole. ous les outils de différentes eſpéces, dont on a pro- on dans les grands magazins ſont rangés dans un t entrepôt de planches fermant à clef pour pouvoir ver ſous la main ce qui peut ſervir à un prompt uvement.

OUVERTURE de la Tranchée eſt le com- ncement du travail d'une approche, & le premier uement des terres que fait l'Aſſiégeant pour aller à vert au corps d'une Place aſſiégée. *Voyez* TRAN- ÉE.

OUVRAGE, en terme de Fortification, ſe peut e *écharpé* quand il eſt battu par un angle moindre de dégrés

n *ouvrage* eſt dit *enfilé*, quand d'un ſeul coup on t raſer le dedans d puis un bout juſqu'à l'autre. n *ouvrage* eſt *vu de revers*, quand il eſt vu par- dans ſans être enfilé.

Soit le bout de la Tranché A, B, dont le parapet térieur eſt C, & l'intérieur D. le coup qui partira E, l'échapera; celui de F, l'enfilera, & celui de le verra de revers.

Tous ces coups ſont dangereux, par la raiſon qu'ils

peuvent atteindre beaucoup d'hommes à la fois, m
celui qui écharpe, l'eſt moins que celui qui enfil
vu que le parapet de la Tranchée les couvre. Le co
qui enfile eſt encore moins périlleux, que celui q
bat de revers, parce qu'une ou pluſieurs traver
peuvent mettre à couvert de l'enfilade, au lieu qu'il n
a pas moyen de ſe couvrir de revers qu'en faiſant
double parapet à la tranchée.

OUVRAGE à corne, eſt un Ouvrage compo
de deux demis-baſtions, qui ſe mettent ordinairem
devant la courtine, & quelquefois à la pointe d
baſtion.

Pour conſtruire cet Ouvrage prenez ſur la perp
diculaire prolongée, qui paſſe au milieu de la cour
depuis l'angle rentrant de la contreſcarpe la moitié
tout au plus les deux tiers de votre côté extérieur
c'eſt-à-dire, 90. 110. ou 120. & non pas au-delà, par
que la tête de l'ouvrage doit être à la portée du mou
quet de la Place. Tirez enſuite votre ligne parallèle
la courtine ſur laquelle vous porterez de part & d'a
tre 60. toiſes ou 70. pour former votre côté extéri
qui aura ou 120. ou 140. toiſes au plus, parce qu'a
trement ſes ailes tomberoient trop près de l'angle fla
qué.

Fortifiez ce côté extérieur de la même maniere qu'
fortifie la Place, c'eſt-à-dire, en faiſant la perpe
diculaire égale à la ſixiéme partie, les faces au
deux ſeptiémes, *&c.* La briſure des orillons ne do
avoir que 3. toiſes, parce que e côté extérieur n'e
que de 140. au plus.

Si on faiſoit le côté extérieur plus de 140. toiſes
au lieu de faire les ailes paralléles, il faudroit les al
gner ou à l'angle d'épaule, ou à 5. ou 6. toiſes a
deſſus, afin que le reſte des faces puiſſe défendre
ailes.

Le foſſé de cet Ouvrage eſt les trois quarts du gran
foſſé, ſon rempart & ſon parapet, comme ceux de
demi-lune, mais il en doit être plus bas de 6. pieds
ſuppoſant le rempart de la Place 3. toiſes, au-deſſ
du niveau de la campagne, celui de la demi lune n'
aura que deux & demi, & celui de l'ouvrage à cor
n'en aura que 2. & par conſéquent celui de la dem
lune, qu'on met ordinairement devant la courtine
l'ouvrage à corne, n'en aura qu'un & demi ainſi d
autres ouvrages, excepté la tenaille, qui n'étant fai
que pour la dépenſe du paſſage du foſſé n'a beſoin d
dominer ſur aucun ouvrage.

capitale de la demi-lune, qu'on met devant la
ne de l'ouvrage à corne eſt de 35. toiſes ; ſes
ſont alignées aux angles d'épaule de cet ouvra-
n foſſé eſt les trois quarts de celui de la grande
lune.

on met l'*ouvrage à corne* à la pointe du Baſtion
les doivent être alignées à 15. ou 20. toiſes des
s d'épaule du Baſtion.

UVRAGE à couronne, eſt compoſé d'un Baſtion
deux courtines, & deux demi-Baſtions avec
les. On le met quelquefois à l'angle flanqué
Baſtion, & ordinairement devant la courtine.

ns le premier cas ſes ailes ſont alignées ſur la face
aſtion à 12. toiſes loin de l'angle d'épaule, &
le ſecond elles ſont alignées à ces angles.

diſtance de l'angle flanqué de l'ouvrage à cou-
e à l'angle flanqué de la demi-lune, doit être entre
& 150. toiſes ; & quand cet ouvrage eſt à l'angle
ué d'un Baſtion, la diſtance doit être la même
et angle à celui de l'ouvrage.

our conſtruire cet ouvrage devant une demi lune,
ez ſur les perpendiculaires depuis l'angle flanqué
demi-lune entre 120. & 150. par exemple 130.
angle flanqué de la demi-lune par l'extrémité des
toiſes décrivez un arc, ſur lequel vous porterez de
& d'autre auſſi 130. qui donneront les côtés ex-
urs de cet ouvrage, que l'on fortifiera comme
de la Place ; enſuite vous tirerez les ailes, ou
angles d'épaule du Baſtion, ou à quelque toiſe
deſſus.

e rempart & parapet ont les mêmes dimenſions
eux de l'ouvrage à corne. Le foſſé ſera les deux
ou les trois quarts du grand. On met à l'angle
ant de cet ouvrage une demi-lune, dont la capitale
le 30. ou 35. toiſes & ſon foſſé 7. ou 8.

UVRAGES détachés, piéces détachées, ou
rs, ſont les ouvrages qui couvrent le corps de la
e, du côté de la Campagne, comme les rave-
, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues
ondes, envelopes & ſemblables.

UVRIERS : les Terraſſiers, les gens verſés
s les Clayonnages, les Fagoteurs & faiſeurs de
rets : les bucherons pour faire des faſcines, &
es ſortes de fagots, les Mineurs, les Charpen-
, les Charrons & les Forgeurs, ſont autant d'ou-
rs, qui ſont néceſſaires dans une Armée & pour
travail des tranchées.

Le nombre de ces ſortes de gens pour deux tranch va à mille ou douze cens hommes. Il faut les cho dans tous les Régimens, en faire un Corps expré qui campe près de la tranchée & qui pendant le ſi ne ſoit chargé d'autre choſe, que de ſon travail.

On doit leur ajouter de bons Conducteurs, qui ſeront comme les Officiers, & qui les dirigeront da tous les différens Ouvrages, qui leur ſeront aſſigné ſuivant les ordres des Ingenieurs à qui ces gens d vent tous obéir.

Si l'attaque eſt double, elle en occupera près quatre cens. On en mettra cent cinquante à la c duite des ſapes autant à la façon des fagots, f nes, gabions & clayonnages pour ſoutenir les banq tes, les piquets & autres beſognes; dix-huit ou ving la charpente ou charronnage, & à l'emmanchemt des outils. A chaque huitaine ou dixaine il en faut pour leur préparer à manger, environ quatre cens po fournir la Garde du Camp & du petit-Parc, & pe remplacer les bleſſés, de ſorte qu'il n'y aura rien trop de mille ou douze cens hommes qu'on propoſe cet exercice.

Dans les vivres il y a auſſi des Ouvriers qui ſont d boulangers pour le pain, des Maçons pour la cor truction des fours, des Charpentiers pour les couv tures des fours & des magazins, & enfin des Serrurie pour le raccommodage des caiſſons, des Maréchau charrons & autres pour les équipages.

OYE, mouiller en patte d'oie, terme de marin c'eſt de gros tems mouiller trois ancres, une au ven les autres à ſtribord & à bas-bord de celle-là, en ſor que les trois ancres ſoient diſpoſées en triangle; ce q figure une *patte d'oie* au dire des Matelots.

P

PACFI, ou *Paſi*, terme de marine, grand petit *paſi*, ou les baſſes voiles. Le grand *pa* ou la cape eſt la grande voile. Le petit *paſi* ou pa de bourlet eſt la voile de miſaine.

PAGES, Mouſſes ou Garçons: ce ſont les je nes gens d l'équipage d'un Vaiſſeau, comme d Eléves de navigation, ou Apr ntifs Matelots.

PAILLE. La paille eſt compriſe dans le génér des fourrages. Elle ſert à la nourriture des chevaux au coucher des hommes, à la conſtruction des bara

& écuries, dans le tems que les nuits commen-
à être froides.

près que l'Infanterie eſt arrivée au camp, & qu'elle
ſé les armes, le Soldat ſonge à ſe pourvoir de
e pour les choſes auxquelles il en a beſoin. Il y a
Bataillon des Officiers & des Sergens comman-
our conduire les Soldats à la *paille*, & les ramener
nble au Camp. Ces Officiers ne doivent pas ſouf-
ſans une néceſſité abſolue, que le Soldat toujours
au deſordre, découvre les maiſons, parce que
naiſons découvertes & rendues inhabitables, reſ-
abandonnées, même après que l'Armée s'eſt éloi-
, d'où ſuit le manque de culture qui ruine le pays
la ſuite de la Guerre, & diſette des fourrages
les années ſuivantes.

'uſage de la paille hachée mêlée avec un peu de
pour les chevaux eſt excellent. La Cavalerie Al-
nde & Hollandoiſe ſe ſert de paille hachée & ſe
e toujours en meilleur état que la nôtre, & ſubſiſ-
ême long-tems dans des camps que nos Armées
donnent faute de fourrages.

AILLE : faire aller les Soldats à la paille,
permettre aux Soldats d'un Bataillon d'aller aux
ſités de la digeſtion, après avoir quitté leurs ar-
ſur leur terrein, enſorte qu'au premier coup de
ſquet ou de Tambour, chacun vient reprendre ſon
e & ſes armes.

AILLO d'une Galere, eſt la chambre où l'on
le biſcuit, & où loge l'Ecrivain.

AIN de munition, eſt une ration de pain que
Munitionnaires fourniſſent à chaque Soldat. Il peſe
s livres & ſert pour deux jours. Il eſt fait, ou du
ns doit être fait de deux tiers de froment & d'un
de ſégle.

a fourniture de pain eſt indiſpenſable. Elle ſe fait
parc des vivres, qui ſuivent l'Armée & doit tou-
s être faite d'avance au moins pour quatre jours,
que cela ſe peut avec commodité ; car ſouvent l'é-
nement des lieux, d'où l'on peut tirer le pain, ou
marche de l'Armée d'un pays à l'autre, force le
éral a en faire diſtribuer pour ſix jours, même quel-
ois pour huit, lorſqu'il prévoit qu'on en pourra
ſommer une partie dans le Camp où eſt l'Armée
nt que de marcher & qu'on eſt obligé d'envoyer
caiſſons en avance pour rejoindre l'Armée dans un
veau Camp. Mais cette diſtribution pour ſix ou huit
rs ne doit jamais être faite ſans une néceſſité indiſ-

penſable à cauſe de l'abus des fripons qui vendent le pain, ſans ſçavoir dequoi ils vivront les derniers jou

Le pain ſe cuit pour l'ordinaire dans les Villes plus voiſines de l'Armée, parce que les fours y ſo en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi ſouvent à l'A mée, ou l'on conſtruit des fours, principalement lo que les convois ſont trop difficiles, parce qu'une cha rette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon po en pain. On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au li de pain frais. L'uſage eſt utile, principalement da les longues marches, au travers du pays ennemi.

Il y a des convois qu'on attend plus tranquillem les uns que les autres. Si les troupes attendent le pa on fait la diſtribution a meſure que le convoi arr Si on ne la doit faire que le lendemain on avertit le à l'ordre le Capitaine-Général, qui en informe Officiers des Equipages afin qu'ils ſe tiennent pr pour l'heure marquée.

L'Infanterie prend le pain à la pointe du jour, Cavalerie à huit heures, & les Dragons à dix. en convient de la ſorte avec les Majors pour éviter confuſion, & que les troupes n'attendent pas inutileme

Le Directeur des Vivres ſe trouve le plus ſou qu'il peut aux diſtributions, & particulierement da les commencemens de Campagne afin d'y mettre bon ordre d'abord, & lier commerce avec les Of ciers qui y viennent.

Pendant qu'on fait la diſtribution, il ſe prome dans tous les parcs où l'on travaille pour conſidé la maniere dont on s'y prend; ſi les Commis ſont a tentifs à bien compter; ſi on ne délivre point pain frais pour du raſſis, & ſi les Capitaines ſont rég liers à retirer les ordres qui ſont entre les mains Officiers.

Après chaque diſtribution, il ne manque pas de faire remettre un état du pain reſtant dans les caiſſons pour connoître ce qui lui en reſte. Car la ſcience e de ne jamais faire du pain plus qu'il n'en faut, auſſi d'en avoir la quantité néceſſaire, ſe réglant ſ les diſtributions, & ſur le petit fonds de pain frais, doit toujours être à l'Armée pour ſubvenir aux traordinaires.

Quand on s'apperçoit que le pain commence à corrompre, ce qui arrive dans la canicule, & quand y a trop d'eau, il faut le tranſporter dans quelqu grange où il ait de l'air. Enſuite on le nettoie avec de broſſes & on le paſſe du mieux qu'on peut, ſoit au

pes, ſoit aux Charretiers pour leur ſubſiſtance, il il n'eſt qu'un peu fleuri.

ſt pour cette raiſon qu'un Directeur-Général des s, plus curieux de ſon devoir, que de ſes com- tés, doit prier le Maréchal Général de l'Armée marquer plûtôt des maiſons où il y ait des gran- ue des logemens propres & commodes.

s premieres diſtributions du pain qu'on fait en pagne ſont aſſez difficiles, mais les dernieres ne le pas moins, parce qu'il faut pour bien faire que le teur Général des Vivres n'ait point de pain de après que l'Armée eſt entierement ſéparée, c'eſt- e, que la derniere troupe ait quitté le Camp. Cette le paroît peu de choſe, cependant elle eſt une ue de la précaution du Directeur des Vivres.

Général d'Armée donne à la fin de la Campa- in état de la ſéparation des Troupes, de même en donne un pour l'aſſemblée : cet état n'eſt au- hoſe que la diſtinction des jours que chaque Re- nt partira du Camp pour ſe rendre à ſon Quartier er ; & le Directeur des Vivres ſe régle ſur cet le même qu'il s'eſt réglé ſur le premier pour or- er la quantité de pain, qui lui ſera néceſſaire de bution en diſtribution, diminuant toujours à me- que les Troupes partent du Camp, comme il a enté à meſure qu'elles y arrivoient, de maniere ſenſiblement il ne ſe trouve plus rien à fournir au ier Novembre, qui eſt le jour que la Campagne finit. ais ſi l'Armée ne ſe ſépare pas encore dans ce -là, & qu'on oblige le Directeur à fournir, il en un ordre par écrit du Général, où les Equipa- nt auſſi compris comme étant un article du traité Entrepreneurs.

ALAMANTE, terme de marine, eſt tout le s des rames d'un bâtiment de bas bord.

ALAN, terme de marine, eſt un gros cordage de pates de fer par le bout, & amaré à la grande e, ou la vergue du mât d'avant, tant pour lever fardeaux, que pour bander des étais.

ALANGUIN, ou petit palan, terme de ma- eſt un cordage qui ſert à guinder des fardeaux, ocres. Il y en a de doubles & de ſimples. Au ra- de la grande vergue il y a deux palanguins ſim- pour guinder & amener le racage, quand il faut der & amener la vergue. Pour guinder les voiles i il faut des *palanguins*.

ALARDEAUX, terme de marine, ſont des

bouts de planches à l'usage des Calfateurs, qui les c
vrent de bourre & de goudron pour boucher les t
du bordage.

PALISSADES sont des pieux ordinaire
épais de huit à neuf pouces & longs à peu près de
pieds, dont il y en a trois en terre. On les plante
les avenues de tous les postes, qui peuvent être em
tés d'emblée, pour en assurer le terrein contre les
prises & même contre les droites attaques.

Il y a des palissades, qu'on met à plomb sur le
rein, quelques autres font un angle & panchent un
sur le rès de chaussée du côté de l'Ennemi, afi
s'il y vouloit jetter des cordages pour les renverse
cordages n'ayent point de prise & coulent sur cette p

On met des palissades sur la berme au pied de
tion : on en met à la gorge des Demi-lunes & des a
Travaux avancés. On palissade aussi le fond de fo
& sur-tout le parapet du chemin couvert. Quelq
uns mettent des palissades à trois pieds de ce para
tirant vers la campagne, mais on les plante aujourd
dans le milieu du chemin couvert. Elles doivent
si serrées qu'il ne reste de l'intervalle entre-elles,
pour la bouche du mousquet. On vient à bout des
lissades, soit en les arrachant, soit en les faisant
per par des Grenadiers, ou bien en les abattant av
canon, ou en les brulant avec des fascines goudronn

PAN ou face de Bastion, est la distance comp
depuis l'angle de l'épaule, jusqu'à l'angle flanqué. *Vo*
FACE DU BASTION.

PANIER a Mine. *Voyez* BOURRIQUET.

PANIERS : ils servent pour porter les terres h
de la tranchée. On les place aussi tout pleins sur
bords de la tranchée pour couvrir le soldat qua
tire.

Les *paniers* doivent être faits de bon bois d'o
coupé au déclin de la lune, comme les hotes, ou
bois de coudre au défaut d'osier. Il faut qu'ils ay
15. pouces de hauteur, 12. pouces de diamétre
en haut, 10. pouces par en bas, deux anses assez
tes pour les pouvoir porter quand ils sont plein
terre, & assez grandes pour y pouvoir passer la
d'un Soldat.

Les *paniers* qui servent à charger les pierriers
différe s de ceux-ci. Les paniers, les hottes & au
ouvrages d'osier & de bois, demandent toujours d'
à couvert Les lieux humides entretiennent les panie
& les hotes, mais quand il le sont trop ils les po
risse

ifint. En lieu trop ſec ils ſe déjettent, & ſe relâchent
nrement

ANNE, mettre en *panne*, terme de marine, 'e virer le vaiſſeau, vent devant, & mettre le vent ur toutes les voiles ou ſur une partie, afin de ne pas en ni prendre le vent & retarder le cours du Vaiſſeau. Je qui ne ſe fait que de beau tems pour attend e ou laiſ- er paſſer d'autres Vaiſſeaux qui veulent gagner de l'avant.

ANNEAUX des écoutilles d'un Vaiſſeau, 'e l'aſſemblage des planches, qui ſervent de porte o fermer les écoutilles.

ARABOLE : ſi l'on coupe un cone ſur un de s côtés & parallélement à l'autre, chacune des parties o pées, regardées en-dedans, repreſentera une ſurfa- e lane, que les Geométres nomment *parabole*, & a gne courbe qui l'environne ſe nomme *parabolique*.

ARABOLOIDE ou *conoïde paraboloïde*, eſt n ſolide qui eſt formé quand l'axe reſtant immobile o ne comme une girouette ſur cet axe, & parcourt n eſpace qui étant rempli a la figure d'une parabole. e ſolide à toujours un cercle pour baſe, & ſon o enu eſt égal à la moitié d'un cylindre de même ba e e même hauteur, c'eſt-à-dire, que pour avoir ſa o lité, il faut multiplier ſa baſe par ſa hauteur & r dre la moitié de ce produit.

ARADE, faire la parade. Les Officiers font la a de, lorſque leur Bataillon, leur Regiment, ou Compagnie ayant ordre de ſe mettre ſous les ar- , ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur eſt poſſi- pour prendre poſte & tenir le rang qui leur eſt dû, ſur le terrein ou le Bataillon ſe forme, ſoit dans la e où l'on s'aſſemble pour monter la garde, ſoit nt le Corps de Garde, quand il faut relever la de, ou bien lorſqu'une perſonne de qualité eſt e à paſſer.

ARAGE, eſt un eſpace ou une étendue de mer quelque latitude ou bande que ce ſoit. *Voyez* ECT, & CONNOISSANCE.

ARALLELES : ce terme appartient à la Géo- rie, mais parce qu'il eſt ſouvent employé dans les tifications, il le faut ici définir.

es Lignes *paralléles*, ſont celles qui ſont toujours lement éloignées entre-elles, & qui étant tirées une même ſurface ne ſe peuvent jamais rencon- de quelque étendue qu'elles ſoient prolongées. ſi deux lignes qui ſeront tirées ſur le niveau de la mpagne, en telle ſorte, qu'étant produites infini-

ment, elles ne se couperont & ne se rencontre point, seront paralléles entre-elles, c'est-à-dire, jours également éloignées l'une de l'autre. Les c opposés d'un quarre sont paralléles entre-eux.

Les files d'un bataillon sont paralléles l'une à l tre, & les rangs sont aussi paralléles entre-eux. Le de la contre-escarpe est tiré paralléle, à la face bastion, qui lui est opposé; & d'ordinaire la tranch ou ligne d'approche, est tirée paralléle à la face la Place que l'on attaque pour empêcher l'enfila On n'a jamais employé le mot de paralléle si im prement, qu'on fait aujourd'hui : car faute de métrie, on dit tous les jours, *tirer une ligne para* sans ajouter à quoi elle est paralléle. Ce mot e latif à quelque chose. Quiconque diroit, *voilà un ho qui ressemble*, sans ajouter à qui il ressemble, p roit peu juste & se feroit mal entendre.

PARAMETRE est une ligne quadruple de partie de l'axe, renfermée entre le sommet & le fo

PARAPET, est une élévation, dont la m est ordinairement destinée à couvrir des Soldats c tre l'effet du canon, ce qui exige que cette masse de terre & non pas de pierres de peur des éclats. épaisseur doit être du moins de dix-huit à vingt pie & sa hauteur de six du côté de la Place, & de qu à cinq du côté de la Campagne. Cette difference hauteur forme au-dessus du parapet un glacis ou pente, qui donne facilité aux Soldats qui bordent même parapet de tirer du haut en bas dans le fo ou du moins sur la contre-escarpe.

En général on donne le nom de parapet à tou qui borde une ligne, pour se couvrir contre le de l'ennemi. Ainsi il y a des parapets faits de ba & de gabions remplis de terre, il y en a aussi de à terre. On fait des gradins ou degrés aux parapet qu'on appelle banquettes sur lesquelles montent les S dats lorsqu'ils veulent tirer. La plus haute banquett quatre pieds de large. Les autres banquettes sont un plus hautes & un peu plus larges que les degrés ordi res; & depuis la plus haute banquette, jusqu'au hau chaque parapet il ne doit y avoir que quatre pieds & mi de hauteur afin que le Soldat puisse tirer par-de *Voyez* BANQUETTE.

PARC d'Artillerie est un poste qu'on choisit d un Camp hors de la portée du canon de la Place, qu'on fortifie pour faire le Magazin des munitions regardent le service des armes a feu & des feux d'a tifice, ce qui se fait avec tant de circonspection p

les accidens du feu qu'on ne commande que des
iqiers pour garder le parc d'Artillerie.
Pdant qu'on travaille aux Lignes & aux préparatifs
e l Tranchée, l'Artillerie de ſon côté travaille a for-
eron Parc, & ſon Magazin à poudre, à monter les
éc ſur les affuts, à préparer les plates-formes du ca-
on des mortiers, à les ſéparer, a ranger les bombes,
uits, grenades & les outils, à radouber ce qui en a
ſoin, à faire des portieres & fronteaux de mine. On
ville en même-tems à faire des blindes de bois rond
arré de 3. ou 4. pouces de groſſeur, larges de deux
& demi à 3. pieds, entre deux poteaux pointus par
eux bouts, longs de 5. à 6. pieds entre deux traver-
e 15. pouces de pointe à chaque bout.
O fait auſſi amas de roulettes, de charrues & de ma-
ris pour les mantelets roulans à l'uſage des ſapes. On
nſſe des crocs & fourches de fer, emmanchées long;
les ſapes, des pioches, des brouettes, des ſacs à
& des paniers dont il faut toujours avoir une gran-
antité.
l y a de pluſieurs ſortes de Parcs. Leur diſpoſi-
épend de la volonté du Commandant d'Artille-
Les uns voulant que le canon en faſſe tout le
du côté des Ennemis, les autres que le canon
ſur pluſieurs lignes à la tête de chaque Brigade.
arrangement des piéces & des munitions dans un
devant une Ville que l'on aſſiége eſt différent en
ue choſe de celui qui ſe forme en campagne à la
d'une armée. Je vais donner une idée de l'un &
autre.
Parc d'Artillerie, qui ſe forme en Campagne à la
d'une Armée, ſe fait ordinairement entre les
lignes, ſi l'on peut à 300. pas des Troupes qui
upent.
iand l'Equipage eſt grand le Parc doit être tou-
quarré.
la ligne qui fait face aux Ennemis on met tou-
s piéces de canon, le plus gros toujours ſur la
e, les mortiers, les affuts, la charrette com-
& la chevre.
r l'une des lignes du côté du quarré, on met les
s à mortier, le plomb, les méches, les ſacs-à-
, les cordages, les grenades, les fuſées en tonnes:
ut ils entonnés, les armes à l'épreuve.
r l'autre les bombes, les boulets.
ſur celle qui ferme le quarré, les outils & char-
haut-le pied. C'eſt cette derniere ligne qui doit

être à 300. pas de celle de l'Armée.

Toutes les limonieres des avantrains, chariots & c rettes, doivent être dans le dedans du quarré égale distantes les unes des autres, & les essieux vis-à-v uns des autres.

Dans le quarré proche la derniere ligne on me poudres dans le plus petit espace qu'elles puissent tenir.

Environ vingt pas devant la premiere ligne, da milieu, on met quatre petites piéces chargées. fait tenir tous les jours deux Commissaires & quatr noniers de Garde.

Il doit y avoir aussi un Corps de Garde avancé mandé par un Capitaine, d'où l'on tire les senti nécessaires pour la poudre, pour le canon & pour tes les entrées du Parc.

Le Commissaire & le Garde du Parc doivent per dedans comme aussi les Déchargeurs. Les a Officiers, le Capitaine des Ouvriers & ses gens pent aux côtés du parc.

Les Capitaines de Charroi & leurs Equipages vent camper sur les ailes & le long des haies les proches du Parc.

Les Pontons parquent sur la gauche en quarré o rond suivant leur quantité.

On donne quelques charrettes par Brigade pour ter le bagage des Officiers.

Il se forme des Parcs d'Artillerie dans un autre dre que celui-ci, c'est à la volonté du Comman M. de S. Remi à la fin du second Tome de ses moires sur l'Artillerie, donne l'explication de rens Parcs d'Artillerie dressés en Campagne.

Quant à un Parc d'Artillerie dressé pour un Si il est formé suivant l'idée du Commandant de l'Ar rie, mais toujours avantageusement pour le servic batteries.

Il le dispose de maniere qu'il ne soit vû d'au endroits de la Ville, ni même des clochers, à m qu'il n'en soit très-éloigné à cause des suites fâc ses qui en pourroient arriver par les boulets & bombes de la place, qui mettroient le feu aux M zins des poudres.

Si neanmoins la situation de la Place découvro toutes parts en cette occasion, il le fait éloigner d de la Place, & fait faire des épaulemens assez vés & assez à l'épreuve pour que les Travailleur soient pas inquiétés du feu du canon. Mais ordina ment quelque situation avantageuse qu'une Place p

avr. Il y a toujours aux environs d'elle quelques fois que l'on peut occuper ſans en être vû, & que le Géral de l'Armée deſtine pour mettre en ſureté les nitions de ſon artillerie.

Commiſſaire du Parc le forme en marquant le erain aux bataillons qui ſont deſtinés pour la garde & e ſervice de l'Artillerie. Il marque enſuite celui qu'il faut o l'atelier des Forgeurs, Charrons & Charpentiers.

Capitaine Général des Ouvriers commence le rquier à s'établir & à faire camper tous ſes Ouvriers rche de lui ſur la même ligne, afin qu'il n'ait qu'à ppeller lorſqu'il en peut avoir affaire.

Commiſſaire du Parc marque auſſi avec le Capiae Général de Charroi, le lieu où doivent camles chevaux, qui doit être, ſi l'on peut, à cent pas iere les munitions ou à côté, ſuivant que la ſituaid du terrein le permet, où le Capitaine Général le Charroi campe avec tous les Conducteurs de cet ipage qui ſont à ſes ordres.

e Commiſſaire du Parc qui a pluſieurs Officiers v lui pour ſes Aides, leur fait voir le terrein où il e placer chaque choſe, & leur indique à chacun les nitions dont ils doivent prendre ſoin & ils les font harger lorſqu'elles arrivent en ordre aux lieux qu'on e a fait remarquer.

On met les pieces de canon pour les batteries avec s affuts au lieu le plus proche du chemin qui con- aux attaques, ainſi que les mortiers & leurs affuts. prend aux environs le terrein le plus ſec & le plus ieux pour y décharger les boulets & les bombes, ſont ſéparés & rangés par leur calibre.

côté on y fait décharger les tonnes de méche & parils de plomb, & auprès les béches, pics-hoyaux, aux, pelles de bois ferrées & non ferrées, haches erpes qui ſont arrangées en ordre ſelon leur eſpece.

On y met aux environs les chariots couverts, où les cordages, ſacs à terre, & autres caiſſons charde menus achats. Le Commiſſaire du Parc & les ciers qui ſont avec lui campent dans cet endroit, d'être en état de leur communiquer les ordres qu'il oit du Commandant de l'Artillerie, ou en ſon abce du Général de l'Armée, pour faire diſtribuer munitions ou pour en recevoir.

Le Commiſſaire du Parc choiſit un lieu un peu éloi- de ce petit parc pour y établir les Artificiers, où n fait un apenti de planches pour mettre à couvert artifices auxquels ils travaillent. On y peut déchar-

ger à quarante pas les grenades non chargées, qu
chargent lorſqu'on leur en demande.

Tous les Commiſſaires & Officiers d'Artillerie c
pent au terrein le plus convenable & le plus pro
du Parc, éloignés cependant à cent pas des munitio

Les pontons avec leurs haquets ſont mis ſur une
gne pour fermer un des côtés du Parc. Les pieces
24. de 16. de 12. de 8. & de 4. de la nouvelle invent
avec toutes les autres de 8. & de 4. longues & le
affuts, ferment l'autre côté du Parc, afin que c
ligne couvre le derriere de toutes les munitions.

Comme il eſt de la derniere conſéquence de
placer les poudres, le Commiſſaire du Parc av
Commandant de l'Artillerie examine le lieu où
pourra les mettre en ſureté. Pour y parvenir, il
faire, ſi le terrein le permet, cinq Magazins: ſça
quatre éloignés quarrément de 300. pas les uns des
tres, à cauſe du danger qu'il y auroit s'ils étoient
près. Le cinquiéme eſt placé dans le même éloigne
des autres, mais en s'approchant du Parc.

Tous ces Magazins doivent avoir de bons foſſés
fonds en dehors, avec des épaulemens relevés en
dans, il n'y a ſeulement qu'une entrée aux quatre
ſont les plus éloignés. Les barils de poudres y ſont
gerbés à deux rangs, afin qu'ils ne ſoient pas vûs de l

Chaque Magazin doit être aſſez ſpacieux pour y c
tenir 60. à 80. milliers de poudre. Celui qui eſt
plus voiſin du petit parc doit avoir une entrée &
ſortie, parce que c'eſt de lui d'où l'on tire tout
dont on a beſoin pour les batteries, & pour les t
pes, les autres Magazins ne ſervant que de dépôt p
entretenir celui-là.

Voilà la diſpoſition & l'arrangement d'un *parc* d'
tillerie pour un ſiége. J'ai parlé ailleurs de la co
truction des Batteries: *voyez* BATTERIE. Outre
parc d'Artillerie, le Commandant reconnoit encor
la queue de la tranchée le lieu le plus convenable p
y placer un petit parc de munitions, qui ſoit à por
des troupes, afin de leur en faire diſtribuer ſuiv
les ordres de l'Officier Général de jour. S'il y avoit d
attaques éloignées l'une de l'autre, il y fait porter
munitions & y établir auſſi un parc où il y a un Offi

PARC des vivres, ou quartier des vivres, eſt
Place marquée, dans un Camp à la queue de c
que Regiment, pour être occupée par les Vivandie
& les Marchands qui étalent une partie de ce qui p
ſervir aux néceſſités des Soldats.

ARCLOSES, terme de marine, ſont des planches qu'on met au fond de cale ſur les vitonnieres, & qu'on leve, & qu'on baiſſe pour voir s'il n'y a rien dans cet égoût qui empêche le cours des eaux vers les trompes.

PARENSANE : faire la *parenſane*, terme des Ventins, pour dire apareiller.

PARE-A-VIRER, terme de Commandement, que le Capitaine répéte tout haut deux fois, ſur le point de changer de bord, afin que les gens de l'équipage ſe préparent à faire tout d'un coup la manœuvre du revirement.

PARER, en terme de marine, c'eſt aprêter & preparer quelque choſe pour s'en ſervir. *Parer* un cable, *parer* une ancre : *parer* une ligne pour pêcher.

PARER, en terme de marine, ſignifie auſſi éviter. On dit nous nous ſommes *parés* d'un vent qui gît à l'oüeſt de l'iſle.

PARER le Cap : c'eſt le doubler & paſſer au-delà, le laiſſant à côté.

PARTANCE, ou partement, c'eſt le départ du Vaiſſeau. Coup de *partance*, c'eſt la ſalve, ou le coup de canon que l'on tire en mettant à la voile. Baniere de *partance* eſt le pavillon qu'on met à la pouppe pour faire ſignal à l'équipage qui eſt à terre de venir à bord pour apareiller.

PARTI, eſt un Corps de Cavalerie ou d'Infanterie, qui va dans le Pays ennemi, à la découverte, & au pillage. On envoie des *Partis* à la guerre pour faire des priſonniers, & avoir des nouvelles de l'Ennemi. On commande des *Partis*, on détache des *Partis*, on tombe ſur des *Partis*.

Les *Partis* qui ne ſont que de quinze Cavaliers, ou vingt Fantaſſins, ne doivent marcher ſans un ordre écrit de leur Commandant.

On fait ſortir de l'Armée preſque toutes les nuits des *Partis* d'Infanterie & de Cavalerie, pour être informé de ce qui ſe paſſe dans le pays, & empêcher que les *Partis* ennemis n'en approchent.

Ceux qui ſortent pour aller aux nouvelles, ſont, ſuivant le pays ou l'on eſt, ou d'un Corps particulier, ou mêlés de Cavalerie, de Dragons, & même d'Infanterie, & s'éloignent de l'Armée plus ou moins, ſuivant les vues du Général.

Ceux qui ſont deſtinés à éloigner les *Partis* de l'Armée s'embuſquent, & ſe cachent ſoigneuſement pour prendre ceux des Ennemis, & les battre. Outre ces *Partis* d'Infanterie ou de Cavalerie, ſuivant le pays

pour lequel on les deſtine, il ſort auſſi d'autres *Par* des Armées, deſtinés pour couvrir les flancs des co vois, pour empêcher que l'Ennemi n'interrompe l fourrages qu'on veut faire le lendemain, & pour faci ter au Général la connoiſſance qu'il veut prendre, d'un Camp avantageux, ou d'une marche, ou mêm de la ſituation du Camp Ennemi. Ces *Partis* doive être beaucoup plus forts que les autres, & poſés ſur nature du pays.

Ce ſont la toutes les eſpéces différentes de *Part* qu'on fait ſortir d'une Armée, & que l'on dit en g néral être des *Partis* qui vont à la guerre. Tous ce ci ſont commandés à l'ordre par le Général, & ce qui les conduiſent reçoivent leur inſtruction ſur ce q l'on veut qu'ils exécutent, & qu'ils tâchent d'appre dre dans le pays où on les envoie.

Souvent ils ſont commandés à tour de rôle, ta pour les Officiers, que pour les Soldats & Cavaliers.

Souvent auſſi le Général choiſit pour commander ce *Partis* des Officiers de bonne volonté, qui connoiſſe le pays dans lequel on les envoie, & qui ayent aſſe de capacité pour bien voir & connoître ce dont le G néral veut être inſtruit.

Il y a d'autres *Partis* qui ſortent de l'Armée, qu l'on nomme *Volontaires*. Comme ils n'ont preſque tou jours pour objet que le gain particulier, ſoit ſur le convois, ſoit ſur les Fourrageurs & Pâtureurs de l'Ar mée ennemie, ceux qui les commandent & les com poſent ſe choiſiſſent entr'eux, ſe propoſant au Major Général de l'Infanterie, quand ils ſont de ce Corps, (ce qui eſt preſque toûjours) lequel après s'être infor mé premierement de la capacité du Commandant de ce *Parti*, & enſuite de la nature de ſon deſſein, lui donne un paſſeport, afin qu'en cas qu'il ſoit pris il ſe trouve avoué *Parti de guerre*, & puiſſe être ou échan gé ou racheté, s'il y a un cartel de guerre entre les Princes.

Quand ces ſortes de Partiſans ſont hardis & capa bles, & que le pays eſt un peu mêlé de bois, ils dé ſolent une Armée, qui ne prend pas toutes les précau tions pour s'en garantir.

Il y a encore une autre eſpéce de *Partis*, tant de guerre que Volontaires. Ce ſont ceux qui ſortent des Places. Leurs objets ſont en grand nombre, voici les principaux.

Un Gouverneur craint d'être aſſiégé, & veut ſça voir préciſément les mouvemens des Ennemis, pour en

ner avis au Prince & à son Général. L'Armée en-
ie marche près de sa Place, il veut, pour sçavoir
ù comment elle campera, faire des prisonniers,
r en apprendre quelque chose de particulier, & le
sçavoir.

l a ordre de faire sortir un convoi de sa Place,
joindre l'Armée : comme l'assemblée de ce convoi
peut être inconnuë à l'Ennemi, il faut qu'il en as-
le chemin jusqu'à portée de l'Armée ; & pour ce-
fait sortir des *Partis*, qui fouillent le pays par le-
le convoi doit passer, qui s'informent des Habi-
du pays, & qui après avoir donné avis de tout ce
s ont appris, s'embusquent en quelque lieu marqué
protéger le convoi.

le Gouverneur a ordre d'établir des contributions,
ut pour cela qu'il fasse craindre sa garnison, &
pénétrer tout le pays par de gros *Partis* pour l'éta-
ement de la contribution. Ensuite, suivant qu'il se
ve craint, il fait sortir de petits *Partis* seulement,
r l'exactitude des payemens, & pour sçavoir ce qui
asse dans le pays ennemi.

s *Partis* volontaires qui sortent des Places, étant
même nature que ceux des Armées, & ayant le
ne objet, on n'en parle point.

a hardiesse du Partisan qui attaque, décide pres-
toûjours du succès entre *Partis* à peu près égaux,
campagne : & sa conduite, pour être bien
usqué & pour surprendre l'Ennemi qui s'engage
s l'embuscade sans précaution, en assure la réussite
s un pays couvert & rempli de défilés.

n jeune homme, de quelque qualité qu'il soit, qui
t sçavoir à fond le métier de la guerre, ne doit
t tenir au-dessous de lui d'aller en *Parti*, soit à
d, soit à cheval avec les bons Partisans de l'Ar-
e, & de s'en faire aimer, afin d'apprendre d'eux
e espèce de guerre, pour se rendre dans la suite
able de l'ordonner à propos, lorsqu'il sera parvenu
commandement.

Une Armée ne peut être avertie des mouvemens de
e des Ennemis de trop de manieres différentes.
elque quantité d'Espions qu'elle ait au-dehors, com-
les uns pourroient avoir été découverts, & les au-
s empêchés de revenir donner des avis, à cause que
nnemi auroit avancé un Corps pour couvrir son
uvement, il est toûjours très utile d'avoir continuel-
ent des *Partis* dehors, composés suivant la nature
Pays qui pénetrent, & par lesquels le Général est

averti de ce qui se passe à une distance générale de
Camp.

La méthode des Allemans pour la sureté de leurs
tis, paroît fort judicieuse. Ils font sortir de gros C
de Cavalerie, lorsque l'Armée se trouve dans un
ouvert. Ces Corps par leurs forces peuvent s'ava
sans risque. Ils poussent ensuite de petits Partis de
eux, que les nôtres ne peuvent guéres repousser,
ce qu'ils se trouvent soutenus.

PARTI-BLEU, est un *Parti* qui marche
commission du Général. Le Commandant, ainsi
les Soldats, sont pendus quand ils sont pris.

PARTISAN: excellent *Partisan*, c'est un h
me de guerre intelligent a commander un Parti,
sçait bien le pays, entend bien les embuscades
conduit bien un Parti.

Nous avons eu au commencement de ce siécle, c
me je l'ai dit ailleurs, un grand Partisan dans feu
de la Croix, pere de M. le Chevalier de la Croix,
pitaine-Commandant de deux Compagnies franch
& qui est aussi un des meilleurs Partisans que n
ayons.

PAS. Le *pas* est une des mesures de Fortificat
Il y a le *pas* commun, & le *pas* géométrique. Le
commun est de deux pieds & demi. Le *pas* géom
que est double du commun, & comprend cinq pi
de Roi. La distance itineraire, que les Italiens
pellent un milie, est de mille *pas* géométriques, &
trois mille font une de nos lieuës de France.

PAS-DE SOURIS: ce sont des degrés qu
met de côté & d'autre sur la rondeur de la cont
carpe. Ils commencent du point où la capitale prol
gée couperoit cette rondeur à la distance de 10. a
pieds sur la contrescarpe, & vont finir au fond du f
selon la pente qu'on leur donne. La longueur de
degrés est de 7. à 8. pieds, & ils entrent environ
pieds dans la contrescarpe. On en met aussi aux an
rentrans de la contrescarpe & aux angles rentrans
dehors, & servent pour la communication d'un ouv
ge a l'autre, quand le fossé est sec.

On les met aussi à quelque distance du glacis: ils
aussi un parapet, une banquette, un fossé, un chem
couvert bordé de palissades, avec un glacis, qu'on jo
à celui de la Place. Cet ouvrage doit être miné.

PASSAGE: ce mot n'a point besoin d'expli
tion. Il y a des *passages*, comme ceux des défilés &
rivieres, dont il est nécessaire qu'une Armée s'empa

qnd elle eſt en marche, On le fait avec un Corps de
Dragons, afin de prevenir l'Ennemi par la diligence de
a marche. On le peut faire auſſi avec de petites pieces
de canon & des charretées d'outils; ſi c'eſt pour un défilé.
Si c'eſt pour une riviere, on ajoûte un nombre ſuffi-
ſant de pontons. Si la riviere eſt guéable, & qu'on ait
amener avec aſſez de diligence un Corps d'Infanterie
vec les Dragons, on paſſe brûſquement cette Infante-
ie de l'autre côté, avec des outils pour s'y retran-
er, & aſſurer la tête du pont, afin que le *paſſage* ſe
uſſe faire ſurement & commodément

Le *paſſage* d'une riviere ſe fait de deux façons, ou
ar ſurpriſe, ou de vive force.

Dans le premier cas, on engage par ſes mouvemens
ennemi à ſe porter dans les lieux éloignés de celui
où l'on pretend paſſer, & alors il faut éviter de lui
donner de la jalouſie ſur cet endroit, ſoit en lui dero-
bant ſes contremarches, ſoit en lui cachant ſoigneu-
ſement le tranſport de ſes bateaux.

Dans l'autre cas, il faut par le choix du terrein ſe
rendre maître de la rive oppoſée. Pour y réuſſir, il faut
que le terrein commande celui de l'Ennemi, & choiſir
autant que l'on peut un endroit où les barques & ba-
teaux puiſſent être à couvert de quelques Iſles, *&c.*

Les lieux où la riviere forme un angle rentrant ſont
les plus propres, parce qu'il lui eſt plus facile d'y diſ-
poſer des batteries, de façon qu'elles faſſent un feu
croiſé ſur l'autre bord. Quand par le feu de ces bat-
teries, qui doit être ſupérieur à celui de l'Ennemi, on
l'oblige de quitter la rive, on fait paſſer un nombre
aſſez conſidérable de Grenadiers, & autres Troupes
légére dans des barques, pour ſoutenir, à la faveur
du feu des batteries, le premier choc de l'Ennemi.

Dès que ceux-ci ont pris terre, les barques retour-
nent chercher de nouvelles Troupes, tandis que les
travailleurs protégés par le feu de ceux qui ont paſſé,
tirent de la terre pour s'aſſurer dans le poſte. Dès
qu'il commence à être en état de défenſe, & garni d'aſ-
ſez de Troupes pour s'y maintenir, on commence le
pont. On étend & on perfectionne enſuite l'ouvrage
de la tête, qui ne ſçauroit être trop fort.

L'Armée doit marcher peu de tems après le Corps
détaché pour cette expédition, afin qu'il ne ſoit pas
trop de tems ſans protection, étant à preſumer que
l'Ennemi fera un effort conſidérable pour battre ce dé-
tachement, & ſe garantir des inconvéniens dans leſ-
quels il pourroit tomber, ſi l'Armée paſſoit ſans oppo-
ſition cette riviere ou ce défilé.

Le *paſſage* d'une grande riviere heureuſement exécuté par le moyen d'un pont, eſt d'une grande utilité quand il porte une Armée juſqu'a un défilé, dont la poſſeſſion donne la tranquillité a des quartiers ſéparés que l'on veut faire prendre aux Troupes. Nous en avons un exemple dans ce que fit M. le Maréchal du Turenne en 1672.

Ce Général fit faire un pont à Weſel avec tant de diligence, que ſon Armée paſſa cette riviere, ſans que M. de Brandebourg pût avoir le tems de raſſembler ſes quartiers, qu'il leva avec aſſez de confuſion, & qu'il fit marcher ſéparément juſqu'au-delà du défilé de Berkenbaum, où il n'oſa pas même s'arrêter. Il alla encore paſſer le Wezer, abandonnant ainſi toute la Weſtphalie à M. de Turenne, qui y racommoda tranquillement pendant tout l'Hyver ſon Armée, fatiguée des marches qu'elle avoit faites.

On loua beaucoup la diligence de M. de Turenne à paſſer le Rhin, avant que M. de Brandebourg eût pu avoir le tems de raſſembler ſes quartiers, & la vivacité avec laquelle ce grand Général fit marcher ſon Armée juſqu'au défilé de Berkenbaum. Car il n'auroit été d'aucune utilité à M. de Turenne d'avoir paſſé le Rhin dans cette ſaiſon, s'il n'avoit chaſſé M. de Brandebourg de toute la Weſtphalie, & il n'auroit encore pu établir ſurement les quartiers de ſes Troupes, s'il n'avoit pouſſé ce Prince au-delà de ce défilé de Berkenbaum & du Wezer.

Lorſqu'on veut s'oppoſer à la conſtruction d'un pont ſur une riviere, telle que le Rhin, qui déborde quelquefois, & ſort de ſon lit pour entrer dans de vieux lits, qu'il occupe par ſes eaux qui laiſſent cependant des eſpaces de terre plus élevés, & qui demeurent à ſec entre le véritable lit du Rhin & ces vieux lits, on ne le fait avec ſuccès qu'avec une Armée egale. Un petit Corps n'oſe ſe commettre de près à l'inconvénient de ſe trouver de plein pied devant une Armée ſupérieure, dès que le Rhin en ſe retirant a laiſſé à ſec le terrein de ſon vieux lit, que l'on croiroit être une riviere, ſi on ne connoiſſoit pas le pays.

Dans les *paſſages* des rivieres & des défilés, dont la réuſſite eſt capitale pour l'exécution d'un deſſein, il faut que le Général ſoit vigilant pour prévenir ſon Ennemi; actif, pour avoir exécuté ſon deſſein avant que l'Ennemi ſoit en état de s'oppoſer à l'exécution, & précautionné contre tous les inconvéniens qui peuvent ſurvenir, & dont ſouvent un ſeul eſt capable de faire

nquer le projet. Le *passage* de l'Escaut à Berkeim, par le Prince Eugene en 1708. décida de la perte d la citadelle de Lille.

n Général qui s'étend le plus, pour empêcher que E nnemi ne lui surprenne le *passage* d'une riviere, celui qui s'oppose le moins efficacement a cette opéon de guerre. Le seul moyen sûr de s'opposer a écution d'un pareil projet de son Ennemi, est de se r ensemble, à une portée raisonnable des lieux ou nemi peut entreprendre de passer, & d'avoir des s fort alertes sur les bords de la riviere, pour être tinuellement averti des demonstrations de son Enni, & qui soient capables de discerner les efforts apens d'avec les véritables, afin que l'on ait le tems se porter avec toute l'Armée sur l'Ennemi pour le n battre, soit avant qu'il soit entierement passé, soit nt qu'il ait pu se former, & être en disposition de nbattre après avoir passé.

Cette maxime est également bonne à suivre, pour pêcher un Ennemi de passer une riviere ou un défilé siderable, parce que dans ces deux occasions le succest certain, pourvu qu'on soit en force devant son nemi, & qu'on le combatte avant qu'il soit entierent passé, ou qu'il soit formé, & en état de comtre.

PASSANDEAU : c'est ainsi que s'appelloit autois une piece de canon de 8. livres de balles, qui pe 3500. livres.

PASSE, en terme de marine, est un canal ou sage entre des bancs ou des terres. Dans les Isles nçoises de l'Amérique, on dit *débouquement*. L'en de Schonwelt, sur la Côte de Zelande, est une *sse* pour aller à Flessingue. Le Pampus est une *Passe* ur gagner le Port d'Amsterdam.

PASSE-BALLES : c'est ce qui sert à calibrer s boulets de tous calibres. Le *passe-balle* est une nche de bois, de fer ou de cuivre, qui est percée en nd pour tel calibre que l'on veut, en sorte qu'un ulet y puisse passer, en effleurant seulement les bords. Cette planche a une queuë ou manche un peu long ur la tenir, & comme ce seroit une chose de trop ngue haleine que de faire passer tous les boulets par trou, on se contente de porter ce *passe-balles* sur oque boulet pour en vérifier le calibre.

D'autres gens arrêtent ces *passe-balles* sur deux forts ux, entre lesquels ils placent sur terre un madrier

ou une planche de bois disposée en talus ou glacis, à qu'à mesure qu'on laisse tomber un boulet par le *pa-bales*, ce boulet coule loin, & aille trouver le lieu on les empile.

PASSE-MUR : c'étoit autrefois le nom que l donnoit à une piéce de canon de 16. livres de boul Elle pesoit 4200. livres.

PASSEPORT : Lettre, ou Brevet du Prin ou d'un Commandant, pour donner liberté, sûreté sauf conduit à quelque personne, pour voyager, ent & sortir librement du Royaume. Le *passeport* se do aux Amis, & le *sauf-conduit* aux Ennemis.

PASSER un homme à un Officier : c'est do à un Officier la solde pour un de ses valets, com pour un homme effectif ; & c'est aussi lui payer Places qui ne sont pas remplies.

PASSER en revuë. *Voyez* REVUE.

PASSER par les verges, & PASSER par armes. *Voyez* DISCIPLINE Militaire.

PASSEVOLANS, ou Soldats prêtés : ce s des gens supposés par des Officiers, qui n'ont pas le Compagnies complettes, & qui font passer ces sor de gens en revuë sans les avoir enrôlés.

Il est défendu par les Ordonnances du Roi à t Capitaines d'introduire dans leurs Compagnies auc *Passevolant*. Il y a trop d'honneur dans l'Officier Fr çois pour faire une telle manœuvre, qui marque de la bassesse dans les sentimens. Les exemples en s si rares, que le cas n'est compris dans les Ordonna ces, que pour n'en laisser aucun sans décision.

PATACHE, est un petit Vaisseau de guerre, suit ordinairement un plus grand, ou qui mouille l'entrée d'un Port pour aller faire la découverte, & connoître les Navires qui viennent se ranger sur la C te. Ainsi la *Patache* sert de premiere garde, pour a rêter les Vaisseaux qui veulent entrer dans le Port elle est entretenuë. On appelle aussi *Patache* de pet Bâtimens qui voguent le long des Côtes, où il y a c Commis, dont l'emploi est de visiter les Bâtimen d'empêcher qu'on n'y charge des marchandises de co trebande, & de confisquer toutes celles qu'ils po roient trouver.

PATÉ, est une espéce de fer à cheval, c'est-à-re une plate-forme ou un terre-plein, d'une figure ir guliere, & le plus souvent arrondie en ovale. Il est bo dé d'un parapet, & n'a ordinairement que la simple c

de front, sans aucunes parties qui le flanquent. es construit le plus souvent dans des lieux marégix, pour couvrir la Porte d'une Place.

PATRON, mot Levantin, pour dire Maître d'un pipage de Vaisseau.

PATTES de bouline, en terme de Marine, sont cordages qui se divisent en plusieurs branches au de la *bouline*, pour saisir la voile par plusieurs endts, en façon de marticles ou de trelingages. Ces répondent l'une à l'autre par des poulies, ce qui nd différentes des mogues.

PATRONE, Galere Patrone, est la seconde des res de France. Elle est montée par le Lieutenantéral des Galeres, & considérée dans nos Escadres aleres comme le Vaisseau Vice-Amiral, est consientre nos Vaisseaux de haut bord. Elle porte un dart quarré long à l'arbre de Mestre, & deux fasur la pertiguette.

r une Ordonnance du Roi, quand le Vice-Amil la Galere *Patrone* de France se rencontrent, la *one* doit saluer la premiere le Vice-Amiral, qui le salut coup pour coup. Mais la *Patrone* des Gar & le Contre-Amiral de France venant à se rencone, le Contre-Amiral doit saluer le premier, & la *Pare* lui doit rendre le salut coup pour coup.

PATROUILLE, est un Guet de nuit, compodinairement de cinq ou six Soldats & d'un Sergent, partent du corps de garde de la Place, pour obr ce qui se passe dans les ruës, veiller à la tranquil& à la sûreté de la Ville, obliger les Bourgeois & oldats à rester chacun chez soi, faire fermer les rers, & empêcher les desordres. Si l'on trouve qu'un qui aille par les ruës sans feu ou sans ordre, conduit au corps de garde de la Place, afin que le or en avertisse le Gouverneur, qui ordonne le châment.

s *Patrouilles* sont communes à l'Infanterie, com la Cavalerie. On les fait marcher dans une Plaible, pour laquelle on craint l'escalade, celles de alerie en dehors, & celles d'Infanterie sur le rem-

ATURE : il y en a de deux sortes. Lorsqu'une alerie est nouvelle, ou du moins remplie d'une rade quantité de jeunes chevaux, si le Service le pern, on assemble cette Cavalerie sur des ruisseaux, & ds des pays de prairies voisines du lieu où l'on veut mbler l'Armée, mais à couvert des insultes de la

part de l'Ennemi ; & pendant un eſpace de tems plu ou moins long, on met tous les chevaux à l'herbe, afi de leur faire perdre la mauvaiſe nourriture qu'ils peu vent avoir priſe pendant l'Hyver, les rafraîchir, & le diſpoſer à la nourriture du verd, avant que de les fa re beaucoup fatiguer. Cet uſage eſt excellent, quan on le peut pratiquer, & il conſerve beaucoup les che vaux dans le cours de la campagne.

Il y a une autre eſpéce de *pâture*, qu'on donne au chevaux, lorſqu'on eſt en Corps d'Armée, qui ſert les rafraîchir de la nourriture des fourrages en grai qui les échauffe trop, & qui épargne les fourrage

Ces *pâtures* ſe prennent le long des ruiſſeaux vo de l'Armée, & même dans les plaines fourragées, où il revient de petites herbes, & c'eſt toûjours avec des gar générales de tout le Camp, & particulieres de cha Corps, que l'on couvre ces *pâtures*, & cela afin les petits Partis des Ennemis, ou même les gros, ſi l n'y prenoit pas aſſez de précaution, ne puſſent v venir enlever les chevaux à la *pâture*.

Quand les pays ſont propres a la *pâture*, cela d'un grand ſoulagement pour la Cavalerie, qui n pas obligée d'aller ſi ſouvent au fourrage, & au Gé ral, qui trouve par-là le moyen de ſubſiſter beauco plus long-tems dans ſon Camp, ſans être obligé d'al loin au fourrage.

PATUREUR : ce mot qui n'eſt d'uſage qu'à guerre, ſe dit des Cavaliers & des Valets qui me les chevaux à l'herbe. On dit : Donner une eſco aux *Pâtureurs*.

PAVILLON, en terme de guerre, eſt une te de toile ou de couti, qu'on éleve ſur des mâts po ſe loger à la campagne & à la guerre. *Caſtrenſe Taber naculum, vel Tentorium.*

Les Peuples errans ne logent que ſous des *Pavillo Voyez* TENTES.

PAVILLON, ſe dit auſſi en général, des Dr peaux, Étendarts, Enſeignes, *&c.* qui par les Auteu ſont ſouvent confondus, & pris l'un pour l'autre.

La mode de porter des *Pavillons* en pointe, co ils ſont aujourd'hui, vient des Arabes Mahomét quand ils s'emparerent de l'Eſpagne. Car auparav les Drapeaux de guerre étoient étendus ſur des trav ſiers comme les Bannieres de l'Egliſe.

Les Pirates d'Alger, & toute la Côte Atlantique de Barbarie, ſont les ſeuls qui portent le *Pavillon* ex gone.

AVILLON, en terme de Marine, eſt de grand
e : c'eſt la Banniere qu'on arbore a la pointe des
, pour faire connoître la qualité des Comman-
des Vaiſſeaux, & de quelle nation ils ſont. L'A-
l ſeul porte le *Pavillon* blanc quarré au grand
le Vice-Amiral, au mât d'artimon : les Chefs-
cadre portent une cornette-blanche au mât d'arti-
quand ils ſont au Corps d'Armée, & au grand
, quand ils commandent a part. Elle doit être ten-
de deux tiers de ſa hauteur, & ſe terminer en
te. Le *Pavillon* Marchand de la Nation Françoi-
t un Etendart bleu, charge d'une croix blanche,
s armes du Roi.

e *Pavillon* de poupe, eſt commun à toutes ſortes
aiſſeaux, & chacun a la liberté de le mettre.

e *Pavillon* de Chaloupe, eſt un Pavillon quarré,
les Officiers Generaux ou les Capitaines de Vaiſ-
x portent dans leurs Chaloupes, lorſqu'ils y ſont.

Pavillon Royal de France eſt blanc, ſemé de fleurs
ys d'or, charge d'un écuſſon des armes de France,
uré des colliers des Ordres du Roi, c'eſt-a dire,
S. Michel & du S. Eſprit.

Etendart Royal des Galéres de France eſt rouge.

uant aux *Pavillons* des Vaiſſeaux Marchands Fran-
, l'Ordonnance porte que leur Enſeigne de poupe
être bleuë, avec une croix blanche traverſante,
s armes du Roi ſur le tout, ou telle autre diſtinc-
qu'ils jugeront à propos, pourvu que leur Enſei-
de poupe ne ſoit pas entierement blanche.

es *Pavillons* d'Amiral, Vice-Amiral, & Contre-
iral, & les Cornettes ne doivent être portés que
qu'ils ſont accompagnés, ſçavoir l'Amiral de vingt
ſſeaux de guerre, le Vice-Amiral & Contre-Ami-
de 12, dont le moindre doit porter 36. pieces de
on, & les Cornettes de 5.

e *Pavillon* à l'arriere mis en berne, marque ordi-
rement, que quelqu'un qui eſt hors du Vaiſſeau, eſt
peilé à bord, ou qu'on a un preſſant beſoin de
lque choſe. Le *Pavillon* à mi-mât, marque qu'il y
quelque perſonne conſidérable morte dans le Vaiſ-
u. Le *Pavillon* blanc ſemé pour ſignal de paix, &
ouge pour ſignal de combat. Les Vaiſſeaux vaincus
e l'on conduit dans les Ports victorieux, ont leurs
villons à l'arriere, où ils traînent en cuniche, c'eſt-à-
ire, la pointe en l'eau.

elon l'endroit où les *Pavillons* ſe mettent, on les appe-
le differemment.

Pavillon de poupe, eſt celui qui eſt porté à l'ar du Vaiſſeau. *Pavillon* de beaupré, eſt celui qui ſe te ſur le mat d'avant, ou de beaupré *Pavillon* ré, c'eſt celui qui a la figure d'un quarré long : il que les Officiers Généraux qui puiſſent le porte haut des mâts, ou celui qui a ordre du Roi. *Pa* de commandement. *Pavillon* pour faire les ſigr *Pavillon* de Conſeil ; c'eſt un petit Pavillon qu'o bore à bord du Commandant, quand il veut tenir ſeil : *Signum cogendo concilio. Pavillon* de combat, *næ ſignum*, c'eſt un Pavillon rouge. On ne s'er plus en France depuis l'Ordonnance de 1689. de *Pavillon*, ou la gaule d'un *Pavillon*, c'eſt auquel un Pavillon eſt attaché. *Pavillon* du grand ou d'Amiral. *Pavillon* du mât de miſaine, ou de Amiral. *Pavillon* de l'artimon, ou de Contre-Am Le *Pavillon* de beaupré ne s'arbore guéres qu'aux de réjouiſſance ou de parade, pour faire reconn le Vaiſſeau par d'autres Vaiſſeaux.

Etre ſous un tel *Pavillon*, c'eſt être ſous u Commandant. Se rendre ſous le *Pavillon*, mett *Pavillon* en berne, c'eſt iſſer le Pavillon au hau ſon bâton, & le tenir ferlé. On met ordinairemen *Pavillon* en berne, pour appeller la Chaloupe, & en général un ſignal que les Vaiſſeaux *Pavillons* nent aux inférieurs, pour les avertir de venir à de leur Pavillon. On s'en ſert auſſi pour divers au ſignaux.

Mener le *Pavillon*, c'eſt le baiſſer, ou le mettre par reſpect ; ce qui eſt la plus grande ſoumiſſion q Vaiſſeau puiſſe rendre à un autre, quand il le ren tre. Faire *Pavillon* blanc, faire *Pavillon* de Fran faire *Pavillon* d'Angleterre ; c'eſt arborer tel ou *Pavillon*. Embraſſer le *Pavillon*, c'eſt ramaſſer le villon entre les bras du Matelot, qui ſe tenant au du bâton du Pavillon, fait du Pavillon une eſpéce fagot, le ramaſſant d'une embraſſade, lorſqu'il eſt ployé. On a introduit cet uſage de notre tems pa quelques Nations du Nord, pour remedier aux cor tations qui arrivoient touchant les ſaluts de mer. C une ſorte de tempérament entre mener le *Pavillon* le faſſer arboré.

On appelé abſolument *Pavillon*, ou *Vaiſſeau-Pa lon*, le Vaiſſeau qui eſt commandé par quelqu'un Officiers Généraux, qui a droit de porter *Pavillon* la différence des Vaiſſeaux ſeconds ou Vaiſſeaux Ma lots. Les *Pavillons* de miſaine ou d'artimon, ſont nom més *Gaillardets*, ou *Galands*.

Aener le *Pavillon*, ou mettre le *Pavillon* bas, c'eſt
liſſer par reſpect ou ſoumiſſion, quand un Parti
ufoible en rencontre un plus fort. Faire *Pavillon*
a, ſe dit quand on demande quartier, ou lorſqu'on
it un ſignal ſur une Côte, qu'on y arrive ſans deſ-
n d'hoſtilité, & ſeulement pour faire commerce. On
t auſſi des Forbans, qu'ils ſont tantôt *Pavillon* de
ae, tantôt d'Hollande, pour dire, qu'ils arborent
u ces Bannieres pour ſe déguiſer.
P l'Ordonnande de Philippe II. Roi d'Eſpagne de
n 1565. il eſt commandé aux Capitaines de périr
t que de baiſſer le *Pavillon* Royal, quand il eſt une
ſ rboré.
Ax Navires vaincus, ou menés en triomphe, on
ne les *Pavillons* aux aubans ou à la galerie de l'ar-
, & on les laiſſe traîner & pancher vers l'eau, &
Vaiſſeaux ſont toués par la poupe. C'eſt ainſi qu'en
nt les Romains à l'égard de ceux de Carthage,
ne témoigne Tite-Live.
Ls Hiſtoriens d'Italie ont auſſi appellé un *Pavillon*
erre, une banderole attachée au haut d'un arbre,
mât ou d'une pique, plantee ſur une eſpece de
poſé ſur un char tiré par quatre paires de bœufs,
appelloient *caroccio*, *vexillum*. C'étoit le lieu où
noit le Conſeil de guerre, & où ſe faiſoit le ralli-
é. La banderolle portoit un écu des armes de la
blique, à qui ce char appartenoit.
Qelques-uns croient que ce mot vient de *Papilio*, ſi-
nt *Papillon*, à cauſe qu'une tente & un étendart
ient leurs ailes comme un Papillon.
A VILLON, ſe dit auſſi de la derniere branche
Trompette, & de l'endroit où elle s'élargit par où
e ſon. On le dit auſſi de l'extrêmité, ou principale
rture du Cor. Plus le *pavillon* d'une Trompette
nte eſt grand, plus grand eſt ſon effet.
A UMER, terme de Marine uſité parmi les Le-
ins, qui ſignifie ſe toüer en halant à force de bras.
A VOIS, *paveſade*, *paviers*, *baſtingue*, ou *baſ-
ire*, en terme de Marine, eſt une tenture de friſe,
rdillac, ou de toile, que l'on tend à l'entour du
bord des Vaiſſeaux de guerre, & qui eſt ſoutenuë
des pontilles, pour cacher ce qui ſe paſſe ſur le pont
ſant un combat. On en met auſſi à l'entour des hu-
Par une Ordonnance de 1670. le Roi a voulu qu'à
enir les pavois ſoient de couleur bleuë ſemée de fleurs
ys jaunes, & qu'ils fuſſent bordés de deux grandes
des blanches.

PAYS : la connoiſſance des *pays* s'acquiert par Cartes, par les converſations qu'on a avec ceux qui connoiſſent ou qui en ſont, & encore infiniment mi par la vue ; & ceux qui ſont chargés d'exécuter projets doivent avoir une connoiſſance exacte du *p*

PEDAGNE, terme de Marine, eſt un marc pied, où le Forçat qui rame poſe le pied qui eſt chaîné.

PELICAN, étoit autrefois une piece d'arti rie, qui portoit 6. livres de balles, & qui peſoit 24 livres.

PELLE de bois, & PELLE ferrée. Elles ſ au nombre des outils à pionniers, & ſont néce dans l'Artillerie pour le remuëment des terres.

PELOTE à feu : on s'en ſert la nuit pour ét rer dans un foſſé ou ailleurs. Pour la faire, on de la poix réſine une partie, du ſoufre trois part du ſalpêtre une livre. On fait fondre & incorpore tout enſemble avec des étoupes, & de cela on fait *pelotes* pour jetter dans un foſſé, ou ailleurs,

PELOTON, eſt un petit Corps d'Infanter peu près de 50. ou de 60. hommes. On place des lotons d'Infanterie dans l'intervalle des Eſcadro pour faire feu, tandis que la Cavalerie va à la cha

PENDOURS des bras, terme de Marine. Provençaux appellent *pendours* la plus haute partie bras compriſe depuis l'extrémité de la vergue juſqu poulie où le bras ſe diviſe en deux cordages, l'un pellé bras dormant, qui s'amarre à l'étai ; l'autre no mé bras courant, ou bras qui ſe manœuvre ſouve Les balancines ont auſſi des *pendours*, auſſi-bien les palans, qui ſont amarrés ſous les hunes, ca grand palan qui eſt à l'étai, n'en a point.

PENER, terme de Marine, ſont des bouch d'étoupes à l'uſage du Calfateur, & qui ſont attac à un manche appellé le bâton à vadel : ils ſerven goudronner le Vaiſſeau.

PENNACHES : les *pennaches* ou bouquets plumes en touffe au haut du caſque, ſuccederent cimiers. C'étoit un ornement de l'armure de tête Soldats Romains. On en voit quelques-uns dans bas-reliefs des Tombeaux de Louis XII. & de Fr çois I. à S. Denis. La mode de ces *pennaches* a toûjo duré dans les Armées pour les Princes, & pour Officiers, juſqu'à l'abolition des armures de fer. He IV. eſt, je crois, le dernier de nos Rois, qui ait p

s *pennaches*. Les plumets furent depuis portés sur
e chapeau par les Officiers, au lieu des *pennaches*. Les
nnaches furent aussi mis souvent sur la tête des che-
aux au-dessus du chamfrain.

PENNE, terme de Marine, est le point ou le coin
'en haut des voiles latines ou à tiers point. Faire la
enne dans une Galére, c'est joindre la longueur de
arenne à la longueur de son arbre, en sorte que la
enne de la voile réponde au bâton de l'Etendart; ce
ui fait une élevation où l'on fait monter un Mousse
ou faire la découverte, comme quand le gabier fait
guart sur la hune.

PENON, étoit une des Enseignes qui étoient d'usage
armi nous. *Pannus*, qui vient de *Pan*, a pu produire
anonceau, *Penon*. Les *Penons* à pointe qui parurent
ur les Bannieres, ressembloient assez aux Bandes &
nnieres que les premiers François eurent pour Ensei-
nes. Elles revinrent à la mode sous la Gendarmerie des
ois, & nous avons presque toûjours eu quelque Mi-
ice qui a fait usage d'Etendarts à queuë. Nos Dragons
ont encore. Ces *Penons* peuvent nous être venus des
Turcs, qui comme Peuples errans, avoient des Ensei-
nes à queuë, & nous avons pu les appeller des *Pe-*
ons, pour montrer qu'elles nous venoient des Pan-
ons.

PENTAGONE, est une figure ou un polygone,
ompris sous cinq côtés, qui forment autant d'angles,
un capable d'un bastion. Le *pentagone* est la fi-
re qu'on choisit ordinairement pour le dessein d'une
itadelle.

PEOTE, est une espece de Chaloupe très-legere,
ont les Vénitiens se servent pour envoyer des avis en
iligence. Ils les emploient aussi à faire des gageures
ur la vitesse

PERDREAUX : les *perdreaux* sont plusieurs
renades, qui partent ensemble d'un même mortier,
omme une bombe, comme une compagnie de perdreaux,
ont la bombe représente la mere perdrix. Le mortier
ui jette la bombe, est un mortier ordinaire, mais
ont le bord dans son contour & dans son épaisseur,
ntient treize autres petits mortiers, dans chacun des-
uels est une grenade. On met le feu à la lumiere du
os mortier, qui a communication avec celle des pe-
its. La bombe & les grenades partent dans le même
oment. C'est un Italien nommé Pétri, qui fit fondre
es sortes de mortiers.

PERMES, ſont des gondoles qui ſervent à C tantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & d leurs.

PERRIERE, eſt un morceau de fer, qui a maſſe pointuë à ſon extrémité, avec laquelle le M tre Fondeur enfonce & débouche le trou du fourn par où ſort le métal tout liquide & tout bo..llonn pour ſe précipiter dans les macles.

PERROQUET, en terme de Marine, eſt mât le plus élevé du Vaiſſeau, arboré ſur les hu du grand mât & de la miſaine, & ſur celles du be pré & de l'artimon. On ne porte la voile de *perroq* que de beau tems; car ſi le vent étoit forcé, le qu'elle prendroit mettroit le Vaiſſeau en danger de brer ſous voiles.

Tems à *perroquet*, c'eſt beau tems de vent médi qui porte à route: car de gros tems on ſerre les *per quets*; c'eſt-à-dire on amene les mâts de *perroque* leurs vergues & leurs manœuvres, laiſſant à leur pl les épars ou bâtons de pavillon, ſelon le rang de l' ficier, qui monte le Vaiſſeau.

PERTUISANE, eſt une arme à peu près f comme une hallebarde. On la donnoit à quelques S dats de chaque Compagnie d'Infanterie, pour arr l'impétuoſité de la Cavalerie. Comme elle ne fai pas le même effet que la pique, on ceſſa de s'en vir.

Les cent-Suiſſes du Roi portent toûjours la *pertu ne*. Elle eſt montée ſur ſa hampe, & y comprenan lame & le bout, elle eſt de 6. pieds.

PÉTARD, eſt un inſtrument à feu, inventé en Fr ce. Henri IV. n'étant encore que Roi de Navarre, Cahors en 1579. par le moyen des *pétards*. Les tres Nations s'en ſont enſuite ſervi pour rompr portes, ponts-levis, herſes, grilles & tout ce qui ti lieu de portes, pour abattre les murailles ſimples, non terraſſées, & pour éventer des mines, pourvû q n'y ait pas beaucoup de terre entre deux.

On peut donner au *pétard* pluſieurs figures, dont meilleure eſt celle qui reſſemble à une cloche. O met des anſes par leſquelles on l'attache fortemen madrier ſur lequel on le met. On peut auſſi ſe ſervir anſes ſeulement, pour le porter & y faire un bord b fort, avec quatre trous, par où on le cloüe ſur le m drier. La lumiere ſe met auprès de la culaſſe, & l'o fait entrer la fuſée juſque dans le milieu, ou ſi l'on v

on hit un canal dans l'épaiſſeur de la culaſſe, juſqu'au mi u, où ce canal ſe déterminera pour entrer dans le *pétard*.

La matiere dont on fait ordinairement le *pétard*, eſt d'a uge ou de bronze. En cas de beſoin, on les fait de r, de plomb, d'étain, & même de bois : mais ils rent tous, & leur effet n'en eſt pas parconſéquent i f t. Le tuyau de la fuſée doit être de même métal, & nir bien au *pétard*.

La partie oppoſée à la culaſſe, s'appelle la bouche du *étard*. Quand on le veut charger, on l'aſſeoit ſur la ta le, & on le remplit de poudre bien fine, que l'on a ans la dégrainer, enſorte qu'il y entre une fois & e autant de poudre, que le pétard en contiendroit r être battue.

Il eſt bon de mettre un bâton perpendiculaire ſur le mi u de la culaſſe, de l'épaiſſer d'un pouce ou un peu pl , ſelon la groſſeur d'un *pétard*. On met tout au fo de ce bâton la poudre fine & bien battuë, & après que le *pétard* eſt chargé, on retire le bâton, & l'on remplit l'eſpace qu'il occupoit de poudre fine, qu'on ne pa point : ainſi pour l'amorcer, on fait un trou à la ch ge par la lumiere, juſques ſur le milieu de la cu- aſſ , & l'on remplit encore ce vuide de poudre bien pa ue, ce qui augmente l'effet du *pétard*, à cauſe que ce poudre du milieu prend toujours mieux.

Quand le *petard* eſt chargé juſqu'environ deux doigts pr de la bouche, on met ſur la poudre un tranchoir de ois, ou pluſieurs cartons bien forts, & l'on achève le remplir avec de la cire jaune, de la poix grecque & de la térébentine. Le bon *petard* doit avoir un ne rebord en dedans, afin que le ciment tienne mieux. En on couvre le tout d'une toile ciree, qu'on lie tout au ur, afin que la pluye n'y entre point, & l'on obſerve de le porter toujours la culaſſe en bas, pour éviter que la charge ne tombe, la fuſée doit être d'une compoſition qui faſſe ſon effet un peu lentement, afin que le Pétardier ait le tems de ſe retirer, quand il y a mis le feu.

Lorſqu'on veut ſe ſervir du *pétard*, on l'attache à une forte piéce de bois fort, qu'on met devant ſa bouche, & auquel on le lie par les anſes, s'il n'a point de rebord, ou avec quatre gros clous plantés dans le rebord, s'il y en a un qui ſoit percé, ou avec des clous à crochet, s'il ne l'eſt pas. Cette piéce de bois qu'on appelle madrier, doit être ferrée avec de bonnes lames de fer, mi-

ſes en croix par deſſus, afin qu'elle ne ſe briſe pas
y fait au milieu un creux rond, un peu enfoncé
lequel on met le pétard, & on y ajoute à un bou
anſe ou crochet pour l'attacher contre l'endroit q
veut pétarder.

Si on peut approcher de la porte, qu'on veut
ſauter, on y attache le madrier, avec un ou deux
fonds, le joignant autant qu'on peut à la porte,
qu'il faſſe plus d'effet.

Si la porte étoit ferrée, & qu'on n'y put pas pla
des tire-fonds, on y mettroit une fourchette, qui
tiendroit le madrier. Quelquefois même on en met
à chaque côté du *petard*, pour le ſoutenir mieux;
c'eſt ainſi qu'on l'applique contre les *herſes* & les
rieres.

Quand on ne peut pas approcher, on attache l
tard au bout d'un pont volant, qui eſt armé au
de deux pointes de fer, & l'on pouſſe le pont avec
pidité, afin que les pointes entrant bien avant dan
porte, le *pétard* s'y trouve joint le plus près qu
peut.

Les flêches dont on ſe ſert dans ces ſortes d'occaſi
valent beaucoup mieux que les ponts. Cette mac
eſt plus légere & plus facile à conſtruire. *Voyez* F
CHES.

Si le foſſé étoit trop large, on pourroit ſe ſervir d
machine, que le *Chevalier de Ville* nomme *eſcale*
parlé de ſa conſtruction à ſon article. *Voyez* E S C A

Dans ces trois cas on met le feu au *pétard*, avan
pouſſer la machine contre la porte : mais l'on obl
de faire une fuſée extremement lente, afin qu'il ne
ſe pas ſon effet plutôt qu'il ne faut : ou pour plus d
reté, on attache le long de la machine une méch
bonne compoſition qui répond à la fuſée, & l'on y
le feu, après qu'on a avancé la machine.

La grandeur des *pétards* doit être proportionnée
force des portes qu'on peut rompre : car un petit *pe*
ne feroit preſque rien contre une porte double &
barrée ; & un gros *petard* ne feroit qu'un trou, de
me qu'un boulet de canon dans une porte foible.
pourquoi il faut en avoir de différentes grandeurs
l'on n'avoit qu'un grand *pétard* pour appliquer c
une porte foible, il faudroit alors faire le mat
beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire, afin qu'il ai
briſer la porte. On obſerve la même choſe à l'égard
petards qu'on met aux barrieres pour emporter plu
pieux à la fois.

Qu

uand on veut ſurprendre une Ville par le *pétard*, il
auparavant s'informer, non ſeulement de ce qui
rde l'intérieur de la Place, la force de la Garniſon,
avenuës & les lieux circonvoiſins Mais il faut outre
faire reconnoître & ſçavoir au juſte de quelle ma-
ſont faites les portes, s'il y a quelque demi-lune
evant, avec ou ſans foſſé, ſi le foſſé eſt ſec ou plein
u, & qu'elle en eſt la largeur, s'il y a des barrieres
s ou hautes, fortes ou foibles, quelles ſentinelles
met, combien de portes il faut paſſer, & quelle eſt
diſtance, ſi elles ſont de bois ou de fer, vis-à-vis
n détournant, en quel endroit ſont les Corps de-
les, combien il en faut paſſer, avant d'arriver à
lace, & comme ils ſont ſitués.

l y a des canons, pierriers, ou autres machines:
ien on doit paſſer de ponts-levis, s'ils ſont à flê-
, à baſcules, ou ſimplement de planches, qu'on ôte
'on met quand on veut, quelle eſt leur largeur, s'il
es herſes ou des orgues, comment elles ſont ſou-
es, par où elles tombent, & qui eſt celui qui eſt
gé de les abattre: où ſont les ſerrures, gonds, chaî-
& autres choſes qui ferment la porte, parce que c'eſt
à il faut attacher le pétard, afin qu'il ouvre tout
coup.

l y a des meurtrieres ou machicoulis en dehors ou
edans, entre deux Corps-de-Gardes, quelles choſes
on y tient pour jetter ſur ceux qui voudroient en-
endre ſur la Place. Enfin l'on doit s'inſtruire à
de tout ce qui peut empêcher ou aider le ſuccès de
repriſe.

près avoir pris toutes les informations néceſſaires,
it ſes préparatifs, & l'on ſe met enſuite en marche.
doit avoir double équipage de pétards, de ponts
ns, de flêches, de crics, haches, tenailles, pieds
hevre, marteaux & autres inſtrumens, pour rom-
& briſer tout ce qui pourroit faire obſtacle.

utre le Pétardier & un Chef, il faut 20. hommes,
ui porte le madrier, 3. pour le *pétard*, c'eſt à-
deux pour le porter & un pour les aider, en cas
beſoin, & tous les quatre pour le porter alternati-
ent de deux en deux, s'il eſt attaché au madrier.
deux qui ſe repoſent, portent chacun un marteau
Maréchal.

près ceux-ci, viennent deux autres, qui ont cha-
une grande hache, enſuite un autre avec un pied
hevre, un autre avec une lanterne ſourde, un au-

tre avec des bouts de mêche allumés, & un dix qui porte un tire-fonds avec de bons clous & une fe. Il faut auſſi obſerver d'avoir plus d'un Péta pour chaque pétard, à cauſe du grand danger ſont expoſés.

Si la barriere que l'on trouve en approchant d Place, n'eſt faite que pour arrêter les chevaux & charrettes, on les paſſe ſans rien rompre : mais a une paliſſade, on en ſcie quelques pieux ou on rompt avec des haches ou autres inſtrumens.

Si après avoir paſſé la barriere on rencontre ponts-levis, on fait paſſer quelques Soldats à nage, ſelon que le foſſé eſt ſec ou plein d'eau, défaire les anneaux de la chaîne qui ne ſont point ſes, tels que ſont ordinairement les derniers d'en & pendant ce tems là, on ſoutient le pont avec des halebardes, pour le laiſſer aller doucement. Mais s'il avoit point d'anneaux qui fuſſent ouverts, on les avec quelque inſtrument qui faſſe ſon effet promptement & ſans bruit.

Quand on eſt arrivé au près de la porte de la Pl on y attache le pétard de quelqu'une des manieres nous avons rapportées ſelon qu'il en eſt beſoin, & que la porte eſt a bas, on fait entrer promptement le plus de monde que l'on peut, avant que la Ga ſon ait le tems de ſe reconnoître. On détache quelq qui arrête ou tue celui qui eſt chargé d'abattre la ſe, & pendant ce tems là, on met des potences coulisſes de la porte ou des chevalets par deſſous, p l'empêcher de tomber.

S'il y avoit des orgues, on mettroit à chaque côté la porte deux tréteaux un peu hauts, & on les cou roit de fortes planches, qui traverſant la largeur d porte, empêcheroit les orgues de s'abattre, & d ne ait un libre paſſage par deſſous. Si les orgues o herſe ſe baiſſoient avant qu'on eût eu le tems de empêcher, il faudroit alors y appliquer un autre tard.

Dès qu'on eſt le maître de l'entrée, on acheve l'é cution, obſervant toujours qu'on marche en bon dre, & que perſonne ne s'écarte ou ſe mette à pi de ſorte que la Garniſon venant a ſe rallier dans confuſion ne repouſſe vos Troupes.

Quand il faut néceſſairement pétarder pluſieurs p rieres ou portes, avant d'arriver à celle de la Pla l'entrepriſe eſt très-difficile, à cauſe que l'Ennemi

le ſe reconnoître, & l'on ne peut gueres ſe flatter
ſir, à moins qu'on ne faſſe pluſieurs attaques en
ns endroits, pour faire faire diverſion. Il ſeroit
bon dans ces occaſions d'appliquer en même
les échelles à quelque endroit du rempart, étoi-
s attaques, ou de ſe ſervir de quelques ſtratagê-
pour ſurprendre la Garniſon, qui ne penſe qu'à
ndre du côté où elle voit les attaques.

outes les Villes étoient bâties & gardées comme le
ujourd'hui les Places de Guerre, le *pétard* & les
ſurpriſes ne ſeroient pas des attaques qu'on oſât
rendre contre elles. Pour ſe garantir du pétard,
mettre des paliſſades & des barrieres avancées
les portes, ſoit qu'il y ait des Ponts, ſoit qu'il
ait point, afin que l'Ennemi ne puiſſe pas ap-
r ſans qu'on en ſoit averti par le bruit qu'il fera
briſant.

y a quelque partie du rempart qui flanque la
on y mettra du canon, s'il ſe peut, & l'on af-
ce poſte à quelques Mouſquetaires, avec ordre
rendre & de faire feu dès que l'alarme ſera don-
On tient ſur le haut de la muraille de groſſes pier-
our jetter contre ceux qui approcheront.

peut auſſi faire des trous à la porte, pour tirer
le Pétardier, y mettre une baſcule pour le faire
r dans le foſſé, s'il y en a, ou faire une eſpece
uriciere pour le prendre par le corps, tenir au
-de-Garde des petits canons chargés à mitraille,
qués contre la porte.

n, l'embarraſſer avec des chariots, tables, barri-
leines de fumier, & pour arrêter ceux qui ſeront
, tandis qu'on tirera toujours de deſſus la murail-
tre les autres, & que ceux de dedans ſe mettront
t de repouſſer l'Ennemi.

TARDER, c'eſt appliquer le pétard.

TARDIER, c'eſt celui qui attache le pétard.
eſt point une fonction particuliere. Tous les Of-
peuvent appliquer le pétard.

TRINAL ou POITRINAL, étoit une
arme, qui tenoit le milieu entre l'Arquebuſe & le
et. On s'en ſervoit ſous François I. & il en eſt
ention dans une Relation du Siége de Rouen, par
IV. en 1592. Cette arme plus courte que le mouſ-
mais d'un plus gros calibre étoit portée à cauſe
peſanteur à un baudrier, & couchée ſur la poi-
de celui qui la vouloit tirer, c'eſt pourquoi elle

étoit appellée Poitrinal.

PHALANGE, chez les Grecs, étoit toute Armée réunie en un seul Corps

Les Soldats qui composoient la *phalange*, y étoi extremement pressés ; & les divisions qui y pouvoi être ne laissoient entre elles aucuns intervalles bien n qués. Quint Curse dit que la *phalange* des Macedoni étoit un gros d'hommes serrés dans leurs rangs. Pa moyen ces hommes en présentant leurs *javelots*, ou l gues piques, formoient une barriere inaccessible. L'e d'une *phalange* qui en venoit à la charge devoit terrible. Comment des Troupes dans tels autres a gemens qu'on les eût pu mettre, auroient-elles p sister à une multitude d'hommes mise en masse, laq masse hérissée dans toutes les faces de plusieurs rang piques, tomboit si pesamment sur ce qui lui étoit posé, que rien ne devoit être capable de résister a choc.

Mais aussi il falloit à la *phalange* un terrein qui convint : autrement sa force auroit diminué consid blement. Un Corps aussi gros, aussi pesant, qui n partageoit point, avoit besoin d'un vaste champ manœuvrer, & s'il se trouvoit à l'etroit, ou sur un rein inégal, il devenoit bien moins redoutable.

La *phalange* ne se manioit pas si aisément & sur t terrein, ainsi que faisoit la Légion Romaine. Elle é plus ou moins nombreuse ; mais on ne donnoit qu ce nom à un Corps moindre de sept à huit mille h mes.

Il n'est pas sûr si toute l'Infanterie d'une Armée composoit qu'une seule *phalange*. Cela paroîtroit tel on s'en rapportoit à ce qui est écrit des Batailles d lexandre, où il n'est jamais parlé de la phalange M cédonienne qu'au singulier, & comme d'un Corps u que. Le reste de l'Armée de ce Conquérant ne consi qu'en Cavalerie, & en des soldats *armés à la légere*, mis par petites Troupes, garnissoient le devant & côtés de la phalange.

Cependant il paroît par le récit d'autres Batail que quand l'Infanterie d'une Armée étoit bien n breuse, on la partageoit au moins en trois *phala* qui se mettoient sur une ligne, ou en section l'un l'autre, quand on étoit dans un lieu etroit, ce qui moit trois especes de lignes C'est de la coûtume de viser une Armée en trois grosses *phalanges*, qu'est nue depuis celle de partager les Armées en trois Co

paux, dont celui du milieu s'appelle *Corps de Ba-*, & les deux autres les *ailes*.

arrangemens différens que pouvoient prendre les *ges* d'une Armée, avoient des noms signifiatifs arrangemens. Si le centre ou Corps de Bataille oit plus que les ailes, & formoit par la une figure e sortant, cela s'appelloit faire *l'embolon*, du Grec ἔμβολον qui signifie un *éperon*: si au contrai. centre se trouvoit plus reculé que les ailes, ce qui une figure d'angle rentrant, cela s'appelloit fai- *plegmenon*, d'un terme dérivé de celui de πλέκω. plusieurs *phalanges* étoient mises l'une sur l'autre hoque de tête, cela s'appelloit faire le *plésion*.

Grecs donnoient diverses formes à leurs *phalan-* y en avoit de pleines dans leur centre, d'autres e centre étoit vuide pour y pouvoir placer de la rie, des machines de Guerre & du bagage, d'au- *alanges* étoient des quarrés parfaits, d'autres pré- nt un grand front, & devenoient des quarrés sur leurs faces: d'autres au contraire étoient des s étroits sur la face présentée, & formoient des s de colomnes. D'autres enfin prenoient des fi- triangulaires, demi sphériques, ou d'un quarré à ôtés, c'est à-dire qui restoient ouvertes, ou sur ant, ou sur le derriere.

uis qu'à l'exemple des Grecs, nous avons l'usage de r pour une nécessité, de gros Corps d'Infanterie, s'appelle *Bataillons quarrés*, on a donné à ces différentes formes. On en a vû à centre plein, & s à centre vuide; & l'effet qu'ils font dans les oc- s où l'on s'en est servi, prouve la grande resistan- pouvoit faire une *phalange Grecque*.

fanterie Espagnole ne fut si difficile à vaincre à la e de Rocroy, que parce qu'elle se forma en *Ba- quarré* à centre plein: & pour exemple d'un *illon quarré* à centre vuide, on a celui que for- t les Suisses, sous le Regne de Charles IX. lequel en marcha de Meaux à Paris, contenant dans ntre le Roi & toute la Cour.

formes différentes, que prenoient les phalanges ques, les faisoient diversement nommer. Celle qui oit un grand front, s'appelloit *phalangia pha-* celle qui avoit plus de profondeur ou de hauteur e front, étoit *phalanx antistomos*, & *l'amphisto-* oit celle qui faisoit face de toute part.

dominance en *phalange* depuis son invention n'a

Pas ceſſé d'être de mode. Céſar la faiſoit prendre
quetois à ſes Légions ; & nos gros *Bataillons q.*
ſont des eſpéces de phalanges. Ce qui eſt bon da
ſcience ſe conſerve toujours.

PHARE eſt une Tour élevée ſur la côte, &
le ſommet porte un feu, ou fanal, qu'on allu
nuit, pour indiquer la route aux Vaiſſeaux, &
pêcher qu'ils ne donnent contre la côte par non

PIE'CE : Ce mot ſignifie le canon. Piéces d
terie, c'eſt le canon qui ſert ordinairement à un
& qui porte 20. ou 24. livres. Piéces de Camp
ſont celles qui portent huit ou douze livres de ba
qui ſe mettent ordinairement à l'Avant Garde
Armée, qui marche, comme le gros canon ſe m
corps de bataille. On dit démonter les *piéces*, enc
les *piéces*. rafraichir les *piéces*.

PIE'CE de canon briſé. Il y a certaines *piéc*
ſont de pluſieurs morceaux, & qui après avoir
démontent, & ſont plus portatives. Un Fonde
Rouſſillon les a renouvellées & a fait des *piéces*
ou de deux morceaux ; mais on n'a rien décidé ſu
conſtruction, ni ſur leur uſage.

PIE'CE verſée en panier ou en cage ; c'eſ
que la *piéce* touche terre, & que les roues de l'af
du chariot, qui portent le corps du canon ſont en
Il y a pluſieurs manieres de relever les *piéces* ver
ou ſur le côté ou en cage, indiquées par S. Re

Les uns font défaire les clavettes des ſusbandes,
ſorte que la piéce quitte ſon affut & poſe à ter
deux faſcines, on releve cet affut à bras & avec d
viers, on le met à quartier, la piéce ſe retourne
remonte avec la chevre. Mais généralement tou
piéces ſe relevent plus aiſément de la maniere ſuiv

On emblecſſ la culaſſe par ſon bouton à une de
ques, enſorte qu'elle ſoit ferme. Un Forgeur fra
clavettes pour qu'elles aſſurent les ſus-bandés. On
braſſe enſuite avec deux prolonges & la culaſſe &
fut vers l'entretoiſe de couche, & la volée & l'af
ſon entretoiſe de volée. On fait placer dix ou d
hommes ſur chaque prolonge. On a deux forts & g
leviers, ſur chacun deſquels, il y a trois ou
hommes. On les place de l'autre côté, au défau
roués. On fait contretenir le bout d'affut, pour
rer le mouvement & la manœuvre ainſi diſpoſée
fait étendre les hommes qui tirent les prolonges ;
leviers agiſſent & s'engagent à meſure que la piéce

, & il ne reſte qu'à diminuer l'effort, quand la pié-
ſt en l'air, pour ne la pas relever du côté qu'on la
e.
uand les *piéces* ſont ſur des chariots à porter le ca-
& qu'elles verſent, difficilement peut-on ſe paſſer
hevre pour les remonter
IÉCES détachées, travaux avancés ou dehors, ce
les ouvrages qui couvrent le corps de la Pla e, du
de la Campagne, comme les ravelins, demi-lu-
, cornes, tenailles, couronnes, queues d'yrondes,
lopes, & ſemblables.
IED DE ROI eſt une meſure contenant 12.
es, ou 144. lignes Un pied quarré eſt la même
ure en longueur & en largeur, qui fait 144. pouces
perficie. Un pied cube eſt la même meſure, ſelon
rois dimenſions. Le pied cube a 1728. pouces cu-
Je ne parlerois pas ici du pied, ſi ce n'eſt qu'on
affaire, tant pour les fortifications, que dans
tillerie, pour toutes les meſures que l'on y prend.
IED DROIT: C'eſt un jambage de pierre ou
ois, qui ſert à appuyer fortement quelque choſe.
s'en ſert dans les mines.
IED MARIN: Homme qui a le *pied-marin*:
on de parler pour définir un homme qui entend bien
avigation, ou qui aime la Marine.
IED, être en *pied*, c'eſt être conſervé, entrete-
, & continué dans le ſervice. On dit Meſtre de-Camp
pie , Capitaine en *pied*, Lieutenant en *pied*, c'eſt-
re conſervé, entretenu, & qui n'eſt point réformé.
dit Troupes retenues ſur *pied*, conſervées ſur *pied*.
IED A PIED: Faire un logement *pied à pied*,
ner le terrein *pied à pied*, forcer les ouvrages *pied*
ied, c'eſt à dire par les formes, par de droites at-
ues, en y allant par tranchée, en ſe couvrant, &
pas en inſultant
PIERRES A FUSIL: Elles ſont extrêmement
ellaires dans les Places, où il a des fuſils, des ca-
ines & des piſtolets. On doit toujours y en avoir
e très-groſſe proviſion. C'eſt un gros caillou, qui fait
ment du feu en le frotant contre un morceau de

PIERRIER eſt un canon, qui au lieu de ſe char-
par la bouche ſe charge par la culaſſe, qui eſt ou-
te, pour recevoir les pierres ou cailloux, la balle,
la cartouche, & une boëte de fer remplie de pou-
e fine, pour chaſſer la charge. Comme les *pierriers*

prennent l'air par les deux extrêmités, ils ne ſont p
ſujets a s'échauffer ſi fort que le canon. De ſorte qu
peuvent être tirés plus ſouvent.

On fait des *pierriers* de fer, à l'uſage des pet
Vaiſſeaux Marchands, pour ſe défendre contre l
Barques ennemies. Ceux de fonte ſont pour les Plac
fortes, où ils ſont ſouvent d'un grand ſervice. Il
même certain que cette eſpéce de canon étant bien f
te, peut faire plus d'effet que le canon ordinaire, ta
pour l'attaque, que pour la défenſe des Places. Ma
ſur-tout dans une bataille, un *pierrier* bien juſte, pe
tirer plus de cent coups, contre vingt coups de cano
On appelle ces ſortes de machines *pierriers* ou *perrier*
parce que le plus ſouvent on ne les charge que de pie
res, quoiqu'on y puiſſe mettre auſſi de petits boulet
ou grand nombre de petites balles. Mais pour que l
pierres faſſent un bon effet, on ne doit pas tirer c
fort loin.

La maniere de charger un pierrier, eſt de mettr
en premier lieu les balles ou les cailloux par le derrie
de la volée, après quoi on y enfonce une boëte, fai
exprès, laquelle eſt chargée de poudre, ſuivant la cha
ge ordinaire, à laquelle on met le feu par ſa lumiere
comme au canon, après qu'on l'a bien ſolidement en
foncée dans le pierrier, & arrêtée par derriere. Le *pier*
rier eſt poſé ſur un pivot, qui tient à ſes deux touril
lons, lequel pivot tourne horizontalement ſur ſon chan
tier, tandis que les tourillons tournent la bouche d
pierrier en haut ou en bas, ſelon qu'on veut mire
On peut auſſi le monter ſur un affût ordinaire de ca
non.

Les *pierriers* ſont bons pour tirer des grenades & de
boulets, qui ayant percé le rempart, crevent dedans &
y font brêche. Ils ſervent dans les flancs des défenſes:
chaſſer l'Ennemi des dehors, dont il eſt maître, & :
jetter des boulets de feu, pour éclairer la Campagne
Ils tirent depuis 12. juſqu'à 48. livres de pierres. Quel
ques uns ont la chambre large d'un tiers du boulet, &
longue de deux tiers. D'autres l'ont de la longueur d'u
boulet entier. D'ailleurs toute leur longueur eſt depui
quatre juſqu'à huit boulets.

On ſe ſervoit autrefois de certaines petites piéces de
canon, que l'on appelloit pierriers, qui étoient ouver-
tes du côté de leur culaſſe, pour recevoir une boëte de
même métal, que l'on ôtoit & remettoit quand on
vouloit, & qui faiſoit le même effet que la culaſſe, &

qu'l'on chargeoit par là ; mais on ne s'en ſert plus pr[e]entement ſur terre. On refond tous ceux qu'on trouve encore dans quelques Places.

[U]n mortier pierrier, qui peſe ordinairement 1000. livres, & dont la portée la plus longue eſt de 150. toiſes, chargé de deux livres de poudre, a 15. pouces de diamètre a la bouche, & de hauteur 2. pieds 7. pouces.

[L]a profondeur de l'ame, d'un pied 7 pouces.

[L]a profondeur de la chambre évaſée par le haut, ſans y comprendre l'entrée où ſe met le tampon, 8. pouces.

[L]es tourillons, ont de diametre 5. pouces.

[L]a chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons.

[L']épaiſſeur du métal, au droit de la chambre trois pouces.

[L']épaiſſeur du ventre 2. pouces.

[E]t le long de la volée, un pouce & demi.

[E]t au droit de chaque cercle un pouce & trois quarts.

[L']anſe ſe place au ventre. Il y a un muſcle ou maſſif, qui ſert de baſſinet à la lumiere.

[L]on affût eſt d'une piéce de bois de 5. pieds de long, ſur 20 pouces de large, & 12 à 14 pouces d'épais. [O]n y fait ſous les bouts une entaille de 6. pouces de largeur, & de 4. de profondeur pour le tourner à droite & à gauche.

[L]es ferrures ſont deux crampons, ſervans de ſuſbandes pour les tourillons, & quatre boulons a droite & à gauche, pour l'avancer ou reculer.

[L]es pierriers s'arrangent dans les cours des arſenaux, ſous les canons & les mortiers.

PILE, maſſe de pluſieurs choſes entaſſées les unes ſur les autres. On dit *une pile* de boulets, de bombes & de feſte.

PILON ou petite écore, terme de Marine, eſt une [é]core, qui a peu de hauteur, mais qui eſt eſcarpée ou taillée en précipice.

PILOTE eſt un Officier de l'Equipage d'un Vaiſſeau, qui a l'œil ſur le gouvernement & la route du Vaiſſeau.

PILOTE COTIER ou Pilote de Havre, eſt celui qui reconnoît le giſſement d'une côte particuliere, & qui fait gouverner à la vuë de tous ſes Ports & de ſes rades.

PILOTE HAUTURIER eſt celui qui entend l'uſage de l'arbalête & de l'aſtrolabe, pour prendre hauteur, & en faire l'application, en déterminant

par cette pratique la latitude du parage.

PINASSE eſt un petit Bâtiment à poupe quar qui va à voiles & à rames, & qui porte trois M eſt propre à faire des découvertes & des debar mens de troupes.

PINCE, on ſe ſert fort de *pinces* dans l'Artil C'eſt un gros levier de fer aiguiſé d'un côté en b qui ſert à lever des fardeaux. Il y a des *pinces* à de chevre, qui ſont fourchuës, & ont deux poi

PINQUE ou flute. *Voyez* FLUTE.

PINNULE, terme de mathématique. C'eſt petite plaque de cuivre, élevée perpendiculairemen les bords d'une alhidade, ou inſtrument propre à ſerver, laquelle a un petit trou ou petite fente pa entre la lumiere des Aſtres, & par où les rayon ſuels ſe portent vers les objets.

PIONNIERS ſont des Soldats occupés au vail des tranchées, des ſiéges, des campemens, &

PIQUE eſt une arme pour un Fantaſſin, faite ne longue piéce de bois, menue, arrondie & ga par le bout d'une petite piéce de fer, qui eſt a tie, forgée en façon d'ovale, & pointue, afin d ter principalement le choc de la Cavalerie.

L'uſage de la *pique* nous eſt venue des Suiſſes. A Louis XI. il n'eſt pas croyable qu'on s'en ſervit France. Mais ſi le nom eſt moderne, l'arme eſt cienne. C'étoit la *Sariſſe* des Macédoniens, qui encore plus longue, que la pique, car ſelon Elien avoit quatorze coudées de longueur. L'uſage étoit le me; que celui des piques de notre tems, pour éloig la Cavalerie, & l'empêcher de paſſer ſur le ventr l'Infanterie.

Les Flamans ſe ſervoient de piques dès le tems Philippe le Bel, & ce fut avec cette arme qu'ils pouſſerent les François à la ſanglante journée de Co trai l'an 1302. Les Suiſſes après avoir ſecoué le jou la Maiſon d'Autriche, commencerent à s'en ſervir c tre la Cavalerie qu'on envoya contre eux. Sous Cl les IX. & Henri III. les François ne ſe ſervoient aiſément de la pique, & on avoit de la peine a t ver des Soldats, qui vouluſſent être Piquiers; pour cela que dès-lors on donnoit plus de ſolde Piquiers, qu'aux Arquebuſiers ou aux Mouſquetair Sous le Regne de Louis XIV. les piques ont été aboli On y ſupplée par la bayonnette ou bout du fuſil, d on a trouvé l'uſage plus avantageux, que celui de

pile, & qui peut en effet y suppléer au moins en partie. De plus on peut beaucoup plus facilement remuer le fusil avec la bayonnette au bout, qu'on ne peut s'aider de la pique.

La pique a un fer ou lame de demi-pied, avec deux branches, qui servent à la cloüer & attacher au bois. Il y a un bout au talon des piques, qui est de fer ou de cuivre.

PIQUE ou PIC, terme de Marine. Mettre l'ancre à *pic* ou se mettre à *pic* sur son ancre, est faire venir le Vaisseau directement au dessus de son ancre, par le moyen du cabestan, ou du virevaut, de sorte qu'après un demi-tour de l'une ou de l'autre de ces machines, l'ancre puisse être détachée du fond.

PIQUET ou fiche, est un bâton pointu, qui parmi ses différens usages, sert à marquer sur le terrein les angles, & les principales parties d'un Ouvrage de guerre, quand l'Ingenieur manie le cordeau pour tracer un Plan. Ces sortes de piquets ont le bout garni d'une pointe de fer. Il y a de gros piquets de bois qu'on larde dans les fascines, & que l'on fait entrer en terre, pour les retenir & affermir les mêmes fascines, quand on les employe à faire un épaulement. On se sert aussi de piquets, pour arrêter les cordages des tentes, quand les Troupes campent. C'est ce qui fait que l'on dit, *planter le piquet*, pour signifier que l'on campe, & lever le *piquet* pour dire que l'on décampe.

PIQUET est aussi un certain nombre de Cavaliers, commandés par Compagnie, pour être prêts à monter à cheval au premier ordre.

Il y a aussi un *piquet* d'Infanterie, c'est un certain nombre de Soldats toujours prêts à marcher aux ordres des Officiers commandés.

PIQUET: mettre un Soldat ou un Cavalier au *piquet*.

PICS-HOYAUX à roc, à tête, à feuille de sauge & à tranche *Voyez* OUTILS à Pionniers.

PISTOLET: des Arquebuses vinrent les pistolets ou les pistolets à rouet, dont le canon n'avoit qu'un pied de long, c'étoient des arquebuses en petit. Ces armes furent appellées *pistoles* ou *pistolets*, parce que les premiers furent faits à Pistoye en Toscane. Les Allemans s'en servirent en France avant les François, & les Reistres qui les portoient du tems de Henri II. étoient appellés Pistoliers. Il en est fait mention sous le regne de François I. Les pistolets sont à l'usage de tou-

tes les troupes à cheval. Il n'y a pas bien long-tem qu'ils ſont à ſimple reſſort, ainſi que les fuſils & le mouſquetons. Car en 1658. l'uſage des piſtolets à roue n'étoit pas encore aboli.

C'eſt à la bataille de *Cerifoles* de l'an 1544. qu'on a commencé à voir l'Infanterie armée de *piſtolets* & ſe ſervir avantageuſement de cette arme, ſoutenue néanmoins par des Piquiers.

Les *piſtolets* fins & communs, ſont de 14. pouces de canon, les uns enrichis, les autres tout ſimples. Les giſpes, piſtolets, poignards & autres armes, ſont uſitées parmi les Miquelets, les Barbes, les Huſſars & autres Troupes étrangeres, & ſéparées des autres Corps.

PLACE de guerre, eſt une fortereſſe, qui eſt fortifiée régulierement, ou irrégulierement.

La *Place* réguliere eſt celle qui a les parties rélatives de ſon enceinte égales entre elles, & également fortifiées.

La *Place* irréguliere, eſt celle qui a les parties rélatives inégales entr'elles & les angles auſſi, de ſorte que les lignes du deſſein formant une figure bizarre, ont beſoin d'être inégalement fortifiées.

La défenſe d'une Place dépend de la bonté des ouvrages, de la Garniſon, des munitions, mais encore plus de l'habileté du Gouverneur, qui doit ſçavoir toutes les chicanes qui ſe ſont faites dans les plus fameux ſiéges. Il faut qu'il ſoit auſſi capable d'en ajouter de nouvelles, afin de déconcerter les meſures des aſſiégeans, qui conduiſent ſouvent un ſiége, ſur les regles ordinaires d'attaquer.

Ceux qui conſtruiſent une Place, ou qui la défendent, doivent en connoître les défauts, pour les corriger & y remedier, ceux qui l'attaquent, afin de la battre par l'endroit le plus foible. Les choſes nuiſibles à une place, ſont les cavins, les chemins couverts, les vallées, les ravines : on peut faire couper les bois, & abattre les maiſons; mais on ne rémédie pas ſi aiſément aux autres défauts.

M. le Maréchal de Vauban ſe contente de propoſer un certain nombre d'exemples ſur des *Places* de différentes figures, capables de nous donner les ouvertures néceſſaires à l'inſtruction des attaques des Places irréguliérement fortifiées, & dont l'aſſiéte eſt auſſi fort irréguliere.

Une *Place* ſituée ſur une montagne a ſes avantages. Ses fortifications ſont difficiles à ruiner par les mines

nnemi ne peut qu'avec grand peine y faire co.dui-
es machines pour la battre. Les batteries, ou Ca-
rs, qu'il fait en rase Campagne, ou sur une hau-
etant plus bas que la Place n'endommagent point
ortifications, & il ne peut prendre un tel lieu que
assaut.

ux qui sont dans la Place, découvrent l'Ennemi
oin, & empêchent qu'il n'approche de près. L'a-
age encore d'une Place fortifiée sur une hauteur,
que l'air est toujours meilleur que dans les vallées;
l'eau manque ordinairement dans ces sortes de
es.

n y mene avec peine des matériaux, des vivres &
tres munitions. Les fortifications sont de peu de du-
parce qu'elles n'ont qu'une terre sablonneuse pour
. Elle ne peut être aisément recouruë. Elle ne se
nd pas bien, parce que les effets du canon du haut
as, sont de peu de conséquence. Ses sorties sont
fort dangereuses, pour peu qu'on s'éloigne des
rescarpes.

nfin les fortifications sont presque toujours irrégulie-
Cependant ces sortes de situations sont bonnes pour
Citadelles, les Châteaux & les petites Forteresses,
donnent des moyens de se rendre maîtres du plat
s.

e telles *Places* sont ordinairement petites & incom-
les pour les abords du commerce nécessaire à leur
etien, sujettes à manquer d'eau, très-aisées à blo-
, & de peu de conséquence pour la Guerre de cam-
ne, à moins qu'elles n'ayent des Villes qui leur
nt attachées & auxquelles elles servent de Cita-
es.

es petites *Places* ne sont bonnes que pour établir les
tributions, & pour inquiéter les Pays voisins & les
iées par leurs partis. Dans les siécles passés, on ne
noit guere que sur des hauteurs presqu'inaccessibles,
ont été demolies, & la plupart abandonnées, à
le de la difficulté de leur accès.

es *Places* qui ne pouvoient contenir, que des Gar-
ns foibles n'étoient propres, ni pour faire des entre-
, ni des magazins pour les Armées, à cause de leur
telle, & de la difficulté de leurs abords toujours
les & embarrassans pour des chariots. Mais elles
t excellentes pour contenir des Pays conquis à peu
frais, pour inquiéter les Pays Ennemis, & pour
ndre les Contributions.

Il en reste encore un grand nombre de semblal dans les Pays montagneux. Il y en a sur-tout dan Royaumes d'Arragon & de Valence, & dans la Ca logne, qui ont empêché pendant long tems la reddi entiere de ces Royaumes, comme Venasque, Card ne & autres.

Les sieges les plus convenables à la reddition de *Places*, sont des blocus de 3. 4. 5. 6. 7. à 8. mois. P dant ce tems la leurs munitions se consomment, & le Garnisons s'affoiblissent par la desertion. Si cela suffit pas pour les reduire, on prend son tems pour attaquer. C'est ainsi que se firent les sieges de Cierm & de Monzon, après avoir été bloquées cinq à six mo

Les lignes qui servent pour le blocus de ces Plac doivent les renfermer le plus près qu'il se peut. Qua elles sont un peu considerables, on établit des for dans la circonvallation pour les contenir & pour em cher qu'il n'y entre ni secours, ni vivres.

PLACE marecageuse: on fortifie à peu de fr une *Place* marecageuse. Il n'y faut point une forte G nison. Ses fortifications sont difficiles à faire faute l'air. L'Ennemi n'en peut approcher qu'en s'expos périr. Mais dans une *Place* marecageuse tout doit piocté: & les désavantages qu'elle a, font qu'il est pr qu'impossible de la secourir.

Les sorties en sont ordinairement infructueuses. L'a y est toujours mal sain, ce qui cause de fréquentes m ladies. L'eau y est toute gâtée. Enfin ces sortes de lie peuvent être attaqués, sans perdre grand monde, quan on attend les gelées.

Si une *Place* est tellement environnée de marai qu'on ne la puisse aborder que par des chaussées, s examine pour en faire le siege, si ces marais ont quelq écoulement; & alors on ne manque pas de les dess cher tant qu'on peut; c'est-à-dire en tout, ou en pa tie, & d'en détourner en même tems les eaux qui les fo ment & les entretiennent, soit ruisseaux ou rivieres, qui se doit faire dès le commencement du siege, & fait assez facilement en Pays plat.

Mais si toute cela ne suffit pas, & qu'on n'en pu venir à bout, il faut s'y prendre d'une autre façon tâcher d'aborder la *Place* par des chaussées. En ce c on examine la largeur, l'élevation au-dessus du Mara & le terrein sec de leur droite & de leur gauche, qui le borde, & sur tout si ces chaussées sont enfilées de l Place en tout ou en partie.

s chauſſées n'ont d'élévation que celle qui eſt né-
au deſſechement des chemins, c'eſt a-dire p eſ-
niveau du Marais, cela ne vaut rien, parce qu'on
peut enfoncer jamais trouver l'eau
a chauſſée eſt droite, comme de deux toiſes ou
dions, & ennuée, elle ne vaut rien non plus, par-
qu'on ne s'y peut conduire par détours.
le n'eſt point accompagnée a droite ou à gauche
quelques terreins ſecs, qui puiſſent ſervir a placer
ion, il n'y a pas moyen de rien faire.
ſi la chauſſée étoit de 5. 6. a 7 toiſes de large,
4 a 5. pieds de haut, avec de bons talus des
côtés; s'il y avoit quelque terrein aux environs,
d'un, de deux ou de trois pieds au-deſſus de la
cie du marais, & ſi pluſieurs autres chauſſées pa-
concourent a la même avenuë, on peut s'en
faute de mieux.
ut d'ailleurs examiner où l'on peut placer les bat-
a ricochets & a bombes; ſi c'eſt a droite & à
e des chauſſées, & le plus loin qu'il ſe peut,
n'en embarraſſer la tranchée que le moins qu'il
ſible. Si le terrein eſt ſi ingrat qu'on ne puiſſe
ir où les mettre, on les place ſur les chauſſées,
faiſant à redans.
Liege de Mons a été une eſpece de compoſé de
la. Car on détourna la Trouille de la Place, &
le ſiége dura, on travailla à l'écoulement des
, qui avoiſinent la ſortie de cette riviere de la
& on marcha toujours par des avenuës fort
es.
PLACE environnée d'eau. Une *Place* environnée
a l'avantage de ne pouvoir être minée. Pour la
dre on n'a pas beſoin d'un grand ouvrage. Les
és peuvent facilement mettre le feu dans les Na-
Ennemis. L'Armée navale ſe trouve expoſée à
de l'Artilerie de la Place, & les coups de ca-
des Aſſiégeans, ne ſont pas toujours ſurs, parce
eau leur ôte la force; mais ils peuvent facilement
r es vivres & empêcher le ſecours.
c de ſimples bateaux on attaque une telle *Place*,
Cavalerie n'y eſt pas néceſſaire. D'ailleurs ces Pla-
ont ſujettes à de plus fréquentes maladies que les
s. Cependant ces *Places* environnées d'eau, ſont
e les meilleures, parce qu'elles ſont fortifiées par
ture.
PLACE élevée dans un plat Pays: ces ſortes de

Places ſont preſque toujours régulieres : la bonne y eſt abondante, l'eau n'y manque jamais : on y aiſément des retranchemens, quand l'Ennemi l'attaquer trop brusquement ; & il faut deux ou Armées, ſi l'on veut couper les vivres & les muni qui viennent de toutes parts pour ceux de la Place

Mais ſi le bon terrein d'une *Place* élevée en Pays, eſt avantageux aux Aſſiégés, il l'eſt encore aux Aſſiegeans. Il leur ſert pour faire des retran mens, batteries, approches, redoutes, & autres vrages, de deſſus leſquels l'Ennemi peut faire g dommage aux Aſſiegés.

Il y forme un Camp, auquel il peut donner une me réguliere, & l'environner d'un bon rempart. peut encore creuſer facilement des mines, pour ſous la *Place*. Ces ſortes de *Places* ſont les meilleure L'Aſſiégeant y trouve des avantages, les Aſſiéges les au double.

Entre les précautions qu'il y a à prendre, on exam par où l'on peut embraſſer les fonds, parce que ceu ſont toujours à préferer aux autres : combien elle pièces à perdre, avant que de pouvoir arriver au de la Place, quelles ſont leurs qualités & celles d rein, ſur lequel elles ſont ſituées.

On voit ſi la Place eſt baſtionnée ou revetuë, l fortification eſt réguliere ou à peu près équivalente elle eſt couverte de quantité de dehors, parce qu'il s'attendre à autant d'affaires, qu'il y a de piéces à p dre ; ſi les chemins couverts ſont bien faits, contre nés & paliſſadés : ſi les glacis en ſont roides, & commandés par des piéces ſupérieures de la Place : y a des avants-foſſés, comment ils ſont conſtruits les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'e de quelle profondeur ils ſont : ſi l'eau eſt dormante courante : s'il y a des écluſes, & la pente qu'il pe avoir de l'entrée & de leur ſortie.

PLACE ſituée ſur le penchant d'une montagne penchant d'une montagne eſt un fort mauvais end à fortifier. Les *Places* qui y ſont ſituées, n'ont au avantage, parce que le ſommet de la montagne co mande preſque toujours au-dedans de la Place.

PLACE ſituée dans une vallée : la vallée eſt en re un méchant endroit pour y mettre des *Places*. L'E nemi les peut découvrir tout à fait du haut de la mo tagne.

PLACE ſituée ſur les bords d'une grande rivie

s *Places* situées sur les bords des grandes rivieres sont
réf ables à toutes les autres, en cas qu'on soit maître
u ſſage, par lequel il faut amener les vivres & les
uu ions. On y fait conduire par eau toutes les cho-
s ceſſaires. Les fortifications en peuvent être régu-
re, & du côté de l'eau, on fortifie a peu de frais.
L ſecours y ſont aiſés. La terre y eſt abondante
ou la réparation des ouvrages & pour faire des re-
an emens. On y peut faire des écluſes pour inonder
ut la Campagne voiſine. On n'y manque jamais
ca Quand on en veut faire le ſiége, il faut à l'Enne-
i aucoup de troupes, à cauſe de l'éloignement des
a iers : & ſi l'on attaque ces Quartiers, l'Aſſiégé
u iſément paſſer la riviere, & être ſecouru par des
eux.
oſé qu'on l'attaque en même tems par terre & par
il faut des Armées, ce qui coute beaucoup.
ſi la riviere ſert à l'Aſſiégé, elle ſert auſſi à l'Aſ-
nt, pour faire tranſporter ce qui eſt néceſſaire
n ſiége. L'Ennemi peut élever des maſſes de ter-
our commander dans la Place, & il ſe peut ai-
t couvrir, contre le feu de la Place, ayant de la
en abondance.
I a beaucoup de *Places* ſituées ſur des rivieres, qui
e occupent qu'un des côtés, ou ſi elles occupent
ue, c'eſt par de petits Forts ou des dehors peu con-
ſ bles, auſquels on communique par des ponts, &
faut par des bateaux.
eſt avantageux d'attaquer ces ſortes de *Places* le
les rivieres, au-deſſus & au-deſſous, appuyant la
& la gauche ſur les bords du Fleuve, & pouſſant
utre tranchée, vis-à-vis, à l'autre bord, tendant
endre maître du dehors, ou d'occuper une ſitua-
ropre à placer des batteries de revers ſur l'oppoſé
grandes attaques.
mme les batteries de cette petite attaque peuvent
uſſi le pont, qui ſert de communication de la Pla-
ce dehors, les grandes attaques de leur côté en
ent faire autant, moyennant quoi il eſt difficile
Place y puiſſe communiquer longtems, & pour
ue le dehors ſoit preſſé, l'Ennemi l'abandonne, ou
y it pas longue reſiſtance.
ais la choſe n'eſt pas ſi aiſée, quand c'eſt une par-
la Ville ou quelque grand dehors que l'on veut at-
q r. C'eſt au Général & aux Ingénieurs de démêler
s ifférentes ſituations de la Place, ſur leſquelles on

fait & l'on doit faire de bonnes & ſérieuſes réflexi
pour en tirer de grands avantages.

On a encore égard aux rivieres & ruiſſeaux, qu
verſent une Ville, & aux prairies & marais qui ac
gnent leurs cours. Quand les terreins propres au
taques avoient front contre, on les avoiſine de pres
par la droite, ſoit par la gauche. Par ce moyen o
longe les Places-d'Armes juſques ſur le bord, on i
les ſorties de ce côté là. On met toute la Cavaleri
ſemble, ſur le côté des attaques, qui n'eſt pas tav
de cet avantage, ce qui eſt un bien conſidérable, l
que ſe trouvant en état de ſe pouvoir porter enſe
à l'action, elle produit un plus grand effet que q
elle eſt ſeparée en deux parties éloignées l'un
l'autre.

PLACE baſſe, ou Caſemate. *Voyez* CASEM

PLACE haute eſt la plus élevée des plates-fo
d'une caſemate, & celle qui regne avec le terr.-pla
baſtion, afin de loger le canon, qui doit batt
Campagne; car le canon des *Places* baſſes eſt deſt
battre dans le foſſé.

PLACE D'ARMES d'une attaque ou t
tranchée, eſt un Poſte bordé d'un parapet ou d'un
lement, pour loger de la Cavalerie & de l'Infan
deſtinées à ſoutenir la tranchée, contre les ſort
la Garniſon.

Ces Poſtes ſont quelquefois couverts de quelq
deau ou de quelque cavin, ce qui épargne le ſoin d
fortifier par des foſſés bordés de parapets, ou bie
des faſcines, des gabions, des bariques ou des ſ
terre.

Les *Places d'Armes* ſont couvertes par derriere,
faciliter leur communication avec le Camp, lorſq
tranchée eſt pouſſée juſqu'au glacis, on lui donne b
coup de largeur, afin qu'elle ſerve de *Place* d'Ar

Voici comme M. le Maréchal de Vauban exp
la façon, l'uſage & les propriétés des *Places d'A*
qu'il nomme lignes paralleles, ou ſimplement l
premiere, ſeconde & troiſiéme, pour éviter la c
ſion, que la reſſemblance de leur nom avec les
d'Armes de la Place pourroit cauſer.

Soit qu'on ouvre la tranchée de près ou de lo
premiere s'établit à 300. toiſes ou environ des deh
la Place. Quand on peut l'établir plus près, elle
eſt que mieux. Cette diſtance doit être obſervée
toute la circulation qu'on lui fait faire. Elle doit

dérée, comme le plus grand éloignement, où les
s des Ennemis puiſſent donner atteinte; c'eſt pour-
on n'en propoſe l'établiſſement qu'à cette diſ-
.

mme avant M. de Vauban, on n'avoit point don-
regles certaines pour la façon & ſituation des Pla-
l'Armes, cela a fait qu'il y a toujours eu quel-
onfuſion, & qu'elles n'ont pas toujours été fort
ſituées.

premiere fois que ces ſortes de lignes ou *Places*
nes ont été pratiquées, ce fut au ſiege de Maſtricht
n 1673. par Louis XIV. en perſonne. M. de Vau-
en conduiſit les attaques, cette redoutable Place
riſe en 13. jours de tranchée ouverte. Depuis ce
elles ont été employées dans tous les autres ſieges
es François ont faits, mais avec plus ou moins
ctitude Le ſiége d'Ath fait en 1697. eſt celui où
furent éxecutées avec le plus de préciſion & le
e tems & de monde que ce ſiége coûta, en juſtifia
nté.

figure de la premiere doit être circulaire, un peu
atie ſur le milieu. Elle doit auſſi embraſſer tou-
s attaques par ſon étenduë, qui ſera fort grande,
borde la deuxiéme ligne de 25 à 30. toiſes de
ie bout. Quant à ſes autres meſures, on peut lui
er depuis 12. juſqu'a 15. pieds de large, ſur 3. de
ndeur. Dans les endroits où l'on ne pourroit pas
er trois pieds, à cauſe du roc ou du marais qui
nt ſe rencontrer dans le terrein qu'elle doit oc-
, il faudra l'elargir davantage, afin d'avoir les
néceſſaires à ſon parapet. On n'y doit pas faire
r les Bataillons juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée;
ſeulement des détachemens, à meſure qu'elle ſe
ctionnera.

uſages de cette ligne ou Place d'Armes ſont:
De proéger les tranchées, qui ſe pouſſent en avant
a la deuxiéme.
De flanquer & gagner la tranchée.
De garder les premieres batteries.
De contenir tous les Bataillons de la Garde, ſans
r aſſer la tranchée.
De leur faire toujours faire front à la Place, ſur 2.
. rangs de hauteur.
De communiquer des attaques de l'une à l'autre,
à ce que la deuxiéme ligne ſoit établie.
Elle fait encore l'effet d'une excellente contreval-

lation, contre la Place, dont elle reſſerre & retient l Garniſon.

La ſeconde ligne doit être parallele à la premiere figurée de même, mais moins étenduë de 25. à 30 toiſes de chaque bout, & plus avancée vers la Place d 120. 140. ou 150. toiſes. Sa largeur & ſa profondeu doivent être égales à celles de la premiere. Il faut fair des banquettes à l'une & à l'autre, & border leurs ſom mets de rouleaux de faſcines piquetées, pour leur teni lieu de ſacs à terre ou de paniers, juſqu'à ce qu'elle ſo achevée. On n'y fait entrer que des Détachemens, pen dant qu'on y travaille. La tranchée continuë toujou ſon chemin, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenuë à la di tance marquée pour la troiſiéme ligne, à laquelle o commence de travailler dès que la ſeconde eſt achevée & avant même qu'elle le ſoit entierement. Pour lors o fait entrer dans la ſeconde ligne les Bataillons de l premiere, & on ne laiſſe dans celle-ci que la réſerve qui eſt environ le tiers de la Garde. Pendant tout cel le travail de la tranchée fait ſon chemin de l'une l'autre, juſqu'à la troiſiéme.

Les propriétés de la ſeconde ligne ſont les mêmes q celles de la premiere. Il n'y a point d'autre différen excepté qu'elle approche la Place de beaucoup plu près.

A 120. 140. ou 145. toiſes, un peu plus ou un pe moins au delà de la ſeconde ligne, on établit la troi ſiéme plus courte & moins circulaire que les deux pre mieres: ce que l'on fait pour approcher du chemi couvert le plus près que l'on peut, & éviter les enfi des, qui ſont là fort dangereuſes.

Deſorte que ſi la premiere eſt à 300. toiſes des an gles les plus voiſins du chemin couvert, la ſeconde n' eſt plus qu'à 160. toiſes, & la troiſiéme à 15 ou 2 ſeulement: ce qui ſuffit par le ſecours des demi-Place d'Armes, dont nous parlerons dans la ſuite, pour ſo tenir toutes les tranchées que l'on pouſſe en avan quand les batteries ont tellement pris l'aſcendant ſur l ouvrages de la Place, que le feu en eſt éteint, ou fort affoibli, qu'on peut impunément le mépriſer.

Mais ſi la Garniſon eſt forte & entreprenante que les batteries à ricochets ne puiſſent être employé il faut s'approcher juſqu'à la portée de la grenad c'eſt-à-dire à 13 ou 14. toiſes des angles ſaillans. Com me les ſorties ſont bien plus dangereuſes de près qu de loin, il faut auſſi plus perfectionner cette ligne, qu

ux autres, lui donner plus de largeur, la mettre
t de faire un grand feu, & de pouvoir tirer par
, en poussant les sacs à terre ou les rouleaux de
es devant soi : ce qui se fait en lui donnant un
talus intérieur, avec une banquette dans le haut
talus.

ft sur le revers de cette derniere ligne qu'il faut
un amas abondant d'outils, de sacs à terre, pi-
, gabions & fascines, pour fournir au logement
emin couvert.

quoi il y a une chose bien sérieuse à remarquer,
ue comme les Places de Guerre sont presque tou-
régulieres & différemment situées, il s'en trouve
hauteurs, où le ricochet ayant peu de prise,
urroit pas de miner avec assez d'avantage, parce
s angles des chemins couverts sont trop élevés, &
ne trouve pas de situation propre à placer ces
ies.

sont par exemple la tête du Terra-nova du Châ-
le Namur, celle du Fort S. Pierre à Fribourg en
w, le Fort S. André de Salins, la Citadelle de
gnan, celle de Montmidy, quelques têtes de Phi-
rg, & plusieurs autres de pareille nature.

a encore celles ou les situations ne pourroient con-
aux ricochets, qui sont, lorsque des marais &
eux coupés de rivieres, empêchent l'emplacement
atteries. Enfin celles où les glacis élevés par leur si-
on, sont si roides que l'on ne peut plonger le che-
couvert par les logemens élevés en cavaliers, qu'on
faire vers le milieu du glacis.

rique cela se rencontrera, on pourra être obligé
quer le chemin couvert de vive force. En ce cas,
dra approcher la troisiéme ligne à la portée de la
de, comme il a été dit, ou bien en faire une
iéme, afin de n'avoir pas de longues marches à
pour joindre l'Ennemi, & toujours la faire large
acieuse, afin qu'on s'y puisse manier aisément, &
le puisse contenir beaucoup de monde, & une gran-
antité de matériaux sur les revers.

tte ligne achevée, on y fera entrer le gros de la
e, où les Gens commandés, & l'on placera la ré-
dans la deuxiéme ligne. La premiere ligne demeu-
vuide, & ne servira plus que de couvert au petit
, à l'Hôpital de la tranchée, qu'on fait avancer
e la, & aux fascines de provision que la Cavale-
echarge dans le commencement le long des bords.

Quand il s'agit d'un renfort extraordinaire de la Ga ou de Travailleurs, on les y peut mettre en attend qu'on les employe.

Au surplus, si le travail de la premiere & seco nuit de tranchée peut se poser à découvert, celui deux premieres *Places d'Armes* pourra se poser de me, parce qu'on est assez loin de la Place, pour qu feu n'en soit pas encore fort dangereux; car ce n gueres que depuis la seconde ligne qu'on commence marcher à la sape; mais pour ne point perdre de te & pouvoir avancer de jour & de nuit, on ne peut e ployer la sape à l'execution de la seconde.

Outre les propriétés que la troisieme ligne à de co mun avec les deux premieres, elle a encore celle contenir les Troupes commandées, qui doivent at quer, & tous les matériaux nécessaires sur ses vers.

C'est là enfin où l'on délibere, & où se résout l'at que du Chemin couvert où l'on fait les disposition où l'on regle les troupes qui doivent attaquer, & d l'on part pour l'insulte du chemin couvert.

Il faut observer que c'est de la seconde ligne q doit couvrir une tranchée contre la demi-lune, q conduit comme les autres, c'est-à-dire à la sape, long de sa Capitale prolongée; & quand les trois t de tranchée seront parvenuës à la distance demand pour l'établissement de la troisiéme ligne, on y pou employer six sapes en même tems: sçavoir deux à c cune, qui, prenant les unes à la droite & les autre la gauche, se seront bien-tôt jointes; & comme parties plus voisines de la tranchée se perfectionnent premieres, on y pourra faire entrer le Détachemen meiure qu'elle avancera, & on les fortifiera plus moins, selon que les sorties seront plus ou moins à prehender.

Quand la Garnison est nombreuse & entreprenant & que les intervalles des grandes lignes sont de 140. de 145 toises (comme il faudroit qu'elles fussent p être bonnes) on pourra couper ces mêmes interva en deux parties, à peu pres égales, par des crochets demi lignes de 40. à 50. toises de long. Elles servi à placer les Détachemens, qui doivent appuyer Travailleurs. Ces demi lignes ou demi-Places d'Ar ne sont bien nécessaires qu'entre la seconde & troisiéme ligne, pour pouvoir soutenir de près les têtes avancé de la tranchée, jusqu'à ce que la troisiéme ligne s

vée. Leur largeur & profondeur doivent être com-
elles des tranchées, ou encore mieux, comme
s des grandes lignes.

ur conclusion les propriétés des trois grandes li-
& demi-lignes consistent en ce que 1. Elles rallient
mmuniquent les attaques les unes aux autres, par
les endroits où il est nécessaire. 2. C'est sur leurs
s que se font tous les amas de matériaux. 3. Elles
gent les tranchées & les débarassent des Troupes,
nt le chemin libre aux allans & venans. 4. C'est là
e rangent les Détachemens, commandés pour les
ues, & que se reglent toutes les dispositions, quand
ut entreprendre quelque chose de considérable, soit
ve force ou autrement.

LACE D'ARMES d'une Ville de guerre est un
d espace vuide, où on assemble les Soldats, pour
oir les ordres, ou pour leur faire faire l'exercice.
doit être, s'il se peut au centre de la Ville, afin
le découvre également de tous côtés. La figure qu'on
nne, est ordinairement la même que celle d'un Poly-
fortifié, & l'on tire les ruës principales les unes aux
es des bastions, & les autres au milieu des cour-

raison qu'en donne Ozanam, c'est que par là le
verneur peut voir de la Place tout ce qui se passe,
toutes les attaques, & y envoyer un prompt se-
s, sans être obligé d'aller s'en informer sur les
arts. Mais comme cette disposition des rues rend
upart des maisons irrégulieres, par les angles ai-
qu'elles doivent nécessairement avoir, & que d'ail-
s l'avantage qu'on en tire, n'est pas de telle nature
n ne puisse facilement supléer à son défaut, par le
en de deux ou trois personnes, qu'on charge de
r informer le Gouverneur de ce qui se passe, il est
à propos de la faire quarrée, comme M. de Vau-
l'a ordonné à Neuf-Brisach, & d'aligner les rues
cipales aux portes de la Ville, observant de faire
autres perpendiculaires à celles-là, afin que les
sons n'ayent point d'angles irréguliers.

a grandeur de la *Place d'Armes* doit être propor-
née à celle du Polygone fortifié; c'est-à-dire qu'elle
être capable de contenir la Garnison, qui est né-
aire pour sa conservation. M. Belidor regle cette
ndeur, pour une fortification de six Bastions, dont
côté extérieur est de 180. toises à 40. ou 45. toises
côtés; pour une à 7. Bastions à 55. ou 60. par cô-

tés : pour 8. Baſtions à 70. ou 75 ; pour 9. ou 10. tions à 80. ou 85 ; enfin pour 11. ou 12. Baſtions à ou 95. Mais comme il ajoute fort bien, il vaut mi s'en rapporter à la diſcrétion des Ingénieurs, qui cutent de pareils deſſeins, qu'à aucune regle pa culiere.

Les logemens du Gouverneur, du Lieutenant Roi, du Major, de l'Intendant & du Commiſſaire Maiſon de Ville & les Priſons doivent être bâties cette Place, de même que la Paroiſſe, afin que les bitans en ſoient également à portée.

On donne ordinairement aux principales rues 6. ſes de largeur, afin que trois chariots y puiſſent p ſer de front, & qu'y en ayant un arrêté de chaque té, un troiſiéme puiſſe paſſer entre deux ; mais les tites rues n'ont que 3. ou 4. toiſes.

On fait auſſi de petites Places d'Armes devant portes de la Ville, tant pour l'embéliſſement, qu'a que les Corps-de-Garde puiſſent ſe garantir plus fac ment des ſurpriſes du dedans. Les Caſernes ou lo mens des Soldats ſe placent proche le rempart, le des courtines, afin que le Soldat ſoit plus ſéparé Bourgeoiſie. On y fait aux extrémités des pavillons les Officiers.

La Boulangerie & la Cantine doivent être au vo nage des Caſernes. On place ordinairement l'Arſe au voiſinage du Gouverneur & du Major. L'Hôpital d être dans un lieu écarté, & ſur tout proche d'une viere ou d'un ruiſſeau, s'il s'en trouve. A Neuf-Briſa il eſt hors la Ville. On fait le moins qu'on peut des p tes dans une Place de Guerre, pour ne pas multiplier Garde, dont elles ont beſoin.

PLACE D'ARMES d'un Camp, eſt un gra terrein choiſi à la tête, ou ſur les côtés d'un camp ment pour ranger les Troupes en bataille.

PLACE D'ARMES d'une Compagnie de C valerie ou d'Infanterie, qui ſert dans un Camp, c le lieu où s'aſſemble la Compagnie.

PLAGE en terme de Marine eſt une mer ba vers un rivage, étendu en ligne droite, ſans aucun qui ſoit apparent. Ordinairement la *plage* n'a pas de fond pour tenir les vaiſſeaux à flot.

PLAIN, terme de Marine, ou PLEIN eſt un de commandement que fait le Pilote, le Capitaine quelque Officier, qui s'apperçoit le premier que le monier ſerre le vent de trop près, & fait barbeyer fri

la voile du côté du Lof. A ce commandement on
tant soit peu, comme si l'on vouloit faire vent
re, pour empêcher de prendre le vent sur la voile,
r devant. Ainsi les termes de *plein* & au lof, sont
commandemens pour faire des manœuvres op-
s.

LAN, est la représentation du dessein, ou du
fondamental d'un ouvrage de Guerre, selon la
eur de ses lignes, selon les angles qu'elles for-
, & selon les distances qui sont entre elles, & qui
minent les largeurs des fossés, & les épaisseurs des
arts & des parapets, de sorte que le plan repré-
un ouvrage tel qu'il paroîtroit à rez de chaussée,
roit coupé de niveau sur ses fondemens; mais il
arque pas les hauteurs & les profondeurs des par-
e l'ouvrage, ce qui est le propre du profil, qui aus-
n marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant
de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épais-
de ces parties.

EVER LE PLAN d'une Place de guerre, c'est
quer des cordeaux ou des instrumens Géométri-
sur la longueur des lignes de son enceinte, & sur
uvertures des angles qu'elles forment, en mesurant
ntervalles, qui sont entre elles, afin de connoître
établir la longueur, la largeur & l'épaisseur des
rentes parties de la fortification, & ensuite les re-
nter de telle sorte sur le papier, qu'elles puissent
connoître les avantages ou les défauts des Places:
pour ce qui regarde le plan des Places acces-
s.

l'égard de celles qui sont inaccessibles, & des pos-
ou stations qu'on choisit aux environs, pour ob-
r de loin le trait de la Place, en borneyant sur les
ules d'un demi-cercle, & en formant des rayons
ls, dont le concours triangulaire puisse déterminer
lan : la plupart de ceux qui étudient les fortifica-
, prétendent que du Camp des Assiégeans, & dans
premiers jours d'un siége, pendant qu'on travaille
circonvallation, on peut lever le *plan* de la Place,
l'usage des instrumens Géométriques, placés de
sur les stations qui regardent chaque partie de l'en-
te.

ette spéculation est bonne pour le cabinet, & la
e & le compas trouvent un papier disposé à souffrir
es les lignes qu'on veut tirer d'un point choisi à
sir : on n'y craint pas la vigilance & le feu des As-

fiegés, ni l'embarras de fixer les inſtrumens ſi à propos qu'on ne rencontre pas les obſtacles d'un arbre, d'un mur, ou d'un terrein inegal, qui s'oppoſeroient au bourreyement des angles du Baſtion, mais ce qu'il y a de plus fâcheux ſur ce terrein, c'eſt l'impoſſibilité d'établir une ligne de ſtations, qui ſoit également tendue entre les points, ſans qu'aucune concavité ou convexité en altere le veritable rapport ſur le papier; & c'eſt cependant cette ligne, qui eſt la baſe de tous les triangles qu'ils établiſſent, ou plûtôt le mauvais fondement de leurs chimeriques ſpeculations.

Si cette pratique avoit de la certitude, les Generaux d'Armée qui aſſiegent une Place, ne s'expoſeroient pas au danger de la venir reconnoître ſous le feu des remparts & des chemins couverts: ces ſoins glorieux ſont ſi néceſſaires, que les plus grands Princes, comme Louis XIV n'ont point craint de s'expoſer à tous ces dangers, toutes les fois qu'ils ont fait un ſiége. Cette maniere de lever le *plan* n'eſt bonne que pour les Géographes, qui travaillent à quelque Topographie.

PLAQUES de plomb: on s'en ſert pour couvrir les lumieres des pieces de canon, afin qu'il n'y entre point d'ordures.

PLASTRON, cuiraſſe qui ne couvre que le devant du corps. *Peſtorale*

PLAT de l'Equipage d'un Vaiſſeau, eſt un nombre de ſept rations, c'eſt à-dire de ſept portions, ſoit de chair, de poiſſon ou de legumes pour la nourriture de ſept hommes qui mangent enſemble; car chaque plat de l'Equipage eſt pour ſept hommes.

PLAT-BORD, terme de Marine, eſt l'extrémité du bordage qui regne par le haut ſur la liſſe du vibord autour du pont, & qui termine les allonges de revers. Les gens de l'Equipage confondent ſouvent le *plat-bord* & le *vibord*, & comprennent ſous l'un ou ſous l'autre de ces deux noms les garde-roux ou appuis qui regnent autour du pont d'enhaut. L'élevation des *plats bords* doit être telle, qu'on puiſſe tirer commodément par deſſus.

PLATEAU, morceau de bois plat, qui ſert à quelques uſages aux mortiers. On le ſert auſſi de petits fourneaux, pour fondre la balle des cartouches à poudre de plomb. Il y a auſſi aux grandes balances, fleau, corps & plateaux.

PLATE-BANDE, eſt une partie de la piece de canon, laquelle partie, quelque plate par ſa figure

peu relevée au-dessus du reste du métal de cette & précede toûjours une moulure. Il y a ordinaiet trois *plates-bandes* sur une piéce réguliere.
plate-bande & moulure de culasse.
plate-bande & moulure du premier renfort.
plate-bande & moulure du second renfort.

ATE-FORME, est un lieu préparé avec des ers ou des planches de bois, pour recevoir & placanon que l'on veut mettre en batterie, soit sur mparts, soit à un siége. La *plate-forme* doit toûêtre relevée par le derriere, afin que quand les reculent, elles reviennent d'elles-mêmes se reen batterie.

plates-formes ont la figure d'un tapese, & sont d'un gros bois appellé *hurtoir*, de 9. pieds de ur, sur 9. ou 10. pouces en quarré, & de 18. adriers, dont le dernier, selon leur arrangedoit avoir 18. pieds de longueur. Sa *plate forme*, le hurtoir jusqu'au dernier madrier, est relevée 10. pouces.

ATE-FORME sur les Vaisseaux, est aussi un ement de planches pour les batteries du canon loge sur la partie d'un tillac ou d'une chambre ipe qui va trop en montant. Ce qui se pratique lierement dans les Flutes, parce que leur ara fort en montant de proue à poupe.

ER, est lâcher pied, & quitter son poste. Une Armée qui *plie* a besoin d'un prompt renfort, Général vigilant, qui sçache y porter le secours ire, sans quoi la défaite d'une partie de l'Arsouvent cause de la déroute de l'autre

OC, terme de Marine, est une composition de ilé & de poil de vache, qu'on met entre le doux le bordage des Vaisseaux, qu'on double pour gation d'entre les Tropiques, parce que dans la Torride il s'engendre des vers dans le bordage, percent, & le doublage aussi, à moins que d'y du *ploc*

OMB. Il y a peu de chose à dire sur le *plomb*. n mineral connu de tout le monde. Il se tire eterre pour la France, plus ordinairement que n endroit, & y arrive en saumons ou en lingots, nt de grosses piéces fonduës en figures imparfaipoisson & de différens poids, depuis 150. jusqu'à esant.

plomb doit être pour les mousquets à l'ordinaire,

ou à la Françoiſe, en balles de 22 a 24. à la liv
c'eſt-à dire qu'il faut qu'il y ait 22. 23. ou 24. ball
une livre de *plomb*, pour qu'elles ſoient du calibre
coutumé.

Il en faut 18. à la livre pour le mouſquet de remp
& 7. à la livre pour l'arquebuſe à croc.

Pour fondre du *plomb*, il faut des chaudieres,
cuillers de fer, des moules, des ciſailles pour cou
les crêtes de plomb ou barbes qui demeurent aux l
les, car il les faut bien rondes, bien ébarbées & l
unies, afin qu'elles ne rayent point le canon des ar
auſquelles elles ſervent.

Le *plomb* s'enfonce dans des barils de 200. encha
ou de 100. ſans chapes. Il y a du *plomb* en balle
plus gros calibre pour les arquebuſes à croc, &
mouſquets de rempart; d'autre moindre pour les
fils, les piſtolets, & les petites armes.

Le *plomb* dans les Magazins ſe met dans des cel
ou dans des ſouterrains bien ſecs, & ſeul, s'il ſe p
Les barils s'engerbent à deux de hauteur. Il eſt des
droits où on les range ſur des chantiers ſous des
verts fermés de planches. On laiſſe une allée larg
tre deux rangées, pour avoir la liberté de paſſer
ment.

Un Garde-Magazin doit connoître tous ces ba
tant de *plomb* à mouſquet ordinaire, que de remp
afin que ſi l'on en tiroit pour l'Armée, il n'allât
confondre ſon envoi.

PLOMB avec ſon foüet; c'eſt un petit mor
de *plomb* pendu à une cordelette, qui ſert aux Mi
pour prendre les hauteurs dans les galeries &
meaux.

PLOMB, en terme de Marine, eſt pris ſou
pour ſignifier la ſonde, parce qu'elle eſt de ce m

PLONGÉE du parapet: c'eſt la partie du
pet qui va en talus, ou glacis.

PLONGER: ce mot eſt affecté aux décharg
canon, qui ſe font du haut en bas.

PLUIE de feu: c'eſt l'effet que produit une
taine compoſition d'artifice, qui ſe mêle dans le
tards des fuſées à réjouiſſance.

PLUMET: c'eſt un ornement de guerre pou
Officiers, Gardes du Corps, Gendarmes, Chev
Legers, Mouſquetaires, *&c.* qu'ils portent à leur
peau. Le *plumet* a ſuccédé aux pennaches, qui éto
des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit au
des caſques.

OGE ou POUGE, terme de Marine & de commandement parmi les Levantins, pour dire, *Arrive*. Il eſt le contraire d'*orſe*.

POIDS dont on ſe ſert à peſer toutes ſortes de marchandises. Les *poids* dont on ſe ſert, ſont tantôt de fer, tantôt de plomb, tantôt de pierre.

Ceux de cuivre & de fer ſont les plus ſûrs, car ils ne ſçauroient ſouffrir que peu de diminution, & ceux de plomb & de pierre s'écornent, & s'alterent toûjours de quelque choſe. Ceux de fer peuvent auſſi acquerir par la roüille un peu plus de peſanteur. On trouve les plus petits *poids* dans les piles de cuivre de *poids* de marc.

Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe toutes ces ſortes de poids. Il y en a preſque par tout.

Le *poids* de table eſt en uſage en Provence, en Languedoc & en Rouſſillon. La livre du *poids* de table eſt de 16. onces, de même que la livre du poids de marc. Mais la difference qu'il y a, c'eſt que les onces de table ſont plus legeres que celles du poids de marc, de ſorte qu'une livre de *poids* de table ne fait que 13. onces & demie *poids* de marc, & la livre *poids* de marc 19. onces *poids* de table.

Le quintal *poids* de table, qui eſt autant que 100. livres, ne fait que 84 livres 6. onces *poids* de marc, & le quintal *poids* de marc 118. livres 12. onces *poids* de table.

POINT de la voile, terme de Marine, eſt le coin ou l'angle du bas de la voile. Les *points* du grand & du petit pacfi portent des écoutes, des coüets, & des vergue-points.

POINTAGE de la Carte eſt une pratique du Pilotage, qui par le ſecours de deux compas communs, & par une roſe des vents faite de corne tranſparente & appliquée ſur la Carte, établit & marque ſur cette même Carte le point de la longitude & de la latitude, où il preſume par ſes eſtimes que le Vaiſſeau ſoit arrivé.

POINTE ou *Cap*. *Voyez* CAP.

POINTE de compas, ou TRAIT de compas, terme de Marine, eſt un des trente-deux airs de vent marqués dans la bouſſole; car la bouſſole eſt appellée *compas* de mer. Un rumb de vent vaut quatre *pointes*; un demi-rumb en vaut deux. & le quart de rumb en vaut une, ſuppoſant huit rumbs de vents principaux.

POINTER, se dit d'une piece de canon, que on la met en mire, & que l'on veut tirer à quel chose. La hauteur qu'on lui donne se régle sur l'o jet que l'on a au-devant. A l'égard du mortier, on tire ordinairement à 45. degrés d'elevation sur le qu de cercle.

POINTER la Carte, en terme de Marine, c trouver sur la Carte le parage où probablement le V seau est arrivé.

POINTEURS, Officiers *pointeurs*; ce sont Officiers dans l'Artillerie, au-dessous des Commis res extraordinaires; mais ils ne servent que dans équipages de Campagne.

POINTURE, en terme de Marine, est un courcillement de voile, dont on ramasse & trousse point pour l'attacher à la vergue, & bourcer la vo pour prendre peu de vent; ce qui se fait de g tems.

POLACRE ou POLAQUE, est un Bâtim Levantin, qui porte des voiles latines à la misaine à l'artimon, & les quarrées au grand mât & au be pré.

POLICE. Les Officiers de *police* d'une Arm sont les Intendans, les Tréioriers, & les Commis res. *Voyez* INTENDANS, TRESORIERS, & COMM SAIRES.

POLYGONE, c'est le dessein ou le trait pr cipal, qui sous un certain nombre de côtés d'angl forme l'enceinte d'une Place.

Un *polygone* peut être representé en trois maniere sçavoir en plan, en profil, & en élevation. En pla par des lignes sur le papier, qui marquent les longue & les largeurs d'une enceinte; on nomme cette man re de representer *Sténographie* : par profil, lorsque la coupe du sommet à la fondation, on fait connoî les hauteurs & les largeurs de la Fortification : en vation, lorsque l'on marque toutes les parties extér res avec ce qui les accompagne, & cela se fait par representation de relief, qui est de bois, de carto ou de terre.

On nomme les *polygones*, selon le nombre de l côtés, qui sont quarrés, le pentagone, l'exagone, l tagone, l'octogone, l'enneagone, le décagone, l'o décagone, & le dodécagone. *Voyez* FIGURE.

POMPE, est une machine longue & creuse, fa

canal ou tuyau propre à puiser & à faire monter
eaux qui entrent dans le fond de cale d'un Vaisseau,
qui de la *pompe* vont tomber dans les dalots. Il y a
inairement deux *pompes* dans un Vaisseau, placées
e le grand mât & le cabestan, l'une à stribord,
tre à bas-bord. S'il y en a une troisiéme, on la met
he l'artimon. Si les *pompes* sont utiles sur mer El-
ne le sont pas moins dans les Villes bien policées,
lles sont d'un grand secours dans un incendie. Il y
u de Villes de guerre où il n'y ait des *pompes*.

OMPER, est faire joüer la pompe

ONANT: ce mot veut dire l'Occident; mais
s notre Marine, il est pris pour la mer Océane dis-
uée des mers du Levant par le Détroit de Gibral-
Ainsi nous disons, Mer du *ponant*, Escadre du
nt, Officier *ponantin*, Classe *ponantine*.

ONT, est un chemin que l'on fait sur les rivie-
ou fossés, pour communiquer d'un côté à l'autre.
plus ordinaires sont les ponts de bois ou de pier-
comme on les pratique sur les rivieres, & même
les fortifications. Pour faciliter le passage a une
née, lorsqu'il n'y a point de *pont*, on en fait sur
Bateaux, ou sur des chevalets.

n commet une grande faute dans la conduite de la
ouvallation des Places, qui sont coupées par des
res en deux ou trois parties, lorsqu'on ne fait
n ou deux *ponts* à chaque coupure: car le premier
rdre qui arrive à un de ces *ponts* sépare l'Armée;
met en péril. C'est bien pis lorsque l'Ennemi don-
ans les lignes: car le moyen de s'entre-secourir,
que le moindre Bataillon ennemi qui se sera saisi
une de ces extrémités de *pont*, peut empêcher que
e une Armée ne passe? & de quel effet peut être un
urs qui se trouve obligé de défiler quatre à quatre
lessus un *pont*, qui dès la premiere alarme sera
pli d'un débris épouventable, & d'une infinité de
ards de toute espéce, qui se laisseront plutôt tuer,
de cesser d'y passer? joint à cela que la Place ne
quera pas de faire faire toutes sortes d'efforts pour
mpre, ôtant par ce moyen tout espoir de secourir
e partie de l'Armée qui sera attaquée. C'est-là un
plus grands défauts où un Assiégeant puisse tomber:
t pourtant celui où sans contredit on tombe le
s.

exemple du Siége de Valenciennes en fait foi. Après

que les Ennemis eurent forcé les lignes du Maréch de la Ferté, & mis ſon Armée en déroute, une par de ſon débris, au nombre de trois ou quatre mi hommes, ſe retira en deſordre, & dans un extrê péril, parce qu'il n'y avoit qu'un *pont* à la jonction la circonvallation au-deſſous de la Ville, par où pût aller du côté de M. de Turenne.

PONT, couper un *pont*, ſe fait ſoit en mettant petits radeaux chargés de copeaux, ou faſcines gc dronnées, ou autres matieres fort combuſtibles autc des pilotis qui ſupportent le *pont*, ſoit en empliſſant l'on eſt preſſé, de paille & autres matieres telles q je viens de le dire, les bateaux du *pont* qui en eſt co poſé.

Il y a pendant ce tems ſur le *pont* des Grenadiers, ne quittent que pied à pied, & à meſure que le feu gagne.

PONT volant, eſt un aſſemblage de deux pe *ponts*, poſés de telle façon l'un ſur l'autre, que ce de deſſus s'allonge, & s'avance par le moyen de qu ques cordages paſſés à des poulies qui ſont le long bords du *pont* de deſſous, & qui le font couler en a juſqu'à ce qu'il porte par le bout juſqu'au lieu où veut le jetter. Quand ces deux *ponts* ſont allon bout à bout, ils ne doivent pas avoir plus de 5. à toiſes de longueur, autrement ils ſe briſeroient : a on ne s'en ſert que pour ſurprendre des dehors ou poſtes qui ont les foſſés fort étroits.

PONT de jonc, eſt un *pont* fait avec des bottes des fagots de ces grands joncs, qui croiſſent dans lieux marécageux ; ces bottes étant liées enſemble, attache des planches par deſſus, & cet aſſemblage met dans des lieux marécageux, & pleins de bourb pour le paſſage de la Cavalerie & de l'Infanterie.

PONT de communication, eſt un *pont* qui comm nique d'un quartier à l'autre de l'Armée. Aux Places ſont coupées par des rivieres ou par des ruiſſeaux, il néceſſaire de conſtruire quantité de *ponts*, pour faci la communication des quartiers. C'eſt une obligatio diſpenſable, non-ſeulement pour entretenir la li du commerce journalier d'un quartier à l'autre, m auſſi pour avoir la facilité de s'entre-ſecourir, ſi l'E nemi attaque les lignes, & de faire paſſer prompteme les grands ſecours du côté où on aura beſoin. Tout c eſt d'une extrême conſéquence. Ainſi on ne ſçaur

faire de *ponts* de communication, qui du moins doivent être au nombre de quatre.

On les doit faire, autant qu'il eſt poſſible, ſur des valets, parce que ceux des Bateaux ſont ſujets à diſloquer, ou à ſe rompre par le renflement ou par l'affaiſſement des eaux.

On les doit faire larges de 20. ou 30. pieds chacun, que 4. ou 6. chevaux puiſſent y paſſer commodément de front.

On doit les faire bien forts & de bon bois, afin qu'ils ſoient porter le canon, & les autres grands fardeaux qui y paſſeront journellement.

On doit toûjours en fortifier les extrémités par quelques petits redans, & y mettre de bonnes gardes, pour empêcher qu'au jour d'une attaque de Lignes l'Ennemi ne s'en ſaiſiſſe. Ceci eſt très-important.

On doit ne les pas faire plus près de 20. toiſes les uns des autres, pour éviter l'embarras que les Corps qui auront à y paſſer pourroient ſe cauſer mutuellement.

On doit les faire toûjours dans les lieux les plus étroits des rivieres, & aux endroits où le terrein ſera plus ferme & facile. S'il y a des prairies baſſes qui puiſſent inonder, & que l'inondation puiſſe monter au delà des communications, il faudra tâcher de prévenir le renflement des eaux, en relevant le plus qu'on pourra le chemin en chauſſée, & achever le reſte avec des *ponts* de bateaux, ou plutôt avec des chevalets. Il faudra ſurtout en bien fortifier les avenues, parce que ſi l'Ennemi donne dans les Lignes, & ne trouve qu'une petite garde dans cet endroit, il tâchera de s'en ſaiſir, pour empêcher le ſecours de venir, & les fuyards de s'avancer, c'eſt pourquoi il ſera même très-à-propos d'y mettre du canon.

PONT flottant, PONTON, ou PONT fait en bateaux eſt une machine à paſſer un bras d'eau, Elle eſt compoſée de deux grands Bateaux, qui ſont à quelque diſtance l'un de l'autre, tous deux couverts de planches, auſſi-bien que l'intervalle qui eſt entr'eux, avec des appuis & des garde-foux ſur les côtés, tout le tout d'une conſtruction ſi ſolide, que le *ponton* peut tranſporter de la Cavalerie & du canon.

L'Auteur de l'*Inſtruction pour la conduite des Siéges*, nous donne la figure d'un *pont* flottant, qu'on monte & démonte aiſément, parce qu'il ne s'agit que d'emplier & déplier les planches, d'en ôter, & d'y remet-

tre les clefs. Voici la maniere de s'en ſervir.

Au paſſage d'une riviere, ou de quelque foſſé choiſira un endroit où l'eau ſoit tranquille, ou moins celui où elle ſera le moins agitée. On en ab le bord en inclinaiſon, & on lui donnera une p douce, a lée, & de double largeur de celle du p que l'on voudra y établir. On y poſera des gîtes, leſquels on fera ſucceſſivement gliſſer les travées bord de l'eau.

Lorſqu'on en ſera à l'aſſemblage, un ou deux dats nageront de l'autre côté de la riviere, & y p ront le bout d'une corde qu'on aura attachée a la miere travée. A meſure qu'on leur fera ſigne, i tireront a eux; mais avant que chaque travée ne flo elle ſera jointe à celle qui doit la ſuivre. S'il y courant, on aura ſoin de les faire ſoutenir par des quenelles, liées d'une part aux anneaux qui regne long des côtés des auges, & arrêtées de l'autre, à des arbres, ou à des piquets, que l'on plantera près aſſez loin du bord.

Un *pont* de cette nature ſera beaucoup moins que tout autre.

L'ajuſtement en ſera très-aiſé, très-prompt, & grand embarras.

Il aura aſſez de force pour réſiſter aux fatigues toutes ſortes de charrois, parce que les auges qui ſont les principales parties, ſont toutes d'une piéce.

On s'en ſervira d'autant plus aiſément, qu'il ſera cile à monter & démonter, & qu'il ne s'y trouv rien d'aſſez lourd que deux ou trois hommes ne p ſent remuer.

Le tranſport en ſera également commode, puiſ pouvant être ſéparé en pluſieurs pieces, on aura moyen de le voiturer, de le charger & décharge toute heure.

On le pourra faire auſſi large & auſſi étroit que l' jugera à propos, parce qu'il n'y aura qu'à aſſemb plus ou moins d'auges dans les mêmes clefs.

Il ſera d'une grande utilité à la communication corps des Places, aux demi-lunes, & autres dehor ſur-tout à ceux où il y aura des tenailles, parce qu près s'en être ſervi toute la nuit, on pourra le matin mettre à couvert derriere ces ouvrages.

Dans les ſiéges, il ſervira non-ſeulement aux paſſ ges des avant-foſſés, & à celui des Mineurs; mais e

à toutes ſortes de paſſages, & peut-être avec au-
& plus de ſuccès que quelqu'autre *pont* que ce puiſ-
e.

ici comme ce *pont* flottant eſt conſtruit.

A repréſentent deux poutres de ſapin, creuſées en
e d'auge.

en marquent le vuide.

C en montrent les bouts, percés de trous de trois
tre pouces en quarré, à travers deſquels on paſſe
lefs pour en faire l'aſſemblage.

D indiquent une épaiſſeur de 2. pouces, que doi-
avoir les bords des auges, dans laquelle eſt une
ure large d'un pouce, ſur un & demi de profon-
Cette feuillure y eſt ménagée exprès pour y en-
er une planche qu'il faut cloüer, calfater & gou-
ner.

F ſont des clefs deſtinées à l'uſage que je viens
re.

G ſont des clavettes, ou petites clefs qui en-
dans les grandes, pour affermir d autant plus
nblage.

H ... des cordes poiſſées ou naturelles, qui ſer-
à attacher une partie du *pont* à l'autre.

I en ſont les planches épaiſſes d'un pouce, & gar-
de trous vers leur extrémités, par où l'on paſſe
res petites cordes, qui en tiennent une demi-dou-
enſemble; ce qui donne la facilité de les poſer.
t que cet ajuſtement ſoit libre, & que les plan-
puiſſent ſe replier les unes ſur les autres; car au-
ent le tranſport en ſeroit trop embarraſſant.

L ſont des lates, que l'on applique à chaque côté
ont, pour empêcher que l'eau n'en ſouleve les
hes.

M ſont des eſpeces de tirefonds, avec leſquels
rête les lates aux nœuds des auges.

N ſont de petites bandes de fer dénées, & cloüées
ur de ces nœuds, de crainte qu'ils ne ſe fendent.

O ſont de petits anneaux de fer, que l'on pourra,
n veut attacher au bout de ceux qui doivent join-
e bord de l'eau.

le détail de toutes les pieces qui compoſent ce
flottant donnent de la curioſité au Lecteur, il en
vera la Planche dans le Livre de l'*Inſtruction pour*
inſtruction des Siéges, après la page 158.

ONT ou TILLAC, eſt un des étages du Vaiſ-
Les Fregates de guerre du port de 8. ou 9. cens
eaux n'ont que deux ponts, & nos plus grands

Vaisseaux de guerre n'en ont que trois, à 5. pieds hauteur l'un sur l'autre.

La plupart des Officiers de Marine ne s'accorc pas avec les Charpentiers & les Calfas, touchant noms de premier & de second *pont*. Car beaucoup d' ficiers par le mot de premier *pont*, entendent celui est le plus élevé, & donnent le nom de second *po* celui qui regne sur le fond de cale. Mais il y en a be coup d'autres, qui selon la pensée de tous les Ch pentiers, donnent le nom de second *pont* au plus vé des deux, & appellent le premier *pont* celui qui le plus proche de l'eau : ce qui est le plus général. en effet, on donne le nom de premiere batterie à c qui est sur le *pont* le plus bas, & le nom de seconde b terie, à celle qui est au-dessus. Le *pont* le plus bas s' pelle encore *franc-tillac*. Chaque *pont* est soutenu des poutres appellées baux, ou barrots. Il y a *ponts* de cordes : il y en a qui sont percés en treill ou à caillebotis : ce qui est affecté aux Vaisseaux guerre, pour laisser évaporer la fumée du canon.

PONT coupé, en terme de Marine, est celu n'a que l'accastillage de l'avant & de l'arriere, regner entierement de proüe à poupe. Ainsi le coupé, est le contraire du *pont* courant devant riere.

PONT courant devant arriere, c'est-à-dire, qu en entier, à la différence des *ponts* coupés, tels le saint aubinet, & le suzain.

PONT de corde, en terme de Marine, est un trelacement de cordages qu'on étend de stribord à b bord, au-dessus des Vaisseaux qui n'ont qu'un til Il sert dans un abordage à couvrir les hommes du timent qu'on attaque, parceque de dessous ce *pont* percent à coups d'épée, ou de sponton, l'Ennemi q sauté dessus.

PONTÉ, Bâtiment *ponté*, qui a un pont ou t qui porte couverte, qui n'est point ras.

PONTILLES, ou ESPONTILLES, en me de Marine, sont des bâtons ou des piéces de qu'on met debout sur le plat-bord, pour soutenir pavois & les gardes-corps.

PONTON, est un grand Bateau plat, de 3. pieds de bord, & qui porte un mât. Il ne sert qu radoub des Vaisseaux, pour les soutenir quand on met sur le côté pour leur donner la carene. Quelq fois on se sert d'un vieux Vaisseau, comme d'un *p ton*,

ORQUES, en terme de Marine, ſont des piéce charpenterie qui ſe mettent ſur la carlingue, leles aux varangues, pour faire la liaiſon des bres & des pieces qui ſervent à former le Bâti-. Il y a les *porques* de fond, & les *porques* accu-

Les *porques* de fond ſont plus plates, & moins rées que les *porques* acculées, & ſe mettent vers le u de la carlingue. Les *porques* acculées ſe mettent les mêmes extrémités de la même carlingue. Cha-*porque* a ſes allonges, pour entretenir & lier toute aſſe du Bâtiment.

ORT, eſt un poſte de mer, proche des terres, né au moüillage des Vaiſſeaux, & qui y eſt plus oins propre, ſelon qu'il a plus ou moins de fond abri.

ermer les *Ports*, c'eſt empêcher la ſortie de tous âtimens qui y ſont. Quand le Roi veut faire un en-ment des Matelots pour ſervir ſur ſes Vaiſſeaux, donne la fermeture des *Ports*, afin de faire faire ë des Matelots, & de choiſir ceux qui ſont capa-de ſervir.

ORT : ce mot ſe prend auſſi pour exprimer la ca-é des Vaiſſeaux ; ce que l'on ſpécifie par le nom-des tonneaux que le Vaiſſeau peut contenir, cha-tonneau étant pris pour un poids de 2000. livres.

ORTE, eſt un aſſemblage de planches pour fer-l'entrée d'une enceinte. La *porte* d'une Place de re, doit être au milieu d'une courtine, pour être défenduë des flancs & des faces : celles qui ſont s le flanc embarraſſent la partie la plus néceſſaire a Fortification, & quand elles ſont dans la face, s embarraſſent encore plus la maſſe du baſtion, dont errein doit être libre, & propre aux retranchemens s'y doivent faire en cas de beſoin. Le moins qu'u-Place a d'entrée, eſt le meilleur. Toutes les *portes* un pont qu'on leve tous les ſoirs, outre cela elles t défenduës par des herſes, qui ſont ſoutenuës par corde, qu'on lâche pour ſe garantir des ſurpriſes, des orgues, qui ſont de groſſes piéces de bois déta-es qu'on laiſſe tomber les unes après les autres, r fermer une *porte*.

es orgues ſont meilleures que les herſes.

On fait les *portes* & barrieres des Lignes ſur les ave-és des grands chemins ordinaires, par préférence x autres. Après cela, de deux courtines à deux cour-és on fait auſſi une *porte* de 22. pieds de large, qui

ferme avec une barriere à fleau, tournante sur un teau, dont le sommet taillé en pivot est planté au milieu, où il partage l'ouverture en deux passages ega Ce fleau bat contre deux autres poteaux plantés à deux extrémités des passages, avec des entailles tées, auxquelles il s'accroche, & se ferme avec une cheville.

On les place toutes à peu près sur le milieu des courtines, & on les couvre de redans, en forme demi-lunes.

A l'endroit où sont les *portes* d'une Ville de guerr on coupe le rempart à cet endroit à la largeur de 9 10. pieds, & l'on y fait une voute de 13. à 14. pieds hauteur, sur laquelle on fait deux petits bâtimen l'un du côté de la Ville pour loger un Capitaine *Portes*, ou un Aide-Major de la Place, & l'autre côté de la campagne, pour y placer l'orgue.

Tous les ouvrages où il faut passer pour entrer da la Ville, tels que sont à Neuf-Brisach le réduit & demi-lune, ont aussi des *portes*.

Les *portes* d'une Ville de guerre se ferment une d mi-heure avant la nuit, & s'ouvrent à la pointe du ou une demi-heure après. *Voyez* GARDE d'u Place.

PORTE-ENSEIGNE. On donnoit ce no dans l'Infanterie Françoise à l'Officier qui porte le Dr peau, & qui aujourd'hui s'appelle simplement *Ensei gne*. Comme le Drapeau des Suisses est plus pesant, plus embarrassant que les nôtres, chaque Compagn marchant en campagne, fait porter le sien par un b Officier, appellé *Fahnrumher*, c'est-à-dire *Porte-E senseigne*, qui met le Drapeau entre les mains de l'Ense gne pour prendre une hallebarde, quand on mon ou qu'on leve la garde, quand les Officiers de la Com pagnie font la parade, ou dans les autres occasion d'éclat. Il y a aussi des Portes-Drapeaux, appellés Ge rilshommes à Drapeaux, dans le Regiment des Gard Françoises.

PORTE-FEU, c'est le bois d'une fusée à bo bes ou à grenades. Il y en a de cuivre pour des p les creux. C'est aussi le conduit où l'on met de l morce, pour faire jouer successivement des fusées dan les feux d'artifice.

Quand on croit qu'une piéce ne créve, on met une fusée à grenades, ou un petit *porte feu* de carte sur la lumiere. La composition lente dont il est plein donne

n au Canonnier de se retirer, quand il y a mis le feu.
RTE-HAUBANS, terme de Marine. *Voyez* TARD.
RTE-VERGUES, terme de Marine : ce s pieces de charpenterie cintrée, qui sont la plus élevée de l'éperon, & qui regnent sur l'aidepuis le chapiteau, ou bastion, jusqu'au-dess boscurs.
RTER, en terme de Marine, est gouverner, route, courir, ou faire voiles. On dit : Notre au *portoit* au Sud, *portoit* le cap au Sud, fai- Sud, couroit au Sud, faisoit route au Sud, gout au Sud, faisoit voile au Sud.
RTER à route, en terme de Marine, c'est on ne louvie pas, & qu'on va en droiture.
RTER peu de voiles, *porter* toutes ses voiles, *porter* le perroquet. Etre *porté* d'un vent de Sud, *rté* d'un vent bas, c'est-a-dire, être conduit de ou de l'autre de ces façons.
RTIERES, ce sont deux morceaux ou vande bois, qui se placent dans l'embrasure d'une e, & qui se ferment quand la piece a tiré, afin viniere a l'Ennemi.
SE. *grande pose* : ce sont dans une Ville de guer- Sentinelles d'augmentation, que les Caporaux t aller poser des que la retraite est battue, pour dans les postes, qui leur auront été marqués. Ils t les instruire avec exactitude de tout ce qu'ils t exécuter, comme de défendre a ces Sentinelles lus laisser passer personne sur le rempart, à l'exdes Rondes & Patrouilles, qui doivent porter du tte grande pose se reléve à l'ouverture des portes.
SER une Sentinelle c'est la mettre en faction.
STE, est toute sorte de terrein, fortifié ou & capable de loger des Soldats. On dit emporPoste l'épée à la main, deloger l'ennemi de ste, relever les Postes, c'est relever la garde stes.
STE avancé, est un terrein dont on se saisit s'assurer des devans, & couvrir les Postes qui rriere.
a des *Postes* fortifiés à la hâte, soit pour couvrir s, soit pour la sureté des Convois. On en doit l'ennemi autant qu'il est possible, parce que rte est toujours de conséquence.
L'élevement de celui qui couvre le pays, établit ent les contributions, & donne aux Partis les

moyens de pénétrer & de revenir en ſureté. L'e
vement de celui qui couvre les Convois en entr
ſouvent la perte & cauſe toujours la difficulté de
faire arriver au Camp, & ſouvent auſſi la neceſſité
bandonner une entrepriſe, ou un pays, pour ſe
procher des lieux d'où on doit tirer ſa ſubſiſtance

Ces ſortes de *Poſtes* ne doivent jamais être atta
impunément. Il faut ſuivant leur force & leur ſituat
être muni de tout ce qui en peut rendre l'événer
bruſque & prompt, parce qu'il ne faut pas ſeule
les enlever avec vivacité mais il faut avoir com
le tems de l'expedition, de maniere qu'on ait celu
les détruire & de ſe retirer ſurement ou de les m
en état d'être conſervés.

En ces occaſions on ſe ſert de pétard, lorſque l'e
mi a négligé de couvrir les barrieres ou portes de c
ques ouvrages extérieurs qui ſoient hors d'inſulte
que le front qu'on attaque eſt petit, & peut être
braſſé, & les gens qui ſont ſur les murailles ou r
parts, accablés par un feu ſupérieur. La comm
du pétard pour ſon tranſport eſt facile.

On peut auſſi ſe ſervir de quelques piéces de c
pour rompre les portes, ou emporter les paliſſad
parapets, dont on pourroit avoir couvert les po
& qui n'auroient pas ſuffiſamment d'épaiſſeur pou
ſiſter au canon.

On fait auſſi des enlévemens par eſcalades lo
ces *poſtes* ſont ſimplement fermés de murailles baſſ
ſans flancs, lorſque les Troupes qui ſont dans les *po*
ſe négligent pour la garde de nuit dans les lieux où
peuvent être eſcaladees ou qu'elles n'ont pas aſſe
rondes.

On les enléve auſſi en les attaquant de toutes pa
quand ces *poſtes* ne ſont couverts que d'un ſimpl
tranchement de terre, & quand on peut le faire
une grande ſupériorité de feu; ou en ſurprenant
porte à la pointe du jour, lorſque ceux qui ſont
les *poſtes* les ouvrent, ſans obſerver les précau
preſcrites en pareil cas, & qu'il ſe trouve par ha
quelque lieu proche de la porte, où l'on ait pu
embuſqué.

On les ſurprend auſſi par une intelligence, ſoi
les Habitans peu affectionnés, & qui ont obſerv
la garniſon ſe néglige, ou qu'elle eſt trop foible
par la corruption de quelques gens de la garniſo
livrent une porte a l'ennemi.

ous avons plusieurs exemples de *postes* emportés
ve force pendant les guerres de Louis XIV. M.
uxembourg en 1672. prit un tems de gelée pour
lre sur les Hollandois *Bodengrave*, mais que le
g ne lui permit pas de garder. M. le Marquis de
uiere fut en 1688. dans le pays d'Anspach avec
cens hommes de pied & neuf cens chevaux, sur-
lre *Kreilsheim*, dont il fit la garnison prisonniere
erre. L'année suivante le même Officier surprit
ourg sur Lentz, passa la Garnison au fil de l'épée
ula la ville en se retirant, afin que les Ennemis ne
ussent rétablir. La même année *Entzvvahingen* sur
z, eut aussi le même sort, & en 1690. le Château
passan à une lieue de Turin, fut surpris & la gar-
s faite prisonniere de guerre.

OSTICHE, *Grenadiers postiches*, ce sont des
ats tirés des autres Compagnies, qu'on incorpore
celle des Grenadiers, quand le nombre n'en est
ez grand pour le service qu'on en exige. Ces
adiers postiches retournent à leur Compagnie quand
nt fait ce qu'on a attendu d'eux. On prend des
adiers postiches pour monter la tranchée, pour
parer d'un poste important & faire quelqu'autre
n d'éclat quand le nombre des Grenadiers n'est
uffisant.

OSTILLON en terme de marine, est un
ment ou patache entretenue dans un Port pour faire
couverte & porter des nouvelles.

OT à feu, est un pot de terre dans lequel on
une grenade que l'on couvre de poudre fine, puis
ouvre le pot d'un morceau de parchemin, ou de
, & par-dessus on met deux bouts de méches en
où mettant le feu, & jettant le pot avec une anse
n y fait vers le lieu qu'on veut endommager, ce pot
nt à se casser en tombant, la poudre prend feu,
ule tout ce qui se rencontre à l'entour.

y a aussi des *pots à feux* dans les feux de joie qui
nt de l'artifice. On emploie pour ces *pots à feux*, 4.
s de soufre, 12. livres de salpêtre, 2. livres de
e battu; on mêle ces matieres ensemble, puis on
mêle à la main en y mettant un peu d'huile de lin.
n emplit des pots de terre de cette mixtion, & de
ne à feu rompue par petits morceaux, comme
s ou féves. On entasse le tout jusqu'à ce qu'il soit
s de la bouche & qu'il ne s'en faille qu'un travers
doigt. On emplit le reste de poudre à canon. Il faut

qu'il reſte aſſez de place, pour y mettre un peu de
raiſine qu'on fond deſſus. Quand on veut jetter ces
en quelques lieux, on rompt la poix juſqu'à ce qu'on
ve l'amorce, puis on y met le feu.

POT en tête eſt une arme à l'épreuve qui
16. à 18. livres ſeul & eſt à l'épreuve du mouſquet
pot en tête ſe met quelquefois au fond du chapeau
ſorte qu'on ne le voit point.

POTÉE, en terme d'Artillerie, eſt une terre
parée avec de la fiente de cheval, de l'argille &
la bourre, qui s'applique ſur les moules des piés
avant que de former ce qu'on appelle la chape
moule qui eſt faite de bien plus groſſe terre. Cette *p*
eſt la terre qui conſerve l'impreſſion des traits &
ornemens du moule.

POTENCE : des Troupes rangées en *potence*
c'eſt la capacité d'une ligne droite que l'on briſe,
en-dehors, ſoit en-dedans, pour apuyer par ce mo
une ligne droite ou une gauche, à un Village, b
ravin, &c. qui ſe trouve en-delà, ou en-deça du f
de la ligne, & que la difficulté du terrein empêch
joindre. On s'en ſert auſſi pour ménager un terrein
ſerré.

POTIN, CUIVRE. Il y a deux ſortes
potin, l'un qui eſt de bonne qualité, compoſé de
vre jaune & de quelque-partie de cuivre rouge. C
là ſert fort bien à la confection des piéces de ca
en y mêlant d'autre cuivre rouge appellé roſette.

Mais il y a un autre *potin*; ce ſont les lavures,
ſortent de la fabrique du laiton, leſquelles ſont inc
bles de ſouffrir le marteau. Celui-là ne vaut rien
les piéces.

POUDRE : la poudre eſt l'ame des plus fe
machines de guerre ; il entre dans ſa compoſition
ſalpêtre, du charbon & du ſoufre. Il y a trois ſo
de ſalpêtre auſquels l'on donne le raffinement : le
mier s'appelle ſalpêtre de houſſage, c'eſt celui qui
tache aux murailles des granges, des étables, des
ves & autres lieux ſouterrains, il ſe fait connoître
le mettant ſur la langue, où l'on ſent une petite
quure comme d'un ſel un peu foible ; le ſecond
tre vient de certains Pays-Etrangers, qui en pro
abondamment, ſur-tout certaines Campagnes des
des où la terre le produit & dont il couvre la ſurf
c'eſt de ces endroits que les Hollandois tirent le le
le troiſiéme ſe rencontre dans les terreins même

ux ſouterrains, ſur-tout ſi ce ſont des endroits où animaux ſe retirent, lequel eſt contracté par leur ente & leur urine. On en trouve auſſi dans la démolition des maiſons.

Le ſalpêtre bien travaillé eſt le premier corps & le plus ſentiel pour faire de bonne *poudre*, il ne ſuffit pas ſeul, ce qu'il brule ſans bruit, ſans effort, & ſans cette étonnité que l'on voit à la poudre. La ſeconde matiere eſt le ſoufre, il y en a du gris, du jaune, & du verdâtre: le gris eſt nommé ſoufre vif, parce qu'il eſt comme il ſort de la terre; le jaune appellé ſoufre à canon, ſimplement à cauſe de ſa figure, & qu'il eſt déja purifié de la terre la plus groſſiere, eſt le meilleur de tous pour faire de la poudre, le charbon qui eſt la troiſieme matiere, doit être de bois de bourdaine, autrement noir prun pour le meilleur, celui de ſaule eſt auſſi bon, & même celui de coudrier & d'aune. C'eſt de ces trois matieres, dont on compoſe la poudre, qu'autre mêlange la gâte, plûtôt qu'elle ne la rend meilleure, du moins ſuivant les diverſes expériences, & différens changemens qu'on y a apportés.

On met trois quarts de ſalpêtre, & l'autre quart eſt partagé entre le charbon & le ſoufre, en telle ſorte cependant que le charbon ſurpaſſe d'un tant ſoit peu le ſoufre. Cette matiere étant bien mêlée, on la tire du mortier, & la portant ſur un crible on la preſſe avec un rouleau de bois, par le moyen duquel la matiere en paſſant par les petits trous du crible, ſe forme en grains, tels qu'on les voit: on les remue encore ſur un tamis, afin de ſéparer la poudre d'un reſte de pouſſiere qui n'a point de corps, c'eſt de cette *poudre* fabriquée en grains dont on ſe ſert à l'Armée.

Pour la *poudre* de chaſſe, quoiqu'elle ne ſoit point différente pour la matiere, elle doit être compoſée du ſalpêtre d'une cuite au-deſſus de celle dont on fait la poudre de guerre: d'ailleurs on doit mettre moins de feu dans ſa compoſition, & on la bat un peu plus de tems. Le ſalpêtre doit être en roche, après quoi on doit arrondir cette poudre, quand elle a été paſſée par un tamis plus fin & plus délié que le précédent, enfin on la met dans pluſieurs barils qu'on tourne, & dont le mouvement rend la *poudre* polie tout au tour: la bonne *poudre* n'eſt point lente à prendre feu, la fumée qui en ſort, s'éléve en colonne ſans noircir & brûler ce qu'elle touche, & ſa couleur doit être d'ardoiſe, & n'avoir rien de brillant, lorſqu'on l'expoſe au Soleil

Les lieux & les Villes où ſont ſitués les Moulins *poud e* du Roi dans le Royaume, ſont *Acier* en Fra che Comté, *S. Medard* près Bourdeaux, *Pont-de-B.* près Breſt, *S. Ponce* près Charleville, *Colmar* en A ſace, *Vonges* en Bourgogne, *Eſſone* près Paris, la F en Picardie, *S. Jean-d'Angely* en Saintonge, *Eſqui gue* près S. Omer, *Pont d'Evêque* près Vienne, *Chanas* près Marſeille, *Metz* dans les trois Evêch *Caſtelnau* près Montpellier, *Maromme* près Roue *Toulouſe* en Languedoc, *Belleray* près Verdun, *Pe gnan* en Rouſſillon, *S. Leonard* près Limoges. M. P cault eſt Commiſſaire Général des Poudres & Sal tres. La *poudre* à canon a été inventée par Bert Schuartz Cordelier Allemand, grand Alchymiſte 1330. ſous Philippe VI. de Valois.

Le Turc fait travailler continuellement à la *pou* dans tous les lieux de ſa frontiere. Il lui en vient Caire & d'Egypte, il en achete des Chrétiens, & il a ſi abondamment, qu'il en conſume plus à tirer rilement & par fantaiſie, que l'Allemagne & la Fr enſemble n'en emploient aux uſages néceſſaires.

Quand il eſt à un ſiége ou en campagne, on crie les ſoirs pendant la priere publique, *halla*, *ha* c'eſt-à-dire, *Dieu*, *Dieu*, & après ce cri, on fait ſalve générale de tout ce qui ſe trouve de piéces la tranchée, dans les lignes d'approche, & dans les tres parties du Camp, ce qui ſe pratique tous les j De-là il eſt aiſé de juger combien il ſe conſume de nitions à plaiſir. Au reſte ſa poudre eſt excelle comme il paroit par le bruit, la force & la long des coups.

POUGE ou *Poge*, terme de marine. *Voyez* RIVE-TOUT.

POUGER ou moler en poupe, terme de ma eſt faire vent arriere.

POULAINE ou *éperon*, terme de marine. *V* EPERON C'eſt au bas de la *poulaine* contre l'é que l'on va laver & blanchir le linge & ſatisfai néceſſités de la digeſtion.

POULEVRIN : on écraſe de la poud amorcer les piéces, & l'on en fait même q des traînées un peu longues ſur le corps de la quand la lumiere eſt trop ouverte, & que l'on qu'en prenant feu la poudre ne jette en l'air le feu du Canonier. Cette poudre écraſée, qui eſt vent la plus fine, s'appelle *poulevrin*.

POULIE, petite roue cannelée, que l'on enchasse dans une piéce de bois ou de fer, qui par le moyen d'un cable posé sur sa cannelure sert à enlever des fardeaux. On s'en sert fort aux chevres d'Artillerie.

POUPE, est l'arriere d'un Vaisseau. Avoir le vent en *poupe* est faire vent arriere, & porter à droiture également entre deux écoutes.

POUPE quarrée, Vaisseaux à *poupe quarrée*; c'est-à-dire, qui ont l'arcasse bâtie selon la largeur & la structure des grands Vaisseaux de guerre. Louis XIV. en 1673. ordonna qu'à l'avenir la *poupe* de ses vaisseaux seroit ronde au-dessous de la lisse de Hourdy, & non quarrée, comme il avoit été pratiqué jusqu'alors. L'Ordonnance fut faite à Nancy.

POUSSIER est ce qui reste de la poudre après le grain formé par le tamis, ou quand la poudre a été pilée, & que le grain s'en est froissé à découvert.

PRATIQUE, en terme de marine, signifie visite, communication, & commerce. On dit avoir *pratique* avec des Insulaires, c'est-à-dire, commercer avec eux.

PRELART, terme de marine, est une toile goudronnée, qu'on met sur les caillebotis, fronteaux, hauneaux, escaliers, & autres endroits ouverts de chaque Vaisseau.

PRENDRE: on appelle *prendre les Places* par long siége ou par famine, quand les Assiégeans après avoir fermé toutes les avenues & l'avoir envelopée de forts & de Lignes, empêchent soigneusement que rien n'y entre ni en sorte; demeurant au surplus dans ses quartiers sans l'attaquer jusques à ce qu'ayant consommé ses vivres elle soit contrainte de se rendre ou de capituler.

PRÉPARATIFS de Guerre, ils ne se peuvent faire sans éclat. Mais on cherche des prétextes spécieux pour les colorer.

Les choses nécessaires pour faire la guerre ne s'achetent, ne se conduisent, & ne se font qu'avec le tems.

Dans les troubles le tems manque, les moyens & même l'application, qui est distraite çà & là. Le prix des choses augmente; les pays par où l'on passe & qui devroient fournir des chariots s'en acquittent mal. La confusion, l'inquiétude de sauver leurs propres effets, l'aigreur des esprits, la crainte de s'engager dans

les troubles les rendent quelquefois plus contraires favorables : l'ennemi même peut empêcher les passa & conjecturer ce qui vous manque & quels dessi vous avez.

Henri IV. s'étant mis dans la tête un vaste dessei avant que de l'exécuter s'y disposa pendant plusie années. Louis XIV. ayant résolu d'entrer en Italie l 1663. envoya des Commissaires l'année précéde pour s'y pourvoir de grains, de fourrages, d'Artille de Quartiers & autres choses semblables, & en 16 avant que de se mettre en Campagne pour la conqu des Pays-Bas, il mit ordre aux affaires de son Roy me & de ses Finances, remplit ses coffres, augme son Armée, & par ces précautions, & plusieurs aut il assura le succes de son entreprise.

En un mot un long appareil produit une prom victoire. C'étoit une maxime parmi les Romains, est encore suivie chez les Turcs de faire de grosses courtes guerres, & c'est un proverbe commun qu *homme sage ne doit pas s'embarquer sans biscuit.*

PRET, est le payement de solde que le Roi f faire par avance de cinq jours en cinq jours à ses Tr pes. On dit payer le *prêt*, recevoir le *prêt*, touche *prêt.*

PREVOT d'une Armée le nom de cet Offic s'explique assez sur ses fonctions. Outre celles qui sont communes avec les *Prevôts* du Royaume, il chargé de tous les ordres de punitions qui lui sont do nés par le Général, soit de bouche, soit en execuri des bans faits.

Du reste il est chargé de la discipline & de l'ord parmi les Marchands, suivant le Quartier génér tant dans les marches, que dans les Camps, & po ce qui regarde les Marchands Vivandiers particuli des Regimens qui ne campent point au Quartier-génér ils sont sous la discipline du Major & du Prevôt pa ticulier du Regiment, auquel ils sont attachés.

Il a comme les autres *Prevôts* sa Compagnie, L Lieutenans & Exemts, & son Exécuteur. Ils camp au Quartier-général, à portée des lieux destinés p les Marchands & pour les Marchés, afin d'y mai nir l'ordre & la discipline.

Il se promene avec ses Archers autour du Camp afin d'y conserver la sureté, pour l'abord de ceux q y apportent des Marchandises ou subsistances. Il a rête encore tous ceux qu'il trouve en faute, soit p

rapport à la sureté publique, soit en infraction de quelques bans faits. Il rend compte au Général de ceux qu'il a arrêtés, & prend son ordre pour le châtiment.

Il a par jour dix-huit rations de pain, non compris le pain de la Compagnie. J'oubliois de dire que le *Prevôt* d'une Armée met la taxe sur les vivres de l'Armée, qu'il a soin de faire nettoyer le Camp, & de faire porter les malades aux Hôpitaux.

Le PREVOT de la Connetablie étoit autrefois le seul qui eut droit de suivre les Armées pour faire les fonctions Prevotales. Il marchoit pour ce sujet avec sa Compagnie entiere, lorsqu'il n'y avoit qu'une Armée, ou il envoyoit des détachemens avec de ses Officiers dans chacune des autres lorsqu'il y en avoit plusieurs.

Mais depuis que Louis XIV. a érigé des *Prevôts* particuliers avec des Compagnies pour être employées uniquement a cette fonction, ce soin est resté à ces derniers. Ils sont obligés chacun d'avoir une Compagnie de tel nombre d'Archers à cheval, qu'il plaît à S. M. d'ordonner. Ils doivent être armés en Cavaliere & porter des bottines pour pouvoir agir à pied & à cheval.

Le *Prevôt* a sous lui deux Lieutenans & deux Archers, pour agir à la Campagne, un Procureur du Roi, deux Greffiers pour mettre les procédures en régle. Ce Procureur du Roi doit être Lettré, & le Prevôt n'étant pas assujetti à cette loi, il faut qu'un de ses Lieutenans soit aussi Lettré, lorsque le Prevôt ne le sait pas.

Les Prisonniers de Guerre sont ordinairement à sa garde, lorsqu'ils ne sont pas en grand nombre, à moins qu'à ce qu'on ait occasion de les envoyer dans les Places frontieres.

L'Infanterie lui fournit une garde convenable. Elle est ordinairement de 30. hommes commandés par un Lieutenant. Il a droit de poser des Sentinelles par-tout où il juge à propos qu'il y en ait, mais il ne doit pas les employer à attacher les Criminels. Cette fonction est du devoir des Archers & non pas de celui des Soldats.

PREVOT de l'Artillerie. Il n'exerce sa Charge que en Campagne à la suite des Equipages. C'est lui qui connoît de tous les différens qui surviennent entre les Officiers, Capitaines de Charroi, Charretiers

& Ouvriers, & qui leur fait obſerver les Reglemens & les Ordonnances ; qui fait faire les Inventaires des Officiers qui meurent, & qui arrête, & empriſonne tous ceux du corps de l'Artillerie, que le Lieutenant qui commande l'Equipage, lui commande d'arrêter.

Il condamne même à mort prévotalement. Il en a des exemples, comme en 1672. qu'il fit pendre un Soldat du Regiment des Fuſiliers, qui étoit à la ſuite des Equipages d'Artillerie de l'Armée du Roi, pour avoir tué un Payſan ſur la route de Charleroi. D'autres fois il a inſtruit des procès juſqu'au jugement, renvoyant ce jugement au Bailli de l'Aſſenal.

PREVOT de la Marine. Il y a un *Prevôt* général de la Marine, & des *Prevôts* Mariniers. Le *Prevôt* Général eſt un Officier établi pour la punition des crimes qui ſe commettent par les Gens de mer. Louis XIV. par une Ordonnance donnée au Camp devant Dole en 1674. veut que le *Prevôt* Général de la Marine & ſes Lieutenans, ayent entrée dans le Conſeil de Guerre, & qu'ils y faſſent le rapport de leurs procédures debout & découverts, ſans avoir voix délibérative.

Le *Prevôt* Marinier eſt un homme de l'Equipage de chaque Vaiſſeau, qui a les priſonniers en garde, & ſe charge du ſoin de faire nettoyer le Vaiſſeau. Tous les matins le Munitionnaire lui fait donner un verre de vin pur. La priſon du Vaiſſeau eſt à l'avant des cuiſines.

PREVOTÉ, la *Prevoté* générale des Monnoies, eſt ſur le pied Militaire. Elle porte habit, paremens rouges, boutons & aiguillette d'argent, bandouliére de velours rouge & d'or. Elle a un *Prevôt* Général, 6. Lieutenans, 10. Exemts.

PROFIL, ou orthographie, eſt la repreſentation d'un Ouvrage ſelon ſes largeurs, ſes épaiſſeurs, ſes hauteurs & ſes profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute, juſqu'à la plus baſſe de ſes parties.

PROFIL : le profil d'un Ouvrage, eſt une coupe orthographique & géometrale de cet Ouvrage, c'eſt-à-dire, par le moyen du profil, on connoît les hauteurs, les largeurs & les profondeurs d'un ouvrage. Sans la connoiſſance des profils, on ne peut ſçavoir combien les travaux ont couté à faire.

combien ils couteront s'ils ne sont pas faits.

PROLONGE, c'est un cordage qui sert à tirer le canon en retraite, & quand une piece est embourbée. Il y en a de doubles & de simples.

PROLONGER un Navire, est s'avancer pour mettre flanc a flanc, & venir vergue a vergue.

PROUE, est l'avant du Vaisseau, c'est-a-dire, la partie du Vaisseau, qui est soutenue par l'estrave, qui s'avance la premiere en mer. Voir par *proue*, c'est voir devant soi. Donner la *proue*, c'est prescrire la route que les Galeres doivent tenir : ce qui est attribué au pouvoir du Chef qui les commande. En parlant des Vaisseaux, on dit donner la route.

PUCHOT ou *Trombe*, terme de Marine, est un nuage, qui par une de ses extrémités porte sur la surface de la mer, d'où il attire une grande quantité d'eau, ce qui est suivi d'un tourbillon extraordinaire qui fait rouler le Vaisseau & crever le nuage dessus avec tant de violence qu'il le met sur le côté, ou le fait tomber sous voiles. Dans ces occasions la frayeur des Matelots leur fait dire l'Evangile de S. Jean pour dissiper la *trombe*.

PUISOIR : c'est un Vaisseau de cuivre dont se servent les Salpêtriers pour tirer de la chaudiere où se cuit le Salpêtre, ce même salpêtre quand il est cristallisé.

PUITS, ouverture que l'on fait en creusant la terre en rond. Les Mineurs font des puits pour faire jouer les Mines, & conduire divers rameaux & galeries sous terre.

PUITS, archipompe, terme de marine. *Voyez* ARCHIPOMPE.

Q

QUAICHE, ou Caiche, terme de marine, est un Batiment ponté, qui porte une corne & qui est mâté en fourche comme l'Yach, ou le Balon.

QUARANTAINE, Vaisseau qui fait la *quarantaine*, est un Vaisseau qui passe quarante jours à la rade d'un Port avant que d'y entrer. On oblige tous les Vaisseaux chargés de Marchandises du Levant, de faire la *quarantaine* pour prévenir la contagion.

QUARANTENIER, ou *quarantaine* me de marine, eſt une eſpece de petite corde groſſeur du petit doigt, qui ſert à raccommode autres.

QUARRÉ eſt une figure de 4. cotés éga de 4. angles droits. Le *quarré* long *parallelogr rectangle*, ou ſimplement rectangle, eſt une qui a les 4. angles droits & les côtés oppoſés léles & égaux.

Le *parallelogramme*, qu'on appelle auſſi R barde, a les côtés oppoſés paralléles & égau les angles oppoſés égaux.

QUARRÉ: Bataillon quarré d'hommes: un Bataillon qui a le nombre des hommes de égal au nombre des hommes du rang. Bat quarré de terrein, c'eſt celui qui a le terrei chacune de ſes ailes égal en étendue au terrein tête ou à celui de la queue.

QUART eſt l'eſpace du tems qu'une des Gens de l'Equipage d'un Vaiſſeau empl faire leur manœuvre ou leur fonction, juſqu que d'autres les viennent relever. Chaque Na ſon *Quart* de différente durée, & même parm Vaiſſeaux d'une même nation, le *Quart* eſt in toutefois il eſt toujours meſuré & déterminé pa loge, chaque horloge étant fixé à une demi-heu

En France dans les Vaiſſeaux de Roi, le eſt ſouvent de huit horloges. Dans les autres ſeaux, il eſt tantôt de ſix, tantôt de ſept, & quefois de huit. A chaque fois qu'on commen qu'on léve le *Quart*, on ſonne la cloche pour en tir l'Equipage. Faire un *Quart* ſur la Hune, à-dire, faire bonne ſentinelle pour ſe parer des & des Corſaires, ce qui eſt la faction du Gal qui doit veiller à la découverte des bans, & de mateurs.

QUART de cercle, ou *Quart* de nonant un inſtrument qui ſert à prendre les angles élévations, diviſé pour l'ordinaire en 90. deg garni de ſes pinnules, & de ſon alhidade.

QUART de vent, terme de marine ou de rumb, eſt un air de vent ou pointe de com compriſe entre un rumb entier, c'eſt-à-dire, un principal, & le demi rumb ou demi vent, qu cu precede un vent principal.

Par exemple le Nord eſt un rumb entier ou

ndal, le Nord-nordeſt eſt un demi-rumb, & Nord-quart au Nord-Eſt, compris entre eux, u quart de rumb. Il y a des Pilotes qui déter-ne d'une autre ſorte les *Quarts de vent* & qui t ne autre diviſion de la bouſſole. *Voyez* VENT.

QUART de vent ou quart de rumb, ſe prend général pour l'air de vent, ſéparé d'un autre air arc d'onze degrés & quinze minutes. De çon on prend quelquefois un vent principal n *Quart de rumb*. Par exemple, ſi la route Nord-Eſt, quart au Nord, on dira que les cou-t fait abattre le Vaiſſeau d'un *Quart de rumb*, uart de rumb tombera ſur le Nord.

QUARTIER : ce mot dans l'Art Militaire à ſes ſignifications.

QUARTIER, d'abord ſe prend pour le trai-favorable que l'on fait à des Troupes vain-quand elles mettent les armes bas pour ſe ren-on dit demander quartier, promettre quartier, t donner de quartier.

QUARTIER, ſignifie non-ſeulement le Cam-d'un Corps de Troupes, mais encore le corps mêmes Troupes. On dit ce *Quartier* fut enlevé *rtier* eſt ſi bien retranché, qu'il ne craint ni la ttaque, ni l'inſulte.

QUARTIER d'un ſiége eſt un Campement ſur une des principales avenues d'une Place, commandé par le Général de l'Armée, & en on l'appelle le *Quartier* du Roi, quelquefois ndé par un Lieutenant Général. On établit *artiers* ſur les plus grands paſſages de la pour empêcher les convois & les ſecours. On poſer les *Quartiers* du ſiége, c'eſt-à-dire, er les Troupes dans tous les différens poſtes, doivent camper ; affoiblir des *Quartiers* par achemens tirés pour l'eſcorte des convois.

QUARTIER des vivres, eſt celui où eſt logé age des munitions de bouche, & où l'on cuit qui ſe diſtribue journellement aux Soldats.

QUARTIER d'hiver eſt quelquefois l'in-du tems compris entre deux Campagnes, & fois le lieu où on loge les Troupes pendant Le *Quartier d'hiver* ſera long. On a réglé les rs d'hiver, les Troupes marchent au *Quar-hiver*, l'Armée va prendre ſes *Quartiers in-*.

QUARTIER de rafraichiſſement eſt le où des Troupes fatiguées vont ſe remettre & ſe tablir pendant que la Campagne dure encore.

QUARTIER de fourrage. Lorſque la ſai fait ceſſer les opérations de la Campagne, i un tems qu'on paſſe dans les *Quartie s de fourr.* pour éviter la dépenſe des *Quartiers d'hive* prévoyance du Général les lui doit fournir a qu'il lui eſt poſſible ſur le pays ennemi, & à l charge des Etats de ſon Prince.

Les plus ſurs ſont ceux dans leſquels il pe couvrir de défilés & de rivieres. En ce cas il ſon Infanterie en premiere ligne, près des lieu où l'ennemi pourroit pénétrer dans les *Quartie.* mettre la Cavalerie en ſeconde ligne à comm des fourrages, & à portée de ſe joindre à l'I terie.

Un Général qui ne peut prendre ſes *Quartie fourrage* avec toutes ſes commodités, & qui ne les couvrir, les prend du moins en Bataille. C'e dire, il doit avoir ſoin que toutes les Troup la premiere ligne ſoient dans les Villages de l miere ligne, & ceux de la ſeconde, dans ceux ſeconde ligne, de maniere que ſon champ d taille ſoit à la tête de ſes Quartiers pour y rec l'ennemi.

Il pourvoit à la communication de tous ſes tiers au Champ de Bataille, & il en inſtru Officiers Généraux & particuliers, afin qu'au convenu chacun puiſſe ſe rendre ſur le terre a été marqué par le chemin qui lui aura été crit, afin qu'il n'y ait point de confuſion da marche des Troupes de leur *Quartier* au Char Bataille.

QUARTIER du Roi, ou du *Général.* dans un Camp au choix de S. M. C'eſt ordi ment au centre. Cependant il y a des Camps la néceſſité veut que l'on l'établiſſe dans des lieu récageux, eſcarpés & mal-ſains. Pour lors on gne du centre, & on place le *Quartier du Gé* dans l'endroit le plus commode & le plus ſain une des ailes, où à l'arriere-Garde, mais tou ſoutenu, en ſorte que la perſonne du Roi ſo ſureté.

En Bataille rangée nous diſons que le Quartie Roi eſt par-tout, & nos Généraux que la valeu

compagne ne veulent point être distingués. Cependant il y a de la prudence de ne les point trop exposer & quoiqu'ils se portent également par-tout, on a soin de décider leur *Quartier* dans un lieu bien environné de Troupes, soutenu à droite & à gauche d'aulemens & d'une arriere-garde.

On est quelquefois obligé de placer en chaîne les chiens & caissons de l'Armée pour empêcher la surprise, sur-tout, lorsqu'on doit passer la nuit sur le champ de Bataille. Dans un siege on place le *Quartier du Roi* hors de la portée du canon, dans quelque village bien gardé avec des retranchemens. Les Assiegés, avant de faire usage de leur Artillerie, s'informent du lieu où il est situé, afin de ne pas pointer. Aussi ne forme-t on jamais la veritable attaque de ce côté là. Les loix sont égales, & il est religieux à observer à la guerre celles qui sont dictées par l'honneur.

QUARTIER d'Assemblée est le lieu où les Troupes se rendent pour marcher en Corps. On l'indique ou sur la frontiere ou dans l'intérieur de l'Etat. Si le Prince projette quelque expédition, ou que suivant ses engagemens avec ses voisins, il se dispose à envoyer de ses Troupes à leur secours, il désigne un ou plusieurs endroits, non loin les uns des autres pour le rendez-vous, & de-là les Troupes partent pour aller à leur destination. Il y a de la prudence à choisir un *Quartier d'Assemblée*, & lorsqu'il est question d'attaquer une Place importante, on ne peut trop cacher son dessein à l'Ennemi. Pour lors au lieu de lui donner de la jalousie, on porte les troupes vers quelque autre Place, en sorte pourtant que dans une nuit on puisse faire trouver bon nombre de Cavalerie sous la véritable.

Le *Quartier d'Assemblée* dans l'intérieur du Royaume est pour les Milices ou les revues générales. Il y en a plusieurs d'indiqués dans presque toutes les Provinces ; & ce sont ordinairement les Intendans, ou sous eux les Commissaires des Guerres, qui sont chargés de cette opération. Chaque Bataillon se forme au *Quartier d'Assemblée* de toute la Milice des Cantons. Ils y prennent leurs habits, leurs armes, havresacs, fournimens, *&c.* On les distribue par Compagnie, & lorsqu'ils sont enregimentés, on les fait partir de-là pour la garde des Places frontieres

ſous le commandement pendant la route d'un
lonel.

Quant aux Recrues elles joignent leurs Corp

QUARTIER, vent de quartier, ou ven
gue, terme de marine. *Voyez* LARGUE.

QUARTIER-MESTRE eſt le Maréchal de l
d'un Regiment d'Infanterie Etrangere.

QUARTIER-MESTRE, ou Eſquiman, eſt
un Officier de l'Equipage d'un Vaiſſeau, q
comme l'Aide du Maître & du Contremaître
qui a particuliérement l'œil ſur le ſervice des p
pes.

QUERAT, terme de marine, c'eſt la parti
bordage, compriſe depuis la quille, juſqu'à la
proche des perceintes.

QUESTE, terme de marine, eſt la ſaill
l'élancement, que l'étrave & l'étambord font
extrémités de la quille. Ainſi la *Queſte* eſt propre
la ligne que l'on conçoit être tirée en prolong
chaque extrémité de la quille, juſqu'au concour
deux autres lignes qui ſeroient tirées à plomb,
de l'étambord & l'autre de l'étrave. Mais l'étra
toujours plus de *Queſte* ou de ſaillie que l'étamb
car on ne donne de *queſte* à l'*étambord*, qu'en
la vingtiéme partie de la quille, mais on en d
environ la cinquiéme partie à l'étrave.

QUEUE d'Yronde, ou d'*Yrondelle*, eſt ur
vrage détaché, dont les ailes ou côtés s'élargi
vers la tête du côté de la Campagne & vont en
treciſſant vers la gorge. Il y a des tenailles ſimp
des doubles tenailles & des ouvrages à corne
ſont à queue d'yronde, & dont les ailes au
d'être paralléles, ſuivent la conſtruction que
venons de définir. Lorſque ces ouvrages ſont ſi
ſur un front de Place, ils ont ce défaut qu'il
couvrent pas aſſez les flancs des baſtions oppo
mais outre qu'il faut quelquefois s'accommoder
néceſſité du terrein & de l'aſſiéte, ils ont l'a
tage d'être extrêmement flanqués du côté de la
ce, qui en découvre mieux toute l'étendue de
ailes.

QUEUE de la tranchée : c'eſt le premier
vail que l'Aſſiégeant a fait en ouvrant la tranc
& qui demeure derriere à meſure qu'on pouſſe la
de l'attaque vers la Place. Il y a toujours du d
ger à la queue de la tranchée, parce qu'elle eſt

oſ aux batteries de la Place, & que le canon logé ur s cavaliers, donne facilement ſur les Troupes qui ontent la Garde ou qui la relévent. On laiſſe ouurs une garde de Cavalerie à la queue de la ra hée pour être en état de courir au ſecours des ra illeurs de la tête, en cas d'une ſortie de la Gar iſo , & cette Garde ſe reléve autant de fois qu'on elé la Garde de la tranchée.

QUEUE d'un Bataillon eſt le rang du ſerre-le. Quand on fait la contre-marche par files, les on es de la tête du Bataillon paſſent à la queue.

QUILLE, terme de marine, eſt une longue éc de charpenterie, ou l'aſſemblage de pluſieurs éc miſes bout à bout dans la plus baſſe partie du a au depuis la proue, juſqu'à la poupe, pour ſou- ni tout le corps du bâtiment, & déterminer la lon- e du fond de cale.

QUINTAL eſt un poids de cent livres. Ce r eſt uſité en Provence, en Languedoc, en hiné & autres pays voiſins de l'Eſpagne. Dans llerie toutes les munitions ſe péſent au poids arc de 16. onces à la livre.

mi les Mariniers, 20. *quintaux* ſont la peſan- du tonneau; car chaque tonneau eſt évalué a mille livres peſant. Mais la livre varie: quel- is elle eſt de quinze onces, quelquefois de ſeize.

QUINTELLAGE, terme de marine. *Voyez* T.

R.

RABANS, terme de marine, ou commandes, ſont de petites cordes de merlin qui ſervent à r les voiles, & à renforcer les autres manœuvres ue Garçon de Vaiſſeau eſt obligé ſous peine de ment de porter toujours des *rabans* à ſa cein-

RABLURE, terme de marine, eſt une entail- ou cannelure que le Charpentier fait tout du de la quille pour emboëter les gabords.

RACCAGES, terme de marine, ſont de pe- boules de bois, enfilées l'une avec l'autre, me des grains de chapelet, & miſes à l'entour du , vers le milieu de la vergue qui porte ſur ſes *ages*, pour courir plus librement ſur le mât. La

vergue des civadieres n'a point de raccages, car ne l'améne point.

RACHAT du Pain : c'eſt un uſage dans vivres de faire le décompte aux Troupes du pa qu'elles laiſſent à chaque diſtribution entre les mai du munitionnaire. Ce pain eſt celui que le Roi a corde aux Officiers par l'état de campagne, & qu' ne conſomment point aimant mieux manger du pa blanc qu'ils achetent pour leur table.

Il y a eu des occaſions où le Miniſtre de Guerre a fixé lui-même le prix du *rachat du pai* quand il ne le fait pas, c'eſt le Directeur Général d Vivres qui le fixe, & toujours ſur un pied honnête égard à celui qu'il reçoit du Roi. Par exemple, ſi ſ traité eſt à trente deniers, il en donne 18. aux tro pes, & 24. aux Officiers Généraux. L'uſage eſt gratifier ainſi ces derniers de quelque choſe de plus cauſe des ſervices continuels qu'ils rendent aux vres.

Quand il reſte du pain aux Officiers Généraux c'eſt que leurs Valets ne peuvent conſommer la qua tité que le Roi leur en donne, & il leur eſt permis le revendre à qui il leur plaît. Le Munitionnaire s' accommode toujours, ſoit en argent, ſoit en farin fine, qu'il leur fournit pour faire du pain blanc po leur table, ſur quoi il gagne encore conſidérabl ment : car il paſſe le ſac de froment pur de 150. livr pour 180. rations, c'eſt l'uſage. Cependant cet écha ge les accommode ſi fort, que le Munitionnaire q manque d'en faire voiturer à l'Armée, n'eſt jama regardé d'un bon œil.

Mais quoiqu'on paye la ration du pain revena bon a un moindre prix que celui qu'on reçoit du Ro le Commis du Parc fait néanmoins rembourſer au Troupes, ce qu'elles prennent de trop ſur le pied d traité : c'eſt la régle, & quand les Majors en fon difficulté, l'Intendant donne un ordre pour en fai la retenue chez le Treſorier de l'Armée.

Le Commis Général du Parc ne fait point d compenſation dans les décomptes du pain revena bon avec celui que le Regiment aura pris de trop paſſé un tems conſidérable. Il a cette honnêtet d'un mois à l'autre, de deux à trois mois, même davantage ; mais jamais d'une premiere année à un ſeconde à cauſe que le prix du traité peut être chang

Le pain revenant bon des Intendans & des Com

naires eſt ſur le pied des Officiers Généraux ; mais celui de l'Artillerie, de la Prevôté, des Ingénieurs, *&c.* eſt au prix de celui des Troupes.

Après que le Directeur Général des Vivres a donné ſon ordre par écrit au Commis du Parc pour payer le pain revenant bon, ſuivant les deux différens prix, il cherche pour faire les premiers décomptes, les Majors les plus faciles, & les Maîtres d'hôtel des Officiers Généraux, qui ſont les moins attachés à leurs intérêts, & il conclud avec eux pour un prix un peu plus ou un peu moins & ces premiers décomptes ſont ordinairement la planche pour tous les autres, mais du moment que le prix eſt arrêté, le Commis du Parc ne doit jamais changer de ſentiment, c'eſt à-dire, ſe laiſſer aller à donner plus à l'un qu'à l'autre.

On ſuit la même régle pour les garniſons : le prix doit être égal par toutes les places. Mais le décompte qui ſe fait aux troupes qui tiennent garniſon pendant la Campagne, eſt différent de celui des troupes qui agiſſent en Corps d'Armée ; car on leur rabat le pain pour les Soldats qui ſont à l'Hôpital, & dont le nom doit être énoncé dans les revues ; les Officiers n'en font point en garniſon, & les ſergens ne touchent que une ration pour laquelle le Treſorier retient deux ſols ſur ſa paye.

On attend à faire les décomptes à un Regiment, quand on n'a pas encore reçu les acquits que le Corps entier, ou les Officiers des détachemens ont donné du pain qu'ils ont pris en divers endroits, mais lorſqu'on y eſt contraint, ſi l'on trouve parmi ces acquits des jours vuides, c'eſt-à-dire, où l'on ne voit point que le Regiment ait pris du pain, on ne laiſſe pas de lui faire tenir compte pour ce jour-là d'une quantité pareille à la diſtribution précédente, parce qu'il eſt à croire qu'une troupe n'a point paſſé de journée ſans manger & que lorſque l'acquit manque, il y a apparence qu'il eſt égaré.

Cela ſe pratique toujours avec l'Infanterie, mais on n'en agit pas ſi indéterminement avec la Cavalerie, parce qu'elle ſe paſſe quelquefois de pain, quand le pain eſt mur, car elle bat alors & fait du pain, particulierement lorſqu'elle ſe trouve dans des lieux écartés où elle eſt détachée du gros de l'Armée, & ne peut recevoir ſa ſubſiſtence du Munitionnaire.

Comme le Commis Général du Parc ne peut comp-

ter avec les Troupes ſans revues, il faut auſſi qu'i les ait très-juſtes. Lorſqu'il connoît de l'erreur dan une copie de revue, il doit conſulter celle du Treſo rier, comme devant être la plus correcte, ou cell qui eſt au bureau de l'Intendance.

Le Major ſigne le décompte qui reſte entre le mains du Commis du Parc, & s'il en demande u double on le lui donne, mettant au bas *pour copi ſeulement*. On obſerve la même formalité avec le Officiers Généraux, tant en pain qu'en farines qu'o leur aura livrées, & ils doivent ſigner eux-même leurs décomptes, & blanc ſigné, car toute autre ſi gnature n'eſt pas valable à la Chambre des Comp tes.

Quand le décompte eſt ſigné, le Commis du Par expédie un ordre au Treſorier des Vivres pour paye le montant du pain dû au Regiment ou à l'Officie Général. Cet ordre eſt pur & ſimple : on n'y ajout ſeulement que la ſomme énoncée ſera paſſée au comp te dudit Treſorier, en rapportant le dit ordre ac quitté du Major. Si le Directeur Général des Vivre eſt dans le lieu où ſe font les décomptes, il peut viſe ſeulement les ordres du payement & non les décomp tes, car il ne doit jamais s'en mêler pour l'avantag du Munitionnaire.

RACOLEUR, homme qui par adreſſe porte de jeunes gens à prendre parti. Ces *Racoleurs* fon des hommes à bon marché & les revendent à de Capitaines. Il y a de ces *Racoleurs* à Paris qui ne font point d'autre métier toute l'année.

RADE, terme de marine, eſt un lieu d'ancrage à quelque petite diſtance de la Côte où les Vaiſſeaux commencent à trouver fond.

RADEAU, ce ſont pluſieurs piéces de bois aſ ſemblées & jointes, dont on ſe ſert au lieu de ba teaux pour paſſer des foſſés. Quelquefois on s'en ſert pour aller attacher le Mineur au pied d'une mu raille.

RADOUB, terme de marine, eſt le travail qu'on fait pour réparer ce qu'il y a de briſé au corps d'un Vaiſſeau, y employant des planches, des étoupes, du bray, du goudron & généralement tout ce qui peut arrêter les voies-d'eau.

RAFALES, terme de marine, ſont des coups d'un vent de terre violent, qui s'échape d'entre les montagnes, & qui rompt ſouvent les mâts & les

voiles, d'un Vaisseau qui range la Côte de trop près. Même les *rafales* font quelquefois sombrer un Vaisseau sous voile.

RAFINAGE se dit du travail qui se fait pour perfectionner le salpêtre quand il n'est que d'une premiere cuite.

RAFINER, est travailler au rafinage.

RAFINERIE, est l'attelier où l'on travaille au rafinage.

RAFRAICHIR le canon ; quand un piéce est échauffée à force de tirer, le Canonier pour pouvoir la recharger sans danger, a soin de la *rafraichir* avec du vinaigre.

RAFRAICHIR, terme de marine. Le vent se *rafraichit*, ou simplement le vent *fraichit*, c'est-à-dire, redouble sa force.

RAISONNER à la Patache, *raisonner* à la Chaloupe ; terme de marine. Lorsqu'un Vaisseau veut venir mouiller dans un Port, & que la Patache ou la Chaloupe qui sont de garde le viennent reconnoître, il est obligé de leur *raisonner*, c'est-à-dire, de leur montrer les permissions qu'il a de mouiller dans ce Port, & de leur rendre compte de la route qu'il a faite, & de celle qu'il veut faire, afin d'ôter les défiances, & d'avoir permission d'y entrer.

RALINGUES, terme de marine, sont des cordes qui sont cousues en ourlet tout à l'entour de chaque voile & de chaque branle pour en renforcer les bords.

RALLIER, c'est reformer une troupe qui par une charge a été rompue.

RAMBADES, terme de marine, sont deux postes, ou exhaussemens auprès de l'éperon de la Galere, & de l'arbre de trinquet, séparés l'un de l'autre par la course & plus élevés que le tambourin. Chaque *rambade* est capable de tenir quinze ou seize Soldats pour combattre avec avantage outre les Matelots qui y sont.

RAMBERGE. Les Anglois ont autrefois donné ce nom à leurs plus grands Vaisseaux de guerre, mais aujourd'hui ce mot est aboli en Angleterre, aussi bien que celui de *caraque* en Portugal.

RAME ou aviron, est une longue piéce de bois, dont le bout qui porte dans l'eau est fait en palette pour fendre & battre les vagues, quand on conduit un Vaisseau de bas-bord.

RAMEAUX de la mine, branche de la mine,

retours, conduits ou galerie. *Voyez* GALERIE.

RAMPE ou pente extrêmement douce qu'on fait le long des talus des remparts, elles ont deux toises de largeur, & sont prises sur le talus intérieur. On les place selon l'occasion & le besoin, tantôt à l'angle du rempart, vis-à-vis l'entrée du bastion, quand le bastion est plein, tantôt le long des flancs ou à l'angle flanqué quand le bastion est vuide.

RANG d'un Escadron ou d'un Bataillon, est la ligne droite que font les Soldats placés l'un à côté de l'autre.

Doubler les Rangs c'est mettre deux rangs en un, & par ce moyen diminuer la hauteur & augmenter le front. *A droite par demi-file, doublez vos rangs.* Pour faire ce doublement, en cas que le Bataillon soit à six de hauteur, les hommes qui sont depuis le demi-file, jusqu'au serre-file, c'est-à-dire, le 4. le 5. & le sixiéme *rang*, quittent leur terrein, marchent en avant, & passant par les intervalles des rangs qui les précédent, se vont ranger à leur droite, à sçavoir le demi-file avec le chef de file, le cinquiéme rang avec le second, & le serre-file avec le serre-demi-file. Ainsi la hauteur du Bataillon est réduite à la moitié. *Voyez* REMETTRE.

RANG est l'ordre établi pour la marche & pour le commandement des différens corps de Troupes, & de divers Officiers, qui sont en concurrence les uns avec les autres.

Lorsque les Officiers d'Artillerie de terre, servent à terre, avec ceux de la Marine, suivant l'*Ordonnance de Louis XV. du 9. Mars* 1706. ils doivent marcher entre eux, suivant la date de leurs provisions, Commissions, Brevets & Ordres.

Par exemple les Lieutenans Généraux de l'Artillerie de terre, doivent marcher avec les Commissaires Généraux de l'Artillerie de la Marine.

Les Commissaires Provinciaux, avec les Capitaines d'Artillerie ou de Galiotes.

Les Commissaires Extraordinaires, avec les Soulieutenans d'Artillerie ou les Galiotes.

Les Pointeurs ou Aides du Parc avec les Aides d'Artillerie.

Quand les Officiers de Vaisseau ont des ordres de servir comme Officiers d'Artillerie, ils ont le même *rang*, suivant les différentes qualités dans lesquelles ils sont employés.

Quand l'Officier d'Artillerie de Marine se trouve

r ſon ancienneté Commandant d'Artillerie de ter-
, il rend compte au Grand Maître, & informe le
ecretaire d'Etat de la Guerre, pour rendre compte
Sa Majeſté ; & de même quand l'Officier d'Artil-
rie de terre ſe trouve par ſon ancienneté Comman-
ant l'Artillerie de la Marine, il informe le Sécre-
ire d'Etat de la Marine, pour rendre compte a Sa
ajeſté.

Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les
eutenans par l'*Ordonnance du 2. Août* 1728. de-
oient tenir *rang* de Capitaine en pied d'Infanterie:
s Soulieutenans, celui de Lieutenans en pied, à
oins que ces derniers n'euſſent eu précédemment ou
ans la ſuite des Grades Supérieurs.

Les Sergens tenoient *rang* de Soulieutenans d'In-
nterie, à moins qu'ils n'euſſent déja un Grade
upérieur, ou qu'ils n'en obtinſſent par la ſuite.
oyez CADETS.

Pour le *rang* que tiennent entre eux les Régimens
e Cavalerie, il eſt fixé ſuivant leur ancienneté, de
rte que leur marche, ſuivant l'*Ordonnance du* 1.
Mai 1699. ne ſe refere plus aux dates des Commiſ-
ons des Meſtres-de-Camp, qui les commandent ;
ais les Meſtres-de-Camp deſdits Régimens, & les
ieutenans Colonels conſervent dans les Détache-
ens les *rangs* qui leur appartiennent par l'anciene-
de leurs Commiſſions, ſans avoir égard au *rang*
es Régimens à la tête deſquels ils ſe trouvent.

Les Dragons faiſant auſſi bien que la Cavalerie &
Infanterie un Corps dans les Troupes de Sa Majeſ-
, marchent auſſi ſuivant le *rang* d'ancienneté de
ur Régiment, & les Meſtres-de-Camp & Lieute-
ans Colonels de Régimens de Dragons, comme ceux
e Cavalerie, conſervent dans les Détachemens les
angs qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs
ommiſſions, ſans avoir égard au *rang* des Régi-
ens, dont ils ont le Commandement.

Comme il y a des Régimens de Cavalerie & de Dra-
ons nouvellement créés, depuis 1734. le Roi par
ne Ordonnance du 15. Mai 1734. a réglé le *rang*
es Officiers de ces nouveaux Régimens. La même
Ordonnance a lieu encore pour tous les nouveaux
Régimens & Compagnies nouvelles de Cavalerie &
e Dragons qui ont été créés ces années dernieres.

Les Officiers qui étoient Capitaines réformés,
narchent les premiers immédiatement après ceux

qui ſont en pied dudit jour, & entre eux ſuivant *rang* de leurs Commiſſions de Capitaine.

Les Lieutenans en pied & Lieutenans en ſecon ou réformés, après avoir été en pied, Gardes d Corps de Sa Majeſté, Gendarmes, Chevaux Lege ou Mouſquetaires de ſa Garde ordinaire, marche enſuite, & ont tiré au ſort pour le *rang* qu'ils do vent tenir entre eux.

Après eux, ceux qui ont été Cornettes ou Lieute nans réformés de Cavalerie ou de Dragons, ſa avoir été en pied, ont auſſi tiré entr'eux pour le *rang*. Ceux qui étoient Lieutenans d'Infanterie, o eu enſuite leur *rang*, ſuivant celui qui leur eſt éch par le ſort: & ceux qui n'avoient point encore ſe vi, marchent les derniers, & ont pareillement ti au ſort pour le *rang* qu'ils doivent tenir enſemble.

L'*Ordonnance du 6. Mai 1667.* a réglé le *rang* de Troupes à cheval de la Maiſon du Roi.

Les quatre Compagnies des Gardes du Corps d Sa Majeſte, ont la droite ſur toute la Gendarmerie d France. Le *rang* de ces quatre Compagnies entr'elle n'eſt pas réglé par ladite Ordonnance; mais l'uſa ge obſervé de tout tems, eſt que la Compagnie Eco ſoiſe marche toujours la premiere, & après elle le trois autres, ſuivant le *rang* que leur donne l'an cienneté de leurs Capitaines.

La Compagnie des Gendarmes de Sa Majeſté, tien le cinquiéme *rang*: celle de ſes Chevaux Legers l ſixiéme: celle des Gendarmes Ecoſſois le ſeptiém (j'en ai dit la raiſon à l'article de la Gendarmerie. La premiere Compagnie des Mouſquetaires à cheva tient le huitiéme *rang* & la ſeconde le neuviéme Suivent la Compagnie des Gendarmes Anglois; cel le des Bourguignons: les Gendarmes & Chevaux Legers de la Reine; les Gendarmes & Chevaux Legers Dauphins: les Gendarmes & Chevaux Legers de Bourgogne: les Gendarmes & Chevaux Legers d'Anjou: les Gendarmes & Chevaux Legers de Berri: les Gendarmes & Chevaux Legers d'Orleans.

La Compagnie des Grenadiers à cheval n'a pas de *rang* réglé, elle ſert ordinairement à la tête de la Maiſon du Roi.

Ceux que le Roi choiſit pour faire les fonctions de Brigadiers de ſa Gendarmerie, commandent à tous les Officiers des ſuſdites Compagnies, & après eux les Capitaines des Gardes, ſuivant le rang de

urs Compagnies ; le Capitaine Lieutenant des endarmes du Roi, &c.

Il y avoit autrefois des Brigadiers de Gendarmee, & des Brigadiers de Cavalerie, & les premiers voient le pas ſur les derniers. Preſentement ces deux tres ſont réunis ſous celui de Brigadiers de Cavarie, & roulent enſemble ſuivant leur ancienneté ; e maniere que les Brigadiers de Cavalerie qui ſont u Corps de la Gendarmerie, n'ont d'autres prérotatives ſur les autres, que de Commander la Genarmerie à leur excluſion.

Dans la Campagne de 1702. le plus ancien Briadier de Gendarmerie qui la commandoit en Ita-e, s'étant auſſi trouvé le plus ancien des autres Briadiers de l'Armée, prétendit devoir commander, la Gendarmerie & la Cavalerie, les autres Brigaiers ſoutinrent qu'il devoit opter, & que le Comandement de ces deux Corps devoit tomber ſur eux différens Brigadiers. La queſtion eſt demeuré idéciſe.

Le *rang* que les Officiers des Troupes de la Main du Roi doivent tenir près du carroſſe de Sa Maſté dans ſes voyages, a été réglé par l'Ordonnance u 11. Novembre 1724. & comme j'en ai parlé ailurs, je ne le repete point ici.

Pour le *rang* des Régimens d'Infanterie Françoiſe Etrangere, il eſt réglé ſuivant la liſte que j'en onnerai à la fin de ce ſecond Volume. Il faut ſeument remarquer que le Régiment des Gardes Franoiſes marche devant tous les autres : celui des ardes Suiſſes immédiatement après, quand ils ſont n même Corps d'Armée ou de Garniſon ; & lorſue le Régiment des Gardes Françoiſes n'y eſt pas, Régiment des Gardes Suiſſes eſt précédé par le us ancien des Régimens François.

Autrefois les Troupes d'Armée qui étoient en Garniſon dans les Places fortes, Villes & Chateaux voient la droite, & tenoient le premier *rang* en outes marches, gardes & autres fonctions militaires, & Commandoient préférablement aux Troues de la Garniſon ordinaire deſdites Places, & voient le choix des logemens. Mais comme les roupes d'Infanterie ſont à préſent toutes réputées roupes de Campagne, elles marchent entr'elles ſuiant l'ancienneté de leur création.

Les Officiers d'Infanterie, depuis le Colonel juſ-

qu'aux Soulieutenans dans les Detachemens fui
entr'eux le rang d'ancienneté que leur donnent
Brevets ; & les Officiers d'Infanterie dans les R
mens de nouvelle creation, ont auſſi leurs r
entr'eux, tels qu'ils ſont preſcrits par l'*Ordonnan*
15. *Mai* 1734. & de même dans leur Corps que
Officiers des Regimens de Cavalerie & de Dragon
nouvelle création, dont j'ai parlé plus haut.

Dans les Regimens des Gardes Françoiſes & S
ſes, les Lieutenans Colonels & Capitaines qui ſe tr
vent dans les Armées, a la tête & commandant
Compagnies deſdits Regimens, s'ils ne ſervent p
d'Officiers Generaux, y gardent rang de Colon
& precedent tous Colonels d'Infanterie. Les au
Capitaines tiennent *rang* de Colonels d'Infanteri
jour que Sa Majeſté leur en a accordé le *rang*.
Lieutenans deſdits Regimens commandent a tous
Capitaines des autres Régimens d'Infanterie.
Soulieutenans & Enſeignes prennent *rang* après
Capitaines. *Ordonnance de Louis XIV. du* 12.
vrier 1692. *& de Louis XV. du premier Mars* 17

Lorſque leſdits Regimens montent la tranchée
n'y a pas de Brigadier qui ne ſoit de leur Corps : r
en toute autre occaſion, ils doivent obéir ſans diffi
té aux Brigadiers de l'Armée. Les Officiers &
dats deſdits Régimens font le Service conjointem
avec les autres Troupes, ſans aucune autre diſt
tion que d'avoir la droite ſur les autres Corps, &
la conformement à l'*Ordonnance du* 26. *Mars* 1

Je ne parlerai point ici d'un *rang* que doivent a
dans leurs marche les Bagages d'une Armée,
d'un ou pluſieurs Régimens ſeulement. Je me
viens d'avoir explique celui qu'ils doivent tenir
mot *Bagage* ou je renvois le Lecteur.

Le *rang* entre les Maréchaux de France d'
même promotion, eſt réglé ſuivant qu'il plaît à
Majeſté. Quand elle juge a propos de créer un
réchal General des Camps & Armées, les M
chaux de France lui ſont ſubordonnés. M. le
réchal de Leſdiguieres le fut le dernier Mars 1
M. le Vicomte de Turenne le 5. Avril 1660. &
le Marechal de Villars le 18. Octobre 1733.

Les Lieutenans Généraux des Armées de S.
d'une même promotion, tiennent entr'eux le r
qu'ils ont precedemment gardé comme Maréch
de Camp, & les Marechaux de Camp le *rang* q
gardoie

pient auſſi entr'eux, lorſqu'ils étoient Briga-

Brigadiers d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, rvent toujours en qualité de Colonel & de re de Camp, le *rang* que leur donne les Regi- qu'ils commandent ou les Charges qu'ils ont. en qualité de Brigadiers, ceux d'une même pro- on commandent & marchent entre eux du jour ur Commiſſion de Colonel ou Meſtre de Camp, avoir égard à l'ancienneté de leurs Regimens, leurs Charges. J'ai parlé ailleurs de la préfé- que les Officiers d'Infanterie ont ſur les Offi- de Cavalerie & de Dragons d'un même grade une Place fermée, & celle que les Officiers avalerie & de Dragons ont ſur ceux d'Infante- un même grade en pleine Campagne.

ne me reſte plus qu'à dire quelque choſe du des Officiers des Armées de terre avec ceux marine.

r une Ordonnance du 10. Novembre 1697. Les enans Généraux des Armées de S. M. marchent les Lieutenans Généraux de la Marine & le Lieu- t Général des Galeres.

s Maréchaux de Camp avec les Chefs d'Eſca- le la Marine & des Galeres.

Colonels d'Infanterie, avec les Capitaines des eaux & des Galeres, & les Capitaines des Ports, ommiſſaires Généraux de l'Artillerie de la Ma- le Capitaine des Gardes de l'Etendart des Ga- les Inſpecteurs des Compagnies Franches de arine, & les Majors des Marines & Galeres.

s Lieutenans Colonels d'Infanterie avec les Ca- nes de Galiotes & d'Artillerie, les Capitaines de ates legéres, & les Capitaines Lieutenans des eres.

s Capitaines d'Infanterie avec les Lieutenans de aiſſeau, les Lieutenans des Galeres, les Lieute- des Gardes de la Marine, le Lieutenant des des de l'Etendart des Galeres, les Aides-Majors la Marine & des Galeres, les Lieutenans des otes & d'Artillerie, le Capitaine de Brulots, & Soulieutenans de la Reale.

es Lieutenans d'Infanterie avec les Enſeignes de iſſeau, les Soulieutenans des Galeres, les Enſei- des Ports de la Marine & du Port des Gale- les Enſeignes des Gardes de la Marine, l'En-

ſeigne des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Sc
lieutenans des Galiotes & d'Artillerie, les Lieu
nans des Fregates legéres, & les Capitaines c
Flutes.

Les Enſeignes d'Infanterie avec les Aides d'Art
lerie, les Chefs des Brigades, les Brigadiers & Sc
brigadiers des Gardes de la Marine, le Maréchal c
Logis deſdits Gardes, les Brigadiers & Soubrig
diers de la Compagnie des Gardes de l'Etendart c
Galeres.

Les Commandans des Bataillons qui peuvent êt
formés des Compagnies Franches de la Marine & c
Galeres, n'ont d'autre *rang* que celui qu'ils ont
qualité d'Officiers en la Marine, ou dans les G
leres.

Les Officiers Généraux de la Marine & des G
leres ne peuvent ſervir, ni commander à terre ni da
les Places, ſans Lettres de ſervice, qui doivent le
être expédiées par le Secretaire d'Etat de la Guerr
ſur la requiſition qui lui en eſt faite par celui de
Marine, enſuite de l'ordre qu'il en a pris de S.

R A N G, Vaiſſeau du premier *rang*, du ſeco
rang, du troiſiéme, du quatriéme & du cinquiér
C'eſt une diſtinction de la grandeur & capacité c
Vaiſſeaux de guerre, qui s'étend juſqu'à cinq dif
rences, & qui eſt fondée ſur la longueur de le
quille, ſur le nombre de leurs ponts, ſur le p
de plus ou de moins de tonneaux, & ſur la quant
des canons dont ils ſont montés.

On exprime la longueur de la quille par le no
bre des pieds portant ſur terre dans le Chantie
c'eſt-à-dire, par la longueur qu'elle fait en ligne dr
te, juſqu'à l'une ou l'autre de ſes extrémités qui ſc
les endroits où elle eſt arquée, à ſçavoir vers
contre-étambord & le contre-étrave au-deſſus
rinjot.

Les Vaiſſeaux du *premier rang* ont environ ce
trente-cinq pieds de quille portant ſur terre, ſc
de quatorze à quinze cens tonneaux, portent dep
70. piéces de canon, juſqu'à 120. & ont trois po
entiers & non coupés; de ux chambres l'une ſur l'a
tre, à ſçavoir celle des Volontaires ou du Conſei
& ce le des Capitaines, outre la ſainte barbe &
dunette.

Les Vaiſſeaux du *ſecond rang* ont depuis 1
juſqu'à 120. pieds de quille portant ſur terre, ſc

ntés depuis 56. juſqu'à 70. piéces de canon, ſont d port de onze à douze cens tonneaux, ont trois pts entiers, ou quelquefois le troiſiéme coupé, & d deux chambres dans leur château de poupe, ou- t la ſainte barbe & la dunette.

es Vaiſſeaux du *troiſiéme rang* ont environ 110. ds de q ille, ſont montés de 40. à 50. piéces de on, du port de 8. à 900. tonneaux, avec deux ts ſeulement, n'ont dans leur château de poupe la ſainte-barhe, la chambre du Capitaine & la ette. Mais ils ont un château ſur l'avant du ſe- d pont, ſous lequel les cuiſines ſont placées.

es Vaiſſeaux du *quatriéme rang* ont environ 100. ils de quille, ſont du port de 5. à 600. tonneaux, ntés de 30. à 40. piéces de canon, & ont deux ts courans devant-arriere, avec leur château de ne & de poupe, comme les Vaiſſeaux du *troi- iée rang*.

es Vaiſſeaux du *cinquiéme & dernier rang* ont ron 90. pieds de quille, & au-deſſous: ſont de . tonneaux, de 18. à 20. piéces de canon, & deux ponts courans devant-arriere, ſans aucun eau ſur l'avant. Les cuiſines ſont miſes entre ponts dans le lieu le plus commode pour éviter u, & ne point incommoder le ſervice du ca- Ces diſtinctions de *rang* furent déterminées par Ordonnance du Roi en 1670.

A N G dans les Vaiſſeaux de bas-bord, ce mot fie le travail des *rangs* de Forçats & l'effet des es. On dit: notre Galere leur donnoit chaſſe à la e & aux *rangs*; le ſervice des *rangs* ſauva notre ere: la Galiote fit les *rangs*, c'eſt-à-dire, fit r de ramer.

A N G É R, terme de marine. Le vent ſe ran- de l'avant, c'eſt-à-dire, nous prit par proue. Il *angea* au Nord, c'eſt-à-dire, il ſe fit Nord.

A N G E R la Côte, c'eſt naviger terre à terre otoyant le rivage.

A P P U R O I R eſt une futaille de bois, ou un eau de cuivre, dont ſe ſervent les Salpêtriers r mettre le ſalpêtre de la premiere cuite. Il n'y eſt inairement qu'une demi-heure, après quoi on fait ſortir par une fontaine qui eſt au pied de ce eau.

R A S, Bâtimens *ras*, c'eſt-à-dire, qui n'eſt pas té, & ne ponte pas couverte, tels que la Cha-

loupe, la Barque longue, le Brigantin & semblables.

RAS a l'eau. Bâtiment *ras à l'eau*, c'eſt-à-dire qui étant ponté eſt bas de bordage, ayant ſa plage de l'eau proche du plat bord, ou du moins proche du feuillet des ſabords de ſa batterie baſſe.

RASANTE, ligne *Raſante*. *Voyez* LIGNE.

RASE, eſt de la poix qu'on mêle avec du ſuif pour calfater un Vaiſſeau.

RAT, eſt un endroit de la mer où il y a beaucoup courant rapide & dangereux, ou bien quelque changement d'eau, c'eſt-à-dire, des contremarées ou marées differentes. Ordinairement un *rat* eſt dans une paſſe, ou dans un Canal; mais il ſe trouve quelquefois des *rats* de marée, c'eſt-à-dire, des contremarées dans le large de la mer.

RAT, eſt auſſi une eſpece de Ponton, compoſé de bordages, c'eſt-à-dire, de planches attachées trois ou quatre mis pour ſervir aux Calfateurs quand ils donnent la carenne ou le radoub.

RAT, écoute à queue de *rat*, couets à queue de *rat*, c'eſt le nom que l'on donne à ces manœuvres, lorſque le cordage en eſt plus gros par en haut que par en bas: de ſorte que le bout que tiennent les Matelots, eſt moins fourni de torons que le reſte. Ce qui donne de la facilité à manœuvrer, mais le cordage eſt plus ſujet à caſſer.

RATELIER Les *ratteliers* ſont de menuiſerie, compoſés de traverſes & de quelques montans. Ils ſont neceſſaires dans les Magazins & les Corps de Garde pour arranger les fuſils & les autres armes à feu, ainſi que les piques, hallebardes, &c.

RATION, eſt une portion de pain ou de fourrage, qui ſe diſtribue à chaque homme de guerre. Chaque Fantaſſin doit avoir une *ration* de pain, & chaque Cavalier une *ration* de pain, & une de fourrage.

RATISSOIRS. Les *ratiſſoirs* ſervent aux Fondeurs, pour gratter le talpétre dans les lieux habitables. Ces *ratiſſoirs* ne doivent peſer qu'une livre de fer en marche, & être marqués des armes du Grand-Maître, & par des Forgeurs de l'Arſenal de Paris; & cela conformément à une ancienne Ordonnance de Charles IX. du mois de 1571.

RAVELIN, eſt un ouvrage compris ſous

ac, qui font un angle saillant. Il se met au-de-
ra d'une courtine, pour couvrir les flancs oppo-
ses les bastions voisins. Le mot de *ravelin* n'est en
use que parmi les Ingenieurs. Les gens de guerre
'appellent demi-lune.

RAVIN : c'est une interruption de terre for-
me par la chute d'un torrent d'un lieu élevé.

RAVITAILLER une Place : c'est y faire
ener des munitions de bouche & de guerre. On
ne peut donner de régles certaines pour le *ravitail-*
lement, parce que cela dépend de la grandeur de
a place, de sa situation, de la maniere qu'elle est
fortifiée, & de la garnison qui y est etablie.

RAYONS, ce sont les lignes menées du centre
à la circonférence, & qui sont égales.

RÉALE, Galere *Réale* est la principale d'un
Royaume indépendant. On donne le nom de *Réale*
à la premiere des Galeres du Pape, parceque toutes
les Têtes couronnées des Etats Catholiques donnent
le pas a Sa Sainteté.

Les principales Galeres des Escadres de Naples,
de Sicile & de Sardaigne prennent chacune le nom
de Capitane *Réale*.

La principale de Venise se qualifie de *Réale*, à
cause des Royaumes de Cypre & de Candie, que
cette République a possedés.

Les Genois prétendent aussi qu'on nomme *Réale*
la principale des leurs, en consideration du Royau-
me de Corse. Mais depuis longtems elle n'a paru
en mer, à cause des contestations qu'elle a pour le
rang avec les Capitanes de Toscane & de Malte.

En France la *Réale* est destinée pour la personne
du Général des Galeres, & distinguée des autres
Galeres par l'Etendart Royal, & par trois fanaux
placés en ligne droite sur la pertignette.

L'Etendart Royal de France est de figure quarrée
& de couleur rouge, semé de fleurs de lys d'or. Il
est porté par une piece de bois longue & arrondie,
appellée la hafte, parce qu'elle ressemble à une
lance.

La Hafte est attachée par des bandes de fer au
bord de l'espale, vers la guérite, à la main droite
de la chambre de poupe.

RECETTE, en terme de Salpêtriers, est un
baquet, qui se met au-dessous des cuviers pleins de
lauras écrasés & de cendres, pour recevoir les eaux

qu'on a verſées deſſus, & qui en diſtilent.

RECHANGE, en terme de Marine, eſt u ſupplément & une réſerve d'agreils ou d'apparaux voile de *rechange*, vergue de *rechange*, funin de *rechange*, c'eſt-à dire, préparé pour ſuppléer au premier. Les Levantins diſent : Voile ou vergue de reſpect, ou de répit.

RECHAUT. Il y a des *réchauts* faits comm ceux de ménage, ou à peu près, dans leſquels o fait bruler du goudron, On s'en ſert pour éclaire les foſſés, & les remparts d'une Place aſſiégée, & pour ſe garantir des ſurpriſes. Les *réchauts* s'attachent autour des murailles.

Ils doivent peſer au moins 12. livres chacun. Le uns ſont avec des chaînes pour deſcendre du hau du rempart dans le foſſé : les autres ſont à doüill pour recevoir le manche qu'on y veut mettre, & pour les attacher autour des remparts.

Dans les Places-d'Armes, à tous les coins de ruës, ſous toutes les portes d'une Ville de guerre on brule du goudron dans ces *réchauts* qu'on attach autour du rempart, ou que l'on deſcend dans le foſſés pour y voir clair la nuit, & pour s'empêche d'être inſulté par l'Ennemi. On brule auſſi dans ce *réchauts* des tourteaux & des cercles goudronnés.

RECHUTE, eſt une élevation de rempart plus haute dans les endroits où il ſe trouve commandé.

RECOMPENSE Militaire. La Gréce & Rome ont été longtems ſans *récompenſer* autrement leurs Guerriers que par des ſtatuës & des Couronnes. Ces Guerriers, plus avides en ces tems-là d'honneur que d'intérêt, ſe contentoient de ces marques de l'eſtime publique, ſans prétendre à des *récompenſes* plus coûteuſes à l'Etat.

Les matieres employées dans la fabrique de ces ſtatuës, & l'eſpéce d'herbes ou d'arbriſſeaux dont étoient faites les couronnes, montroient ſuffiſamment quels ſervices avoient rendu les perſonnes à qui on avoit accordé ces *récompenſes*.

Mais par la ſuite un Etat penſant ne s'être pas aſſez acquitté de ce qu'il devoit à des hommes qui s'étoient expoſés pour lui par de ſi foibles marques de reconnoiſſance, aſſignoit à quelques-uns des principaux Guerriers de l'argent ſur le Tréſor public : la même choſe ſe faiſoit pour ceux qui n'étoient plus en pouvoir, ni en âge d'eſperer par une continuité

d'ervice à parvenir à de plus hauts Emplois que ceux qu'ils quittoient comme par force, contraints à la par la nature défaillante en eux

Les honneurs du Triomphe étoient auſſi une eſpece de *récompenſe* accordés à la valeur de tant d'illuſtres Capitaines, auſquels la République Romaine a dû tous ſes brillans ſuccès. Les Fabius, les Camilles, le Paul-Emile, les Scipions, ſe ſont contentés de ces belles marques de diſtinction.

A l'égard des vieux Soldats, qui chez les Romains avoient gagné la vétérance, on les récompenſoit en terres. On leur en donnoit, ſoit de celles appartenantes au Fiſc, & qui étoient deſtinées à cet uſage, ou de celles qu'ils avoient aidé à conquerir dans un Pays ennemi.

Un Officier Romain étoit *récompenſé* de trois manieres: 1°. Par des marques d'honneur, qui étoient de deux ſortes: les *décoratives* perſonnelles, ou celles dont la *récompenſe* paroiſſoit tant qu'il vivoit; & les *mémoratives*, qui étoient les ſtatuës dont j'ai parlé: celles-ci duroient plus que la perſonne qui les obtenoit, & paſſoit à la poſterité: 2°. Par des penſions, & 3°. Par des poſſeſſions en terres plus conſidérables que celles qui s'accordoient aux ſimples Soldats.

Les François établis dans les Gaules n'eurent d'abord que la derniere maniere des trois dont je viens de parler, pour *récompenſer* leurs Guerriers. Ils leur donnoient des terres, dont on ne jouiſſoit que tant qu'on ſervoit, ou tout au plus à vie.

Les uſages changerent, & par la ſuite on vit paſſer ces terres des Peres qui les acqueroient aux enfans, néanmoins toûjours ſous la condition que les poſſeſſeurs actuels devroient le Service militaire: & cette condition qui, en donnant origine aux Fiefs, fit cette Milice appellée *des Fieffés*, qui ſeule pendant longtems compoſa les Armées Françoiſes, & qui ne commença de ceſſer à rendre le Service dû par ſes poſſeſſions, que ſous Charles VII.

Les terres deſtinées à être la *récompenſe* des Miliaires étant occupées par les enfans de ceux qui les avoient euës en don, & ces enfans ſe les étant appropriées à titre d'héritage, il fallut que l'Etat trouvât d'autres moyens pour *récompenſer* les Guerriers. Pour cela on adopta les uſages Romains, & on remit à la mode les *récompenſes* honorables.

Sous la premiere Race, on voit quelques exemples de gens de baſſe naiſſance être parvenus par leur va-

leur à la dignité de Comte, & même de Duc ; quelles dignités donnoient par elles-mêmes du C mandement dans les Armées. La qualité de Che lier, ſur-tout celle de Chevalier Banneret, dont un très-grand rang dans les Troupes du tems de lippe-Auguſte, & un peu avant lui, étoit auſſi *récompenſe* du Service.

Cette ſorte de *récompenſe* n'étoit point onéreu l'Etat, puiſqu'au moyen d'un ſimple baiſer do publiquement par un Commandant à un Guer qui venoit de ſe diſtinguer, ou qui avoit ſervi le tems, ce Guerrier ſe tenoit ſatisfait de ſes ſervi tels longs qu'ils fuſſent.

On s'en tint preſque à ces legeres *récompenſes*, qu'au tems que les Troupes commencerent à ſoudoyées. Mais cette époque fit renaître le ſec des trois moyens qu'avoient les Romains, pour s quitter des ſervices qui leur étoient rendus. Nos R aſſignoient ſur leur Tréſor des ſommes annuell ou une fois payées. Cela n'empêcha pas que l'u des *récompenſes* honorables ne ſe continuât, & Chevalerie d'accolade s'eſt perpétuée juſqu'au ſei me ſiécle.

Dans le même ſiécle un Soldat valeureux qui e cutoit une action d'éclat, en étoit *récompenſé* ſu champ, ou par une couronne de verdure que camarades lui mettoient ſur la tête, ou par un neau d'or que ſon Officier principal lui mettoit doigt, en préſence de toute la Troupe dont le S dat étoit. Le Général de l'Armée faiſoit lui-mê cette cérémonie. C'eſt ce qu'on a vu ſous Françoi

L'ennobliſſement & les armoiries accordées pa Prince, après quelque belle action, ont été le p de la valeur de pluſieurs braves hommes. Nos R témoins eux-mêmes d'une action de valeur, les recompenſées ſur le champ, & on en a vu un ſon collier d'Ordre, pour en revêtir ſur un cha de bataille l'un des principaux Officiers de ſon mée, qui venoit de ſe diſtinguer avec éclat.

Outre les marques d'honneur, comme couro de verdure, ou anneau d'or, qu'on donnoit aux ples Soldats pour quelque action de valeur, on *récompenſoit* encore de quelque argent : on les met au nombre des Appointés, on leur donnoit le gr d'Anſpeſſade, de Caporal, la hallebarde de Serge C'eſt ce qui ſe pratique encore aujourd'hui,

I

récompenſes d'honneur n'étoient pas ſeulement
es perſonnes en particulier, ſoit Officier, ſoit
t. Des Corps de Troupes en entier y avoient
Entre pluſieurs Troupes qui auroient combattu
able, une d'entr'elles qui ſe ſeroit plus diſtin-
que les autres, obtenoit ou le pas ſur ſes ſem-
s, ou le Souverain en faiſoit choix pour être
de ordinaire, ou bien le même Souverain arrê-
e fixer ſon poſte un jour de combat à la tête
tte Troupe.

ourd'hui quand tout un Corps a eu part à une
action, il eſt récompenſé par de certaines diſ-
ons.

i les Tymbales, autrefois en uſage ſous le nom
acaires, furent d'abord données par diſtinc-
quelques Régimens.

n l'Ordre Militaire de S. Louis n'a été créé par
XIV. en 1693. que pour récompenſer les Of-
. L'établiſſement de l'Hôtel des Invalides par
me Prince, eſt encore une *récompenſe* où le
t, comme l'Officier, peut prétendre.

ntiquité Grecque & Romaine ne nous fournit
d'exemples pareils. Les Athéniens nourriſſoient
épens du Public, ceux qui avoient été eſtropiés
guerre. Les Romains récompenſoient ceux qui
nt rempli le tems du Service. Nos Rois dans
urs Monaſtéres de fondation Royale, s'étoient
és le droit d'y placer un Soldat eſtropié, qui
une portion Monacale. Philippe-Auguſte for-
projet de bâtir & de fonder une maiſon pour
de retraite à ceux qui auroient vieilli dans le
ce. Mais Louis le Grand a exécuté le projet de
ppe-Auguſte, d'une maniere toute autre que ce
e ne l'avoit imaginée.

y a auſſi des *récompenſes* militaires dans le Ser-
d'Eſpagne, des places fondées à perpétuité pour
qui ſont réformés, des Ordres de Chevalerie,
Commenderies, des Hôpitaux, des Penſions,
les enfans des peres qui ont bien ſervi, des ſe-
s pour les Eſtropiés, & pour les Veuves des Sol-
morts, & autres perſonnes ſemblables.

ECONNOITRE une Place, c'eſt en faire
our avant que de l'aſſiéger, & remarquer avec
les avantages & les défauts de ſon aſſiette & de
ortification, afin de l'attaquer par l'endroit le
foible. C'eſt un ſoin que le Général doit prendre

lui-même : on ne fait point de siége qu'on n'ail
parav ant *reconnoître* la Place.

Il y a présentement dans l'Europe peu de Pl
dont nous n'ayons des plans. La plûpart même
imprimés, quoique plusieurs soient peu exacts
ne laisse pas de s'en aider, & d'en tirer des li
res qui ne sont pas inutiles. Il ne faut pas les
ger, non plus que les Cartes des environs des
ces.

On trouve encore le moyen d'apprendre qu
chose de l'état des Places par les gens du Pays,
cipalement par des ouvriers un peu intelligens,
me Maçons, Tailleurs de pierre, Appareill
Terrassiers, Entrepreneurs. On peut encore i
duire quelqu'un dans une Place, qui après y
fait quelque séjour, apporte des nouvelles c
qu'on veut sçavoir.

A tout ce qu'on peut apprendre de cette sor
à quoi il ne faut pas trop se fier, on doit ajoû
que l'on decouvre par soi-même : c'est pourq
les faut *reconnoître* en personne, ou les faire r
noître par des gens sûrs & intelligens ; ce qui s
faire à petit bruit de jour & de nuit.

De jour on n'a pas la liberté de s'approch
bien près, à moins qu'on ne le fasse presque
parce que les Gardes avancées de la Place & l
non inquiétent quand on est accompagné, & c
chent d'approcher.

Le mieux est d'avoir de petites Gardes ava
derriere soi, cachées dans des haies ou dans
que fossé, soutenuës par d'autres un peu plus
gnées, a la faveur desquelles on s'avance seu
très peu accompagné. Cette pratique réussit pr
toûjours. Ce sont de ces sortes de choses qu'il
dérober, comme on peut, & les revoir plusieur

Cette maniere de *reconnoître* la Place n'in
guéres, que du chemin à tenir pour les attac
du nombre & de la grandeur des bastions, de
valiers, des demi-lunes, ouvrages à corne, re
chemins couverts, *&c.* ce qui est toûjours beau
Mais s'il y a des fonds près de la Place, &
couverts qui puissent être bons à quelque chose
a peine a les démêler, & d'ordinaire on ne le
connoît que fort imparfaitement, non plus qu
eaux dormantes, & courantes qui sont près
Place.

Pour bien démêler tout ceci, il faut les *reconnoître* de nuit, bien accompagné, afin de les pouvoir approcher & toucher, comme on dit, du bout du doigt, ce qui ne se fait pas sans péril, encore ne seroit-on pas grande chose : mais le matin en se retirant peu à peu avec le jour, on decouvre ce qu'on pouvoit voir d'une maniere plus parfaite. C'est en quoi il ne faut rien négliger ; car on tire de grands avantages d'une Place bien reconnuë.

Au surplus, ce n'est pas une chose bien aisée que de démêler le fort & le foible d'une Place. On a beau la *reconnoître* de jour & de nuit, on ne sçait jamais qu'elle enferme en elle-même. Si on ne l'apprend par d'autres, c'est pourquoi il ne faut rien négliger.

Il y a point de Place qui n'ait son fort & son foible, à moins qu'elle ne soit d'une construction régulière, dont les parties de même qualité sont toutes égales entr'elles, & située au milieu d'une plaine unie & qui n'avantage en rien une partie plus que l'autre, tel qu'est le Neuf-Brisac.

Encore lors on la peut dire également forte & foible de tout. En ce cas, il n'est plus question que d'en défendre les attaques par rapport aux commodités, c'est-à-dire par le côté le plus à portée du quartier du Roi, du Parc de l'Artillerie, des lieux dont on peut tirer des fascines & des gabions, & des accès les plus commodes. Mais comme il se trouve peu de Places fortifiées de la sorte, & que presque toutes sont régulieres en quelques parties, & irregulieres d'autres, par rapport à leurs fortifications, étant toûjours composées de vieilles & de nouvelles pieces, elles ont presque toutes quelque défaut, & quelque avantage par rapport à la situation plus forte a un côté qu'à l'autre, ou par rapport à la campagne des environs : ce qui fait une diversité qui exige différentes observations.

Si la fortification d'une Place qu'on reconnoît, a quelque côté situé sur un rocher de 25. 30. 40. 50. 60. pieds de haut, si ce rocher est sain & bien escarpé, on doit regarder la Place inaccessible par ce côté-là. Si ce rocher bat au pied d'une riviere d'eau courante ou dormante, ce sera encore pis. Si quelque côté en plein terrein est bordé par une riviere, qui ne soit pas guéable, qui ne puisse être détournée, ou soit bordée du côté de la Place d'une bonne

fortification, capable d'en défendre le paſſage, pourra dire la Place inattaquable par ce côté. S cours de cette riviere eſt accompagné de prairies l ſes & marécageuſes en tout tems, il doit paro encore plus difficile de l'attaquer par ce côté.

Si la Place qu'on va *reconnoître*, eſt environ en partie d'eaux & de marais, acceſſible pour par des terreins ſecs qui bordent ces marais ; ſi avenuës acceſſibles ſont bien fortifiées ; s'il y a pieces dans les marais qui ne ſoient pas abordab & qui puiſſent voir à revers les attaques du ter ferme qui les joint : ce ne doit pas être là un avantageux aux attaques, à cauſe de ces piéces acceſſibles, & parce qu'il faut pouvoir embraſſe que l'on attaque.

Si la Place eſt haute, environnée de terres ba & de marais, comme il s'en trouve aux Pays-B & qu'elle ne ſoit abordable que par des chauſſ il faut conſidérer,

Si l'on ne peut point deſſécher les marais ; s'i a point de tems dans l'année où ils ſe deſſéc d'eux-mêmes, & en quelle ſaiſon ; en un mo l'on ne peut pas les faire écouler, & mettre à ſ

Si les chauſſées ſont droites ou tortuës, enfi de la Place en tout ou en partie, de quelle éte eſt la partie qui ne l'eſt pas, & à quelle diſtanc la Place ; quelle en eſt la largeur, & ſi l'on pe tourner une tranchée en la défilant.

Si l'on peut aſſeoir des batteries au-deſſous à côté, ſur quelque terrein moins bas que les au qui puiſſent croiſer ſur les parties attaquées d Place.

Si les chauſſées ſont ſi fort enfilées, qu'il n' point de tranſverſales un peu conſidérables qui ſent front à la Place d'aſſez près ; & s'il n'y a p quelque endroit qui puiſſe faire un couvert con rable contr'elle, en relevant une partie de l'ép ſeur des chauſſées ſur l'autre, & à quelle diſt de la Place tout cela ſe trouve.

Si des chauſſées voiſines l'une de l'autre, qui ab tiſſent à la Place, ſe joignent en quelque endroit ſi, étant occupées par les attaques, elles ſe peu entre-ſecourir par des vuës de canon croiſées o revers ſur les piéces attaquées.

De quelle nature eſt le rempart de la Place, & ſes dehors ; ſi elle a des chemins couverts ; l

chaſſées qui les abordent y ſont jointes, & s'il n'y a point quelque avant-foſſé plein d'eau courante ou dormante qui les ſépare.

De toutes ces conſidérations on doit conclure qu'il ne faut jamais attaquer une Place par un côté où il ſe rencontre tant d'obſtacles, pour peu qu'il y ait d'apparence d'approcher de la Place par un autre côté, parce qu'on eſt toûjours enfilé, & continuellement écharpé par le canon, ſans pouvoir s'en défendre, ni s'en rendre maître.

A l'égard de la plaine, il faut examiner par où l'on peut embraſſer les fronts de l'attaque, parce que ceux-là ſont toûjours à préférer aux autres.

La quantité des piéces à prendre, avant que de pouvoir arriver au corps de la Place; leurs qualités, & celles du terrein ſur lequel elles ſont ſituées.

Si la Place eſt baſtionnée, & revêtuë.

Si la fortification en eſt réguliere, ou à peu près équivalente.

Si elle eſt couverte par quantité de dehors; quels & combien; parce qu'il faut s'attendre à autant d'aſſauts, qu'il y en aura à prendre.

Si les chemins couverts ſont bien faits, contremurés & paliſſadés; ſi les glacis en ſont roides, & non commandés des pieces ſupérieures de la Place.

S'il y a des avant-foſſés, & quels ils ſont.

Si les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'eau; de quelle profondeur; ſi l'eau eſt dormante ou courante: s'il y a des écluſes; quelle pente il peut y avoir de l'entrée des eaux à leur ſortie.

S'ils ſont ſecs, quelle en eſt la profondeur, & ſi les bords en ſont bas, & non revétus. Au reſte, on doit faire attention que les plus mauvais de tous ſont les pleins d'eau, quand elle eſt dormante.

Enfin après s'être bien inſtruit de la qualité des fortifications de la Place qu'on veut attaquer, il faut voir s'il quelque rideau, chemin creux ou inégalité de terrein peut favoriſer les approches, & épargner quelque bout de tranchée: s'il n'y a point de commandement qui puiſſe ſervir: ſi le terrein par où ſe doivent conduire les attaques eſt doux, & aiſé à renverſer, ou s'il eſt dur & mêlé de pierres, cailloux, rocailles, ou de roches, dans lequel on ne puiſſe creuſer que peu ou point s'enfoncer.

Toutes ces différences ſont conſidérables: car ſi c'eſt un terrein aiſé à manier, il ſera facile d'y faire

de bonnes tranchées en peu de tems, & on y
bien moins de risque ; s'il est mêlé de pierres
cailloux, il sera plus difficile, & les éclats d
non y sont dangereux.

Si c'est un roc dur & pelé dans lequel on ne
s'enfoncer, il faut compter d'y apporter tout
terres & matériaux dont on aura besoin ; de
les trois quarts de la tranchée de fascines & d
bions, même de ballots de bourre & de laine : c
produit un long & mauvais travail, qui n'est ja
à l'épreuve du canon, & rarement du mous
& dont on ne vient à bout qu'avec du tems, d
ril, & beaucoup de dépense ; c'est pourquoi on
re, tant que l'on peut, d'attaquer par de telles
nuës.

RECONNOITRE un Poste, c'est lorsq
Troupe ou plusieurs personnes s'en approchent
Quand elle est d'Infanterie, la Sentinelle, a
le *Qui vive*, & avoir demandé le nom du
ment, fait faire halte, & avertit le poste qui e
pour reconnoître un Sergent ou Caporal, avec
ou quatre Fusiliers, la bayonnette au bout du f
& présentant les armes.

Dans la Cavalerie, c'est le Maréchal des L
ou le Brigadier, l'épée à la main, avec deux ou
tre Cavaliers, le mousqueton haut.

RECRUES, sont des levées de Soldats,
fortifier des Troupes qui sont sur pied.

L'Armée diminuë continuellement comme la
ge au Soleil. Le Soldat meurt de mort naturelle
violente. L'Ennemi, les Payſans, les maladies
famine, le chaud, le froid, les fatigues le font m
rir. Il devient incapable de servir, par l'infirmit
par vieillesse. On en tire des Armées pour la g
des Places. Ainsi les Armées, quoique victorieu
ont toûjours besoin de *recruës*.

Lorsque Sa Majesté trouve à propos d'accorder
routes pour des *recruës* & des remontes, elle
que les Majors des Régimens, tant d'Infanterie,
de Cavalerie, Hussarts & Dragons, & les A
Majors des Bataillons, qui sont séparés des C
des Régimens envoyent au commencement du q
tier d'hiver au Sécretaire d'Etat de la guerre
Mémoires des routes dont chaque Capitaine a
soin, soit pour les *recruës* d'hommes, ou les c
vaux de remonte de sa Compagnie.

routes qui ſont expédiées pour faciliter aux Of-
les moyens de faire des *recruës* & des remon-
ont adreſſées au Major de chaque Régiment,
en doit tenir un contrôle où il marque à qui
a délivrées & envoyées, & les Officiers à qui
ont diſtribuées ſont obligés à leur retour au
de les lui remettre, pour les renvoyer au Sé-
re d'Etat de la guerre.

nd on délivre directement des routes à des Of-
pour la conduite de leurs *recruës*, il en eſt
avis aux Majors du Corps dont ils ſont, afin
puiſſent ſe les faire remettre a l'arrivée deſdits
ers, & ſe faire rendre compte de l'uſage qui en
té fait, pour les envoyer au Sécretaire d'Etat
guerre.

les Ordonnances de Louis XIV. & de Louis
ont l'une eſt du 5. Mars 1686. & l'autre du 1.
717. les Officiers ont défenſe de mener à leur
ent des Soldats de *recruës* hors d'état de ſer-
& les Officiers Conducteurs de *recruës* & de
ntes, qui apprennent pendant leur route que les
ens qu'ils vont joindre ont changé de quartier
garniſon, doivent ſe préſenter avec leurs *re-*
ou remontes aux Commandans ou Intendans
rovinces où ils ſe trouvent, pour qu'ils leur ex-
nt de nouvelles routes.

refois il y avoit des Conducteurs de *recruës*,
roient pluſieurs routes, & qui ſe faiſoient payer
louble emploi. Cela eſt formellement défendu,
a auſſi punition envers ceux qui ſeroient capa-
le fabriquer de fauſſes routes, de changer ou
yer quelque choſe ſur les routes.

a des peines portées par les Ordonnances con-
s Maires, Echevins, Conſuls, Syndics, ou
uilliers, qui compoſeroient avec des Officiers
cruës, ou d'une Troupe, pour convertir l'étape
gent, & qui enverroient au Sécretaire d'Etat
guerre, & à l'Intendant de la Généralité la
d'une route de Troupe de *recruë* ou de re-
e, qui n'y auroient point paſſé, ou ſéjourné.

RECUIT : on dit, en terme de Fondeur d'Ar-
ie, mettre ou porter un moule au *recuit*, quand
tivement ce moule étant vuidé par dedans de la
ière terre qui avoit ſervi à le former, & qu'il
eſte plus que la chape, qui doit donner l'impreſ-
au métal, on le porte dans la foſſe deſtinée

pour cela, on le *recuit*, on le séche avec force ches allumées que l'on jette dedans.

RECUL du canon, est un mouvement en riere, qui lui est imprimé par l'activité & la du feu, qui dans le tems de la decharge de la ce, cherchant un passage de toutes parts chas piéce en arriére, & la poudre & le boulet en av Le *recul* du canon est ordinairement de 10. a pieds, & pour le diminuer, & qu'il se remet lui-même en batterie, on fait un peu penche plate-forme des Batteries du côté des embrasu

REDANS, ou ouvrages à scie, sont des l ou des faces qui forment des angles rentrans & tans, pour se flanquer les unes les autres. D naire le parapet du chemin couvert est conduit *redans* : l'on fait aussi des *redans* du côté d'une ce, qui regardent le bord d'un marais, ou d'un viere.

Les lignes de circonvallation & de contrevall sont aussi flanquées de *redans*.

REDDITION d'une Place. Quand l'Ass ne voit plus d'apparence de pouvoir resister dan retranchemens qui lui restent, il fait battre la made par des Tambours sur toutes les attaq pour avertir l'Assiégeant qu'il veut se rendre, & borer le Drapeau blanc. Dés-lors on cesse tous a d'hostilités de part & d'autre, & l'on discont même les travaux.

Les Articles de la Capitulation doivent être ou moins favorables à l'Assiegé, selon qu'il est ou moins en état de faire encore résistance. A on leur permet quelquefois de sortir Tambour b tant, mèche allumée, drapeaux déployés, & a un certain nombre de chariots couverts, où emmenent les déserteurs de l'Assiégeant, quelq fois sans battre le Tambour, ni deployer les é darts & sans chariots.

D'autrefois on les fait prisonniers de guerre, quelquefois aussi on les contraint de se rendre à crétion : ce que l'on ne pratique qu'a l'égard des ces rebelles, qui ne se soumettent que par l'impo bilité de faire autrement.

C'est au Gouverneur de la Place à envoyer les mandes ou Articles de Capitulation par deux ou tr Officiers les plus qualifiés, qui servent d'Otages qu'a la reddition de la Ville, & c'est au Genéra

ajouter ou retrancher ce qu'il trouve à propos, à leur tenir enſuite exactement ſa parole dans t ce qu'il leur aura accordé.

e qu'on ajoûte ordinairement aux demandes du Gouverneur, eſt que les Aſſiégés ne feront en ſe reti- t aucun dommage ni inſulte aux Habitans ; qu'ils ſont obligés de livrer de bonne-foi leurs Magazins munitions de guerre entre les mains des Commiſ- es nommés pour cela ; qu'ils délivreront de mê- tous les vivres des Magazins ſans rien diſtraire, détériorer ; qu'ils montreront aux Officiers Mi- rs toutes leurs mines & fougaſſes, & qu'ils don- ront des ſûretés à ceux de la Ville, pour les dettes légitimement dues par des Officiers malades, bleſſés, autrement.

Les Articles étant ſignés de part & d'autre, le néral commande les deux premiers Régimens d'In- terie, avec un Lieutenant-Général, pour aller endre poſſeſſion de la Place, & y établir des corps garde par tout où il eſt néceſſaire d'en mettre.

Si la garniſon doit être priſonniere, on la deſar- e, & on l'enferme en lieu ſûr. Mais ſi elle doit ſor- , le Général, après avoir fait mettre ſes Troupes les armes, ſe rend à la Place où elle eſt aſſem- ée, & après avoir reçu le ſalut des armes des Of- iers, il la fait eſcorter par quelques Eſcadrons, ſqu'à l'endroit qui leur a été accordé.

Cela fait, le Général pourvoit la Ville d'un Gou- rneur, & d'une Garniſon ſuffiſante pour la gar- r, & après avoir donné ordre de combler & d'a- ttre tous les ouvrages des attaques, de réparer s fortifications de la Place, & d'en faire même es nouvelles s'il le faut, il fait retirer ſon Armée ans quelques poſtes avantageux, à quelque diſtan- de-là où elle puiſſe ſe rafraîchir, & être en état défendre la Ville, juſqu'à ce que les réparations ient achevées.

Mais un Gouverneur avant que de rendre ſa Pla- e, doit obſerver de ne jamais parler le premier de apitulation dans ſon Conſeil, de peur que quelque al-intentionné ne fît enſuite entendre que c'eſt par a faute que la Place a été renduë.

Il doit écouter les avis des uns & des autres, ſans aroître incliner ni pour ni contre, avoir égard aux onnes raiſons qu'on peut alléguer pour ſoutenir la éfenſe, réfuter les mauvaiſes avec douceur, tâ-

chant de ranger ceux qui les avancent du côté de autres, & faire signer à chacun son avis, afin qu si le Prince n'approuvoit point la resolution, perso ne ne pût nier sa signature. Cela fait, il fera signe un Mémoire de l'état des vivres, des munitions, de fortifications & de la garnison, dont il gardera u double dans sa poche, & enverra l'autre en Cou demandant la permission à l'Ennemi, si l'on ne peu faire passer le Courier autrement.

Tout ceci doit être fait en tems & lieu de peu d'être obligé de se rendre avant d'avoir reçu la re ponse. Lorsque l'ordre sera venu, le Gouverneu assemblera le Conseil, à qui il en fera la lecture, & quand on verra que la défense ne peut aller plu loin, on fera une grande sortie le jour d'auparavant pour faire voir à l'Ennemi qu'on est en meilleur éta qu'il ne pense, & le lendemain on fera battre l chamade.

Pendant ce tems-là on régle dans le Conseil le Articles de la Capitulation. Si on attend du secours il faut demander un tems limité, au bout duquel on promet de se rendre, expliquant clairement & nette ment ses propositions, de peur d'en être la dupe s'il se trouvoit quelque ambiguité.

Il faut renfermer dans ces Articles les Ecclesiasti ques, la Noblesse, la Bourgeoisie, & faire venir les Magistrats, à qui on demandera ce qu'ils veulen faire mettre, les exhortant de ne point changer d'af fection, en changeant de Maître, & leur promet tant qu'ils retourneront bientôt sous leur premier Gouvernement.

On doit coucher les Articles par écrit, avec une grande marge où le General Ennemi marquera ce qu'il accorde. Les Officiers qui les porteront doivent finement faire entendre dans leurs discours, qu'on n'étoit point du tout pressé de se rendre, & qu'on n'en parle si-tôt que pour obtenir des conditions plus honorables.

Cependant on fait toûjours monter la garde régu lierement, ne souffrant point que les Soldats ennemis viennent visiter la bréche, ni que personne ne sorte de la Place, de peur qu'on n'avertisse l'Enne mi du mauvais état où sont les affaires.

Lorsque tout est signé de part & d'autre, on livre la Ville à l'Assiegeant de la maniere que je l'ai dit plus haut. Mais si l'Assiegeant ne vouloit accorder

apitulation que ſous des conditions honteuſes, ouverneur ne doit point l'accepter ; apres a- repris ſes ôtages & renvoyé ceux qu'il avoit, il tout hazarder, & faire une grande ſortie géné- , s'ouvrant un paſſage au travers de l'Ennemi, ordinairement ne s'y attend pas. *Voyez* CAPI-LATION.

E DOUTE, eſt un petit Fort de figure quar- qui n'a que la ſimple défenſe de front deſtinée vir de corps de garde, à aſſurer la circonvalla- , la contrevallation, & les lignes d'approche. en fait quelquefois a chaque retour de la tran- , pour couvrir les Travailleurs contre les ſorties Ennemi.

largeur de chacune de leurs faces, peut aller is 8. toiſes juſqu'a 20. Leur parapet, qui eſt enu de deux ou trois banquettes, & qui n'eſt pas pour réſiſter au canon, ne doit avoir que 8. a 9. s d'épaiſſeur, leur foſſe à peu près autant de eur & de profondeur.

y a pluſieurs ſortes de *Redoutes*. Les unes ſont nairement conſtruites dans les angles rentrans de ant-foſſé, aux environs du glacis, ſur des hau- s, ou dans des fonds, près de la Place, & ſous commandement.

uand on le peut, on contre-mine les *Redoutes*, ême on ménage une retraite ſouterraine qui com- ique a la Place. Le Soldat combat mieux quand oit ne pouvoir être coupé. Cette précaution eſt ne néceſſaire à tous les autres ouvrages de forti- ion, & la bonté d'une Place conſiſte dans la enſe réciproque que chaque piece peut ſe donner. On place les *Redoutes* pour arrêter les Partis le des rivieres, afin d'en empêcher le paſſage, aux ts, aux écluſes, pour empêcher qu'on ne les le ; la garde de ces petits poſtes eſt de 50. ou hommes, ſelon leur capacité. Ces *Redoutes* ne pas à l'épreuve du canon, ce ne ſont que de ples bâtimens de maçonnerie de 2. ou 3. pieds aiſſeur. Il y a cependant des *Redoutes* à l'épreu- du canon, employées pour défendre des avenuës, tenir des poſtes, des lignes, ou des retranche- ns d'une Armée, & pour aſſurer des rivieres ou hauteurs.

Elles ont 9. ou 10. toiſes de gorge, 12. de face, ou 8. de flanc, un parapet de 3. toiſes d'épaiſſeur

sur 6. à 7. pieds de haut, & une ou deux banq
tes, un fossé de trois ou quatre toises, avec che
couvert & son glacis, & une bonne palissade.

RÉDUCTION des Troupes, est une refor
que le Roi fait dans ses Troupes après une guerre.
dernière *réduction* qui s'est faite, est en 1736. & 17
comme il paroît par plusieurs Ordonnances. Les u
sont du 5. Novembre 1736. qui portent la *réduc*
des Compagnies franches d'Infanterie & de D
gons. Les autres sont du 8. Janvier 1737. qui c
cernent la *réduction* des quatre Compagnies des G
des du Corps, celle des deux Compagnies des Mo
quetaires, celle des Grenadiers à cheval, celle
la Gendarmerie, celle du Regiment des Gardes Fr
çoises, celle de toutes les Compagnies des Regim
d'Infanterie Françoise & Etrangere, celle des Co
pagnies de Cavalerie Françoise & Etrangere &
Carabiniers, & enfin celle des Compagnies de D
gons & Hussarts.

Toutes ces Troupes réduites au nombre porté
les Ordonnances ci-dessus citées, ont été augment
depuis le commencement de la guerre presente,
ne souffriront de *réduction* que quand le Roi le ju
ra à propos.

RÉDUIT, est une sorte de Citadelle toûjo
incommode à la Ville où on la bâtit, parce qu'
occupe plus de terrein en dedans que les autres,
à la Garnison qu'on y met, qui s'y trouve extrê
ment resserrée.

Quand on veut ménager la dépense, on retranc
deux bastions avec la moitié des deux courtines c
laterales, ensuite l'on prend sur la perpendicula
qui coupe en deux également la courtine du milie
un point plus ou moins éloigné de cette courtine,
lon qu'on veut plus ou moins s'étendre dans la P
ce, & de ce point on décrit une portion du cerc
qui passe par l'extremité des deux moitiés de cour
ne, qu'on a retranchées; après quoi on divise cet
en trois également, ce qui donne trois côtés ex
rieurs qu'on fortifie à l'ordinaire, & c'est ce qu'
appelle un *Réduit*.

Une bonne Citadelle est préferable, quoiqu'e
coûte plus, à cette espece de Fortification. Si cep
dant une Place étoit médiocrement peuplée, & qu'
pût en contenir les Habitans avec une petite Gar
son, ou si après avoir fait une bonne Citadelle,

voit à propos de se rendre Maître de quelques-unes postes, on pourroit alors faire des *réduits* à la maniere de M. de Vauban, en cette sorte.

On prolongeroit les flancs du bastion vers la Ville plus ou moins, selon le plus ou moins d'espace qu'il seroit necessaire; on feroit à chaque extrémité un petit bastion, que l'on joindroit l'un à l'autre par une courtine; on feroit aussi des orillons au grand bastion plus grands qu'à l'ordinaire, afin qu'ils puissent flanquer les faces des petits bastions qui sont tournés de ce côté-là: après quoi on sépareroit la Place d'avec le *réduit* par un fossé, & l'on feroit une Casanace.

Il faut toûjours observer de faire une porte dans la retraite de l'orillon dans ces *réduits*, pour pouvoir y faire entrer du secours, en cas de besoin.

Si la Place étoit fortifiée selon le second ou troisiéme système de M. de Vauban, c'est-à-dire avec des Tours bastionnées, on abattroit une Tour bastionnée, & apres avoir comblé le petit fossé, entre la contregarde & la Place, on prolongeroit vers la Ville les flancs de la contre-garde, & l'on acheveroit le reste, comme je viens de dire, ce qui donneroit un *réduit* plus grand que le precédent.

Ces *réduits* occupent moins de place dans une Ville, que ceux dont nous avons parlé, & ont cependant plus de capacité en dedans, à proportion de leur grandeur.

Il y a aussi des *réduits* qui sont des espéces de petites demi-lunes formées dans la grande sur l'angle rentrant de la contrescarpe, dont les murs sont percés de petits trous, qui ont 2. ou 3. pouces d'ouverture en dehors, & 18. ou 20. en dedans. Les demi-gorges ont 6. toises. Les flancs sont paralleles à la Capitale, & en ont 4; & de l'extrémité de ces flancs on tire les faces paralleles à celles de la demi-lune; & l'on y fait tout autour un petit fossé large de 3. toises & profond de 10. pieds.

RÉFORME, est le licenciment d'un Corps entier de gens de guerre, ou de quelqu'une de ses parties. On reforme des Régimens entiers en les supprimant, ou l'on retranche entierement quelques-unes de leurs Compagnies, pour en distribuer ou incorporer les hommes dans celles qui sont conservées, ou bien enfin on réduit le Régiment en Compagnies

franches. La *réforme* ſe fait ordinairement ſur la fi d'une guerre, pour la décharge des finances du Prin ce, & pour le ſoulagement de ſes Peuples. Il y a di férence entre caſſation & *réforme*. La caſſation e toûjours injurieuſe, & ſuppoſe une grande faute cor tre le Service.

La *Réforme* ſe fait en hommes comme en che vaux.

Après la campagne, il ſe fait auſſi une *réform* dans les Commis & les Equipages des Vivres.

Le Directeur Général commence d'abord par le Equipages; & la premiere choſe qu'il fait, c'eſt un revuë exacte, pour ſçavoir non ſeulement le nom bre de ſes chevaux, mais auſſi pour connoître le mauvais qui ne peuvent ſe remettre pendant le quar tier d'Hiver, & dépenſeroient plus qu'ils ne va lent.

Le Capitaine-Général, accompagné des Officier particuliers, les lui font voir. On en dreſſe un Pro cès verbal en forme d'état, où l'on ſpécifie le poi l'âge, la hauteur, & l'Equipage d'où on les tire, c qui eſt certifié par le Capitaine-Général; enſuite o les envoie dans des écuries pour être vendus incel ſamment, & le produit en eſt remis entre les main du Tréſorier des Equipages, ſuivant l'ordre du Di recteur Général des Vivres mis au bas de cet état

Après que les bons chevaux ſont ſéparés des mau vais, on en compoſe des Equipages entiers, don on donne le ſoin aux meilleurs Capitaines, caſſan ceux qui n'ont pas fait leur devoir pendant la cam pagne, de même que les Conducteurs. On ne garde auſſi que les Maréchaux & les Charretiers, qui ont donné des preuves de leurs bons ſervices; & quand cette *réforme* eſt faite, on marque de nouveau le chevaux, afin qu'on ne puiſſe les changer.

On remet les caiſſons & les charrettes ſous des hangars dans des lieux commodes pour les rétablir pendant l'Hiver, & l'on renvoie les chevaux à vui de dans leurs quartiers pour ne point les fatiguer. On ne donne ſeulement qu'un caiſſon par Equipage pour porter les uſtenſiles, les médicamens, les fers & les clous, dont on dreſſe un Mémoire au bas de l'état de l'Equipage, que le Capitaine ſigne double pour en rendre compte, & quand tout eſt achevé, le Capi taine-Général les fait partir.

On retranche auſſi pour lors les appointemens des Officiers des Equipages, parce qu'ils ne ſont pas obligés a une ſi grande dépenſe. Les Capitaines ne touchent plus que 100. livres, & les Conducteurs 5. Les Marechaux & les Charretiers reviennent à la ſolde qu'ils touchoient avant la campagne.

On caſſe les Bourreliers & les Charrons, parce qu'on n'en a plus de beſoin; & quand on eſt arrivé en quartier, on réforme encore les Charretiers & les Valets-le-pied, car il ne faut alors qu'un bon Valet pour panſer huit ou dix chevaux. On garde toûjours les plus ſages, les plus fidéles, & les plus ſoigneux. Apres la réforme des Equipages ſuit celle des Commis à la conduite, & des autres Commis qui ont ſervi en campagne, dont on ne réſerve que ceux qui ont de l'intelligence, & qu'on peut placer, les uns dans les Bureaux des Comptes, les autres dans des Places, qui demandent des Commis capables. *Voyez* RÉDUCTION de Troupes.

REFORMÉ (Officier) eſt en général un Officier dont la place & la charge a été ſupprimée, de ſorte qu'il demeure quelquefois dans le même Corps, en qualité de Capitaine en pied *réformé*, ou bien il y demeure en qualité de Capitaine, ou de Lieutenant en ſecond, c'eſt-à-dire qu'il ſoulage l'Officier en pied, & qu'il fait une partie du Service, ou enfin il y reſte en qualité de Capitaine ou de Lieutenant *Réformé*, à la ſuite d'une Compagnie maintenuë ſur pied, & il y demeure toûjours avec l'avantage d'être conſervé dans ſon rang d'ancienneté, & en état de monter aux Charges vacantes, ſelon la date de ſa Commiſſion, ou de ſon Brevet.

REFOULER. Quand la poudre eſt dans le canon ou dans le mortier, on la *refoule*. C'eſt la fouler, & rebattre pluſieurs fois.

REFOULER: la mer *refoule*, c'eſt-à-dire, la marée deſcend.

REFOULER la marée: c'eſt aller contre la marée: ce qui eſt le contraire d'étaler la marée.

REFOULOIR, eſt ce long bâton ou hampe qui porte à ſon extrémité une boëte, maſſe ou tête de bois, de forme cylindrique, c'eſt-à-dire également gros en haut comme en bas, avec laquelle on preſſe la poudre dans la piéce.

REFRAIN, terme de Marine, eſt le retour ou rejailliſſement des houles ou lames, quand la mer briſe.

REGIMENT, eſt un Corps de Troupes compoſé, ſi c'eſt Infanterie, d'un ou pluſieurs Bataillons, commandés par un Colonel : ſi c'eſt Cavalerie ou Dragons, d'un ou pluſieurs Eſcadrons, commandés par un Meſtre de Camp.

Entre pluſieurs termes qui peuvent avoir produ l'étymologie de *Régiment*, celui de *regie* venant d Latin *regere*, *gubernare*, doit lui être préféré. L *Régiment* eſt gouverné par un Colonel. Cependan M. Beneton, grand Etymologiſte, préfére le mc François *régime*, produit du Latin *regimen*. Le inc de *régime* eſt uſité dans la Phyſique, pour exprime un Corps compoſé de pluſieurs autres. Mais ce n'el qu'une étymologie qu'il hazarde.

L'Infanterie a été miſe en Corps de Régiment plûtôt que la Cavalerie. On en fait monter l'origin à Henri II. en 1558.

On trouvera à la fin de ce ſecond Volume le ran & la liſte de tous les Régimens d'Infanterie, de Cavalerie Françoiſe & Etrangere, & celle des Régimens de Dragons & d'Huſſarts.

REGLE, inſtrument qui ſert à tracer une lign droite Dans l'Artillerie la *régle* eſt diviſée, & port les différens diamétres & calibres des piéces & boulets.

REITRES, étoient des Cavaliers venus d'Allemagne, qui commencerent à ſervir dans nos Armée avec les Carabins ſous Henri III.

Ils firent diſparoître les Cavaliers Orientaux.

RELACHER, terme de Marine, eſt diſcontinuer le cours en droiture pour mouiller, ou dans l Port du partement, ou dans quelqu'autre parage d la route.

RELAIS, ou BERME, eſt une largeur de ter rein au pied du rempart, du côté de la campagne deſtinée à recevoir les débris que le canon des Aſſiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ce démolitions ne comblent le foſſé. Pour plus de précaution, on paliſſade les *bermes*.

RELEVER une Sentinelle, c'eſt mettre un autre Soldat de garde en la place de celui qui étoit en faction.

RELEVER la tranchée ; c'eſt monter la garde à la tranchée, & prendre le poſte d'un autre Corps de Troupes, qui deſcend la garde. *Voyez* TRANCHÉE.

RELEVER un Vaisseau, c'est le mettre à flot quand il a touché. *Voyez* ECHOUER.

RELIEF, est un ordre que l'Officier obtient du Ministre, pour se faire payer ses appointemens échus pendant une absence qu'il a faite du Corps.

REMETTRE un Bataillon, *remettre* les rangs, *remettre* les files, ou simplement se *remettre*; c'est reprendre sur son terrein après avoir fait des doublemens, des contre-marches, ou des conversions. Ainsi c'est reprendre ses premieres distances, & faire face sur le même front où l'on étoit avant le mouvement. Quand les doublemens se font par files, il faut toûjours se *remettre* par le contraire du doublement.

Par exemple, si on a doublé les files à droite, il faut se *remettre* en faisant à gauche, & si on double les files à gauche, on se remet en faisant à droite. Mais aux doublemens qui se font par rangs, on se remet de la même maniere qu'on a doublé; c'est-à-dire, que si on a doublé à droite, on fait encore à droite pour se remettre, & si on a doublé les rangs à gauche, on se remet en faisant encore à gauche.

REMOLAR, est un Officier de Galére, qui a soin des rames.

REMONTE d'un Cavalier, est le secours qu'on lui donne, en lui fournissant un cheval, quand il est démonté.

Quand un Capitaine fait le décompte à ses Cavaliers, il régle ce qu'il a fourni pour la *remonte*.

La fourniture de l'Etape est réglée par l'Ordonnance du Roi du 13. Juillet 1727. Elle porte, qu'elle doit être faite en tems de guerre sans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans de Cavalerie conduisant des recruës & des *remontes*, tant en vivres qu'en fourrage. Mais comme en tems de paix les Officiers n'ont pas, à beaucoup près, le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, ils n'ont pendant la paix que la moitié des fourrages qui sont attribués à leur grade; mais on ne leur retranche rien sur les rations des vivres, qui leur sont fournies en tout tems sur le même pied. Comme les routes des *remontes* s'expédient de la même maniere que les routes des Récrues. Je renvoye au mot *Recruës*, où je parle de la maniere que ceux qui les conduisent se doivent comporter, pour

le conformer aux Ordonnances du Roi, donnée ce ſujet.

REMORQUER, terme de Marine, c faire voguer un Vaiſſeau à voiles par le moyen d Vaiſſeau à rames. Le mot de *toüer* marque la mê action : mais on toüe par le cabeſtan & par la h fiere, & l'on *remorque* par un Vaiſſeau à rame

REMPART, eſt la hauteur des terres qui c vrent le corps d'une Place, ou le terre-plain d Ouvrage, & qui porte le parapet du côté de Campagne. Sa hauteur ne doit pas paſſer trois ſes, ni ſon épaiſſeur dix à douze toiſes, à mo qu'on n'y ſoit contraint par la néceſſité d'emplo toutes les terres qu'on a tirées en creuſant le fo parce que ces mêmes terres ne peuvent ſervir c faire la maſſe du rempart, & à élever des cavalie ou bien à faire le glacis du chemin couvert.

L'uſage du *rempart* eſt premierement d'empêc l'ennemi d'entrer dans la Place ; ſecondement couvrir la Ville & les Places d'Armes, les Magaz & les Logemens des Gens de guerre, du canon Ennemis ; troiſiémement il commande au-dehors la Place, & dans les travaux des ennemis ; q triémement il ſert à mettre les piéces de canon batteries, à ranger les troupes pour la défendre cas de brêche, à y faire des retranchemens, ſoûterrains ou logemens à l'épreuve de la bomb cinquiémement pour empêcher la deſertion des Tr pes.

Les *remparts* bas & les *remparts* hauts ont leur faut. Les *remparts* fort hauts coutent beaucoup, ſ expoſés aux batteries des ennemis, & leurs déb comblent le foſſé ce qui en facilite le paſſage. Ceux ſont deſtinés pour ſa garde ne peuvent tirer qu'en pl geant, & il y a un grand eſpace de *rempart* qui n' pas vu. Les *remparts* bas coutent moins à bâtir, ſont moins expoſés au canon, il n'y a point d'eſpa dans le foſſé qui ne ſoit défendu de front, & tous coups ſont raſans, mais ils peuvent être facilem commandés par les hauteurs des environs, ou par Ou rages des ennemis.

L'Eſcalade en eſt facile & la deſertion auſſi, m on peut remédier à la deſertion & aux ſurpriſes, p des fraiſes & des paliſſades. La meilleure maniere faire les *remparts*, eſt de les faire revêtus de maço nerie juſqu'au rès de chauſſée, afin d'éviter l'ébo

lent des terres, & le reſte revêtu de gazon ou de brique, ce qui empêche les éclats du canon, qui tuent ou bleſſent les Soldats qui ſont aux environs, & rendent inutiles les fauſſes braies. Les parties du *rempart* ſont le talus intérieur ou extérieur, le parapet, la banquette & le terre-plain. *Voyez* MURAILLE.

Voici, ſelon la moyenne fortification de M. de Vauban, la maniere de conſtruire un *rempart*. Le *rempart* a ordinairement 15. pieds de hauteur ſur le niveau de la Place; pour éviter l'affaiſſement des terres, on lui donne en-dedans une pente égale à ſa hauteur ou du moins aux deux tiers, qu'on nomme talus intérieur pour le diſtinguer de l'extérieur.

On met le long de ce talus en certains endroits des rampes, ou pentes extrêmement douces pour monter ſur le *rempart* : elles ont deux toiſes de largeur & ſont priſes ſur le talus intérieur. On les place ſelon l'occaſion & le beſoin, tantôt à l'angle du *rempart*, vis-à-vis l'entrée du Baſtion, quand le Baſtion eſt plein, tantôt le long des flancs, ou à l'angle flanqué, quand le Baſtion eſt vuide.

Le bord extérieur eſt toujours revêtu ou d'un ſimple gazon, ou d'une muraille de pierre, ou de brique. Quand il eſt revêtu d'un ſimple gazon on ne peut guere ſe diſpenſer de faire ſon talus extérieur égal à ſa hauteur, ou du moins aux deux tiers, pour empêcher l'affaiſſement des terres; & comme l'ennemi pourroit y monter facilement, on plante au niveau du haut du *rempart*, autrement dit le terre-plain, des fraiſes qui ſont des pieux quarrés plantés preſque horizontalement à 6. pouces de diſtances les uns des autres & ſortans en-dehors de 12. ou 15. pieds pour empêcher les eſcalades.

Quand le *rempart* eſt revêtu d'une muraille, ce que M. de Vauban a toujours obſervé, le talus extérieur doit être égal à la cinquiéme partie de ſa hauteur: ainſi en donnant 15. pieds de hauteur au *rempart*, le talus extérieur doit être de 3. pieds; & ces 3. pieds de talus extérieur étant ajoutés aux 15. pieds du talus intérieur, réduiſent la largeur du *rempart* au ſommet à 9. toiſes, ſur leſquelles il faut encore prendre l'épaiſſeur du parapet & de la banquette.

RENARD, en terme de marine eſt une petite piece de bois ſur laquelle on a figuré les trente-

deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a ſix petits trous qui ſont en ligne droite. Les ſix trous de chaque rumb repreſentent les ſix horloges ou les ſix demi-heures du quart du timonier, qui pendant ſon quart marque ſur le *renard* combien le Vaiſſeau a couru de demi-heures, ou d'horloges ſur chaque air de vent ; ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous de ſorte que ſi le ſillage du Vaiſſeau a été ſur le Nord pendant quatre horloges, le Timonier met la cheville dans le quatriéme trou du Nord. Ce qui ſert à aſſurer ſes eſtimes & ſes pointages. Le *renard* eſt attaché à l'artimon proche l'habitacle.

RENDRE le bord, terme de marine, renverſer le bord. *Voyez* BORD.

RENDU : Soldat *rendu* : on ne ſe ſert aujourd'hui que du terme de Déſerteur pour déſigner le Soldat qui paſſe à l'ennemi, & de *rendu* pour celui qui met les armes bas.

RENFORT eſt une partie de la piéce du canon. La piéce de canon eſt ordinairement de trois groſſeurs ou circonférences. Le premier *renfort* qui forme la premiere circonférence de la piece, eſt depuis l'aſtragale de la lumiere, juſqu'a la plate-bande & moulure qui eſt ſous les anſes.

Le ſecond *renfort*, qui eſt la ſeconde circonférence, eſt depuis cette plate-bande & moulure, juſqu'à la plate-bande & moulure, que l'on trouve immédiatement après les tourillons.

Ces deux *renforts* vont toujours en diminuant, & enſuite eſt la volée, troiſiéme circonference qui eſt auſſi moindre en groſſeur.

RE'S-DE-CHAUSSÉE ou niveau de Campagne. *Voyez* NIVEAU.

RESERVE : *Corps de reſerve* eſt un Corps de Troupes deſtiné, ou pour ſe jetter promptement dans le Camp & en augmenter la garde en cas de beſoin, ou pour empêcher l'Ennemi d'approcher du Camp par les derrieres.

Un *Corps de reſerve* ſert encore à venir charger en flanc l'Armée ennemie, en ſe déployant ſubitement d'un côté ou d'autre. L'uſage des *Corps de reſerve* eſt fort ancien.

Dans l'action de Thymbara il y avoit à la *reſerve* du Camp de Cyrus, des chameaux portant chacun des Archers, & l'on prétend même que ce fut la

l'odeur de ces animaux, qui commença à ébran-
les Cavaliers Lydiens, leurs chevaux n'étant pas
coutumés à voir ni à sentir de tels adversaires.
Ce fut un Corps de *reserve*, qui à la Bataille de
Pharsale vint subitement rafraichir les Soldats de
l'armée dont ce Corps étoit, & contribua beau-
coup à la victoire que *César* remporta sur *Pom-*
pée.

Les *Corps de reserve* se sont toujours conservés,
il n'y a point de Nation qui n'en fasse usage. Ils
contribuent beaucoup au gain d'une Bataille. On
dit l'invention des *Corps de reserve*, dit Vegèce,
aux Lacedemoniens; les Carthaginois les imiterent,
& les Romains ensuite. Mais l'invention en est plus
ancienne, comme je l'ai dit plus haut.

Les Romains, tant sous les Consuls, que sous les
Empereurs avoient en réserve derriere l'Armée des
Troupes d'élite de Cavalerie & d'Infanterie. Les
unes se portoient vers les ailes, les autres vers le
centre, & étoient toujours prêtes à voler dans l'inf-
tant, par tout où l'on étoit pressé trop vivement,
afin d'empêcher la disposition générale de se rompre.
Leur Corps de Bataille n'avoit qu'une action gé-
nérale, pour repousser ou pour rompre, s'il se pou-
voit, les Ennemis. Mais si l'occasion demandoit
de former le *cuneus*, c'étoit avec des *Corps de re-*
serve qu'ils faisoient ces dispositions. Quand ils n'a-
voient pas de Troupes de reste, ils aimoient mieux
faire un front de Bataille plus court pour se ménager
des *reserves* plus considérables.

C'est la sage précaution qu'ont toujours des Gé-
néraux habiles. Dans leur ordre de Bataille ils pen-
sent à se reserver des Troupes fraiches pour le besoin.
Dans les Armées Romaines le Général en chef
commandoit l'aile droite, le second se plaçoit au
centre de l'Infanterie, & le troisiéme avoit son poste
à la gauche, & tous les trois avoient chacun à leur
commandement un *Corps de reserve* à portée de le
secourir dans le besoin.

RÉSOLUTION: la *résolution* est une qualité
nécessaire à un Général. Consulter lentement, exé-
cuter promptement & avec vigueur, c'est l'avis des
Sages. Un Général après sa *résolution* prise ne doit
plus écouter ni doutes, ni scrupules. Il faut qu'il sup-
pose que tout le mal qui peut arriver n'arrive pas
toujours, soit que la providence le détourne ou que

l'adreſſe l'évite, ou que l'imprudence des ennemis s'en aviſe pas.

RETIRADE ou coupure, eſt un retranch ment qui ſe forme ordinairement par deux faces, c font un angle rentrant, & qui ſe prépare dans corps d'un ouvrage, dont on peut diſputer le t rein pied à pied : lorſque les premieres défenſes ſc rompues, on les fait quelquefois d'un foſſé bor d'un parapet, & quelquefois la *retirade* n'eſt qu' arrangement de faſcines chargées de terres, de g bions, de bariques, ou de ſacs à terre, avec un fo ou ſans foſſé avec des paliſſades ou ſans paliſſad

RETOURS de la Mine. *Voyez* GALERIE.

RETOURS de la Tranchée ſont les coudes les obliquités, qui forment les lignes de la Tra chée, qui ſont en quelque façon tirées paralléles a côtés de la Place qu'on attaque pour en éviter l'e filade. Ces différens *retours* mettent un grand int valle entre la tête & la queue de la tranchée, c par le chemin le plus court ne ſont ſéparées, que p une petite diſtance. Auſſi quand la tête eſt attaquée p quelque ſortie de la Garniſon, les plus hardis c Aſſiégeans pour abreger le chemin des *retours*, ſc tent de la ligne, & vont à découvert repouſſer ſortie & couper l'ennemi en le prenant à dos.

RETRAITE eſt le mouvement que fait Corps qui plie devant un autre, ſoit par l'inégalit ſoit par le deſavantage du terrein, *&c.* En Plai elle ſe fait par la Cavalerie qui couvre l'Infanteri & dans les défilés l'Infanterie borde les ravin haies, *&c.* pour faciliter celle de la Cavalerie c ſe met en bataille à meſure qu'elle paſſe au-delà défilé pour recevoir à ſon tour l'Infanterie, & laiſſer remettre en marche.

Les *retraites* ne ſçauroient ſe faire avec trop lenteur & de précaution. La tête doit être attenti aux mouvemens que fait la queue, & faire des halt fréqu ntes pour lui donner le tems de joindre de la ſecourir.

Si dans ſa *retraite* on a une riviere à paſſer, premiere ligne après l'avoir paſſée, ſe met en B taille de l'autre côté pour proteger la ſeconde q doit couper ou replier ſes ponts derriere elle.

Les *retraite* quand on eſt ſuivi doivent ſe faire façon qu'une premiere ligne ſe replie dans les inte valles d'une ſeconde, qui fait un mouvement

ant pour recevoir l'ennemi qui ne manque pas de s'abandonner ſur celle qui ſe replie, & qui a dû l'éc ter auparavant en faiſant feu & pour la deuxié- n de même.

Avant une affaire prévue dont le ſuccès eſt tou- jrs incertain, on devroit rendre la communica- n de ſes derrieres facile. S'il s'y trouve une ri- v e on ne ſçauroit y faire trop de ponts. L'arriere- G de d'une Armée, qui ſe retire doit être compoſée d Troupes d'élite, parce que la confuſion s'y met- t, ſe communique facilement, & preſque ſans r éde au reſte. M. le Maréchal de Broglie dans les *r aites* qu'il a faites en Bohême & en Baviere, a it formé à cet effet un Corps de Grenadiers, & u autre des Carabiniers de l'Armée.

l y a des Généraux, & preſque tous, qui préfé- r les *retraites* de nuit. Ils font reconnoître les che- m s, & s'éloignent en diligence à la faveur de l'obſ- c té, afin que l'ennemi ne s'en appercevant qu'à a pointe du jour, ne puiſſe les atteindre. Cepen- d t ils envoient en avant de l'Infanterie pour oc- c er ſur leur marche des collines avantageuſes s'il y n a, ſous leſquelles ils puiſſent ſur le champ m tre toute leur armée en ſureté, & ſi l'ennemi s'tache à les pourſuivre, l'Infanterie qui occupe le hauteurs, fond ſur lui avec la Cavalerie.

l n'y a rien de plus dangereux pour des gens qui p rſuivent inconſidérement, que d'être attendus par de Troupes préparées à les recevoir ou embuſquées. L *retraites* ſont de vraies occaſions pour dreſſer de embuſcades, parce ce qu'on s'abandonne avec m ns de précaution ſur des gens qui ſemblent fuir, & lus cette confiance eſt exceſſive, plus les riſques r ont grands.

Les ſurpriſes n'arrivent dans les marches que q nd on n'eſt pas ſur ſes gardes, ou que l'on ne ſoçonne aucun danger ; c'eſt ce qu'il faut éviter, ca le nombre, & même la valeur ne ſervent de ri à ceux qui y ſont pris.

Quand l'Ennemi ſe retire, voici le piége qu'on lui p tendre. On le fait ſuivre à la piſte par un petit d chement de Cavalerie, & l'on envoye en avant p d'autres chemins un bon Corps de Troupes ſe p cer ſecrettement ſur ſa marche. Lorſque ce déta- c ment de Cavalerie a atteint l'Armée Ennemie, il la te legérement & ſe retire auſſi-tôt.

L'Ennemi s'imaginant que tout le risque est passé, ne l'observe plus, & laisse marcher ses Troupes en desordre : alors ce Corps qui étoit allé l'attendre par un autre chemin, tombe sur lui, & lui fait sentir la peine de son imprudence. Un Général avisé pour ne point tomber dans les embuscades, envoye devant lui occuper les lieux difficiles, & les défilés des bois, lorsqu'il y en a à traverser, & assure encore par derriere sa *retraite* contre la poursuite de l'Ennemi, en lui barrant les chemins avec des abatis d'arbres.

Au reste les occasions de surprises, & d'embuscades dans les *retraites* sont presque toujours communes à l'un & à l'autre Parti. Celui qui se retire peut laisser derriere lui des Troupes dans des Vallées propres à cela, ou dans des Campagnes couvertes de bois ; & si l'Ennemi tombe dans le piége, il peut revenir sur ses pas, & joindre ses forces à celles de son embuscade.

Pour celui qui poursuit, il peut faire prendre de l'avance à de bonnes Troupes par des routes détournées, pour couper le chemin à son ennemi, & l'attaquer de front, tandis que l'Armée, qui le suit, l'attaque par derriere.

Celui qui est poursuivi peut remarcher & tomber la nuit sur son Ennemi dans le tems du sommeil ; & celui qui poursuit, peut aussi, quoique fort éloigné de son adversaire lui dérober des marches, & le surprendre au passage des riviéres. Celui qui précéde tâche d'écraser les Troupes de l'ennemi qui passent les premieres, pendant que le reste en est séparé par le lit de la riviere : & l'Armée qui suit, double le pas pour atteindre ceux des ennemis qui n'ont point encore dû passer.

RETRAITE, battre la *retraite*. Dans toutes les Villes de guerre, le soir avant que de fermer les Portes, ce qui est ordinairement une demi-heure avant la nuit, le Tambour de Garde monte sur le parapet du rempart, & bat la *retraite*, & tous les Tambours en corps, qui ont à leur tête un Tambour Major s'assemblent sur la Place d'Armes, d'où ils partent pour battre la *retraite* dans les principaux quartiers de la Ville, afin d'avertir les Soldats de se retirer dans leurs casernes ou chez leurs Hôtes. La *retraite* se bat a neuf heures dans l'Eté, & au jour finissant dans l'hiver.

RETRAITE se dit aussi des emplois dans les Places pour les Officiers d'Infanterie, & des pensions pour ceux de Cavalerie.

RETRAITE ou Relais, est un petit espace qu'on laisse sur l'épaisseur d'un mur ou autre ouvrage à mesure qu'on l'éléve. Les parapets sont toujours bâtis en *retraite*.

RETRAITES de Hunes, ou cargues de hune, terme de marine, sont des cordes qui servent à trousser le hunier.

RETRANCHEMENT, est toute sorte de travail, qui fortifie un poste contre l'attaque de l'ennemi. Ainsi ce mot veut dire un fossé bordé de son parapet, ce qui est sa plus ordinaire signification, & est pris aussi pour des fascines chargées de terre, des gabions, des barriques, des sacs à terre.

REVERS. Ce mot veut dire à dos, ou par derriére. On dit battre de *revers*, voir de *revers*, commander de *revers*.

REVERS, écoute de *revers*, bouline de *revers*, & de *revers*, en terme de Marine, sont les écoutes, les boulines & les bras qui sont sous le vent que l'on a largués, qui ne sont point halés & qui ne servent point jusqu'au revirement; de sorte que quand on vire le bord, les manœuvres qui étoient de *revers* se mettent au vent, & alors elles deviennent manœuvres ordinaires ou manœuvres de service, & au contraire, celles qui étoient manœuvres de service, deviennent manœuvres de *revers*, parce qu'elles ne sont plus au vent.

REVESTEMENT est un ouvrage de maçonnerie, fait pour soutenir les terres.

REVESTEMENT DU REMPART est un mur de gazon ou une muraille de pierre ou de brique.

Chez M. de *Vauban*, c'est une muraille qui a son talus seulement au-dessous du fond du fossé. Son talus commence au fond du fossé & se termine au cordon, qui est au niveau du terre-plain: le cordon est rond & a environ 10. ou 12. pouces de diametre. Le fond de la muraille au cordon, selon la méthode de M. de *Vauban*, a toujours 5. pieds d'épaisseur, & son talus est toujours la cinquiéme partie de sa hauteur, d'où on tire une méthode facile de trouver l'épaisseur qu'il faut donner au pied, par dessus le fondement, dès qu'on sçait la hauteur qu'on veut lui donner.

Ainſi ſuppoſant qu'on veuille donner trente p de hauteur à la muraille, il n'y a q..'à prendr cinquiéme partie de la hauteur 30. qui eſt 6. & jouter a l'épaiſſeur qu'on doit lui donner au cor qui eſt 5. ce qui fait 11. pour l'épaiſſeur de la mu le par deſſus le fondement. On ne peut pas do de même des regles pour l'épaiſſeur du fondem parce que cela dépend de la qualité du terrein, n'eſt pas toujours le même.

Afin que cette muraille ſoutienne plus facilemei pouſſée des terres du rempart, on y ajoute er dans de 15. en 15. pieds, ou de 18. en 18. ielc beſoin des éperons ou contreforts, qui ſont de pe murailles perpendiculaires au *revêtement*. Leur l teur monte tout au mo ns juſqu'au cordon.

Dans les ouvrages où le *revêtement* n'eſt élevé la moitié ou aux trois quarts du rempart, & le plus en gazon, on regle ſon épaiſſeur comme s'il voit être élevé en maçonnerie juſqu'au ſomme rempart. Par exemple ſi on élevoit 15. pieds en zon, au-deſſus du *revêtement*, il faudroit augme l'épaiſſeur au ſommet de 3 pieds, avec 5. qu auroit déja pour en avoir huit à la naiſſance du zon.

Dans les endroits où on fait des Cavaliers, co à Maubeuge, il faut augmenter le *revêtement* demi-pied d'épais, pour chaque cinq pieds de teur, que le Cavalier a au-deſſus du *revêtement* ſolidité des contreforts doit être augmentée à portion, ce qui doit s'entendre des gros *revête* de la Place, & non pas de ceux qu'on fait quelqu au Cavalier, & ſeulement quand le pied du Ca approche de trois ou quatre toiſes du parapet.

Ces *revêtemens* ne ſont propoſés que pour la çonnerie, qui doit ſoutenir des grands poids de nouvellement remuée & non pas celle qu'on en contre la terre vierge, qui ne l'a pas encore comme ſont la plupart des *revêtemens* des foſſé

REVIREMENT, terme de Marine, e changement de bordée, lorſque le Vaiſſeau couru ſur un air de vent, on pouſſe le gouvern ſtribord ou à bas-bord, pour courir ſur un rumb.

REVIRER eſt tourner le Vaiſſeau par la nœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

REVOLINS, terme de Marine, ſont d ns tourbillons ſurprenans, & qui tourmente

Teaux, ſoit à l'ancre, ſoit ſous voiles.

EVUE, eſt l'aſſemblée d'un Corps, ou de eurs Corps de Troupes, qui ſont ſous les ar-, pour voir ſi elles ſont complettes ou en bon , ou bien pour toucher la montre. On dit paſ- en *revue*, ſe préſenter en *revue*, faire la *revue*, ter à la *revue*, *revue* de Major, d'Aide-Major, Colonel, de Commiſſaire, & d'Inſpecteur.

revue des Troupes s'eſt faite dans tous les tems. ns les commencemens on ne trouve pas des Inſ- eurs ou des Commiſſaires nommés à cet Emploi, Généraux d'Armée, les Rois même, comme nous oyons dans l'hiſtoire de Clovis, faiſoient la *revue* urs Troupes, avant que de les mettre en Cam- e. Mais comme on licencioit ces Troupes en tems aix, on doit penſer qu'on n'en faiſoit la *revue* n tems de Guerre.

ns la ſuite des tems les Compagnies d'ordon- e (Troupes à la ſolde de nos Rois) paſſoient en de *revue* deux fois par an, avant que d'entrer Campagne, & avant que de ſortir pour aller en rtier d'hiver.

s deux *revues* générales étoient ce que ſont celles nſpecteurs d'à préſent C'étoient des Commiſſai- extraordinaires, nommés par la Cour, qui les ent faire; & la Chambre des Comptes qui nous erve beaucoup de rôles de ces *revues*, ignés & és des Sceaux de ceux qui les faiſoient, prouve e n'étoit que des Gens de Condition, que la Cour geoit de pareils Emplois.

utre ces *revues* générales, il y en avoit de par- eres, faites par des Commiſſaires ordinaires, un moindre rang, que ceux dont je viens de par- Celles-ci ne ſe faiſoient que pour s'aſſurer au juſte ayement qu'il falloit pour les Gendarmes effec- & empêcher que les Commandans n'y miſſent paſſe-volans, ou ne licenciaſſent de leurs gens à-propos, pour profiter de la paye.

omme ces *revues* particulieres n'étoient pas d'u- ſſi grande conſéquence que les générales, les Co pagnies n'y paroiſſoient point en armes. Chaque Cavalier paſſoit, vêtu ſimplement de ſa cataque d'or- lonance, qu'il portoit même ſouvent ſur ſon bras, me les Chanoines portent l'Aumuſſe, & cela 'appelloit faire la montre en robe, pour diſtinguer *revue* de la montre en armes, qui ſe faiſoit de-

vant les grands Commiſſaires, ou devant le Géné de l'Armée.

Quand les Commiſſaires des Guerres & les In pecteurs vont faire la *revue* des Troupes, qui ſont Garniſon, les Tambours battent la générale, & e ſuite les autres ordonnances; après quoi les Ré mens qui doivent paſſer les premiers, ſe vont me tre en bataille dans la Place d'Armes, ou en tel a tre lieu marqué.

Quand le Commiſſaire ou l'Inſpecteur eſt arriv chaque Compagnie forme une haie, pour qu'e puiſſe être plus aiſément comptée & éxaminée; comme chaque Régiment y doit être en entier, c fait relever les Eſcouades de l'un par un Détach ment de l'autre, que ceux qui ont paſſé les premie relevent enſuite.

Quand un Bataillon eſt ſeul dans une Garniſon on fait relever les poſtes par la Compagnie des Gr nadiers, laquelle paſſe après qu'elle a été relevée. L Gouverneur & le Major de la Place doivent êt préſens à cette *revue*. Pour cet effet le Major c Régiment doit donner à celui de la Place un livr conforme à celui qu'il donne au Commiſſaire, av qui il doit compter les hommes & faire les autres ex mens, afin que comme le Gouverneur & lui doivent ſigner les extraits conjointement avec Commiſſaire, il ſoit aſſuré ne le faire qu'avec co noiſſance de cauſe.

La *revue* étant faite, ſi le Gouverneur veut vo défiler les Troupes, elles paſſent devant lui, en l rendant les honneurs qui peuvent lui être dûs, apr quoi chaque Régiment ſe retire en bon ordre en ſo Quartier, & les Gardes de la Place ſont remiſ comme auparavant.

RIBADEQUIN, quelques uns diſent *ribad quin*, ce ſont des piéces d'une livre, à qui l'on do noit autrefois ce nom, elles peſoient depuis 450. ju qu'à 750.

RIBORD, terme de Marine, eſt le ſecond ran de planches, qu'on met au-deſſus de la quille, pou faire le bordage du Vaiſſeau. Le *Ribord* & le *Gabor* qui eſt le premier rang, ſont à peu près la coul du Bâtiment.

RICOCHET: Battre en *ricochet*, c'eſt cha ger des piéces d'une quantité de poudre ſuffiſan pour porter leurs volées dans les ouvrages qu'el

filent. On place ordinairement ces batteries sur la
ne d'une face ou d'un flanc, afin que le boulet en-
e & netoye toute la longueur.

our charger à *ricochet*, on met les piéces sur la
nelle, c'est-à-dire à toute volée. Il les faut char-
avec des mesures, remplies & raclées avec exac-
de, en versant la charge dans la lanterne & en la
duisant doucement au fond de la piéce, sur la-
lle on coule la bourre, appuyant le refouloir des-
sans battre.

La piéce chargée de la sorte, pointée & posée sur
semelle, il n'y aura plus que le trop ou le trop
de charge qui puisse empêcher le coup d'aller où
n veut. Mais on a bien tôt trouvé la véritable char-
qu'il lui faut; car en chargeant toujours de même
dre, on l'augmente & diminue jusqu'à ce que
n voye le boulet entrer dans l'ouvrage, effleurant
ommet du parapet: ce qui se voit aisément parce
on conduit le boulet à l'œil, qui s'éleve comme
ombe, mais à moins de hauteur.

uand on a une fois trouvé la vraie charge, il
a plus qu'à continuer. Comme la piéce ne recu-
as tant que la même poudre dure, le boulet se
te toujours où il doit aller.

orsqu'on change de poudre, il faut prendre gar-
au *ricochet*, & le régler de nouveau. Quand il est
p fort, c'est-à-dire quand il éleve considérable-
nt, il est bon de l'abaisser & d'employer pour
effet le coin de mire, & en augmenter la char-
, afin de le roidir un peu davantage; il en devient
s dangereux.

Mais il faut prendre garde à deux choses: l'une
ne pas trop roidir, parce qu'il pourroit passer sans
nger; l'autre de lui faire raser toujours les paniers,
nt les Soldats assiégés se couvrent, & quand il en
t quelqu'un, il n'est que mieux; car c'est la per-
tion de bien tirer, que de raser le sommet du
apet, le plus près qu'il est possible, sans le tou-
r. Un peu d'éxercice & de bon sens l'ont bien tôt
lé.

l faut encore bien prendre garde à une chose, c'est
le *ricochet* ne doit pas faire bond sur le parapet
faces plongées, mais sur le rempart qui est der-
re. C'est pourquoi il faut toujours laisser quatre
ses ou environ, depuis le devant des piéces où
n bat, jusqu'à l'endroit où l'on pointe.

Quand il y a lieu de changer d'objet & de bat-

tre de revers ſur le chemin couvert ou dans le foſſé ou ſur l'arriere des Baſtions, il n'y a qu'à donne un peu de flaſque à la piéce, & toujours la poſer ſu la ſemelle, & remonter enſuite le *ricochet* juſqu'à c qu'on ſoit ajuſté ; après quoi il n'eſt plus néceſſair d'y toucher. Quand les piéces ſont dirigées ſur c que l'on veut battre, comme elles ne reculent poin on peut les affermir pour la nuit & le jour, & quan même il faudroit les contenir par des tringles coulé ſur les plates-formes, pour s'en mieux aſſurer, ce la ne ſeroit que mieux.

Le nombre des piéces aux batteries à *ricochet* do être depuis 5. juſqu'à 8. ou 10. ſi l'on en metto moins le *ricochet* ſeroit trop lent & laiſſeroit des tem à l'Ennemi, dont il pourroit ſe prévaloir pour l traverſer & travailler à ſes retranchemens.

Par cette raiſon on ne doit jamais permettre c tirer en ſalve, mais toujours un coup après l'autre par intervalles égaux. On ne doit jamais tirer en *r cochet* qu'on ne charge avec des meſures ; c'eſt c quoi il faut être abondamment fourni.

On eſt bien tôt accoutumé au *ricochet*, qui eſt meilleure & la plus excellente maniere d'employ utilement le canon dans les ſiéges. Les propriétés c ces batteries dans le commencement d'un ſiége ſont :

1. De démonter promptement les barbettes & to tes les autres piéces, montées le long des faces d baſtions & demi-lunes, qui peuvent incommoder tranchée en battant à pleine charge.

2. De chaſſer l'Ennemi des défenſes de la Place oppoſées aux attaques, en battant à *ricochet*.

3. De plonger les foſſés, y couper les communica tions de la Place aux demi-lunes, principaleme s'ils ſont pleins d'eau.

4. De chaſſer l'Ennemi des chemins couverts, de tellement l'y tourmenter par la rupture des pali ſades, en les plongeant d'un bout à l'autre, que l'En nemi ſoit obligé de les abandonner.

5. De prendre le derriere des flancs & des court nes, qui peuvent s'oppoſer par leurs feux aux paſſ ges des foſſés & rendre leur communication inutile.

6. D'être d'une grande économie ; car elles peuve ſervir tant que le ſiége dure, ſans qu'on ſoit obli de changer de batterie.

7. De conſumer 7. ou 8. fois moins de poudre q les autres batteries & de ne tirer jamais inutileme

8. De tirer plus juſte, plus promptement, & bi

s efficacement que toutes les autres manieres de tre.

RIDEAU eſt une petite éminence qui regne en ngueur ſur une plaine, & qui eſt quelquefois com- parallele au front d'une Place. On dit ſe ca- er, & cacher l'Infanterie derriere un *rideau*.

RIDER LA VOILE eſt l'accourcir par en ut, avec des *rides*, qui ſont trois pieds au-deſſous la vergue, ce qui ſe fait de gros tems, pour por- moins de voile. Carguer la voile eſt l'accourcir r en bas. On la *ride*, quand on croit que le vent maintiendra long-tems, & qu'il ne faudra pas anger les voiles, car la manœuvre de les *rider* eſt s longue que celle de les carguer, & l'on amène vergue, pour avoir plus de facilité à *rider* la ile.

RIDES ou RIS, terme de Marine, ſont de ites cordes qui ſervent à roidir & à bander les s groſſes, & à raccourcir la voile, lorſque de s tems, on n'oſe la porter toute entiere.

Les caps de mouton ſe répondent l'un à l'autre par s *rides*, qui font bander les haubans; entre les ubans de ſtribord, & ceux de bas-bord, il y a des *es* de haubans, appellées autrement pantocheres, i bandent ces haubans & les ſoulagent, lorſque Vaiſſeau tombe ſur le côté, allant à la bouline: r à meſure que les haubans de ſtribord ſe lâchent, ux de bas bord les roidiſſent & les tiennent en état r le moyen des *rides*.

Le mât de Beaupré eſt amaré à l'Eperon par des *s*.

RINJOT, terme de Marine, eſt l'extremité la quille, du côté qu'elle s'aſſemble avec l'étrave. Le brion ou allonge d'étrave eſt à l'autre bout de trave, à hauteur de l'éperon.

RISSON, terme de Marine,ériſſon ou grapin, une ancre à quatre bras, à l'uſage des Galeres & s Vaiſſeaux du bas-bord.

ROC DISSAS, terme de Marine, ſep de iſſe ou bloc diſſas. *Voyez* BLOC.

ROCHE A FEU, eſt une miction de ſouffre ſalpêtre & de poudre, qui eſt propre à beaucoup artifices. Il y entre du ſouffre fondu, une livre, ſalpêtre en farine, quatre onces, de la poudre atre onces. On jette le ſalpêtre dans le ſouffre en le ndant petit à petit, & le remuant très-bien, & en- ite la poudre de même, & on remue le tout: &

quand la mixtion commence a ſe refroidir, c jette trois onces de poudre grenée, & on reme tout enſemble.

La *roche à feu* eſt propre à beaucoup d'artifi comme pour couvrir des grenades, boulets, cerc rondaches, coutelats, traits ou fleches, lances, ques, flambeaux, eſtoupades, gerbes, hériſſo foudres, dards & autres.

RODE de proüe & RODE de poupe, mots Levant, pour dire l'étraye & l'étambord d'un V ſeau.

ROMAINE eſt une verge de fer ou de for ſuſpendue de travers en l'air, par un crochet, qu' a a une de ſes extrêmités, attachée à une pe ou à la chevre, lorſqu'elle eſt dreſſée, ſur la qu verge ſont gravés des chifres, pour déſigner le pe depuis 10. juſqu'a 100. 200. &c.

Il y en a qui peuvent peſer juſqu'à ſix millier au-delà. Cette piéce de fer ainſi élevée par un bo eſt paſſée par l'autre dans un anneau de même m tal, duquel pend un poids fait ordinairement forme de poire, & qui peſe une certaine quantité livres.

On attache les munitions avec un cable à ce des bouts de la romaine, qui eſt ſuſpendu en l'a & de l'autre côté on fait couler le poids, qui pe à l'anneau tout du long de la verge de la Romai & l'on arrête ſur le chifre ou ce poids fait l'équ bre, avec les piéces ou les munitions attachées, c'eſt la que l'on voit ce qu'elles peſent.

Il y a des romaines de toute grandeur. La *roma* eſt compoſée de 9. piéces eſſentieles. 1. De la verg vulgairement appellée la branche. 2. Du crochet lequel ſe chargent les munitions qu'on peut peſer. De la garde foible. 4. De l'anneau où ſe tient la g de foible, où ſe paſſe un bâton pour ſoutenir la b lance. 5. de la garde forte. 6. De l'anneau de garde forte. 7. de 3. broches qui paſſent au trave de la verge, pour ſoutenir les deux gardes & crochet. 8. de l'anneau coulant, qui ſe met le lo de la brêche. 9. De la maſſe ou boulon attaché a l'a neau coulant, qui ſert de contre-poids. La *roma* s'appelle quelquefois peſon avec ſon crochet.

ROMBALIERE, terme de Marine, eſt bordage ou revêtement de planches, qui couvre par dehors les membres d'une Galere.

ROMPRE un Bataillon, en terme d'évolutio

eſt de mettre un Bataillon par Compagnie, pour le faire defiler.

RONDACHE eſpece de bouclier, qui n'eſt plus en uſage en France, & dont ſe ſervent encore les Eſclavons.

RONDE, eſt un Guet de nuit, qu'un Officier va faire le long du rempart d'une Place de Guerre, pour obſerver ſi les Sentinelles font leur devoir avec vigilance & fidelité.

On a établi les *rondes* ſur les remparts, pendant la nuit, parce que les paliſſades, les foſſés, les ouvrages détachés & les remparts du corps de la Place, quelques forts qu'ils puiſſent être, ne ſervent à rien, s'ils ne ſont bien gardés, ſurtout pendant la nuit, qui eſt ſujette des ſurpriſes. Voici ce qui s'obſerve à cette occaſion.

Sitôt que la retraite eſt battuë, les *Rondes* doivent commencer à ſe faire ſur les remparts. En quelque nombre que ſoient les Officiers d'Infanterie de la Garniſon, il doit y en avoir au moins le quart de commandé à ce ſujet. La premiere de ces *Rondes* doit être faite par le Major de la Place, tant pour voir ſi le mot du guet a été porté fidelement aux Gardes, que le Sergent, que pour examiner ſi les Sentinelles ſont bien poſées, & ſi chacun fait bien ſon devoir. Pour cet effet il ſe rend d'abord à telle porte ou à tel autre qu'il lui plaît, pour commencer ſa *Ronde*.

Lorſqu'il y eſt arrivé, & qu'au *Qui va là* de la Sentinelle, il a répondu *Ronde Major*, auſſi-tôt l'Officier de Garde ſe préſente à lui avec ſes armes, & met derriere lui deux Fuſiliers, les armes préſentées. Il lui donne enſuite le mot, la tête découverte, le Major le reçoit, & il lui rend compte de ce qui peut être ſurvenu de nouveau à ſon poſte.

Si le Major demande un Soldat avec un fanal pour l'éclairer, & quelques Fuſiliers pour l'eſcorter juſqu'au premier Corps de Garde, l'Officier les lui donne ſans difficulté. Après que le Major a fait ſa *Ronde* & qu'il a bien éxaminé toutes choſes, il en doit aller rendre compte au Gouverneur, auquel il rend en même tems le mot du guet, pour lui faire voir qu'il eſt le même, qu'il a reçu de lui.

Le Gouverneur, le Lieutenant de Roi, & les Officiers & Inſpecteurs Généraux qui ſont employés dans la Place, doivent auſſi, ſinon tous les jours, au moins de tems en tems faire la *Ronde*. En ce cas

les Gardes doivent pour les deux premiers se me
en haie lorsqu'ils passent, & pour eux & pou
autres prendre les armes & les porter, suivant
leur dignité de Général l'éxige; mais sans brui
tambour, lequel est absolument interdit pendan
nuit, à moins que ce ne soit pour annoncer que
alarme. Du reste l'Officier de Garde les reçoit
leur donne le mot, comme au Major: excepté
a qua re Fusiliers derriere lui, au lieu de deux.

Les autres Officiers qui doivent faire la *Ron*
l'heure qui leur est échue par le sort, & le circui
leur est aussi tombé en partage, c'est-à dire la p
du rempart, quand l'enceinte de la Ville est si g
de, qu'on est obligé de la visiter par portions,
vent la commencer précisément à l'heure marq
s'ils y manquent, le Caporal du premier poste
ilspasse nt, doit refuser leur *Mot*. *Voyez* MAR

Si une *Ronde* en rencontre une autre, le pre
qui crie, *Qui va là*, doit recevoir le mot du
cond en passant, & pour ce sujet lui présenter
pée. Mais ce cas ne doit jamais arriver quand les
des se font régulierement, puisqu'il ne peut prov
que de ce que ces deux *Rondes* ont commencé
marche à la même heure, & à l'opposition l'un
l'autre; ce qui est contre la regle, toutes les *Ro*
devant marcher à la suite des unes des autres,
trement il y auroit un intervale de vuide pendant
de tems.

Mais pour éviter les surprises, il est bon de don
tous les soirs deux mots, afin que la *Ronde* qui
répondre, ayant donné le premier, l'autre soit o
gée de rendre le second.

Si pendant qu'un Caporal va poser ses Senti
les, une *Ronde* vient a sa rencontre, celui qui fa
Ronde lui donne le mot, & il doit le recevoir a
les formalités ordinaires. Il y a encore d'autres so
de *Rondes*, qu'on appelle *Rondes roulantes*. Elle
font par des Officiers, Sergens ou Caporaux,
doivent se promener sur un certain espace de r
part, en allant & venant pendant un tems marqu
peu près comme font les Sentinelles, quand il
froid.

L'Officier qui fait la *Ronde*, doit porter une
miere ou une mêche allumée, & répondre au *Qui*
là des Sentinelles, *Ronde d'Officier*. Les Sentine
doivent présenter leurs armes, & ne s'en point lai

pprocher de trop près. Si l'Officier ou autre, faisant
a *ronde*, manque à visiter la guérite, à regarder
ar le fossé, & à écouter quelque tems sur la bar-
ed, la Sentinelle peut l'y obliger, & l'arrêter
isqu'à ce qu'il l'ait fait. De même s'il vouloit pren-
re quelque chemin pour racourcir celui qu'il doit
ir, il doit aussi l'obliger à suivre celui qui est mar-
qué lequel est le long de la banquette dans les Pla-
es où il n'y a point de chemin des *Rondes*.

L'Officier qui fait sa *Ronde*, en arrivant auprès d'un
ors de Garde, y est reçu par un Caporal, pourvu
ue le mot qu'il lui donne soit bon; car s'il étoit
au, ou qu'il l'eût oublié, le Caporal doit l'arrê-
er & le mener à l'Officier de Garde, lequel s'il le re-
onnoît & s'il voit que ce n'est qu'un oubli, peut lui
onner le vrai mot & le laisser passer. Il doit néan-
oins avoir soin d'en rendre compte au Major, qui
oit aussi rendre compte au Gouverneur, afin que
ce qui regarde ce point essentiel soit régulière-
ent observé. Si l'Officier de Garde ne connoissoit
as celui qui ne sçavoit pas le mot, il doit l'arrê-
er & le tenir dans un Corps de Garde jusqu'à ce que
e Gouverneur en ait ordonné.

Quand la Sentinelle apperçoit la *Ronde*, elle doit
rier *Qui va là*, si haut que le Corps de Garde puisse
entendre, & on est obligé de lui répondre *Ronde de*
Gouverneur, *Ronde Major*, ou autre. La Sentinel-
le qui est près du Corps de Garde, après avoir dit,
Sentinelle là, crie encore *Caporal hors de la Garde*:
le Caporal sort du Corps de Garde, met l'epée à la
main, demande encore *Qui va là*, & on lui répond,
Ronde, il dit, *Avance, qui a l'ordre*.

ROSE DES VENTS, terme de Marine, est
la représentation de trente deux airs de vent, ou
de trente deux pointes de compas, qui sortent d'un
centre, & se prolongent au-delà d'un petit cercle,
et pour la distinction des vents, ce qui a quel-
que rapport à la figure d'une *rose*. Dans les cartes
des routiers, il y a quantité de *roses* des vents qui y sont
gravées. Il y a aussi des *roses* des vents, faites de
corne transparente, pour le pointage des cartes.

ROSETTE est le nom que l'on donne au cui-
vre pur & net, & tel qu'il est, lorsqu'il vient des
mines en plaques, lames ou saumons de la premiere
fonte, & lorsqu'il n'est point mêlé de calamine qui,
le rend jaune.

La *rosette* se tire d'Hongrie, Suede, Norvege, I
lie & Lorraine, celle de Norvege est meilleure q
les autres pour les ouvrages d'Artillerie, étant pl
dure. Il y en a encore en France, en Savoye & da
le Tirol. On l'appelle aussi fonte.

ROUAGE se dit de la partie des affuts, cha
rettes & chariots d'Artillerie, qui consistent en rou

ROUCHE, terme de Marine; la rouche est
terme de Charpentiers, pour signifier la carcasse
Vaisseau, quand il est sur le chantier, sans mâtu
& sans manœuvres.

ROUET: les arquebuses & les pistolets à roue
sont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'
trouve gueres que dans les Arsenaux & les Cabine
des armes, où l'on en a conservé quelques-uns par c
rissioté. Ce rouet étoit une espece de petite roue soli
d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'a
quebuse ou du pistolet. Elle avoit un essieu, qui
perçoit dans son centre. Au bout intérieur de l'essi
qui entroit dans la platine, étoit attachée une ch
nette, qui s'entortilloit autour de cet essieu, qua
on le faisoit tourner, & bandoit le ressort quand el
tenoit. Pour bander le ressort, on se servoit d'u
clef où l'on inseroit le bout extérieur de l'essieu. I
tournant cette clef de gauche à droite, on faisc
tourner le rouet, & par ce mouvement une peti
couliſſe de cuivre, qui couvroit le bassinet de l'amorc
se retiroit de dessus le bassinet. Par lemême mouveme
le chien armé d'une pierre de mine, comme le chi
du fusil l'est d'une pierre à fusil, étoit en état d'êt
lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détent
comme dans les pistolets ordinaires, alors le chi
tombant sur le rouet d'acier faisoit feu, & le do
noit à l'amorce.

ROULER, Officiers qui roulent entre eux
c'est-à-dire, qui dans une concurrence pour le co
mandement obéissent les uns aux autres, selon la
cienneté de leur réception.

ROULEAU est un morceau de bois de form
cylindrique, ferré par les bouts, avec deux frettes
qui a des mortoises, faites pour recevoir le bout du l
vier. Ce *rouleau* sert beaucoup sous les gros fardeaux.

On appelle aussi *rouleau* ce que quelques-uns a
pellent *tourteau*, un rond de bois plât, arrondi m
me auſſi par les bords de 9. ou 10. pouces de di

tre, & d'un pouce & demi d'épaiſſeur, dont on ſert pour écraſer la poudre dans le grenoir ou cri-, qui eſt en forme le grain.

ROULER : Navire qui roule, c'eſt-à-dire qui renverſe inceſſamment ſur l'un ou ſur l'autre de ſ côtés, tantôt à bas-bord, tantôt à ſtribord, ſans on le puiſſe mettre en ſon aſſiete, & lui donner eſtive, ſoit par le défaut de la conſtruction, ou ce lui de ſa mâture & de ſon envergure.

ROUTE. Quand un Régiment reçoit l'ordre de ſtir d'une Garniſon pour ſe rendre dans une autre, Secretaire d'Etat de la Guerre envoie en même ns au Commandant la *route* qu'il doit faire tenir Troupe. Cette *route* eſt ſignée du Roi, & plus du Secretaire d'Etat de la Guerre. Dans cette *te*, ſont marqués les lieux où le Régiment, Ba-lon ou Eſcadron doit ſéjourner. Quelque tems l faſſe, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, un ps de Troupe ne peut ni avancer, ni retarder *route*; cependant ſi quelques débordemens d'eau retardoient un jour dans ſa marche, & qu'il lui impoſſible de ſe rendre au lieu de logement, au marqué. Alors le Commandant du Corps en ſe un Procès-verbal, qu'il fait ſigner par les Mai- & Echevins, ou principaux Habitans du lieu où ſt obligé d'artêter, & il envoie en Cour ce Pro-verbal.

n expedie auſſi des *routes* pour les Recruës, & ontes, leſquelles ſont obligées de les ſuivre exac-ent. Dans les lieux d'Etapes, on ne la fournit nt à ceux qui ſont porteurs de *routes* ſurannées, t-à-dire expédiées depuis plus de ſix mois. Ce-dant ſi l'Officier conducteur d'une Recruë ou nonte étoit parti du lieu indiqué par ſa *route* nt leſdits ſix mois expirés, l'étape lui doit être rnie.

ès qu'une Troupe eſt arrivée à ſa Garniſon, à rmée, ou aux lieux où elle a eu ordre de ſe ren-, le Commandant ou le Major doit renvoyer au retaire d'Etat de la Guerre la *route*, ſur laquelle a marché, & lui adreſſer auſſi les Procès-ver-x des Officiers qui étoient abſens. Ceci eſt con-ne à l'*Ordonnance du* 25. *Juillet* 1705. qui oblige ore les Majors des Régimens, tant d'Infanterie de Cavalerie, Huſſarts & Dragons, & les Aide-jors des Bataillons qui ſont ſéparés des Corps des gimens, d'envoyer au commencement du Quar-

tier d'hiver au Secretaire d'Etat de la Guerre, l mémoires des *routes*, dont chaque Capitaine a besoin, soit pour les Recruës d'hommes ou les ch vaux de remonte de sa Compagnie. Dans ces m moires, ils doivent désigner le premier lieu d'Etap où la *route* a dû commencer, qui est toujours auta qu'il est possible, une Ville ou un Chef-lieu d'Ele tion ou de Justice Royale.

ROUTE, en terme de Marine, est le cours d'u Vaisseau. Faire *route* est naviger, courir ou gouve ner. Donner la *route*; c'est prescrire celle que d vent tenir tous les Vaisseaux d'une Flotte: ce qui attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Co mandant. On dit donner la *Proüe*, en parlant c Galeres.

Porter à *route*, ou faire droite *route*, c'est co rir en droiture au Parage, où l'on veut aller, sa faire escale, ou sans relacher, & si faire se peu sans que le Vaisseau s'abatte, & qu'il y ait de c rive.

Fausse *route* est la derive & l'abatement d'un Va seau, qui s'écarte de sa course en droiture. Fau *route* est aussi quelquefois le changement de cour que l'on fait volontairement & de propos délibé Faire plusieurs *routes*, c'est courir plusieurs bord en louviant.

Gouverner au Nord, est afin que la *route* vai Nord; Gouverner à l'Est, afin que la *route* vai est-sudest, c'est corriger les déchets qui arrivent da la navigation, par la force des marées, par celle c courans, & par l'inconstante variation de l'aiguill remettant le Vaisseau dans sa droite *route*, q'a quelqu'un de ces accidens l'a fait abattre ou dériv Par exemple, si la *route* est Nord, & que les coura portent au Nordest, il faut gouverner au Nord-Nor Ouest, afin que la *route* vaille Nord. De même la *route* est à l'Oüest, & que l'aiguille décline d'u quart de rumb vers le Nordest, il faudra gouvern à l'Oüest Quart au Sud-Ouest, afin que la *route* va le l'Ouest.

ROUTIER est un livre, qui par ses cart marines, ses aspects de côtes, & ses observations s les diverses qualités des parages de la mer, donne d instructions pour la route d'un Vaisseau.

RUM ou REUN, terme de Marine, est tou sorte d'espace pratiqué dans le fond de cale, pou ranger la Carguaison. De là vient le verbe *arrume*

arreuner : on dit auſſi *arrimer* & *arrimage*.

RUMB DE VENT, en terme de Marine eſt ne ligne, qui repréſente ſur le Globe terreſtre, ſur Bouſſole, & ſur les cartes marines, un des trente-ux vents, qui ſervent à la conduite d'un Vaiſſeau. inſi le *rumb*, que ſuit le Vaiſſeau, eſt conçu com-e ſa route, ſon cours, ſon ſillage, ſon eau ou ſa nce navale.

Mais quoique dans une ſignification générale, on une le nom de *rumb* à chaque trait ou pointe compas, on ne laiſſe pas de les diſtinguer en *mbs entiers*, en *demi-rumbs*. & en *quarts de rumbs*. ême quelques Pilotes, pour plus d'exactitude, t une ſubdiviſion de *demi-quarts de rumbs*.

La diviſion la plus généralement reçuë, eſt celle i établit huit *rumbs entiers*, huit *demi-rumbs*, & ze quarts de *rumbs*, ce qui accomplit le nombre trente-deux vents ; de ſorte que l'Horizon eſt di-ſé en trente-deux parties, ou pointes de compas, ont il y en a toujours quelqu'une qui conduit le aiſſeau, quand il fait route, & que le calme ſſe.

La diſtance compriſe entre chaque *rumb entier*, de quarante cinq dégrés : celle du *rumb entier*, *demi-rumb*, qui lui eſt le plus proche, eſt de ngt-deux dégrés, trente minutes : & celle du *rumb tier* au plus proche *quart de rumb*, eſt d'onze égrés, quinze minutes. De ſorte qu'il y a toujours nze degrés, quinze minutes, entre chacun des 32. *mbs Voyez* VENT.

RUSE. *Voyez* STRATAGESME.

S

SABLE, manger ſon *ſable*, terme de Marine. C'eſt tourner l'horloge avant que le quart ſoit it, & que tout le *ſable* ſoit écoulé ; ce qui eſt une ponnerie puniſſable du Matelot, qui veut faire le-er le quart avant le tems limité.

SABORD, en terme de Marine, eſt une em-raſure ou canonniere dans le bordage du Vaiſſeau our pointer les piéces d'Artillerie. Sa partie inférieure appelle feuillet. La diſtance ordinaire entre deux *bords* eſt de 7. pieds. Les plus grands Vaiſſeaux nt trois batteries par bande, ce qui ſuppoſe trois ngs de *ſabords* ; chaque rang étant ordinairement

de quinze *ſabords*, ſans comprendre ceux de la ſaint-Barbe, & les batteries qui ſont ſur les Châteaux. La premiere Batterie eſt celle qui eſt la plus baſſe ou la moins élevée ſur l'eau. Elle doit être pratiquée si haute, que dans le gros tems elle ne ſe trouve pas ſous l'eau, & ne demeure par ce moyen inutile. La ſeconde eſt au pont du milieu : la troiſiéme ſur le dernier pont ; car il y a toûjours autant de rangs de *ſabords*, qu'il y a de ponts. La plupart des Fregates n'ont que deux ponts, afin d'être plus légeres, & meilleures voilieres.

SABRE, groſſe & peſante épée que les Cavaliers & les Dragons portent au côté. Celui des Grenadiers dans l'Infanterie eſt un peu recourbé, mais moins peſant, & n'eſt pas ſi long que celui des Huſſarts.

SAC d'une Ville, c'eſt lorſqu'elle eſt priſe d'aſſaut, & que la garniſon eſt paſſée au fil de l'épée.

SAC-A-TERRE, c'eſt un ſac de moyenne grandeur que l'on emplit de terre, & dont les Soldats bordent une tranchée, ou des remparts de Ville pour pouvoir tirer entre-deux en ſureté. Quand le terrein eſt dur & de roche, on ſe ſert fort de *ſacs-à-terre* & de gabions.

Il y a des *ſacs* à amorce qui ſont fermés, & qui ſervent effectivement à porter de la poudre aux Batteries, pour amorcer les pieces. Ils ſont de cuir & ont un tuyau de cuivre à leur extrémité, & ſervent à porter de la poudre aux Batteries pour amorcer les piéces.

Les *ſacs-à-terre* dont les Magazins doivent être fournis, ſont mis dans des tonnes, qu'on arrange de trois de hauteur, & dans un lieu ſec, comme les méches. Ces ſortes de tonnes, tant pour les méches que pour les ſacs doivent avoir un bon cercle cloüé qui arrête chaque fond, étant ſujettes à ſe défoncer.

SACRE ou SACRET. On donnoit anciennement ce nom aux piéces de canon de fonte de 4. & de 5. livres de boulet. Ils peſoient depuis 2500. juſqu'à 2850. livres.

SAFRAN, terme de Marine, eſt une piéce de bois plate, qui ſe met & s'ajuſte ſur la longueur du gouvernail, pour donner plus de largeur au même gouvernail, & en faciliter l'effet.

SAIGNÉE du foſſé eſt l'écoulement des eaux qui le rempliſſent. Quand on a ſaigné un foſſé, on jette ſur la bourbe qui y reſte des claies couvertes

de

derres, ou des ponts de joncs, pour en affermir le passage.

SAIGNER : On dit, *saigner* une piéce, quand étant montée sur un affût, la volée emporte la culasse. Cela arrive lorsqu'une piéce tire de haut en bas.

SAIN & SAINE, termes de Marine. Parage *sain* & net : Côte *saine* & nette. C'est-à-dire, sûre & sûre, sans aucuns bancs, ni brisans. Le contraire est SALE de Bancs.

SAIQUE, est un Bâtiment Grec, sans misaine, sans perroquet, & sans haubans. Elle porte un beaupré, un petit artimon, & un grand mât, qui avec son hunier s'éleve à une hauteur extraordinaire & est soutenu par des gallaubans ou coustieres, & par un étai qui répond de la pointe du mât de hune sur le beaupré. Son pacfis porte une bonnette bordée. Le corps du Bâtiment est fort chargé de bois : ce qui empêche que la hauteur du mât ne le fasse tanquer ou puiser, outre qu'on le desabore souvent.

SALE, terme de Marine. Côte *sale* de bancs, sale de batures, c'est-à-dire dangereuse, & semee de basses ou des batures.

SALLE d'armes dans un Magazin est un lieu où sont rangées les armes à feu & autres, tant offensives que défensives.

Dans les *Salles* d'armes il y a ordinairement des greloirs, des lavoirs, & des étaux, parce qu'au défaut d'Armuriers, le Garde peut faire faire par des Soldats ce nétoyement, lorsqu'il veut s'appliquer, & répondre par ses soins aux instructions que lui donnent ou que lui doivent donner ses Supérieurs.

SALPETRE. Il y a trois sortes de *salpêtre* brut, c'est-à-dire, n'ayant point encore été raffiné.

Le premier est celui que l'on appelle de houssage, & qui se trouve attaché aux murs des caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux qui ont contracté une qualité salpêtre. Celui-là est rare à trouver, sa couleur est plus brune que blanche.

Il y a d'une autre sorte de *salpêtre*, qui est celui des Indes & d'autres Pays, qui se trouve dans de grandes campagnes & sur des montagnes qui en sont naturellement couvertes, & d'où il ne s'agit que de tirer, & de le faire enlever.

La troiſiéme eſpéce de *ſalpétre* ſe fait de la qui ſe prend dans les caves, celliers, granges, écu étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres l

On ſe ſert auſſi de platras & gravois provena la demolition de ces mêmes bâtimens, que l'o duit en poudre, à force de les battre & écraſe

L'attelier ou ſe fait ce dernier *ſalpétre*, doit un lieu vaſte & eleve en façon de halle, ſouten pluſieurs piliers. Tel eſt celui qu'on voit a l'Ar de Paris. Par chaque attelier il y a vingt-quatr viers, qui ſont preſque ſemblables à ceux qui vent a couler la leſſive. ils ſont cependant plus tits, diſpoſés en pluſieurs bandes, éleves de terr viron deux pieds.

De ces vingt-quatre cuviers on forme trois ba de huit cuviers chacune. On met deux boiſſ combles de cendre de bois neuf au fond de ch cuvier de la premiere bande, & l'on emplit de le reſte du cuvier. Une plus grande quantité de dre mangeroit le *ſalpétre*. On met un bouchon paille ſur le haut de la terre.

Sur la ſeconde bande on met deux boiſſeaux de la même cendre, & le bouchon : & ſur la ſieme, on ſe contente d'en mettre un boiſſeau & mi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant remplis de terre & de cen on verſe ſur la premiere bande de l'eau de puis riviere ou de citerne, car cela eſt indifferent, e ron ce qu'en peuvent tenir dix futailles, qu'on pelle vulgairement demi-queuës.

Cette eau s'imbibant dans la terre coule par trou qui eſt au bas du cuvier, & qui n'eſt bouché de quelques brins de paille, & tombe dans un quet diſpoſé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans pace d'un jour, quelquefois cela va juſqu'au len main, ſuivant la qualité des terres.

La premiere bande ainſi leſſivée produit huit de queuës d'eau, que l'on porte ſur la ſeconde ban laquelle étant leſſivée de la même maniere, rend valeur de ſix demi-queuës, qu'on porte ſur la t ſieme bande, qui n'en produit que quatre.

On décharge cette premiere bande. On en ôt terre & la cendre, que l'on jette dans un lieu c vert, comme un hangard, pour en amender la te

On recharge cette bande de terre neuve avec t boiſſeaux de cendre, pour faire ce qu'on appell

On prend les quatre demi-queuës d'eau qui
nt provenuës de la derniere bande, on les verſe ſur
p miere bande renouvellée, qui n'en rend que
u & que l'on met dans la chaudiere.
S la ſeconde bande on met de l'eau de puis
re la quantité de ſix demi-queuës, qui eſt un jour
u peu plus à paſſer ; ce qui s'appelle le *lavage*.
C e eau paſſée, on la jette ſur la troiſiéme ban-
, cela s'appelle les petites eaux. Quand ces peti-
s eaux ſont écoulées, on les reporte ſur la premiere
n , dont on a levé la cuite, & cela s'appelle les
u *rtes*. Il en ſort quatre demi-queuës. On ne fait
s ut paſſer, en cas qu'il en reſte au-dela de ces
at demi-queuës.
C recharge enſuite la ſeconde bande de terre
v , pour refaire une ſeconde cuite. On continuë
ſ our la troiſieme.
L ux tombereaux de terre peuvent charger huit
ſ s de cuite. Pour deux cuviers, il faut, ſi l'on
n ſe ſervir d'un ſeul baquet appellé *recette*, pour
r ir les eaux, en le faiſant aſſez grand, & creu-
t terre pour le placer.
L deux demi-queuës d'eau provenuës de la pre-
er bande ſe jettent dans une chaudiere de cuivre
g rande pour recevoir, non-ſeulement cette pre-
m décharge, mais encore les deux demi queuës
ſ uite de la ſeconde bande, ce qui fait enſemble
a le ſeize cuviers.
L chaudiere dont je viens de parler, doit être
m açonnée, & dreſſée ſur un fourneau de brique.
n equel on fait un feu continuel de buches, afin
e matiere bouille toûjours également.
I boût vingt-quatre heures, & pour connoître
le *ſalpêtre* eſt formé, on laiſſe tomber une goutte
d ux de cette eau ſur une aſſiette, ou ſur un mor-
ſ le fer ; & s'il ſe congéle comme une goutte de
c u de confiture, c'eſt une marque qu'il eſt fait.
L *ſalpêtre* brut ainſi achevé, on le met en égout,
il a penche les baſſins où il eſt. L'eau qui en pro-
e s'appelle les *eaux amères*, & elles ſervent à
c rger les cuviers que l'on a renouvellés de terre
eu . On en met un petit ſeau ſur deux ou trois
iv s. Pour le *ſalpêtre* brut, quand il eſt égoutté,
s alpêtriers le portent à la rafinerie.
C le jette dans une chaudiere deſtinée pour cet
a , qui eſt diſpoſée comme l'autre ſur un four-

neau. On y en met deux mille deux ou trois cen
ſant à chaque fois, & pardeſſus trois bardées
trois demi-muids d'eau.

Quand le *ſalpêtre* eſt fondu, ce qui ſe fait en
ou trois heures, on jette dedans une cruche
blancs d'œufs, ou de la colle de poiſſon, ou un
taine doſe de vinaigre ou d'alun.

On y ajoûte une bardée d'eau, qui fait la qu
me en pluſieurs fois, afin de faire ſurmont
graiſſe & l'ordure qui s'écument ſoigneuſemen
après en avoir bien nettoyé la ſuperficie, en
qu'il ne reſte plus d'écume, on tire auſſi-tôt l
pêtre, & on le met tout d'un coup dans des ba
où on le laiſſe congeler pendant cinq ou ſix j
après quoi on place des baſſins ſur des tréteaux
les faire égoutter ſur des recettes, & l'eau q
provient ſe jette encore une fois dans la chau
pour la faire boüillir juſqu'à ce que le ſel ſe pre
au fond, & que la fonte ſoit parfaite.

C'eſt dans ces deux premieres cuites qu'on
tout le ſel qui peut être dans le *ſalpêtre* : il ſ
encore une troiſiéme cuite de la même manie
la précédente, mais aux eaux de cette dernie
ne ſe doit point trouver de ſel, & quand il s
trouve, c'eſt que le *ſalpêtre* eſt mal rafiné.

De la premiere cuite ſort le *ſalpêtre* brut. I
conde produit le *ſalpêtre* appellé de deux eaux
troiſiéme fait le *ſalpêtre* de trois eaux en glac
l'on veut mettre le *ſalpêtre* en roche, on le fon
eau, & ſi-tôt qu'il eſt fondu, on le tire, &
laiſſe refroidir.

A la rafinerie de Paris, on uſe dix-huit pin
blancs d'œufs par jour ſur cinq milliers de *ſal*
Voilà tout ce qui peut regarder ſa fabrication.

La bonne qualité du *ſalpêtre* eſt d'être dur, l
clair & tranſparent, bien dégraiſſé, & bien
de ſel.

On doit le laiſſer ſix mois, & même un an
peut, ſur des planches expoſé au Nord. On d
retourner de tems en tems pour le bien faire ſe
Pendant ce tems il a lieu de ſe décharger du
de la graiſſe que le rafinage ne lui a pu ôter
rement, & dont l'air diſſipe une partie.

Pour connoître ſi les *ſalpêtres* ſont gras ou
il en faut faire bruler, & en mettre une poign
une planche de chêne, & poſer un charbon a

ſſus, ſi en brulant il petille, cela marque le ſel, &
l eſt peſant, & que le feu ait de la peine à s'éle-
r, & que l'on voie un boüillon épais, cela mar-
e la graiſſe. Quand il eſt d'une bonne qualité, qu'il
eſt ni gras, ni ſalé, il jette une flamme, qui s'éle-
avec ardeur, & qui conſomme le *ſalpêtre*, en
rte qu'il n'y reſte qu'un peu de blanc, qui eſt le
e du *ſalpêtre*.

Comme le ſoufre entre dans la compoſition de la
udre, j'en vais parler ici. Le ſoufre eſt un miné-
l, c'eſt-à-dire, une matiere qui ſe trouve dans des
nes, comme l'or, l'argent, l'étain, le plomb, *&c.*
gendré d'une ſubſtance terreſtre, onctueuſe, &
i s'enflamme aiſément.

Le ſoufre naît dans la terre, de ſa graiſſe & de
cume des feux ſouterrains, de la même maniere
e la ſuie eſt l'écume ou la graiſſe du feu ordi-
ire.

Les volcans, qui ſont des montagnes qui jettent
uvent des flammes, comme le Veſuve, l'Æthna
autres, ne brulent qu'à cauſe que ce ſont des mi-
s de ſoufre qui ſont allumées.

Les fleurs de ſoufre ſont le plus pur du ſoufre, qui
ttache au chapiteau du vaiſſeau ou alambic,
and on le ſublime par le feu, & on les appelle
urs blanches, quand on les diſtille avec du nitre
lciné, & fixé avec le ſoufre.

Il y en a de blanc, de jaune, & de verdâtre. Le
une eſt le meilleur. Il faut qu'il crie à l'oreille,
and on l'en approche. C'eſt dans certaines mon-
gnes d'Italie, ſituées au-delà de Naples ou de Si-
e, que ſe trouve toûjours le ſoufre dont nous nous
rvons en Europe. Le ſoufre eſt ou pur, ou mêlé
ec la terre, ou des eaux dont on le ſépare par
t.

Le ſoufre vif eſt la glébe ou terre ſoufreuſe de cou-
ur jaune, de laquelle on tire le ſoufre ordinaire
ant ſa premierere fonte. Cette fonte ou rafinage
fait en Hollande, plus ordinairement qu'ailleurs.
eſt-là le meilleur ſoufre, on le réduit en mor-
aux. Les plus petits ſont ce qu'on appelle *Magda-
ns de ſoufre*, qui ſont de petits rouleaux, qui ſe
ndent chez les Apotiquaires.

Le ſoufre qui ſe rafine, & ſe débite en Provence,
t gras & peſant, & c'eſt la peſte de la poudre.
our voir ſi le ſoufre eſt bon, on prend deux terri-

nes verniſſées. On les met l'une ſur l'autre. On al lume du feu deſſous, ſi le ſoufre s'attache au hau de la terrine de deſſus il eſt bon, & s'il demeure er bas, il ne vaut rien.

SALPETRIERS : Ouvriers qui travaillent au ſalpêtre.

C'eſt le Grand-Maître qui donne les Commiſſion aux *Salpêtriers*, pour avoir la faculté de travailler Le nombre n'en eſt fixe qu'à Paris, où il n'y en a que trente, parce que ce nombre y ſuffit.

Le nombre de ceux qui ſont dans les autres Pro vinces eſt de 516, quelquefois plus, quelquefoi moins.

Ils ſont tous tenus de porter aux Rafineries les quantités de ſalpêtre brut, que l'on ſçait qu'ils peu vent fabriquer.

Ils ne payent aucuns péages, doüanes, ni gabel les, pour tous les uſtenſiles & matieres qui ſerven à la confection du ſalpêtre.

Ils ne peuvent être mis à la taille plus haut que 50 ſols.

Ils ne doivent aucuns droits d'Aides pour la boiſ ſon provenant de leur cru.

Ils ont la liberté de prendre tout le bois mor dans les Forêts du Roi ſans payer, & dans les Fo rêts & Bois particuliers en payant.

Ils ont entrée dans les maiſons que l'on abat & dans les maſures, pour y enlever les platras & moi lons qu'ils trouvent propres à leur travail, en payan raiſonnablement & de gré à gré.

Ils ſe ſervent pour cela de pelles, pics, marteaux & tranches, ſuivant l'Ordonnance.

Mais quand ils vont gratter les murs des celliers, caves, & autres endroits ou il y auroit du danger que les fondations n'en ſouffriſſent, il leur eſt dé fendu de ſe ſervir d'autres outils que des ratiſſoires du poids de 6. onces.

C'eſt ce qu'on appelle ſalpêtre de houſſage, à la différence de celui qui ſe fait des platras & cendres leſſivées.

Leurs chaudieres, bêtes de ſommes, & uſtenſiles ne peuvent être ſaiſis pour quelques dettes que ce ſoit, ſi ce n'eſt par celui qui auroit vendu quelques- unes de ces choſes. Ils ſont exemts de logemens de gens de guerre.

SALVE, eſt une décharge de la Mouſqueteri

de l'Artillerie qui se fait ou comme un témoigna- de l'honneur qu'on défére à quelque personne une qualité extraordinaire, ou comme une marque la joie de quelque grande occasion.

SALUT. Le *salut* & les honneurs Militaires nt dûs aux Souverains & aux Généraux d'Armée. rsque la personne qui doit être saluée approche front du bataillon, soit par la droite, soit par la uche, l'Officier, qui est le premier du côté d'où il nt, doit prendre ses mesures justes, pour qu'en le uant, le bout de son arme tombe environ trois s devant lui, afin qu'il soit directement vis-à-vis nd il salue du chapeau : tous les autres Officiers vent avoir la même précaution.

Le *salut* du Sponton se fait en quatre tems : au mier on fait à droite, & on met le Sponton de is, portant en même-tems la main gauche sur la npe, à trois pieds du talon ; au second on pousse hampe de la main droite, pour porter la lance s de terre, & on reporte en même-tems cette in, les doigts étendus, près du talon : au troi- me on releve le Sponton pour le mettre de biais, on a le bras dans la même disposition qu'au pre- er tems : au quatriéme on fait à gauche, & on net le Sponton au premier état, portant aussi-tôt main gauche au chapeau pour l'ôter, & faire en- te une inclination de corps à celui qu'on saluë, posé que ce ne soit pas le Roi ; parce que pour il faut seulement ôter le chapeau, & se tenir oit, sans s'incliner.

Les Officiers qui ont des fusils mettent la bonnette au bout pour saluer, & font avec e arme les mêmes mouvemens que font x qui portent des Spontons. Ceux qui portent les apeaux, ont le talon de la pique appuyé sur la nche droite, & tiennent leurs Drapeaux un peu biais en avant. Lorsque celui qui doit être salué sse devant eux, ils baissent tous trois ensemble les ces jusqu'à terre, & les relevent ensuite, après oi ils saluent aussi du chapeau. A l'égard des Ser- s, ils ont tous le chapeau bas, jusqu'à ce que ce- qu'on saluë, ait tout-à-fait pas le front du Ba- lon.

i le *salut* se fait en campagne, ou en quelque au- occasion où les Officiers-Majors soient à cheval, Major se poste sur la droite du premier rang,

l'Aide-Major ſur la gauche du même rang où ils
l'épée à la main dont ils ſaluent, enſuite le M.
ſuit l'Officier-Général, pour lui rendre compte
ce qu'il lui plaît lui demander.

La maniere de ſaluer en marchant, eſt à peu
la même que de pied ferme : la ſeule différence
que les Officiers qui ſont à la tête d'une diviſion
glent leurs pas & leurs mouvemens de ſorte qu'il
luent tous en même-tems. Pour cet effet, lor
les Officiers ſont environ à cinquante pas de c
qu'ils doivent ſaluer, en paſſant devant lui ils r
tent le Sponton devant lui ſur l'épaule tous en
ble, ſe réglant ſur celui qui a la droite, ſi celui q
doit ſaluer eſt à droite, & ſur celui qui eſt à gauc
s'il eſt de ce côté. Le Sponton ſe porte en défi
avec la main droite, de laquelle on empoigne la h
pe par le milieu, en ſorte qu'il ſoit dans l'équili
On a le bras droit tendu, ſans être trop ſerré co
le corps : le talon du Sponton eſt à quatre doig
terre : on lui donne un peu de jeu en marcha
ſans le paſſer en avant, ni le retirer en arriere, c
me quelques-uns font mal-à-propos. Le corps
droit, la tête levée, & le bras gauche étendu le l
du corps.

Pour mettre le Sponton ſur l'épaule, afin de ſe
poſer à ſaluer, on pouſſe la main qui le porte
avant, & dans un ſeul tems on le met à plat
l'épaule droite, ayant le coude levé à la hauteu
l'épaule, comme ci-deſſus : on marche en cet
d'un pas égal, lent & grave, & la tête élevée, ſ
glant ſur la droite ou ſur la gauche, comme nous
vons dit. Ce *ſalut* en marchant ſe fait auſſi en qu
tems, & quatre pas de marche. Au premier on ta
droite, en tournant ſur le talon gauche, & en mê
tems on porte le Sponton à plat devant ſoi, les b
étendus, portant la main gauche ſur la hampe à u
pieds du talon : au ſecond on avance le pied droit
à vis du gauche, on avance en même-tems le g
che d'un demi-pas, on pouſſe auſſi en même-te
la lance du Sponton juſqu'à près de terre, en le t
tenant de la main gauche, & tenant la droite ét
duë ſur la hampe à quatre doigts du talon : au tr
ſiéme, on paſſe le pied droit à côté du gauche,
on releve le Sponton, qu'on tient plat devant
comme ci-deſſus ; au quatriéme, on remet le p
dr

vis-à-vis le gauche, & on remet en même-
le Sponton sur l'épaule, comme ci-devant, puis
orte la main gauche au chapeau, dont on saluë
assant. On observe, comme je l'ai dit, si c'est
Souverain, de ne point faire d'inclination, mais
asser droit & gravement, & de porter le Spon-
ur l'épaule, encore environ vingt pas au-delà.
es Officiers qui portent des fusils observent les
es tems, & les mêmes pas ; mais ce *salut* n'a
a même grace, parce que cette arme étant plus
te que l'autre, elle n'a pas l'étenduë nécessaire
que les bras soient dans une juste proportion.
ux qui portent les Drapeaux saluent en mar-
t comme de pied ferme, observant que ce soit
s'arrêter, parce que cela retiendroit la Division
tête de laquelle ils sont, & lui feroit perdre sa
distance d'avec celle qui la précéde. Il y a des
ns, autant que cela se peut, sur toutes les ai-
es rangs, du côté où est celui qu'on saluë ; ils
e chapeau bas en marchant, jusqu'à ce que le
illon ait passé au moins vingt pas au-delà du
où se fait le *salut*.

n'est pas seulement par le *salut* des Armes &
Drapeaux, qu'on rend aux Princes & aux Géné-
les honneurs qui leur sont dûs, suivant leur
té. On les leur rend aussi par le bruit des Tam-
s, qu'on différencie, suivant ce qu'ils sont. Cela
pratique que lorsque le Bataillon est formé, ou
d on monte la Garde chez ceux à qui ces hon-
s sont dûs, parce qu'en marchant les Tambours
nt toûjours aux champs indifféremment, de-
qui que ce soit que le Bataillon passe. Lorsqu'il
bataille & de pied ferme, il ne bat aux champs
our les Princes, les Généraux ou Maréchaux
rance. On appelle pour les Lieutenans-Géné-
ou Maréchaux-de-Camp commandans l'Armée
ef. Les Tambours ne battent point pour ceux
ont à un moindre grade.

ur saluer un Prince ou un Général, qui passe de-
un Régiment de Cavalerie, celui qui le com-
de dit *Haut les Armes* aux Cavaliers, & soit
sa Troupe marche, ou reste de pied ferme, il
(lui & les autres Officiers du Régiment) de
e, qui est le *salut* des Officiers de Cavalerie.

ALUT sur mer est une déférence & un hon-
qui se doit rendre sur mer, non-seulement en-

tre les Vaiſſeaux de différentes Nations, mais e
core entre ceux d'une même Nation, lorſqu'ils ſo
diſtingués par le rang des Officiers qui les mont
& qui y commandent. Ces reſpects conſiſtent à
mettre ſous vent, à amener le Pavillon, à l'embra
ſer, à faire les premieres & les plus nombreuſes d
charges d'Artillerie pour la ſalve, à ſerrer quelqu
voiles, & particulierement le grand hunier, à e
voyer quelques Officiers à bord du plus puiſſant,
à venir moüiller ſous ſon Pavillon, ſelon que la d
verſité des occaſions exige quelques-unes de ces cé
monies.

Les Vaiſſeaux Marchands ſaluent les Vaiſſeau
de guerre.

Quelquefois parmi les Nations qui peuvent entr
en concurrence, chaque Vaiſſeau de guerre, qui e
ſur la Côte ou à la vue des terres de ſa Nation, r
çoit le *ſalut* du Vaiſſeau étranger, & le lui rend e
ſuite. Le Vaiſſeau qui eſt ſous vent d'un autre, e
obligé de ſaluer le premier.

Par une Ordonnance de 1670. les Villes & For
tereſſes maritimes du Royaume doivent ſaluer le Pa
villon Amiral de treize coups de canon, & il do
leur en rendre cinq. Le Vice-Amiral, le Contre
Amiral doivent ſaluer les Places maritimes chacu
de cinq coups, & elles doivent leur rendre cou
pour coup. Les Cornettes & les Flames ſaluent cha
cun de trois coups, & on leur en rend deux.

A l'égard du *ſalut* que les Vaiſſeaux de Roi
doivent entr'eux par l'Ordonnance de 1671. le Vi
ce-Amiral & le Contre-Amiral ſaluent l'Amiral, e
amenant leurs Pavillons, & abaiſſant leurs haute
voiles. Le Contre-Amiral ſaluë le Vice-Amiral ſeu
lement du canon, & les Vaiſſeaux portant Cornet
te & les ſimples Vaiſſeaux de guerre ſaluent auſſi l
Vice-Amiral ſeulement du canon.

En 1674. Louis XIV. ordonna que ſi le Pavillo
Amiral & l'Etendart Réal des Galéres ſe trouvent e
même Port ou en même rade, & même en préſenc
l'un de l'autre, le premier des Vaiſſeaux d'une Eſ
cadre ſaluë premierement le Pavillon Amiral, &
puis l'Etendart Réal; & c'eſt une régle que quand i
y a pluſieurs Vaiſſeaux de guerre enſemble, il n'y a
que le Commandant qui ſaluë.

Le Pavillon Amiral, & l'Etendart Réal des Gale
res d'une Tête couronnée, ſaluent les premieres le

ces maritimes d'une autre Tête couronnée, quand y viennent mouiller, ou qu'ils paſſent devant, & contentent que ces Places maritimes leur rendent up pour coup.

En tems de paix le Pavillon de France & l'Etendart Royal de nos Galeres rencontrant ſur mer des villons Eſpagnols d'un rang égal, doivent recevoir le *ſalut*, ou ſe le faire rendre par force ſur te même d'Eſpagne. Mais notre Vice-Amiral, no- Galére Patrone, & notre Contre-Amiral rencon- nt le Pavillon Amiral d'Eſpagne, ou l'Etendart yal des Galéres d'Eſpagne, ne font aucune diffi- té de les ſaluer les premiers.

'Amiral d'Hollande plie ſon Pavillon, & ſaluë ſon Artillerie le Pavillon Amiral de France, & endart Royal de nos Galéres, quand il les ren- tre, & les Hollandois rendent le même *ſalut* de e-Amiral à Vice-Amiral, & de Contre-Amiral à tre-Amiral. Mais leur Amiral n'eſt obligé de plier avillon que pour notre Amiral, & ſaluë ſeule- nt le premier de ſon artillerie notre Vice-Amiral notre Contre-Amiral.

os Chefs d'Eſcadre portant Cornette, ſaluent les miers le Pavillon Amiral d'Hollande, & ſe font er les premiers par leur Vice-Amiral, & leur tre-Amiral.

Etendart Royal de nos Galeres ſaluë le premier re Pavillon Amiral, qui lui rend coup pour coup: s ce même Etendart Royal eſt ſalué le premier notre Vice-Amiral; & réciproquement notre Vi- Amiral eſt ſalué le premier par la Galére Patro- mais il rend coup pour coup à la Patrone, qui auſſi ſaluée la premiere par notre Contre-Ami-

Etendart Royal des Galeres de France eſt ſalué remier par nos Places maritimes, ſur quelque ére qu'il ſoit arboré.

ſalut Royal eſt de quinze coups, & quand no- Armée Navale ſaluë le Pavillon Amiral, il ne ond que de quinze coups. Les Galéres ſaluent ours par un nombre pair de coups de canon, & Vaiſſeaux ſaluent toûjours par un nombre i pa- , ſi ce n'eſt à la rencontre de l'Amiral & de l'E- dart Royal; car l'Etendart Royal ayant ſalué d'un nbre pair, l'Amiral lui rendant coup pour coup, ſaë auſſi d'un nombre pair.

SAPE : c'eſt un enfoncement ou deſcente q l'on fait ſous les terres, en les taillant par é.hel de haut en bas, en ſorte qu'on y eſt a couvert côté, & pour ſe couvrir par en haut on jette c madriers, ou des claies couvertes de terre par le t vers de la *ſape*.

Autrefois le mot de *ſape* ſignifioit un trou, qu' faiſoit ſous un édifice pour le démolir. Le travail c *ſapes* eſt fort lent, & la tête toûjours très-danger ſe : on n'y peut jamais employer un grand nomb de Travailleurs, c'eſt ce qui donne le loiſir à l'En mi de venir par des contre-mines faire ſauter la t des *ſapes*.

On diſtingue cinq ſortes de *ſapes*. La *ſape* entie la demi-*ſape*, la *ſape* volante, la double *ſape*, & *ſape* couverte.

La *ſape* entiere ſe faiſoit autrefois par un ſeul ho me, qui après avoir fait un trou de trois pieds profondeur ſur trois de largeur, où il ſe trouvoi couvert, continuoit enſuite ſur l'alignement qu' lui preſcrivoit, en jettant toûjours les terres du c de la Place. Ce travail étoit extrêmement long, quand on vouloit s'en ſervir, on employoit des a nées entieres pour un Siége.

Aujourd'hui la *ſape* entiere ſe fait par des S peurs, qui poſent à couvert des gabions, dont ils f ment les entre-deux avec des ſacs à terre, ou c fagots de *ſape*, & qu'ils rempliſſent de terre à meſu qu'ils les ont poſés, faiſant une tranchée de tr pieds de profondeur, ſur autant de profondeur, q les Travailleurs viennent enſuite agrandir.

La demi-*ſape* eſt lorſqu'on poſe à découvert u certaine quantité de gabions ſur un alignement do né, & qu'après en avoir formé les entre-deux av des ſacs à terre, ou des fagots de *ſape*, on travai à les remplir.

Ces deux ſortes de *ſapes* ſont à préſent les pl uſitées. La premiere, lorſque le feu de la Place violent : & la ſeconde, lorſqu'on peut éteindre feu par le moyen des Batteries, qui ruinent les d fenſes de l'Ennemi, & l'empêchent d'incommod les Travailleurs. Lorſqu'on eſt près de la Place, fait remplir les gabions de bois & de branchag avant de les poſer, pour mettre les Sapeurs plus l'abri.

La *ſape* volante eſt lorſqu'on trace tout l'ouvra

ec des gabions, & que ſans y avoir mis auparavant les Sapeurs pour les remplir, on y fait aller les travailleurs, qui approfondiſſent & forment la tranchée de la grandeur dont elle doit être. Cette maniere ne peut guéres ſe pratiquer que la nuit, & lorſqu'on eſt encore loin de la Place.

La double *ſape* eſt lorſqu'on eſt obligé de ſe couvrir des deux côtés, pour éviter d'être vu de l'Ennemi.

La *ſape* couverte eſt un chemin qu'on fait ſous terre pour mettre les Sapeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laiſſe pardeſſus que deux pieds de terre, qu'on ſoutient s'il en eſt beſoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *ſape*, qu'on ne met guéres en pratique, peut-être très-utile dans certaines occaſions, pour cacher ſon deſſein à l'Ennemi.

Les Sapeurs ſont ordinairement diviſés en Brigades de 6. ou 8 perſonnes. Le premier qu'on appelle Chef de *ſape*, fait rouler devant lui un mantelet dont il ſe couvre, & poſe à ſon côté un gabion, qu'il remplit en même tems de terre, en creuſant un pied & demi de profondeur ſur autant de largeur. Le gabion rempli, il en avance un autre ſur l'alignement marqué, & le remplit, en continuant toûjours de la même maniere.

Le ſecond Sapeur poſe trois faſcines ſur les gabions, remplit & approfondit l'ouvrage du premier d'un demi-pied, l'élargiſſant de même. Les entre-deux des gabions doivent être fermés par des fagots de *ſape*, ou par des ſacs à terre.

Le troiſiéme agrandit l'ouvrage du ſecond d'un demi-pied de largeur, & d'autant de profondeur; & le quatriéme fait la même choſe par rapport à l'ouvrage du troiſiéme; ce qui met le travail à trois pieds de profondeur, & trois de largeur.

Les deux ou quatre Sapeurs reſtans portent pendant ce tems-là les gabions, faſcines, ſacs à terre, & les fagots de *ſape*, à ceux qui travaillent, & ſe tiennent toûjours en état de prendre la place de ceux qui peuvent être tués ou bleſſés.

Lorſque les Brigades ne ſont que de ſix Sapeurs, il faut en mettre deux à chaque *ſape* pour ſe relever alternativement: mais lorſqu'elles ſont de huit; un ſeul ſuffit, parce que les quatre derniers qui ne tra-

vaillent point, peuvent prendre la place des miers, lorſqu'ils ſe trouvent fatigués.

Chaque Sapeur doit devenir à ſon tour Che *ſape*, pour partager également le danger. Les o que chacun doit avoir ſont, une fourche de pour placer le gabion ſans ſe trop découvrir, crochet pour l'arranger, une maſſe pour battre piquets du gabion, & les mieux faire tenir, pioche pour creuſer la terre, une pelle pour la ter, une jauge de *ſape*, pour meſurer l'excava qu'il fait.

La *ſape* va nuit & jour, & ne diſcontinuë jam On peut même en faire pluſieurs à la fois, avancer l'ouvrage. Ainſi ſuppoſé qu'on veuille p ſer la derniere parallele, ce qu'il eſt important faire, on marque l'alignement qu'on veut lui d ner, & l'on met enſuite ſur cet alignement troi quatre *ſapes* detachées, qui pouſſant leurs trava viennent a ſe rejoindre, on fait la même choſe p chaque retour de la tranchée.

A meſure que les Sapeurs ont fini quelques par de leurs ouvrages, on y envoie les Travailleurs, lui donnent 12. toiſes de largeur ſi c'eſt la tranch 15. ſi c'eſt la ſeconde parallele, & 18. ſi c'eſt troiſieme. On met ſur le parapet de celle-ci, & tous les ouvrages qui ſont près de la Place, des à terre, qui laiſſent entr'eux une petite ouvertur pouvoir paſſer le fuſil, & on les couvre par de d'autres ſacs, afin de tirer ſur l'Ennemi ſans vu.

La *ſape* fait une partie conſidérable de la tr chée, & on entend par *ſape* la tête d'une tranch que l'on pouſſe pied à pied, qui chemine jour & n également. En apparence elle avance peu; mais fait beaucoup de chemin, parce qu'elle marche t jours. Pour ſe rendre habile dans le métier des *ſa* il faut de l'apprentiſſage. Un Sapeur y excelle bi tôt, quand le courage & l'amour du gain ſont de partie.

Vôyons comme une *ſape* ſe conduit, & s'ex cute.

Quand l'ouvrage eſt tracé, & les Sapeurs inſtru du chemin qu'ils doivent tenir, on commence faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à te re, fourches de fer, crocs, gros maillets, mas lets, *&c.*

la fait, on perce la tranchée par une ouverture que les Sapeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet a l'endroit qui leur eſt montré.

Le premier Sapeur qui mène la tête, commence à faire place pour ſon premier gabion ; il l'arrange avec le croc de la fourche du mieux qu'il peut, & de façon que la pointe des piquets du gabion déborde le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines où on le charge. Il la remplit enſuite de terre, en allant de biais en avant, & ſe tenant derriere, pour ne ſe pas découvrir. A meſure qu'il remplit le premier gabion, il faut que de tems en tems il frape ſon maillet, ou de ſa pioche contre, pour faire baiſſer la terre.

Après le premier gabion rempli, on en poſe un ſecond ſur le même alignement : on l'arrange, & le remplit comme le précédent. On place le troiſiéme & le quatrieme comme les deux premiers, ſe tenant toûjours ; mais parce que les joints des gabions ſont dangereux, avant que la *ſape* ſoit acheminée on les ferme de deux ou trois ſacs de terre poſés tout ſur bout ſur chaque joint : c'eſt le ſecond Sapeur qui les arrange, après que le troiſiéme & quatriéme les y ont fait paſſer. Le vingtiéme ou vingtiéme gabion poſés & remplis, on reprend les ſacs à terre de la queuë pour les rapporter en avant, afin de les épargner. C'eſt ainſi qu'avec cent ſacs à terre bien ménagés, on conduit une *ſape* depuis le commencement du Siége juſqu'à la fin.

Pour l'exécution de la *ſape*, voici comme elle ſe conduit. Le premier Sapeur creuſe deux pieds & demi de large ſur autant de profondeur. Il laiſſe une banquette de ſix pieds aux pieds du gabion. Le deuxiéme Sapeur élargit de ſix pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait deux pieds de large, & autant de profondeur. Le troiſiéme & quatriéme Sapeur creuſent encore un demi-pied de profondeur, & autant de large par le haut, ce qui revient à deux pieds & demi ſur le fond, les talus parés, & ce qui eſt la largeur qu'on demande pour rendre les *ſapes* parfaites. Il y a quatre hommes à employer de la même façon, afin que les premiers Sapeurs les trouvent ſous la main. Ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions, afin de les rendre fermes, après quoi on les charge de terre.

Quand les quatre premiers Sapeurs ſont las, qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, i appellent les quatre autres, qui prennent leur plac & travaillent avec la même vigueur, juſqu'à ce qu la laſſitude les oblige d'appeller les autres. On ob ſerve que celui qui méne la tête, prenne la quei des quatre à la premiere repriſe du travail; car chi cun d'eux méne la tête à ſon tour, & met un pare nombre de gabions, afin d'égaler le péril & le tr vail. De cette maniere on fait grande diligence quand la *ſape* eſt bien fournie.

Il faut remarquer qu'on marche à la *ſape* non-ſe lement en avant, mais encore de côté ſur le prolo gement de la droite & de la gauche, & pour l'ord naire on voit des cinq ou ſix *ſapes* dans une ſeu tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Celui qui dirige les Sapeurs a ſoin de faire ſerv les gabions & les faſcines à la tête des *ſapes*; & c'e celui qui commande la tranchée qui fait fournir l monde dont il a beſoin.

On fait des liberalités aux Soldats qui portent l faſcines, & par ce moyen les *ſapes* ſont toûjours bi & aiſément ſervies.

Quand on a affaire à des Ennemis éveillés, i canonnent la tête des *ſapes*, avant que le canon de Aſſiégeans puiſſe tirer, & on eſt ſouvent obligé de le abandonner. S'ils le font de jour, on s'en dedom mage pendant la nuit.

A meſure que la *ſape* avance, on fait garnir cell qui eſt faite par les Travailleurs de la tranchée, q l'élargiſſent juſqu'à ce qu'elle ait dix ou douze pied de largeur ſur trois de profondeur. Pour lors el change de nom, & s'appelle tranchée, ſi elle ſer de chemin pour aller à la Place: on la nomme plac d'armes, quand elle eſt diſpoſée pour y placer de Troupes.

Ces ſortes d'ouvrages demandent de l'adreſſe & d l'induſtrie. Ils ſe font avec danger: mais s'ils ſon bien payés, ils ſe pouſſent avec beaucoup de dili gence, le Soldat ſe ſent porté à le faire par l'eſpoi ſans confuſion.

Il y a une choſe à laquelle les Officiers ſont, & doivent toûjours faire attention, c'eſt de prendr garde que les Sapeurs ne s'enivrent à la tête de leur *ſapes*, car ils ſe feroient tuer comme des bêtes. On

œil, en ne permettant pas d'y porter du vin
ne ſoit mêlé de beaucoup d'eau.
prix le plus raiſonnable de la *ſape* eſt de 40.
la toiſe courante, ſçavoir tout le long du travers
ſeconde Place d'armes, & ce qui ſe trouve en-
e & la troiſiéme.
ur la troiſiéme Place d'armes & le travail juſ-
pied du glacis, 2. livres 10. ſols.
ur celle qui ſe fait ſur le plat glacis, 3. livres.
ur celle qui ſe fait ſur le haut du chemin couvert,
res 10 ſols.
ur celle qui entre dans le chemin couvert, 5. li-

ur celle que l'on fait au paſſage des foſſés ſecs,
vres.
s ſont pleins d'eau, & quand elle ſera double,
ne cela arrive quelquefois, il faut payer au dou-
ſelon les endroits où on la fera, 20. livres.
'égard de celle qui ſe fait dans les bréches des
ons des demi-lunes, elle n'a point de prix réglé,
e qu'elle eſt expoſée à tout ce que la Place a de
dangereux : c'eſt pourquoi, ſelon le péril au-
on eſt expoſé, on donne ce qu'on juge à pro-

toiſé ſe fait par un ſeul Ingénieur propoſé pour
a chacune des attaques. Le même fait le compte
Brigades en préſence des Officiers & Sergens,
nt ſoin après de faire diſtribuer aux Eſcouades
ui leur revient ; c'eſt pourquoi ils contrôlent
les jours ce que chacun a fait d'ouvrage, de
ert avec l'Ingénieur qui fait le toiſé, ſur le prix
iels on peut retenir un dixiéme pour les Offi-
& Sergens, afin de les rendre plus exacts à re-
, & faire ſervir les *ſapes*.
obſervant cet ordre, comme tous ſont intéreſ-
ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne ſe
e avec toute la diligence poſſible, & l'on peut
er qu'ils peuvent faire 80. toiſes en 24. heures.
ſurplus, l'Ingénieur chargé de les toiſer, le
faire tous les jours. Il doit toujours laiſſer des
ques ſenſibles à la fin de chaque toiſé, & tenir
ſtre du tout, afin que quand on veut le vérifier,
puiſſe faire ſans confuſion.
80. toiſes à 2. livres la toiſe, font 160. livres.
anchez le dixiéme, montant à 16. livres, il

restera pour les Sapeurs 144. livres, qui distrib
à 24 hommes, font 6. livres pour chacun ; ce
eſt un gain raiſonnable. Ils ne gagneront gueres
vantage dans le courant du Siege, quoique le pri
la *ſape* augmente à meſure qu'ils approchent d
Place, parce que le pet l augmente auſſi : car il eſt
que plus ils en approchent, & moins ils font d'
vrage.

On a accoûtumé de payer quelque choſe de
que le prix de la toiſe courante, pour chaque
pure qu'ils font dans la tranchée, par la raiſon q
y a plus d'ouvrage qu'ailleurs. Cela ſe peut redu
doubler le prix de la premiere toiſe, & rien plus

SAQUER la voile, pour dire ferler, ſerr
ou mettre la voile dedans.

SARRAZINE. *Voyez* HERSE.

SAUCISSE eſt une longue charge de pou
miſe en rouleau dans de la toile goudronnée,
ronde, & roulé en longueur, de ſorte que c
effete de mine regne depuis le fourneau ou ch
bre de la mine, juſqu'à l'endroit où ſe tient l'In
nieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fo
neau.

La *ſauciſſe* peut avoir environ deux pouces
di metre. On met ordinairement deux *ſauciſſe*
chaque fourneau, afin que ſi l'une vient à manqu
l'autre y ſupplée.

On la charge avec un entonnoir, & l'on com
ordinairement 7. onces de poudre, pour un pied
longueur. Comme il y a autant de *ſauciſſes* qu'il
de fourneaux, il faut qu'elles répondent toutes à
même point qu'on nomme le *foyer*. On leur d
donner une égale longueur, le plus preciſement q
l'on peut, faiſant aller en ziczague dans la gale
celles dont les fourneaux ſont moins éloignés que
autres, afin que ces fourneaux jouent tout à la fo
& afin de compaſſer ſi bien les chambres, qu'el
puiſſent s'entr'aider dans leurs effets, ce qui ſe f
en donnant à la diſtance d'un fourneau à l'autre
peu plus de grandeur que celle des fourneaux à
ſurface des revêtemens qu'on veut faire ſauter.

SAUCISSONS ou SAUCISSES, ſont d
fagots faits de troncs d'abriſſeaux, ou de groſ
branches d'arbres, en cela différens des faſcines
qui ne ſont que de menus branchages. Le *ſauciſſ*

ſé par le milieu & par les deux bouts, & ſert couvrir, & a faire des épaulemens.

AUF-CONDUIT eſt la permiſſion par écrit, ou par le moyen d'un Tambour, &c. qu'un Général accorde a un des Ennemis, qui pour affaire, ou pour ſa ſanté, demande à paſſer ſur le terrain qu'il occupe.

SAUMON. *Voyez* PLOMB.

SAUTER, terme de Marine. Le vent *ſaute*, c'eſt-a-dire change, & paſſe d'un rumb a l'autre.

SAUVE-GARDE eſt une protection que le Prince, ou le Général de l'Armée, accorde a quelques Terres ennemies qu'il veut garantir des inſultes & des logemens de ſes Troupes.

On dit : Accorder des *Sauve-Gardes*, envoyer une Garde en *Sauve-Garde*, révoquer des *Sauve-Gardes*. Les *Sauve-Gardes* appartiennent au Général s'il eſt intéreſſé, & il peut etendre tant qu'il veut les *Sauve-Gardes* vivantes.

Quand les François eurent embraſſé le Chriſtianiſme, s'ils étoient en guerre les uns contre les autres, & qu'un des deux Partis voulût faire quelque propoſition de paix, ceux qu'on députoit pour cette affaire prenoient à leur main une baguette bénite à cet uſage, qui leur ſervoit de paſſeport : avec elle ils entroient dans le Pays ennemi, & paſſoient juſqu'au lieu où etoit le Prince, ſans qu'il leur fût fait aucune inſulte. Nos Hiſtoires ne ſont point mention ni de la couleur, ni de la figure, ni des ornemens de cette baguette, ni de la maniere dont on s'en ſaiſſoit. Mais de tout tems chaque Nation a eu quelque ſymbole de cette nature, ſoit pour demander la paix, ſoit pour déclarer la guerre, & pour donner de *Sauve-Garde* à ceux qui étoient Porteurs de ſemblables ordres de la part de leurs Princes, ou de leur République.

La protection que les Généraux d'Armée accordent aux perſonnes, pour empêcher que leurs terres & leurs maiſons ne ſoient pillées, eſt deſignée par un Arrabin ou un Garde particulier qui va dans leſdits lieux, & il s'appelle *Sauve-Garde*. Il a un ordre écrit contenant l'intention du Général. On ſe doit conformer à cet ordre, ſous les peines indi-

Ceux qui ſont envoyés en *Sauve-Gardes* ont cinq ſols par jour, outre leur ſubſiſtence, ſans qu'ils

puiſſent exiger un plus haut payement, ſous pei de concuſſion, & de punition exemplaire. Ces *Sa ves-Gardes* ſont obligés de partir de ces lieux lo que les Armées s'en ſont éloignées de ſix heures chemin, & vont rejoindre leurs Corps, ſans atte dre pour cela l'ordre de qui que ce ſoit. Si on l trouve auſdits lieux vingt-quatre heures après le d part de l'Armée, on les punit de mort ſur le cham ſans aucune forme de Procès.

SAUVE-GARDE, ou TIREVIEILLE, terme Marine, eſt une corde qui ſert pour marcher en ſ reté ſur le màt de beaupré, lorſque les Matelots fo quelques manœuvres de la ſivadiere & du tou mentin. Elle eſt amarrée au bas du beaupré, monte à l'étai de miſaine, d'où elle deſcend po s'amarrer aux barres de la hune de beaupré.

SCENOGRAPHIE, vuë ou aſpect d'u Place de guerre, eſt ſa repréſentation naturell telle que la Place nous paroît quand nous regardo par dehors quelqu'une de ſes faces, & que nous co ſidérons ſon aſſiette, la forme de ſon enceinte, nombre & la figure de ſes clochers, & le ſomm de ſes Bâtimens tant publics que particuliers.

SCIE-ESCOURRE, terme de Command ment uſité dans les Bâtimens à rames, pour ob ger tous les Rameurs a voguer à rebours; c'eſt-à dire, en pouſſant la rame en avant, au lieu de la r rer a ſoi par le mouvement ordinaire.

SCIÉ-VOGUE, terme de Commandement pour revirer la Galére: car alors pour ſeconder jeu du timon, tous les Rameurs qui ſont ſur u des bandes ou côtés, voguent en avant, & tous l Rameurs qui ſont ſur l'autre bande voguent en a riere.

SCIER, en terme de Marine, eſt ramer à re bours, pour ſe retirer en reculant, & revenir ſur ſo ſillage, ſans montrer le flanc ou la poupe. Ce q ſe pratique ſur tous les Bâtimens à rames, pour év ter le revirement, & préſenter toûjours la prouë.

SCIER ſur fer, eſt ramer à rebours, lorſqu'un Galére ou Galiote eſt chargée d'un vent traverſie dans une rade où elle eſt à l'ancre. Ce mouvemer des rames ſoutient le Bâtiment ſur ſon *fer* ou ſo riſſon contre les vagues qui viennent de la mer, e danger de la jetter contre la Côte.

SCORBUT eſt une maladie de mer, qui e

s-dangereuſe, & qui s'engendre particulierement
ns les voyages de long cours, tant par la corrup-
n de l'air marin, que par celle des alimens, de
te qu'ayant alteré toute la maſſe du ſang, elle
mmence à paroître par une grande enflure de gen-
es, & par des ulceres malins qui s'y forment, ce
eſt ſuivi d'une grande infection d'haleine, de
ntité de puſtules ſur tout le corps, & d'une mor-
e langueur, qui ne peut guéres être ſoulagée qu'en
rotant du ſang des tortuës de mer, ou bien en
nant terre, & ſe ſervant de citrons, d'oranges, &
ſemblables fruits ratraîchiſſans.

SCUTE, ou CANOT, eſt un petit Eſquif
ur le ſervice d'un Vaiſſeau.

EC: Vaiſſeau qui met à *ſec*, ou qu'on met à mâts
a co des; c'eſt-a-dire, qui a toutes ſes voiles fer-
s, & ne porte aucune voile, & qui les a toutes
ans

EC: Vaiſſeau qu'on met à *ſec*, ou qui eſt à *ſec*,
t a dire hors de l'eau.

SECANTE eſt une ligne qui coupe un cercle.
y a *ſecante* extérieure & *ſecante* intérieure. La pre-
ere eſt une ligne, qui hors du cercle, la coupe en
rant dedans. La ſeconde eſt une ligne, qui d'un
nt au dedans du cercle coupe en dehors.

SECOND: Compagnie en *ſecond*, Capitaine
ſecond, Lieutenant en *ſecond*.

ompagnie en *ſecond*, eſt une Compagnie compo-
de la moitié des hommes d'une autre Compa-
e: ce qui s'eſt ſeulement pratiqué dans la Cava-
e.

Capitaine en *ſecond* ou Capitaine Réformé en
d, & Lieutenant en *ſecond*, ſont des Officiers
formés, dont les Compagnies ont été licenciées,
is qui ſervent dans d'autres.

SECOND: Vaiſſeau *ſecond* eſt un Vaiſſeau
Guerre deſtiné à eſcorter & ſecourir un Vaiſſeau
villon: de ſorte que les Vaiſſeaux, montés par les
ciers Généraux, ont un *ſecond* de l'avant, & un
ond de l'arriere; ce qui s'appelle encore Vaiſſeau
telot.

SECOURIR une Place, c'eſt faire lever le
ge à une Armée qui l'attaque.

On ſecourt un Allié, en aſſemblant ſes forces, en
ant diverſion, en fourniſſant de l'argent, des
nitions, & autres beſoins militaires. On ſe fait

mettre en main des Places de ſureté, pour avoir d gages de fidélité, & un paſſage pour ſe retirer.

Le ſecours qu'on veut donner à une Place aſſ gée conſiſte ou en hommes, ou en munitions, en vivres. On proportionne la diſpoſition du ſecou qu'on veut faire entrer à la maniere qu'on deſi qu'il ſoit, c'eſt-à-dire, que s'il ne s'agit que d'i troduire dans la place un nombre d'hommes po en fortifier la Garniſon, ou un convoi de vivres po en augmenter les proviſions ou l'un & l'autre to enſemble, on tâche de le faire avant que les Ligr de circonvallation & contrevallation ſoient parf tes : les difficultés qu'elles oppoſent ſont très-difficil à ſurmonter, elles ne ſont cependant pas impoſſib à vaincre, mais on ne peut donner des régles certa nes ſur cela. Il faut de néceſſité que ce ſoit la diſp ſition des lieux, & celle de l'ennemi qui en dé dent.

Celui qui conduit l'entrepriſe s'inſtruit ſi bien ſes diſpoſitions, qu'il n'ait pas beſoin d'autre gui que de lui-même. Si ce ſont des Troupes qu'on ve jetter dans une Place, il faut qu'il ſe ſouvienne q c'eſt de l'Infanterie qui y eſt néceſſaire, & non p de la Cavalerie. Les Cavaliers qui ſont chargés d'i troduire de la poudre dans une Place, ont ſoin la mettre dans des ſacs de cuir, de peur que poudre, ſi on la mettoit dans des ſacs de toile ſe répande le long du chemin.

La meilleure maniere de ſecourir les Places eſt d aller avec une bonne Armée ; pour combattre ce de l'Aſſiégeant, de quelque maniere qu'elle ſoit po tée, afin de la contraindre de lever le ſiége. Si da cette occaſion il y a une Armée d'obſervation, ſi celle qui aſſiége ſort des Lignes pour venir au-d vant pendant l'action, pourvu que l'occaſion ſe pr ſente de jetter des Troupes ou d'autres ſecours da la Place, il en faut profiter à cauſe du ſuccès i certain de l'entrepriſe. Cette action doit être co certée avec le Gouverneur par le moyen des eſpion afin qu'il faſſe de ſon côté des efforts pour ſe do ner tout ce qu'il a beſoin pour faire une vigoureu réſiſtance.

Mais ſi l'Ennemi ne ſort point de ſes retranch mens, & qu'il faille l'y forcer, un Général a de partis à prendre. Le premier eſt d'attaquer en lign déployées une partie de la circonvallation, ſépar

l'autre par quelque riviere, ruiſſeau, ou autre filé, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'enne- à combattre. Pour cet effet il fait paroître quel- s Corps de troupes de l'autre côté, pour y tenir échec celles qui y ſont en garde : ſi elles vont au ſours du côté de l'attaque, ces Corps ne manquent de profiter de leur abſence, pour pénétrer dans Lignes, & pouſſer s'il eſt poſſible juſqu'aux tran- es, ou du moins faire une puiſſante diverſion. Le ſond parti eſt d'attaquer le retranchement par têtes colomnes ; on les forme en divers endroits : dans cas on choiſit les plus foibles, d'où on puiſſe plus aiſément pénétrer juſqu'à la Place. Quelques ſures que l'Aſſiégeant prenne il ne lui eſt gueres ſible d'en prendre d'aſſez juſtes pour s'oppoſer à ſortes d'attaques ; car en faiſant une diſpoſition blable, en oppoſant colomne co..tre colomne, il e peut ſans être obligé de dégarnir preſqu'entiere- t le derriere de ſes parapets, & ſans s'expoſer re emporté par ces endroits. Il eſt infiniment aiſé à l'Aſſaillant de donner le change, qu'il ne eſt facile de s'en garantir.

Mais comme on ne peut *ſecourir* une Place aſſié- qu'en quatre manieres ; 1°. par de petits ſecours entrent à la dérobée ; 2°. en attirant l'Aſſié- t hors des lignes, ſous prétexte d'une bataille, détachant en même-tems d'un autre côté des upes qui ſe font jour à travers les endroits des es les plus dégarnis ; 3°. en mettant le ſiége de- une autre Place auſſi conſidérable que celle n attaque pour faire diverſion ; 4°. enfin en quant les lignes de circonvallation, on peut s'y oſer de cette façon.

n empêche les petits ſecours par la Circonval- n & les Gardes avancées. On previent les ſe- s en ne ſortant jamais des lignes, à moins qu'on oit en état de laiſſer dans la Tranchée un nom- de Troupes ſuffiſant pour s'oppoſer aux ſorties l'Aſſiégé, qu'on ne ſoit aſſuré que l'Ennemi ne ſecourir la Place, que par l'endroit où on va aquer, ou qu'on ne puiſſe mettre des Troupes les autres endroits par où il pourroit envoyer détachemens, & que l'Armée qu'on fait marcher re lui ne ſoit auſſi nombreuſe que la ſienne.

n remedie à la diverſion en preſſant vivement le , qu'on a commencé, pour être en état après

la Ville prise, d'aller secourir celle que l'Ennemi at
que avant qu'il l'ait contrainte à se rendre. Enfin
se met facilement à l'abri de l'attaque des Lignes
une Armée d'observation, qui prenant toujours
postes entre la circonvallation & l'Ennemi, l'em
che d'approcher.

Mais lorsqu'on n'est pas en état d'avoir deux
mées pour le siege d'une Place, ce qui arrive qu
quefois, l'attaque des Lignes est alors extrêmemen
craindre, a cause de la trop grande étendue de la
convallation. Dans ces occasions il faut faire co
truire les Lignes le plus solidement qu'on peut,
faire les parapets à l'épreuve du canon, les faire bi
fasciner a mesure qu'on les éléve, y mettre des tr
ses, en élargir le fossé jusqu'a 18. pieds pour
moins, & mettre des palissades sur le bord de la co
trescarpe, ensorte cependant que leur elévation n'e
pêche pas le feu des Lignes.

Il seroit encore mieux de mettre ces palissade
14. ou 15. toises loin du bord où on les planteroit
les faisant pencher vers la Campagne d'un angle
45. degrés & tenant leur tête élevée de 3. pie
Dans cette situation elles arrêteroient tout court l'e
nemi, qui ne pourroit les arracher, & qui aur
cependant beaucoup à souffrir du feu de la Ligne.

On auroit encore l'avantage de l'incommoder
des grenades, dont les éclats passeroient à travers
entredeux des palissades: au lieu que celles qu'il j
teroit, ne pouvant à cette distance s'élever jusqu'
dessus du parapet, retomberoient dans le fossé. Co
me il est rare que la circonvallation soit égalem
accessible de tous côtés, & qu'il se trouve souv
des rivieres, étangs, marais & des ravins, ou
escarpemens qui en fortifient une bonne partie.
moyen ne seroit pas si difficile qu'il le paroît d'
bord, puisqu'il n'y auroit qu'à planter ces palissa
dans les endroits les plus foibles & l'on en tire
cependant une grande utilité.

SECRET: pour que tout soit *secret* & que ri
ne transpire chez l'Ennemi, un Général doit délibe
avec plusieurs, resoudre avec peu ou seul. Il fa
qu'il cache son dessein à l'Ennemi, s'il le découv
le changer.

Il doit se donner de garde des Espions de l'E
nemi, garder bien les prisonniers, ne souffrir ni
vagabons, ni les inconnus dans l'Armée, ne se
fi

aux Deſerteurs, punir rigoureuſement ceux qui des correſpondances avec l'Ennemi, ou qui revelent le *ſecret*. Feindre, endormir l'Ennemi quand on a un deſſein, tâcher de faire croire par des marques apparentes qu'on en a un autre : ſi l'on eſt fort, feindre d'être foible, & au contraire faire mine d'attaquer un lieu & fondre ſur un autre.

SECRETAIRE : chaque Compagnie des Regimens Suiſſes a un Secretaire, c'eſt-à-dire, un bas Officier, qui fait les affaires de la Compagnie, achete les ſouliers & les habillemens des Soldats, qui en ont beſoin, & tient Regiſtre de ce qu'il fournit. Ils le nomment *Muſterſchretber*.

SECRETAIRE Général d'Artillerie : le Grand-Maître le nomme, & lui donne ſes Proviſions. Il a ſoin de toutes les expéditions qui regardent l'Artillerie, & les contreſigne. Le Roi paye ſes appointemens.

SEILLURE, ſillage, eau, houage, ou ouaille, eſt la trace navale, ou le chemin du Vaiſſeau.

SEL : celui que l'on connoit dans l'Artillerie, eſt le *ſel leſſivial*, qui eſt fixe, & que l'on tire du ſalpêtre par pluſieurs lavages ou leſſives d'eau chaude, qu'on fait enſuite évaporer. Ce *ſel* rougit les viandes. Pour que le ſalpêtre ſoit pur & bon, il faut qu'il ſoit ſans *ſel* & ſans graiſſe. On ſubmerge tout le *ſel* qui provient du ſalpêtre.

SEMELLE eſt une planche de bois aſſez épaiſſe, qui ſe place entre les deux flaſques d'un affut, & ſur laquelle la piéce de canon repoſe.

SEMELLE eſt auſſi un aſſemblage de trois planches miſes l'une ſur l'autre, & taillées en demi ovale, ou en ſemelle de ſoulier, qui ſervent aux Barques & aux Belandes, pour aller à la bouline. Chacun de ces Bâtimens a d'ordinaire deux *ſemelles* pendues à chaque côté de ſon bordage, quand il faut aller à la bouline, ſoit à ſtriborb, ſoit à basbord, on laiſſe tomber à l'eau celle qui eſt ſous le vent pour empêcher le Bâtiment de dériver, & l'autre *ſemelle* demeure pendue au bordage juſqu'au premier revirement.

SEMESTRE eſt un congé de pluſieurs mois, accordé tous les ans par le Roi à un tiers des Officiers de chaque Regiment pour qu'ils vaquent à leurs affaires particulieres & qu'ils travaillent au re-

tabliſſement de leur Compagnie. Le jour que leur congé expire, les Officiers ſont tenus de ſe rendre à leur Garniſon.

SENÉCHAL de France : la dignité de Sénéchal de France, eſt la premiere & la plus ancienne. Elle a commencé ſur la fin de la ſeconde race. Sous les premiers régnes de la troiſiéme, les Sénéchaux furent nommées Princes de la Milice Françoiſe.

Les Grands Sénéchaux de France ont été

Geoffroi I. Comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonelle*, ſous Lothaire I. l'an 978.

Guillaume ſous Henri I. en 1060.

Raoul ſous Philippe I. en 1065.

Frederic ſous le même Roi en 1071.

Robert, ſous le même Roi, en 1079.

Hugues dit Eudes Chalo, en 1083.

Gervais en 1085.

Guy de Monlhery, dit le Rouge, en 1093.

Hugues, Seigneur de Crecy, en 1107.

Anſeau de Garlande en 1108.

Foulques, dit le Jeune, Comte d'Anjou en 1111.

Guillaume de Garlande en 1118.

Etienne de Garlande en 1120.

Raoul Comte de Vermandois en 1131.

Thibaut, dit le Bon, Comte de Blois & de Chartres, ſous Louis VII. en 1152.

Après la mort de Thibaut en 1191. ſous Philippe Auguſte, cette Charge en titre, ceſſa d'être remplie en France par nos Rois.

SENTINE, terme de marine, qui ſe prend indifféremment pour la vitonnerie, ou pour l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. L'équipage ſe réjouit quand la *ſentine* put extrêmement, car cela ſuppoſe que le Vaiſſeau ne fait guere d'eau.

SENTINELLE eſt un Soldat tiré du corps de Garde, poſé ſur quelque terrein pour aſſurer par ſa vigilance, & par ſa fidélité un Corps de Troupes ou quelque Poſte contre les ſurpriſes de l'ennemi.

Voici la maniere dont on diſpoſe les *Sentinelles* dans une Place, & comme elles ſe doivent comporter dans les différens Poſtes qu'elles occupent.

On en met une au bout des glacis pour y arrêter les chariots ou autres voitures, juſqu'à ce qu'elle ait ſçu ſi le paſſage ſur les ponts eſt libre : deux autres à la premiere barriere : une à la chaîne du pont-levis de la demi-lune, avec ordre de la lever à la moindre alarme, une au-deſſus de la porte de cet Ou-

age pour découvrir dans la Campagne, avec or-
e d'avertir ce qu'elle y voit & de ce que les *Senti-*
lles avancées lui crient, pour en avertir le Corps
Garde ; une ſur l'angle ſaillant de la demi-lune,
ur découvrir auſſi à la Campagne & dans le foſſé ;
e devant les armes du Corps de Garde, poſté à
te demi-lune, avec ordre d'avertir & faire paſſer
voix pour tout ce que les autres *Sentinelles* crient.
e doit auſſi avertir de l'heure qu'elle entend ſon-
, afin que les Caporaux puiſſent relever les *Sen-*
elles à tems.

Outre ces *Sentinelles*, il doit encore en avoir une
che le pont & la baſcule, ſur la communication
la demi-lune à la porte intérieure, avec ordre
ſi de la lever en cas d'alarme ; une joignant le
t levis intérieur, avec ordre de ne le laiſſer ja-
is embarraſſer, de ne ſouffrir aucune voiture
ſus qu'autant de tems qu'il lui en faut pour le tra-
ſer, & de faire paſſer la voix ; une au-deſſus de
voute de la porte intérieure, pour découvrir tou-
les autres, avec ordre d'avertir de ce qui ſe paſſe
s le dehors, & une devant les armes du Corps
Garde poſté en cet endroit, avec ordre de n'en
ſer aucune aux Soldats qu'en preſence de leur
poral, d'avertir ce qu'elle entend par le paſſage de
voix, de ce qui ſurvient du côté du dedans de
Ville : elle doit auſſi avertir de l'heure que l'hor-
e ſonne.

es *Sentinelles* ainſi poſées, celle qui eſt devant
armes du Corps de Garde intérieur, & celle qui
au bout du glacis doivent arrêter les chariots ou
res voitures qui ſe preſentent pour ſortir, ou pour
rer, juſqu'à ce qu'elles ſçachent par le retour de
oix, ſi le pont n'eſt point occupé par le paſſage
quelque autre. A cet effet la *Sentinelle* qui eſt du
é, où une voiture veut ſortir ou entrer, la fait ar-
r à une certaine diſtance, & crie en même-tems,
ête là-bas. Toutes les *Sentinelles* qui ſont ſur la
mmunication, font paſſer la voix juſqu'à la der-
re, qui répond *marche* ou *arrête* : cette parole
de même rapportée par le paſſage de la voix, &
oiture arrêtée doit s'y conformer, ſoit pour con-
uer ſa marche, ſoit pour attendre.

Si les *Sentinelles* avancées découvrent quelque lon-
file de chariots chargés de foin, ou d'autres
ſes, dans leſquelles on auroit pu cacher quelques

Soldats pour une surprise, elles doivent aussi-tôt en avertir le Corps de Garde de la demi-lune, lequel avertit celui de la porte intérieure. On doit faire ensuite un détachement pour les aller reconnoître, les visiter avec toute l'attention possible & examiner surtout si les Charretiers ou autres Conducteurs n'ont point d'armes courtes cachées sous leurs habits. Après avoir averti le Gouverneur de l'arrivée de ces chariots, s'il ordonne de les laisser entrer, on doit observer que ce ne soit que deux ou trois à la fois; ensorte que la communication ne soit jamais entierement occupée ni embarrassée. Il faut sur-tout avoir attention aux ponts-levis, aux bascules & aux barrieres. Les *Sentinelles* n'y doivent jamais laisser arrêter personne, ni quoi que ce soit; elles doivent de plus obliger les voitures, les chevaux & les personnes qui y passent, de ne le point faire en courant.

Outre les *Sentinelles* qui sont tirées du Corps de Garde de la porte pour être employées, comme nous l'avons dit, ce poste en fournit encore sur les remparts: elles y sont posées pendant le jour sur les angles saillans des Bastions, pour découvrir ce qui se passe dans les dehors & à la Campagne, & pour prendre garde au canon qui est sur la barbette, sur laquelle ils ne doivent laisser monter qui que ce soit, que ceux qui en ont le droit pour faire leur fonction, comme les Officiers d'Artillerie, & les Ingénieurs, lesquels néanmoins doivent s'y faire conduire par le Caporal du poste.

Ces *Sentinelles* ne doivent aussi laisser passer aucun Bourgeois, ni Etranger sur les remparts, à moins qu'ils n'y soient conduits par quelques Fusiliers; ce qui marque que c'est avec la permission du Gouverneur, qui ne la doit accorder qu'avec beaucoup de circonspection, parce que tout lui doit être suspect. La nuit on pose des *Sentinelles* sur tous les angles & au milieu des courtines, & alors il n'y a plus que les Officiers qui font la ronde, qui puissent y passer.

Il y a aussi plusieurs endroits en-dedans de la Ville ou l'on doit mettre des *Sentinelles*, que l'on tire des Corps de Garde qui en sont le plus à portée, sçavoir aux portes du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, de l'Evêque, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers ayant Lettres de service, des Directeurs & des Inspecteurs Généraux, de l'Intendant,

du Commissaire Provincial des Guerres, du Trésorier de l'Arsenal, de tous les Magazins à poudre, d'artifice & des vivres, & fourrages de l'Hôpital, du puits, des citernes publiques, & de la prison. Toutes ces *Sentinelles* ont des consignes, suivant le lieu où elles sont en garde.

Quand le Gouverneur entre ou sort, la *Sentinelle* doit avertir le Corps de Garde, en criant : *alerte, voilà le Gouverneur*. Aussi-tôt la Garde doit se mettre en haie, sans armes, à moins qu'il n'ait la dignité de Général. En ce cas elle les prend & lui rend les honneurs qui lui sont dûs suivant sa dignité. On en use de même pour le Lieutenant de Roi : mais on ne bouge point pour le Major, à moins qu'il ne commande dans la Place. Dans cette circonstance l'un ou tel autre que ce soit, jouissent des mêmes honneurs.

S'il entre ou sort aussi quelque Officier Général, ayant Lettre de service, la Garde en use aussi à son égard suivant sa dignité. On prend encore les armes pour les Cardinaux, & quelques Généraux d'Ordre ; mais sur-tout si le S. Sacrement passoit proche où à la vue de quelques Corps de Garde que ce soit, on doit prendre les armes, les presenter un genou en terre & le tambour doit battre aux champs.

Pour les *Sentinelles* que l'on pose dans une Armée campée, & aux environs, comme elles sont connues je n'en ferai point le detail. Il n'y a point de Militaire, pour peu qu'il ait fait campagne, qui ne sçache combien il est nécessaire d'y employer de *Sentinelles*. De plus au mot de GARDE je me suis assez étendu sur celles que l'on monte à l'Armée.

ESP de Drisse, terme de marine, bloc d'issas, ou roc d'issas, est une grosse piéce de bois, mise debout sur la carlingue, d'où elle s'éléve sur le pont, & est garnie par le bout d'enhaut de trois ou quatre roues de poulie, tant pour faire la manœuvre de la drisse ou issas, que pour le service de la grande drisse ; lorsqu'on veut isser & amener, soit les basses voiles, soit les mâts de hune, ce qui se fait souvent par le secours du cabestan. Il y a deux *Esp de drisse*, un pour le grand-mât, l'autre pour le mât de misaine, & chacun est élevé au pied de son mât.

SERGENT d'Armes : les *Sergens d'Armes*, dits en Latin, *Servientes armorum*, furent une Gar-

de inſtituée par Philippe-Auguſte pour la conſerv tion de ſa perſonne.

La Compagnie des *Sergens d'Armes* étoit au moi de cent cinquante où de deux cens hommes, pui que Philippe de Valois voulant en faire une réforn les réduiſit au nombre de cent.

Ces *Sergens d'Armes* étoient des gens de diſtin tion, qui ſous Philippe-Auguſte, étoient tous er ployés à la Garde de ſa perſonne, mais qui dans ſuite, comme ſous Philippe le Bel, ne ſervoient p que par Quartiers, & la Garde des Châteaux d Frontieres leur étoit confiée.

Ils avoient pour Armes la Maſſe d'armes, l'arc les fléches. Depuis Philippe-Auguſte, juſqu'a Cha les VII. la Garde des *Sergens d'Armes* eſt bien di tinctement marquée dans l'Hiſtoire & dans les Eta de la Maiſon de nos Rois.

Charles V. Regent du Royaume, pendant la priſe de Jean ſon Pere, caſſa les *Sergens d'Armes*, n'en conſerva que ſix. Sous Charles VI. on en trou ve huit, dont la moitié ſervoit par mois alternat vement.

SERGENT eſt un Officier d'une Compagn d'Infanterie, & le premier des Hautes-payes : commande ſouvent de petits Détachemens, & ent autres fonctions, il fait garder les diſtances & dre ſer les files & les rangs.

Chaque Compagnie aux Gardes a ſix Sergens toutes les autres Compagnies d'Infanterie en o deux chacune. Le Sergent tient un rôle du nomb des Soldats, de leurs logemens, les viſite ſoir matin, ſur-tout apres que la retraite eſt battu C'eſt lui qui poſe les Corps de Garde, & les Sentin les dans les endroits que le Major a marqués, doit les viſiter ſouvent.

Un Sergent de chaque Compagnie tous les ſoi ſe rend a la Place d'armes, pour recevoir l'ordre Major, autour duquel ils s'aſſemblent en rond & chapeau bas Ils écoutent le commandement Major, qui dit enſuite a l'oreille de celui qui eſt à droite, le mot lequel fait le tour du cercle, & r vient au Major qui connoît par-là ſi tous l'ont bi entendu.

Quand une Compagnie marche le poſte d'un Se gent eſt ſur les ailes pour faire dreſſer les rangs d files, & empêcher que le Soldat ne s'écarte.

t reçoit les vivres & les munitions d'une Com-
, qu'il donne enſuite aux Caporaux qui en
repartition à leurs Eſcouades. Tout le détail
Compagnie roule ſur le Sergent, & c'eſt lui qui
t le Soldat au maniement des armes.

nom de Sergent eſt un des plus anciens de
ui ſoient reſtés dans les Troupes. Ce nom ſe
t à tous ceux qui étoient dans le ſervice, ſoit
alerie ou d'Infanterie, qui n'étoient ni Gen-
s, ni Ecuyers, ni Archers, ni dans le corps
auds, ni dans quelques autres qui avoient des
articuliers, & qui d'ailleurs, n'étoient ni
s, ni Vivandiers, ni du nombre d'autres gens
coutume de ſuivre les Armées.

oſtes que les Sergens occupoient, & qu'ils oc-
, les rangs ou les files qu'ils dirigent, leur
curé leur dénomination. Ce nom ne vient pas
in *Serviens*, comme je l'avois cru après
autres.

eneton dans ſon *Hiſtoire de la Guerre* m'ap-
ue le Sergent, qui trouvoit dans ce mot La-
mologie de ſon titre, étoit un Gentilhomme,
dant que la Milice des Fieffés fut en vigueur,
nu par la nature de ſon Fief, dit de Sergen-
à un ſervice Militaire envers ſon *Suzerain*,
it du rapport aux fonctions d'un Adjudent.
ergent noble avoit ſoin de raſſembler les
x de ce Suzerain, pour en compoſer une
re, quand il falloit aller à la guerre.

ergent de *Bande* eſt différent. Il faut borner
logie du nom de celui-ci dans notre François,
ire venir de *ſerre-Gens*, ce qui ſera ſuffiſant
ontrer que cet Officier tenoit la queue des
oppoſition des Hauts-Officiers qui en tenoient
& qu'il étoit là pour faire ſerrer ces files ſe-
ommandement qui en venoit d'en-haut. En-
s les *Sergens* d'Eſcouades. Le Capitaine en
oit un qui à l'exemple du Maréchal des Lo-
ne *Bande* de Cavalerie devenoit un homme
e de la *Bande*, & une eſpece de Major par-
, qui faiſoit prendre aux Soldats leurs ar-
ens, & inſtruiſoit les nouveaux Militaires
olutions de guerre.

d les *Bandes* furent enregimentées, ces *Ser-*
Bandes répondoient à un Officier, qui étoit
de Corps ou de Regiment. Et comme cet

Officier étoit pris entre les Capitaines ou les Lieu nans du Corps, il fut appellé *Sergent Major de B taille*, où ſimplement *Sergent de Bataille*. Pc mettre de la diſtinction entre lui & les *Se gens Bande*; & les *Sergens de Bataille* étoient à leur tc ſubordonnés aux *Sergens Généraux de Bataille*, étoient pris d'entre les Meſtres-de-Camp. Pour *Sergens de Bande*, ils furent reſtreints ſous Lo XII. à ces Officiers ſubalternes, que nous appelle aujourd'hui ſimplement *Sergent*.

SERGENT de Bataille. Cette Charge ét conſidérable dans les Armées de France. Les S gens de Bataille avoient du commandement dans Armées, & faiſoient auſſi les fonctions des Inſp teurs d'aujourd'hui Mais c'étoit un grade inféri à celui de Maréchal de Bataille.

Le Maréchal Duc de Navailles en 1646. ennu de n'être que ſimple Colonel, demanda d'être *Serg de Bataille*, Charge qui étoit alors au-deſſus des M tre-de-Camps, & on lui en donna le Brevet. M. la Motte Houdancourt l'a été auſſi avant que d'ê Maréchal de France.

On trouve le titre de Sergens de Bataille dès tems de François I. Mais ces Sergens de Batai alors n'étoient que des Sergens de Bande. Il y av du régne de ce Prince des Sergens Généraux de B taille, qui étoient des Officiers de diſtinction & avoient le même emploi, peut-être dans une Arm qu'à aujourd'hui un Major Général.

Il y a eu des Sergens de Bataille ſous Henri I Cette Charge enfin paroît avoir ceſſé depuis la pa des Pyrenées. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mil Françoiſe, croit que les fonctions des Officiers, ſ Maréchal, ſoit Sergent de Bataille, ont varié ſel la volonté des Princes & des Miniſtres de la Guerr que la Charge de Sergent de Bataille a été très-con dérable, mais que dans la ſuite on a mis au-deſ de lui un Officier, à qui on a donné le titre de M réchal de Bataille, en lui attribuant avec la préſéa ce les principales fonctions du Sergent de Batai

Il y a dans les Troupes d'Allemagne & d'Eſpagn des Sergens Généraux de Bataille, qui ont chac le même commandement que nos Maréchaux Camp ont dans nos Armées. Ils ont des Sergens G néraux de Bataille d'Infanterie, & des Sergens G néraux de Bataille de Cavalerie. Mais un Serg

Génér.

énéral de Bataille d'Infanterie, n'a nul rapport à Cavalerie & à l'Artillerie, de même celui de la avalerie ou de l'Artillerie, ne ſe mêle point de nfanterie. Les Sergens de Bataille, quand il y en a dans les Armées de France, n'ont point été par-gés dans leurs fonctions comme dans les Armées Allemagne & d'Eſpagne.

Il ne me reſte plus rien à dire ſur l'antiquité & rigine du nom de Sergent. Mais pour revenir aux rgens d'aujourd'hui, qui ſervent dans l'Infanterie dois dire qu'outre les Garçons Majors, on choiſit Sergent des plus entendus, qui eſt chargé des mes fonctions, ſous le nom de *Sergent Major*. fait à l'Armée l'Office de Wague-Meſtre pour le n des Equipages.

SERMENT : prêter *ſerment* : ceux qui ſont re-us des Charges, tant de la Couronne & de la aiſon du Roi, que des autres Charges & Offices, t Militaires de terre & de mer, ſoit de Juſtice & Finances, par une Ordonnance du 17. Janvier 12. ne peuvent recevoir les gages, penſions, ap-ntemens attribués à leurs Charges que du jour de preſtation du *ſerment*.

Ceux qui ſont pourvus des Charges de la Cou-ne & de la Maiſon du Roi, prêtent *ſerment* en-les mains de Sa Majeſté. Les Officiers d'Artil-e entre les mains du Grand-Maître de l'Artillerie. s Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Pro-ces, les Gouverneurs des Places, les Commiſſai-des Guerres & autres, ſont tenus par leurs Provi-ns de prêter *ſerment* entre les mains du Roi, de le Chancelier, ou de Meſſieurs les Maréchaux France, & ils ne peuvent recevoir leurs gages, ils ne l'ayent fait.

Il en eſt de même des Meſtres-de-Camp, Colo-s & autres Officiers des Troupes, qui ſont tenus prêter leur *ſerment* entre les mains des Commiſ-es ; mais les Treſoriers ne ſont pas obligés de porter l'Acte de preſtation de ces *Sermens* pour oriſer leurs *ſermens*.

SERPE, *voyez* OUTILS à Pionniers.

SERPE d'armes, arme offenſive, & qui appro-e de la figure d'une *ſerpe* à l'ordinaire.

SERPENTEAU, cercle de fer muni de pe-is grenades chargées, & de pointes aigues qui ſe

jettent ſur une brêche.

SERPENTEAU eſt encore une fuſée re plie d'une compoſition, & pliée de maniere qu tirant elle ſe tourne & s'élance en pluſieurs man res différentes.

SERPER : en terme de marine, eſt le l'ancre. Mais le mot eſt affecté à la navigation Galeres & des Bâtimens de bas-bord, qui ont riſſons.

SERRAGE, ou ſerres d'un Vaiſſeau. C' l'aſſemblage des planches qui font le revêtement lambris intérieur du Vaiſſeau. Ce qui s'appelle encore des vaigres, & ce dernier mot eſt mie reçu. Le revêtement extérieur s'appelle bordage.

SERRE Boſſes, terme de marine, ſont cordages amarés aux boſſeurs & aux environs, p tenir & arrêter les ancres ſur les hanches du Va ſeau.

SERRE file, eſt le dernier rang d'un Bataill qui en termine la hauteur, & en forme la que Quand on a doublé les rangs en avant, le Bat lon ſe remet par le *ſerre-file*.

SERRE demi-file : c'eſt le rang du Bataillo qui termine la moitié de la hauteur du même Bat lon, & qui marche devant le demi-file. Ainſi Bataillon étant à ſix de hauteur, le troiſiéme ra qui termine la moitié de cette hauteur eſt le ſer demi-file. A droite par ſerre-demi-file doublez rangs en arriere. Pour exécuter ce commandem les rangs qui ſont depuis le chef de file, juſqu demi-file, font demi-tour à droite, & le ſerre- mi-file marchant le premier vient doubler ſur ſerre-file, & le chef de file ſur le demi-file.

SERRER le vent, s'approcher du vent, c' prendre l'avantage d'un vent de côté, bouliner plus qu'il eſt poſſible, ſe ſervir d'un vent de bo line, autant que l'on peut le mettre au lit du ver aller au lof, ſe tenir au lof, & au plus près du ve

SERRER de voiles, c'eſt porter peu de voil ou larguer, & filer les manœuvres, ce qui eſt contraire de faire force de voiles.

SERVICE en terme de Guerre : faire ſon *ſervice*, être de *ſervice*, c'eſt ou monter la Garde être commandé pour un Détachement, ou pour tranchée, ou pour tout ce qui concerne le dev

un Militaire. Etre de *service* chez le Roi, c'eſt y
ſſer ſon Quartier, qui eſt de trois mois.

SERVIR, en terme de marine, c'eſt mettre
a voile ou porter quelque voile particuliere.

SETIE, ou Barque. *Voyez* BARQUE.

SEUILLET, terme de marine, eſt la plan-
e qui ſe met ſur la partie inférieure du ſabord pour
uvrir l'épaiſſeur du bordage, & empêcher que l'eau
pouriſſe les membres du Vaiſſeau.

SIEGE, eſt le Campement d'une Armée au-
ur d'une Place qu'elle veut attaquer. On dit : faire
ſiége d'une Ville, preſſer le *ſiége*, lever le *ſiége*.

Les François, ſous la premiere & ſeconde Race,
voient dans pluſieurs choſes, ſoit pour l'attaque,
t pour la défenſe des Places, l'ancienne maniere
s Romains. Les Gaulois ſubjugués par les armes
omaines, l'avoient appriſe d'eux, & les François
tant rendus maîtres des Gaules, avoient dû profi-
des connoiſſances des Gaulois. Mais juſqu'au tems
Charlemagne, qui perfectionna l'Art Militaire en
ance, il s'en fallut bien que les François égalaſſent
cela les Romains. On ſuivit la même méthode
us les premiers Rois de la troiſiéme race, quoi-
'imparfaitement. L'Art Militaire tomba en déca-
nce, depuis Louis le Débonnaire. Philippe Au-
ſte en fut le reſtaurateur.

Les premiers François à l'exemple des Romains,
ur emporter bruſquement une Place, ne faiſoient
int de circonvallation, mais partageoient leur Ar-
ée en trois Corps, qui formoient chacun un cer-
tout à l'entour, & inveſtiſſoient la Ville. En ſe
éparant à un aſſaut, ou ſe préſentant à une eſca-
de, ils étoient ſoutenus par leurs Archers & Fron-
urs, qui tiroient contre les Soldats des remparts,
montant à l'eſcalade, ils ſe couvroient de leurs
oucliers.

Juſqu'à Philippe Auguſte, on ne ſçait ſi les Fran-
is ont mis en uſage les lignes de circonvallation &
contrevallation, il n'en eſt point fait mention
ns nos Hiſtoires. Les tours de bois furent fort en
age avant l'invention du canon, ainſi que des Forts
diſtance en diſtance dans les lignes, & ces re-
outes ſe nommoient baſtides, & ſous Charles VII.
la s'appelloit aſſiéger par baſtides.

Les élévations de terre liées avec des faſcines, ſou-
nues par les côtés de claies, & de troncs d'arbres,

que les Romains appelloient, aggar, étoient auſſ
uſage ſous Philippe Auguſte, & ſon ſucceſſeur.
puis Philippe de Valois a la faveur des targes ou
vois qu'on fichoit en terre par la pointe, &
étoient a l'epreuve des fleches, on faiſoit ava
les machines & les tours de bois qui avoient
roues; on conſtruiſoit des galeries dans le fo
pour attacher le Mineur a la muraille, ou pou
rompre avec le belier

L'uſage des anciennes machines de guerre a c
en France, ſous Charles VII. c'eſt auſſi ſous le
gne de ce Prince, que l'on commence a voir
tinctement l'uſage des tranchées.

De tous tems la réſolution des ſiéges a été une
faire de Cabinet. C'eſt la partie de la guerre la
difficile, elle demande beaucoup de meſures &
circonſpection. Le ſuccès d'un ſiege depend du ſec
ſans lequel, il eſt difficile de reuſſir; des forces
l'on a ſur pied pour attaquer les Places des En
mis, & pour defendre les ſiennes; de la diſpoſi
des Ennemis, qui, s'ils ſont réunis & auſſi forts
nous, peuvent empêcher de faire un ſiege; de l'
des magazins, qui doivent être a portée des lie
dont on veut s'emparer; de la conjoncture des te
car tous ne ſont pas propres a faire des ſieges
l'hyver ſur-tout on en fait le moins qu'on peut;
fin le ſuccès d'un ſiége dépend des fonds néceſſair
leurs depenſes. L'argent eſt le nerf de la guerre; i
lui on ne peut rien entreprendre.

Ces meſures priſes de longue main, ſont diri
a loiſir, & ſouvent ſont-elles interrompues par l'
nemi, qui auſſi fort, ou du moins autant, a de
côté des deſſeins, entreprend ſur des Places, d
la conſervation eſt importante: fait des cour
porte la déſolation dans un Pays, pendant q
eſt occupé au ſiege d'une Place, & ſe dédomm
des pertes qu'il peut ſouffrir d'ailleurs. Mais un
neral habile, avant que d'être établi devant
Place qu'il veut attaquer, prend toujours ſi bien
tems, que l'Ennemi ne puiſſe tomber ſur lui,
l'attention d'être le plus fort, & d'avoir, s'il ſe p
deux Armées, une qui aſſiege, & l'autre qui
ſerve.

Celle qui aſſiege, ſe renferme dans les lign
celle qui obſerve, rode & tâche de ſe les avent
par où l'Ennemi peut ſe preſenter. On prend des;

te; on s'y retranche, on le suit, s'il s'éloigne en le côtoyant, & se portant toujours entre lui & l'Armée assiegeante, le plus avantageusement qu'il est possible. Deux Armées qui se tiennent à portée l'une de l'autre, sur-tout dans les commencemens, sont en état de se secourir, & tiennent l'Ennemi éloigné, qui de son côté apprehende de les approcher de près, craignant que les deux ensemble, si elles sont plus fortes ne tombent sur lui.

Une Armée d'observation dans les commencemens d'un siége est d'un grand secours à l'Armée assiegeante. Elle veille à sa conservation, elle la favorise, elle escorte les convois, elle fournit des fascines, & fait plusieurs autres corvées. Réciproquement l'Armée assiegeante peut la renforcer dans le besoin, après les six ou sept premiers jours de tranchée, & quand elle a pris tous ses avantages contre la Place. Quand la resolution d'un siége est arrêtée, le General fait son possible pour éloigner le soupçon que l'Ennemi pourroit avoir de ses desseins.

Quelquefois on investit une Place, que l'on ne veut pas attaquer pour faire prendre l'échange, & affoiblir la Garnison de celle qu'on a dessein d'assiéger. Quelquefois on pousse l'Ennemi pendant quelques jours, pour l'éloigner de la Place qu'on se propose de prendre; & quand les choses sont dans l'état qu'on désire, on fait investir la Place par un detachement de 4. ou 5000. chevaux, plus ou moins, selon que la Garnison est forte.

Dès le jour même que la Place est investie, tout doit être en mouvement. L'Artillerie & sa suite, les Pionniers & tous les caissons, les Payſans & les chariots doivent devant les Places voisines, & se mettent en chemin pour se rendre devant la Place investie; une Armée qui marche à grande journée, arrive pour l'ordinaire, deux, trois ou quatre jours après l'investiture.

Un Officier qui la fait, va audevant d'elle une demie lieue ou environ, pour rendre compte au General de sa diligence, & le General sur son rapport, fait la derniere disposition pour le campement de l'Armée devant la Place. Le lendemain avec les Officiers Generaux, & les Ingénieurs, il fait le tour de la Place, pour en déterminer la circonvallation. Après avoir resolu la figure & le circuit des lignes qui sert de regle pour le Campement, les Troupes se placent

ſelon les Quartiers qui leur ont été diſtribués ; & l
Général donne aux Officiers-Généraux chacun l
leur. Il regle le Quartier du Roi, celui des vivres
le parc de l'Artillerie, ce qui ſe rectifie les jour
ſuivans, autant qu'il eſt poſſible, par rapport au
attaques de la Place, qui ſont déja déterminées, d
moins en partie.

Après toutes ces diſpoſitions, on met de petit
Corps de Garde avancés aux environs de la Place
qui ſont ſoutenus par de plus forts, pour la reſſerrer
autant qu'on le peut ; on les poſte le plus avantageu
ſement qu'il eſt poſſible, afin d'empêcher la Garni
ſon de ſortir & de fourrager. Les Ingenieurs tracer
enſuite les lignes à la perche & au piquet, & aprè
au cordeau, avec un peu plus d'exactitude.

Si les Quartiers ſont ſéparés par des rivieres gran
des ou petites, on fait des ponts ſur des chevalets
& ſur des bateaux. Les chevalets ſont plus ſûrs &
plus fermes, particulierement quand la Place eſt e
état de donner quelques grandes écluſes d'eau, capa
bles de rompre les ponts de bateaux. Les ponts qu
l'on fait, ſont renfermés dans la ligne. On en fortifi
les avenues par des rédans, on en rend l'approch
commode & aiſée, & on y met des Gardes pour s'e
aſſurer, & empêcher qu'on n'y gâte rien.

Dans la diſpoſition des lignes, on a attention d'oc
cuper le terrein le plus avantageux des environs de
Place, & de ſe poſter de façon que la queue d
Camp ne ſoit pas ſous la portée du canon de la Pla
ce. On ne ſe jette point trop à la Campagne, ma
on occupe le terrein néceſſaire à la ſureté du Cam
On évite les commandemens qui pourroient incom
moder les dedans des Camps & de la ligne, par le
ſupériorité, ou par leurs revers. Quand il s'en re
contre, on les fait occuper, on obſerve auſſi de fa
re ſervir à la circonvallation les hauteurs, les rui
ſeaux, les ravines, eſcarpemens, abatis de bois
buiſſons, tout ce qui approche de ſon circuit & la pe
avantager.

Quand on a tracé les lignes, on en diſtribue le ter
rein aux Troupes, quand on eſt dans un pays o
on ne peut avoir de Payſans pour y travailler. On em
ploie 8. 9. ou 10. jours à la conſtruction des ligne
pour les bien faire. Les Ingénieurs ſont diſtribue
le long des lignes, pour avoir ſoin que les meſures
ſoient obſervées ; mais ce ſont les Officiers Géné

rax, qui veillent ſur tous ces Ouvrages, & chacun a ſon quartier. Les portes des lignes, & les barrieres ſont ſur les avenuës des grands chemins ordinaires, par préference aux autres. Les lignes de circonvallation & de contrevallation ſe reglent ſelon le terrein; on les fait borner, quand on eſt réſolu d'attendre l'ennemi dans les lignes, & on les fait comme on veut, quand on prend le parti d'aller au-devant de lui; mais quand on veut faire le ſiége d'une Place, on profite de tous les avantages du terrein qui ſe rencontrent.

Au commencement du ſiége, on fait proviſion de gabions, & l'on veille pour qu'ils ſoient bien faits. Les faſcinages & les piquets ſont des ouvrages de corvées comme les lignes; mais les gabions ſe payent cinq ſols piéces, à cauſe de la difficulté de leur conſtruction, qui demande des ſoins & de l'adreſſe. Tous les Corps font des amas de faſcinages, qu'ils placent à la tête de leur Camp, où chacun d'eux fait un magazin près des Sentinelles. Pour les gabions, c'eſt l'ouvrage des Sapeurs, & des Mineurs bien ſtruits, & des Suiſſes dont on fait un détachement, parce qu'ils ſont plus adroits que les François faire des gabions. On amaſſe auſſi toutes les chaudieres & bariques vuides de l'Artillerie, & même on prend ce qu'on en trouve chez les Vivandiers, & à la Campagne; on en paye le même prix que des gabions.

Pendant qu'on travaille ainſi aux lignes & aux préparatifs de la tranchée, l'Artillerie de ſon côté ſonge à former ſon parc, ſes magazins à poudre, à monter ſes piéces ſur les affûts, à préparer les plates-formes du canon & des mortiers, à ranger les bombes, les boulets, les grenades, à diſpoſer tous les outils néceſſaires, à faire des blindes de bois, blindes & quarrées: elle fait amas de roulettes de charrue, de madriers pour les mantelets roulans à l'uſage des ſapes. Elle aſſemble des crocs, & des fourches de fer, de gros maillets à long manche, des haches de fer à manche long pour les ſapes, des pioches, des brouettes, des ſacs à terre, dont il faut toujours une grande proviſion.

Outre cela elle a des pics à hoyaux, des pics à rocs, des pioches ſimples, des pelles de fer, des pelles communes, des pelles de bois ferrées & non ferrées. Les lochets de Flandre ſont les meilleurs de

tous en bon terrein, comme dans les Pays-Bas, non ailleurs. Les pics à hoyaux, qui ſont pioches d'u côté, & ont une pointe de l'autre ſont bonnes, l pelles de fer, appellées eſcoupes, ne ſont pas mauva ſes quand elles ont une bonne doüille, & qu'ell ſont bien emmanchées. Les bêches un peu plus lo gues, & qui enfoncent dans la terre avec les pie ſont bonnes. Les pelles de bois ferrées ſont excelle tes, parce qu'elles prennent beaucoup de terre à fois, mais elles ſe caſſent aiſément. Les pelles bois non ferrées, ſont les moindres de toutes, pa ce qu'elles ſont caſſantes, & qu'elles ſont de peu durée.

Tous ces outils ſont pour les terres, & les rocai les. Ceux qui ſervent aux bois, ſont les haches, ſe pes communes, ſcies de toute eſpece, ciſeaux; fe moirs de toute grandeur, hachettes, doloires, &c. y a auſſi les outils appartenans à la charpenterie, fe ronnerie, & ferrurerie, dont il y a beaucoup boutiques complettes dans le parc, même des to mans pour faire le porte-feu des bombes & grenade des plateaux de bois pour les pierriers, des tampo pour les mortiers & les canons. Il y a encore des o tils pour les Mineurs, enfin tous les outils bien em manchés ſe tirent des magazins où il y en a po l'ordinaire des amas de longue main, aſſemblés loiſir.

Pendant que d'un côté l'Artillerie s'arrange da ſon parc, & que de l'autre l'Armée travaille au lignes, quoiqu'on ait aujourd'hui des plans de pre que toutes les places de l'Europe, comme ils ſo fort peu exacts, un Général cherche à apprend encore quelque choſe de l'état de la Place qu'il ve attaquer, par les gens du Pays, principalement pa des Ouvriers intelligens, comme Maçons, Tailleu de pierre, Appareilleurs, Terraſſiers, Entrepre neurs. Il tâche d'y introduire quelqu'un dedans, q après y avoir fait quelque ſéjour, apporte des nou velles de ce qu'il peut ſçavoir. Un Général cependan ne ſe fie qu'autant qu'il le faut à ces ſortes de rap ports. Il s'inſtruit par lui-même, & reconnoît en per ſonne, ou fait reconnoître par des gens intelligen tous les dehors de la Place, & cela à petit bruit d nuit ou de jour. Le jour on n'a pas la liberté d'ap procher de près, à moins qu'on ne le faſſe ſeul o peu accompagné; cette pratique réuſſit preſque tou

urs · mais on a la précaution de laiſſer derriere des Gardes avancées, cachées dans des haies, quelques foſſés, à la faveur deſquelles on avance l.

Cette maniere de reconnoître une Place n'inſtruit du chemin qu'il faut tenir pour les attaques, du mbre & grandeur des baſtions, Cavaliers, demi-es, ouvrages à cornes, redans, chemin cou-t. Pour les fonds près de la Place & autres lieux verts, on a de la peine à les démêler. On ne le qu'imparfaitement. On les va reconnoître la nuit n accompagné, ce qui ne ſe fait pas ſans péril ; e matin en ſe retirant peu à peu avec le jour, on ouvre ce qu'on vouloit voir d'une maniere plus faite. D'une place bien reconnue, on tire de grands ntages.

l n'y en a point qui n'ait ſon fort & ſon foible, à ins qu'elle ne ſoit d'une conſtruction réguliere, t-à-dire qu'elle ait toutes ſes parties égales en-elles, & qu'elle ſoit ſituée dans une raſe & vaſte npagne, qui l'environne à perte de vuë, & n'a-ntage en rien une partie plus que l'autre, tel que neuf Briſack. Il ſe trouve peu de Places fortifiées cette ſorte, & l'on en fait les attaques par le côté e plus à portée du Quartier du Roi, du parc de rtillerie, & des lieux dont on tire des gabions es faſcines. Pour les autres, qui ſont compoſées vieilles & de nouvelles piéces, & qui ne ſont pas s défaut, & ſans quelque avantage, on les atta-ſuivant leur ſituation. Au mot de *Places*, j'ai lé des différentes ſituations des Places, & j'y ren-e le Lecteur.

Quand on eſt inſtruit de la qualité des fortifica-ns, on examine ſi quelque rideau, chemin creux, inégalité de terrein peut favoriſer les approches, épargner quelque bout de tranchée ; s'il n'y a point commandement qui puiſſe ſervir ; ſi le terrein par ſe doivent conduire les attaques eſt doux & aiſé, s'il eſt dur, mêlé de pierres, cailloux, rocail-, ou de rochers. Si le terrein eſt aiſé à manier, on ait de bonnes tranchées, s'il eſt mêlé de pierres de cailloux, elles ſont plus difficiles à faire, & éclats du canon y ſont dangereux.

On fait encore entrer dans la reconnoiſſance des ces, celle des lieux couverts, pour l'établiſſement n petit parc, d'un petit Hôpital, d'un Champ de

Bataille pour l'assemblée des Troupes, qui doi
monter à la tranchée, & d'endroits propres à pl
les Gardes de la Cavalerie. Le petit parc se place
quelque lieu couvert à la queuë de la tranchée
chaque attaque. Il est garni d'une certaine quan
de poudre, de balles, grenades, machines, pier
à fusil, haches, blindes, mantelets, outils, &c. &
servent dans les cas pressans; car ce seroit trop
peine de les aller chercher au grand parc, quand
en a besoin. Près du petit parc, est le petit Hôpi
où sont les Aumôniers & les Chirurgiens. Il est g
ni de tentes, de paillasses, de mantelets & de
medes, pour les premiers appareils des blessures. O
tre cela chaque Bataillon mene avec soi son Aum
nier, son Chirurgien-Major, & ses Freres, qui
quittent pas la queue de leur Troupe.

Comme le Champ de Bataille pour l'assemblée
Gardes de la tranchée demande beaucoup de terre
il est d'ordinaire hors de la portée du canon de
Place. On cherche toujours le foible d'une Place p
l'attaquer par préference à tout autre endroit
moins que quelque raison extraordinaire n'empê
d'en user tout autrement. Quand on a reconnu
Place, on fait un recueil de ses remarques avec
Plan, & on les propose au Général, & à celui
commande l'Artillerie, avec qui on agit de conce
& on convient du nombre des attaques & de l'ab
dance des munitions. Il y en a qui desapprouv
les attaques fausses, parce que c'est de la peine &
la dépense perdue, & que l'Ennemi au bout de t
ou quatre jours de tranchée ouverte s'apperçoit
leur fausseté, n'en fait plus de cas, & les
prise.

On ne fait aussi gueres d'attaques séparées,
moins que la Garnison ne soit tres-foible, & l'
mée tres-forte. Mais les attaques doubles sont
plus faciles & les meilleures, elles sont plus aisée
servir, elles peuvent s'entre-secourir, elles se
tiennent mieux, & font faire diversion des forces
la Garnison; ou il y a des cas extraordinaires,
ne peut faire qu'une attaque: c'est quand les fro
attaques sont si etroits qu'il n'y a pas d'espace p
en pouvoir developer deux.

Lorsque les attaques sont réglées, on regle les G
des de la tranchée. l'Infanterie sur le pied d'
pour le moins aussi forte que les trois quarts de

Garnison, & la Cavalerie d'un tiers plus nombreuse que celle de la Place. De sorte que si la Garnison est de quatre mille hommes de pied, la Garde de la tranchée doit être au moins de trois mille : & si la Cavalerie de la Place est de quatre cens chevaux, il faut que celle de la tranchée soit de six cens. Autrefois pour bien faire le siége d'une Place, on vouloit que l'Armée assiégeante fût dix fois plus forte que la Garnison : c'est-à-dire que si elle étoit de 1000. hommes, l'Armée devoit être de 10000. & ainsi du reste. Si l'on considere toutes les manœuvres auxquelles les Troupes sont obligées pendant un siége, on n'en est pas surpris. Il faut toujours monter & descendre de la tranchée, fournir des Travailleurs de jour & de nuit : gârder des lignes, escorter des Convois de Fourrages, faire des fascines, aller au commandement, au pain, &c. Enfin une Armée est toujours occupée : mais il est vrai que les siéges duroient le double & le triple de ce qu'ils durent aujourd'hui que l'on faisoit de plus grandes pertes.

Aujourd'hui les attaques sont plus sçavantes, cependant si l'on étoit obligé de faire la circonvallation d'une Place, une Armée de 10000. hommes ne pourroit pas attaquer une Place où il n'y en auroit que 1000. parce que les circonvallations se réglent sur la portée du canon de la Place, & sur les débouchés & les avantages des environs, on est contraint de la faire aussi étendue pour les petites que pour les grandes Armées. Il n'y a point de circonvallation si petite qu'elle soit, qui n'ait au moins cinq lieues communes de France, par la supputation de tous les habiles Ingénieurs, & une Armée de 10. à 12000. hommes n'y pourroit pas fournir en servant à toutes les attaques & aux autres corvées d'un siége.

SIÉGE à la maniere des Turcs.

Le Turc ne procede pas dans les *siéges* de la même maniere que les Allemans & nous. Il ne prend point de Places éloignées les unes des autres : il attaque de proche en proche, & ne s'amuse point à des entrepriſes de feu de conſéquence.

Il ne fait point de lignes de circonvallation à son Camp, mais il l'assure & le couvre par le grand nombre de sa Cavalerie.

Il ne conduit point ses tranchées par la ligne la plus courte, en les flanquant avec des redoutes de distance en distance, mais il les fait en lignes courbes

traverſales, paralleles à l'endroit d'ou il s'appro
& les multiplie l'une derriere l'autre : ainſi elle
peuvent être enfilées de la Place, ni endomma
par le canon.

Leurs tranchées ſont plus profondes & plus le
que celles des Allemans & les nôtres. Ils s'y lo
commodément & ſurement, juſqu'à creuſer da
parapet des niches, pour être plus à couvert d
pluye. La communication d'une tranchée a l'a
en eſt plus facile & plus aſſurée.

Le Turc ne change point les Gardes, ni les T
vailleurs, quand ils ſont une fois entrés dans
poſtes, ils y demeurent juſqu'à la fin du ſiege Ils
en chaque endroit en plus grand nombre que
toute la Garniſon Ennemie enſemble, & egalen
forts a la tête, a la queue & aux côtés. On leur
porte la leur nourriture, de l'eau, du bois & l
autres néceſſités.

Comme le Turc a beaucoup d'Artillerie & de gr
calibre, il rompt les murailles & les remparts a
des batterie qui tirent ſans reláche, il ſaigne les
ſés, en detourne les eaux, les remplit avec des
pleins de ſable ou de laine, avec des faſcines,
fauſſons & d'autres matieres.

Il fait des galeries, pouſſe devant ſoi des mo
gnes de terre, capables de tenir pluſieurs canc
& égales a la hauteur des murailles & des remp
de la Place aſſiégée, ou même plus haute.

Il creuſe des mines ſimples, doubles & tripl
l'une ſur l'autre, & qui ſont tres-profondes Il
charge de 120. de 150. barils de poudre & davar
ge, ou bien il ſape a la maniere des Romains
murs par le fondement, les etaye avec le bois, p
y met le feu. Il fait ainſi tomber de grands pans
muraille tout d'un coup. Il fatigue les Aſſiegés
des aſſauts continuels & opiniatres.

Ces ouvrages qui ſeroient pour les autres d'un t
vail inſuportable, ſont faciles pour le Turc, a c
ſe d'un nombre infini de ſes Pionniers, dont
partie ſuit l'Armée, une autre eſt tirée par force
Pays circonvoiſins, & la troiſieme eſt compoſée
volontaires du Camp & des Payſans qui vienn
s'offrir, & qui outre le prétent qu'on leur fait p
ces ſortes d'ouvrages, ſont encore régulierem
payés.

Ali Bacha au ſiege du grand Varadin, donna p

lignes d'approche & autres travaux de cette for-
lus de 30 mille écus. Ainſi les ouvrages ſont
ié-tôt achevés, & les Janiſſaires n'ont point d'au-
e ſoins que de bien combattre, excepté la pre-
re ouverture de la tranchée & la priſe des poſtes
ils ſuivent leur Aga, qui marche a leur tête,
ignes d'éployées : le reſte du travail, comme de
ier, d'élargir & de couvrir les tranchées ſe fait
es Pionniers.

près que les lignes ſont achevées, & que l'Aſ-
ant attaque la Place par tranchées, batteries,
ntes, paſſages des foſſés, mines, ſapes & aſ-
, au moyen deſquels il ruine les défenſes de la
e, paſſe les foſſés, ſe rend maître des dehors,
ivre enfin le paſſage de ſon Corps, dans lequel il
ce ſes logemens juſqu'à ce qu'il ait réduit l'En-
i dans la néceſſité de ſe rendre ou de ſe voir taillé
ièces, on appelle tout ce travail *ſiége royal*.

IÉGE BRUSQUÉ : Quand le *ſiége* eſt for-
l'entour d'une Place, & ſans y faire des lignes,
u'au lieu d'ouvrir la tranchée dans les formes
naires, on commence par inſulter les dehors,
loger ſur la contreſcarpe, travaillant enſuite en
re, cela s'appelle *ſiége bruſqué*. Avant que de
l'article des *ſiéges*, je dois dire qu'il y a des fau-
ui ſe commettent le plus communément dans
éges.

. premiere vient du peu de ſoin qu'on a d'en te-
e deſſein caché & ſecret. Il eſt toutefois de la
ière conſéquence d'en tenir le deſſein caché juſ-
ce que la Place ſoit inveſtie. Car pour peu que le
s'en répande dans le Camp, l'Ennemi ne man-
amais d'en être averti, & de faire après tous
fforts pour en détourner l'effet, ou du moins
en accroître la difficulté.

. ſeconde faute provient de ceux qui ont ordre
veſtir la Place, qui quelquefois par négligence,
que de s'y bien entendre ou autrement, ne pren-
pas aſſez leurs meſures pour n'y arriver que de
, & ne ſe montrent qu'au grand jour, tous a la
e heure & de tous côtés. Car faute de bien pren-
ſon tems dans cette expédition, il arrive aſſez
ent que les Places en ſont averties de ſi bonne
e que l'Ennemi a le tems d'y jetter du monde
es munitions, & que les gens de la Place ont le
de s'y retirer, quand ils ſont dehors avec leurs

beſtiaux. Il arrive de ce manquement que les Pl
ces ſe trouvent ſecourues, avant que d'être aſſiégée
& qu'on perd l'occaſion d'ôter à l'Ennemi un ſecou
très-conſidérable, dans le même moment on prive
propres Troupes d'un rafraichiſſement fort avant
geux, dont profite une Place qu'on a deſſein d'
taquer.

La troiſiéme faute qui ſe commet dans un *ſiég*
vient du peu de ſoin qu'on a de reſſerrer l'Enne
dans la Place, au moment qu'elle eſt inveſtie. Qua
on a cette négligence, les Ennemis profitent au moi
de tous les fourrages qui ſont ſous la demi-portée
canon. Ils y menent impunément paître les b
tiaux, ils en retirent tous les matériaux qui s'y tro
vent, & qui peuvent leur être propres, & tout ce q
peut leur ſervir à faire des faſcines & des paliſſad
Cela leur donne encore le moyen de faciliter l'ent
des ſecours, de jetter des Eſpions dans les Camp
de tenir les Aſſiégeans plus éloignés de la Place,
les contraindre à faire de grands tours, pour co
muniquer d'un Quartier à l'autre, & de les emp
cher de reconnoître les fortifications avec tant de
cilité.

La quatriéme faute provient de la diſpoſition
Quartiers & de l'ordonnance des circonvallatio
qui pour être ſitués l'un ou l'autre trop près ou tr
loin de la Place, ou pour ne pas bien remplir l'
pace, ou occuper le terrein qui lui peut être le p
avantageux, laiſſe ſouvent de grands jours à l'Enne
pour la facilité des ſecours.

SIGNAL DES ENSEIGNES: l'Antiq
té a fait uſage de tous les *ſignaux* qui peuvent ê
donnés par le moyen des Enſeignes. Ces *ſigna*
excitoient des paſſions différentes dans le cœur
Soldats. Si dans une bataille la victoire commenç
à ſe déclarer pour l'un des deux Partis, les *Enſeig*
du Parti qui avoit le deſſus, s'inclinoient vers
Parti qui avoit le deſſous. Cette manœuvre ſerv
à redoubler le courage du Soldat à demi-victorieu
dans l'eſpérance qu'en achevant de vaincre l'honn
& le profit le récompenſeroient de ſes peines.

Dans une Armée qui ſe trouvoit preſſée quand
Soldat plioit, les *Enſeignes* ſe hauſſoient & s'agitoi
pour lui faire connoître que le ſuccès du com
étoit douteux, & qu'il n'y avoit que la conſtance
la fermeté qui puſſent déterminer la victoire

Si une Troupe en combattant paroiſſoit s'ébranler ſez pour faire craindre qu'elle ne fût bien-tôt rom- ué, on jettoit ſon *Enſeigne* au milieu de l'Ennemi, arrivoit ſouvent que cette action ranimoit le Sol- at prêt à fuir, ou le determinoit à ſe rallier & à ombattre en déſeſpéré, pour tacher de regagner ſon *nſeigne*.

On a vu ſous Louis XIV. (je ne me ſouviens plus uns quelle bataille) un Soldat pour avoir jetté ſon apeau au milieu des Ennemis, les avoir épouvan- s par l'idée qu'ils avoient qu'il venoit du ſecours ix François. Ce *ſignal* imprévu ranima nos Sol- ts, & par l'heureux ſtratagême d'un Soldat au dé- ſpoir que la victoire nous échapât, elle pencha de otre côté au moment que nous allions la perdre.

Quand la victoire étoit douteuſe, on ſçait que les omains pour la remporter n'avoient point d'autres ſſources que de jetter leurs *Enſeignes* au milieu de urs Ennemis, cette action ranimoit leurs Légions, i ne ſortoient point ordinairement du combat que uverts de lauriers. Pluſieurs de leurs Généraux, mme les *Decius-Mus* ſe ſont auſſi jettés au milieu s Ennemis, pour y expirer ſous les coups, & ocurer la victoire à leur Patrie, en s'immolant ur elle.

Notre hiſtoire nous apprend que quelques uns de os Rois s'étant trouvés dans le danger en combat- ut à la tête de leur Gendarmerie, l'avoient fait nnoître dans toute l'Armée par le *ſignal* qu'en don- it un *Etendart*, dont ils étoient ſuivis. A ce *ſignal* s plus braves ne manquoient pas de venir à ſon cours.

A la bataille de Bovines en l'an 1214. où les Fran- is combattirent contre les Allemans & les Fla- ans, Philippe Auguſte ſe trouva extrémement preſ- par le grand nombre d'Ennemis dont il étoit en- ronné. L'Officier qui portoit l'*Etendart* royal, fit nnoître pluſieurs fois avec cet *Etendart* le péril où trouvoit le Roi, & ce fut par ce moyen que Phi- ppe Auguſte ſe tira du danger où ſa valeur l'avoit poſé.

Si l'uſage des *ſignaux* avec les Enſeignes ſe réta- iſſoit, on en pourroit avoir de très-propres à ex- imer beaucoup de manœuvres qu'il ſeroit néceſſai- qu'une Armée exécutât promptement & ſelon que s occaſions s'en préſenteroient. Les *ſignaux* peu-

vent être répétés dans une Armée. Par leur me
un Général ſe trouveroit bien plutôt inſtruit d
qu'il faut qu'il ſçache, qu'en envoyant des Aides
Camp.

Il arrive tous les jours qu'une partie d'une Ar
eſt victorieuſe, tandis que l'autre partie ſouffre.
Général, qui par les Enſeignes verroit d'un c
d'œil la ſituation où ſe trouveroit ſon Armée, p
roit ſe déterminer ſur ce qu'il auroit à faire. Le t
qui ſe perd à envoyer prendre langue, fait man
les occaſions de faire des manœuvres, deſquelles
pend ſouvent la victoire; & un Général, que
habile qu'il ſoit, ſe trouve battu, pour n'avoir
été inſtruit à tems de la ſituation des choſes.
Troupes qui plient, ont beſoin d'être ſoutenues
d'autres. Si cela n'eſt pas fait à tems, un petit
ſordre en produit un grand, & bien-tôt s'enſu
déroute entiere d'une Armée. Cette réflexion e
l'Auteur du commentaire ſur les *Enſeignes*.

Si les *ſignaux* des *Enſeignes* ne ſont plus en u
parmi nous, les inſtrumens guerriers en ſervent
annoncent par leurs differens ſons, les différentes
tions militaires. Les *ſignaux* ont été inventés par
Nations, afin que par eux une Armée pût conn
& éxecuter les volontés de celui qui commande.

Outre ces *ſignaux des Enſeignes* les Anciens avo
encore d'autres *ſignaux muets*; c'étoit lorſqu'un
néral pour faire quelques commandemens agiſſoi
la main ou avec ſon bâton de Commandant, ou
mouvoit d'une certaine façon les pans de ſa robe.
la ſe pratique encore aujourd'hui.

C'eſt par ces *ſignaux* que tous les Soldats,
exception, manœuvrent dans leurs quartiers, c
les marches, & dans tous les exercices des Ca
Des Corps ſeparés ſe donnent auſſi à connoître
la fumée pendant le jour, & par le feu pendan
nuit, ce qu'ils ne peuvent ſe faire ſçavoir au
ment.

Autrefois on ſuſpendoit ſur les tours des V
ou des Châteaux de groſſes pieces de bois, qui
s'élevant & s'abaiſſant, indiquoient ce qui s'y pa

Il y a encore deux autres ſortes de *ſignaux*,
voiaux & les *demi-voiaux*, les *voiaux* ſont ainſi
pelles de la voix humaine, qui les forme. Tels
les mots pour les Cordes & pour le combat.
mots ſe changent tous les jours, afin que l'Enn

hore, & que ſes Eſpions ne puiſſent pas s'en
v pour roder impunément dans un Camp.
L *ſignaux demi-ſonores* ſe communiquent par les
ſtrumens militaires. C'eſt par des bruits connus de
s inſtrumens, qu'une Armée ſçait tout d'un coup
el doit s'arrêter ou s'avancer, s'il faut pourſui-
e bin l'Ennemi ou ſe retirer.
SIGNALEMENT: ce mot ſe dit des ſignes
& marques viſibles qu'un ſoldat a, ſoit au viſa-
& la tête, ſoit aux bras, aux jambes & au Corps.
ſignalement de tout Soldat, Cavalier & Dragon
crit ſur le livre du Major; & ce *ſignalement* eſt
vé au Bureau de la guerre, aux Prevôts des Ma-
chaſſées, ou à leurs lieutenans ou Exemts de la
nce & Ville, dont ſont les Soldats qui deſer-
nt.
SIGNAUX en terme de Marine, ſont des avis
nvenus, & des inſtructions réciproques, qui ſe
nnent ſur mer, entre les Vaiſſeaux de Guerre ou
rmands, qui étant de compagnie & de même
rt ſe ſont éloignés, & veulent ſe reconnoître.
s *ſignaux* de nuit ſe font par des amorces ou de
ux feux, par le nombre & la ſituation des fanaux
par le nombre des coups de canon. Ceux de jour
ſe font par les voiles, les pavillons & les coups de
nc.
SILLAGE, ou l'eau du Vaiſſeau eſt la trace
l'eau ſur le cours du Vaiſſeau, & le mot ſe prend ſouvent
ur dire cours & le chemin même.
SILLON ou enveloppe, eſt une élévation de
rre du milieu d'un foſſé, pour le fortifier quand il
eſt trop large. Le trait de cette élévation forme de
petits baſtions, des demi-lunes, & des redans qui
ſont plus bas que le rempart de la Place, mais plus
élevés que le chemin couvert. Le mot de ſillon n'eſt
preſque plus en uſage, on dit enveloppe.
SIMBOLE en Grec συμβολος *Enſeigne*. Je
nomme ici ſous le mot *Simbole* toutes les différen-
ces marques que les anciens François avoient ſur leurs
enſignes. Elles conſiſtoient entre autres dans des
taureaux, des chevaux, des ours, des lions, des
ſangliers, des aigles, des grues, des ſer-
pens, des croiſſans & des crapaux. Chacun de ces
animaux étoit enſemble, ou le *Simbole* d'une divinité
ou d'un Peuple. Ces *Simboles* ſe portoient à la
guerre.

Les François mettoient au nombre de leurs *Simb les* de guerre, ceux des Peuples qu'ils ſurmontoien & ils imitoient en cela les Romains. J'ai dit au m *Enſeigne*, que Clovis prit pour *Enſeigne* la Cha de S. Martin. Mais outre cette premiere *Enſeigne M litaire*, la Nation conſerva encore pendant quelq tems ſur les *Enſeignes* particulieres ſes différens *Si boles*.

Nos premiers Rois même eurent chacun un dif rent *Simbole*. Un par exemple avoit des croiſſar l'autre des crapauds. Le cerf, le porc-epic & la lamandre furent les marques emblematiques de r Rois Charles VIII. Louis XII. & François I. Ou cela ils avoient les fleurs de lys & les croix blanch qui les caracteriſoient & la Nation. Henri II. He III. Henri IV. eurent auſſi chacun leur *Simbole*. premier ſe choiſit le croiſſant, le ſecond trois c ronnes, & le troiſiéme une maſſue d'Hercule.

Quand les François entrerent dans les Gaules, étoient partagés en deux principales branches, c des *Ripuaires* & celle des *Sicambres*. La premi avoit pour *Simbole* une *épée*, ce qui déſignoit le D de la Guerre; la ſeconde avoit pour le ſien une tête *bœuf*, qui dénotoit l'*apis* des Egyptiens. Leurs *Simb les* dans ces premiers tems de la monarchie furent ſi grand nombre, parce qu'ils en adoptoient tous jours, qu'ils ſe virent contraints d'en rejetter.

Les François devenus Chrétiens ſous Clovis, étoi alors réunis en corps de Nation. On profita de l converſion, la Religion ne leur permit pas trop-l ſage des *Simboles* en figure. Il en rejetterent bea coup. Ceux qui furent conſervés ne le furent que p ſervir à des diſtinctions particulieres, c'eſt-à-dir déſigner une Troupe d'avec une autre. Mais la Nat en total ne voulut plus être diſtinguée à la Guer que par quelque choſe pris de la nouvelle Religior

Ce quelque choſe ſe trouva être l'Enſeigne de l' gliſe du Patron qu'on s'étoit fait; & cette Enſeig n'étoit reconnoiſſable que par ſa couleur, & ce fut plus qu'au moyen de cette couleur, & non des figures, que l'on ſe *ſymboliſa*.

Il faut diſtinguer deux ſortes de *Simboles*, qui ſont vus chez les anciens François depuis & av leur converſion. Les uns faits pour exciter la val & la piété; les autres de politique, pour exciter valeur ſimplement. Les premiers faiſoient connoî

la Nation à qui ils appartenoient, & la Religion elle profeſſoit. Les ſeconds faiſoient voir que la tion étoit conquérante. Les *Simboles* d'origine ient toujours le pas ſur ceux d'adoption.

Chaque Régiment & chaque Corps de Troupe a aujourd'hui ſon *Simbole* qui le diſtingue, il paroît & les Etendarts & les Drapeaux, & mieux encore l'uniforme.

SINUS eſt une ligne tirée de l'extrémité d'un on perpendiculaire ſur l'autre. Cette ligne eſt toujours la moitié de la corde d'un angle double. Le *us total* ou *ſinus* de l'angle droit, eſt toujours égal rayons. Ces lignes ſervent à meſurer les angles, ſuppoſant le *ſinus total* partagé en cent mille par-, & parconſéquent les autres *ſinus* au-deſſous, tiennent plus ou moins de ces parties ſuivant la ndeur de l'angle. C'eſt ſur ce principe qu'on a fort la table des *ſinus*.

ITUATION, terme de Marine pour marr la ſituation de deux Vaiſſeaux, qui tiennent mer ou celle d'un Vaiſſeau, au reſpect de quelterrein, & généralement toute ſorte de poſition on veut orienter.

SIVADIERE, terme de Marine eſt la voile Beaupré, qui étant la plus baſſe du Bâtiment, nd le vent à fleur d'eau. Comme elle n'a point couets, elle ne s'amare point. *Voyez* Yeux de UF.

IXAIN, eſt un ancien ordre de bataille pour ſix aillons, & ſe forme en ſuppoſant d'abord les ſix ailons ſur une ligne. Alors on fait marcher le ond & le cinquiéme Bataillon à l'avant-Garde, le mier & le ſixiéme à l'arriere Garde, & laiſſant le triéme & le troiſiéme ſur leur terrein, ces deux-forment un corps de bataille, & ſont mis en batille par l'ordre du Sixain. Chaque Bataillon doit oir un Eſcadron à ſa droite, & un à ſa gauche. peut mettre en bataille par ordre du ſixain tous Bataillons dont le nombre eſt produit par le nomfix. Par exemple douze Bataillons ſeront mis en aille, en formant deux ſixains. Dix-huit Bataillons ont rangés en bataille, en formant trois ſixains. nſi du reſte.

OLDAT: ce mot ſignifie généralement un homde guerre; mais on le donne particulierement à omme de pied. La plupart des Ordonnances &

des Reglemens faits pour la Guerre, ſont pleins d cette diſtinction. Après y avoir nommé le Soldat, i ajoutent le mot de Cavalier pour en faire la diffe rence.

On ne peut ſans admiration penſer à la prévoya ce & à la vigilance dont étoit le *Soldat* Romain. C ne conçoit qu'à peine, comment un tel homme po voit réſiſter vingt années, qui étoient le terme d Service, aux fatigues qu'ils avoient.

Un *Soldat* Romain après avoir marché toute u journée, chargé d'armes offenſives & defenſives tre peſantes, de ſon b gage & des proviſions dont c l'obligeoit de ſe charger pour pluſieurs jours, arri qu'il étoit dans le lieu deſtiné a paſſer la nuit, tra vailloit encore à ſe fortifier dans ce lieu, & il ne pr noit du repos que quand le travail, qui lui étoit o donné, étoit fait. Le lendemain il recommençoit même manœuvre & la continuoit ſouvent pluſieu jours de ſuite.

La Campagne finie & l'Armée rentrée dans ſe Camp d'hiver ne metoit pas fin aux travaux mi taires. Les Soldats dans ce Camp ne ceſſoient de tr vailler à en réparer les fortifications, à en rebâtir dedans & a ſupporter d'autres fatigues continuelle tant en exercice d'armes, qu'en détachemens po l'eſcorte des convois de munitions, dont l'amas faiſoit dans le Camp, pour la prochaine Cam pagne.

Pendant la paix, le *Soldat* toujours campé, goutoit gueres plus de repos que pendant la Guer Il étoit alors occupé a des travaux publics. On l faiſoit couper des montagnes, creuſer des canaux conſtruire des chemins.

L'oiſiveté du *Soldat* eſt ordinairement ce qui occ ſionne les révoltes & les ſéditions, comme cela a rive ſouvent aux Turcs. Tant que l'état Romain e ſon d'occuper ſes gens de Guerre, en les ſurcha geant pour ainſi dire de travaux, il reſta tranquill Le contraire arriva, à meſure que les Généraux po ſe concilier l'affection des *Soldats* de leur comma dement, dans l'intention de les faire ſervir a le ambition, eurent donné relachement à la diſcipli militaire.

L'aiſe & l'opulence du *Soldat* lui fit perdre le goû de l'obéiſſance. De là vint toutes ces cabales & to tes ces ſéditions que nous offre l'hiſtoire.

Les Romains fatiguoient trop leurs *Soldats* en tems
Guerre : les occupations qu'ils leur donnoient,
bient plus raisonnables. Nos *Soldats* à présent sont
cupés pendant la Guerre ; mais pendant la paix,
i j'en excepte quelques Bataillons qu'on occupe sur
s Frontieres a des ouvrages publics) ils ne sont pas
ez occupés On les tient long tems dans des Gar-
ons à n'être exercés qu'à monter des gardes, fai-
des revues ou quelques évolutions bien bornées,
bien on les tient des années entiéres dans le plat
ys.

L'abus de ces deux choses rend le *Soldat* trop sen-
le a son repos & peut le porter à l'indocilité,
urce de bien d'autres desordres. *Difficile dictu laborem an esset, cum assuetus expeditionibus miles otio lasciviret*, dit Tacite Il faudroit en suivant l'exemple
s Romains, l'occuper sans cesse à des travaux pu-
cs, ce qui serviroit beaucoup a décorer un Pays &
lui procurer la richesse par une augmentation de
mmerce. Cette remarque judicieuse est de l'Auteur
Traité des marques Nationales.

Philippe Auguste est le premier qui ait eu en
pr, s des Soldats ou Soudoyes. Jusqu'a lui les Ar-
ées Françoises n'étoient composées que des com-
unes (c'étoient des Troupes que les Villes & les
roisses de la Campagne étoit obligées de fournir)
de la Noblesse & des Vassaux de la Noblesse.
ependant les Armées des Croisades étoient compo-
es d'hommes que les Chefs avoient à leur solde,
rce que ces Guerres étoient volontaires, & que
s Vassaux & les Villes n'étoient point dans l'obli-
tion d'y contribuer.

Philippe le Bel est le premier de nos Rois qui ait
ité avec les Etrangers, pour avoir de leurs Trou-
s à son service. Avant lui on ne voit gueres de
oupes Etrangeres, soit à la solde de nos Rois, soit
qualité d'auxiliaires. Ils n'avoient pas alors d'as-
z gros revenus pour survenir a cette dépense, &
ne pensoient gueres à faire des conquêtes hors de
France, mais seulement a affermir leur Trône, &
l'assurer à leur postérité contre les entreprises de
urs grands Vassaux. Les Successeurs de Philippe le
el suivirent son exemple. Philippe de Valois à la ba-
ille de Crecy eut près de quinze mille Arbalétriers
enois. Louis XI. traita sur la fin de son régne avec
s Suisses, & en prit six mille a son service. Mais

Charles VII. prit rarement des Troupes étrangere à ſon ſervice, hormis des Ecoſſois : pendant le Guerres civiles des Huguenots, les Armées Françoi ſes des deux partis furent compoſées d'un gran nombre d'Allemans ſous le nom de Reiſtres, qu étoient de la Cavalerie, & des Lanſquenets, qu étoient de l'Infanterie. Sous les derniers regnes nou avons eu de toutes ſortes de Nations dans nos Ar mées, Anglois, Ecoſſois, Irlandois, Hollandois Danois, Italiens, Eſpagnols, ſuivant les Alliance que nos derniers Rois ont eues avec ces diverſes Na tions.

Le devoir d'un *Soldat* eſt de s'appliquer à conno tre tous les Officiers pour leur porter le reſpect qu leur eſt dû. Leur ſoin principal eſt de ſçavoir manie leurs armes, de les tenir propres & nettes, d'avo ſoin de leurs habits & de leurs perſonnes, de bie faire leur faction, d'être diligens à ſe rendre à leu Drapeaux & de ne jamais découcher hors du Cam ou du Quartier ſans congé. Mais les Officiers & ceu qui ont relation avec le Corps militaire par leu Charge ou par leurs Emplois, ne doivent rien épar gner de ce qui dépend d'eux, pour faire enſorte qu les *Soldats* trouvent tout le ſoulagement poſſible dan leurs peines & dans leurs travaux. Il y a un nombr infini de bons *Soldats*, qui méritent ces égards & qu ſont dignes de toute conſidération, tant par leu ſentimens d'honneur & de vertu, que par leur va leur, qui va juſqu'à l'intrépidité. Le dernier ſiége d Philiſbourg, & la priſe de cette Place en ont donn une preuve inconteſtable.

Le *Soldat* doit entendre le commandement de évolutions, en ſçavoir éxécuter les mouvemens, & connoître de quelle maniere il doit combattre en chaque ordre. L'Officier particulier doit ſçavoir le mêmes choſes que le *Soldat*, & de plus connoître tous les uſages de chaque évolution particuliere pour être en état d'éxécuter par les moyens les plus ſimples tous les ordres qui pourront lui être donné par ſes Supérieurs. Il doit même, ſur tout s'il eſt Major, ſçavoir le plus de tactique qu'il lui ſera poſſible, afin de faire ſon détail avec eſprit au Général & de ne rien faire qui puiſſe troubler l'harmonie de toute la manœuvre.

Les Officiers Généraux qui doivent ſçavoir à fond la tactique, ne doivent pas dédaigner de ſçavoir les

olutions ; c'eſt par là qu'ils ſont en état de ne don-r que des ordres clairs, intelligibles & convena-s au lieu, à l'action dont ils auront formé le ſſein.

SOL, terme de Marine, eſt le fond large & t des Bâtimens qui n'ont point de quille. La Gri-ne eſt bâtie à *ſol*, un Bac eſt bâti à *ſol*.

SOLDE eſt l'apointement que l'on donne à aque homme de guerre, & qui ſe diſtingue en ontre, en Prêt, & même en Quartier, car on ye par quartier les Compagnies d'Ordonnance.

SOMACHE, eau ſomache, c'eſt de l'eau ée.

SOMBRER ſous voiles : Vaiſſeau qui ſombre s voiles, c'eſt lorſqu'étant ſous voiles, il eſt ren-ſé par quelque grand coup de vent qui le fait périr couler bas.

SOMMÉ, pays *ſomme* ou basfond, terme de arine. *Voyez* BASFOND.

SOMMET de la parabole, eſt le point où l'axe upe la parabole.

SONDE eſt un inſtrument néceſſaire à un Mi-ur pour enfoncer dans les terres, & découvrir les leries de l'Aſſiégé. Il ſe ſert d'une *ſonde* à tariere, ur agrandir le trou lorſqu'il veut crever les gale-s par quelque bombe ou gargouge chargée, ce qui fait en l'enfonçant dans les trous, & maçonnant uite l'ouverture de même qu'aux fourneaux.

SONDE, en terme de marine, eſt une petite aſſe de plomb faite en piramide, ou en façon de ille, ordinairement du poids de 18. livres qu'on ache à un long cordeau, appellé la ligne de la *de*, & qu'on fait deſcendre dans la mer, tant ur ſçavoir la profondeur du parage où l'on ſe trou-, & par ce moyen éviter les bans & les baſſes, e pour connoître la nature & la qualité du fond, ttache à la baſe, ou partie inférieure de la *ſonde* ce deſſous ou baſe de la ſonde étant froté de f & venant à porter ſur le ſol ou fond de la mer, enléve du ſable ou de la vaſe, en cas qu'il y en , & ſi elle ne rapporte rien, il faut que le fond ſoit cailloux ou de roche. Etre à la *ſonde*, c'eſt être u juſqu'à un parage où l'on trouve fond. Venir qu'à la *ſonde*, c'eſt quitter le large de la mer & ir juſqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *de*.

SORTIE, eſt la marche de quelques Troup Aſſiégées, qui viennent inſulter le travail des Aſſi geans, & quelquefois un quartier du Camp, lorſq les lignes de contrevallation ne ſont pas en défen On dit tenter une *ſortie*, repouſſer une *ſortie*, co per la *ſortie*, en prenant à dos les Troupes qui l'o faite.

Dans toutes les *ſorties* que fait la Garniſon d'u Place aſſiégée, elle ne ſe propoſe rien de plus gl rieux, ni de plus utile, que d'inſulter les batteri de l'Aſſiégeant, & d'en enclouer le canon. On s'a tache auſſi dans les *ſorties* à mettre le feu aux g bions, aux affuts & aux uſtenſiles de l'Artiller

Les *ſorties* ſe font ordinairement la nuit, pour n tre point vues & pour mieux ſurprendre la Gar de la tranchée. Les Officiers qui ſont de garde, do vent être attentifs que les Troupes qui ſont à la tra chée ne s'endorment, qu'elles ne prennent point fauſſes alarmes, de peur de découvrir le lieu où ell ſont, ce qui donneroit occaſion aux Troupes de Garniſon de faire un grand feu dans l'endroit eilles auroient entendu du mouvement.

Ils doivent encore empêcher les Soldats de ſor de la tranchée pour ſuivre les ennemis quand ils retirent, à moins qu'on ne fût proche de quelq Ouvrage, dont on pût s'emparer en ſe mêlant av les Soldats de la Garniſon qui ſe retirent, ſa cela c'eſt s'expoſer au feu de la Place, qui ne ma que point dès que la Garniſon eſt rentrée.

Il y a pluſieurs manieres de prévenir ou de rend les *ſorties* inutiles. Pour en venir à bout on perfe tionne les trois Places d'Armes, pour qu'elles ſoie en état de ſervir, de même que les autres Log mens à feu, que l'on appelle demi-places d'Arme

On ne fait aucun ouvrage qui ne ſoit flanqué bonne portée. On ne pouſſe point en avant que cet qui la doivent ſoutenir ne ſoient en état. On diſpo bien les Troupes dans les Places d'Armes; on tie les ailes & le milieu toujours plus fort que les a tres parties; on deſtine le gros de la Garde à fai face, & les Grenadiers & ceux qui ſont dérachés po marcher aux Ennemis quand il eſt tems; on n'oubl pas de ſe ménager une réſerve, qui doit être for du tiers ou du quart de la Garde, & qui tient lieu troiſiéme Ligne.

On inſtruit journellement la Garde de Cavale

ce qu'elle aura à faire en cas de ſortie. On renouvelle tous les jours la diſpoſition des Gardes à cauſe de l'avancement des Tranchées ; & on les régle, comme ſi l'on étoit ſûr que l'Ennemi dût faire une ſortie ; en conſéquence on inſtruit les poſtes de ce qu'ils auront à faire. S'il ſe fait des ſorties, on ne s'opiniâtre point à ſoutenir des ouvrages imparfaits ; mais on céde, & on fait retirer les gens armés, & les travailleurs ſur les revers des Places d'Armes prochaines, ſe contentant de laiſſer agir le feu de la Tranchée qui fait beaucoup plus de mal à l'Ennemi, que la réſiſtance qu'on lui pourroit faire, & l'opiniâtreté qu'on auroit à lui tenir tête dans des lieux déſavantageux, qui ne ſeroient pas en état.

Par la même raiſon on ne ſe preſſe point d'aller à l'ennemi ; on l'attend, on le laiſſe s'engager & eſſuyer le feu des Places d'Armes, tant & ſi longtems qu'il le juge à propos. Mais quand il eſt affoibli & bien engagé, on le fait charger par les Grenadiers & gens détachés, pendant que la Garde de Cavalerie vient de ſon côté tomber ſur lui, ſoit en le tournant, ſoit en le prenant par les flancs. Quand on a battu la ſortie, on ne la pourſuit pas avec beaucoup d'opiniâtreté, on ſe contente de la repouſſer & de la renfermer chez elle, après quoi on ſe jette promptement dans la Tranchée, pour n'être pas expoſé au feu de la Place qui eſt préparé, & eſt alors fort dangereux. On ne ſe fait pas une affaire de voir l'Ennemi renverſer une douzaine ou deux de gabions, & mettre le feu à quelque bout de travail imparfait Si le feu des Aſſiégeans eſt bien conduit il le paye cher.

Les ſorties ont toujours pour objet de faire du mal aux Aſſiégeans, comme d'abattre la Tranchée en tout ou en partie, de raſer quelque bout conſidérable & mal protegé de ſes logemens, de retarder le progrès des attaques, d'attirer l'Aſſiégeant ſous le feu de la Place pour lors bien préparé, de reprendre quelque partie du chemin couvert, où l'Aſſiégeant n'eſt pas encore établi, de le chaſſer d'une brêche, où il eſt mal affermi, ſoit dans les demi-lunes, contre-gardes, ouvrages à corne, *&c.* ou dans l'enceinte de la même Place, de chicaner le paſſage du fossé, & enfin de tuer ou de chaſſer le Mineur de ſon trou. Les ſorties qui ſe peuvent faire pour quelqu'une ou pluſieurs de ces raiſons ſont ou extérieures ou intérieures. On appelle extérieures, ce les qui

ſe font hors du chemin couvert ; on nomme inté rieures celles qui ſe font dans l'enclos des même chemins couverts.

On diviſe les ſorties extérieures en générales & particuliéres. Les générales ne s'entreprennent qu quand une Garniſon eſt bien forte, ou que la Plac a reçu un renfort conſidérable, qui la met en éta de braver les Aſſiégeans, & de pouvoir faire im punément de grandes entrepriſes ſur eux. Alors le projets de ces ſorties générales ſe réduiſent à abat tre la Tranchée, où à enlever quelque Quartier de plus à portée : ce dernier projet ne s'exécute qu quand l'Aſſiégeant eſt trop foible par rapport à l Garniſon.

C'eſt à lui de ſentir & de voir s'il eſt en état d continuer : pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, il do ſe précautionner d'une bonne contrevallation ; & ſe Quartiers les plus expoſés à l'attaque doivent êtr bien retranchés. Il y fait bonne garde nuit & jour pendant la nuit il a des Batteurs d'Eſtrades entre l Place & lui ; il renforce tous les jours ſes Gardes il ſe met en état de n'avoir rien à craindre de c côté là ; il a toujours un piquet de Cavalerie & d'In fanterie commandé pour s'en ſervir au beſoin, & par ces précautions il eſt preſque impoſſible qu'un ſortie telle grande & bien concertée qu'elle puiſſe êtr réuſſiſſe.

Si la Garniſon veut s'ouvrir en même-tems tou tes les Barricades du chemin couvert oppoſées au attaques, & celles de la droite & de la gauche, afi de pouvoir ſortir pluſieurs Corps à la fois, & d'attaquer tous les fronts des Tranchées, quand cela a rive à la premiere ou ſeconde Garde de la Tranchée cette ſortie peut échouer, & s'expoſer à ſouffrir un grande perte, parce qu'elle s'éloigne trop ; elle peu long-tems eſſuyer le feu de la Tranchée avant qu d'en venir aux mains ſans qu'elle puiſſe rendre la pa reille ; de plus elle ſe met en état d'être coupée pa la Cavalerie, tant de la Garde que du Piquet, & les Grenadiers, & les gens détachés de la Tranchée ſoutenus des Bataillons ſont très-capables de la d faite entierement.

Les deux ou trois premiers jours de la Tranchée c peut faire ſeulement quelque galopade de la Cavaler de peu d'effet, & incapable de rien déranger de attaques. Le quatre ou cinquiéme jour de la Tran

ée, comme on eſt loin du chemin couvert, & e la ſeconde Place peut n'être pas achevée, l'En- mi peut profiter de cette imperfection, & hazarder ne ſortie, s'il eſt bien fort.

Quand la premiere Place d'Arme eſt achevée, oique la ſeconde ne ſoit que commencée, on peut pouſſer une ſortie & la rendre inutile, en garniſ- nt les deux extrémités de la premiere Place d'Ar- es, & le milieu par des Grenadiers & gens com- andés, & en bordant le ſurplus de la même ligne Bataillons.

Si la ſeconde Place d'Armes eſt bien avancée, y fait tenir deux ou trois Bataillons avec des tachemens de Grenadiers à l'extrémité des ailes. On met une Compagnie de Grenadiers à la queue s Travailleurs les plus avancés, des Sentineiles à tête du travail bien averties de ce qu'elles ont à re, & le ſurplus de la Garde, poſté de maniere elle puiſſe border les Places d'Armes, & tous les gemens à feu qui ſe trouvent en état.

On avertit enſuite les poſtes de ce qu'ils ont à faire, mme de ne ſe pas laiſſer ſurprendre, de ne pas ir les poſtes qui ne ſont pas achevés, de céder, & ſe retirer dans les revers marqués des Places Armes prochaines, de laiſſer agir le feu de la anchée, de ne pas ſe preſſer d'aller aux ennemis, ttendre qu'ils ſoient à dix-huit pas de la Tran- ée, avant que de faire agir les Grenadiers; de ir faire tout le feu poſſible des Logemens & des aces d'Armes.

Pendant ce tems-là la Garde de Cavalerie avertie s en montant à cheval de ce qu'elle a à faire en s de ſortie, diſpoſe devant elle trois ou quatre tites Troupes de 30. ou 40. Maîtres, chacune mmandée par de bons Lieutenans, qui obſervant marche des Ennemis attendent qu'ils ſoient en- gés, & qu'on leur faſſe le ſignal de la Tranchée: ſi-tôt ces petites Troupes partent & prennent le lop, pour ou charger les flancs ou les couper tout- fait, pendant que les Grenadiers, ſortant des Places Armes, les attaquent par la tête.

Le gros de la Cavalerie diſpoſé en Eſcadrons ſuit trot pour ſoutenir les Détachemens, & couper ſi le peut la ſortie. Si elle eſt ſoutenue par la Ca- lerie de la Place, on la fait charger par quelques ſcadrons, pendant que d'autres ſoutiennent les pe-

tites Troupes, & s'y joignent pour achever de défair la ſortie, & qu'ils pourſuivent tant qu'ils peuver ſe mêler avec elle, & s'en épauler contre le feu d la Place. Si-tôt que les Ennemis ſont rencogne dans leur chemin couvert, l'Infanterie qui les char gne, ſe rejette dans la Tranchée, & la Cavalerie s'é loigne promptement à cauſe du feu de la Place.

C'eſt de cette maniere qu'on repouſſe les premiere ſorties ſans de grandes pertes, les quatre & cinq pre miers jours de l'ouverture de la Tranchée. Quand l premiere & ſeconde Places d'Armes ſont achevées & garnies de Troupes, les Ennemis n'entreprennen plus de pareilles ſorties.

Mais comme la troiſiéme Place d'Armes ſe fai d'ordinaire fort près de la Place, & qu'elle eſt éloi gnée de la ſeconde, il arrive que l'Ennemi entre prend encore deſſus avant qu'elle ſoit achevée. Si l premiere & ſeconde Place d'Armes ſont bien gar nies, il eſt moins en état de réuſſir que ci-devant cependant juſqu'à ce que la troiſiéme ſoit en éta de recevoir du monde, il peut être tenté d'entre prendre pour l'en empêcher. Quand la Tranchée ſ pouſſe juſqu'à la troiſiéme Place d'Armes, on ſ preſſe de la garnir & de la border de Troupes meſure que les parties s'achevent.

Lorſque cette Place d'Armes eſt une fois rempli de Bataillons, il n'y a plus d'autres ſorties à crain dre, que celles qui ſe font à la dérobée, qui ſor toujours petites, & qui ne s'entreprennent que l nuit; mais s'il avoit en vue quelque choſe de conſi dérable, on ne fait pour le repouſſer, que la même choſe que j'ai marqué ci-deſſus.

Toutes les ſorties qu'on fait entre la troiſiéme Pla ce d'Armes & le chemin couvert, ne ſe font qu pour tâcher de ſurprendre quelque bout de ſape in parfait, pour renverſer le travail & y mettre le feu pour obliger les poſtes avancés de la Tranchée à découvrir.

Ces ſorties ſe font par dix, vingt, trente, o quarante hommes appuyés de beaucoup de feu pr pare contre ceux de la Tranchée s'ils ſe découvrent mais loin de s'y expoſer, on fait apprêter le feu c la troiſiéme Ligne qu'on laiſſe agir, & quand il e tems on fait agir quelques Compagnies de Gren diers; on ſe ſert du couvert des Tranchées tant qu'c peut, & on ne ſe preſſe point d'aller au-devant de l

rties, mais on leur donne lieu de s'engager pour l attirer ſous le feu, & quand elles ſont bien en ſordre on les fait repouſſer par les Grenadiers, ns les pourſuivre trop loin on ſe contente de les ren-gner chez eux.

Ces ſortes de ſorties ne peuvent avoir pour objet e de ſurprendre quelque tête de Tranchée imparfai-t, d'obliger l'Aſſiégeant à s'expoſer au feu apprêté. ur l'éviter on donne ordre aux ſapes & à ceux qui l joignent de ſe retirer promptement ſur le revers d la Place d'Armes. Dès qu'on voit paroître les mieres têtes des ſorties on laiſſe agir quelque-tems l feu de la Place, & on ne les attaque que quand s ſont engagées.

Les ſorties intérieures, comme je l'ai déja dit, ſe t dans l'enclos des chemins couverts. Si avant d'être logé ſur le parapet du chemin couvert, nnemi s'aviſe d'y venir, on ne s'opiniâtre point à outenir, les Travailleurs ſe retirent, & les Gens nés à l'abri des Cavaliers. Quand leur feu eſt jetté, conſiſte peut-être à faire jouer quelques fouga-, on fait ſervir les ricochets, on remonte ſur les valiers pour leur faire feu, & des gens frais bien nis de grenades, & de ce qui leur eſt beſoin re-ſſent la ſortie, achevent de lui faire quitter le ement : on le fait enſuite réparer & mettre en de pouvoir ſe ſoutenir par lui-même le plûtôt l eſt poſſible.

après qu'on a pris les traverſes les plus pro-ines, l'Ennemi fait mine d'y revenir pour attirer Aſſiégeans deſſus, & pour jouer quelques fouga-, on céde d'abord ; & quelques momens après une mpagnie de Grenadiers vient bruſquement l'atta-r & le déloger. En même-tems il faut en faire er trois ou quatre dans le chemin couvert pour rcher le trou de la Mine, en tirer la ſauciſſe, la upre, ou l'enterrer, ſi on ne peut l'arracher.

Que ſi pendant toute l'émeute que cette action cau-la fougace joue, il faut ſe loger dans le trou lle fait, & s'y couvrir auſſi-tôt, enſuite on s'é-l, & on acheve de s'y établir.

avant d'avoir mis les logemens des Places d'Ar-en état, l'Ennemi s'aviſe d'y revenir, on ſe duit comme ci-devant, c'eſt-à-dire, qu'on ne reſente pas, parce que le feu de la Place d'Ar-

mes, celui des ricochets, des bombes, & l'effe des pierres en font aſſez.

Si l'Ennemi fait une ſortie dans le foſſé (ce ne peu être que dans les foſſés ſecs) pour tâcher d'en tra verſer le paſſage, pour y apporter du retardement & nuire à l'attachement du Mineur. Ces ſorties ſor ordinairement foibles, mais on fait plonger les lo gemens du chemin couvert dans le foſſé, le plu près que l'on peut, & même les Batteries contre le flancs; on fait encore proviſion de quelques gargou ches, chargées à balle de mouſquet, pour en cas d beſoin en charger promptement quelques piéce Quand on travaille à l'épaulement du foſſé, on l charge de terre le plus qu'on peut afin qu'il ſoit moin facile à briſer, car ſi l'Ennemi l'attaque, ce n'e que dans cette vue: on perce dans le foſſé par plu ſieurs deſcentes, & l'on ſe met dans le logement l plus voiſin des Grenadiers pour accourir au ſecou de l'épaulement.

Voilà la maniere dont on s'oppoſe aux ſortie avec beaucoup d'avantage. Voyons à preſent la ma niere de faire des ſorties avec ſuccès.

Lorſqu'on veut entreprendre des ſorties qui puiſ ſent cauſer du retardement aux approches, le Gou verneur fait marcher à la tête de la ſortie un pet Bataillon compoſé de 90. hommes, trente de fron ſur trois de hauteur, auxquels il ajoute un quatrie me rang de trente Grenadiers.

Lorſqu'ils ſont en vue de l'Ennemi, ceux-ci do vent aller par les intervalles ſe poſter entre le pre mier & le ſecond rang où ils prennent le devant ſu vant l'occaſion. On revêtit de cuiraſſes les 90. hom mes, qui l'épée & le piſtolet à la ceinture, doivet encore avoir à la main de fortes & longues pertu ſanes, ou fourches à crochets, ou autres armes ſem blables. Ils doivent être ſuivis de près par un autr Bataillon de 180. hommes, 30. de front & 6. de hau teur.

Il faut que le premier rang ſoit auſſi armé d toutes piéces, & les autres ſelon la coûtume. Le chefs de file ainſi armés, doivent faire l'arriere-Gar de dans la retraite. Après le ſecond Bataillon do vent marcher deux cens Travailleurs, avec les outi néceſſaires, pour renverſer & démolir le travail qu les Aſſiégeans auront fait.

Quinze ou vingt de ces Travailleurs doivent êtr

chargés de toutes sortes de feux d'artifice pour brûler ce que le tems ne leur permettra pas de détruire. Quelques autres d'entre eux doivent être munis de ce qui est nécessaire pour enclouer les canons qu'ils ne pourront ni conduire dans la Ville, ni mettre à couvert sous le feu de la Place.

Le Gouverneur doit encore envoyer à la suite de ces Troupes, un Bataillon de 3. ou 400. hommes, qui marcheront à petit-pas, jusqu'à la tête des ouvrages de l'Ennemi: & s'il se trouve que ceux qui ont pris les devans, peuvent se passer de leurs secours pour combler l'entreprise, ils doivent faire halte.

Quoique la vigueur, la diligence & la bonne conduite, soient absolument nécessaires dans toutes les opérations de la guerre, c'est principalement dans cette action qu'elles doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue. Avec ces qualités inséparables des grands exploits, on surprend les Ennemis, on les met en désordre, on les contraint, on les force d'abandonner des travaux, qui une fois pris & détruits, sont très-difficiles à reprendre & à rétablir.

La bonne conduite nous préserve presque de tous les dangers, où une mauvaise nous précipite, elle nous ménage dans les ouvrages de l'Ennemi des ressources contre lui-même, & malgré qu'on soit forcé de faire retraite: on la fait en bon ordre à la faveur de ses propres Travaux.

Une sortie qui tend à ruiner les Ouvrages, se doit faire le même jour qu'on ouvre la Ligne de *contre-approche*. La raison en est, que le feu de cette Ligne doit voir l'Ennemi dans ses Travaux en flanc & de revers, & que par cela même, les Troupes de la sortie n'auront affaire qu'à une partie de celles de la Tranchée.

En effet, sa défense ne peut qu'être partagée, puisque la Garde de l'endroit exposé à la vue de la Ligne de contre-approche, abandonnera son Poste pour un autre plus couvert. Si dans ce moment les Assiégeans se trouvent surpris par la sortie, on ne sçauroit douter qu'on ne les pousse sans beaucoup de difficulté hors de tous leurs Travaux.

La foiblesse, ou le peu de vigilance de ceux qui sont commis à la garde des Tranchées, doivent servir de régle au Gouverneur pour le nombre des

Troupes qu'il faut qu'il emploie aux ſorties.

Toute occaſion favorable de chaſſer les Ennem de leurs Travaux, doit diriger ſa conduite ; il im porte peu de quelle maniere il s'y prenne, pourv qu'il réuſſiſſe. Entre les diverſes occaſions qui ſe pr ſentent, il y en a une qu'il ne doit pas oublier c mettre à profit, c'eſt lorſque le mauvais tems empê che les Aſſiégeans de ſe ſervir facilement de leurs ar mes à feu, on a pour lors aſſez bon marché d leurs Troupes & de leurs Travaux.

Un ſeul exploit de bravoure n'aſſure pas tellemer une Place, qu'elle ſoit hors du danger. Souvent un défaite ranime l'Ennemi & oblige la Garniſon de re doubler ſes efforts. Un Gouverneur qui a de l'expé rience, compte toujours pour rien ce qu'il aura fait s'il lui reſte encore quelque choſe à faire.

Il doit continuer d'alarmer & de fatiguer le Aſſiégeans, tantôt par de fauſſes, tantôt par d vraies ſorties. Elles apportent de grands obſtacles l'avancement des Travaux, ſur-tout ſi on les en trepren à différentes heures de la nuit.

Quinze ou vingt Maîtres ſuffiſent pour cauſer u grand deſordre parmi les Travailleurs, qui pris l'improviſte, & n'ayant d'autres armes qu'une pelle & une picche, quitteront bientôt la beſogne pou prendre la fuite. Il n'eſt pas fort aiſé de les rame ner au travail, car comme ils ne demandent pa mieux que de s'en exemter par quelques prétextes on a beau faire, on n'en retrouve jamais la moitié d ce qu'il y avoit auparavant. De cette maniere lan guiſſent les Travaux au préjudice des uns, & à l'a vantage des autres, puiſqu'il ne s'agit pas moin que d'une nuit entiere d'interruption ou peu s'en faut.

De pareilles *ſorties* ont encore ceci d'utile, qu'elle découvrent à droite & à gauche les détachemens commandés pour ſoutenir les Travailleurs, de ſorte que l'on peut ſe défaire d'eux comme du reſte, par le feu de la Place. Comme ces détachemens pour roient tomber ſur la Cavalerie, qui auroit effarou ché les Pionniers, cette Cavalerie n'étant pas deſtinée pour combattre, doit en éviter l'occaſion.

Si dans la défenſe d'une Place un Gouverneur s'a viſoit d'envoyer huit ou dix hommes de cœur ſe ſai ſir de ceux qui ſont chargés de la conduite des atta ques. Rien n'eſt plus aiſé. Ceux qui entendent le

étier de la guerre, ſçavent tous, que ces gens nt reconnoître preſque ſeuls & ſans bruit les enoits par où ils doivent pouſſer leurs tranchées, par nſéquent il eſt très-facile à huit ou dix hommes terminés de ſe gliſſer ſur le ventre à la faveur de bſcurité, de les couper par derriere & de les prene ſans coup ferir.

SOUFRE. *Voyez* SALPESTRE.

SOUFFLE : la compreſſion de l'air formée par ſortie du boulet, hors d'une piéce de canon, eſt qui s'appelle le *ſouffle* de la piéce. Ce *ſouffle* abat elquefois une partie des embraſures des batteſ, particulierement quand ce ſont des piéces à ambre concave.

SOUFFLER un Vaiſſeau, c'eſt lui donner un ond bordage par un revêtement de planches forées par de nouvelles chaintes, ce qui ſe fait ordinairement aux Vaiſſeaux de guerre, lorſqu'ils ne rtent pas bien leurs voiles ou qu'ils roulent, & ſe rmentent trop à la mer. Cela eſt encore d'un ſeurs contre l'Artillerie de l'Ennemi.

SOUFFLURE ſe dit de certaines concavités certaines bouteilles qui ſe forment dans l'épaiſr du métal, quand il a été fondu trop chaud. Dans boulets quelquefois il ſe trouve des ſoufflures enhors, c'eſt un défaut, & ils n'ont pas leur poids.

SOUBANDE. *Voyez* SUSBANDE.

SOUBRIGADIER, eſt un Officier de Caerie deſtiné à ſoulager le Brigadier. Il eſt Hautee dans les Régimens de Cavalerie.

SOULIEUTENANT eſt un Officier de quelcorps de Cavalerie ou d'Infanterie pour partadans l'un & dans l'autre les ſoins de la Charge Lieutenant. Chaque Compagnie des Gendarmes, Chevaux-Legers, des Mouſquetaires, & des Dras a un Soulieutenant, ſ'il y en a deux dans chaque mpagnie des Gardes Françoiſes, un dans chaque mpagnie des Gardes Suiſſes, dans les autres Réens il y en a un par Compagnie.

SOUTE, en terme de marine, eſt le plus bas étages de l'arriere & qui eſt toujours enduit de tre pour mieux ſervir de Magazin à renfermer poudres & le biſcuit.

SOUTERRAINS : les ſouterrains ſe font ſous velope de la Place, ou dans ſes dehors, & ſervent nettre les Troupes & les munitions de guerre à

couvert de la bombe, & à prevenir les Assiégear dans leurs mines.

STRATAGÊMES : de tous tems il y a e des *stratagêmes* de guerre Deux Auteurs à peu c tems de distance l'un de l'autre, Sextus-Julius-Fror tinus sous Trajan, & Polyen sous Antonin, & Ver successeurs d'Adrien, ont écrit sur les *ruses*, *stratagêmes* de guerre, des grands Capitaines de tou les siécles, sans oublier les Femmes Illustres, qu Polyen a reservées pour la fin de son dernier Livr

Si quelqu'un de nos Ecrivains vouloit se donn la peine de recueillir les *ruses* & les *stratagêmes* dont se sont servis nos plus grands Capitaines, l'ou vrage seroit autant utile que curieux.

Chaque Général a ses *ruses*, & il y en a que tems, les lieux font naître, & que l'on ne doit pa négliger. Mais en fait de *ruses* on ne doit employ que celles où il entre de l'esprit, & du sçavoir, & no de celles où la trahison y entre pour quelque cho se.

Il y en a qui prétendent que tout est permis à guerre, & que l'on peut se procurer par tels moyen que ce soit, la réussite de ce qu'on entreprend : c'e de quoi ne tombent point d'accord les Auteurs q ont écrit du droit des Gens.

Il faut que la probité & la grandeur d'ame p toissent dans toutes les actions humaines. Il pe y avoir des *stratagêmes* plus permis les uns que l autres. Les plus grands Capitaines ont pratiqué l premiers, & Annibal peut être regardé comme un ceux qui ont le mieux réussi en de semblables m nœuvres.

Ce Général en fit une dans les Gaules qui a e souvent imitée & qui le sera toujours. Il avoit à pa ser le Rhône, & manquant de bien des choses po tenter ce passage en la presence d'une Armée enn mie, dont il étoit observé, il fit semblant de vo loir rester dans son Camp : il y fit faire de gran feux & beaucoup de bruit : cependant il décam la nuit, & en remontant le fleuve, il l'alla passer en endroit, où il jugea n'avoir point été suivi.

Cette feinte ménagée avec habileté lui réussit cela lui donna le tems de construire tous les r deaux de passage dont il eut besoin, & il évita pa là d'en venir aux mains avec gens dont il ne co noissoit pas le sçavoir, & qu'il avoit intérêt d'é

er, pour n'être point arrêté dans ces desseins.

Entre les bonnes qualités d'un Général, celle de çavoir cacher ses marches & prévenir celles des enemis n'est pas des moindres. Par-là on fatigue ses Ennemis, on les déroute dans leurs projets, & en es leur faisant manquer, on prend sur eux des avanages qu'ils auroient eu, si l'on n'avoit pas sçu *user* à propos.

L'Armée du Duc de *Saxe-Weymar* ayant assiégé Brisac en l'année 1638. les Impériaux s'avancerent our secourir cette Ville. Le Duc *Weymar* de son côé avec ses Suedois, & des François joints à lui, alla u-devant des Allemands, les deux Armées se renontrerent au lieu appellé *Wittenveir*. Les Impériaux rrivés les premiers s'emparerent d'une hauteur, qui eur auroit donné tout l'avantage du combat, sans n *stratagême* que le Comte de *Guébriant*, qui fut epuis Maréchal de France, & qui pour lors étoit Lieutenant Général dans l'Armée Suedoise, proposa fin de faire déloger l'Ennemi de sa hauteur.

Ce *stratagême* fut exécuté & eut sa réussite. Ce ut de faire mettre des tambours & des trompettes ans un bois voisin du lieu que l'on vouloit avoir. u bruit que firent ces instruments militaires, les mpériaux croyant aller être attaqués, du côté d'où eur venoit ce bruit, y marcherent

Aussi-tôt qu'ils eurent quitté leur hauteur, le Duc *Veymar* s'en saisit, & sçut par ce moyen se donner ur l'Ennemi le même avantage, que celui-ci avoit 'abord eu sur lui. C'est l'Histoire du Maréchal de Guebriant, qui fournit le recit de ce fait.

Enfin les *ruses*, dont on peut se servir en Guerre, ont une des belles parties de cet art. De tous tems es plus grands Capitaines s'en sont servis, & elles nt beaucoup contribuée à leur réputation.

Dolus an virtus, quis in hoste requirat? (Virg. neïd. L. 2.)

Un habile Général, entre autres *stratagêmes* dont il se, épie les occasions que l'ennemi court la Campane & se disperse, pour envoyer sur lui des détachemens de Cavalerie ou d'Infanterie, lui dresse des embuches bien secrettes aux passages des riviéres, aux orges des montagnes, aux défilés des bois, sur les harais, & sur les chemins propres à ces entrepriſes.

Il régle si bien ses marches, qu'il fond sur l'Ennemi aux heures qu'il repaît ou qu'il dort. Si l'Enne-

mi fait des courſes, il tâche de l'attaquer, quand
eſt fatigué d'une longue marche, il ſurprend
queue de ſon Armée, & il lui enléve, s'il le peut, l
Quartiers qu'il peut avoir ſéparés, pour la comm
dité du fourrage & des vivres. On trouve dans l'H
toire de France, & dans des Hiſtoires particuli
res, tous les *ſtratagêmes* dont ſe ſont ſervis nos pl
grands Capitaines.

Un Général, qui eſt battu dans une affaire génér
le, peut rejetter ſon malheur ſur la fortune, quc
que l'art & la ſcience ayent le plus de part aux év
nemens des Batailles; mais celui qui s'eſt laiſſé ſu
prendre & qui a donné dans les embuſcades de ſ
Ennemi, ne peut point abſolument excuſer ſa fa
te, parce qu'il pouvoit éviter d'y tomber par ſa v
gilance, & par le moyen de bons Eſpions.

Outre les *ſtratagêmes* dont un Général peut ſe ſe
vir, pour faire tomber une partie de l'Armée
ſon ennemi, & même toute ſon Armée entiere da
des embuſcades, il y a encore différens *ſtratagêm*
pour ſurprendre une Place.

On le peut faire, ſoit en y faiſant entrer des Sc
dats déguiſés, ſoit en embaraſſant les Portes, ſoit
ſe gliſſant par quelque lieu mal gardé, par des aqu
ducs & des ſouterrains abandonnés, par des en
braſures trop baſſes, par des lieux qui paroiſſe
inacceſſibles, par quelques portes maſquées d'u
ſimple muraille, qu'on peut abattre facilement p
quelque ſortie ou entrée de riviére, ou enfin en
ſervant de quelque autre détour ou ruſe, ſelon q
l'occaſion s'en preſente.

De quelque maniere qu'on projette ces ſortes d'e
trepriſes, il faut auparavant avoir bien reconnu
dehors & le dedans de la Place, les endroits par c
l'on peut s'y gliſſer, la force ou la foibleſſe de
garniſon, en un mot tout ce qui peut nuire à la ſu
priſe, ou la favoriſer, de peur d'envoyer à la bou
cherie ſes meilleurs Soldats: car ce ſont ordinair
ment ceux-là qu'on choiſit pour de pareils deſſein

Il faut ſur-tout être bien aſſuré que la Garniſo
ne fait pas ſon devoir, que les Corps de Garde
ſont mal-garnis, que les Soldats s'en abſentent pou
aller jouer ou boire, que les Chefs ſont négligens
faire obſerver l'ordre des Gardes & des Rondes, qu
les Portes ſont mal-gardées ou qu'il y a des lieu
entierement négligés, n'étant pas poſſible de ſur

endre une Place où les régles ſont exactement
ſervées.

Si l'on peut ſurprendre une Place par une porte,
fait entrer auparavant & à divers tems des Sol-
ts déguiſés en femmes ou en Moines, enſuite on
t marcher quelques charrettes chargées de foin,
paille ou de quelqu'autre marchandiſe, & l'on
barraſſe la porte en démontant une roue ou en
ant une cheville, par le moyen de laquelle l'aiſſieu
nne à ſe briſer, ou enfin de quelque autre maniere
e ce ſoit.

Alors les Soldats déguiſés ſe joignant aux Con-
cteurs des charrettes, & à ceux qu'on peut avoir
chés dans le foin & la paille, ſe jetteront ſur le
rps de Garde, tandis que les Troupes qu'on aura
ſes en embuſcades autour de la Ville, s'avanceront
mptement, & tâcheront de ſe rendre maîtres de
Place, avant qu'on ait le loiſir de leur faire tête.

Les Villes où il y a grand abord, ſoit à cauſe
quelque Egliſe célébre & fréquentée par les Peu-
s des environs, ſoit à cauſe de quelque réjouiſ-
nce, de quelque grande Foire ou Marché, &
les qui ont dans leur territoire quelque Pélerinage,
les femmes vont ordinairement, ſont très ſujettes
es ſortes de ſurpriſes, étant alors facile de faire
rer dans la foule des Soldats déguiſés.

Si c'eſt par l'entrée ou la ſortie d'une riviére qu'on
t ſurprendre la Place, on enverra pendant une
it obſcure quelques perſonnes, qui ſcieront quel-
es-uns des pieux qui la traverſent à deux pieds
s l'eau ſans les achever tout à fait, & la nuit
lendemain on chargera de Soldats pluſieurs Ba-
ux, qui venant à choquer ces pieux les abattront
donneront par là entrée dans la Place.

S'il y avoit une chaîne & qu'elle fût bien longue,
couperoit alors les pieux qui la ſoutiennent ſur
milieu, ou l'on couleroit à fond les Bateaux,
leſquels elle ſeroit appuyée, & la chaine venant
baiſſer, on feroit aiſément paſſer par-deſſus les
teaux chargés de Soldats. Que ſi la chaîne n'é-
t pas longue, on la limeroit avec une lime ſour-
, ou on la romproit avec des eaux fortes.

On peut auſſi faire entrer pendant le jour des
ldats cachés dans des Bateaux, chargés de paille,
foin, ou autres marchandiſes, mais il faut pour
a que les Conducteurs de ces Bateaux ſoient con-

nus de la Place, & s'être bien assuré qu'ils ne vous trahiront pas.

Quand il y a dans la Place quelque lieu négligé, qu'on croit inaccessible, il faut être bien sûr qu'il n'y a point de Sentinelle, que les Corps de Garde en sont éloignés, & que la Garnison est foible : car il faut beaucoup de tems pour faire monter un nombre considérable par cet endroit, & si on venoit à s'en appercevoir, ceux qui seroient montés seroient perdus sans ressource, à cause de la difficulté du retour, à moins qu'ils ne puissent résister à ceux qui les attaqueroient.

On peut encore surprendre une Place en envoyant quelque Batteleur qui amuse les Habitans, & les Soldats, & pendant ce tems-là on fera entrer du monde par quelque porte mal gardée.

On peut mettre le feu à quelque bois, ou quelque maison des environs pour attirer dehors une partie de la Garnison & des Habitans & se rendre maître de la Place à moitié dégarnie.

Des Déserteurs supposés peuvent mettre le feu en plusieurs endroits différens de la Ville, afin que tandis qu'on sera occupé à l'éteindre, ceux qui entreprennent la surprise puissent monter sur les murailles, sans être apperçus, ou se rendre plus facilement maîtres des Portes.

Enfin il y a une infinité d'autres moyens que l'on pouvoit employer selon le tems, la situation, le lieu & les autres circonstances, comme on peut voir par une infinité d'exemples, qui sont rapportés dans les Histoires. Mais pour empêcher les *stratagêmes* il faut réparer tous les endroits des remparts par où l'Ennemi pourroit s'introduire dans la Place, faisant bâtir les vieilles portes faciles à démasquer, bouchant & comblant les soûterrains, mettant des doubles grilles aux égouts ou aqueducs, avec des Sentinelles pour les garder, & faisant fermer toutes les embrasures, ou autres ouvertures, qui se trouvent trop basses. S'il n'y a point de ponts devant les portes, on y mettra des palissades & Barrieres avancées, ou l'on tiendra des Consignes pour arrêter les Etrangers, & visiter les chariots, que l'on ne laissera passer que les uns après les autres, sans leur permettre de s'arrêter, ou d'embarrasser le passage. On fermera de même les entrées des rivières, & l'on y visitera soigneusement toutes les barques.

TRIBORD, terme de Marine, *tribord*, *tribord*, *extribord* ou *tienbord*, c'eſt le côté de main droite du Vaiſſeau, au reſpect d'un homqui étant à la poupe, fait face vers la proüe. mots ont été corrompus du mot d'*extribord*, & lus en uſage eſt celui de *ſtribord* Le côté de n gauche s'appelle *bas-bord*. *Stribord* eſt emé comme un terme de Commandement. *Voyez* S B O R D.

U B A L T E R N E S : Officiers *ſubalternes* ſont ques Officiers de chaque Compagnie, qui ſont eſſous du Capitaine, comme les Lieutenans, -Lieutenans, les Cornettes & les Enſeignes. Les es ne ſont comptés que pour bas Officiers.

U B S I S T A N C E. Il y a deux ſortes de ſubnces : les unes ſe trouvent dans le Pays, comes fourrages, & ſouvent les grains pour des diſations. Les autres ſe tirent de loin, comme le , le vin, la viande, & les menuës fournitures Armée. Le bois & la paille ſont des commodindiſpenſables. Un Général a ſoin que ſon Armée oit pourvuë, parce que leur défaut a de danuſes conſéquences. *Voyez* FOURRAGE, PAILLE, s, EAU, LEGUME, PAIN, VIN, VIANDE,

U B S I S T A N C E des Piéces, ſe dit de ce qui aye pour faire ſubſiſter les Officiers, Canoniers oldats qui ſervent aux Batteries de canon. Il y prix fixé pour loger une piéce, & la mettre en erie, & un autre à tant par jour, & à tant par , pour la *ſubſiſtance* de la même piece.

U I F : Donner le *ſuif*, en terme de Marine, *er*, ou eſpalmer. *Voyez* E S P A L M E R.

U I S S E S. Louis XI. entretint à ſa ſolde ſix de ces Soldats, & ce ſont les premieres Troude cette Nation qui ſervirent la France. Ses ſucurs, juſqu'au tems où nous ſommes, ont cond'en avoir dans leurs Armées. Mais depuis s XIV. les *Suiſſes* ont été en plus grand nombre ſous les Regnes précédens.

epuis pluſieurs ſiécles ils ſe ſont ſouſtraits à la ination de la Maiſon d'Autriche, & depuis ce là ils ſe maintiennent dans une indépendance ite, ſans Places de guerre, ſans Corps de Troſoudoyé, & ſeulement par leur union, leur ſion, la quantité de leurs hommes, & leur ſoin

à ſe rendre Guerriers hors de chez eux.

Cette République eſt compoſée de treize Républiques, qui chacune en leur particulier ont des maximes differentes de ſe gouverner, différentes même entr'elles de Religion. Quelques-unes ſont mi-parties pour la Religion, & ont des alliances particulieres avec les Puiſſances.

Cependant toute cette confuſion apparente d'intérêts différens ſe trouve toûjours parfaitement réuni en un même Corps dans leurs Diétes générales, toûjours ſupérieures pour les intérêts qui regardent la Nation entiere, aux deux Diétes Catholiques ou Proteſtantes, & aux particulieres de chaque Canton.

Ainſi aucune Puiſſance voiſine ne peut attenter ſur la moindre partie de ce Corps, ſans avoir pour Ennemi le Corps entier de la République; & c'eſt cette union continuelle & exactement obſervée qui maintient ſa liberté ſans atteinte & ſans diminution.

Comme ce Pays n'eſt pas fort fertile, & que ſa ſituation ne met pas ſes Peuples en état de faire d'autre commerce, que celui de leurs chevaux & de leurs laitages, ce qui ne pourroit pas leur procurer beaucoup de richeſſes, parce qu'ils ont beſoin de leurs voiſins pour en tirer les choſes néceſſaires à la vie qu'ils ne peuvent avoir aſſez abondamment chez eux & qu'ainſi l'argent qui entreroit par les chevaux & laitages, en reſortiroit ſur le champ pour l'achat des bleds, ſel, épiceries, & autres denrées dont ils manquent: ces Peuples attentifs à leur aiſance & à leur conſervation, ont imaginé un autre commerce qui leur réuſſit parfaitement bien, & leur porte tous les ans beaucoup d'argent. C'eſt celui de ſe faire donner des penſions des Puiſſances, moyennant leſquelles, & en vertu d'Alliances particulieres avec ces Puiſſances, ſans préjudice des Alliances générales, ils vendent leurs hommes par des Traités pour ſervir à la guerre, cependant toûjours en Corps de Compagnie & de Régimens; de maniere qu'il ſe trouve ſouvent que deux Puiſſances qui ſont en guerre entr'elles, ne laiſſent pas d'avoir des Corps *Suiſſes* à leur Service, qui ſervent également bien les Princes auſquels ils ſe ſont vendus.

Cette politique réuſſit aux *Suiſſes*, porte de l'argent dans leurs Pays, qui ſans cela, n'y entreroit pas, & maintient ces Peuples dans l'uſage de

gu

guerre, ce qui conserve leur liberté.

Les Batailles de Granson de l'an 1476. de Morat en la même année, & de Nancy en 1477. commencerent à mettre les *Suisses* en grande réputation.

Celle de Granson montre leur désintéressement. Après l'action, ils s'emparerent du Camp du Duc de Bourgogne. Les richesses qu'ils y trouverent furent regardées par eux avec une espéce d'insensibilité, témoin le diamant qui s'y trouva, estimé depuis le plus beau qui ait été vu en Europe, & qui fut après l'action de Granson vendu à très-vil prix, son mérite n'étant point connu.

La Bataille de Morat fournit aussi une bonne preuve de la franchise & de la bonne-foi des *Suisses*. Un des Chefs de l'Armée de cette Nation ayant proposé de se servir de chevaux de frise pour mieux couvrir ses Soldats, & arrêter la Cavalerie Bourguignone, un autre Chef de l'Armée *Suisse* rejetta généreusement la proposition, en disant qu'*il falloit attaquer l'Ennemi franchement, & à la maniere ordinaire de la Nation*.

SURFACE, Plane parabolique. Pour la mesurer, il faut faire un rectangle, c'est-à-dire une figure de quatre côtés à angles droits, dont la largeur soit égale à la base de la parabole, & la hauteur à la hauteur par la base, & prendre les deux tiers, qui seront le contenu de la *surface* parabolique.

SURINTENDANT des Fortifications. Il rend compte au Roi des projets des Places, de l'avancement des travaux, de la conduite & de la capacité des Ingénieurs, de leur ancienneté, des ouvrages qu'on leur a confiés, & de tout ce que les Directeurs peuvent lui avoir mandé de bien ou de mal des Ingénieurs. C'est sur cela que le Roi prend & forme ses résolutions.

Sous le *Surintendant* travaille un premier Commis, qui fait faire les Extraits des Lettres & des Mémoires, & les plans nécessaires pour mettre le *Surintendant* en état de rendre compte au Roi.

Les appointemens d'un *Surintendant* montent à cinquante mille livres, six pour son premier Commis, à qui le Roi donne encore six mille livres pour son Bureau, ses Commis, l'encre, le papier, les plumes & les couleurs.

SURINTENDANT Général des Poudres &

Salpêtres de France. C'eſt une Charge dans l'Artillerie, qui fut érigée au mois de Janvier de l'année 1634. & qui paye Paulette.

SURPENTE, terme de Marine, eſt un cordage qu'on roule autour d'un canon pour ſoutenir la Piéce quand on veut la tranſporter, & l'enlever avec la caliorne.

SURPRENDRE : On appelle *ſurprendre* une Place, quand pour s'en rendre Maître, on ſe ſert du petard, de l'eſcalade, des embuches, de l'introduction par quelque trou du rempart, d'egout ou de riviere, ou par le moyen des foſſés glacés, ou par une intelligence ſecrette avec quelques Officiers de la Garniſon, Soldats ou Bourgeois, ou enfin par quelque ſtratagême que ce ſoit, qui n'oblige pas aux longueurs & aux autres formalités des autres Siéges.

SURPRISES. J'entends ici par le mot de *ſurpriſes* celles qui ſe font en campagne d'Armée à Armée, & non de celles des Places, deſquelles j'ai parlé au mot *ſtratagême*.

Lorſqu'on ſe met en marche pour une *ſurpriſe*, on prend le nombre de Troupes néceſſaires non-ſeulement pour réuſſir, mais encore pour aller & revenir, ſans riſquer qu'un Corps ſupérieur de Troupes que les Ennemis peuvent tirer de leur Armée, ne les charge dans la marche ou dans la retraite. On prend pour une *ſurpriſe* les Soldats dont la fidélité eſt connuë, & qui peuvent réſiſter le plus à la fatigue. On ſe précautionne d'un bon nombre de Guides parce qu'on en a beſoin à la tête de chaque groſſe Troupe, de peur que les derniers dont un défilé retarde la marche, ne perdent le chemin de l'avant-Garde.

Si c'eſt d'un Camp retranché qu'on ſort pour une *ſurpriſe*, on fait fermer les barrieres, & on ne les r'ouvre qu'après le retour du Détachement, afin qu'aucun Déſerteur ne puiſſe aller avertir l'Ennemi. On a la précaution d'envoyer ſur tous les chemins de petits Partis de gens de confiance, qui s'y mettent en embuſcade pour arrêter tous les paſſans. On détache ces Partis, ſous prétexte d'aller prendre langue, ou d'eſcorter des chariots, des bagages, ou quelque autre choſe, qu'on fait courir le bruit d'attendre des lieux voiſins.

Un heure après on fait publier un Ban, par lequel

eſt défendu à tout Officier, Soldat, Vivandier, ayſan, Valet & autres perſonnes, de s'éloigner un art de lieuë de l'Armée. Au-delà de cette diſtan-, les petits Partis fixes, & les Patroüilles de cam-gne du Prevôt ſont en mouvement pour arrêter les ranſgreſſeurs du Ban, & reconnoître avec ſoin s'ils portent aucune Lettre. On a ſoin que les embuſ-des ſur les chemins qui vont du Camp à celui des nemis, ſoient en grand nombre. Si, malgré ces écautions, il s'échape quelque eſpion des Ennemis, donne avis du mouvement qu'on fait, on répand roitement le bruit d'un deſſein tout différent de ce-qu'on a formé.

Si l'on rencontre pendant la nuit, ou durant le ur, des Batteurs d'eſtrade des Ennemis, qui ſoient petit nombre, la moitié du Parti ſe met en em-ſcade à un côté du chemin, pour tâcher de pren-e par derriere, d'enveloper, & faire priſonniers us ces Batteurs d'eſtrade, que la moitié du Parti aque en même-tems pardevant, afin d'éviter que rmée d'où ils ſont ſortis, n'ait la nouvelle de la rche.

Quand ce ſont des Gardes ennemies de pied fer-, qui crient *Qui vive?* l'avant-Garde répond le m du Prince Ennemi, & feint que ce ſont des oupes qui ſe retirent après une expedition, ou i viennent de quelque Place amie; mais en répon-nt on continuë ſa marche, de peur que les En-mis ne ſonnent l'alarme trop tôt. En approchant cette Garde on tâche de l'enveloper entierement, n que la nouvelle de votre arrivée ne parvienne s au gros des Ennemis. On y réuſſit plus aiſément, on ſçait le mot du guet de cette Garde.

Ce n'eſt pas aſſez de toutes ces précautions pour ſſir dans ſon entrepriſe, il faut avoir une con-ſſance exacte, ſi c'eſt l'Armée des Ennemis qu'on t ſurprendre, des endroits où une partie de leurs gnes eſt coupée par des ravins, des ruiſſeaux, ou quelque autre canal: on doit s'inſtruire de leurs nts, des poſtes, des quartiers, des vivres, des tteries, du Parc d'Artillerie, des Magazins des udres, des fourrages, & du quartier du Géné-. Si ce ſont des Châteaux, des Poſtes particu-rs, des Officiers-Géneraux, le Général même, e l'on veut ſurprendre dans l'endroit où il eſt, on it être informé & de la ſituation des lieux où l'on

veut aller, & du nombre d'hommes qu'on veut at
quer, afin d'être plus forts qu'eux d'un tiers, s'il
peut.

Quand on eſt venu à bout de ce que l'on mé
toit, on raſſemble ſon monde. S'il ſe trouve que
l'avidité du pillage il en manque, & que les Sold
tardent trop à venir ſe former, on ordonne de m
tre le feu à l'endroit, afin que les flammes chaſſ
ceux des Soldats que par aucune autre voie on
pu forcer d'abandonner le pillage. On défend a
Soldats, & à toute autre perſonne, de ſe reti
avant ou après le Détachement, comme pluſie
ſont, pour mettre à couvert le butin, ou pour n
tre pas obligés de le partager avec leurs can
rades.

On donne ordre qu'il y ait ſur les chemins
ménent au Camp des Gardes, qui arrêtent tous
Valets, Soldats & Vivandiers qui paſſent. Les G
des du Camp doivent en uſer de la même manie
à l'égard de ceux qui n'ont pas été arrêtés par
premiers, & arrivent avant ou après le Détacl
ment. Outre le butin qu'on leur ôte, on les pun
pour ſervir d'exemple, & éviter que le même d
ordre n'arrive dans un pareil cas Si le nombre
voitures pour porter les bleſſés ne ſuffit pas, on
monte quelques Cavaliers. Lorſque ces Cavaliers ſ
néceſſaires pour le combat, on fait tranſporter
bleſſés ſur des chevaux ou mulets trouvés dans
Poſte ſurpris.

Après une *ſurpriſe* on ſe retire par un chemin,
diſpenſe de ſe battre quand même on auroit un ti
plus de Troupes que les Ennemis, parce que l'
doit être fatigué de la marche, de l'attaque,
poids du butin, & embarraſſé de Priſonniers &
bagages, On ſe retire, ſi l'on peut par le chemin
plus court, ſi l'on craint qu'il ne vienne le coupe
on commence à faire retraite par le même chen
qu'on a pris dans ſa marche, & lorſque la nuit
venuë on fait une contremarche pour ſe détourne
& éviter l'embuſcade que les Ennemis pourroie
tendre

Dans une pareille retraite, on les trompe autant q
l'on peut, ſoit par les Priſonniers qu'on laiſſe échap
avant qu'on prenne le ſecond chemin, ſoit par d
mulets eſtropiés, par des chevaux qui henniſſent
par des Partis de Tambours, qui ſuivent le premie

hemin, ou par des feux qu'on y allume, ou par a trace des hommes & des chevaux.

Si on fait la retraite la nuit, & par un terrein cou-é, les Ennemis vraiſemblablement ne ſe hazardent as à ſuivre, de peur de quelque embuſcade, ſur-out quand ils ne ſont pas ſi forts en Infanterie; & u'ils ne connoiſſent pas ſi bien le Pays. S'il arrive ue malgré les précautions qu'on a priſes, les Enne-is ayent connoiſſance de ce qu'on a entrepris, & ue le Général Ennemi ait le tems de raſſembler de ifférens quartiers aſſez de Troupes pour faire atta-uer quand on ſe retire; dans ce cas, on cherche e terrein le plus commode, par rapport à la qualité & au nombre de Troupes qu'on a.

Si, auprès de l'endroit où l'on ſe trouve, lorſque es Batteurs d'eſtrades découvrent les Ennemis, il y un gué, un pont, ou un défilé que les Ennemis oivent néceſſairement paſſer, on hâte ſa marche, our laiſſer ce paſſage derriere ſoi: ſi ce gué, ce ont, ou ce défilé ſe rencontre par le flanc, on fait n Détachement pour le diſputer aux Ennemis, pen-ant que le gros de la Troupe continuë ſa marche. i on ne peut envoyer la priſe qu'on a faite avec un Détachement, crainte d'affoiblir ſon monde, on la net de façon qu'elle n'embarraſſe pas lorſqu'il faut e ranger en bataille.

Lorſqu'on voit que les Ennemis approchent, on ait halte pour combattre. La Garde des Priſonniers eur ôte leurs épées, leurs bayonnettes & leurs cou-eaux. Elle les oblige de s'aſſeoir, on menace de tuer uiconque remuë, & la Garde tient ſes armes prêtes our tirer ſur le premier qui veut s'échaper. Cette Garde eſt compoſée d'une partie de Cavalerie, car Infanterie ne peut attraper par les premiers coups e fuſil que très-peu de Priſonniers, parmi pluſieurs ui prendroient la fuite par différens côtés. Quand e tems du combat approche, on oblige les Soldats mettre leurs havreſacs à terre, car s'ils les tenoient ur l'épaule, il ne leur ſeroit pas poſſible de ſe re-nuer, par la grande quantité de butin dont ils ſont leins.

SUSAIN, terme de Marine, eſt un pont briſé u une partie de tillac qui regne depuis la dunette uſqu'au grand mât, à l'oppoſite du ſaint-aubinet.

SUSBANDE, c'eſt la bande de fer qui couvre e tourillon d'une piéce ou d'un mortier, quand ils

ſont ſur leur affût. Elle eſt ordinairement à ch
niere.

T

TABAC. Il eſt fourni aux Troupes dans
Cantines pour les Soldats, Sergens, Brigad
Cavaliers & Dragons des Troupes du Roi, tant Fr
çoiſes qu'Etrangeres, à raiſon d'une livre par m
pour chacun.

Les Commis des Cantines en font la diſtribut
aux Régimens ou Compagnies, à proportion du nc
bre d'hommes effectifs dont ils ſont compoſés, l
vant les Revues des Commiſſaires ordinaires
Guerres, leſquels pour cet effet leur délivrent un E
trait deſdites Revues ſigné d'eux.

Le *Tabac* eſt délivré le premier jour de cha
quinzaine ſur le pied de 12. ſols la livre poids
marc à ceux qui ſont chargés par les Officiers
Régimens ou Compagnies de le recevoir pour t
le Corps, & d'en faire la diſtribution en détail a
Soldats, Cavaliers ou Dragons.

Lorſqu'une Troupe a reçu ordre de paſſer d't
Province dans une autre, elle prend à la Cantine
lieu de ſa Garniſon du *Tabac* pour tout le tems qu'
le doit marcher.

TABERNACLE de la Galere, eſt un p
exhauſſement vers la poupe, pratiqué entre les
pales, pour ſervir de poſte au Capitaine, quanc
donne ſes ordres, & qu'il fait les commandemen

TABOURIN de la Galére, appellé autreme
Couverte de l'oſcelle de proüe, eſt un eſpace
regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambad
C'eſt-là que ſe charge l'Artillerie, & de-là qu'on je
les riſſons en mer.

TABLE des Officiers Généraux & Principa
Les appointemens conſidérables que le Roi accor
à pluſieurs de ſes Officiers Généraux, ont des co
ditions expliquées pour les uns & ſous-entendu
pour les autres, qui ſerviront non-ſeulement po
leur ſubſiſtance particuliere, mais auſſi pour celle d't
nombre d'Officiers à qui leurs *Tables* peuvent êt
d'un ſecours en certaines occaſions.

Les Officiers Généraux qui ſont dans cette oblig
tion doivent donc pour cet effet tenir *Table ouvert*

afin que ceux qui en ont besoin, ou qui en veulent prêter, ne soient pas obligés d'y être conviés. Ceux de notre Nation suivent volontiers cette méthode, & bien loin qu'il faille user d'autorité pour leur faire faire cette dépense, le Roi a été obligé de leur prescrire des régles pour les empêcher de se ruiner, comme il leur arrivoit. Ces régles sont :

Défend Sa Majesté à tous Officiers, depuis les Mestres de Camp inclusivement, d'avoir d'autres vaisselle d'argent à l'Armée que des cuillers, des fourchettes & des gobelets ; & aux Officiers Généraux, & autres tenans *Table*, d'y faire servir autre chose que du potage, du rôti, avec des entrées, entremets, & des ragouts de grosses viandes, sans autres assiettes volantes, ni hors d'œuvres : & quant au fruit, il ordonne qu'ils n'y fassent servir que des compotes, du fromage, du lait, & des fruits cruds ou cuits, sans sucrerie, biscuits, ni massepains, le tout sur des plats ordinaires, & non des porcelaines, cristaux, ou autres vases de cette nature, & ce afin qu'ils puissent soutenir la dépense de leurs *Tables*, & servir un plus grand nombre d'Officiers, à peine contre les contrevenans d'être renvoyés dans une Place pendant la campagne. *Ordonn. du* 1. *Avril* 1716.

TACTIQUE, vient du mot Grec Τάξις, qui signifie *Ordo*. C'est la science des ordres dans les différentes occasions de la guerre. On ne forme ces ordres, où l'on ne passe d'un ordre à un autre, que par le moyen des Evolutions : de-là on peut juger aisément, comme dit l'Auteur des Etudes Militaires, combien est grande l'erreur de ceux qui ignorant & méprisant les premieres évolutions, se donnent néanmoins pour de grands Tacticiens. On ne parvient à l'une de ces sciences, que par le moyen de l'autre.

La *Tactique* générale est une combinaison des premiers ordres, pour en former de plus grands & de plus composés, suivant les genres de combats que l'on doit livrer, & soutenir ; mais quelque liées que soient les Evolutions & la *Tactique*, il ne faut pas cependant confondre ces deux choses.

La *Tactique* est l'ordre & la disposition : l'Evolution est le mouvement qui conduit à l'ordre. La grande *Tactique* est absolument nécessaire aux Officiers Généraux, & tous les Officiers & les Soldats ne sont

obligés que de ſçavoir les Evolutions ; mais les O ficiers Généraux, qui doivent ſçavoir à fond la *T tique*, ne doivent pas dédaigner de ſçavoir les Ev lutions.

Lorſqu'un Officier Général entre un peu dans détail, & que de ſon côté le Subalterne eſt capa de ſentir la raiſon de l'ordre qu'il reçoit, on n'e tend point les plaintes réciproques du ſupérieur l'inférieur, qui ne ſont que trop communes : *On point exécuté mon ordre. Nous n'avons point re l'ordre.*

Si les Officiers Généraux ignoroient les ordres & mouvemens particuliers, ils ſeroient expoſés à tromper dans les ordres généraux. Le méchaniſ de la guerre eſt le plus grand, le plus noble, & plus étendu de tous les méchaniſmes. Il renfer tous les autres, & il doit être la matiere, le ter & l'objet de toutes les hautes idées d'un Généra qui ne pourroit exceller, s'il n'avoit que de lege & ſuperficielles idées.

En vain un Général aura formé des projets m gnifiques, ſi le terrein lui manque, ſi dans les mo vemens généraux les Corps particuliers de ſon A mée s'embarraſſent, s'ils s'entrechoquent ou ſe parent, ſi la lenteur de la manœuvre donne le te à l'Ennemi d'en faire une plus prompte. C'eſt à q un Général doit prévoir, & c'eſt ce qui s'appelle p ſéder la Science de la *Tactique*.

TACTIQUE Maritime. Elle a deux partie ainſi que la Terreſtre. La premiere eſt l'hiſtoriqu qui comprend les Ordonnances qui peuvent être g dées par les Flotte pour les combats, & le récit manœuvres qui ſe ſont faites dans les principaux ces Combats. La ſeconde contient la connoiſſance la forme des Vaiſſeaux, & la maniere de les co truire.

Les Vaiſſeaux des Anciens alloient à voiles & rames. Ils avoient des rangs de rames proportionn à leur grandeur, depuis l'*Uni-Reme*, qui étoit le p petit, & n'avoit qu'un de ces rangs, juſqu'au *Qu que-Reme*, qui en avoit cinq.

La façon dont ces Vaiſſeaux étoient conſtruits, l'arrangement de leur dedans, pour que tous l Rameurs néceſſaires à faire agir un ſi grand nomb de rames, y puſſent être ſans embarras, ne nous pas bi en connuë. Les deſcriptions des Anciens

C

ca ſont fort obſcures : de-là vient la différence qui ſtrouve dans les écrits des Modernes, qui ont voulexpliquer ces conſtructions, & leur contenu intieur.

A l'égard des Machines placées ſur les Vaiſſeaux, epté la Baliſte & la Catapulte, nous ne les conniſſons pas mieux. A-t-on bien décrit ce que c'éit que le *Corbeau* & la *Gruë*, deux de ces Machirs placées ſur les ponts. Avec la premiere, on acchoit un Vaiſſeau ennemi, & en le ſoulevant aſſ pour le faire pencher de quelque côté, on parvoit par-là à le ſubmerger. Avec la ſeconde, on ondroit un Navire, & on le faiſoit couler à fond, laiſſant tomber ſur ſon pont une lourde maſſe de , appellée *Pilon*, qui étoit ſuſpenduë à cette *ë*.

elle antiquité que l'on veuille donner à la guerre Mer, elle eſt bien au-deſſous de celle que l'on t donner à la guerre de Terre. Les hommes ſe t longtems battus pour la poſſeſſion de cette Terr, avant qu'ils ayent ſongé à faire de la mer le théa de leurs différends.

On a beau vanter les navigations des Juifs au ri pays d'Ophir ; les voyages des Carthaginois & Tyriens, tant en Eſpagne, que dans l'inconnu antique ; les Combats ſur mer que ſoutinrent les ts de la Gréce : tout cela n'eſt que peu de choſe, comparaiſon de ce qu'étoit dans ces mêmes tems *Tactique* de Terre.

Les entrepriſes de Mer n'avoient alors pour but le commerce ; & ces Flottes de Commerçans ient bien au-deſſous d'une égalité de puiſſance c les Armées de Terre des Rois David & Salon, & avec celles d'un Cyrus & d'un Xerxès.

Que les Anciens ayent paſſé le Cap de Bonne-Eſpance ; que le ſiége de Troye, & les courſes d'E ne ſoient pas des fictions, on n'en tirera guéres de lumiere pour l'éclairciſſement de la *Tactique* mer. Ce n'eſt pas dans le fabuleux qu'il faut cher r l'origine du vrai. Il faut en venir aux Auteurs mains du v. & vi. ſiécle de cette République, & r montrer les manœuvres de guerre, pratiquées l'Elément dont il eſt queſtion, ne pas paſſer les s où les Romains & les Carthaginois ſe diſputeit la poſſeſſion de la Sicile.

On commença alors à voir de nombreuſes Ar-

mées Navales, des Vaisseaux de différentes form & grandeurs pourvus d'Artillerie, c'est-à-dire c machines propres, tant à la défensive qu'a l'offe sive. Deja ces Armées observoient certaines figur dans leurs arrangemens. Elles étoient partagées p divisions, ce qui s'est depuis appellé *Escadres*, ceux qui les commandoient cherchoient à prend sur leurs Ennemis l'avantage du vent, des marées de la situation des lieux.

Auguste à la Bataille d'Actium étant inférieur nombre de Navires à Marc-Antoine, sçut se plac à l'entrée du Golfe d'Ambrasie, & par-là remédi à l'inégalité. La manœuvre de prendre le vent s l'Ennemi étoit afin de tomber plus vivement sur lu Elle est encore de mode. Nous la faisons dans la m me intention que la faisoient les Anciens, & de pl pour que la fumée des Batteries incommode l'Enn mi. Cela s'appelle occuper la Ligne du plus près.

Dans les tems dont je parle, on en venoit bi plutôt à l'abordage, que l'on ne fait présentemen La plûpart des Combats de mer ne sont que des c nonnades. Quand deux Vaisseaux autrefois vouloie s'aborder, on retiroit en dedans les rames de pa & d'autre, pour qu'elles ne fussent pas brisées choc.

La manœuvre la plus ordinaire étoit que celui d deux Vaisseaux qui sçavoit prendre le vent sur s adversaire, tâchoit de lui voir le flanc, & de tom ber sur lui de sa proüe, laquelle étant armée d'u longue pointe de fer, ne manquoit guères de crev le Vaisseau choqué.

Les voyages sur l'Océan ont produit les Vaisseau à voiles & de haut bord, & depuis l'invention de poudre à canon, on a mis à la place des rangs rames qui se voyoient aux Vaisseaux des Ancien des rangs de canons.

Apres la chute de l'Empire Romain, les Sarazi eurent la domination de la mer. Ils en profiteren & porterent de tous côtés leurs conquêtes. Tou les Isles & les Côtes de la Méditerranée leur furc soumises. On leur doit l'invention de bien des ch ses utiles dans la Marine.

C'est d'eux que nous tenons l'ordonnance en croi sant dont on se sert souvent pour mettre une Arm Navale en Bataille. Cependant les Romains prenoi quelquefois cet arrangement. La maniere la plus co

une aujourd'hui eſt de ranger les Flottes en Lignes, de même que les Armées de Terre.

Depuis que la Monarchie Françoiſe eſt établie, les deux premieres Races de nos Rois ne nous offrent que peres de Flottes nombreuſes, ni de Combats de mer conſidérables. Charlemagne avoit cependant beaucoup de Vaiſſeaux. Il fut en correſpondance avec les Califes d'Orient, & prévoyant la deſcente des Normands, qui porterent bientôt la déſolation dans ſes Etats, il établit des Vaiſſeaux Gardes-Côtes.

Les premiers Rois de la troiſiéme Race n'ayant pas beaucoup de Côtes maritimes ſous leur domination immédiate, n'eurent pas beſoin d'Armées Navales. Il faut deſcendre a Louis le jeune & à Saint Louis, pour appercevoir des Flottes conſidérables, aſſemblées à l'occaſion des Croiſades.

Sous Charles V. & Charles VI. les bords maritimes de la France s'étendoient aſſez loin. Nous poſſedions le Port de l'Ecluſe, frontiere de Zelande. Cependant ni nous, ni les Anglois (qui alors étoient nos Ennemis les plus ordinaires) n'avoient point entre de ces nombreuſes Flottes, telles que celles qu'on a euës depuis.

C'eſt la découverte de l'Amérique qui a porté les Puiſſances de l'Europe à avoir beaucoup de Vaiſſeaux, pour pouvoir à leur faveur faire des établiſſemens conſidérables dans les nouvelles Terres qui ſe découvroient, & pouvoir tranſporter avec ſeureté de ces Terres les richeſſes qui s'y trouvoient.

Sous François I. notre Marine ſe ſoutenoit encore. C'eſt le Cardinal de Richelieu, qui ſous Louis XIII. a commencé à mettre la Marine Françoiſe dans la réputation où elle a été juſqu'au combat de la Hogue de l'année 1672. Depuis ce Combat elle a été un peu tombée. Sous Louis XIV. elle a beaucoup augmenté, & elle augmente encore tous les jours.

Une Armée Navale ſe met préſentement en Bataille ſur deux Lignes. Les Vaiſſeaux dont elle eſt compoſée ſont ſuffiſamment écartés les uns des autres, pour pouvoir revirer de bas bord & de ſtribord, c'eſt-à-dire préſenter alternativement l'un de leurs flancs, afin de lâcher leurs bordées. Les diviſions d'une Armée Navale s'appellent *Eſcadres*.

Le terme de Vaiſſeau eſt générique. Il ſignifie tout bâtiment à voguer. Les Vaiſſeaux de quelque forme

& grandeur qu'ils ſoient, peuvent ſe ranger ſous deux claſſes : l'une contiendra ceux appellés Hauts-bords, & dans l'autre ſera les Bas-bords. Un Haut-bord eſt à voiles & ſans rames. Il a pluſieurs ponts, & pluſieurs rangs de canons.

Une Armée Navale ne devroit être compoſée que de Hauts-bords, qui alors ſont dits Vaiſſeaux de Ligne, à cauſe de l'Ordonnance en Ligne, que gardent préſentement les Armées de mer. Ce qui mérite d'être appellé *Vaiſſeau de Ligne*, ſont ceux qui portent depuis quarante juſqu'à cent pieces de canon. Un Bâtiment qui porte moins de quarante canons, n'eſt plus regardé comme Vaiſſeau de Ligne dans une Armée un peu conſidérable.

Les Vaiſſeaux de *Bas-bords* ſont à rames, n'ont qu'un pont, & ſont plus plats que les *Hauts-bords*. Chaque Vaiſſeau d'une forme particuliere a ſon nom, qui le diſtingue de ceux d'autres formes, qui ont auſſi leurs noms. La plûpart de ces noms font ſentir d'où viennent les Vaiſſeaux qui les ont.

Le *Brigantin* eſt un Bâtiment propre à pirater, & à aller en courſe. La *Tartane* & le *Saletin* ſont des Vaiſſeaux fabriqués à Salé & en Barbarie. La *Fregate* & la *Flute* apprennent par leur nom que ce ſont deux Bâtimens, l'un plus leger, & qui a moins de canon que le Haut-bord, & l'autre plus bas & plus allongé que le même Haut-bord. La *Galiote* eſt un diminutif du *Galion*, gros Vaiſſeau à voiles. La *Galere* eſt un autre diminutif de la *Galeaſſe* & de la *Galée*. Cette derniere ſorte de Bâtiment étoit fort d'uſage au tems des Croiſades. Son nom lui vient du Latin *Galea* & *Galerus*.

TAILLE du Soldat. La grande *taille* a été parmi toutes les Nations toûjours extrêmement recherchée dans le nouveau Soldat. Les Romains ne recevoient parmi leurs Cavaliers & les Fantaſſins des premieres Cohortes Légionnaires, que des hommes de 6. pieds, ou tout au moins de 5. pieds 10. pouces. Mais il faut remarquer que le pied Romain étoit plus petit de 13. lignes que notre pied de Roi. Ce ne fut que dans les commencemens de la République qu'ils eurent de ſi beaux hommes, parce que les Charges Civiles n'avoient pas encore attiré à elles la plus belle Jeuneſſe de l'Etat. Dans la ſuite, ils eurent moins égard à la grandeur qu'à la force.

Ils voyoient par les yeux, par l'aſſemblage des

traits du visage, & par la conformation des membres, ceux qui pouvoient faire les meilleurs Soldats. Quand ils trouvoient dans un jeune homme des yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied moins charnus que nerveux, ils se relâchoient sur la hauteur de la *taille*, parce qu'ils étoient persuadés qu'il valoit mieux que des Soldats fussent robustes que grands.

Difficiles dans le choix de leurs Soldats, ils excluoient autant qu'ils pouvoient de la Milice tous ceux qui exerçoient des professions de femmes, & n'admettoient que des Forgerons, des Charpentiers, des Bouchers, & des Chasseurs de Bêtes fauves.

Ils sçavoient que des Armées levées sans choix ne sont jamais bonnes. Ils vouloient de la naissance & des mœurs dans la Jeunesse à qui ils confioient la défense des Provinces, & la fortune de leurs Armées.

Les Gaulois, qui ont eu tant de fois affaire avec les Romains, étoient de grands hommes. Il est à présumer que nos premieres Armées Françoises n'étoient composées que de ce qu'il y avoit de plus grand & de plus robuste parmi la Nation. Comme dans la suite nos Armées n'étoient que de la Cavalerie, je pense qu'on ne s'attacha pas tant à la *taille*.

Après le licenciement des Compagnies d'Ordonnance, comme notre Infanterie n'étoit presque composée que d'Etrangers, on n'étoit pas difficile sur le choix. François I. eut de trop grandes guerres pour ne s'attacher qu'à avoir de grands hommes. Les Guerres civiles qui vinrent sous ses successeurs, ne permirent pas aussi de ne prendre que des Soldats d'une *taille* avantageuse.

Ce n'est que depuis Henri IV. qu'on a été un peu plus difficile. En France on s'attache assez à la *taille* du Soldat, & à la corporance du Cavalier, & pourvu que ce soit un bel homme il est reçu.

Par un Réglement de Louis XIV. du 8. Décembre 1691. on ne doit recevoir dans le Régiment des Gardes Françoises de Soldats qui n'ayent 5. pieds 5. pouces.

Nos autres Régimens d'Infanterie les reçoivent à 5. pieds entre 3. & 4. pouces : & comme en tems de guerre on a besoin de monde, les Capitaines les

prennent à 5. pieds 2. ou 3. pouces, mais non moins, si ce n'est dans un cas très-pressant.

Le feu Roi de Prusse avoit une Garde composé des hommes les plus grands qu'il pouvoit trouve dans son Royaume, & chez ses voisins. Mais son fil le Roi de Prusse regnant aujourd'hui a connu l'abu de ces grands hommes, qui avoient beaucoup coû té au feu Roi son pere, & sa Garde, comme cell des autres Souverains de l'Europe, n'est composé que d'hommes ordinaires.

TAILLEMAR, terme de Marine, est l partie inférieure de l'éperon d'une Galere, appellé ainsi par les Levantins, parce qu'elle est tranchante & semble tailler la mer.

TAILLES de fond, *cargues-fond*, terme d Marine. *Voyez* CARGUES-FOND.

TAILLES de point, ou *cargues-point*, term de Marine. *Voyez* CARGUES-POINT.

TALINGUER, ou *étalinguer* les cables; c'es amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALON, terme de Marine, est l'extrémité d la quille, du côté qu'elle s'assemble avec l'étambord L'autre bout de la quille s'appelle rinjot.

TALUS: c'est la pente que l'on donne aux éle vations de terres, ou de murailles, afin que les une & les autres se soutiennent mieux. Les Ingénieur appellent *talus* ou empattement, la base ou le pie qui soutient une pente; ils distinguent cette pent en glacis & en escarpe: ils appellent glacis une pen te, dont la hauteur ou la perpendiculaire est moin dre que l'empattement, *talus* ou base. Ainsi le mo de glacis convient à la pente de la partie supérieur des parapets, & à la pente ou déclin que fait le che min couvert. Ils appellent escarpe la pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire surpasse ou égale l *talus*, empattement ou base; mais en général le mo de *talus* est pris pour la pente même, & pour ce déclin appuyé sur une base, & soutenu par une per pendiculaire. Ainsi l'on dit dans ce sens, qu'aux ouvrages de terre la base des *talus* est moindre que la perpendiculaire en cas que les terres soient gras ses, & propres à se lier & à s'affermir; mais si le terrein est sablonneux, ou de peu de consistence, la perpendiculaire ou hauteur doit être moindre que la base.

TAMBOUR, est un instrument de guerre

moins ancien que la Trompette : on ne voit pas que les Romains s'en ſoient ſervis à la guerre. La partie ſur laquelle frapent les baguettes a toûjours été une peau tenduë, on ſe ſert depuis longtems de peaux de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la caiſſe, parce qu'elle eſt de bois, a été ſouvent de cuivre, ou de laiton, comme le corps des Tymbales d'auj ourd'hui. Le *Tambour* eſt pour l'Infanterie, comme la Trompette pour la Cavalerie. Les Dragons & les Mouſquetaires du Roi l'ont auſſi, mais leur *Tambour* eſt plus petit que celui de l'Infanterie. Les batteries de *Tambour* ſont différentes, ſuivant les diverſes rencontres. On dit : *Battre la Diane*, &c.

TAMBOUR, eſt un homme deſtiné à battre la caiſſe, c'eſt-à-dire l'inſtrument Militaire dont on ſe ſert dans les Mouſquetaires, dans les Dragons, & dans toute l'Infanterie, ſoit pour avertir les Troupes de différentes occaſions de ſervice, ſoit pour propoſer quelque choſe à l'Ennemi, cette derniere eſpéce de batterie s'appelle chamade. Chaque Régiment d'Infanterie à un *Tambour-Major*, & chaque Compagnie a le ſien particulier.

Le TAMBOUR-MAJOR a la même autorité ſur les autres *Tambours*, qu'un Caporal ſur ſon Eſcoüade. Il les inſtruit des différentes manieres de battre qui ſont en France, la Générale, l'Aſſemblée, le Premier, le Drapeau, aux Champs, la Marche, la Diane, l'Alarme, la Chamade, l'Appel, la Faſcine ou Breloque, pour avertir les Travailleurs de ſe rendre au travail, le Ban & la Retraite. C'eſt lui qui commande les *Tambours* pour les Gardes, pour les Détachemens, & pour toutes les autres fonctions où il eſt néceſſaire qu'il y ait des *Tambours*.

Le *Tambour-Major* marche à leur tête, quand ils battent tous enſemble au Corps, ou pour la garde dans les Places, & pendant les routes. Il doit tous les jours d'Exercice ou de Combat réel, être fort attentif au commandement du Major, afin de régler la batterie ſur les mouvemens qu'il leur donne. Il a une paye particuliere.

Battre aux Champs, ou battre le Premier, c'eſt avertir un Corps particulier d'Infanterie qu'il y a ordre de marcher ; mais ſi cet ordre s'étend ſur toute l'Infanterie d'une Armée, cette batterie s'appelle la Générale. Battre le Second, ou battre l'Aſſem-

bée, c'eſt avertir les Soldats d'aller au Drapea
Bâtre le Dernier, c'eſt pour aller à la levée du D
peau. Battre la Marche, c'eſt la batterie ordonn
quand les Troupes commencent à marcher.

Dans un Camp il y a une batterie particuli
pour regler l'entrée & la ſortie du Camp, & déte
miner le tems que les Soldats doivent ſortir de leu
tentes. Battre la Charge, ou battre la Guerre, c'
la batterie ordonnée pour aller à l'Ennemi. Batt
la retraite, c'eſt la batterie ordonnée apres le co
bat; c'eſt auſſi celle qui eſt ordonnée dans une G
niſon pour obliger les Soldats à ſe retirer ſur le ſ
dans leurs caſernes, ou chambrées. Battre la Frica
ſée, c'eſt battre en tumulte & avec précipitatio
pour appeller promptement les Soldats, lorſque qu
que perſonne de qualité paſſe inopinément devant
corps de garde, & qu'il faut faire la parade.

On bat la Diane au point du jour dans une Ga
niſon; mais lorſqu'une Armée fait un ſiege, il n
a que les Troupes d'Infanterie qui ont monté la ga
de, & ſur-tout celles de la tranchée, qui faſſent b
tre la Diane au lever de l'aurore, alors cette ban
rie eſt ſuivie des premieres décharges de canon q
l'obſcurité de la nuit avoit interrompues par l'impo
ſibilité de pointer les piéces à propos ſur les travau
des Aſſiegés. Quand un Bataillon eſt ſous les arme
les *Tambours* ſont ſur les ailes, & quand il défil
les uns ſont poſtés à la tête, les autres dans les c
villons & à la queuë.

Quand on a quelque choſe à reclamer, à propo
ſer, ſoit quelque Officier bleſſé, ou pris, ſoit u
échange de Priſonniers, ou s'écrit d'un Parti
l'autre, (ce qui ne doit jamais ſe faire ſans la pe
miſſion du Général, qui doit être informé du co
tenu des dépêches, & entre les mains de qui c
doit les remettre décachetées) cela ſe fait par u
Tambour, ou un *Trompette*, qui s'approche en ra
pellant, ou en ſonnant des appels du premier Poſ
ennemi. Si on veut cacher ſes forces, ou ſa diſp
ſition, on bande les yeux au *Tambour* ou au *Trom
pette* (qui ſont ordinairement gens intelligens) qu
l'on charge de ces commiſſions, & en état de don
ner des lumieres. Souvent ils ſont envoyés à ce de
ſein: on les conduit en cet état au Général, ſans le
laiſſer parler à perſonne.

TAMIS, SAS; Vaiſſeau rond, au milieu du

el il y a un tiſſu de toile de crin ou de ſoie, par quel on paſſe la poudre, le ſoufre, le ſalpêtre & charbon, & les autres matieres pour l'artifice, and elles ſont réduites en poudre.

TAMPON : il eſt de bois. On s'en ſert pour ucher des cartouches, des pétards, des boëtes, ſc.

TANGENTE, eſt une ligne qui touche extérieurement un cercle dans un point.

TANGUER, terme de Marine, Vaiſſeau qui *ngue*, c'eſt-à-dire qui enfonce, & qui tombe par n avant, enſorte que ſon beaupré & ſa ſivadiere nt couverts d'eau, ſur-tout s'il fait vent arriere, & e le vent ſoit forcé. Ce qui arrive plutôt par le faut de ſa conſtruction, & pour être trop court, e par la faute de l'eſtive.

TANGUEURS, terme de Marine, ou Gabarrs. *Voyez* GABARIERS.

TAPPECU, terme de Marine, eſt une voile i ſe met à une vergue, ſuſpenduë vers le couronment du Vaiſſeau, en ſorte qu'elle couvre l'arſe, ou dehors de la poupe, & déborde, tant à ſibord qu'à bas-bord, de deux braſſes à chaque té. On ne la porte que de vent arriere, & il n'y que les Vaiſſeaux Marchands qui s'en ſervent.

TAQUET, ou FILEUX, terme de Marine, t un crochet de bois à deux branches qu'on attae ſur le mât, auſſi-bien que ſur le platbord, pour marrer quelques manœuvres.

TARTANE, eſt une Barque de la Méditerhée, différente des autres Barques, en ce qu'elle porte qu'un arbre de Meſtre, & une miſaine. La ile des *Tartanes* eſt à tiers point ; mais de gros ns elle en appareille une à trait quarré, appellée ile de fortune.

TÉ, en terme de Mine, ſe dit d'une figure qui beaucoup de rapport à celle du *T*, & qui ſe forr par l'arrangement & la diſpoſition des fourneaux, ambres ou logemens qui ſe font ſous une piéce de tification pour la faire ſauter. Le *té* a quatre logemens. Le double *té* a huit logemens : le triple *té* a douze. *Voyez* MINES.

TEMPESTE eſt un mouvement extraordinai des vents qui agitent les houles avec violence.

TEMS, gros *tems*, ou *tems* de mer, c'eſt un ſage, ou une agitation violente des vents & des

houles. On disoit autrefois, grand *tems*. Les Va seaux ne portent jamais la voile de perroquet que beau *tems*; car de gros *tems* le Bâtiment seroit tr tourmenté, a cause que cette voile étant très-é vée donne trop de prise au vent. Ainsi quand veut désigner un vent frais on dit, *Tems* de Per quet.

TENAILLE est un ouvrage extérieur, pla devant la courtine, entre les deux bastions, co truite sur les lignes de défense.

Il y en a de deux sortes, la simple & la doub Pour construire la simple, prenez sur les lignes défenses, entre l'angle de l'épaule & l'angle de *nail le*, les faces, laissant entre l'orillon & la *tenai* un fossé large de 3. toises & un autre de 2. toise l'angle de *tenaille*, entre les deux faces. Tirez côtes de la *tenaille* paralleles aux flancs droits, lon d'environ 8. ou 9. toises, & plus si l'on veut. A c te distance tirez des lignes paralleles aux faces, ju qu'a ce qu'elles coupent les lignes de défense. reste se tire parallele a la courtine, laissant au mili l'espace de 2. toises pour le petit fossé, qui est en les deux faces.

On donne a la *tenaille* un rempart de 8. ou 9. to ses & même au-dessus, selon le besoin. Ce rempa est au niveau de la Campagne, on y ajoute une ba quette & un parapet de même qu'a la Place.

Le petit fossé qu'on laisse entre les deux faces se de passage aux Soldats, pour aller dans la Cap niere ou chemin couvert, qu'on met ordinaireme devant la tenaille, le chemin est large de deux to ses. On y fait au milieu un petit fossé large d une toi & plus bas de trois pieds que le grand fossé. La ter que l'on en tire sert a faire les parapets de côté d'autre.

Ces parapets ont 3. ou 4. pieds de hauteur au-de sus du fond du grand fossé. On plante aussi des Pa lissades sur leurs banquettes, & on laisse du côté d la *tenaille*, & du côté de la contrescarpe de p tits passages, pour communiquer avec les autre ouvrages. Les Faces de la *tenaille* se communiquer par un petit pont qu'on fait sur le fosse qui les se pare.

Pour construire la *tenaille* double, prenez 16 toi ses pour les faces de chaque extrémité un arc d cercle entre les deux lignes de défense, dont la cor

dera les flancs, joignez les, ce ſera la courtine. On peut augmenter ces faces ſuivant les grandeurs différentes des courtines des Places.

Mais il faut obſerver que le flanc ne doit pas avoir moins de 8. à 10. toiſes, & qu'entre la courtine de la Place & celle de la *tenaille*, il doit y avoir tout au moins 7. ou 8. toiſes de diſtance, dont 3. ſeront pour le parapet de la *tenaille*, un & demi ou deux pour le ſommet du rempart, qui n'eſt pas plus large en cet endroit, & un & demi ou deux pour la diſtance de ce même rempart a celui de la Place.

Tous les faces & les flancs de la *tenaille*, le ſommet de ſon rempart doit être de 9. à 10. toiſes, & le parapet des faces doit être plus haut que celui des faces de 2. ou 3. pieds pour mieux couvrir ceux qui ſont dans ces flancs.

Il y a encore deux ſortes de *tenailles*, ſimples & doubles, qui ſont des ouvrages placés ſur la demi-lune. La ſimple préſente à la Campagne deux faces & un angle rentrant. Pour la conſtruire, il faut porter ſur la perpendiculaire, tirée au milieu de la courtine, les trois quarts du côté extérieur de la Place, de ſorte que ſi ce côté a 180. toiſes, vous porterez depuis la courtine ſur cette perpendiculaire 135. ou 140. toiſes, auquel point paſſant une parallele à la courtine, vous porterez ſur cette parallele de part & d'autre de la perpendiculaire, la longueur de la face du baſtion: enſuite portant la moitié de cette longueur en dedans ſur la perpendiculaire, vous tirez les deux faces. Les ailes ſeront paralleles à la perpendiculaire, & ſe termineront à la contreſcarpe; le fossé ſera les deux tiers du grand.

L'ouvrage à double *tenaille*, préſente à la Campagne un angle ſaillant entre deux rentrans. Pour la conſtruire ayant fait une *tenaille* ſimple, diviſez chacune de ces faces, en deux également & portez extérieurement ſur la perpendiculaire la moitié de la longueur que vous avez portée intérieurement dans la ſimple, & tirant les faces, vous aurez un angle ſaillant entre deux rentrans. Le reſte de même que pour la *tenaille* ſimple.

Ces ouvrages ne ſont bons que dans la néceſſité d'enfermer une hauteur, un Palais, une ſource d'eau, &c. donnant trop de terrein à l'Ennemi, lorſqu'ils s'en ſont emparés.

TENDELET, terme de Marine, eſt une pié-

ce d'étoffe portée par la flèche & par des bâtons a
pellés pertegues & pertiguettes, pour couvrir la pc
pe d'une Galere, contre les incommodités de l'a
Il y a pour le même effet des *tendes* ou *tentes*, c
ſont tendues juſqu'à l'eſpale.

TENON d'un mât, eſt la partie compriſe ent
les barres & le chouquet. Les *tenons* ſont aſſembl
l'un avec l'autre par une clef, c'eſt-à-dire par u
cheville quarrée, qui eſt de fer, & qui les entretie
par en bas. Le chouquet les aſſemble par en haut

TENTE *tentorium*; ce mot vient de *tender*
tendo; & perſonne n'ignore que les *tentes* qui ſont
uſage dès le commencement du monde, mettent l
Troupes à couvert des injures du tems.

Elles ont été la demeure ambulante des premie
hommes; mais on ſe détermina peu à peu pour l
habitations fixes, on aima mieux vivre réunis ſo
de paiſibles & ſages loix, qui en poliſſant les eſprit
faiſoient ſentir plus vivement l'agrément des ſociété
outre les Guerriers, qui ne pouvant ſe paſſer de *te*
tes pour leurs expéditions militaires, en gardere
conſtamment l'uſage, il n'y eut plus que quelqu
Peuples d'humeur farouche, & amateurs de la
berté, qui continuerent d'errer ſous des *tentes*,
qui pour cela furent appellés *Nomades*, c'eſt-à-di
coureurs.

Les Juifs pendant leur Fête des Tabernacles ét
blie en mémoire du tems que leurs peres paſſere
dans le déſert, après être ſortis d'Epypte, habite
encore ſous des *tentes* ou ſous des berceaux de feu
lages pendant les ſept ou huit jours qu'elle dure.

Les Egyptiens, les Grecs & les Romains eure
auſſi leurs *Skenopegies*, celle du premier de ces Pe
ples, qui arrivoit dans nos mois de Juin & de Juill
(tems très-propre à faire préférer l'habitation d
tentes à celle des maiſons) ſe faiſoit en l'honne
du Dieu *Thamnus*, qu'on croit être le même qu'*Oſiri*
& ce Dieu donna le nom au mois où tomboit
fête.

A l'égard de ſemblables fêtes qui ſe célébroient e
Grece à l'honneur de Bacchus & à Rome pour re
mercier la nature déguiſée ſous le nom d'*Anna-Pe*
renna, des biens qu'on avoit reçus d'elle pendan
l'année, Plutarque, qui parle de la premiere, l
nomme *Skenopeïa*, ce qui démontre de quelle manie
re on la paſſoit, & Ovide qui décrit la ſeconde dan

Faſtes, fait voir qu'elle ſe célébroit hors de la ville de Rome, ſous des cabanes de verdures.

Le mot de *ſkenopeïon* étant dérivé de celui de *kones*, qui ſignifie mouches & autres inſectes piquants, ca montre que l'uſage des *tentes* dans les Pays auds, étoit autant pour ſe préſerver contre l'incommodité de ces bêtes, que pour ſe couvrir contre pluie.

Outre le mot de *tentorium*, les Romains donent auſſi à leurs *tentes* le nom de *conopeum*, comon le voit dans la neuviéme Ode d'Horace, où le ête en parlant de la bataille d'*Actium*, reproche x Romains qu'une partie d'entre eux n'a pas eu nte d'obéir à une femme, & de voir les Enſeignes la République voltiger au tour de la *tente* de Cléore.

Interque ſigna turpæ militaria
Sol aſpicit conopeum.

Avant l'invention de la toile que les Romains n'eut que très-tard, les *tentes* étoient faites avec une ſſe étoffe, exprimée par le mot *denſus*, ou avec peaux, qui fut la matiere de leur premiere faque.

Si on en croit quelques Auteurs, ce ſeroit aſſez d que les Romains auroient connu les *tentes* de r, & ſelon eux ce ne ſeroit qu'au ſiége de *Veies*, ivé l'an 349. de la fondation de Rome, que les oupes de cette République commencerent pour la miere fois à hyverner ſous de ſemblables *tentes*, furent enſuite d'un grand uſage; car on voit que ns une Guerre d'Orient, Scipion, l'Aſiatique, ur déterminer ſes Soldats à combattre Antiochus, i de Syrie, qui évitoit d'en venir aux mains, leur , que ſi la Campagne ſe paſſe ſans une action qui cide de la Guerre, il ſera obligé de leur faire ſſer l'hyver ſous les *peaux*, pour pouvoir commende meilleure heure la Campagne ſuivante.

Il eſt croyable qu'on ſe ſervoit l'été de *tentes* d'éfe, & que celles de peau étoient pour l'hyver, and on étoit obligé de faire la Guerre dans cette ſon, ou de la paſſer dans les Camps ordinaires; par une ſage politique, les Romains tenoient conuellement leurs Troupes campées, & leur faiſoient ſſer toute l'année ſous des *tentes*. C'étoit une très-nne maxime pour l'entretien de la vigueur & de

la diſcipline militaire ; qui s'affoiblit beaucoup quan le Soldat ſéjourne long tems dans les Villes.

Quoiqu'une légion reſtât pluſieurs années dans u mêine Camp, & qu'il ſemblât que ce lieu fut devenu pour elle un établiſſement ſolide, néanmoins le ſe vice s'y faiſoit avec une telle régularité, qu'on voyoit continuellement l'appareil d'une Guerre, m me au milieu de la paix la plus profonde, & il n avoit point à craindre comme dans les Villes que vuë d'un Citoyen oiſif, & qui mene une vie délicie ſe, fût un exemple propre à corrompre le Soldat.

Les *tentes* de peau ou de groſſes étoffes, n'étoien que pour les Soldats. On employoit des étoffes pl belles pour celles des Officiers, & ſur-tout pour ce les des Généraux. Le pavillon d'Herode Roi de Pa mire, fils d'Odenat & de la fameuſe Zenobie, éto d'une étoffe d'or. Celui d'Antiochus, Roi de Syrie étoit d'écarlate, remplie de broderie en or & e argent. Selon le Sire de Joinville, S. Louis avai que d'aborder à la Terre Sainte, fit préſent à u Prince Tartare d'une *tente*, *moult riche*, *bien fai & d'une bonne écarlate.*

Dans le quatriéme Tome des Monumens de l Monarchie Françoiſe, il eſt parlé de l'entrevuë qu'e François I. avec Henri VIII. Roi d'Angleterre e 1519. aux environs des Villes d'Ardres & de Gu nes, dans un lieu, qui à cauſe de la richeſſe dor étoient les *tentes*, qui ſervirent à cette occaſion, fu nommé le *Camp de drap d'or.*

La beauté de nos anciennes *tentes* ſe fait encor remarquer dans la vignette d'un manuſcrit de Froiſ ſart, qui ſe trouve à la Bibliotheque du Roi. Cett vignette repréſente le Camp des François, lorſqu ſous la conduite du Connétable du Gueſclin, ils aſ ſiégeoient la Ville de *Chiſay* en Poitou, l'an 1372 Ce Camp eſt environné de paliſſades, & les *tente* qui ſont dedans, ont les unes la figure ronde, le autres la figure quarrée, portant toutes des girouet tes ſur leur comble.

Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'il paroît ſu chacune de ces *tentes* dans les feſtons du comble d grandes lettres, qui ſont les initiales des noms de ceux à qui elles appartenoient.

Apparemment qu'alors une perſonne, lorſqu'elle ne mettoit pas ſur ſa *tente* ſes Armoiries, y mettoit au moins ſon monograme, par un reſte de l'ancien

ge de marquer de cette façon tout ce qui servoit
a guerre. Aussi voit-on que les *tentes* de nos an-
s Rois, outre la richesse dont elles étoient, por-
nt toujours à leur cime le Symbole, qui défi-
it, ou leur Empire, ou leur Religion.

Les Rois de Perse mettoient le soleil sur les leurs :
Rois des Huns, la figure d'un cheval, les Prin-
de Tartarie, la queue d'un semblable animal, &
Rois de France y avoient un S. Michel. Ils y
oient aujourd'hui une fleur de lys double.

es Empereurs Ottomans & Chinois ont des croiss
ts & des dragons sur les leurs. Tamerlan mettoit
sa *tente* un drapeau, dont la couleur désignoit la
nence ou la rigueur que ce Prince vouloit exercer
ers ceux contre qui il combattoit. Le premier
r d'un siége, il faisoit arborer un Drapeau blanc
r marquer qu'il étoit encore tems d'implorer sa
nence ; le second il faisoit mettre un Drapeau
ge, pour apprendre aux Habitans de la Ville as-
ée, qu'il falloit qu'ils payassent de leur sang la
érité qu'ils avoient eue de vouloir arrêter le cours
ses victoires : le troisiéme jour paroissoit un Dra-
u noir, qui annonçoit que le tems de la grace
it passé ; & que la Ville étoit destinée au sac.

L'usage de mettre une figure sur le sommet des
tes prenoit son origine dans l'idolâtrie la plus re-
ée. Il y avoit des Dieux *Lares* & *Penates*, qui
lloient à la sureté des maisons. Il falloit bien aussi
e de semblables divinités eussent soin des *tentes*,
celles-ci étoient sans doute les mêmes qui prote-
oient les Campagnes, comme entre autres *Pan*,
une & *Silvain*.

Pour achever de persuader que les Guerriers dans
s les tems ont aimé à avoir de belles *tentes*. On
n qu'à voir jusqu'où va encore sur cela le faste des
rcs. Le P. Calmet dans son histoire de Lorraine
Tome 3.) dit que les *tentes*, dont les Officiers de
te Nation se servent dans les Armées, sont fai-
d'une toile, approchant du coutil, mais toute
inte en dehors & doublée en dedans d'autres étof-
de coton de couleurs fort vives, découpées à ra-
ges, bouquets de fleurs, carreaux & autres com-
rtimens à la Mosaïque ; que chaque Bacha a plu-
urs semblables pavillons, qui sont tous renfermés
ns une enceinte de toile, imitant les murailles
reneaux & flanquées de plus petits pavillons en

tourelles, ſemblables aux fortifications d'une Vill quoique le tout ne ſoit que de toile.

Les grands pavillons qui rempliſſent ces enceinte forment des ſalles de Conſeil, ou des divans, c chambres à coucher, des cabinets, des veſtibules pc manger au frais, de grandes cuiſines & de belles écuri

L'Auteur que je cite finit en faiſant remarquer q le parc du Grand Viſir Cara Muſtapha; c'eſt-à-d l'enceinte des *tentes* de ce Général, lorſqu'il aſſiég Vienne en 1683. contenoit autant de circuit que Ville de S. Denis, près Paris, & que celui du Bac d'Egypte, qui ſe trouva au même ſiége, reſſembl à un vaſte Palais : les ornemens des dedans c *tentes* répondans parfaitement à la majeſté du c hors par les tapis de pied, les carreaux ſuperbe qui couvroient les eſtrades de toutes ces *tentes*.

Les Romains dans les commencemens de la R publique plaçoient leurs *tentes* confuſément & ſa ordre dans un Camp. Mais depuis la Guerre de Py rhus, ils ont ſçu les aligner, laiſſant des interval entr'elles, & obſervant de les placer ſelon la dign de ceux qui les occupoient. Cela eſt d'autant pl croyable que Pyrrhus lui même admira la force l'ordre du Conſul *Lævinius*, contre lequel il av à combattre.

Il y a toujours eu une grande variété dans la forn des *tentes*. On en voit de rondes & de quarrées, ſ les monumens Romains qui nous reſtent; entre au tres ſur les colonnes Antonine & Trajane à Rom on peut diſtinguer dans toutes celles qui ſont ſur c monumens deux principales parties, le *comble* cu *couverture* & les *pans* ou courtines, qui en ſont cor me les murailles. Le *comble* dans les *pavillons* ſe te minoit en cone ou en dôme, & celui des *tentes* toit à chevron.

De plus il paroît que dans les *tentes* anciennes, toit étoit un compoſé de planches, jointes les un aux autres, & qu'il n'y avoit que les courtines c rideaux qui fuſſent d'étoffe.

Soit que tous ces divers logemens fuſſent de forn ronde, quarrée ou à pans, ils étoient grands & m gnifiques à proportion de la dignité des perſonn qui les occupoient : celui d'un Officier devant natu rellement être plus beau que celui d'un Soldat.

Les *tentes* les plus magnifiques ſe conſervoient ave ſoin, pour empêcher qu'elles ne ſe gataſſent. U

pavillo

avillon ne laiſſoit voir ſa richeſſe que dans un beau
our & dans le mauvais tems il étoit recouvert d'un
utre, qui étoit d'étoffe plus commune : ainſi n'y
yant que les Officiers diſtingués, qui euſſent de ces
oubles pavillons, de-là peut-être eſt venu parmi
ous l'uſage d'en avoir de ſemblables pour les mêmes
erſonnes, & d'appeller du nom de *marquiſe* une
nte de groſſe toile, qui en couvre une autre de toi-
e plus fine, pour montrer par ce nom, qu'à l'exem-
le des anciens, ces ſortes de *tentes* doubles ne ſont
ites que pour les Officiers & la *marquiſe* aura été
inſi nommée de quelque *Marquis*, homme de goût,
ui en aura établi la mode dans ces derniers tems.

Parmi toutes les *tentes* qui étoient dans un Camp
omain, la plus grande & la plus apparente ſervoit
e *Prétoire* ; c'eſt-à-dire de ſalle de Conſeil. On y
enoit celui de la Guerre, & on y rendoit la juſtice
ubliquement. C'eſt ce que nous appellons parmi
ous le Quartier du Roi.

Cette *tente* devenoit le Tribunal des Empereurs,
uand ils étoient dans leurs camps & au devant
toit placé un Autel, qui ſe trouvoit environné des
nſeignes militaires, lorſqu'on invoquoit les Dieux
our les beſoins de l'Armée. Tout auprès du Pré-
oire étoit encore la Tribune appellée *Suggeſtum*, &
ur laquelle le Général montoit dans le beſoin, pour
faire ſes *allocutions* : tout cela montroit la ſainteté
u lieu, qui auſſi s'appelloit *ſacrarium*.

Sans doute que les Gaulois & les Francs prirent
es Romains l'uſage d'avoir de ces Tribunaux porta-
fs dans leurs Camps, à moins que l'envie de chan-
er d'habitation ne les eût portés d'eux-mêmes à s'en
rocurer, comme avoient fait les Iſraëlites dans le
éſert, par le moyen de leur *tente d'aſſemblée*.

Sous la premiere race de nos Rois, les aſſemblées
énérales de la Nation, ſe faiſoient en pleine Cam-
agne. Entre tous les pavillons qui ſervoient à cette
érémonie les plus remarquables devoient être ceux
ù logeoit le Roi, & où ſe tenoient les Conſeils. A
'imitation des Officiers Romains, qui après le ſer-
ment prêté recevoient les marques des grades méri-
és par leurs Services, dans la *tente Prétorienne*,
es Gens de Guerre, qui obtenoient les Fiefs & au-
res bénéfices du fiſc, par la libéralité du Roi, en
ecevoient l'inveſtiture. C'étoit-là plutôt que dans
out autre lieu qu'il étoit convenable de faire la diſ-

tribution des graces duës à la valeur. La même ch
ſe fut d'uſage chez tous les Peuples voiſins des Fra
çois, & particulierement en Allemagne. Les Fi
n'étoient accordés qu'a ceux qui avoient glorieu
ment ſervi. On en recevoit l'inveſtiture à l'Armé
en pleine Campagne, quand l'Armée étoit en bata
le ou dans la *tente* du Général, quand l'Armée ét
campée. Alors on levoit les courtines de cette *ten*
& le Vaſſal y paroiſſoit publiquement à genoux, a
pieds de celui à qui il faiſoit ſerment de fidélité
J'en pourrois dire davantage ſur les *tentes*, m
ble néceſſaire a l'Officier, comme au Soldat, qua
ils ſont campés. Mais M. *Benneton de Perrin*, con
par pluſieurs ouvrages, nous a donné une differ
tion ſur les *tentes*. J'y renvoie le Lecteur. Cependant
finiſſant cet article, je dois dire que Faune ou Sylv
fut regardé par les Payſans comme le Dieu tutel
re des *tentes*. Ils y joignirent dans la ſuite Mars
Hercule : c'eſt pour cela qu'au nom du dernier
ajoutoit tantôt celui de *Conopion*, & tantôt celui
Muſagete.

Ce vainqueur des monſtres eut auſſi l'épithete
vainqueur des *mouches*. Le pouvoir d'Hercule ſur
tentes & ſur les *mouches*, le mit en grande répu
tion dans la Syrie & dans la Meſopotamie, P
habités des premiers Nomades. Les Tyriens, qu
regarderent comme un des plus anciens Dieux
l'eſpece de ceux qui avoient été hommes, lui b
rent un magnifique Temple dans leur Ville, &
mouches, dont il étoit le dominateur, lui firent
core donner le nom de *Beel-zebud*, pour le d
guer de pluſieurs autres *Beels* ou *Baals*, qui do
noient ſur d'autres choſes terreſtres, & dont Sel
nus fait mention dans ſes Dieux de Syrie.

TERRE ou les TERRES en terme de M
ne, ſont les rivages ou les côtes de la mer.

TERRE A TERRE, en terme de Mari
c'eſt le long de la côte.

TERREIN : la premiere choſe à laquelle
penſe dans l'Architecture militaire eſt a la qualité
terrein. On voit s'il eſt bon ou mauvais pour ce
l'on veut conſtruire, il y a des ſituations merveil
ſes, dont le *terrein* ne vaut rien, & des ſituati
méchantes, dont les terres ſont extrêmement b
nes, mais tellement commandées, que ce ſeroit
folie de s'y arrêter.

les Montagnes ont le *terrein* pierreux pour l'ordinaire ; c'eſt le plus mauvais. Il ne lie point, & les parapets qui en ſont faits ne valent rien, quand on eſt contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choiſit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* eſt cependant avantageux en ce que l'Aſſiégeant a de la peine à ſe couvrir dans ſes approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* ſablonneux n'a point de liaiſon, & eſt fort à s'ébouler ; lorſque l'on eſt contraint de s'en ſervir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier, on a ſoin de bien revêtir les remparts de pierre ou de briques, & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux eſt meilleur que les deux premiers : mais il n'eſt pas généralement bon, étant élevé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à ſécher, il ſe déſunit. On a de la peine à trouver aſſez de terre autour d'un endroit marécageux, pour élever les remparts, parapets & glacis d'une hauteur raiſonnable, dans un *terrein* marécageux, il faut piloter le fondement des ouvrages. Et quand on fortifie dans ces endroits, ou attend les chaleurs afin que la terre ait plus de conſiſtence.

Le meilleur terrein pour fortifier, eſt ce qu'on appelle terre graſſe ou forte. Cette terre eſt maniable, on n'eſt point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, n'y de revêtir les remparts, à moins que l'on ne le veuille bien.

TERRE-PLAIN du rempart, eſt la ſuperficie horizontale du rempart, c'eſt-à-dire la partie ſupérieure du rempart ; qui eſt à peu près parallele au rez de chauſſée, & qui du côté de la Campagne eſt terminée par un parapet & du côté de la Ville par le talus intérieur.

TERRES, remuer les *terres*, c'eſt travailler à les creuſer, à les tranſporter & à les élever pour en faire des remparts, ou des parapets.

TERRES-AMANDÉES, & que les Salpêtriers appellent *réanimées*, ſont des terres qui ont ſervi dans les cuviers. On les met à couvert, & quand elles ſont ſéches, on l'étend un pied d'épais, ſous le hangard & on l'arroſe. On prend pour cela les écumes & les rapurages, les eaux meres ou ameres, & on y met moitié eau, qui ait paſſé, s'il ſe peut ſur les cuviers, après que le relavage eſt fait. On les ar-

roſe de pied en pied, juſqu'à la hauteur que l'on peut. On détrempe auparavant les écumes dans l'eau, par ce que les terres ne s'humecteroient pas ſi facilement.

Quinze jours après qu'on les a arroſées, on le jette d'un autre côté, on les change de place, afin qu'elles ſe mêlent mieux & qu'elles en deviennent meilleures. Un mois après on les change encore de place, on continuë deux ou trois fois, après quoi on peut s'en ſervir.

On doit ſur-tout bien prendre garde de ne le point endurcir en piétinant: on y met pour cela une planche, qui n'appuie pas par-deſſus, mais qui ſoit ſoutenuë par les deux bouts, avec deux pierres ou deux morceaux de bois.

Les hangards où l'on met ces terres ne doivent être clos que par les deux bouts, pour ſoutenir ſeulement les terres & laiſſer le jour du côté où le ſolei donne. Si les hangards ſont faits contre la muraille ils ne doivent pas être fermés par les deux bouts.

Quand on n'a point de terre qui ait ſervi au ſalpêtre, on prend des gravois de plâtre de démolitions, on les caſſe comme ceux qu'on met dans les cuviers. Ils ſont fort propres à *amander* promptement, attendu qu'ils ſont ſecs.

Les terres *amandées* peuvent toujours ſervir à l'infini, de ſorte qu'au moyen de ces terres, on ne peut jamais manquer de ſalpêtre.

TERRIR, c'eſt un terme de voyage de long cours, qui ſignifie prendre terre après une longue traverſée, & même quelquefois, il ſignifie avoir la vûë des terres.

TESTE du Camp, c'eſt le terrein du Campement, qui fait face vers la Campagne; c'eſt à la *tête* du Camp que l'on monte le biouac.

TESTE, ce mot ſe prend pour une avenue. On ne peut aller à cette Place que par une avenue.

TESTE de la ſape, tête de la tranchée, ou partie la plus avancée & la plus proche de l'Ennemi.

TESTE d'ouvrage à corne, eſt ſes deux demi-baſtions & ſa courtine.

TESTE d'un ouvrage à couronne, comprend un baſtion, deux demi-baſtions, avec leur courtine & leurs flancs.

TILLAC ou Pont. *Voyez* PONT. *Franc tillac*

c'eſt le premier pont ou le moins élevé ſur l'eau.

TIMON ou barre, eſt une piéce de bois, longue & arrondie, qui par une de ſes extrémités répond du côté de l'habitacle à la manuelle du gouvernail, que tient le timonnier, de là venant paſſer par la Sainte Barbe, & portant ſur le traverſin, elle ſe termine par la jaumiere, à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à ſtribord & à bas-bord.

TIMONNIER, ou GOUVERNEUR, eſt le Matelot, qui à ſon tour va faire ſon quart; c'eſt-à-dire tenir la barre du gouvernail. Son poſte eſt au devant de l'habitacle. Le mot de *Timonnier* eſt plus en uſage que celui de Gouverneur.

TINS, terme de Marine, ſont de groſſes piéces de bois, couchées à terre, pour ſoutenir la quille & les varangues d'un bâtiment, quand on le met en chantier, & qu'on le conſtruit.

TIR ſe dit de la ligne, ſuivant laquelle on tire une piéce d'Artillerie ou arme à feu. Les Canoniers diſent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup. Ce mot n'eſt plus gueres uſité.

TIRANT, terme de Marine. Le *tirant* de l'eau d'un Vaiſſeau eſt la quantité des pieds d'eau, qui ſont néceſſaires pour le mettre à flot

TIREBOURE eſt un inſtrument compoſé de deux branches, griffes ou pointes de fer tournées en forme de ſerpent ſur une douille. On s'en ſert pour tirer le fourrage des piéces, quand on veut faire ſortir la charge, & pour en faire ſortir auſſi toutes les ordures qui pourroient y être entrées.

Le *tireboure* eſt tortillé & a le bout pointu. On lui en fait même quelquefois deux. Il ſe monte ſur une hampe, ou long morceau de bois. Un plus petit *tireboure* ſert à décharger les fuſils, carabines, mouſquetons & piſtolets.

TIREFOND eſt un inſtrument avec lequel on plante ou on attache le pétard.

TIRER des armes à feu, comme fuſils, mouſquets, mouſquetons, carabines, piſtolets, &c. c'eſt lâcher le baſſinet, quand on y a mis l'amorce & qu'elles ſont chargées.

TIRER le canon, c'eſt porter un boute-feu à une trainée de poudre, qui eſt a un demi-pied ou environ plus haut que la lumiere du canon.

Quand les piéces d'une batterie ſont en état de *tirer*, on doit avoir ſix Soldats commandés pour le ſervi-

ce de chaque piéce, mais ſix Soldats exercés à cett manœuvre. Ceux qui vont chercher la poudre dan leur lanterne, doivent prendre garde d'en répandr le long du chemin, à cauſe des accidens qui pour roient en arriver. Pour les éviter, on peut ſe ſervi des barils à bourſe, qui contiennent 50. livres d poudre, de laquelle on ſe ſert pour charger les piéce avec plus de ſureté.

Lorſque les piéces ſont un peu échauffées, on ob ſerve qu'elles ſoient toujours chargées également, e n'y mettant ſeulement de poudre, que la moitié d la peſanteur du boulet, & on ne l'augmente pas pen dant qu'elles ſont échauffées.

Tous les Soldats ſe partagent, les uns pour écou villonner & charger les piéces, les autres pour appor ter la poudre, les boulets & le fourrage; & il y en un qui a le pouce ſur la lumiere, pendant que deu autres refoulent.

Il y a un Canonier à chaque piéce, qui amorce l piéce & un autre qui a un boute-feu à la main, & l porte à un demi-pied plus haut de la lumiere, o il a fait une traînée pour y mettre le feu, lorſqu l'Officier le lui commande.

Auparavant que de *tirer*, on regarde ſi les piéce battent l'endroit que l'on a ordonné. Il y a toujour un Soldat à chaque côté de la piéce, avec un levie pour l'arrêter à ſon recul, afin qu'étant hors de ſo embraſure, on la puiſſe charger avec moins de dan ger & plus de facilité, après quoi on la laiſſe retour ner par la pente aiſée, qu'elle doit avoir ſur ſa pla te-forme.

On fait obſerver de faire mettre le feu à celle qu eſt le plus au-deſſous du vent, afin que le feu de l pie e qui eſt au-deſſus ne le porte pas à celle qui e au-deſſous d'elle, ce qui eſt arrivé très-ſouvent par l'imprudence des Canoniers, lorſqu'on n'a pa l'œil ſur eux: cela peut cauſer beaucoup de déſor dre; car il arrive que la piéce voiſine n'étant pas en core dans ſon embraſure, ni même encore tout à fait chargée, la piéce qui eſt au-deſſus y ayant por té le feu, elle emporte les bras des Canoniers, ou vre la batterie & peut tuer du monde de la tranché qui eſt devant elle.

Pour éviter ces dangers, le Commandant de l batterie ordonne aux Officiers qu'il a avec lui d'êtr exacts à veiller ſur le ſervice qui s'y fait, & même i

fait apporter de l'eau dans quelques barils, pour raichir les piéces.

Pour *tirer* à boulets rouges, les Officiers font peu charger les piéces, à cauſe qu'elles s'échauffent beaucoup, par la grande chaleur du boulet, & que l'on ne ſeulement pour qu'il puiſſe, en s'enfonçant dans l'toit d'une maiſon, y reſter pour y mettre le f.

On pointe toujours la piéce à toute volée & dans même tems que le boulet eſt tombé ſur le fourrage, qui eſt au-deſſus de la poudre, un Canonier t promptement le feu à l'amorce de la piéce, afin e le boulet n'ait pas le tems de pénétrer juſqu'à la udre : ſi ce boulet y mettoit le feu, il feroit reer plus violemment la piéce.

n peut ſe ſervir, au lieu de fourrage de gazon, lorſe l'on eſt à portée d'en trouver. Après que le fourge eſt ſur la poudre, on mouille l'écouvillon & on coule dans l'ame de la piéce, juſqu'au fourrage, n que le boulet ne puiſſe pas mettre le feu à la pouqui pourroit y être reſtée.

TIRER dix ou douze pieds d'eau ; c'eſt une faon de parler chez les Marins, pour exprimer ce il faut de fond pour faire voguer un Vaiſſeau. On auſſi *prendre* tant de pieds d'eau.

TIRER à la mer, prendre le large de la mer, ſe ttre au large de la terre, ou s'alarguer, c'eſt s'égner de quelque terrein, ou de quelque Vaiſau.

TIRE-VIEILLES, terme de Marine, ſont ux cordes, qui ont des nœuds de diſtance en diſnce, & qui pendent le long du bordage : une à chae côté de l'échelle, pour ſervir & aider à monter ns le Vaiſſeau & à en deſcendre. La Sauve-Gare eſt auſſi appellée *Tire-vieille*.

TOISE eſt une meſure dont on ſe ſert en Fran. Elle contient ſix pieds, le pied contient 12. pous, & le pouce 12. lignes. Pour ſçavoir combien de iſes les côtés d'une figure deſſinée ſur le papier oivent avoir ſur le terrein, on ſe ſert ordinairement d'une échelle qui eſt une ligne droite & douce.

La *toiſe* quarrée eſt une ſur-face de quatre côtés, ont la hauteur & la largeur ont chacune une *toiſe*. a *toiſe* cube eſt un corps ou ſolide, fait comme un ez à jouer, dont la hauteur, la largeur & la pro-

fondeur ont chacun une *toise*. Si l'on mettoit pl
sieurs de ces *toises* l'une sur l'autre, on formeroit
corps, dont la hauteur seroit plus grande que la la
geur ou la profondeur, & qu'on nomme *parall
lipipede*.

TOISEUR: les fonctions d'un *Toiseur* est
mesurer le travail toutes les semaines, pour faire pay
les ouvriers de ce qui leur est dû.

Il donne une copie du *toisé* à l'Entrepreneur, à
Ingénieur en Chef, & à la fin de l'année, il f
un état général, dont il donne copie à l'Entrepr
neur & à l'Ingénieur en Chef, qui l'envoie au Su
intendant des fortifications, qui le renvoie après l'
voir examiné à l'Intendant, pour faire payer par
Trésorier ce qui reste.

TOMBER, en terme de Marine, est arriver
fondre sur un Vaisseau.

TOMBER, le vent tombe. *Voyez* VENT.

TOMBER sous le vent. *Voyez* VENT. *Laiss
tomber* l'ancre, c'est mouiller.

TONNE, grand Vaisseau de bois propre à re
fermer des munitions. Il y a des tonnes à mêche
qui en contiennent 300. pesant, poids de marc: d
tonnes à sacs de terre, qui en contiennent 8. à 90
& il y en a aussi d'autres qui contiennent 500. livr
de salpêtre. Beaucoup de munition se mettent
tonnes, en tonneaux & en barils.

TONNEAU, terme pour exprimer un poids
deux mille livres ou de vingt quintaux, ce qui se
ensuite à désigner la capacité & le port d'un Vai
seau, car la pésanteur d'un tonneau est évaluée
deux mille livres. Ce Bâtiment est de deux ce
tonneaux, c'est-à-dire ne peut porter que la char
de deux cens *tonneaux* ou de quatre mille qui
taux.

TONNELIERS: Ils sont employés dans l'A
tillerie au travail des tonnes, dans lesquelles on m
les munitions. Les *Tonneliers* ne travaillent jama
dans les magazins à poudre; mais toujours dehor
& peu de barils à la fois, & ils n'en ont jamais d'o
verts que celui qu'ils enfoncent. Leurs chasses & leu
maillets sont de bois, & il y a toujours un Offici
présent, quand ils travaillent. On appelle un ba
tombé en javelle, lorsque les fonds ont quitté,
qu'il est entierement demonté. Ces barils comme to
les barils vuides qui ont servi aux poudres, sont so
gneusement

gneusement conservés pour être remis à l'Entrepreneur Général des poudres, à qui ils appartiennent.

TONTURE, terme de Marine, est un rang d'planches dans le revêtement du bordage, contre la ceinte du franc tillac. Celui-ci a la signification de celui d'estive, & se prend pour exprimer la bonne & juste assiette du Vaisseau, lorsqu'étant à flot sa cargaison est si bien arrennée, qu'il garde son contrepids, tant sur l'avant que sur l'arriere. Ces Bâtimens ont leur *tonture*. Nos Galeres sont dans leur *estive*, & nos Vaisseaux dans leur *tonture*; c'est-à-dire que les uns & les autres sont dans leur bonne assiette. La *tonture* des Vaisseaux contribuë beaucoup à les faire paroître longs.

TORCHES: On se sert dans les siéges de *torches*, qui ne s'éteignent jamais au vent ni à la pluie. On prend pour les faire de vieilles cordes, qui soient assez grosses. On les fait bouillir dans l'eau de salpêtre; on les fait bien sécher; on les met après avec du souffre bien pilé, & de la grosse poudre détrempée avec un peu d'eau de vie. On prend ensuite trois parties de cire, trois parties de poix, une partie de souffre, une demi-partie de camphre, demi-partie de térébentine. De ces matiéres jointes ensemble, on couvre les cordes, on en met quatre ensemble, & on forme une *torche* au milieu. On ajoute encore entre ces quatre cordes de la chaux vive, & trois parties de souffre mêlées ensemble. Ces *torches* résistent à tout.

TORON, terme de Marine, est l'assemblage de plusieurs fils ou cordon, qui composent un gros cordage. Le grand étai des grands Bâtimens, est ordinairement composé de quatre *torons*, & chaque *toron* est de quarante fils.

TOUAGE ou TOUE, terme de Marine, est le changement de Place qu'on fait faire à un Vaisseau par le moyen de la hanziere, quand on le peut approcher ou le reculer de quelque poste.

TOUER est tirer ou faire avancer un Vaisseau avec la hanziere, qui y est amarée par un bout, & celui par l'autre bout est quelquefois amarée à une ancre mouillée, & contre laquelle les Matelots roidissent & bandent la hanziere. Quelquefois la même hanziere va répondre à terre, & les Matelots la saisissent & halent dessus, pour faire avancer le Vaisseau.

Il y a des gens qui font distinction entre *remorquer* & *touer*, & veulent que remorquer signifie le changement de place qu'on fait faire à un Vaisseau, par le moyen d'un Bâtiment à rame, & que *touer* signifie le même remuement par le cabestan ou par hanssiere.

TOUCHER en terme de Marine, est mouiller & donner fond dans quelque ancrage.

TOUCHER terre, ou simplement TOUCHER c'est en terme de Marine, heurter contre un terre faute de fond.

TOURILLONS sont ces parties rondes saillantes, qui se voient à côté d'une piéce de canon & qui servent à l'entretenir sur son affut. Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille, & embrassés par-dessus d'une susbande de fer. Le *tourillon* est de la grosseur du calibre de la piéce.

TOURMENTIN ou petit Beaupré, terme de Marine, c'est le perroquet de Beaupré.

TOURNE-VIRE, terme de Marine, est un cordage amaré au cabestan, & qui regne de poupe à proüe, pour aller sur le cable. Comme la grosseur du *tourne-vire* ne permet pas qu'on le roule autour du cabestan, on le leve dans le fossé aux cables à mesure qu'on le met dans la fosse en levant l'ancre.

TOURTEAU goudronné, ce n'est autre chose que de la vieille corde ou de la vieille mêche détortillée, que l'on trempe dans de la poix, & qu'on laisse sécher, pour s'en servir ensuite dans les fosses & autres lieux, quand une Ville est assiegée.

Pour faire des *tourteaux*, on prend de la poix noire, douze livres, suif ou graisse six livres, trois pintes d'huile de lin : on fait bouillir le tout. On prend après de vieilles cordes ou de vieilles mêches, on en fait des cordons de la grandeur qu'on veut. On les met bouillir dans ces matieres, & si on veut qu'ils ne brulent pas si fort, on y met six livres de colophane & deux livres de thérébentine.

TRAHISON. *Voyez* INTELLIGENCE.

TRAINEAU, assemblage de quelques piéces de bois, ou flasques, sans roues, entretenues & unies avec des traverses ou entretoises aussi de bois, soûtenues de boulon de fer. Ces *traineaux* servent à transporter des piéces depuis les magazins jusqu'au rempart & des munitions d'un lieu a un autre.

our pouvoir tranſporter des piéces, il faut qu'un *traineau* ait la même largeur. Le deſſous de ces *traineaux* eſt fermé de fortes planches, clouées ſous les entretoiſes, afin d'empêcher que la fange ou la boue n'entre dedans. On ſe ſert auſſi de *traineaux* dans les montagnes, pour voiturer les piéces.

TRAIT de Compas, pointe de Compas, ou rumb de vent, en terme de marine, eſt un des trente-deux airs de vent, qui ſont marqués dans la bouſſole, & qui diviſent la circonférence de l'horiſon en trente-deux parties égales.

TRAITE, en terme de marine, eſt un commerce entre des Vaiſſeaux, & les Habitans d'une Côte.

TRAITS, ce ſont des cordages qui ſervent au charroi & tranſport des piéces & des munitions. Ils ſe comptent par paires de traits, communs ou bâtards. Ils ſont partie d'un harnachement des chevaux, qui ſervent dans les vivres comme dans l'Artillerie : c'eſt pourquoi on dit chevaux de trait.

TRANCHÉE, ligne d'approche, ou ligne d'attaque, eſt un travail qui ſe fait par l'Aſſiégeant pour gagner à couvert le foſſé & le Corps de la Place, & qui eſt de différente nature ſelon la qualité du terrein où on s'attache ; car ſi les environs de la Place ſont de roches, la tranchée eſt une élévation de faſcines, de ſacs à terre, de gabions, de matelots de laine, d'épaulemens de terre, portées de diſtance en diſtance, & généralement de tout ce qui peut couvrir l'Aſſiégeant ſans faire des éclats ; mais ſi les terres ſe peuvent remuer, la tranchée eſt un foſſé ou un chemin creuſé dans les mêmes terres, & bordé d'un Parapet du côté des Aſſiégés. La tranchée dans un bon terrein eſt de dix pieds de large, & de trois de profondeur, & le Parapet de quatre & demi : on doit obſerver par tout que le Parapet doit être de ſix à ſept pieds de hauteur pour mettre le Soldat à couvert. De quelque nature que ſoit la tranchée, elle doit être tirée hors des enfilades de la Place, c'eſt-à-dire, conduite & pouſſée en ſorte que les Aſſiégés n'en puiſſent découvrir & battre la longueur : ainſi on la conduit par des retours ou coudes, qui forment des lignes en quelque façon paralléles à la Place qu'on attaque.

La tranchée eſt tracée par les Ingénieurs, qui en reçoivent les ordres des Officiers, qui ont viſité le

terrein. Un Ingénieur avant que d'ouvrir la Tranch
doit reconnoître la facilité des approches qui consi
dans les chemins creux, ravines, fossés, rideau
haies, hauteurs, qui peuvent servir à placer ava
tageusement des batteries. Ils doivent faire attenti
aux commandemens de front, de revers, ou d'
filade, à la qualité des terres, à la facilité de
remuer, & profiter de toutes ces découvertes :
y a des inconvéniens à l'ouverture d'une tranche
quand on rencontre une terre marécageuse, que l
ne peut approfondir sans trouver l'eau du rocher
il faut se couvrir avec la terre apportée, souv
de bien loin, ce qui regarde les Ouvrages, & fa
gue le Soldat.

On tire la facilité de l'attaque d'une Place de
foiblesse, de la facilité des approches, & de
garnison ; on doit garnir chaque Quartier de
parc d'Artillerie, & s'il n'est pas d'une facile co
munication avec les autres, il doit être assez
pour repousser seul les sorties de la Garnison.

L'usage des Tranchées ne commence à se
distinctement que sous le régne de Charles V
mais avant ce Prince, comme on donnoit le n
de mines aux tranchées, on donnoit aussi le n
de tranchées aux mines & aux contremines.

Il n'est pas à douter qu'on y ait observé d'abor
régle essentielle qui est de la conduire par des déto
pour qu'elle ne soit pas enfilée de la Place assié

L'Art de défendre les tranchées a été fort per
tionné. M. le Maréchal de Vauban plus qu'un a
y a réussi. De tous tems comme aujourd'hui
tâché de faire l'ouverture de la tranchée ave
moins de danger pour les Soldats, qu'il étoit p
ble. Autrefois on la faisoit plus près de la Pla
parce qu'il n'y avoit point, ou qu'il n'y avoit gu
de dehors, aujourd'hui on la fait au-delà de la
tée du mousquet & même de celle du canon.

Mais entrons dans un plus grand détail sur l
verture de la Tranchée. Quand tout est disposé
la faire, le Général regle l'état des Gardes d'In
terie & de Cavalerie sur le pied d'avoir cinq ou
jours de repos. Il marque la Cavalerie, qui doit po
les fascines, & les Travailleurs de jour & de nui
doivent être en fort grand nombre. Les premier
secondes Gardes se font un jour ou deux avant
verture de la Tranchée à la diligence du Major-G

, & du Maréchal Général des Logis de la Cavale-
, qui ſont chargés du ſoin d'avertir les Troupes de
connoître la ſituation des Gardes. Ces deux Officiers
entendent avec le Directeur Général de la Tranchée,
reçoivent de lui les demandes journaliéres qu'il eſt
ligé de leur faire ſur les beſoins de la Tranchée, &
eſt à eux à les lui fournir très-exactement.

Tout cela préparé, le Directeur régle ſon détail
ec les Ingénieurs. Il les inſtruit par où il veut
vrir la Tranchée. Il a ſoin de leur faire prendre
la mêche, des piquets, des maillets pour la tra-
, ce que l'on fait porter en paquet par des Sol-
ts : ce ſont ordinairement des Sapeurs, qui tien-
nt cela tout prêt. Enſuite on poſe une petite Gar-
près des lieux deſtinés aux ouvertures, pour
on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente
s trop, afin de cacher ſon deſſein autant qu'on
ut.

Le jour de l'ouverture, les Gardes s'aſſemblent
les deux ou trois heures après-midi pour ſe met-
en bataille. Les Travailleurs ſont munis de faſ-
nes, de piquets, de chacun une pelle, & quand
nuit approche, les Gardes ſe mettent en mar-
e. Chaque Soldat porte une faſcine avec ſes ar-
es, ce qui ſe pratique à toutes les Gardes. Pour
outils on les fait prendre aux Travailleurs des
ux premieres Gardes, qui les laiſſent à la Tran-
ée, où on les retrouve. La Garde de la Cavale-
va en même-tems prendre les Poſtes qui lui ſont
arqués, ſur la droite ou ſur la gauche des atta-
es, ſelon qu'on le juge convenable.

Tout cela ſe fait le premier jour ſans tambour ni
mpette. Les Grenadiers & les autres détache-
ens marchent à la tête de tout, ſuivis des Batail-
ns de la Tranchée, & ceux-ci le ſont des Tra-
illeurs, qui ſont tous diſpoſés par diviſions de
. en 50. commandés par un Capitaine, un Lieu-
nant & deux Sergens. On les fait marcher par
atre ou ſix de front juſques près de l'ouverture
la Tranchée ; & quand la tête des Troupes
rive, le Brigadier Ingénieur de jour, qui a ſon
ſſein réglé, fait poſter les Brigades en avant par
il doit conduire la Tranchée, & les Bataillons ſe
ngent à droite & à gauche de l'ouverture de la tran-
ée derriere les couverts qui ſe trouvent, ou aux
droits marqués par leurs Majors. Ils déchargent

les fascines, & se retirent en silence, toujou prêts à exécuter les ordres, qu'on leur doit do ner.

Pendant cet arrangement le Brigadier de jou qui a posé ses détachemens, donne le premier co de cordeau, & montre ce qu'il y a à faire au So brigadier pour qu'il continue à tracer la Tranche Il fait ensuite défiler les Travailleurs un à un po tant la fascine sous le bras droit, si la Place est droite & sous le bras gauche, quand on laisse Ville à gauche. Il commence par poster le premi Travailleur, lui commande le silence, de se co cher sur sa fascine, & de ne point travailler, qu'o ne l'ordonne.

Quand il en a posé quelques-uns, il céde la pla au premier Ingénieur qui continue à poser & a fai poser, pendant que le Brigadier va prendre gar au tracé. Le travail se continue de la sorte jusqu ce qu'on ait tout posé. On observe tous les repl de la Tranchée, on fait avancer les gens déta chés à mesure qu'on avance le tracé. On fait je ter la terre du côté de la Place; on prend ga de de ne pas s'enfiler ni s'écarter, on rase l parties les plus avancées des dehors de la Place on ne s'éloigne pas des Capitales prolongées, do on renouvelle les piquets. On les coëffe d'un bou chon de paille afin de les reconnoître, & même c quelques bouts de mèche allumée pendant la nui

On se diligente tant que l'on peut jusqu'au gran jour. Pour lors on fait mettre les détachemens couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de l Place d'Armes, & derriere les plus proches de tranchées, où on les fait coucher sur le ventre, ca elles sont encore bien foibles au matin. Après cel on congédie les Travailleurs de nuit: on les re léve par un pareil nombre de jour. Ils commencer par la tête, au lieu que ceux de nuit ont commen cé par la queue. Comme dans cette premiere journe il est rare que les Ouvrages que l'on a commenc soient bien achevés, on ne congédie pas les Travai leurs de jour qu'ils n'ayent à peu près achevé l'Ou vrage de la largeur, & de la profondeur. On fai parcourir le deuxiéme jour le travail de la premier nuit par un Détachement de 100. ou de 200. hom mes, qui ne font autre chose que d'achever, & d parer ce qui a été commencé la premiere nuit.

On n'entreprend pas autant de travail la seconde nuit, qu'on a fait la premiere. On l'emploie par préférence à la continuation de la premiere Place d'armes, pour lui donner toute l'étendue nécessaire. Cependant on pousse en avant, en croisant les Capitales, dont on a soin de marquer les prolongemens, à mesure qu'on l'avance vers la Ville.

La Place d'Armes entreprise sur toute sa longueur, doit être achevée dans toute sa perfection à la fin de la troisiéme Garde, parce qu'elle est la demeure fixe des Bataillons, jusqu'à ce que la seconde soit faite. Outre la premiere Place d'Armes, qu'on considére comme l'Ouvrage de la seconde nuit, quoique commencé dès la premiere, les deux tranchées marchent en avant, mais avec prudence, il y a du danger de se trop avancer.

Les Travailleurs de jour de cette Garde sont fournis en nombre égal à ceux de la nuit : ils commencent par la tête, comme ceux de la nuit ont commencé par la queue. On travaille à presser & à perfectionner l'Ouvrage de jour autant qu'on le peut, & quand il est en état on fait avancer les Bataillons dans la Place d'Armes, & des Détachemens dans les Ouvrages de la tête, qui ont ordre de ne pas tenir ferme si l'ennemi vient à eux.

Le troisiéme jour on fait monter beaucoup de Travailleurs, afin de perfectionner ce qui manque aux jours précédens, & d'arriver à la seconde parallele, ou Place d'Armes, à laquelle on fait travailler avec la même vivacité. Comme le feu commence à devenir dangereux, on emploie les sapes sans renoncer à poser quelques parties de la troisiéme nuit : pour cela on cherche quelques terres favorables, qui fournissent un demi-couvert, où l'on prend le tems que le feu de la Place est ralenti, comme il arrive souvent après les deux ou trois premieres heures, qu'on est las de tirer ; & l'on profite d'une heure pour poser 100. ou 200. Travailleurs de plus, si le feu de la Place est diminué. On ne doit jamais mal-à-propos exposer le monde. Cela afin d'avancer ne fait que retarder le travail : c'est ce qui fait qu'après la seconde nuit, on ne fait plus poser à découvert sans une grande circonspection.

Quand on pousse les Tranchées en même-tems que leurs Places d'Armes, elles arrivent jusqu'au fond du glacis, aussi-tôt que la troisiéme ligne est

achevée, & jusques-là la conduite en est uniforme. On observe seulement de ne jamais s'éloigner des Capitales prolongées, qui servent de Guides ; on racourcit leur retour à mesure qu'on approche de la Place. Jamais on n'enfile sans une nécessité absolue ; lorsqu'on est contraint de le faire, on couvre les enfilades par de bonnes traverses, avant que l'ennemi en puisse profiter.

Les Tranchées sont de différentes figures. En voici l'explication suivant les qualités, qui conviennent le plus à l'usage qu'on en fait.

Il y a les Tranchées doubles, les Tranchées à crochet, les directes, les tournantes.

Les Tranchées doubles sont celles dont l'un des côtés sert de traverse à l'autre pour se couvrir mutuellement contre les revers & enfilades, qui viennent des deux côtés.

Les Tranchées à crochet se font sur le retour de la Tranchée, sur les extrémités des Lignes & Places d'Armes, & sur ceux des Cavaliers.

Les directes servent à boucher les enfilades à quoi on est quelquefois contraint.

Les tournantes sont employées, tant dans les logemens du chemin couvert, dont on n'est pas encore si bien le maître, que dans les grandes piéces, comme bastions, demi-lunes & ouvrages à corne. On les emploie aussi quand on a pris quelque ouvrage ; on conduit les Tranchées vers le centre pour achever d'en occuper le dedans, & d'y faire quelque établissement.

Mais il se commet beaucoup de fautes dans la conduite des Tranchées, les principales proviennent 1°. du méchant choix de l'Attaque ; 2°. de la qualité & quantité des matériaux ; 3°. du peu d'Ouvriers & de leur ignorance ; 4°. de la mauvaise conduite des Travaux ; 5°. de la mauvaise disposition des Batteries ; 6°. du méchant ordre que l'on tient pour repousser les sorties ; 7°. de la précipitation des Chefs & de leur peu d'expérience ; 8°. de la faute de leurs Ingénieurs.

I. On péche contre le choix de l'attaque, quand une Place n'est pas bien reconnue, au lieu de l'attaquer par le plus foible, on l'attaque par le plus fort. Ce défaut est tout-à fait pernicieux, d'autant que l'Assiégeant qui tombe dans ces manquemens, fournit lui-même les moyens à une méchante Place de

réſiſter comme une bonne. On fit cette faute aux
ux ſiéges de Sainte Menehoult, à Valenciennes,
à Montmidy ; & la plus grande partie des Pla-
s attaquées & manquées par les François, l'ont
é par cette faute.

II. On manque dans la qualité de matériaux,
and l'endroit où ils ſe fabriquent étant trop éloi-
é de la Tranchée, il ſe trouve que les gabions,
indes, chandeliers, faſcines, *&c.* ſont ſouvent faits
trement qu'il ne faut, pour en faire un bon uſage,
que la quantité des outils à remuer la terre, ou
tres, ſont quelquefois ſi petits, qu'on n'a pas de-
oi fournir au courant du travail. Cela retarde
aucoup & fait toujours perdre bien du monde.

III. On manque toujours par le peu de capacité
s Ouvriers, qui ne ſont autres que des Soldats,
fainéans, ou fatigués, abattus de veilles & ſans
gueur, à cauſe du peu de repos & de la méchante
ourriture qu'ils prennent. Le pire eſt, qu'un pau-
re Soldat qui ſe ſera laſſé à travailler pendant
ute la nuit, ſera encore contraint de continuer
ut le long du jour, ce qui leur abat tellement
s forces qu'on a mille peine de leur faire appro-
ndir aſſez les Travaux pour les mettre à couvert,
ien loin de pouvoir rien avancer de jour, ou de
onner les longueurs ou profondeurs néceſſaires
la Tranchée pour la rendre ſure & commode. Et
orſque pour remédier à ce deſordre, un Ingénieur
emande deux ou trois cens Travailleurs, des gens
rais, on les lui promet, & ſouvent on ne les
ui fournit pas. Les ſuites qui accompagnent ces dé-
auts, ſont que le travail s'avance lentement, que
a Tranchée eſt trop étroite, incommode & embar-
aſſante pour le mouvement des Troupes, & pour
a voiture des matériaux ; qu'il n'y a pas de Places
'Armes ou paralléles qui vaillent, pas une Redoute
chevée, point de logement conſidérable pour faire
eu, en un mot elle eſt très-périlleuſe, & fort ſu-
ette aux irruptions des ſorties, qui ont toujours
rands avantages ſur des Travaux imparfaits, tels
ue je viens de les dépeindre.

IV. La malheureuſe habitude que l'on a en France
de poſter les Travailleurs à découvert, cauſe un
deſordre conſidérable. Si cela étoit d'une néceſſité
abſolue, & qu'il n'y eut pas d'autre moyen d'avan-
cer les Ouvrages, il faudroit le faire. Mais puiſ-

qu'il n'eſt pas poſſible de pouſſer les Tranchées avec la même viteſſe, il y a de la cruauté d'expoſer de quatre à cinq cens hommes par nuit au feu de toute une Place, ſans que pas un d'eux ſoit en état de faire courir le même riſque à l'Ennemi. Car au plus fort du péril, & dans le tems que toute une Place eſt en feu, on eſt empêché de ſes propres travaux, & hors d'état de pouvoir rendre la pareille. De ſorte que les Travailleurs, & ceux qui les ſoutiennent, n'étant protégés que de l'obſcurité de la nuit, qui bien ſouvent n'eſt que trop claire, ſont miſérablement tués par l'Ennemi, qui a le plaiſir de les choiſir, comme bon lui ſemble.

V. Au lieu de faire des Batteries ſelon les régles d'un deſſein bien dirigé, l'on bat ce qui ſe preſente le premier à la vue, ſans faire attention ſi c'eſt directement ou obliquement. Cependant tous les coups qui ne ſont pas directs, font fort peu d'effet, ne faiſant que gliſſer ſur le revêtement, j'entens pour battre en brêche, car il faut d'autres Batteries qui croiſent ſur les défenſes de la Place. Cela s'eſt vu au ſiége de Liſle, où la Batterie Royale, quoique grande & bien ſervie, pour n'avoir qu'une vue directe ſur les défenſes de la Place, ne les endommagea pas beaucoup, au lieu que ſi elle en eût eu de croiſées, elles euſſent été d'un bien plus grand effet. Il faut ajouter à cela qu'au lieu d'élever le plan des Batteries de cinq à ſix pieds, on l'abaiſſe ordinairement de deux ou trois, moyennant quoi elles ſont bien plûtôt faites, mais auſſi elles n'ont que très-peu de découverte, & le moindre bout de tranchée qu'on paſſe par-devant, les offuſque tellement qu'elles ne découvrent plus rien & deviennent inutiles, ou du moins mettent à tout moment en péril les gens qui s'y trouvent.

VI. On ſe précautionne fort mal contre les ſorties de l'Ennemi par la méchante diſpoſition de nos Tranchées, qui pour n'avoir point de Places d'Armes ou paralléles raiſonnables, ni même d'endroits d'où les Troupes puiſſent ſortir en Bataille, donnent très-ſouvent lieu à l'Ennemi d'entreprendre avec avantage. On reçoit outre cela, un très grand préjudice, quand lorſque l'Ennemi fait une ſortie, au lieu de ſe donner la patience de le laiſſer éloigner de la Place, afin de le charger avec avantage, lorſqu'il eſt hors de la protection de ſon feu,

sort de ses logemens aussi-tôt qu'il paroît, & ns y faire réflexion, on va en desordre le chercher jque sur le glacis de la contrescarpe. Cela s'ap- le quitter ses avantages, pour aller chercher l'En- mi dans les siens.

VII. L'émulation qui est entre les Officiers-Gé- raux, fait souvent qu'ils exposent mal-à-propos l Soldats, leur faisant faire au-delà de leur possi- , se souciant peu d'en faire périr une trentaine, ur avancer de quatre pas de plus que leurs cama- les. Par leur autorité ils ordonnent comme il r plaît le chemin de la Tranchée, rompent à t moment la suite du dessein, & toutes les me- es que l'Ingénieur peut avoir prises, qui bien loin pouvoir observer une conduite réglée qui auroit mener les choses à une bonne fin, se trouve ré- t à servir d'instrument pour l'exécution de leurs férens caprices.

VIII. Les fautes des Ingénieurs proviennent d'or- aire de la médiocrité de leur intelligence ou du nquement de cœur, ou du peu de considération ils sont.

Par leur peu de génie ils participent à toutes les tes dont-il est parlé ci-devant. Il arrive même ils les commettent, comme n'étant pas capables faire mieux.

S'ils manquent de cœur, la grandeur du péril les nne ou leur trouble les sens dans l'occasion, tel- nent qu'ils ne sçavent ce qu'ils font. Dans cet état feroient les plus habiles gens du monde, que la ur leur ôtant l'usage de la raison, ils ne sont plus pables de rien.

Par le peu de considération où ils sont, non-seu- nent, on ne les consulte point, mais ils sont dinairement obligés de suivre les sentimens d'au- i, & de travailler sur des pensées étrangéres ; *yez* INGENIEUR.

La Tranchée qui peut enveloper entiérement le nt de la Place attaquée, est préférable à toutes autrés ; & au contraire la pire de toutes les Tran- ées, est celle dont la tête est envelopée par le nt attaqué.

Il ne doit pas avoir un point dans l'intérieur une Tranchée qui puisse être vu d'aucun endroit e ce soit de la Place attaquée.

Ladite Tranchée doit être conduite aux travaux

de l'Ennemi par le chemin le plus court, obſervant les conditions preſcrites par la premiere maxime.

Les Redoutes & Places d'Armes qui ſe font pour en aſſurer le chemin, ne doivent pas être diſtantes de plus de 120. toiſes vers la queue de la Tranchée, & de 60. vers la tête, parce que l'Ennemi ne peut entreprendre que de loin ſur celle de la queue, & au contraire ſur celle de la tête, c'eſt pourquoi il faut que les ſecours en ſoient plus près.

Les Places d'Armes & Redoutes ſe peuvent ſoutenir l'une l'autre, & flanquer les deux côtés de la Tranchée.

On doit éviter autant que faire ſe peut de faire paſſer les Tranchées par-devant les Batteries, afin de prévenir les écharpes des piéces.

Il faut que la Tranchée ait au moins dix pieds de largeur, ſur ſept de profondeur, parce que cette largeur eſt néceſſaire pour le maniment des Troupes, & cette profondeur pour la ſureté contre l'effet des écharpemens.

La largeur des Places d'Armes ou paralléles doit au moins être double de celle de la Tranchée, avec des marches ou banquettes, qui doivent ſe continuer depuis le fond juſqu'au ſommet du parapet, afin que les Troupes en puiſſent ſortir en Bataille & aller droit aux Ennemis, ſans être obligées de défiler.

Il faut qu'il n'y ait aucun endroit dans la Tranchée, d'où l'on ne puiſſe commodément ſortir par les revers, afin que les Troupes ne ſoient pas contraintes de défiler en cas de ſortie.

Il faut éviter en toutes choſes de ne ſe point mettre entre deux feux, ou d'attaquer par des angles rentrans, afin de n'être point envelopé du feu de l'ennemi, ni des ſorties.

TRAVAILLEURS, ſont des Pionniers, & le plus ſouvent des Soldats commandés pour remuer les terres, ou pour quelque autre travail.

TRAVAUX Militaires ſont le remuement des terres, le tranſport & l'arrangement des gabions, des ſacs à terre, des briques, des faſcines, & de tout ce que l'on fait pour ſe loger & ſe couvrir.

Les *travaux Militaires* anciens étoient admirables. J'ai dit au mot SOLDAT, ce dont étoient capables les Soldats Romains; mais outre ce que j'en ai dit, on peut encore refléchir ſur ce qui s'eſt paſſé dans les ſiéges les plus mémorables que nous offre

l'Hiſtoire ancienne, tels que ceux de Syracuſe, où ſe trouva Archimede, de Lilybée, ſoutenu par les Carthaginois, de Numance, qui dura quatorze ans, de Jeruſalem pris par Titus, & d'Amida en Perſe, défendu par les Romains.

On verra que dès-lors ce que nous appellons preſentement *grands Travaux*, étoit ſçu & pratiqué. On voyoit des lignes de circonvallation & de contrevallation, des Tranchées, des Mines & des Sapes. On conſtruiſoit ſur terre des blindes, ou longues galeries de bois, qui conduiſoient les Soldats en ſureté juſques au pied d'une muraille, qu'il falloit ſaper ou eſcalader.

On conſtruiſoit encore d'autres galeries ſouterraines, qui alloient du camp des Aſſiégeans juſques dans la Ville aſſiégée, & ces ſecondes galeries étoient aſſez larges pour que pluſieurs hommes y puſſent combattre de front.

On ſapoit une tour, ou un mur, & à meſure que l'ouvrage avançoit, on ſoutenoit la choſe minée avec des pieux, & enſuite en ôtant tous ces pieux à la fois, la tour ou la muraille tomboit toute entiere avec un fracas effroyable, en laiſſant une brêche ſi grande, qu'une ſemblable feroit à preſent l'ouvrage, que pourroit faire une groſſe batterie de canons, qui tireroit pendant pluſieurs jours.

On avoit l'art de faire des tours roulantes pour s'approcher du rempart d'une Ville aſſiégée & y entrer de plain-pied. Enfin ſi à tout cela on joint à l'effet que cauſoit les machines propres à battre les Places, telles que le bélier, & la catapulte, l'habileté qu'on avoit à faire former aux Soldats des *tortues*, convenables à l'eſcalade & à l'aſſaut, leſquelles étoient différentes des *tortues* de Bataille, ne conviendra-t-on pas aiſément, que les *Travaux anciens* valoient pour le moins ceux dont nous avons l'uſage.

TRAVAUX avancés, piéces détachées, ou dehors. *Voyez* DEHORS.

TRAVERS, c'eſt un cordage qui ſert à lier, ou à brêler les piéces & à les attacher ſur leurs chariots & triqueballes, & à attacher d'autres fardeaux.

TRAVERS, terme de marine. Découvrir par le *travers*, mouiller par le *travers*, c'eſt-à-dire, à l'oppoſite.

TRAVERS. Mettre un Vaisseau en *travers*, c le mettre côté à travers. *Voyez* COTE'.

TRAVERSÉE est le trajet ou voyage p mer, qui se fait d'un port à un autre.

TRAVERSER : se traverser en terme de ma rine, c'est presenter le côté d'un bâtiment.

TRAVERSES sont des parapets de terres, q traversent le chemin couvert d'espace en espac Elles ont 3. toises d'épaisseur, 6. pieds & demi d hauteur, en comptant leurs banquettes, qui so toujours du côté des angles rentrans de la contre carpe, & leur hauteur du côté des angles saillans est d'environ 4. pieds & demi. Celles qui sont au près des angles saillans, se forment par le prolon gement des faces des Bastions ou des demi-lunes & celles qui sont aux angles rentrans se tirent d l'extrémité des faces de la Place d'Armes. Elles sor ou perpendiculaires au parapet du chemin couvert ou paralléles aux traverses des angles saillans. L longueur des unes & des autres est de 5. toises, & occupe toute la largeur du chemin couvert.

On laisse entre les *traverses* & le parapet du che min couvert un espace de 3. ou 4. pieds pour l passage des Soldats ; mais afin que ce passage n soit pas enfilé par l'ennemi, lorsqu'il est parven jusqu'à l'angle saillant du glacis, on le couvre e reculant le parapet du chemin couvert, & lui faisan faire un petit retour, qu'on appelle coude, du côt de l'angle saillant.

Pour les *traverses* qui sont aux angles saillans ; o dans l'intervalle du chemin couvert entre les *tra verses* des angles saillans, & des angles rentrans, i y a trois differentes manieres de couvrir leurs pas sages.

La premiere est de reculer le parapet du chemi couvert, & d'y faire deux retours ou coudes l'un de vant & l'autre derriere la *traverse*.

La seconde est de faire un retour devant chaqu *traverse*, & de tirer ensuite une ligne depuis l'ex trémité extérieure du retour qui est devant la *tra verse* la plus proche de l'angle saillant, jusqu'à l'ex trémité intérieure du retour qui est devant celle qu vient apres, ce qu'on appelle retour à dents de cre maillere, parce qu'en effet le Parapet du chemin couvert en prend la figure.

La troisiéme est de faire devant la *traverse* à 3.

4. pieds de distance un merlon, qui avance 3. quatre pieds dans le chemin couvert.

De ces trois manieres, la premiere paroît la illeure pour garantir de l'enfilade, à cause du re- ir qu'on fait derriere la *traverse*, qui empêche e le reste du chemin couvert ne soit vu par l'En- mi. Le parapet du chemin couvert ne doit point oir de banquettes dans le passage des *traverses*. On se sert de semblables *traverses* pour mettre à uvert les Ouvrages du dehors, & ceux même de Place de quelque commandement ou batteries à ochet. On fait aussi des *traverses* pour empêcher batterie à *ricochet*, & toutes sortes d'enfilade. On en fait aussi dans les fossés secs, pour cou- r ceux qui sortent. On en fait dans les tranchées; sont des bouts de tranchées séparées, qui ser- nt à couvrir les revers & les enfilades, selon les droits où on les applique.

TRAVERSIER d'un Port, c'est le vent qui nt en droiture dans un Port, & qui en empêche sortie.

TRAVERSIER est un petit Bâtiment ur de petites traversées, ou pour la pêche. Il qu'un mât & porte le plus souvent trois voiles, e à son mât, une à son étai, & l'autre à un ute-hors qui régne sur son gouvernail. Les *Tra- rsiers* sont fréquens aux environs de la Rochelle. mot de *Traversier* signifie aussi un Ponton.

TRAVERSIN du Timon: *traversin* des bit- . Le *traversin* du timon est une piéce de bois régne par la largeur de la fainte barbe pour sou- ir le timon qui va & vient sur ce *traversin*. Le *rsin* des bittes est la piéce de bois mise en vers pour entretenir une bitte avec l'autre.

TREFLE, terme de mine. Le *trefle* n'a que ux logemens. Le double *trefle* quatre, le triple *fle* six.

TRELINGAGE, terme de marine, est un dage qui finit par plusieurs branches, comme les rticles & les pates de bouline.

TRELINGUER est se servir de ce cordage plusieurs branches. Dans un gros tems on *trelingue* branles pour en diminuer le balancement, & on are le *trelingage* aux barrots du pont.

TRENTE-SIX MOIS, ou engagé, en ter-

me de marine, eſt un particulier qui voulant paſſe dans les Indes, pour y faire quelque petit établiſſe ment, s'oblige de ſervir pendant *trente-ſix mois*, ce lui qui payera ſon paſſage.

TREOU ou voile de fortune. *Voyez* FORTUNI

TREPOT ou allonge de poupe, eſt une lon gue & groſſe piéce de charpenterie qui eſt aſſemblé avec le bout ſupérieur de l'étambord pour forme l'arcaſſe ou hauteur de poupe.

TRESOR. Le *treſor* qui ſuit l'Armée eſt pro portionné à la conſommation d'argent, qui ſe do faire. Si on entreprend des ſiéges il eſt plus conſide rable, parce qu'il s'en conſomme beaucoup pou les Travaux, pour l'Artillerie & pour les dépenſe extraordinaires.

Si l'on ne fait qu'une guerre de Campagne, c le proportionne ſur la quantité qu'il en faut pou payer par mois l'Etat-Général, la ſolde des Trou pes, & fournir à ce qu'on appelle Parties inop nées & dépenſes extraordinaires.

L'Artillerie a ſon *Treſorier* particulier. Le *treſ*- de l'Armée ne lui fournit de l'argent qu'en cas d dépenſe imprévue, & abſolument néceſſaire à fai ſans retardement, auquel cas ce Treſorier donn quittance, & ces ſommes lui ſont précomptées p le Miniſtre ſur le Traité.

Le *treſor* eſt toujours gardé tant dans les Camp que dans les marches par un détachement de garde du Général, & quelquefois par une garde pa ticuliere. Son rang dans les marches eſt à la tê des gros bagages, avant celui du Général. Son l gement dans les ſéjours, eſt toujours dans le Qua tier-Général, le plus à la commodité de la maiſo du Général, & de celle de l'Intendant, tant po la commodité de ſa garde que parce que le Treſ rier a continuellement affaire au Général & à l'I tendant.

Lorſque les Armées ſont payées, le Treſorier commencement du mois donne aux Majors un bon compte de dix jours, ſur le pied de la de niere revue & à la fin du mois, il fait avec chaq Major le décompte de ſa troupe, & paye.

TRESORIER : les Treſoriers font le pay ment de l'Armée, & des Troupes, ſuivant la r vue des Commiſſaires, & délivrent l'argent ſuiva

l'ordi

ordre du Général, du Gouverneur & de l'Intendant. Le *Treſorier* eſt logé près de l'Intendant au Quartier du Roi.

Il y a pluſieurs *Treſoriers* Généraux de l'ordinaire des Guerres. Les *Treſoriers* de la Gendarmerie, & des Troupes de la Maiſon du Roi : les *Treſoriers* de l'extraordinaire des Guerres : les *Treſoriers* des Maréchauſſées de France : les *Treſoriers* Payeurs des Troupes : les *Treſoriers* des gratifications : ceux de la Prevôté de l'Hôtel : le *Treſorier* Général de l'Artillerie, & le *Treſorier* Général des Fortifications.

Tous ces différens *Treſoriers* ont leurs Contrôleurs Généraux. Il y a de plus les *Treſoriers* Provinciaux & particuliers de l'extraordinaire des Guerres, par commiſſion des *Treſoriers* Généraux, qui réſident dans les Places de département & Généralités du Royaume.

TREVIER, terme de marine, ou maître voilier, eſt celui qui travaille aux voiles, qui a ſoin de l'envergure, & qui a chaque quart d'heure les viſite pour voir ſi rien n'y manque.

TRIANGLE eſt la plus ſimple de toutes les figures, il eſt compoſé de trois lignes & de trois angles.

Le *triangle* conſideré par rapport à ſes trois côtés ſe diviſe en *triangle* équilateral, iſoſcelle & ſcalene. Le *triangle* équilateral a ſes trois côtés égaux. Le *triangle* iſoſcele a deux côtés égaux. Le *triangle* ſcalene à ſes trois côtes inégaux.

Le *triangle* conſideré par rapport à ſes angles ſe diviſe en *triangle*.

TRIBORD, ou ſtribord. *Voyez* STRIBORD.

TRINQUET eſt le mot levantin, pour dire mât de miſaine, ou de l'avant.

TRINQUETTE voile latine, ou à tiers pointes, eſt une voile de figure triangulaire, comme celle de l'artimon, des étais, & de la plupart des Bâtimens du Levant.

TRIQUEBALLE, invention très-ſimple, qui n'eſt compoſée que d'une grande fléche de bois, du timon appuye ſur un aiſſieu à deux roues par derriere, & ſur un avantrain par-devant & de deux empanons, & d'une ſellette. Le *triqueballe* ſert à tranſporter des piéces de canon, en les attachant ſur cette fléche avec une chaîne de fer ou de bois

cordages. Voici pour la curiosité des Officiers d'Artillerie & autres les mesures de la qualité des piéces qui composent le *triqueballe*.

Son timon ou fléche doit être de brin de chêneau long de 13. pieds, sa grosseur par le gros bout de derriere doit avoir 4. pouces & demi, réduit à 3 pouces par celui du devant, lequel bout doit être enfourché d'un fer d'un pied de long, au bout duquel il doit y avoir un crochet : l'enfourchure est attachée avec 18. clous, & d'un boulon de fer qui traverse la clavette par-dessus.

Les deux empanons sont de bois d'orme, long de 4. pieds & demi, le diamétre de 4. pouces & demi, lesquels sont attachés au derriere du timon par les côtés avec deux chevilles de bois de chêne & deux liens de fer, arrêtés de 8. caboches sur le timon au bout de l'assemblage des empanons, il y a un crochet de fer à pate, lequel est attaché avec 9. clous.

L'aissieu est d'orme long de 7. pieds, sa largeur & hauteur, de même que le corps de celui d'un affut de 16. ferré de même, sur lequel sont posés les bouts de derriere d'empanons & de timon.

La sellette est de bois d'orme, longue de 2. piez 10. pouces, proportionnée à la grosseur du corps de l'aissieu attachée sur l'aissieu, de même que celle du train de derriere du chariot à porter des corps de canon.

Les deux roues ont 7. pieds de hauteur, sont ferrées de même que les roues d'affuts de seize, excepté les liens doubles & simples des bandes. Le moyeu est long de 20. pouces, son diamétre par la bouche a 15. pouces & demi, autour duquel il y a 12 rais de bois de chêne de 3. pouces & un quart de diamétre, & 7. jantes de bois d'orme dont la hauteur & la largeur est de 5. pouces sur 4. pouces, & l'on passe les roues dans les fusées de l'aissieu.

Le diamétre de la grande emboëture du *triqueballe* est de 7. pouces : la petite a de diamétre 4. pouces & demi.

Pour se servir du *triqueballe* étant achevé, un homme ou deux le roulent sur la piéce que l'on veut transporter, il n'importe pas que la bouche de la piéce se trouve devant ou derriere le *triqueballe*.

On passe une prolonge dans le crochet du bout de timon, après quoi on léve le bout de timon

air, en ſorte que le milieu de l'aiſſieu ſoit perpendiulaire ſur les anſes de la piéce : on paſſe dans ces nſes une chaîne de fer aſſez forte pour porter une iéce de 24. elle eſt longue de 10. à 12. pieds : les eux bouts ſont tournés autour de l'aiſſieu & de la ellette, de maniere que les bouts de la chaîne ſoient rrêtés : trois ou quatre hommes tirent la prolonge ui eſt paſſée dans le crochet du bout du timon our le faire baiſſer : en baiſſant il léve la piéce en air : quand il eſt baiſſé de niveau, on attache le deant de la piéce ou la culaſſe, ſi elle ſe rencontre deant, avec le timon pour empêcher de relever.

Si l'on ne veut pas mener la piéce loin, neuf ou ix hommes roulent bien le *triqueballe*, mais ſi elle oit aller à une demi-lieue, ou une lieue, quatre hevaux ſuffiſent, attachant une volée au crochet ui eſt ſitué près des empanons, & une autre à elui du devant : elle ſe peut mener par toute terre e cette façon.

Quand on veut la décharger où elle eſt deſtinée, n délie la piéce du timon, & deux ou trois hommes lâchent doucement la corde qui eſt au bout u timon, de crainte que le poids de la piéce ne emporte trop vîte en l'air.

TRISSE, ou droſſe, terme de marine, ſont es palans à canon pour approcher & reculer la iéce de ſon ſabord.

TROMPETTE ſignifie également l'inſtrument Militaire qui ſert dans la Cavalerie pour l'avertir du ſervice, & l'homme qui ſonne de l'inſtrument. Les *trompettes* ſonnent le bout-ſelle pour averr la Cavalerie qu'il y a ordre de partir. La marhe ſe ſonne quand l'Eſcadron commence à marher, la charge, quand il eſt au combat, la reaite quand il ſe retire, la fanfare pour une réuiſſance, la ſourdine quand il faut faire une marhe ſecrette, & la cacher à l'Ennemi ; comme il 'y a qu'un Tambour par Compagnie d'Infanterie, n'y a auſſi qu'un Trompette par Compagnie de Calerie.

Les *Trompettes* ſont auſſi anciennes que la guerre, l'on comprend ſous ce nom les cors & les autres ſtrumens qu'on embouche, elles etoient fort ommunes dans la Milice des Iſraëlites. Les Roains en avoient de droites & de courbées comme os cors, ils s'en ſervoient dans l'Infanterie, auſſi

bien que dans la Cavalerie, la figure qu'elles ont maintenant n'eſt pas fort ancienne. Celles dont on ſe ſervoit du tems de Louis XII. étoient ſans potences, & il y en a d'une figure particuliére. Il y a des Trompettes dans toutes les Compagnies de Cavalerie. Le Trompette porte la livrée du Prince ou du Colonel, dont les armes ſont ordinairement brodées ſur la banderolle de la Trompette. Les Trompettes dans les marches & les revues marchent à la tête des Eſcadrons trois ou quatre pas devant le Commandant, mais dans un combat ils ſont ſur les ailes dans les intervalles des Eſcadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide Major du Regiment.

TROPIQUE : quoique ce mot appartienne à la Géographie : on dira en paſſant que le *Tropique* eſt un petit cercle de la ſphere, décrit par le cours du ſoleil dans le tems des ſolſtices environ le 21 Juin, & le 22. Décembre ; de ſorte qu'il y a deux tropiques, qui renferment la Zone Torride, à ſçavoir le tropique du cancer, qui eſt à 23. degrés 30 minutes de l'équateur, vers la bande du Nord, & le tropique du capricorne, qui eſt à pareille diſtance de la Ligne, vers la bande du Sud.

Quand le Roi fait équiper quelque Eſcadre de Vaiſſeaux pour paſſer le tropique, il ordonne à ſon Munitionnaire de faire proviſions de vins de Canarie, d'eau de vie, & de lard, parce que ces ſortes de proviſions ſe conſervent ſous le tropique. Mais le vin de France y déchoit de force, & le bœuf & la moruë s'y corrompent facilement. On bâtit ſous le tropique. *Voyez* BATEME.

TROSSE ou Raccage, terme de marine. *Voyez* RACCAGE.

TROU du Mineur : anciennement on mettoit au pied du mur où l'on vouloit faire brêche de grands madriers ſous leſquels le Mineur ſe mettoit à couvert, pour faire ſon trou.

Quand le foſſé étoit ſec, après avoir démonté le canon du flanc par les batteries de la contreſcarpe on faiſoit la deſcente du foſſé, & ſans attendre que le paſſage fût fini, on envoyoit attacher au pied du revêtement cinq ou ſix gros madriers, couverts de fer blanc, ou de peaux de bœufs fraîchement tués, & mis en talus, afin que les feux qu'on jettoit d'en haut, n'y euſſent point de prise & gliſſaſſent par-deſſus.

On les armoit au bout d'une pointe de fer que l'on lantoit en terre pour les mieux arrêter, & l'on y aiſoit un épaulement contre le flanc oppoſé avec les ébris que le canon avoit faits en tirant aux defenſes.

Mais quand le foſſé étoit plein d'eau, il falloit éceſſairement, ou avoir achevé entiérement le paſage qui ſe faiſoit alors par un pont de faſcines, e terre & de gabions, ſur leſquels on mettoit une alerie de charpente couverte à côté, & par le haut l'épreuve du mouſquet, ce qui étoit infiniment ong, ou envoyer le Mineur ſecrettement, & penlant la nuit dans un bateau ou à la nage, tenant n main une corde dont il tiroit les madriers & les outils qui lui étoient néceſſaires.

Cette maniere étoit très-longue & infiniment dangereuſe pour le Mineur, qui outre le danger des ſorties dérobées, qu'on faiſoit contre lui dans les foſſés ecs, ſe trouvoit la plupart du tems écraſé ſous ſes madriers qui ne pouvoient pas toujours réſiſter aux ombes & aux quartiers de pierre que l'on jettoit du haut du rempart.

C'eſt pourquoi l'on ne l'emploie plus aujourd'hui, que lorſque les batteries de la contreſcarpe ne peuvent point découvrir le pied du revêtement ; & hors de ces cas qui ſont très-rares, on fait toujours à coups de canon un *trou*, dans lequel le Mineur s'étant gliſſé, peut facilement éloigner avec une fourche tous les feux qu'on jette d'enhaut.

Quand le foſſé eſt ſec on y fait des logemens pour s'oppoſer aux ſorties, & quand il eſt plein d'eau on continue le paſſage juſqu'à une certaine diſtance, d'où l'on envoie le Mineur ſur un radeau ou à la nage. Dès qu'il eſt arrivé il travaille à vuider les décombres du *trou*, & lorſque la Place eſt capable de contenir deux ou trois de ſes Compagnons, on les y fait paſſer de la même maniere pour l'aider dans le travail de la galerie.

TROUPES, en Latin *copiæ*, ſont une aſſemblée d'hommes portant les armes pour le ſervice de leur Prince & de la Patrie.

Les Troupes qui compoſent preſentement les Armées, ſont l'Infanterie, la Cavalerie & les Dragons. Tous ces Corps ſont diſtribués par Régimens, les Regimens par Bataillons ou par Eſcadrons, & les uns & les autres par Compagnies. *Voyez* INFANTERIE, CAVALERIE & DRAGONS.

TROUSSEAU : on appelle *trouſſeau*, en ter me de Fondeur d'Artillerie, cette longue piéce d bois de forme conique ; c'eſt à-dire, plus menu par un bout que par l'autre, ſur laquelle on form les moules des piéces de canon.

TUGUE, ou *Tuque*, terme de marine, e une eſpéce de faux tillac ou de couverte, qu'on fa de caillebottis, ou de ſimples barreaux, & qu'o éléve au-devant de la dunette ſur quatre ou ſur ſi piliers, pour ſe mettre à l'abri du ſoleil & de l pluie. Louis XIV. en 1670. défendit les *tuques* d charpente, & permit à l'Equipage de ſe couvrir ave des tentes ſoutenues par des cordages, parce qu les *tuques* rendent le Vaiſſeau peſant à la voile.

TYMBALE eſt une eſpéce de Tambou dont le cuir eſt tendu ſur une caiſſe d'airain, ce inſtrument étoit autrefois en uſage à la guerre che les Sarrazins, on lui donnoit le nom de *Nacaire* il paſſa chez les François & les Anglois. Il y e avoit en France ſous Charles VII. mais il n'y pas fort longtems que cet inſtrument a été remis e uſage dans nos Armées. On n'en trouve point ſou les régnes de Henri IV. & de Louis XIII. & le Auteurs qui ont écrit avant le régne de Louis XIV ne donnent que la Trompette à la Cavalerie, & n parlent point de Tymbales ; ainſi c'eſt ſous ce Prin ce, qu'elles ont été rétablies. Elles viennent d'Al lemagne, & d'abord il ne fut permis à aucun Re giment François de Cavalerie d'en avoir qu'à ceu qui en avoient pris ſur l'Ennemi, depuis on en mis dans les Compagnies de la maiſon du Roi, il n' a que les Mouſquetaires, qui n'en ayent point. Le Tymbales ſont des eſpéces de deux grands baſſin de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond, & couverts par-deſſus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & d pluſieurs écrous attachés au corps des Tymbales, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démon te avec une clef : les Tymbales ſe tiennent enſem ble par le moyen d'une courroie, que l'on fait paſſe par deux anneaux qui ſont attachés l'un devant & l'autre derriere le pommeau de la ſelle du Tymba lier. Les Tymbales ſont garnies de deux tabliers qui ſont de damas ou de ſatin, aux armes du Prin ce, ou du Colonel, ou Meſtre-de-Camp à qui elle appartiennent ; quand il fait mauvais tems on le

ivre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le *Tymbalier* bat avec des baguettes de bois de rmier ou de buis, longues chacune de huit à neuf uces, elles ont chacune au bout une petite ro-te, de la grandeur d'un écu ; c'eſt de l'extrémité ces petites roſettes que l'on frape la Tymbale ce i lui fait rendre un ſon plus agréable que ſi elle oit frapée d'une baguette de tambour.

Le *Tymbalier* auſſi-bien que le Trompette, dans marches & dans les revues, eſt à la tête de ſcadron, trois ou quatre pas devant le Comman-nt. Dans les combats les Tymbaliers ſont ſur les es dans les intervalles des Eſcadrons pour rece-ir les ordres du Major ou de l'Aide-Major. Le *mbalier* doit être un homme de cœur, qui doit fendre ſes Tymbales au péril de ſa vie, comme le rnette & le Guidon, doit faire pour leurs Dra-aux.

V

VADROUILLE, ESCOUPE, ou FAUBER, terme de Marine, eſt un trouſſeau fait de vieux rdages défilés qui ſont attachés au bout d'un bâ-n, & qu'on trempe dans la mer pour ſervir de lais à nettoyer le Vaiſſeau.

VAGUE-MESTRE eſt un Officier qui a in de faire charger, atteler, & défiler le bagage une Armée, afin qu'il marche en bon ordre. Il pour cela prendre l'ordre du Maréchal-Général s Logis, pour ſçavoir la route que les bagages doi-nt tenir, & enſuite ſe pourvoir de bons Guides, & ire avertir les bagages de chaque Brigade de ſe ouver autour de ſes fanions pour défiler ſelon le ng & le poſte des Brigades. Il y a un *Vague-Meſ-e*-Général, un pour chaque ligne d'Infanterie, our chaque aile de Cavalerie, pour chaque Briga-, & pour chaque Régiment. Les *Vagues-Meſtres* çoivent l'ordre du *Vague-Meſtre*-Général qui eſt ul en titre, les autres étant choiſis dans chaque rigade de Cavalerie & d'Infanterie, & dans cha-ne Régiment, auquel on donne deux Aides. Un ommiſſaire d'Artillerie & un Commis doivent pren-re l'ordre du *Vague-Meſtre*-Général toutes les veil-s de marche.

Les appointemens du *Vague-Meſtre* Général ſor de cinquante écus par mois, ceux de chaque Brigad ſont de vingt-ſix rations de pain. Pour les Aides dix écus & trois rations de pain.

VAIGRES ou SERRES, terme de Marine ſont les planches, qui ſont le revêtement ou le lam bris du dedans du Vaiſſeau, & qui forment le ſer rage.

VAISSEAU, ou *Navire*. *Voyez* NAVIRE & RANG.

VAISSEAU du premier rang, du ſecon rang. *Voyez* RANG.

VAISSEAU Matelot, ou *Vaiſſeau* ſecon *Voyez* MATELOT, & SECOND.

VALANCINES, ou *Balancines*, terme d Marine. *Voyez* BALANCINES.

VALET, en terme de Marine, eſt un peloto fait de fil de carret ſur le calibre des canons, poi bourrer la poudre quand on les charge.

VARANGUAIS. Les Levantins appeller ainſi les marticles. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, terme de Marine, ſont de chevrons ou pieces de charpenterie, qui ſe metter entre la quille & la carlingue de diſtance en diſtan ce pour former le fond du Vaiſſeau. Il y a les *va rangues* de fond, ou *varangues* plates, & les *va rangues* acculées. Les *varangues* de fond ſont moin ceintrées que les *varangues* acculées, & ſe metter vers le milieu de la quille. Celle qui ſe met ſous l maître-beau, s'appelle maîtreſſe *varangue*, & pre mier gabarit.

Les *varangues* acculées ſe poſent en allant ver les extrémités de la quille proche les fourgues, o fourcats. Les Bâtimens courts de *varangue*, & ronds de carene, tirent plus d'eau que ceux qui on les *varangues* plates, & réſiſtent mieux aux coup de mer; mais auſſi ils courent plus de danger dan les havres de barre, & ſont plus ſujets à touche que les Bâtimens larges de *varangue*. Ceux de cour te *varangue* vont auſſi mieux à la bouline, & déri vent moins

VARIATION de l'aiguille aimantée eſt u mouvement inconſtant de l'aiguille: qui en de cer tains parages decline du Nord au Nord-Eſt, & en d'autres ſe tourne du Nord au Nord-Oueſt.

Voici comment la plupart des Pilotes juſtifient & déterminent

éterminent l'irrégularité ou variation de l'aiguille. ls appliquent & bandent un filet ſur le verre qui ouvre la Bouſſole ; en ſorte que le filet convient ; s'accommode ſur la ligne qui va du Nord au Sud. uis ayant pris exactement la hauteur à midi, ils égardent ſi dans cet inſtant l'ombre du fil s'accor- e préciſément avec les deux pointes de l'aiguille, & vec cette ligne ou diamétre qui va du Nord au ud.

Si cela ſe rencontre, il n'y a point de *variation* ans le parage où ſe fait cette obſervation. Mais ſi es deux pointes de l'aiguille s'écartent de cette om- re méridienne, il y a de la *variation* ou déclinai- on, & cette déclinaiſon eſt déterminée par l'arc e la Bouſſole compris entre l'aiguille & l'ombre du l. Jamais un Pilote ne peut aſſurer ſes eſtimes dans s voyages de long cours qu'il ne ſoit aſſuré du fil- age ou chemin que ſon vaiſſeau peut faire par jour, oit de bon vent frais, ou de vent foible, & qu'il ne çache quelle eſt la variation de l'aiguille en chaque arage.

VEDETTE, eſt un Sentinelle de la Cavalerie.

VENT, en terme d'Artillerie, eſt ce vuide qu'on aiſſe pour donner au boulet la liberté d'entrer dans ame d'une piece. Aux piéces de 24. la diffé ence ntre le calibre des piéces & le diamétre des bou- ets, eſt de deux lignes ou environ.

VENT, pour les Marins, eſt un mouvement e l'air qui ſe tourne vers quelqu'une des parties de Horiſon, & qui par ce cours différent, gouverne reſque toute la Navigation.

Entre pluſieurs diviſions des *vents*, la principale ſt celle qui partage la circonférence de l'Horiſon n trente deux arcs égaux, chacun d'onze degrés 5. minutes, ce qui détermine le nombre des trente- eux *vents*.

Mais leur ſubordination eſt établie de telle ſorte, u'il y en a huit, appellés *rumbs* entiers, éloignés ucceſſivement de quarante-cinq degrés l'un de l'au- re ; & de ces huit il y en a quatre primitifs, à ſça- oir le Nord, l'Eſt, le Sud, l'Oueſt, & quatre col- ateraux, à ſçavoir le Nord-Eſt, le Sud-Eſt, le ud-Oueſt, & le Nord-Oueſt.

Entre ces huit rumbs entiers il y a huit demi-rumbs, & dans les différens intervalles des uns & des au- res on compte ſeize quarts de rumbs. Les quatre pri-

mirs forment la dénomination des vingt-huit, mais cette dénomination & cette ſubordination générale ſe va connoître par le dénombrement qui ſuit, & qui eſt conçu ſelon la diviſion circulaire de la Bouſſole.

Nord, *rumb entier.*
Le Nord-quart au Nord-Eſt.
Le Nord-Nord Eſt, *demi rumb.*
Le Nord-Eſt-quart au Nord.
Le Nord-Eſt, *rumb entier.*
Le Nord-Eſt-quart à l'Eſt.
L'Eſt-Nord-Eſt, *demi-rumb.*
L'Eſt-quart au Nord-Eſt.
L'Eſt, *rumb entier.*
L'Eſt-quart au Sud-Eſt.
L'Eſt-Sud-Eſt, *demi-rumb.*
Le Sud-Eſt-quart à l'Eſt.
Le Sud-Eſt, *rumb entier.*
Le Sud-Eſt-quart au Sud.
Le Sud-Sud-Eſt, *demi-rumb.*
Le Sud-quart au Sud Eſt.
Le Sud, *rumb entier.*
Le Sud-quart au Sud-Oueſt.
Le Sud-Sud-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Sud-Oueſt-quart au Sud.
Le Sud-Oueſt, *rumb entier.*
Le Sud Oueſt-quart à l'Oueſt.
L'Oueſt-Sud-Oueſt, *demi-rumb.*
L'Oueſt-quart au Sud-Oueſt.
L'Oueſt, *rumb entier.*
L'Oueſt-quart au Nord-Oueſt.
L'Oueſt-Nord-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Nord-Oueſt-quart à l'Oueſt.
Le Nord-Oueſt, *rumb entier.*
Le Nord-Oueſt-quart au Nord.
Le Nord-Nord-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Nord-quart au Nord-Oueſt.

V E N T devant: Faire *vent* devant, prendre *vent* devant, c'eſt-à-dire par prouë, ou de bout au *vent*.

Le *vent* ſe fit Sud, ſe rangea au Sud, ſe tourna au Sud. Tout cela veut dire, venoit du Sud, portoit au Nord en droiture.

Gagner le *vent*, monter au *vent*, paſſer au *vent*, c'eſt prendre l'avantage du *vent*.

Mettre le *vent* ſur les voiles: c'eſt mettre les voiles paralleles au *vent*, en ſorte qu'il les raſe, &

aſſe barbeyer ou friſer, ſans qu'elles prennent de *ent.*

De *bout au vent.* Aller *de bout au vent*, ou avoir *e vent* par proüe : c'eſt-à-dire, aller contre *vent*, u à *vent* contraire, comme les Galeres le font ſou-ent par le ſecours des rames.

Etre *au vent* d'un Vaiſſeau, paſſer *au vent* d'un Vaiſſeau, c'eſt lui avoir gagné le *vent*, ou avoir ſur ui l'avantage du *vent*.

Etre *ſous vent*, c'eſt avoir le deſavantage du *vent.*

VENT arriere : Faire *vent arriere*, porter *vent rriere*, c'eſt prendre le *vent* en poupe.

VENT largue, & VENT de bouline. *Voyez* ARGUE & BOULINE.

Lit du *vent. Voyez* LIT.

Serrer le *vent*, approcher du *vent*, ſe tenir près u *vent. Voyez* SERRER.

Etre trop près du *vent* : c'eſt prendre preſque *vent* evant, lorſqu'on porte le Cap au *vent*, au lieu e le prendre en boulinant pour en gagner l'avan-age.

Tomber ſous le *vent* de quelque Terre, ou de quel-ue Bâtiment que l'on pourſuit, ou que l'on veut viter ; c'eſt perdre l'avantage du *vent*, qu'on avoit agné, ou qu'on vouloit gagner.

Le *vent* tombe, c'eſt-à-dire ceſſe, & fait place au alme, en ſorte qu'il n'y a plus de mer, ou de mes.

VENT frais, *vent* échars, *vent* forcé. *Voyez* RAIS, ECHARS, & FORCÉ.

Coup de *vent*, eſt un orage, ou gros tems.

Grain de *vent. Voyez* GRAIN.

VENT réglé, ou *vent* alizé, favorable, & qui e maintient, ſans ſauter d'un rumb à l'autre ; *vent* e ſaiſon. *Voyez* ALIZÉ.

VENT de Terre, qui vient du Continent, ou de Terre-ferme.

VENT d'amont : c'eſt l'Eſt, & le Nord-Eſt.

VENT d'aval : c'eſt l'Oueſt, & le Nord-Oueſt.

Toutes les chicanes du *vent* ſe font en louviant, n boulinant, en courant pluſieurs bordées, & en aiſant pluſieurs routes ſur des rumbs différens.

VENTRE : On dit qu'un canon eſt ſur le *ven-re*, quand il n'a point d'affût, & qu'il eſt couché à erre.

VERGE rhinlandique, eſt une meſure qui ré-

pond à deux de nos toiſes, ou à douze de nos pied & qui eſt ſouvent employée dans la Fortification pa les Ingénieurs Hollandois.

VERGES : Paſſer par les *verges*, c'eſt paſſe entre deux rangs de Soldats armés de baguettes verte & autant de fois qu'il a été ordonné par le Conſe de guerre. Cette punition s'exerce contre un Sold tombé dans quelque crime qui ne mérite pas la mor Il y a des Régimens où l'on chaſſe honteuſement u Soldat paſſé par les *verges*, & d'autres où on ſ contente de le faire paſſer par deſſous le drapeau.

VERGUE, terme de Marine, ou, ſelon le Levantins, *antenne*, eſt une piéce de bois, lon gue, arrondie, mais une fois plus groſſe par le mi lieu que par les bouts, miſe quarrément par ſon m lieu ſur le mât vers les raccages pour porter un voile, & quelquefois pour en porter pluſieurs, lor qu'on met à ſes extrémités de gros anneaux, ave des bouts dehors, pour appareiller des coutelas. L *vergue* d'artimon ſe met de biais ſur le mât.

VERGUE de foule. *Voyez* FOULE.

VERGUE à *vergue* : Vaiſſeau qui paſſe *vergu* à *vergue* d'un autre, ou qui prolonge un autre Vai ſeau ; c'eſt-à-dire qui ſe met à côté, & flanc à flan en ſorte que ſi les *vergues* des deux Vaiſſeaux étoie prolongées elles feroient une ligne droite.

VERGUE, prologer, allonger, ou élonger *vergue*. Cette expreſſion eſt relative à la *vergue* c beaupré, & ſignifie appliquer la longueur de cet *vergue* ſur la longueur de ſon mât. Ce qui ſe pratiqu principalement par ceux qui veulent venir à un abo dage ; car ſans cette pratique la *vergue* de beaup empêcheroit cet abordage par la ſaillie qu'elle fa de chaque côté du mât ; ce qui n'eſt pas ſenſib aux autres *vergues*, à cauſe de l'épaiſſeur du Vai ſeau. Quand un grand Vaiſſeau veut venir à l'abo dage d'un moindre, il prolonge auſſi la *vergue* beaupré, afin que le mât renforcé de cette *verg* tombe avec force par l'avant ſur le Vaiſſeau enn mi, & le choque avec plus de violence.

VERRIN, Machine qui ſert à élever de gr fardeaux. Elle eſt compoſée de deux piéces de bo paſſées en travers dans deux vis très-fortes, qui él vent & baiſſent la traverſe de bois d'enhaut, au haut que l'on veut, comme une preſſe de Relieu On la tourne avec des leviers, & par le moyen d'

pointal ou piéce de bois, qu'on applique dessus, on redresse des paneaux de charpente, & d'autres choses. On en a quelquefois besoin dans l'Artillerie.

VERTENELLES, ou *Mâles & Femelles*, terme de Marine. *Voyez* MASLES.

VEUE: Etre *à vuë*, avoir *la vuë*, en terme de Marine; c'est découvrir, & avoir connoissance *non vuë*, c'est-à-dire faute d'avoir découvert.

VIANDE: La *viande* de boucherie distribuée aux Troupes, est d'un excellent usage pourvu qu'elle soit bonne, & régulierement distribuée. L'Intendant de l'Armée doit avoir une attention particuliere sur ce détail, dans lequel il se peut passer une infinité de tripponneries, dont le malheur tombe toûjours sur le Soldat, qui par-là se trouve privé d'une subsistence qui le soutient, quoique le Prince en paye à son Entrepreneur la distribution réguliere.

La ration de *viande* pour le Soldat est de demi-livre: mais comme les os sont compris, & que souvent on fait la distribution dans le moment que les bêtes sont tuées, & que par conséquent la viande est plus pesante que lorsqu'elle est raffise, cette fraude tombe encore à la perte du Soldat, & au gain du Boucher. C'est une chose qui mérite attention de la part de l'Intendant, & des Commissaires prépposés à cette distribution.

Outre cette Boucherie générale, il y en a à la suite des Armées une grande quantité de particulieres. Il faut, ainsi que pour tous les autres Marchands de l'Armée, veiller à leur sureté, & de plus à leur garde, soit dans les marches, soit pour la pâture de leurs bestiaux.

Feu M. de Louvois voulut, à l'exemple des Orientaux, faire distribuer aux Troupes de la poudre de *viande*. Comme dans ces Pays chauds, c'est le Soleil qui fait cette poudre, ce qui ne pourroit pas se pratiquer dans ces climats, M. de Louvois avoit fait faire de grands fours de cuivre capables de contenir huit bœufs, où il en avoit fait faire des essais. Sa mort a interrompu cette entrepriſe, qui auroit pu être d'une grande utilité pour le Service en deux cas. Dans des marches au travers du Pays ennemi, & dans les Places que l'on peut craindre qui soient assiégées, & où il se trouve de la difficulté à conserver longtems des bœufs vivans.

Cette poudre de *viande* fait de fort bon potage.

Une once bouillie dans l'eau ſuffit pour quatre hom mes, & la livre de viande fraîche donne une on de poudre.

VIBORD, terme de Marine, eſt la liſſe q embraſſe le pont d'enhaut, & qui le termine par l deux flancs. *Voyez* PLATBORD.

VICE-AMIRAL eſt un Officier Général q repréſente la perſonne de l'Amiral, & qui a la ſ conde dignité dans la Marine. Louis XIV. crea 1669. deux *Vice-Amiraux* de ſes Armées Navale l'un du Levant, & l'autre du Ponant.

VICTOIRE, gain d'une Bataille, défaite ſon Ennemi, avantage qu'on remporte, ſoit guerre, ſoit dans les Combats particuliers *Victori palma.* On dit: Ce Conquerant a entaſſé *victoi* ſur victoire. Le regne de Louis XIV. a été une ſui de *victoires.*

Un Général, pour profiter de ſa *victoire* dans u Bataille, pouſſe les Troupes battuës toûjours Corps & en Ligne, juſqu'à ce que leur deſordre ſ général, après quoi il augmente le nombre des D tachés, ſans ſouffrir que perſonne quitte les Dr peaux & Etendarts ſans être commandé.

C'eſt dans ce moment qu'il ſe ſert de ſa réſerv & des Corps qui n'ont point combattu, pour pou ſuivre l'Ennemi, l'empêcher de ſe rallier, & fa des Priſonniers. Il attend que la *victoire* ſoit abſ lument aſſurée, & l'Ennemi tellement en deſord & éloigné, qu'on ne puiſſe plus craindre, qu'il vienne ſur le Corps qui aura été détaché pour le ſ vre dans ſa fuite, afin de permettre à ſes Trou victorieuſes de recueillir le butin du Champ de B taille.

Si le Vainqueur, en ſuivant l'Ennemi battu, tom ſur ſes bagages, il acheve de l'accabler dans ſa traite, & avec une extrême attention il fait por le Corps qui pourſuit l'Ennemi au-delà deſdits ba ges, pour détruire & prendre les hommes, & laiſſer pillage des bagages à l'Armée.

Les ſoins d'un Général, après le gain d'une B taille (le Seigneur des *Victoires* remercié) ſont faire panſer les bleſſés, d'aller voir les principau d'envoyer de ſa part, s'il n'en a pas le tems, de faire rendre compte des belles actions qu'il n'a voir, de donner en général des louanges à toute l Armée, de louer en particulier ceux qui le me

nt, de faire raſſembler les marques de ſa *victoire*, ui ſont les Priſonniers, les Drapeaux, les Etenarts, les Timbales, & l'Artillerie ennemie, de onner de cette *victoire* une premiere nouvelle à on Prince, de la faire ſuivre d'une ample Relation e toutes ſes circonſtances.

Un Général penſe enſuite à déblayer ſon Camp de s bleſſés, de ceux des Ennemis, des Priſonniers, e leur Artillerie, & de tout ce qui lui eſt ſuperflu. laiſſe prendre du repos à ſon Armée; il s'applie à tirer de ſa *victoire* tous les avantages que la rconſtance des lieux & des tems lui fournit, en écution du projet qui a été concerté & réſolu.

La plupart des Capitaines, dit Végece, qui ne nnoiſſent pas bien la guerre, ſe laiſſent ſéduire à ppas d'une *victoire* complette, & ils s'imaginent 'il n'y a qu'à reſſerrer l'Ennemi, l'acculer dans n terrein, ou l'embraſſer par le nombre de leurs roupes, de ſorte qu'il ne lui reſte aucun moyen e s'échaper.

Mais le deſeſpoir fait naître le courage à des gens ui ſe voyent ainſi enfermés. La peur même prend s armes, lorſqu'elle n'a plus d'eſperance, & l'on ourt volontiers à la mort, lorſqu'on ſçait qu'il faut érir néceſſairement. On a fort loué Scipion, & on uë fort tous les Généraux, qui comme lui, ſçavent ire un pont d'or à leurs Ennemis, pour faciliter ur fuite.

Des gens enfermés, quoique foibles & en petit ombre, ſont égaux à leurs Ennemis, en ce que ſe oyant ſans eſperance, ils ſentent qu'ils n'ont plus autre reſſource, que de ſe battre en deſeſpérés.

Le ſalut des Vaincus eſt de n'en point attendre.

VIEUX CORPS. Les ſix *vieux Corps* ſont s Régimens de Picardie, Piémont, Navarre, hampagne, Normandie, & la Marine. Picardie, iémont & Navarre, qui ſubſiſtent aujourd'hui, ont é formés en 1562. & celui de Champagne en 1575. ls ne prirent qu'en ce tems ces noms fameux de *ieilles Bandes*. Ils portoient auparavant celui de ur Meſtre de Camp. Ce qui a donné lieu à ce chanement, c'eſt qu'une partie de ces vieilles Bandes yant été incorporée dans ces Régimens, ils en prient les noms pour en avoir l'ancienneté.

Cet uſage fut cauſe que le Régiment de Champa gne prétendit être auſſi ancien que les premiers, c'eſt à-dire Picardie, Piémont & Navarre, quoiqu'il eût été crée depuis, parce qu'il s'attribuoit comme eu l'ancienneté des vieilles Bandes, dont il avoit pr le nom.

Cette prétention a produit pendant longtems c grandes conteſtations pour le rang entre ces quat Régimens, celui de Navarre voulant d'ailleurs ma cher le premier, parce qu'il avoit ſervi de Garde Henri IV. Mais pour finir ces différends, qui me toient ſouvent ces Corps ſur le point de ſe charge les uns les autres, il fut réglé en 1616. que Picard marcheroit le premier, & que les trois autres tire roient au ſort. Par ce moyen Navarre eut le ſecon rang, Champagne le troiſiéme, & Piémont le qua trieme.

Mais nonobſtant cette déciſion ces trois Régimer ne laiſſerent pas toûjours d'avoir les mêmes démê les par tout où ils ſe trouvoient enſemble, de ſort que pour les terminer entierement, le feu Roi or donna en 1666. qu'ils ſe précéderoient tour à tou par ſemeſtre de ſix mois, & comme pendant c tems on étoit quelquefois obligé de changer l'ordr du Campement, S. M. ordonna qu'ils rouleroient l'avenir par année entiere, comme il ſe pratique préſent; c'eſt ce qu'ils appellent du premier, du ſe cond, & du troiſiéme ſemeſtre.

Normandie, qui prit ce nom en 1616. fut mis a rang des *vieux Corps* par la protection de M. le Du de Luynes, frere de M. Cadnet, qui en étoit Col nel. A l'exemple des quatre premiers Régimens pour avoir l'ancienneté des vieilles Bandes de Nor mandie, il en prit le nom, attendu qu'il avoit ét levé dans cette Province; & ſes premieres fonc tions furent de garder un illuſtre Priſonnier dans l Château de Vincennes.

La Marine, qui eſt le ſixiéme des *vieux Corps* fut levé ſous le regne de Louis XIII. en 1626. pou ſervir ſur les Vaiſſeaux. Il y fut d'abord employé & la plus grande partie ayant peri dans un naufra ge, le reſte ſeroit demeuré dans l'oubli, ſi le Car dinal de Richelieu ne s'en fût ſervi pour faire la tê d'un Régiment qu'il mit ſur pied, & dont il ſe fi Meſtre de Camp. Comme dans la ſuite le Cardina de Mazarin s'attribua auſſi le commandement de c Régiment, on n'eſt pas embarraſſé de chercher le raiſons qui lui ont donné le rang qu'il tient.

Les *Petits vieux Corps* ſont, Richelieu aujourd'hui ohan, Bourbonnois, Auvergne, Tallard aujourd'hui onaco, Bouflers aujourd'hui Bouzols, & le Régi- ent du Roi. Richelieu fut créé en 1595. du débris es Troupes que Balligny avoit commandées dans ambray, lorſqu'il s'en étoit rendu comme le Sou- rain. Bourbonnois, ſous Charles IX. des débris quelques Compagnies qui revenoient d'Italie, & on appelloit les Bandes de Montferrat. Auvergne 1606. ſous le nom de ſon Meſtre de Camp, en- ite caſſé & rétabli ſous le nom d'Auvergne. Mo- co levé par M. de Leſdiguieres (ſon ancienneté n'a u que depuis 1615) Bouzols en 1610. & Le Roi 1662. Ce Régiment ne tiendroit pas le rang qu'il i le feu Roi qui le forma, n'eût acheté le Régiment Beaumont, à préſent Artois, lequel s'en démit vo- ntairement, moyennant une gratification en argent, e S. M. accorda à chaque Capitaine de ce Corps.

Les autres Régimens d'Infanterie en France mar- ent & tiennent entr'eux le rang, ſuivant la date leur créarion, & tous les Officiers en dignité éga- , ſuivant l'ancienneté du Régiment dont ils ſont.

VIF DE L'EAU, terme de Marine, c'eſt la ute eau d'une Marée. *Voyez* HAUTE & MARE'E.

VIN : Le *vin*, l'eau de vie & la biere ſont plu- une utilité qu'une néceſſité à la ſuite d'une Ar- e, le gain attire aſſez de Marchands qui les rniſſent. Il ſuffit qu'on les oblige à ſe joindre aux nvois, pour être conduits ſurement à l'Armée, n que leurs enlevemens par les Partis Ennemis, en apportent pas la cherté : & dans les marches, Marchands de vin doivent être à la ſuite des gros gages, ſoit du Quartier Général, ſoit des colonnes rticulieres des gros bagages des Troupes ; c'eſt un n du Prevôt & du Vaguemeſtre de l'armée.

VIRER eſt tourner : virer ou cabeſtan, c'eſt tourner cabeſtan, virer le Vaiſſeau à ſtribord, le virer à bord, le virer à l'autre bord.

VIREVAUT, terme de Marine, eſt une chine qui ſe met ſur le tillac à l'avant des Bâti- ns, qui ne paſſent pas trois cens tonneaux, & à rriere de leur miſaine. La machine eſt de bois, te en forme d'eſſieu, dont la longueur eſt poſée rizontalement ſur deux piéces de bois, qui ſont à extrêmités, & ſur leſquelles elle tourne par le yen de deux barres, paſſées au travers de l'eſſieu. deux barres étant conduites à force de bras,

font filer des cables autour de l'essieu, soit pour le ver l'ancre, soit pour tirer des fardeaux.

VITESSE: La *viteſſe* est bonne pour le secret parce qu'elle ne laisse pas le tems de divulguer le choses.

On court à l'improviste sur l'Ennemi qui n'est pa sur ses gardes; on le surprend, on lui fait sentir l foudre avant qu'il ait vu l'éclair.

L'interposition de la mer, d'un fleuve, d'ur montagne, d'un passage difficile, en un mot l'élo gnement sert à cela: toutes ces choses rendent l'a taqué négligent, sur la fausse confiance qu'il n rien à craindre.

Il faut laisser derriere, en un lieu sur, tout ce q peut apporter du retardement, comme les bagages la grosse Artillerie, quelquefois même l'Infanteri ou bien on la met sur des charrettes, sur des ch vaux, ou en croupe de la Cavalerie.

On marche en diligence la nuit, par des chemi secrets & peu battus.

La *viteſſe* fut la vertu particuliere d'Alexandre de Cesar, & dans la vérité elle produit des effe merveilleux. L'Ennemi ne se croit en sureté nul part, & l'on saisit le moment favorable de chaq conjoncture.

Si le retardement enleve l'occasion, & que tr de diligence affoiblisse; c'est à un Général a pe le bien & le mal de chaque côté & a opter.

VITONNIERES, terme de Marine, so des canaux ou des égouts, qui regnent au fond cale de proue & a poupe, à côte de la carling pour conduire les eaux a la pompe, & qui sont co vertes par des parcloses ou planches, qui se leve & se baissent quand il faut nétoyer les *vitonnieres*

VIVANDIERS: Marchands qui suive l'Armée pour y vendre des vivres & autres néceſſit *Præbitor annonarius.* Il est défendu sur de grosl peines de faire aucun dommage aux *Vivandiers.* L *Vivandiers* sont répandus dans le Quartier géné & dans les autres Quartiers generaux, ceux des R gimens Campent avec leurs Régimens.

Pour les autres, ils campent dans les endroits q leur sont marqués par le Prevôt de l'Armée ou l Officiers en tel nombre que lesdits *Vivandiers* pu sent être, pourvu que leurs voitures soient attele chacune de quatre bons chevaux.

VIVRES: Les anciens peuples de France, ont ivi d'abord la maniere des Romains pour la ſubſtence de leurs Soldats, puiſqu'après avoir été ſubgués par eux, ils ont fait corps long-tems dans urs Armées en qualité de Troupes Auxiliaires.

Pluſieurs Auteurs ont traité de l'ordre qu'obſerbient ces Conquérans pour faire ſubſiſter leurs Léions. Au démembrement de ce grand Empire, les rinces qui le partagerent, ſouffrirent encore quelue tems que leurs Peuples ſuiviſſent les coûtumes u'ils tenoient des Romains, mais ils les perdirent ſenſiblement, & s'en firent de nouvelles.

Les François furent les premiers à les changer, & voyant rétablis dans cette liberté qui leur eſt narelle, ils eurent tant d'horreur pour ceux qui leur oient impoſé le joug de la ſervitude, qu'ils en méiſerent juſqu'à la Religion, & choiſiſſant une autre rme de gouvernement, ils choiſirent auſſi une aue maniere de faire la guerre.

Quand on eut trouvé l'invention de la poudre, le non ſucceda au belier, & le mouſquet à la flêe. Ce fut alors que nos Rois obligerent leurs peules à fournir des vivres aux Armées qu'ils faiſoient archer contre leurs Ennemis. La premiere fournire réglée, fut faite par les Commis des Rois, ſous hilippe le Bel en 1311. Louis XI. créa en 1470. eux Commis généraux des vivres. Le premier & le us ancien traité des vivres & fourrages aux Trouſs du Roi, fut fait au Camp de Luſignan, ſous enri III. en 1574.

Avant ce tems là, tous les Emplois d'Armées étoient exercés que par commiſſion, & ceux qui en oient pourvus, ſe nommoient ſimplement Commis: avoir les Commiſſaires des Guerres & des vivres: iant aux Tréſoriers de l'ordinaire & de l'extraornaire des Guerres, on les nommoit *Clercs du Tréer* ou *Payeurs*.

Les Tréſoriers de l'extraordinaire étoient autrefois mptables de tous les *vivres* qui ſe conſommoient ar les Troupes, tant dans les Armées que dans les arniſons, mais ne pouvant vaquer à tant d'affaires la fois, ils obtinrent de Henri II. la décharge du mpte des *vivres*, & ce fut par un reglement fait S. Germain l'an 1557, où par l'article 55. ceux ui les diſtribuoient furent chargés de les préſenter la Chambre des Comptes de Paris.

Depuis ce tems-là, non-seulement les Commissaires généraux des *vivres* furent obligés de compter à la Chambre de leur maniment, tant en argent qu'en munitions ; mais tous les Commis aux *vivres* devinrent aussi comptables, chacun en leur particulier de tout ce qu'ils avoient distribué aux Troupes.

Il y avoit deux sortes de ces Commis. Les uns étoient des personnes connues & capables, que les Lieutenans Généraux ou les Gouverneurs des Provinces établissoient dans les lieux nécessaires pour le passage des Troupes. Ils y faisoient des magazins de bleds, de vins, & des autres denrées qu'on fournissoit pour lors, à quoi les Villes, Bourgs & Villages étoient taxés, & ils contraignoient les peuples à la fourniture de leurs taxes, lorsqu'ils y manquoient dans le tems de l'échéance du payement.

Les autres Commis étoient choisis par le Roi même, qui connoissoit l'importance qu'il y avoit d'avoir des gens d'honneur & experimentés dans ce métier. Quelquefois aussi Sa Majesté en laissoit le choix aux Commissaires Généraux des *vivres*.

Ces Commis manioient par leurs ordres les deniers royaux, faisoient les achats, tant pour munir les Places frontieres, que pour faire subsister les Troupes en Campagne. Le Reglement que nous venons de citer veut qu'ils soient gens sans reproche, & l'article cinquante-cinq prescrit les qualités qu'ils doivent avoir.

Quant aux voitures dont on se servoit pour les *vivres*, les peuples les fournissoient de même par contribution, & ce fut encore Henri II. qui n'ayant d'autre pensée que de soulager son Peuple, déchargea les contribuables à la taille de ces corvées.

Pour cet effet il créa vingt Offices de Capitaine de Charrois pour lever 4000. chevaux de trait avec leurs harnois, 1000. Charretiers, & 600. charrettes moyennant les gages, avances de deniers, & les privileges, qui sont portés par l'Edit de leur création avec ordre de faire toutes les voitures, tant d'Artillerie, que des vivres, par tout où il seroit nécessaire pour le service de l'Etat.

Voilà la maniere dont on amassoit anciennement les vivres en France pendant la guerre. Dès qu'elle finissoit, & que les troupes étoient licentiées, chaque Commis dressoit un état au vrai de la recette & dépense des vivres, dont il avoit le maniement, &

après que ce compte étoit arrêté, ce qui restoit en nature dans les Magazins étoit distribué également aux Peuples avec toute l'équité possible.

Cette restitution fut ordonnée par Henri III. aux Etats de Blois en 1579. car avant lui, nos Rois avoient coûtume de donner le reste des *vivres* qui se trouvoient dans les Magazins, à des personnes qu'ils vouloient gratifier.

Les Commis aux *vivres* demeurerent long-tems dans cet état, & l'on voit qu'ils exercerent toujours leur emploi par Commission sous les ordres de deux Commissaires Généraux jusqu'en l'an 1627.

Sous Louis XIII. le maniment des *vivres* des Armées avoit besoin d'une plus grande quantité d'Officiers, à cause des troupes nombreuses qu'on avoit à faire subsister deça & delà les Monts. C'est pourquoi ce Prince érigea en titre d'Office quatre Commissaires Généraux, qu'il nomma Conseillers Surintendans des *Vivres*, pour joindre à deux Charges semblables créées depuis long-tems, ce qui composoit le nombre de six, afin d'être exercées triennalement.

Ils avoient la direction de toutes les étapes & fournitures particulières des *vivres*, qui se faisoient aux gens de guerre, tant de cheval, que de pied, dans toute l'étendue des Provinces du Royaume. Leurs appointemens montoient à 3000. livres, ils avoient droit de quatre pour cent de la fourniture qui se faisoit dans les Armées, & droit de Charroi de deux journées pour montre de tous les équipages des *vivres*.

Sa Majesté voulant témoigner l'estime qu'elle faisoit de ces nouveaux Intendans des *Vivres*, leur permit encore l'entrée dans ses Conseils pour y proposer tout ce qu'ils trouveroient à propos du fait de leurs Charges. Elle les exemta aussi de toutes recherches & compositions de Chambres de Justice, pour ce qui regardoit la qualité de leurs Offices. Outre cela elle leur accorda plusieurs autres droits & priviléges concedés aux deux anciens Commissaires Généraux.

Ce Prince érigea aussi par un autre Edit du même jour, six Tresoriers des *Vivres*, en titre d'Office, pour servir pareillement au-deçà & au-delà les Monts. Ils faisoient le payement de tout ce qui pouvoit concerner les *vivres*, chacun en son département, en

l'année de ſon exercice, tant pour le pain de munition, que pour toutes les autres dépenſes qui en dépendoient.

C'eſt ainſi qu'en avoient uſé auparavant les Treſoriers Généraux de l'extraordinaire des Guerres auxquels ils devoient néanmoins compter comme de Clerc à Maître ; & pour ſureté de leur maniment l'Edit les obligeoit élire domicile à Paris, & de donner caution de la ſomme de 6000. livres chacun par-devant le Prevôt de ladite Ville, ou ſon Lieutenant-Civil.

En 1631. le même Roi créa encore un troiſiéme Office de Conſeiller Commiſſaire particulier des *Vivres*, en chaque Election du Royaume, avec augmentation des droits qui étoient octroyés à deux anciens qu'on y avoit déja établis en 1622. Tous ces Officiers n'ont plus d'exercice depuis qu'on a déchargé les peuples de la contribution des *Vivres*.

Louis XIV. les a donnés à fournir par entrepriſe à des Traitans qui les faiſoient exercer par Commiſſion. C'eſt encore aujourd'hui la même choſe. Il y a un Entrepreneur Général des *Vivres* ou pluſieurs ſi l'occaſion le demande.

Ces Entrepreneurs ont dans chaque Armée un de leurs principaux Commis ; ſous le titre de Directeur Général des *Vivres*. On ne peut attendre que d'heureux ſuccès d'une Armée qui ne manque pas de *vivres*. C'eſt à quoi l'on doit penſer quand on a en vue quelque expédition militaire.

Le Soldat ne peut travailler quand il n'eſt pas nourri, manier les armes, quand il ne peut ſe ſoutenir lui-même, avoir du feu & de la hardieſſe quand il n'a pas de ſang dans les veines. Quel moyen de ſouffrir les incommodités des chemins, des ſaiſons, les veilles, les fatigues. Les déſertions, les maladies, le relâchement de la diſcipline, la haine, l'animoſité du Payſan qui défend ſon bien, ſont des effets du manquement des *vivres*.

Pour remédier à cela on remplit de bonne heure les Magazins, tant pour les Garniſons ordinaires que pour les Armées. S'il n'y a pas de Magazins on en fait bâtir dans des lieux propres à cela, où la communication ſoit ſûre, où la conduite des convois ne puiſſe être interrompue par l'ennemi.

On les établit dans des Places commodes & fortes où les Marchands, les Vivandiers, les Fermiers &

res gens de cette ſorte puiſſent aborder avec ſu-
é.

Il n'y a point d'Armée mieux fournie que celle
Turc. Il fait ſes proviſions à loiſir. Il ſéme quel-
efois des bruits différens de ſes deſſeins pour ſur-
ndre l'ennemi, & quelquefois il publie ce qu'il
t faire, afin de tromper même par la vérité.

Il méne avec lui des proviſions en abondance,
auſe de la prodigieuſe quantité de bagage qu'il a.
s Payſans des environs lui en apportent encore, ou
la crainte d'être châtiés, & de voir bruler leurs
iſons s'ils manquent d'obéir, ou par l'amour du
n, car dans le camp tout leur eſt payé argent
mptant.

On ne donne le pain de munition qu'aux Janiſ-
res. Les autres ſont obligés de l'acheter à leur
pend : mais le G. S. eſt obligé de le faire voitu-
à ſes frais juſqu'au Camp. On le diſtribue en pe-
quantité à cauſe de la ſobriété dans laquelle on
.

Les Janiſſaires ne mangent qu'une fois le jour au
cher du ſoleil, & ne boivent point de vin. Le
rc n'entre en Campagne que quand les grains ſont
ſque murs, & les herbes nourriſſantes, & il fait
amas de biſcuit, de farines & d'orges.

i un Général fait enſorte que rien ne manque au
dat, & que ſuivant l'intention du Souverain tout
ſoit à propos fourni, un Gouverneur de Place,
craint un ſiége, doit encore plus penſer aux cho-
qui lui ſont néceſſaires pour ſe défendre vigou-
ſement.

il a ſes proviſions de farine, de bled, d'avoine,
vin, de biere, de brandevin, de beurre, de
, de bois, de poudre, de plomb, de canon, de
uſquets, de piques, de ſoufre, de poix, de bi-
ne, de paliſſades, de chevaux de friſe ; ſi l'Enne-
lui coupant l'eau, il a des moulins à bras, à
eval & à vent, pour faire la farine, ſi la Place eſt
ſin fournie de toutes les choſes requiſes, ſa gar-
on ſera long-tems en état de faire front à l'En-
mi.

Il y a des Réglemens ſur le fait des *Vivres*, qui
gardent les Boulangers, les Vivandiers, les Mar-
ands, les viandes, & les boiſſons.

Chaque choſe eſt taxée à un prix raiſonnable
r les Prevôts & les Commiſſaires qui comparent

le prix de la vente avec celui de l'achat, & ave
les incommodités & les périls de la voiture.

Ils veillent pour que les meſures, les poids, & le
denrées ſoient bonnes & non falſifiées.

Ils ont grand ſoin dans l'Armée d'empêcher dar
les *vivres*, les larcins, les trahiſons, la corruption
les incendies; ils les font diſtribuer avec ordre &
avec épargne, conformément aux liſtes autentiqu
des Soldats effectifs, parce qu'il n'eſt pas tems c
les ménager quand on eſt à la fin.

Les eſpéces de *Vivres* abſolument néceſſaires
ſont le pain, le ſel, les biſcuits, le vinaigre & que
que boiſſon pour les hommes. De l'orge, de l'avoine
du foin, de la paille, de l'herbe pour les chevaux
de plus pour les hommes, de la chair fraiche
ſalée, du beurre, du fromage, du lard, du poiſſ
ſalé & des légumes.

UNIFORME. De tous les tems il y a eu u
eſpéce d'*uniforme* dans les Troupes. Nos Enſeign
Militaires ſont la premiere ſource qui a produit pa
mi nous cet *uniforme*. Mais à cette premiere ſour
qui n'auroit fourni qu'une diſtinction générale po
la Nation, il en faut joindre d'autres, qui ont o
caſionné les diſtinctions particulieres de chaq
Troupe de guerre.

Sans ſe perdre, dit l'Auteur du *Traité des ma
ques Nationales*, dans l'éloignement des tems,
entrer dans la diſcuſſion de ſçavoir ſi les deux Pe
ples de l'Antiquité les plus fameux ont connu c
uniformités de Troupes, il eſt certain que ceux d
Romains qui couroient dans les Cirques, ſoit à ch
val, en chariot, & à pied, ſe partageoient p
Bandes, & que chacune de ces Bandes ſe diſti
guoit par ſa couleur particuliere.

Mais ces diſtinctions étoient de fantaiſie. Les ter
où l'*uniforme* a commencé à paroître eſt aſſez ince
tain. Quelque antiquité que l'on veuille donner a
habits de guerre diſtingués de l'armure, on ne pe
la faire remonter avec quelque certitude au-deſſus c
onziéme ſiécle.

Ce n'eſt ni dans les tems que les Romains cor
battoient, revêtus ſeulement de corps d'armes
fer, ou de cuir bouilli, ſi juſtes, & ſi bien pri
qu'ils ſembloient être moulés ſur la perſonne,
nombril & les mamelles y étant marqués; ni da
celui où les François preſque nuds, ou du moi
trè

s-legerement habillés d'un ſayon de cuir, firent la
nquête des Gaules, qu'il faut aller chercher des
bits *uniformes*.

C'eſt au tems des Croiſades, & des voyages que
ent alors les Européens Occidentaux dans la Pa-
ine & à Conſtantinople, que ces Occidentaux
prirent à faire uſage pour ſe vêtir par deſſus leurs
nures, de pourpre, & autres riches étoffes d'O-
nt, & des belles fourrures que les Grecs tiroient
la Ruſſie & de la Tartarie, par la Mer noire.

C'eſt donc dans le onziéme ſiécle qu'on peut éta-
r avec quelque certitude le commencement du
t des habits de couleur pour la guerre. Les Sara-
s portoient communément des tuniques ſur leurs
nes, ſoit d'étoffes unies ou rayées, qui ont pu
vir à nos Guerriers de modéles pour en mettre
ſemblables ſur leurs armures, ſous le nom de
tes-d'armes.

i les Tuniques d'armes ſarazines n'ont pas entie-
ment donné origine aux Cottes d'armes de nos
erriers, elles en ont au moins rendu le port plus
mmun. Les François revenus des Croiſades ſe fi-
t honneur au retour de paroître avec ce qui dé-
oit les lieux où ils avoient été ſignaler leur va-
r, & ils parurent avec de ces Tuniques *uniformes*,
ils nommérent *Saladine*, à cauſe du Sultan *Sa-
in* : ce qui fit prendre le nom de *Salade*, non-
lement à l'armure qui ſe trouva couverte de la
ladine, mais encore à un caſque ſans crête plus
er que celui d'uſage.

La jonction de la Cotte *Saladine*, avec l'ancien-
Cotte ou Sayon uni des François, rendit les Cot-
d'armes plus communes, & celles-ci en commen-
nt à produire une eſpece d'*uniformité* dans les Ar-
es, produiſirent auſſi d'autres habits portés par
Nobles dans les cérémonies d'éclat.

L'Auteur ci-deſſus cité, ne prétend cependant pas
e ce ſoit des Orientaux ſeuls que nous tenions nos
formes : elle a une ſource plus ancienne, & ce
eſt que pour le tems où elle a commencé à être
s commune qu'il l'a fixée à celui des Croiſades.
aque Nation a toûjours eu une eſpece d'*uniforme*.
Les Grecs & les Romains avoient pour habille-
nt de guerre des corps d'armes de cuir renforcés
lames de fer, & qui malgré leur juſteſſe, qui les
ſoit paroître comme colés ſur les perſonnes, avoient

de la réſiſtance. A l'égard des premiers François, l Sayon de peau fut leur *uniforme*, & leur unique ar mure défenſive, juſqu'au cinquiéme ſiécle, qu'ils s'ar merent à la Romaine.

Ils conſerverent cette mode juſqu'à Charlemagne qu'ils reprirent leur ancien Sayon de cuir, auquel o ajoûta le Hautbert, autre Sayon compoſé de maille de fer, pour être mis ſur le premier.

Dans cet habillement un Guerrier avoit pour *uni forme* un tricotage de fer de pied en cap. Chaperon veſte, bas de chauſſes, tout en étoit, & l'habit comple s'appelloit *Squammata veſtis*, habit à écailles.

Le Hautbert, ou l'habit maillé, fut d'uſage jul qu'au tems du Roi Charles VI. qu'on le quitta pou reprendre l'armure de fer battu, qui pour former u Armement complet, conſiſtoit en un caſque & un cuiraſſe, à laquelle ſe joignoient des braſſarts, de cuiſſarts, & des gréves.

Le Hautbert céda ſa place à la Cotte d'armes, qu ſous Charles VII. fut comme un *uniforme* de guerre propre par ſa forme à la diſtinction générale de tou les Gendarmes, & par ſa couleur à la diſtinction pa ticuliere de chaque Compagnie de ces Gendarme Un Commandant communiquoit la couleur de l Cotte à tous les hommes d'armes de ſon Comman dement; en ſorte que toutes les Cottes d'une Com pagnie ſe trouvant de la même couleur, cela com mença à former ce qui s'appelle aujourd'hui *uni forme*.

La multiplication dans les Armées de l'habit dor je parle, le rendit ce qu'avoit été chez les Romain le Bouclier; c'eſt-à-dire, une eſpece d'habit hiſto rique, qui par ſon inſpection montroit pluſieurs cho ſes à la fois. D'abord par ſa couleur & par le ſim bole principal qui paroiſſoit deſſus, il montroit qu étoit le Commandant d'une Troupe. Outre cela, paroiſſoit ſur la Cotte d'autres marques pour accom pagner la dominante, & celles-ci conſiſtant en chi fres formés de lettres initiales, ou de chiffres num raires, montroient encore plus affirmativement nom d'un Commandant, ſon cri de guerre, l deviſe, ou le rang de ſa Troupe. Ainſi la Cot chargée de différentes marques auroit pû être regar dée comme un habit inſtructif, par le moyen du quel on pouvoit apprendre ce qu'apprenoit le Bou clier d'un Soldat Romain.

A la Cotte succéda le *Hoqueton*, espéce de Mantille, qui bientôt devenuë *Casaque*, parce qu'on en ferma les manches, & qu'on l'ouvrit par devant, fut un habillement plus leger & plus commode que la Cotte. Un Guerrier qui la portoit agraffée au cou, la rejettoit en arriere dans le beau tems, pour laisser voir sa brillante armure, & la tenoit fermée dans le mauvais tems pour conserver cette armure. Par-là la Cotte d'armes acheva de se perdre dans les Armées, & elle ne parut plus que dans certains Tournois, ou Carousels, où l'on vouloit conserver des traces de l'ancienne Chevalerie.

La *Casaque* d'Ordonnance contenoit mieux dans le devoir le Militaire, que tout autre *uniforme*. Par la Casaque, on connoissoit de quelle Compagnie étoit un homme qui faisoit du desordre. Les torts qu'il commettoit étoient réparés par son Capitaine. Chaque Capitaine étoit responsable de ses gens. Afin de connoître aisément de quelle Compagnie étoit un coupable, la Cour envoyoit dans chaque Jurisdiction du Royaume un échantillon de la livrée de chaque Compagnie d'Ordonnance qui se trouvoit sur pied.

Cependant il faut que l'*uniforme* dans les Casaques ait été négligé depuis le regne de Louis XI. puisque François I. par une Ordonnance de 1533. pour ôter toute excuse sur la dépense qu'il auroit fallu faire en certains cas pour avoir un *uniforme* complet, se contente que les Archers ayent à leurs Casaques une manche de la livrée du Capitaine.

Pendant que les Casaques Militaires furent d'usage, elles étoient suffisantes pour servir à la distinction, tant de la Nation, que des Corps. La couleur dont elles étoient dans chaque Corps servoit d'*uniforme* particulier, & par les croix qui se mettoient dessus on connoissoit la Nation. L'usage des Casaques a été aboli sous le regne de Henri II. ou peu de tems après, & à sa place on choisit pour servir d'*uniforme* aux Troupes, l'*Echarpe*, qui avoit été d'usage dès le tems de Saint Louis, où elle se mettoit alors sous la Cotte d'armes.

Il y avoit deux *Echarpes*, l'une pour la livrée de la Nation, & l'autre pour l'*uniforme* des Troupes. On se les mettoit en bandouliere l'une à droite, & l'autre à gauche, & elles se venoient croiser sur l'estomac, & derriere le dos. Celle de ces Echar-

pes qui ne ſervoit qu'à l'*uniforme* étoit de la c
leur qu'il plaiſoit au Commandant actuel d'
Troupe de lui donner. Ainſi chaque Troupe d'
Armée avoit ſon Echarpe d'*uniforme* d'une coul
particuliere à elle, & qui pouvoit ſe changer à c
que mutation de Commandant, au lieu que l'au
Echarpe, qui étoit pour la livrée de la Natio
étoit de la même couleur dans toutes les Trou
de cette même Armée, & ne ſe changeoit point.

Les gens de guerre conſerverent l'Echarpe d'
donnance, juſqu'à ce que l'*uniformité* des habits
établie, & même après. Car chaque Command
voulant communiquer ſa livrée à ſes Soldats, in
pendamment de la couleur dont étoient leurs hab
conſerva l'Echarpe, de maniere que cela introd
fit un double *uniforme* dans chaque Corps, l'un c
l'Auteur du Traité des Marques Nationales appe
héréditaire, ou de *Troupe*, qui conſiſtoit dans la c
leur de l'habit, qui ne changeoit pas, quoique
Corps changeât de Commandant, & l'autre qu'il
pelle *uniforme accidentel*, parce que chaque Co
mandant d'un Corps ne manquant pas d'introdu
la livrée, pour en faire partie de l'*uniforme* du Co
dont il prenoit le Commandement, ſe ſervoit p
cela de l'Echarpe qu'il donnoit de ſa couleur,
faiſant quitter celle de ſon prédéceſſeur; ce qui
durer cette Echarpe plus longtems qu'elle n'aur
fa t ſans cela.

L'Echarpe d'*uniforme* particuliere de Troupes
duré juſqu'à la Bataille de Steinkerque, après l
quelle il n'a plus été queſtion d'Echarpe pour le M
litaire. Après qu'elle fut paſſée, ce fut dans l
Aiguillettes, ou Nœuds d'épaules, que chaque Co
mandant eut occaſion de continuer de donner ſa
vrée à ſes Soldats.

Malgré tout ce que je viens de dire pour prouv
l'antiquité & les différentes ſortes d'*uniformes* da
les Troupes, il faut cependant convenir que l'*unifo*
me complet n'a commencé que ſous Louis XIII. t
peu avant le ſiége de la Rochelle.

Il eſt étonnant qu'une choſe qui eſt ſi néceſſaire
ait été ſi longtems à être miſe en uſage, vu les incon-
véniens où on ſe pouvoit trouver alors, malgré les au
tres marques de reconnoiſſance dont on étoit pour-
vu, qui pouvoient n'être pas aſſez viſibles.

A la Bataille de Pavie les Troupes des Ennemis,

qui pour éviter le feu de notre Artillerie, ſe mirent
e Bataille avant le jour, furent obligés de mettre
s chemiſes blanches par deſſus leurs habits, pour
uvoir ſe reconnoître en défilant pendant la nuit.
Il eſt vrai que l'armure de fer à l'uſage de l'In-
nterie, comme de la Cavalerie, ne permettoit gué-
le port des habits *uniformes*. Le pot en tête &
corcelet a été l'équipage du Fantaſſin juſqu'en 1614.
même juſqu'en 1622.

Dans un Mémoire de l'Hôtel de Ville de Paris,
ntenant les préparatifs qui ſe firent en cette année
ur l'entrée du Roi, il eſt dit qu'on fut chez tous
Marchands Fourbiſſeurs & Quincailliers, pour
endre état de ce qu'ils pourroient fournir de corce-
s, tant blancs que noirs, pour armer la Bour-
piſie.

Ce n'étoit point d'abord les Colonels, ni les Ca-
aines, qui habillerent leurs Soldats, lorſqu'il ſe
ſoit un grand Armement; le Roi obligeoit les Vil-
de ſon Royaume de fournir chacune certain nom-
e d'habits de Soldat, qui conſiſtoit alors en un
ſte-au corps de drap de Vire, ou de Châteaud-
nard, en bas de chauſſes, & en ſouliers.

Parmi les Titres de l'Hôtel de Ville de Paris, ſe
uvent pluſieurs Lettres du Roi, écrites pour de-
nder de ſemblables fournitures; & notamment en
53. le Roi demanda à cette Ville trois mille pai-
d'habits, & il en fut fourni quinze cens paires
. livres 15. ſols par juſte-au-corps, & quinze
s paires de bas de chauſſes auſſi de drap, à 2.
es 12. ſols. De façon que l'habillement complet
n Soldat, à l'exception des ſouliers, revenoit à
livres 7. ſols. Quand la taxe des Villes ne ſuf-
it pas pour l'habillement entier des Troupes d'un
mement, le Roi fourniſſoit le reſte.

En cette année 1653. Louis XIV. donna pour ſa
valerie des Manteaux qui coûterent 19. livres pie-
On a dans les Titres du même Hôtel de Ville le
rtificat donné par Jean Archambault, Valet de
ambre-Tailleur du Roi, daté du Camp de la
chelle le 11. Janvier 1628. pour avoir reçu du
r de Laître, l'un des Echevins de Paris, 5329
bits, & 5198. paires de ſouliers.

Cet Echevin étoit chargé de raſſembler le contin-
que pluſieurs Villes devoient fournir pour faire

le nombre de ces habits exigés ; & ces Villes q fournirent étoient.

Paris, 2400. habits de bure grise, & 100. autre de serge rouge cramoisi. Meaux, 50. habits. Lar gres, 100. habits ; & ainsi des autres, comm Reims, Soissons, Melun, Beauvais, Dreux, Amien Abbeville, Senlis, Noyon, Troyes, & Compiegn La Ville de Paris fut même obligée de faire un em prunt a constitution, pour pouvoir fournir son cor tingent.

Une autre Lettre du Roi écrite à la Ville de Pa ris en 1647. lui demande en assistance 1600. pair d'habits complets, chacun composé d'un pourpoi long en forme de juste-au-corps de drap de Vire double de Revèche, avec le haut-de-chausses de m me, un bonnet, des bas & des souliers, pour être l tout distribué aux Troupes destinées a hiverner sur l Frontiere.

L'*uniforme* dans les Troupes ne fut pas d'abor bien observé. La preuve en est que le Roi en 163 voulant faire une levée de 3000. hommes de pied s'adressa a la Ville de Paris, laquelle aussi-tôt mar da aux Colonels des Quartiers de faire recherche d ceux qui voudroient s'enrôler, indiquant pour lieu d'enrôlement l'Hôtel-de-Ville, Saint Jacques d l'Hôpital, le Prieuré de Saint Martin des Champs auquels lieux se devoient trouver des Commissair pour recevoir les enrôlemens, & donner a chaq Enrôlé 6. francs d'entrée de Service, & 8. sols dépenser par jour jusqu'a l'Armée, où ils devoien trouver des armes, & une montre toute prête.

Il falloit donc qu'alors l'*uniforme* des Troupes n fût pas encore observé avec régularité, puisqu'on n promet aux Enrôlés que les armes & la paye, qu'il n'y est point parlé d'habillement.

Aussi dans la levée d'un Regiment qui se fit à Pa ris devant l'Hôtel de Ville, pour le Mareschal de l Force, il n'est parlé pour ustensile qui se donner à chaque Soldat, que de corcelet, de bandoulière de pique, de mousquet & souliers, sans autre ha billement, avec 8. sols par jour de paye a cha que Soldat, & le pain, qui devoit être four ni par un Entrepreneur, moyennant 24. deniers pi levée.

La police pour la levée de ce Regiment, ainsi q pour d'autres qui se levoient de semblable manière

ût qu'auſſi-tôt qu'un Régiment étoit levé, on l'envoit loger dans un Fauxbourg juſqu'à ce qu'il fût ret à partir, & pour la facilité de trouver des hommes, on obligeoit chaque Corps de Métier de donr la liſte des Artiſans hors de chez les Maîtres, & on les alloit enlever dans les lieux où ils ſe retirent. On obligeoit même les Nobles & les Bourgois d'accuſer le nombre de leurs Domeſtiques, & d enrôloit ceux qu'on jugeoit être ſuperflus.

C'eſt ſous Louis XIV. que les premiers *uniformes* s Officiers & de toutes les Troupes du Roi ont mmencé à être portés régulierement. Auparavant s Officiers n'en avoient pas comme à préſent, & les ldats, Cavaliers & Dragons, portoient des habits différentes couleurs.

Les Officiers par une Ordonnanee de 1737. ſont oligés de porter toûjours l'habit *uniforme* pendant tems qu'ils ſont au Corps, ſoit en garniſon dans s Places, ou en marche, comme le plus décent & plus convenable pour les faire connoître & reſpecr des Soldats.

UNIFORME des Charretiers des Vivres. Comme les Charretiers & Muletiers des Vivres doivent voir l'*uniforme*, les Munitionnaires ſe pourvoient our l'entrée de la Campagne d'un nombre ſuffiſant e ſarots & de bonnets de treillis blanc croiſé borés d'un galon de laine bleuë, garnis de boutons de ivre, dont deux pardevant, & trois à chaque manhe : le bonnet à la Dragonne ayant un W ſur les plis de devant, & une houpe à la pointe. Le doule W, & la houpe de laine blanche.

VOILE, eſt un aſſemblage de pieces de toiles, quelquefois de pieces d'étoffes qu'on attache aux ergues & aux étais pour prendre le vent, qui doit ouſſer le Vaiſſeau.

Chaque *voile* emprunte ſon nom du mât où elle eſt ppareillée : ainſi l'on dit, *voile* du grand mât, du unier, de l'artimon, du perroquet, & ainſi du reſte. *Voyez* MAST.

VOILE, ſe prend ſouvent pour le Vaiſſeau même.

VOILE quarrée, ou à trait quarré, c'eſt-à-dire, ui eſt coupée à quatre côtés, comme ſont preſque outes celles de l'Océan.

VOILE latine, *voile* à tiers point, ou à oreille e Lievre, c'eſt-à-dire de figure triangulaire, comme

celles d'artimon & des étais, & comme ſont preſq toutes les *voiles* de la Méditerranée, & particulie ment celles des Vaiſſeaux de bas-bord, qui vont voiles & à rames.

VOILE de vingt cueillies. *Voyez* CUEILLIE

Jet de *voiles*, eſt l'appareil complet de toutes l *voiles* d'un Vaiſſeau Faire *voiles*, c'eſt partir, & me tre à la mer. Se tenir ſous *voiles*, c'eſt quand les *voil* ſont appareillées & déployées. Porter toutes ſes *voile* c'eſt les avoir toutes appareillées, & toutes au ven Ferler les *voiles*, c'eſt les avoir toutes pliées, & n'e porter aucunes. Forcer de *voiles*, c'eſt les déployer to tes, & les faire ſervir. Empeſer, ou mouiller la *vo le*, c'eſt jetter de l'eau ſur une *voile* qui eſt un pe uſée, dont la toile eſt ſi claire par les cueilles d milieu que le vent paſſe au travers, de ſorte qu'e tant empeſée ou mouillée, ſon tiſſu ſe reſſerre, prend mieux le vent. On empeſe les *voiles*, en jet tant de l'eau deſſus avec l'écope, qui eſt une pell creuſe.

Régler ſes *voiles*, c'eſt déterminer s'il faut porte plus ou moins de *voiles*, ſelon que le vent eſt plus o moins forcé. Faire petites *voiles*, ſerrer de *voiles* c'eſt ne porter qu'une partie de ſes *voiles*. Donne toute une *voile* au vent, c'eſt la porter toute, ſan la carguer, ou bourſer. Vaiſſeau fin de *voiles*, bo voilier, leger à la *voile*, qui va bien à la *voile* c'eſt-à-dire, qui avance beaucoup, & fait bien d ſillage. Vaiſſeau peſant à la *voile*, ou peſant de *voi le*, mauvais *voilier*; c'eſt-à-dire, qui n'avanc guéres.

VOILE enverguée, c'eſt-à-dire appareillée à ſ vergue.

VOILE appareillée, c'eſt-à-dire prête à fair route.

VOILE de rechange, c'eſt-à-dire réſervée, & préparée, pour ſuppléer à celles qui ſont enverguées

VOILIER, ou TREVIER.

VOILIER : Vaiſſeau bon *Voilier*, Vaiſſeau mauvais *Voilier*, c'eſt-à dire qui eſt fin, ou qui eſt peſant de voile. Le meilleur *Voilier* d'une Flotte ne ſçauroit faire par jour trois ou quatre lieuës de plus que ce que fera le plus peſant de voiles, ſuppoſant que l'Equipage de deux Vaiſſeaux manœuvre également car le défaut du mauvais *Voilier* vient de ſon gabarit, & de ſa mauvaiſe conſtruction.

VOILURE

VOILURE, eſt la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. On ne va jamais ſur mer qu'à trois ſortes de *voilures*, à ſçavoir de vent arriere, de vent largue, & de vent de bouline.

VOITURES. *Voyez* EQUIPAGES, & CHARIOTS.

VOLÉE : La *volée* d'une piéce de canon eſt à peu près cette partie qui prend depuis les tourillons juſqu'à la bouche. Une piéce a ſa *volée* & ſa culaſſe, qui eſt autant que ſi l'on diſoit ſa tête & ſa queuë. On dit : Tirer une *volée* de canon, c'eſt un coup de canon.

Tirer à toute *volée*, c'eſt élever la piéce, & la tirer en raſe campagne, ſans lui donner d'objet, ni de but; & l'on meſure cette portée depuis la piéce juſqu'à l'endroit où le boulet a roulé, & s'eſt arrêté.

Le boulet, dit-on, a trois mouvemens dans la ligne qu'il décrit en l'air, laquelle ligne s'appelle parabolique ou courbée; ſçavoir, le violent ou droit, qui eſt en ſortant de la piece; le mixte, qui eſt celui du milieu de ſa portée qui commence à ſe courber; & le naturel ou perpendiculaire, qui eſt à la fin. Le boulet, après être tombé, roule encore quelques toiſes.

VOLET, eſt une petite bouſſole, ou petit compas de route, qui eſt ordinairement à l'uſage des Barques & des Chaloupes.

VOLONTAIRES, ſont des Perſonnes de qualité, qui ſans avoir un Emploi fixe dans les Troupes commandées, ſe jettent dans les occaſions périlleuſes où la gloire ſeule les invite.

VOUTE ou VOUTIS du Vaiſſeau : c'eſt la partie exterieure de l'arcaſſe, conſtruite en *voute*, au-deſſus du gouvernail. Le fronton ou cartouche qui porte les armes du Prince, eſt placé au-deſſus de la *voute*.

VOYAGE de long cours, terme de Marine : c'eſt une Navigation qui paſſe mille ou douze cens lieues, telle que celle de l'Amérique, ou des Indes Orientales, à la différence des petites traverſées.

VOYE d'eau, eſt un paſſage des vagues qui entrent dans le corps du Vaiſſeau, par quelque ouverture ou débris du bordage.

USTENSILE, eſt une fourniture dûë à chaque Soldat par l'Hôte qui le loge. Elle conſiſte au

lit garni de linceuls, au pot, au verre, à l'écuelle à une place au feu, & à la chandelle de l'Hôte. Quelquefois l'*uſtenſile* eſt fournie en argent, & payé par les Habitans des lieux où eſt la Garniſon.

USTENSILE des Magazins. Sous ce mo j'entends tout ce dont on ne peut donner le détail & qui doit ſe trouver dans un Magazin d'Artillerie comme acier, fer, clous, poids, balances, *&c.* C'eſt à celui qui commande dans le lieu à les faire placer commodément, & dans des lieux où ils puiſſent ſe conſerver toûjours, pour être en état de ſervir.

Le Garde-Magazin doit faire proviſion de noir & d'huile, pour écrire avec un pinceau ſur les tonneaux, barils, planches, & autres endroits, les noms de chaque choſe.

Les *uſtenſiles* des Magazins des Vivres ſont de rateaux, des vans, des pelles de bois, des boiſſeaux, des ſacs, *&c.* qui tous doivent être rangés dans un lieu ſec.

WLLANS: M. le Maréchal de Saxe en a levé ces années derniéres un Régiment, avec l'agrément de la Cour.

C'eſt une Troupe de Cavalerie legere, compoſée de Polonois & de Tartares, montés ſur des chevaux de ces deux Nations. Ils font un Service pareil à celui des Huſſards, qu'ils ſurpaſſent en bonté, ſoit par l'armure, ſoit par la viteſſe de leurs chevaux qui quoique de même taille à peu près, leur ſont ſupérieurs en legereté, & beaucoup plus durs à la fatigue.

Ce Régiment eſt de 1000. hommes, les Officiers compris, & forme deux ſortes de Troupes, ſçavoir les *Wlans*, au nombre de 500. Ceux-ci ſont armés d'une lance de cinq à ſix pieds, au bout de laquelle eſt un petit étendart de taffetas d'un pied & demi en quarré, qui ſert à effrayer, par le ſifflement qu'il fait en voltigeant, le cheval de celui que le *Wlan* attaque. Sa lance eſt ſuſpenduë du côté droit à une eſpece de bandouliere qu'il a autour du corps, vers le milieu à une courroie qui tient aux ſangles du cheval. Il la met en arrêt, en l'appuyant ſur la pointe du pied, & porte le coup avec le pied même ſi adroitement, qu'il manque rarement ſon Adverſaire.

L'habillement eſt verd & rouge, compoſé d'un

veſte courte rouge, d'une culotte verte à la Turque, qui deſcend juſqu'à la cheville du pied, & monte au-deſſus de la hanche, ſur laquelle il porte une ceinture ou écharpe. L'habillement de deſſus eſt une eſpece de ſimarre Turque, qui lui tombe au gras de la jambe; il eſt verd, avec de petits paremens rouges. Le bonnet à la Huſſarde verd, & revers rouge, au lieu de fourrure. Ses autres armes conſiſtent en un ſabre & des piſtolets.

Les 500. hommes qui reſtent ſont des Dragons habillés de verd, paremens & revers rouges, boutons jaunes, armés & montés à peu près comme nos Dragons, mais montés un peu plus bas, & ſur des chevaux plus vîtes. Le Roi de Pologne a pluſieurs Régimens de *Wilans*. Dans ces Régimens, ces Dragons ſont les Valets des *Wllans*, & ſe nomment *Pacolets*.

La façon de ſe battre des *Wllans* eſt par petits pelotons, telle que celle des Huſſards, qu'ils déſolent. Ils forment un Eſcadron avec la même facilité qu'ils le rompent. Ils affectent ſouvent de fuir pour engager l'Ennemi à ſe débander, ce qui ne manque pas de lui être funeſte, parce que quand il eſt écarté du gros, le *Wllan* fait volte-face, le joint facilement par la viteſſe de ſon cheval, & a l'avantage ſeul à ſeul, que l'on a ſur lui en Troupe ſerrée.

Les Dragons ſe forment & reſtent en Eſcadrons pendant que les *Wllans* chargent, pour leur faciliter le ralliement derriere eux, s'ils viennent à être pouſſés, & arrêter l'Ennemi. Ils ſont extrêmement adroits à tendre des embuſcades.

Voilà ce qu'un des Aides de Camp de M. le Maréchal Comte de Saxe, m'a fait le plaiſir de me communiquer des *Wllans*, Troupes qui, avant la préſente guerre, ne nous étoient pas plus connues que les *Pandoures* de la Reine d'Hongrie, eſpéce de Huſſards, que l'envie du gain & de s'enrichir fait plutôt marcher que l'amour de la gloire.

Y

YAC, eſt un Bâtiment ponté, qui porte o dinairement un grand mât d'avant, & u bout de beaupré. Il eſt mâté en fourche, & por une corne comme le Heu, & une voile d'étai. Il ti peu d'eau, & eſt excellent pour courir de petit bordées, & ſert ordinairement à de petites trave ſes, & a des promenades.

YEUX de Bœuf : en terme de Marine, on a pelle ainſi les poulies qui ſont vers le raccage, co tre le milieu d'une vergue, & qui ſervent à manœu vrer l'itaque.

Il y a un *œil de bœuf* au milieu de la vergue c civadiere, quoiqu'il n'y ait point là de raccage, pa ce que cette vergue ne s'amene point ; mais dans u Combat on la met le long du mât pour un abordag de franc-étable.

YEUX de Pie, ou MAILLES. Ce ſont d trous ou des œillets le long du bas de la voile au deſſus de la ralingue, pour y attacher les bonnette maillées.

LISTE HISTORIQUE DES REGIMENS D'INFANTERIE, CAVALERIE, ET DRAGONS,

Avec les Noms des Colonels & Meſtres de Camp qu'ils ont eus juſqu'à préſent.

INFANTERIE.

PICARDIE. Ce Régiment, compoſé de trois Bataillons, eſt le premier de tous. Il n'y a que le Régiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes * qui ayent le pas devant lui, quand à l'Armée ils ſont de Service enſemble. *Picardie* fut créé ſous l'ancien titre de *Vieilles Bandes* par Henri II. au commencement de 1558. & a été le premier Régiment formé après le Combat de Saint-Quentin en 1557. Par un Réglement de Louis XIII. en 1616. il ne roule point, & commande ſeul. Il a eu pour Colonels, *Blaiſe de Montluc*, Colonel-Général, en 1568. *Philippe Strozzi*, Seigneur d'Epernay, premier Colonel en 1567. & depuis Colonel-Général en 1569. de *Sevillac*, en 1580. du *Hallier*, en 1589. depuis Maréchal de *Lhopital* en 1617. le Baron de *Saint-Blancart*, frere du Maréchal de *Biron*, en 1598. de *Zamet*, en 1616. de *Liancourt*, en 1622. François de *Bethune*, Duc d'*Orval*, en 1625. Louis de *Bethune*, Duc de Charoſt, en 1633.

* *Aux mots de* GARDES FRANÇOISES & SUISSES *j'ai parlé de ces deux Régimens, & des Colonels qu'ils ont eus juſqu'à préſent : j'y renvoie le Lecteur.*

de *Breauté*, en 1638. de *Erichanteau*, Marq
de *Nangis*, en 1640. de la *Vieuville*, en 1646.
Pradel, en 1648. de *Erichanteau*, Marquis de *Na*
gis, en 1653. le Comte de la *Marck*, en 1672.
Marquis de *Bourlemont*, en 1675. le Marquis d'*Ha*
court en 1677. Duc & Maréchal de France en 170
le Prince d'*Epinoy*, en 1691. de *Rohan-Guem*
née, Prince de Montbazon, en 1702. de *Roha*
Guemenée, Prince de Montauban ſon frere, en 171
M. le Chevalier de *Vaſſé* en eſt Colonel, depu
1734.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit complet gri
blanc, boutons de cuivre, doubles poches en lon
boutonnieres en pattes d'oyes, & chapeau bor
d'or. Il a neuf Drapeaux, dont un blanc, qui eſt
Drapeau de la Colonelle, & croix blanche, de m
me qu'aux huit Drapeaux d'ordonnance tous ro
ges. Il a de plus Prevôté, ou un grand Etat M
jor.

II. CHAMPAGNE, compoſé de trois B
taillons, fut crée ſous Henri II. en 1558. Il ro
avec Navarre & Piemont, ſuivant l'Ordonnance
Louis XIV. du 19. Fevrier 1666. & une autre O
donnance du même Roi du premier Avril 170
N'ayant pu avoir la liſte des Colonels de ce Re
ment, je ne connois que M. le Duc de la *Tr*
mouille mort en 1741. & M. le Marquis de *Bell*
fonds qui lui a ſuccedé.

Son uniforme eſt habit complet gris-blanc, bo
tons de cuivre, poches en long, chapeau bordé d
Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blan
les huit d'ordonnance verts, & croix blanches. I
Prévôté, ou grand Etat Major, compoſé d'un Pr
vôt, ſon Lieutenant, un Greffier, cinq Archer
& un Exécuteur de Juſtice, comme dans Picardi
& dans les autres Régimens où il y a Prévôté, av
un Aumônier, un Marechal des Logis, & un Ch
rurgien major.

III. NAVARRE, compoſé de quatre Bata
lons, fut créé ſous Henri II. en 1558. Il provie
de l'ancienne Legion de Guienne.

Il eut pour premier Colonel le Baron de *Dura*
en 1558. Enſuite il fut employé en Guienne, ſo
le titre de Bande. Antoine de Bourbon, Roi de N
varre, Gouverneur de Guienne, en forma un R
giment, & y nomma pour Colonel M. de *Tillad*

rès la mort d'Antoine Roi de Navarre le 17. Novnbre 1562. aux Andely en Normandie, ce Régiment fut employé à garder le jeune Roi de Navre Henri ſon fils, qui, quand il fut déclaré Roi France en 1589. l'y amena, & lui promit de s'en vir. Il roule avec Champagne & Piemont, ſuivnt les Ordonnances de Louis XIV. du 19. Fevrier 66. & premier Avril 1708. Depuis M. de *Tilla-*, ce Régiment a eu pour Colonels : de *Varil-t*, en 1589. de la *Limaille*, tué au Siége d'Aens, en 1597. de *Boeſſe*, en 1598. le Baron de *rdaillant*, en 1604. le Maréchal de *Themines*, 1617. Jacques de *Saulx* de *Tavannes*, tué au ége de Montauban, en 1621. le Marquis de *Pal-au*, tué au Siége de Saint Antonin, en 1622. le arquis de *Tavannes*, en 1626. le Marquis de *aint-Simon*, en 1630. le Marquis de *Themines*, é au Siége de Mardick, en 1646. Jean d'*Eſtrées*, puis Maréchal de France, en 1646. le Marquis *Lavardin*, en 1663. le Marquis de *Caraman*, é au Siége de Nimegue, en 1672. le Marquis *Albert*, en 1673. le Marquis de la *Vieuville*, 1677. le Chevalier de *Souvré*, ci-devant Lieunant-Colonel, en 1682. le Duc de la *Roche-Guyon*, 1688. le Marquis de *Maulevrier*, en 1696. le omte de la *Baune-Pionzac*, ci-devant Lieutenant-olonel, en 1706. le Marquis de *Gaſſion*, en 1709. . le Comte de *Mortemart* eſt Colonel de ce Régient depuis 1742.

Son uniforme eſt habit complet gris-blanc, bouns de cuivre ronds ſur bois, poches en grand uſſon à neuf boutons chacune, & chapeau bordé or. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la olonelle eſt blanc, & une croix blanche ſemée de eurs de lis d'or, avec cinq Armes de Navarre en or u milieu, & aux quatre branches, ainſi que dans s croix blanches des onze Drapeaux d'ordonnane, de ſoie feuilles-mortes. Il a Prevôté, ou un grand tat Major.

IV. PIÉMONT. Ce Régiment eſt compoſé de uatre Bataillons. Il eſt fait mention ſous le regne le Louis XII. en 1498. des Bandes noires de Piénont, appellées communément la *Grande Verge*. Comme les Souverains alors n'avoient point de Troupes réglées en tems de paix, & qu'ils en avoient en ems de guerre, ces mêmes Bandes noires furent ſur

ce pied jusqu'en 1515. que François I. les prit à sa solde, suivant l'accord fait par le Duc de Gueldre qui marcha avec elle la même année en Piemont & elles ont toûjours été à la solde des Rois de France, tant qu'elles ont servi de-là les Monts pendant les Guerres d'Italie, dont nos Rois etoient Souverains d'une bonne partie.

En 1521. le Comte de *Saint-Paul*, à la tête de Bandes Noires, prit d'assaut la Ville d'Hesdin. En 1528. M. de Lautrec, Général de l'Armée d'Italie envoya les Bandes Noires commandees par *Bayllon* devant Melfe, lors du Siége de Naples. En 1542 Charles de *Cossé*, Seigneur de *Brissac*, étoit Colonel des vieilles Bandes Noires. On ne sçait pas les noms des Colonels qui l'ont précédé. L'origine du Régiment de Piémont se perd dans l'Histoire des Bandes Noires, qui étoit son ancien nom. Henri II. allant en personne en 1552. secourir les Electeurs contre l'Empereur, avoit dans son Armée vingt Enseignes ou Drapeaux, qui ont toûjours été noirs, des vieilles Bandes de Piémont, & le même Roi les mit en Régiment sous le nom de Piémont, a leur retour en-deça des Monts, lorsqu'il forma le Régiment de Picardie, en 1558.

Depuis Charles de *Cossé*, Seigneur de *Brissac*, ce Régiment a eu pour Colonels : le jeune Comte de *Brissac* qui lui succéda, & qui fut tué en 1569. à l'attaque de Mucidon ; la *Riviere* de *Petaillé*, tué au Siége de Brouage ; *Honoux*, tué à la défense de Poitiers ; *Dentefort* ; d'*Esgueries*, en 1572. le Duc d'*Epernon*, en 1598. de *Lioux*, en 1604. de *Vaucelles*, en 1606. le Comte de *Nanteuil*, depuis Maréchal de *Schomberg*, en 1610. *Richelieu*, en 1611. *Fontenai-Mareuil*, en 1617. le Comte de *Clermont-Tonnerre*, en 1637. de *Seneté*, en 1641. tué à la Bataille de Sedan ; d'*Andelot*, fils du Maréchal de Chatillon ; de *Pauliac* ; de *Vassé* ; de *Saveuse*, en 1654. tué près de Maubeuge ; de *Chavigny-Bouthillier*, en 1659. de *Chavigny-Bouthillier*, en 1663. la *Meilleraye*, en 1667. de la *Madine*, en 1675. le Marquis de *Rebé*, en 1680. tué à Nerwinde, en 1693. le Comte de *Lux*, depuis Duc de *Chatillon*, en 1693. le Chevalier de *Luxembourg*, aujourd'hui Maréchal de *Montmorency*, en 1700. le Marquis de *Fervaques*, en 1704. le Duc de *Louvigny*, depuis Duc de *Grammont*, en 1711. mort Colonel de

ardes Françoiſes, en 1741. le Marquis de *Fer-*
ques, après le Duc de *Grammont*, reprit le Ré-
ment en 1716. le Comte de *Maubevrier*, en 1719.
. le Comte de la *Maſſais* en eſt Colonel depuis
740.

Ce Régiment roule avec Champagne & Navarre,
ivant les Ordonnances de Louis XIV du 19. Fe-
ier 1666. & du premier Avril 1708. Son uniforme
t un habit gris-blanc, poches en pattes, demi-
uſſon, paremens noirs, boutons de cuivre, cha-
au bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent
s paremens de velours noir. Il y a douze Dra-
aux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & les onze
rdonnance tous noirs, & croix blanches. Il a
evôté, ou grand Etat Major.

V. NORMANDIE. Ce Régiment eſt de qua-
e Bataillons, & fut levé en Normandie ſous Louis
III. en 1616. par le Maréchal d'*Ancre*, & mis au
ng du cinquiéme des ſix vieux Corps en 1727.
us la protection du Connétable de Luynes. Son
iforme eſt un habit complet gris-blanc, boutons
étain plats, & chapeau bordé d'argent. Les Offi-
rs ont pris les paremens de velours noir en 1738.
Régiment a douze Drapeaux. Celui de la Colo-
lle eſt blanc, les onze d'ordonnance ſont jaunes,
croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Ma-
r. M. le Marquis de *Taleyran* en eſt Colonel de-
is 1737.

VI. LA MARINE. Ce Régiment fut formé
r le Cardinal de Richelieu des reſtes des Compa-
ies franches de la Marine ſous Louis XIII. en
27. Il a eu rang de ſixieme des ſix vieux Corps
1635. par la faveur du Cardinal de *Mazarin*, qui
étoit Meſtre de Camp. M. le Marquis d'*Aubigny*
eſt Colonel depuis 1737.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit complet, gris-
anc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé
or. Les Officiers & Sergens portent des paremens
velours & de panne noirs de tout tems. Il eſt com-
oſé de quatre Bataillons.

VII. BOURBONNOIS. Ce Régiment eſt
mpoſé de trois Bataillons. Il fut créé & formé des
nciennes Bandes de Montferrat en 1584. ſous Hen-
III. au nom de M. de *Nereſtang*, premier Colo-
el. Puis a été *Nereſtang*, de la même famille, ſous
enri IV. en 1595. *Chappes*, ſous Louis XIII. en

1611. Enſuite *Silly*, *Caſtelnau*, & *Refuge*. Il a eu le nom de la Province de *Bourbonnois*, ſous Louis XIV. en 1672. Il roule avec *Rohan* & *Auvergne*, ſuivant l'Ordonnance du feu Roi du 28. Fevrier 1666. Il a aujourd'hui pour Colonel M. de la *Motte* Brigadier, qui a ſuccede à M. le Duc de l'*Eſpare*.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau borde d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & violets par oppoſition, & croix blanche. Il a Prevôte, ou Etat Major.

VIII. ROHAN. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, portoit a ſa création le nom de *Baligny* ſon premier Colonel, ſous Henri IV. en 1595. Enſuite quatre Marquis de *Rambures*, freres ou couſins, en ont été Colonels. Deux Comtes de *Feuquieres* l'ont été juſqu'en 1697. Enſuite M. le Marquis de *Leuville* juſqu'en 1718. M. le Duc de *Richelieu* juſqu'en 1733. C'eſt aujourd'hui M. le Duc de *Rohan*. Ce Regiment a toujours porté le nom de ſon Colonel. Il roule avec *Bourbonnois* & *Auvergne*, ſuivant l'Ordonnance du 28. Fevrier 1666. L'uniforme eſt un habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il y a neuf Drapeaux; celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'Ordonnance, jaunes & violets, par oppoſition. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

IX. AUVERGNE. Ce Regiment eſt de deux Bataillons. Il fut créé ſous Henri IV. en 1606. Il s'appella du *Bourg*, du nom de ſon premier Colonel; enſuite l'*Eſpinaſſe* en 1610. ſous Louis XIII. Il eut le nom de la Province d'*Auvergne*, avec le Drapeau blanc en 1635. Il roule avec *Bourbonnois* & *Rohan*, ſuivant l'Ordonnance du 28. Fevrier 1666. M. le Marquis de *Clermont* en étoit Colonel en 1740. C'eſt aujourd'hui M. le Duc de *Duras*. L'uniforme eſt un habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Il a ſix Drapeaux, dont un blanc, qui eſt celui de la Colonelle. Les cinq d'ordonnance, violets & noirs, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

X. MONACO. Ce Regiment qui eſt de trois Bataillons, a été créé ſous Henri IV. en 1609. & s'appelloit *Rozan* du nom de ſon premier Colonel. Il a été l'*Eſdiguieres*, enſuite *Sault* & *Teſſé*. Sous

Louis XIII. en 1615. il a eu l'Etat-Major, & a toujours porté le nom de ſon Colonel. Ci-devant il étoit *Tallard*. Depuis 1739. il a pour Colonel M. le Prince de *Monaco*. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance ſont aurores & violets, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre plats, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il a Prevôté ou Etat-Major.

XI. BOUJOLS. Ce Regiment eſt compoſé de trois Bataillons. Il a eu pour premier Colonel en 1610. ſous Henri IV. *Vaubecourt* le pere; enſuite *Vaubecourt* le fils. Les autres Colonels ont été d'*Eſpagny*, *Bandeville*, *Vaubecourt* petit fils, *Nettancourt*, *Mailly*, *Beuil*, *Broſſe*, *Bouflers*, *Remiancourt*, ci-devant Prince de *Pons*, auquel a ſuccedé M. *Gaſton* de Lorraine, Comte de *Marſan* en 1735. C'eſt aujourd'hui M. le Duc de *Boujols*. L'uniforme eſt habit complet, gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux Celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance ſont rouges & violets, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

XII. DU ROI. Ce Regiment qui eſt de quatre Bataillons, eſt le ſixiéme des petits vieux Corps, parce que S. *Vallier* à preſent *Artois*, lui céda ſon rang, lors de ſa création en 1662. C'eſt le premier qui ait eu des Grenadiers en 1667. Il a été mis en quatre Bataillons en 1691. & n'a point d'autre Inſpecteur, que le Roi, ou ſon Colonel Lieutenant. M. le Marquis d'*Angeau* en a été le premier Colonel Lieutenant en 1662. M. le Duc de *Biron* l'eſt depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, veſte, culotte & bas bleus, boutons de cuivre, gances de laine, autore de trois en trois, ſur l'habit & la veſte juſqu'a la poche, & chapeau bordé d'or. Il a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt croix blanches ſemée de fleurs de lys d'or. Les onze Drapeaux d'ordonnance ſont rouges & verts, par oppoſition, & croix blanches, auſſi ſemées de fleurs de lys d'or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major, & de plus à ſa ſuite un Aumônier, un Maréchal des Logis, un Maître de Mathematiques, un Maître de Deſſein, un Maître d'Armes, un Chirurgien-Major, entretenus & payés par le Roi.

XIII. ROYAL. Ce Regiment etoit au service de Louis XIII. en 1615. avant celui de l'*Alteſſe* qui étoit au ſervice de *Gaſton*, Duc d'Orleans en 1622. Il fut incorpore dans celui de *Royal*, & il en forma le ſecond Bataillon. Il a eu pour Colonels Meſſieurs le Duc d'*Arpajon* & le Marquis de *Pierrefite*, qui l'ont commande enſemble. Il avoit alors deux Drapeaux blancs. Quand un de ſes Colonels a quitte, il n'a plus eu qu'un Drapeau blanc. Ce Regiment a eu la place du Regiment du Roi, qui en premier lieu avoit celle du Regiment de Lorraine. *Royal* eſt auiourd'hui de trois Bataillons. Le Roi en eſt Colonel, & M. le Marquis de *Courtenaux Montmirel* Colonel Lieutenant, depuis le mois de Mars 1740. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens, veſte & culote bleus, boutons d'etain plats, deux poches en long à cinq boutons, collet bleu, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance violets, & feuilles mortes par oppoſition, & croix blanches auſſi ſemées de fleurs de lis d'or.

XIV. ROYAL POITOU. Ce Regiment qui s'eſt ſignalé en 1744. au paſſage des Alpes en differentes occaſions, a obtenu du Roi le titre de *Royal Poitou*. Il fut creé en 1616. au nom du Vicomte d'*Heſſel*, qui fut ſon premier Colonel. Il etoit lors de ſa creation de ſix Compagnies à 100. hommes chacune. M. du *Pleſſis-Praſlin* de la même famille en a ete Colonel en 1660. Sous Louis XIV. en 1682. il a eu le nom de la Province de Poitou. M. le Comte de *Bonneval* en eſt Colonel depuis 1723. Il eſt de trois Bataillons. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & rouges par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XV. LYONNOIS. Ce Regiment qui eſt de trois Bataillons, fut creé par Louis XIV. en 1660. au nom de la Province, dont il porte le nom. La Maiſon de *Villeroi* y a juſqu'en 1734. toujours fourni un Colonel. C'eſt le ſeul Regiment de Province, dont les Tambours portent la livrée du Colonel, au lieu de celle du Roi. M. de *Stepeaux*, Marquis de Beaupreaux, en eſt Colonel depuis 1734. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus & noirs par oppoſition, & croix

anches. Il a grand Etat-Major. L'uniforme eſt ha- t gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre chapeau bordé d'or.

XVI. DAUPHIN. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 667. pour Monſeigneur le premier Dauphin. Il a le rang du Regiment de *Linieres*, qui avoit été uparavant *Eſtrades*. M. le Marquis de *Beringhen* en été le premier Colonel Lieutenant en 1667. Monigneur le Dauphin, depuis ſa naiſſance en 1729. eſt Colonel, & M. le Comte de *Maillebois* en t Colonel Lieutenant. L'uniforme eſt habit grisanc, paremens bleus, poches en long, boutons de ivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la olonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance, ondés rouge, de bleu & de jaune, aux Armes de M. Dauphin, bordés de blanc & de jaune, en croix anches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

XVII. GONDRIN. Ce Regiment qui eſt de eux Bataillons a été levé en 1610. ſous Henri IV. ur *Caſtel Bayar*, qui en a été le premier Colonel. a été *Montauſier*, *Cruſſol*, d'*Antin*, *Gondrin* en 702. en 1704. la *Gervaiſée*. M. le Duc d'*Antin* en t Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit comet, gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en avers, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de Colonelle eſt blanc, ſes cinq d'ordonnance aores, & verts par oppoſition, & croix blanches.

XVIII. TOURAINE. Ce Regiment qui eſt trois Bataillons, fut levé ſous Louis XIII. par *imoleon de Congreſſans*, Baron du Pleſſis-Joigny, n 1625. Il fut reformé en 1626. & formé de nouau par le même premier Colonel, & les dix mêes Capitaines en 1627. Le Baron de *S. Offange*, remier Capitaine, lors de ſa création en 1625. en t Meſtre-de-Camp en 1634. tué en 1635. dans la alteline M. de la *Freſeliere* le remplaça. Celui-ci fut par M. d'*Amboiſe* en 1639. M. de *Carcado* i ſuccéda en 1650. ſous Louis XIV. Il a été *hambellan* en 1654. *Montaigu* & la *Freſeliere* freès, juſqu'en 1657. que ce Regiment a pris le nom e la Province de Touraine. M. le Prince de *Tyny*, qui a ſuccedé à M. le Duc de *Luxembourg* en t Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit grisanc, paremens bleus, boutons d'etain, poches en ng, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la

Colonelle eſt blanc : les huit d'ordonnance aurores, verts, bleus & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

XIX. ANJOU. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1604. ſous Henri IV. par M. de *Nemond*, Gentilhomme Lorrain. Il a été *Duras*. Louis XIV. le donna à M. le Comte de *Roſan*, troiſiéme frere de M. de *Duras*. Il fut tué en Candie à la tête de ce Regiment en 1669. Louis XIV. le donna enſuite à Philippe de France, Duc d'Anjou, & pour en former le Regiment d'Anjou, il détacha dix Compagnies des anciens Regimens qui furent incorporées dans celui de *Roſan*. Le Roi en eſt Colonel. M. de *Rochechouard Fodoas*, Colonel Lieutenant a ſuccédé à M. le Marquis d'*Armentieres*. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc : les cinq d'ordonnance ſont à deux quarrés, ondés aurore & rouges, & deux autres rouges & bleus, bordure à carreaux rouges, bleus & aurores, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XX. EU. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé ſous Henri IV. en 1604. par M. de *Lemond*, Gentilhomme Lorrain. Sous Louis XIII. en 1633. il a été *Turenne*. Du *Maine* ſous Louis XIV. Depuis 1675. juſqu'en 1636. M. le Comte d'*Eu* Lieutenant Général en eſt aujourd'hui Colonel, & M. le Marquis de *Chambonas* Colonel Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance ſont jaunes & rouges, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds à trois ſur la manche & trois ſur la poche, paremens bleus, poches en travers, & chapeau bordé d'or.

XXI. COURTINES. Le Prince de *Phalsbourg*, premier Colonel de ce Regiment qui eſt de trois Bataillons, l'emmena en France ſous Henri IV. en 1596. Il avoit la paye etrangere, & paremens verts, qu'il a gardés juſqu'en 1687. Sous Louis XIV. il a été long-tems *Nettancourt*, enſuite *Dampierre*, pere & fils en ont été Colonels. Il eſt devenu *Humieres*, enſuite *Charoſt*. Depuis 1712. juſqu'en 1734. il a eté *Saillans-d'Eſtaing*. M. le Comte de *Noailles* en a été Colonel depuis 1734. juſqu'en

1744. que M. de *Courtines* lui a succédé. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, poches en écusson à 7. boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance tous verts, avec une lozange blanche dans chaque quarré, & croix blanches.

XXII. MONTMORIN. Quand ce Regiment qui est de deux Bataillons, fut créé, il étoit Liégeois. M. de la *Bloquerie* en 1640. sous Louis XIII. en fut le premier Colonel. Les autres Colonels ont été Messieurs de *Gramont*, *Louvigny*, *Guiche*, *Coaquin*, *Tourville*, *Meuse* pere en 1705. *Choiseul-Meuse*, fils en 1734. & depuis 1738. M. le Marquis de *Montmorin*. L'uniforme est un habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, poches en long, ouvertes de deux pattes à chaque côté, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts & violets, par opposition & croix blanches.

XXIII. BRANCAS. Henri IV. crea ce Régiment, qui est de deux Bataillons, des Bandes du Perche, au château des Marches en Savoye, au nom de *Graville*, premier Colonel en 1595. Il fut *Grancey* en 1599. jusqu'en 1707, qu'il se nomma la *Chenelay*, puis *Souvré* en 1730. La famille de *Grancey*, qui est éteinte, a gardé ce Régiment cent huit ans, de pere en fils, dont deux ont été Maréchaux de France. M. le Duc de l'*Auraguais* qui en est aujourd'hui Colonel, a succédé à M. le Marquis de *Souvré*, Maréchal de Camp. L'uniforme est habit gris blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à queuë, poches en travers, façonnées & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les cinq d'ordonnance noirs & rouges, par opposition & croix blanches.

XXIV. LA REINE. Louis XIV. donna le nom de la *Reine* au Régiment d'*Uxelles*, qui avoit été créé en 1635. sous Louis XIII. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, a eu pour premier Colonel M. de *Rubempré*. Six Compagnies du Regiment de Limosin & autant de celui de Mazarin y furent incorporées en 1661. La Reine en est Colonel depuis 1725. M. le Chevalier de *Tessé* en est Colonel-Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts & noirs, par opposition, les croix blan-

ches, semées de fleurs de lys d'or, avec quatre co ronnes au milieu. Il a Prévoté ou grand État Majc L'uniforme est habit gris-blanc, parements rouge boutons d'étain plats, façonnés, & chapeau bor d'argent.

XXV. LIMOSIN. Ce Régiment qui est de deu Bataillons, porta à sa création en 1622. sous Lou XIII. le nom de son premier Colonel qui étoit *Ca visson*. Il le donna à M. de *Monpezat* son neveu qui le remit à son fils, tué au siége de Luxembour M. le Marquis de *Bouligneux* en fut Colonel & so lui en 1684, il prit le nom de *Limosin*. Il fut donn ensuite à M. le Marquis de *Givry*; & en 1706. M. *Philippes* en fut Colonel jusqu'en 1734. que M. Duc de *Nivernois* en est Colonel. L'uniforme est gri blanc, parements rouges, boutons de cuivre doubl & plats. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, l cinq d'ordonnance ver.s, rouges & aurores da chaque quarré, par opposition, & croix blan ches.

XXVI. ROYAL DES VAISSEAUX. Louis XI a donné à ce Régiment qui est de trois Bataillons le nom de *Royal des Vaisseaux* & s'en fit Colone Il fut créé en 1635. sous Louis XIII. & s'appello *Foix*. Il porta le nom du Duc de *Candale*, qui fut Colonel depuis 1649. jusqu'en 1659. sous ce Co lonel, il fut augmenté de plusieurs Compagnies. s'appella ensuite *Vaisseau Mazarin*, du nom Cardinal, qui s'en fit Colonel. Après la mort de Ministre, arrivée en 1661. il s'appella *Vaisseau Pro vence*. M le *Bret* en a été le premier Colonel Lieute nant en 1659. ensuite le Marquis de *Candeleux*, tu au siége d'Oberkric. M. le Comte de *Mailly*, Marquis de *Nevet*, le Marquis d'*Entragues*, tué Cremone en 1702. le Marquis de *Montendre*, tu à la bataille de Luzara en 1702. le Marquis *Guerchy*, *Colande*, & le Chevalier de *Marcieu*, o été Colonels Lieutenans de ce Régiment, & M. Comte de *Guerchi* l'est depuis 1734. Le Drapeau la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance jau nes, verts, rouges & noirs, par oppolition, d croix blanches, semées de fleurs de lys d'or & Vaisseau en or, au milieu de chaque croix. L'un forme est gris blanc, parements bleus de roi, p ches en long, veste rouge, boutons de cuivre pla à queuë, & chapeau bordé d'or.

XXVI

XXVII. ORLEANS. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé ſous la minorité de Louis XIV. en 1645. pour Monſieur, Duc d'Orléans, frere unique du Roi. Il s'appella alors *Anjou*, & M. le Marquis d'*Anneſy* en fut premier Colonel Lieutenant, enſuite M. le Marquis d'*Aubijoux*, M. le Comte de *Bailleul* juſqu'en 1697. M. le Marquis de *Brancas* en 1697. M. le Marquis de *Villemeneux* en 1706. le Marquis de *Juigné* en 1722. tué à la bataille de Guaſtalla le 19. Septembre 1734. M. le Comte de *Clermont Gallerande* en 1734. M. le Comte de *Boudeilles* en eſt aujourd'hui Colonel Lieutenant, & M. le Duc d'Orleans, Colonel depuis 1723. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, quatre ſur chaque manche, quatre ſur chaque poche & chapeau bordé d'un large galon d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les 5. d'ordonnance bleus & feuilles mortes par oppoſition & croix blanches, il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXVIII. LA COURONNE. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, fut créé par Marie-Anne d'Autriche en 1643. ſous la minorité de Louis XIV. elle lui donna le nom d'*Artois*. M. le Duc de *Vitri* en fut le premier Colonel juſqu'en 1666. enſuite le Marquis de *Genlis*. Au ſiége de Maſtrick en 1673. le Roi content de ſes ſervices, l'honora du titre de la *Couronne*. Meſſieurs de *Genlis*, quatre freres en ont été ſucceſſivement Colonels Lieutenans, juſqu'en 1693. Le Marquis de *Saint-André* l'a été juſqu'en 1698. le Marquis de *Polaſtron*, tué à Almanza juſqu'en 1707. le Chevalier de *Teſſé* juſqu'en 1712. le Comte de *Polaſtron* juſqu'en 1734. le Duc de *Chabot*, tué en 1735. près de Treves, & M. le Duc d'*Havré* l'eſt depuis 1735. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus, avec la couronne de France en or, au milieu de chaque croix blanche. Il a Prevôté ou grand Etat Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain tournés, & chapeau bordé d'argent.

XXIX. BRETAGNE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1644. ſous la minorité de Louis XIV. M. de *Caſtelneau* en fut le premier Colonel, enſuite M. le Maréchal d'*Hocquincourt*. Il a pris le nom de la Province de Bretagne en 1658. M.

le Marquis de *Crillon* en eſt Colonel depuis 1738. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, avec les armes de Bretagne en or, & cette deviſe, *Potius mori, quàm vinci.* Les deux d'ordonnance ſont aurores & noirs par oppoſition, & croix blanches, ſemées d'hermines noires. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort larges & tournés, poches en long, manches en botte, & chapeau bordé d'or.

XXX. GARDES LORRAINES. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été formé par une ordonnance de Louis XV. le 6. Avril 1740. Il eſt ſur le pied François & à la ſolde de Sa Majeſté, & ſert à la Garde ordinaire du Roi de Pologne & ſous ſes Ordres, au lieu de trois Compagnies de bas Officiers qui avoient été détachées de l'Hôtel Royal des Invalides. Ce Régiment a eu pour premier Colonel M. le Prince de *Beauveau*. L'uniforme eſt habit jaune, comme le reſte de la Maiſon du Roi de Pologne. Il a deux Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc & croix blanche. L'autre d'ordonnance eſt dans la Compagnie du Colonel en ſecond. Il a Prevôté ou grand Etat Major, compoſé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumonier, d'un Chirurgien Major, d'un Prevôt, d'un Greffier, de cinq Archers & d'un Executeur de juſtice.

XXXI. PERCHE. Le Prince Thomas de Savoye, créa en Piémont ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, pour le Prince de *Carignan* ſon fils. Il le forma de ſes Gardes en 1643. & lui donna le nom de *Carignan*. Il ſervit en Piémont & dans l'Armée du Prince Thomas en 1645. à la bataille de Mora & au ſiége de Vigevano : le Baron de Laval d'Iſſere y fut tué. En 1649. ou environ, ce Régiment paſſa en France ; il y ſervit en 1653. il reſervit en Italie juſqu'à la paix des Pyrenées en 1659. Le Prince de *Carignan* le ramena en France, & le Duc de Savoye en fit préſent à Louis XIV, qui le conſerva à la paix, ſur le pied de Régiment étranger. En 1666. il paſſa en Canada, avec le Régiment de *Balthazar*, Suiſſe. M. de *Balthazar* y paſſa & y mourut. M. de *Salliere*, Capitaine de ce Régiment en fut Colonel, & s'appella *Salliere*. Pour M. le Prince de Carignan, il ne paſſa point en Canada. Ces deux Régimens y reſterent cinq ou ſix ans, au bout deſquels ils revinrent en France avec les Drapeaux, les Officiers & les deux Compagnies Colonelles ſeulement, compoſées

soixante hommes chacune. Le reste des Soldat ce Régiment eurent ordre de rester & de s'établir s dans le Canada. Le Régiment de *Carignan* avoit le ng bien avant celui de Baltazar, depuis *Salliere*. I fut rétabli en 1671. mais à 16. Compagnies sur l pied François. Pour celui de *Salliere*, il ne fut nt rétabli, mais sa Compagnie Colonelle fut in- porée avec son Drapeau blanc à la suite de la Co- elle de Carignan. M. le Comte de *Soissons*, fils du nce de Carignan, eut ce Régiment appellé Soiss. Il le vendit en 1691. au Marquis de *Ligne-*.

Ce fut dans ce tems que le Roi lui donna le nom la Province du *Perche*. M. de *Cotteron*, tué devt Turin en 1705. en fut Colonel en 1704. M. de *beret*, Colonel de Poitou, eut ce Régiment trois is après. M. le Marquis de *Rieux* en fut Colonel 1718. jusqu'en 1738. M. le Marquis de Livry l'est ourd'hui. Le Drapeau blanc de *Saliere* a resté au giment de Perche jusqu'en 1720. Il fut suprimé, a Compagnie mise sur le pied ordinaire des Comnies, suivant le rang de son Capitaine. Le Dra- u de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnan- rouges & bleus, par opposition, & croix blan- s. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rou- , boutons d'étain plats, poches en long, & cha- u bordé d'argent.

XXXII. ARTOIS. Ce Régiment qui est d'un taillon, fut créé en 1610. sous Henri IV. & eut r premier Colonel *Beaumont-Saint-Vallier*. Il se uva à l'expédition de Candie en 1670. Il y chan- de rang sous Louis XIV. & prit celui du Régint *Royal*. Il a eu le nom de la Province d'*Artois* 1673. Il a eu en 1734. M. le Duc de *Lauragais* r Colonel. M. le Marquis de *Salles* l'est aujourui. L'uniforme est habit complet gris-blanc, tons de cuivre, manches en bottes, chapeau bord d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les x d'ordonnance jaunes & bleus, par opposition, croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Ma-

XXXIII. AUBETERRE. Ce Régiment est d'un taillon. Le Marechal *Gassion* sous Louis XIII. en 34. emmena en France un Régiment Suedois, mposé de six Compagnies d'Infanterie, qui fut gmenté de six autres levées dans le Pays de Lie-

ge. Il en fut Colonel juſqu'en 1647. qu'il fut tué ſiége de Lens. Louis XIV. donna ce Régiment à de *Palluau Clerambaut*. Il a été *Sourches*, *Harcou* d'*Humieres*, la *Chatre*, *S. Sulpice* (les deux fre en ont été Colonels) *Lanois*, *Louvigny* en 17(*Rochechoüard* en 1734. M. le Chevalier d'*Aubete* en eſt Colonel depuis 1743. Le Drapeau de la C lonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont ve par oppoſition & croix blanches. L'uniforme eſt g blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, cl peau bordé d'argent.

XXXIV. D'ESTAINVILLE. Ce Régim qui eſt d'un Bataillon, fut créé par Louis XIV. 1651. il étoit *Vendôme*, enſuite *Berry*, *Barrois*, redevenu *Vendôme*. Après d'*Auroy* & M. d'*Eſtain le* en eſt aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la C lonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance feuil mortes, verts, bleus & violets, par oppoſition croix blanches. L'uniforme en eſt gris blanc, pa mens rouges, boutons d'étain plats & chapeau b dé d'argent.

XXXV. LA SARRE. Ce Régiment qui eſt d' Bataillon, a été créé ſous Louis XIV. en 1651. M. la *Ferté Senneterre* en a été le premier Colonel. I eu le nom de la *Sarre* en 1685. M. d'Audibert d *Sarre* en eſt Colonel depuis 1734. Il porte habit blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, c peau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle blanc, les deux autres rouges & noirs, par opp tion, & croix blanches.

XXXVI. LA FERE. Ce Régiment créé en 16 ſous Louis XIV. & qui eſt d'un Bataillon étoit Cardinal de Mazarin. Il a été en pied en 1657. le Marquis de *Bouzols* en eſt Colonel depuis 17 L'uniforme eſt habit gris blanc, boutons d'ét plats, poches en travers, chapeau bordé d'or. Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ord nance ſont rouges, bleus & violets, par oppoſit & croix blanches. Il a Prevôté ou grand I Major.

XXXVII ALSACE. Ce Régiment qui eſt de d Bataillons, fut créé ſous Louis XIII. en 1635. nom de la Province d'*Alſace*. En 1661. il étoit 20. Compagnies. Il eſt ſur le pied de Régiment étr ger. M. le Comte de *Naſſau* en a été premier C nel. M. le Prince *Frederic des deux Ponts* en eſt

jurd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit bleu, pare-ens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'un rge galon d'argent. Il a 24. Drapeaux, celui de la olonelle eſt blanc, les 23. d'ordonnance ſont rts & bruns, par oppoſition, & croix blanches. Il Prevôté ou grand Etat Major, un Tambour Ma-r, un Auditeur, un Prevôt, un Greffier, deux rchers, un Executeur de Juſtice.

XXXVIII ROYAL-ROUSILLON. Ce Ré-ment qui eſt d'un Bataillon, fut créé ſous Louis IV. en 1655. & s'appelloit *Catalan-Mazarin.* Il oit alors compoſé de 300. hommes. Il a eu après mort du Cardinal Mazarin le nom de la Provin-de Rouſillon. Ceux qui l'ont commandé, ſont le Marquis de *Ximenes* en 1672. ſon fils aîné en 1701. é au combat d'Oudenarde en 1708. le Marquis de *imenes* ſon frere, qui l'a eu juſqu'en 1729. le omte, depuis Duc de *Biron.* Le Marquis d'Hauſ-nville en eſt Colonel Lieutenant depuis 1734. L'u-iforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi; outons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Il a revôté ou grand Etat Major. Le Drapeau de la Co-nelle eſt blanc & croix blanche, ſemée de fleurs de s d'or, ainſi que les deux d'ordonnance qui ſont leus, rouges, verts, & feuilles mortes, par oppo-ition.

XXXIX. CONDÉ. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1661. ſous Louis XIV. pour a Maiſon de *Bourbon-Condé.* Il n'étoit alors que de ept Compagnies. M. de *S. Ninant* en a été le pre-nier Colonel Lieutenant. M. Le Marquis de la *Tournelle* l'a été en 1740. M. de *Sabran* l'eſt au-ourd'hui, & M. le Prince de *Condé*, Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'or-donnance bleus & ventre de biche, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Ma-or. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rou-ges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or.

XL. BOURBON. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, eut à ſa création ſous Louis XIV. en 1667. le nom d'*Enguien.* Le Marquis de *Thermes* en fut le premier Colonel Lieutenant. Il a eu enſuite le nom de la Maiſon Royale de *Bourbon.* M. le Comte de *Charolois* en eſt Colonel depuis 1710. M. le Vi-comte de la *Tour Dupin*, Colonel Lieutenant depuis

1740. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance bleus, rouges, feuilles mortes & noirs par oppoſition. Il a Prevôté, ou grand Etat Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, unis, doubles poches en long, à neuf boutons, & chapeau bordé d'argent.

XLI. BEAUVOISIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1667. ſous Louis XIV. par le Comte de *Sainte Maure*, au nom de la Province de Beauvoiſis. Il en fut premier Colonel. M. le Comte de la *Vauguion* l'eſt depuis 1732. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & aurores, par oppoſition & croix blanches. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons d'étain plats, doubles poches en long, ſix boutons à chaque patte, & chapeau bordé d'argent.

XLII. ROUERGUE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1667. pour le Comte de *Montperoux*, qui en fut le premier Colonel. En 1671. il eut le nom de la Province de Rouergue. Les Colonels ont été le Comte de *Malauſe-Bourbon*, le Marquis de *Cavillac*, de *Rigaulet*, le Comte de *Guitaut*, le Marquis de *Montrevel* ſon frere, juſqu'en 1735. Le Marquis de *Berville*, fils en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, collet rouge, paremens rouges, manches en botte, poches en travers, boutons de cuivre tournés, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts: une lozange rouge, au milieu des quarrés, & croix blanches.

XLIII. BOURGOGNE. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, a été créé au nom de la Province de Bourgogne, par Louis XIV. en 1668. Le Comte de *Rouſſillon* en a été le premier Colonel. Le Marquis de *Chamilly* en 1669. depuis Maréchal de France. Le Comte de *Chamilly* en 1678. Le Marquis de *Dreux* en 1698. Le Marquis de *Soyacour* en 1704. Le Marquis de *Feuquieres* en 1724. Le Marquis d'*Herouville* en 1728. Le Comte d'*Herouville* de *Claye* ſon fils, l'eſt aujourd'hui. Ce Régiment fait priſonnier de guerre à Egra en 1743. n'étoit que d'un Bataillon. Le Roi en 1744. a permis qu'on en levât un ſecond. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc,

semé de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne blanches. Les cinq d'ordonnance sont blancs, semés de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne en travers. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, façonnés sur bois, poches en travers & chapeau bordé d'or.

XLIV. ROYAL MARINE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1669. & formé des Compagnies franches de la Marine. Il fut destiné à servir sur mer. En conséquence ses Capitaines pouvoient quitter leurs Compagnies, pour servir en qualité de Lieutenans de Vaisseaux Ce que plusieurs firent. Ce Régiment a aussi servi par détachement sur les Vaisseaux. Depuis il a été fixé à servir sur terre. M. le Marquis de *Lavardin* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Lorge* en est Colonel Lieutenant depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, croix blanches & semées de fleurs de lys d'or, les deux d'ordonnance sont bleus & aurores, & croix blanches, semées de fleurs de lys d'or.

XLV. VERMANDOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1670. sous Louis XIV. Il le nomma l'*Amiral*, pour servir sur mer. M. le Chevalier de *Tessé* en étoit Colonel en 1740. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance, jaunes, rouges, verts & violets, par opposition. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XLVI. SAXE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut levé en 1670. sous Louis XIV. *Ferdinand de Furstemberg* en fut le premier Colonel Allemand. Le Cardinal le donna au Roi, lorsqu'il vint en France. Il a été *Spare*, *Greder*, Allemans, M. le Maréchal de Saxe en est Colonel depuis 1720. L'uniforme est habit & petit colet bleu, doublure, paremens, veste & culotte jaunes, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Il a seize Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lys d'or, avec un soleil éclairant un monde, & ces mots: *Nec pluribus impar*. Les 15. d'ordonnance sont bleus. Ils ont trois fleurs de lys d'or, couronnées, deux palmes d'or au milieu de chacun; une petite bordure blanche, une grande par carreaux verts, blancs

& rouges autour. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XLVII. ROYAL-ARTILLERIE. Louis XIV. pour la garde de l'Artillerie créa ce Régiment ſous le nom de *Fuſiliers*, en 1670. Il lui donna le titre de *Royal-Artillerie* en 1673. M. le Duc du *Maine*, premier Lieutenant-Général, en a été le premier Colonel-Lieutenant, commandant en chef depuis 1670. juſqu'en 1736. Le Roi en eſt Colonel, & M. le Comte d'*Eu*, Lieutenant-Général, Colonel-Lieutenant, commandant en chef.

L'uniforme eſt habit bleu, doublure, paremens, veſte, culotte & bas rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre ronds dorés, chapeau bordé d'or, & cocarde noire Ce Régiment eſt de cinq Bataillons, de huit Compagnies chacun. Il y a cinq Lieutenans-Colonels, cinq Aides-Majors, quarante Capitaines, quarante Capitaines en ſecond, quarante premiers Lieutenans, quarante Lieutenans en ſecond, & quatre-vingt Soulieutenans.

Les Compagnies, ſuivant l'Ordonnance du Roi de 1737. ſont de ſoixante-dix hommes, dont il y a deux Cadets, quatre Sergens, quatre Caporaux, quatre Anſpeſſades, dix-huit Sapeurs, autant de Canoniers & de Bombardiers, deux Tambours, neuf Apprentis, & vingt-ſept Fuſiliers. Ce Régiment a quinze Drapeaux, trois par Bataillon, dont cinq ſont Drapeaux blancs Colonels & croix blanches, ſemées de fleurs de lis d'or. Les dix Drapeaux d'ordonnance ſont aurores & verts, tafetas changeant & aurores & rouges, de même par oppoſition, dans les quarrés des Drapeaux. Ce Régiment, dans chacun de ſes cinq Bataillons, a un Aumônier, & un Chirurgien Major

Il y a cinq Compagnies de Mineurs, qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie de Mineurs a pour Officiers un Capitaine, un premier Lieutenant, & deux Soulieutenans. Elles ſont compoſées de cinquante hommes, compris trois Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades, deux Cadets. Le reſte conſiſte en ſeize Mineurs, douze Apprentis, & un Tambour.

Il y a auſſi cinq Compagnies d'Ouvriers, qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment

giment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie d'Ouvriers a un Capitaine, un Lieutenant, un ſecond Lieutenant, quarante hommes, dont trois Maîtres Ouvriers, neuf autres, huit Apprentis, & un Tambour.

XLVIII. ROYAL-ITALIEN. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1671. partie en Italie, partie en Piémont, au nombre de quatre mille hommes, par M. *Magalotti*, qui en fut premier Colonel-Lieutenant. Les autres ont été le Comte d'*Albergotti*, le Marquis d'*Albergotti* ſon neveu, le Marquis de *Monti* juſqu'en 1738. le Prince de *Carignan* juſqu'en 1740. le Marquis de *Monti*, neveu de M. le Marquis de *Monti*, l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-brun à la Pruſſienne, colet, veſte, culotte, & manches fenduës, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il y a trois Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanche, ſemée de fleurs de lis d'or, ainſi qu'aux croix des deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & bruns dans chaque quarré par oppoſition. Ce Régiment a un Aumônier, un Interprête, un Maréchal des Logis, & Prevôté, ou grand Etat Major.

XLIX. LANGUEDOC. Ce Régiment, créé au nom de la Province de Languedoc en 1642. ſous Louis XIV. & qui eſt d'un Bataillon, fut tiré du Régiment Catalan-Mazarin, dit depuis Royal-Rouſſillon. M. le Comte de *Duglas* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance violets & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches.

L. BROGLIE. Ce Régiment fut levé en 1673. ſous Louis XIV. pour le Marquis d'*Huxelles*. qui fut ſon premier Colonel. Les autres ont été du *Pleſſis-Belliere*, *Montſoreau*, *Vaudreuil*, le Chevalier de *Sourches*, *Saint Simon* en 1718. le Marquis de *Puyguion* en 1734. & à préſent le Chevalier de *Broglie*.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, manches ouvertes, & chapeau bor-

de d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance autres dans deux quarrés, & rouges & violets aux deux autres.

LII. MEDOC. Ce Regiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1673. ſous Louis XIV. par M. le Marquis de *Saint-Geniez*, qui en fut le premier Colonel. Les autres ont été de la *Motte*, le Marechal de *Navailles*, de *Montaud* ſon fils, d'*Hamilton*, de *Largey*, qui eut le bras caſſé au Siege de Philiſbourg. Juſques-là il a porté le nom de ſes Colonels. Il a eu celui de la Province de Medoc, ſous M. de *Montendre* de la *Rochefoucaud*. Meſſieurs de *Chamillard*, de *Villennes*, & le Duc de *Cruſſol*, en ont été Colonels juſqu'en 1729. M. le Comte de *Lannion* l'eſt depuis 1739. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent.

LIII. BONNAC. Ce Regiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. ſous Louis XIV. par le Marechal d'*Albret*, qui en fut le premier Colonel. Il a été deux fois *Ganaches*, enſuite *Clermambault*, *Mirabeau*, *Gerſay* en 1711. *Duras* en 1734. & M. le Marquis de *Bonnac* en eſt aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, jaunes, verts & noirs, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre larges & plats, & chapeau bordé d'or.

LIII. SEGUR. Ce Regiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1674. par M. le Marquis de *Caſtre*, Commandant en Languedoc. Il en fut le premier Colonel. Enſuite Meſſieurs de *Morangis*, le Duc de *Lorraine-Guiſe* en 1705 de *Barbezieux* en 1711. le Duc de la *Trimouille* en 1718. le Marquis de *Teſſé* en 1731. & *Senneterre* en 1734. de *Chaillou* en 1739. M. le Marquis de *Segur* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, les poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & noirs, par oppoſition, & croix blanches.

LIV. ROYAL-COMTOIS. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Marquis de *Lyonnes*, qui en fut le premier Colonel. Il

eut en 1685. le nom de *Royal-Comtois*. M. le Marquis de *Froulay* fils en eſt aujourd'hui Colonel Lieutenant. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne blanches en travers. Les deux d'ordonnance ſont aurores, ſemés de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne rouges en travers. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LV. TRAMIL. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Maréchal de *Schombert*, qui en fut le premier Colonel. *Schombert* le fils en a été enſuite Colonel. Les autres ont été, *Larray*, *Blinville*, *Maulevrier* freres, du *Fort* le Normand, *Lionne* & *Monconſeil*. M. le Marquis de *Tramil* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont à quarrés blancs & à quarrés rouges & verts, par oppoſition, & croix blanches.

LVI. PROVENCE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Comte de *Grignan*, qui commandoit en Provence, pour paſſer à Meſſine. Il étoit alors de vingt une Compagnies. M. le Vicomte d'*Aubeterre* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance ſont rouges & noirs dans les quarrés, avec une lozange au milieu de chacun, & noirs & rouges par oppoſition, & croix blanches.

LVII. LAVAL. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé par le Maréchal de *Vivonne* en 1676. en Sicile. Il en fut le premier Colonel. Il a été *Thyanges* en 1688. *Mortemart* en 1702. *Laval* en 1712. *Tonnay-Charante* en 1729. *Mortemart* en 1731. & il eſt aujourd'hui *Laval*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & d'étain jaunes & blancs par intervalle, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont ondés de rouge, & dans les quatre quarrés il y a des fonds blancs & des croix blanches.

LVIII. BIRON. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1677. par M. de *Piettemont*, qui en fut le premier Colonel. Il fut tué la même année à la Bataille de Caſſel. Il a été *Famechon*, *Iſenghien* Flamand, en 1697. *Mailly* Vallon, en 1717. M. le Marquis de *Gontaut-Biron* en eſt Colonel depuis 1735. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & noirs, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

LIX. NICE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1678. par M. de *Saint-Laurent*, qui en fut le premier Colonel. Il fut formé des débris des Régimens de Genevois & Chablais, que le Duc de Savoie avoit donnés au Roi pour la guerre d'Hollande. Il portoit le nom de *Saint-Laurent*. Il a pris celui de *Nice* en 1687. Le Marquis de *Serraro*, fils de M. de *Saint-Laurent*, en a été Colonel en 1706. le Marquis de *Serraro* ſon ſecond fils, en 1716. & le Marquis de *Serraro* ſon troiſiéme, en 1721. juſqu'en 1724. M. le Marquis d'*Anlezy* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, traverſés en ondes bleues dans les quarrés, & bordures bleues aux croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LX. PENTHIEVRE. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1684. pour M. le Comte de *Toulouſe*, qui en a été Colonel juſqu'en 1737. M. le Duc de *Penthievre* ſon fils, grand Amiral, lui a ſuccédé. Le premier Colonel-Lieutenant a été M. de *Surville*, en 1684. M. de *Cadrieux*, M. d'*Hautefort*, M. d'*O*, M. le Vicomte de *Coëtlogon* l'eſt depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons d'étain plats, avec moulure, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, & des croix blanches, avec quatre ancres aux branches. Aux cinq Drapeaux d'ordonnance il y a auſſi des croix blanches, ils ſont verts & feuilles mortes par oppoſition, avec les traverſes de même couleur dans chaque quarré des Drapeaux. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LXI. GUIENNE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV en 1684. au nom de la Province de Guienne. Le Comte de *Blanzac* en a été le premier Colonel, le Comte d'*Arling* en 1702. le Marquis de *Brezé* en 1718. juſqu'en 1738. M. le Chevalier de *Dreux* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, poches en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, par oppoſition, & croix blanches.

LXII. LORRAINE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de ce Duché Souverain. M. d'*Hocquincourt* en a été le premier Colonel. M. de *Montharrey* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre à trois ſur la manche, & trois ſur la poche qui eſt en travers, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance verts & gris de lin, par oppoſition, & croix blanches.

LXIII. FLANDRES. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de Flandres. M. de *Sens* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Montmorency* l'eſt depuis 1739. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons moitié de cuivre & moitié d'étain; un blanc & un jaune, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & jaunes, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXIV. BERRY. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de Berry en 1684. M. de *Goësbriant* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Molac-Carcado* l'étoit en 1735. Il a eu pour ſucceſſeur M. *N.* L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre tournés, doubles, poches en long à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance ſont violets & iſabelles, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXV. BEARN. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bearn*. M. de *Montchevreuil* en fut le premier Colonel. M. le Marquis de *Valence* l'eſt depuis 1734.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, trois ſur chaque manche, trois ſur chaque poche en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

LXVI. HAYNAULT. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Haynault*. M. de *Pompone* en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Cuſtine* Colonel du Regiment, ci-devant *Noailles* en étoit Colonel. M. N... l'eſt de cette année 1744. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & aurores, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXVII. BOULONNOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Vibraye* en a été le premier Colonel. M. *Damas* Comte de Ruffey en eſt Colonel depuis 1736. L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, paremens & veſte bleus, boutons de cuivre ronds, poches en écuſſon à ſix boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont verts, les quatre traverſes violettes & iſabelles, par oppoſition, avec des croix blanches.

LXVIII. ANGOUMOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut formé ſous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province d'*Angoumois*. Il avoit été auparavant le Bataillon du Regiment de *Champagne*. M. de *Bellefonds* en a été le premier Colonel, enſuite M. de *Thouy*, M. de *Luc* à la paix de *Réſwichk*, qui le vendit en 1702. à M. le Marquis du *Pleſſis-Belliere*. M. de *Puymorand* eut ce Regiment en 1707. M. de *Coaſtanſcoure* en 1705. M. le Marquis de *Rocoſel*. M. le Duc de *Fleury* en 1734. M. le Comte de *Rupelmonde* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores & violets, dentelés, par oppoſition, & croix blanches.

LXIX. PERIGORD. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Perigord*. M. de *Chamarande* en a été le premier Colonel, M. de *Chemeraut* en 1693. M. de *Lambert* en 1696. M. de *Boiſſet* en 1709. M. de la *Luzerne* en 1711. M. le Chevalier de la *Luzerne* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans le milieu des quarrés, le reſte rouge, jaune, vert & rouge changeant, par oppoſition, & croix blanches.

LXX. XAINTONGE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Xaintonge* M. le *Camus* en a été le premier Colonel. M. le Duc d'*Olonne* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, verts & rouges, dans les quarrés par oppoſition, & croix blanches.

LXXI. BIGORRE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Bigorre*. M. le Chevalier *Pelſt* en a été le premier Colonel, M. de *Seuil* en 1703. M. le Marquis de *Lenebron* en 1708. M. le Marquis de *Maupeou* en 1719. M. le Chevalier de *Maupeou* en eſt Colonel depuis 1740. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, manches coupées, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, jaunes & verts par bandes, & par oppoſition, les croix en ſont blanches.

LXXII. FOREST. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Forez*. M. de *Chemerault* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier *Choiſeul-Meuſe* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores. Ils ont quatre traverſes noires dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXIII. TOURNAISIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Brouilly* en a été le premier Colonel. M le Marquis de la *Chetardie* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc,

paremens rouges, manches en bottes, petits boutons ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes par bandes dans les quarrés oppoſés, & les croix blanches.

LXXIV. CAMBRESIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été formé du troiſieme Bataillon du Regiment de Piemont en 1684. au nom de la Province de *Cambreſis*. M. le Marquis de *Chateau-Renault* en a été le premier Colonel, les autres ont été M. le Comte *Montbrun* : M. le Marquis de *Prelle* tué à la tête de ce Regiment à la ſurpriſe de Cremone en 1702. M. le Marquis d'*Arville* en 1708. M. le Comte de *Ponts Chavigny* en 1732. M. le Marquis de la *Chaſtre* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc : les deux d'ordonnance rouges, verts, jaunes dans les quatre quarres par oppoſition, & les croix blanches

LXXV. FOIX. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été cree en 1684. au nom de la Province de *Foix*. M. de *Blainville* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Boudeville* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, colet & paremens rouges, poches en travers, la pate bordée d'une languette rouge, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, en triangles, par oppoſition, avec des croix blanches.

LXXVI. BRESSE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Breſſe*. M. le Comte de *Carnado* l'aîné en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Carnado* en eſt Colonel depuis 1733. L'uniforme eſt habit & petit colet gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & jaunes, par bandes dans les quarrés, & par oppoſition avec des croix blanches.

LXXVII. LA MARCHE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. M. le Maréchal Duc de *Biron* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Givry*, M. le Marquis de la *Fer-*

, M. le Marquis de *Senneterre*, M le Marquis e *Bellefont*, & M. de *S. Pern* en eſt aujourd'hui olonel. L'uniforme eſt habit & petit colet gris-lanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, hapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle ſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, ouges, & feuilles mortes, par bandes croiſées ans les quarrés, avec des croix blanches.

LXXVIII. QUERCY. Ce Regiment qui eſt d'un ataillon, a été levé en 1684. au nom de la Provin-e de *Quercy*. M. d'*Amanzé* en a été le premier Colo-el. M. le Comte de *Saulx* en eſt aujourd'hui Colo-el. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rou-es, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. e Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux ordonnance jaunes & violets, par bandes dans s quarrés avec des croix blanches.

LXXIX. NIVERNOIS. Ce Regiment qui eſt un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la rovince de *Nivernois*. M. de *Laſſe* en a été le pre-ier Colonel, M. le Marquis d'*Avary* l'eſt au-urd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons e cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Dra-eau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordon-ance ſont bleus, feuilles mortes & iſabelles, par andes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXX. BRIE. Ce Regiment qui eſt d'un Batail-n, a été créé au nom de la Province de *Brie* en 684. M. le Duc de *Charoſt* en a été le premier Co-nel. M. le Duc d'*Agenois* l'étoit en 1739. M. N... eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, aremens rouges, petits boutons de cuivre, & cha-eau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt anc. Les deux d'ordonnance rouges, avec une ande jaune en travers dans les quarrés, & des oix blanches.

LXXXI. SOISSONNOIS. Ce Regiment qui t d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la rovince de *Soiſſonnois*. M. le Prince de *Monaco*, uc de Valentinois en a été premier Colonel. M. le arquis de *Chaumont* en 1696. M. le Comte de *ourtaumer* la même année. M. le Chevalier de *Ta-anes* en 1725. M. le Prince de *Tingris* en 1730. ſqu'en 1738. M. le Comte de *Donge* l'eſt aujour-'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens leus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau

bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc ; les deux d'ordonnance bleus, avec des traverſes jaunes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXXII. ISLE DE FRANCE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé au nom de la Province de l'*Iſle de France* en 1684. & M le Duc d'*Antin* en a été le pfemier Colonel. M. le Marquis de *Cruſſol* l'eſt depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & noirs, en pointe dans chaque quarré, & croix blanches.

LXXXIII. VEXIN. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vexin*. M. le Chevalier d'*Hautefort* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Puiſegur* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXXXIV. AUNIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province d'*Aunis*. M. le Vicomte de *Polignac* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Brancas Loudun* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, bordés autour, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, verts, les traverſes iſabelles dans quatre quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXXXV. BEAUCE. Ce Régiment qui n'eſt que d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Beauce* en 1684. M. de *Lauxiere* en a été le premier Colonel, M. le Duc de *Caumont* en étoit Colonel en 1734. M. le Marquis de la *Force* en 1744. vient d'avoir pour ſucceſſeur M. le Chevalier de *Rochechouart*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaunes & ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & bleus, en pointes dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXXXVI. DAUPHINÉ. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Dauphiné*. M. le Chevalier de *Carcado* en a été le premier Colonel. M le Marquis de *Vaubecourt* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, petits boutons de cuivre ſoudés, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges, verts & iſabelles par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVII. VIVARAIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vivarais*. Il a eu pour premier Colonel M. de *S. Pater*. M. le Marquis de *Rougé* en étoit Colonel en 1738. C'eſt aujourd'hui M. du *Barail*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches demi-écuſſon à cinq boutons & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verds de mer & aurores, taffetas changeant par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVIII. LUXEMBOURG. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de *Luxembourg* en 1684. M. de *Brancas* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Broglie* l'eſt depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain plats & un rond au milieu, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, par bandes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXIX. BASSIGNY. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Baſſigny*. M. de *Mailly* en a été premier Colonel. M. le Chevalier de *Pons* en eſt Colonel depuis 1740. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance en taffetas changeant, rouge & aurore, vert & aurore, en ziguezague, dans les quatre quarrés, par oppoſition, avec des croix blanches.

XC. BEAUJOLOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1685. au nom de la Province de *Beaujolois*. Ce Régiment & ceux qui ſuivent, n'ont point de rang réglé par aucune ordonnance. Ils n'ont que celui du tems de leur créarion. M. de *Betulle* a été le premier Colonel de *Beaujolois*. M. le

Chevalier de *Besons* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre unis, poches en long & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges & verts, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCI. PONTHIEU. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut crée & enregimenté en 1685. au nom de la Province de *Ponthieu*. Il fut envoyé en Sicile en 1692. du tems de la guerre d'Hollande. M. le Comte de *Tonnot* en fut le premier Colonel, M. le Vicomte de *Joyeuſe* l'eſt depuis 1740. L'uniforme eſt habit gris blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores, les traverſes vertes, dans les quatre quarres, & croix blanches.

XCII. LA MARCK. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, etoit à ſa création en 1688. *Solre*. Il a été *Boufflers*, la *Vallierre*, *Vaujours*. Il eſt redevenu la *Vallierre*, & M. le Comte de la *Marck* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à trois ſur la manche & trois ſur la poche, juſqu'à la taille ſeulement, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, avec les traverſes vertes dans les quarrés, & croix blanches.

XCIII. GUISE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut crée en 1689. pour M. le Comte de *Teſſé*, depuis Maréchal de France, qui en a été le premier Colonel. Il étoit *Montmorency* en 1731. *Beaufremont* en 1740. M. le Prince de *Guiſe* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & blancs, rayes en travers, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCIV. FLEURI. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Chevalier de *Fleury*.

XCV. ROYAL SUEDOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Comte de *Fyſure*. Il portoit auparavant le nom de ſes Colonels. Il a été crée en 1690 ſon premier Colonel a été M. *Leſſer*, *Sparre* & *Senck* en 1714. juſqu'en 1734. & enſuite d'*Appelgrehn*. L'uniforme eſt habit, veſte & culote bleus, paremens rouges, collet rouge,

bordé d'un galon blanc, poches en travers, boutons d'étain plats, manches coupées, bordées d'un galon blanc, boutonnieres blanches, & chapeau bordé d'argent. Il a seize Drapeaux, celui de la Colonelle blanc, les quinze d'ordonnance sont bleus. Il y a une fleur de lis d'or dans chacun des quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat Major.

CVI. BULKELAY Irlandois. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a passé en corps, d'Irlande en France en 1690 Milord *Moncashel* en a été le premier Colonel jusqu'en 1694. Il a été *Lée*, pere & fils, jusqu'en 1733. que M. de *Bulkelay* Lieutenant Général en est Colonel. Il a haute paye. L'uniforme est habit rouge, paremens verts, boutonnieres blanches, des deux côtés, boutons d'étain, manches en bottes, colet vert, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, ondé de flammes, & croix blanches, les sept d'ordonnance sont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CVII. CLARE Irlandois. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, est sur le pied François. Il fut créé en 1690. pour Milord *Daniel Obrien*, Vicomte de *Clare*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Lée*, *Talbeau*. Il est redevenu *Clare*, ensuite *Morgan Obrien*. Milord *Clare*, fils & petit fils des deux Colonels de ce nom, en est Colonel depuis 1718. Ce Régiment a passé en France avec Dillon. Il a haute paye. L'uniforme est habit rouge, doublure & paremens jaunes, boutons d'étain, petites manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Il a une couronne d'Angleterre en or dans chaque quarré, avec une harpe en or, au milieu de la croix blanche, ainsi que les deux Drapeaux d'ordonnance, qui sont rouges & jaunes, & croix rouges bordées de blanc.

CVIII. DILLON Irlandois. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a passé en France avec *Clare*. Il a haute paye. Milord *Dillon* pere, en a été le premier Colonel en 1690. jusqu'en 1733. que Milord *Dillon* son fils en est Colonel. L'uniforme est habit rouge, paremens noirs, boutons de cuivre jaunes, manches en botte & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, il a une couronne d'Angleterre en or, dans chaque quarré. Les deux Dra-

peaux d'ordonnance ſont rouges, noirs & cr
rouges, bordées de blanc.

XCIX. MONTBOISSIER. Ce Régim
qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1691. Il a
pour premier Colonel M. le Maréchal de *Noai*
qui ſervoit alors Chef de Brigade dans l'Armée
Catalogne. Ses autres Colonels ſont M. le Comte
Noailles, tué ſur le Rhin en 1702. de *Beaufre*
l'aîné, tué a la défenſe de Landeau en 1704. l
frere tué a l'attaque de Bruxelles en 1708. *Pervi*
Montfort en 1719. le Duc de *Piquigny* en 1721.
Marquis de *Roſnyvinen* en 1733. & M. le Cheval
de *Montboiſſier* en eſt aujourd'hui Colonel. L'unif
me eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutc
d'étain plats bordés, & chapeau bordé d'argent.
Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'
donnance jaunes & bleus, rayés en travers dans
quatre quarrés, & croix blanches.

C. CHARTRES. Ce Regiment qui eſt de de
Bataillons, fut créé en 1691. pour M. le Duc
Chartres, depuis Duc d'*Orléans*. Le premier Co
nel Lieutenant fut M. le Chevalier de l'*Eſtrade*,
à la bataille de *Stinkerque* en 1692. enſuite le M
quis de *Fluvaux*, puis le Marquis d'*Arpajon*
1694. Le ſecond Bataillon de ce Regiment a
créé en 1701. M. le Comte d'*Eſtampes* a ſucced
M. le Comte d'*Arpajon* en 1709. Ce Regiment
pris le nom d'*Eſtampes* en 1724. celui de la *Fe*
Imbault en 1731. Il a repris le nom de *Chartres*
puis 1737. que M. le Duc de *Chartres* en eſt Co
nel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, parem
rouges en bottes, boutons de cuivre, & chape
bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt bla
Les cinq d'ordonnance ſont rouges avec une b
dure bleue autour de chaque Drapeau, & cr
blanches.

CI. BLAISOIS. Ce Regiment qui eſt d
Bataillon, fut créé en 1692. au nom de la Provi
de *Blaiſois*. M. le Comte d'*Evreux* en a été le p
mier Colonel. M. le Marquis de *Pereuſe* en eſt C
lonel depuis 1735. L'uniforme eſt habit gris-blan
paremens rouges, boutons d'étain rond bordés
tour, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau
la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bl
& rouges, les ſautoirs jaunes dans les quatre qu
rés, & croix blanches.

CII. GASTINOIS. Ce Regiment qui eſt d'un ataillon, a été créé au nom de la Province de *Gaſinois* en 1692. M. le Vicomte de *Pudon* en a été le remier Colonel. M. le Comte de *Rouſſilon* l'étoit en 726. M de *Goury* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uiforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, bouons d'étain plats, manches ouvertes & chapeau ordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt lanc, les deux d'ordonnance ſont noirs, & les averſes en pointe ſont moitié jaunes & vertes dans s quatre quarrés, & croix blanches.

CIII. CONTI. Ce Regiment qui eſt de deux ataillons, porta à ſa création en 1692. le nom de *arrois*, qui étoit celui de ſon premier Colonel. Il eu en 1723. celui de la Maiſon royale de *Conti*. M. le Prince de *Conti*, Lieutenant-General, en eſt olonel depuis 1727 M. de la *Carte* en a été Colonel Lieutenant Ce Regiment vacant par la mort de M. de *Leuville*, a depuis le mois de Novembre 744. pour Colonel Lieutenant M. de *Sailly*. L'uniorme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, bouons d'étain ronds, manches ouvertes & chapeau ordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, es cinq d'ordonnance rouges & iſabelles dans les uatre quarrés, par oppoſition, & croix blanches. Il Prevôté ou grand Etat-Major.

CIV. AUXERROIS. Ce Regiment qui eſt d'un ataillon, a été créé en 1692. au nom de la Province *'Auxerrois*. M. de *Vauſſieux* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Conflans* en étoit Colonel n 1733. c'eſt aujourd'hui M. de *Montcalin*. L'uniorme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, bouons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau le la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ont à fond jaunes, & ont des façons dans les quatre uarrés bleues & rouges, & croix blanches.

CV. AGENOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Baaillon, a été créé au nom de la Province d'*Agenois* en 1692 Son premier Colonel a été M. de *Choiſeul Beaupré*, M. le Comte de *Malauze Bourbon*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, bouons d'étain, manches coupées & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores & violets, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVI. SANTERRE. Ce Regiment qui eſt d'un

Bataillon, a été créé en 1692. M. le Chevalier de *Soissy* en a été le premier Colonel. M. le Marquis d'*Escars* l'est depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts, & feuilles mortes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVII. DESLANDES. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1693. au nom de la Province *Deslandes*. Il a eu pour premier Colonel M. le Comte de *Mailly* la Houssaye, le Comte de *Midelbourg* en 1704. le Comte de *Boissieux* en 1716. le Marquis de *Brun* en 1730. le Marquis de la *Salle* en 1738. M. de *Villeneuve* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort gros & plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVIII. ROOTH, Irlandois. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, étoit le Regiment des Gardes de Jacques II. Roi d'Angleterre, arrivé en France en 1689. Après la paix de Riswick en 1697. il prit le nom de Milord d'*Orington* qui en fut le premier Colonel, M. de *Rooth* fils en est Colonel depuis 1733. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, culotte & veste bleus, boutons de cuivre jaunes, bas blancs, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, il a un J. & un R d'or couronnés au milieu de la croix blanche, les deux Drapeaux d'ordonnance sont blancs & croix rouges au milieu de chaque croix. Il y a une couronne d'Angleterre & un lion au-dessus en or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

CIX. BERWICH, Irlandois. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a eu pour premier Colonel en 1698. le Milord *Fitz-James* de *Berwich* depuis Maréchal de France, tué au dernier siége de Philisbourg M. le Comte de *Fitz-James* en est Colonel depuis 1729. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, culotte & veste blanches, boutons d'étain, bas blancs & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance à fonds verts, croix rouges, bordées de blanc, les traverses rouges dans les quatre quarrés.

tés. Il a Prevôté ou grand Etat - Major.

CX. ENGUIEN. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1706. pour feu M. le *Duc*, qui s'appelloit alors M. le Duc d'*Enguien*. Il en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Charolois* l'a eu juſqu'en 1710. M. le Comte de *Clermont* l'a depuis ce tems. Les Colonels-Lieutenans ont été M. le Comte de *Saint-Aulaire* en 1706. tué à la Bataille de Romershein ſur le Rhin en 1709. le Marquis de *Laſſay* juſqu'en 1726. M. le Comte de *Laigle* l'eſt depuis ce tems. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, doubles poches en long, cinq boutons d'étain à chaque patte & ſur les manches, avec virole autour relevée, & chapeau bordé d'un large galon d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance feuilles mortes, bleus, noirs & rouges dans les quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXI. ROYAL-BAVIERE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1709. & formé d'un Bataillon du Régiment d'Alſace Allemand pour le Chevalier de *Baviere*, qui en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Baviere*, Lieutenant-Général, en eſt encore aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit bordé de blanc, petit colet, doublure, veſte & culotte bleus, paremens noirs, bas blancs, boutons d'étain, manches ouvertes, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, il a une vierge peinte au milieu de la croix blanche. Les quinze d'ordonnance ſont bleus, & les croix blanches ſemées de fleurs de lis d'or, avec une bordure autour de chaque Drapeau à carreaux bleus & blancs. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXII. ROYAL-CORSE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1739. ſous Louis XV. & a pour Colonel M. le Comte de *Vienne*. Par une Ordonnance du 10. Octobre 1740. S. M. a réglé les rangs des Officiers du Régiment *Royal-Corſe*, ſous le titre d'Infanterie Italienne-Corſe. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens & veſte verts, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance verts, ſemés de fleurs de lis d'or dans les croix blanches, avec cette deviſe : *Per hæc regnum & imperium*. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXIII. LOWENDAL. Ce Régiment, qui eſt

d'un Bataillon, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour Colonel M. *N.*

CXIV. ROYAL-LORRAINE. D'un Bataillon, créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour Colonel M. *N.*

CXV. GRASSIN. Ce Régiment, levé à Paris au commencement de 1744. eſt compoſé de Dragons, de Huſſards & de Fantaſſins. M. de *Graſſin* en eſt Colonel. Ce Régiment s'eſt ſignalé en pluſieurs occaſions en Flandres.

CXVI. BETTENS, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé ſous Louis XIV. en 1671. Il étoit *Kerlac* à ſa création *Manuel*, en 1695. *Villars-Chandieu*, en 1700. *May*, en 1728. M. de *Bettens* Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1739. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étains plats juſqu'à la poche, qui eſt en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Les Sergens portent l'habit rouge, veſte, & les paremens bleus bordés d'argent. Il y a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance à flammes rouges, jaunes & bleues, par oppoſition, & croix blanches. Suivant l'Ordonnance du Roi en 1737. il eſt de deux Bataillons, & dans chacune des huit Compagnies il y a un Chirurgien, un Frater & un Prevôt. Dans les Compagnies où les Capitaines ne ſervent point au Corps, il doit y avoir deux Lieutenans, au lieu d'un. C'eſt de même dans les Régimens Suiſſes ci-après.

CXVII. SCEDORFF, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. ſous Louis XIV. ſous le nom de *vieux Stoppa*. Il a été *Brendlé* en 1710. Depuis 1738. M. de *Fogely Scedorff* en eſt Colonel. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, façonnés d'une roſette juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, avec des croix blanches, où ſont pour deviſe ces mots en or : *Auxilium noſtrum à Domino*. Les ſept d'ordonnance ſont a flammes bleues, rouges & blanches par oppoſition, & croix blanches.

CXVIII. DIESBACK, Suiſſe. Ce Régment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1689. Il étoit *Salis*, enſuite *May*. Il a été après *Buiſſon*. M.

le Comte de *Dieſbach*, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1721. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain façonnés différemment juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix Blanches, où eſt écrit en or : *Fidelitate & honore.* Les ſept d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues, jaunes & noires, & croix blanches, où eſt écrit la même deviſe en or ſur chaque Drapeau.

CXIX. WITTEMER, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1671. ſous Louis XIV. Il a été *Greder*, Pere & Fils, juſqu'en 1714. M de *Wittemer* Brigadier en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme de ce Régiment eſt rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain le long de l'habit, poches en long, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les ſept d'ordonnance à flammes jaunes & violettes, & croix blanches, avec bordures blanches & violettes autour des Drapeaux.

CXX. VIGIER, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. M. de *hiffre* a été ſon premier Colonel. Il a depuis porté le nom d'*Heſſy*; après il a été *Bourgoy*, & en 1737. *Tſchoudy*. M. de *Vigier* Brigadier en eſt Colonel depuis 1740. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, avec bordure autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanches, avec une Annonciation au milieu. Les ſept d'ordonnance ſont à flammes bleuës, jaunes & blanches, par oppoſition, & croix blanches.

CXXI. COURTEN, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été levé en 1619. par M. Etienne *Courten*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Courten* Pere en 1723. M. de *Courten* Brigadier en eſt Colonel depuis 1724 L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain d'autre façon qu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches : les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CXXII. MONNIN, Suiſſe. Ce Régiment, qui

eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. Il étoit *Salis*, *Lorlier*, *Reinold*, *Caſtellas*, & *Bettens* en 1722. M. de *Monnin* Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1739. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats, poches en travers à cinq boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, croix & flammes blanches: les ſept d'ordonnance ſont à flammes jaunes & noires, par oppoſition.

CXXIII. LA-COUR-AU-CHANTRE, Suiſſe. Ce Régiment a été levé en 1677. par le jeune *Stoppa* ou *Stoup*, qui en a été le premier Colonel. Il eſt de deux Bataillons. Il a été *Surbeck* & d'*Hemel*, enſuite *Beſenvald*, en 1729. M. de la *Cour-au-Chantre* Brigadier en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain bordés autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes blanches, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance ont des croix blanches, & ſont ondés de flammes bleues & jaunes, par oppoſition.

CXXIV. TRAVERS, Griſon. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été formé à Bedfort pendant le quartier d'Hiver de 1734. & 1735. pour M. le Baron de *Travers* d'*Orſtenſtein* Brigadier, qui en eſt le premier Colonel. L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a rang de Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or. Il a pour deviſe en or: *Fortiter & prudenter*. Les ſept Drapeaux d'ordonnance ſont à flammes blanches & noires par oppoſition, & croix blanches.

CXXV. KARRER, Suiſſe. Ce Régiment, créé en 1719. qui eſt d'un Bataillon, a été tiré en 1721. du ſervice de terre, pour entrer au ſervice de la Marine, où il ſert actuellement. La Compagnie Colonelle eſt toûjours en garniſon à Rochefort, Les trois autres Compagnies ſont ſur les Vaiſſeaux du Roi. & dans les Colonies Françoiſes de S. M. M. le Chevalier de *Karrer* de Soleure en a été le premier Colonel, M. le Chevalier de *Karrer* fils l'eſt depuis 1736. Ce Régiment eſt compoſé de quatre Compagnies, deſquelles on tire ſeize Soldats, pour former celle des Grenadiers de 64. hommes, y compris deux

Sergens, deux Caporaux, un Anſpeſſade & un Tambour. La Colonelle a trois cens cinquante hommes: les trois autres Compagnies ſont à deux cens hommes chacune, compris trente-deux Officiers, ſoldats, Sergens, Trabans, Tambours & Fifres. Il y a quatre Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches & ces mots pour deviſe: *Fidelitate, & honore terrâ & mari*: les trois d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues & jaunes, par oppoſition, aux mêmes croix blanches & deviſes. Les Compagnies de ce Regiment appartiennent au Colonel qui en eſt ſeul Titulaire. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens & culotte bleus, bas blancs, poches en long, veſte bleue croiſée, avec doubles boutons & boutonnieres blanches, manches en bottes, petit colet bleu, boutons d'étain façonnés, & chapeau bordé d'argent.

CAVALERIE LÉGÉRE FRANÇOISE ET ETRANGERE.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIII. en 1635. des premieres Compagnies d'Ordonnance Son Etendart la *Cornette blanche*, eſt le premier Etendart de France, & la Compagnie *Colonel Général*, eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. Quand l'Armée eſt rangée pour marcher, & que le Regiment *Colonel-Général* ſe mettant en marche, paſſe devant la ligne de la Cavalerie, les Regimens montent à cheval & ſaluent de leurs Etendarts la *Cornette blanche*, qui ne ſalue que le Roi, les Princes du Sang, le Colonel General, & les Generaux d'Armée Maréchaux de France. Depuis une Ordonnance de Louis XIV. de 1705. les Directeurs & Inſpecteurs Generaux ne ſe mêlent point de ce Regiment. Il y a ſix Etendarts de ſoye, deux par Eſcadron: il y en a un blanc à franges d'argent, les cinq autres ſont noirs, ſemés de fleurs de lis d'or & d'argent, avec des tours d'Auvergne d'un côté, ſoleil & deviſe du Roi en or; & au revers eſt une colomne de feu marchant devant les Iſraëlites, avec ces mots: *Certum monſtrat iter*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit & doublure rouge, paremens & bavaroiſe de panne noire, boutons de cuivre dorés, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, bu-

fle à boutons de cuivre, culotte de peau de chevre; manteau & doublure rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde blanche & noire; l'équipage du cheval de drap rouge bordé d'un galon noir & blanc. M. le Prince de *Turenne* en eſt Colonel General depuis 1740. par la démiſſion volontaire de M. le Comte d'*Evreux* qui continue de faire les fonctions de cette charge pendant huit ans, & qui l'exerce depuis 1705. le Colonel Lieutenant eſt M. le *Gendre de l'Ormoy*.

II. MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé ſous Louis XIII. de l'ancienne Compagnie d'Ordonnance du *Meſtre-de-Camp Général*, qu'avoit eu M. de la *Valette* ſous Charles IX. en 1568. Ce Regiment a ſix Etendarts de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or : *Nec pluribus impar*, ſemés de flammes d'or, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt un habit & doublure gris de fer, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre jaune, à quatre boutons de cuivre, manches en botes, aiguillettes plattes de laine, aurores & noires, bandouliere & ceinturon de peau jaune, manteau gris de fer, doublé de rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire. L'équipage du cheval de drap verd, les Etendarts brodés ſur les houſſes, & chaperons de drap verd, bordés de la livrée du *Meſtre-de-Camp Général*. M. le Marquis de *Clermont Tonnerre*, Lieutenant eſt Meſtre-de-Camp General depuis 1736.

III. COMMISSAIRE-GÉNÉRAL. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé ſous Louis XIV. de celui de M. de d'Eſclainvilliers, qui fut le premier Commiſſaire General par commiſſion en 1654. & en charge en 1656. M. le Marquis de *Biſſi* Brigadier né, eſt *Commiſſaire Général* depuis 1736. L'uniforme de ce Regiment eſt habit, manteau & doublure, gris-blanc, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, bufle à boutons de cuivre, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval, de drap rouge bordé. Il y a ſix Etendarts, le premier eſt de ſoye bleue, ſemé de fleurs de lis d'or ſans nombre, & les cinq autres de ſoye rouge, un ſoleil d'or & deviſe du Roi d'un côté, & de l'autre une écreviſſe ſur terre, avec ces mots : *Retrocedere neſcit*, bordés & frangés d'or.

IV. ROYAL. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit au Cardinal de *Richelieu* ſous Louis XIII. Après ſa mort en 1642. il eut le titre de *Royal*. Le Roi en eſt Meſtre de-Camp, M. le Comte de *Beuvron* en étoit Meſtre de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Marquis d'*Eſquevilly* l'eſt aujourd'hui. Il y a dans ce Regiment, ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, & fleurs de lis brodées d'or, deviſe du Roi : *Nec pluribus impar*, & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, paremens, revers & doublure rouge, boutons de cuivre, & ſur le bufle, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval de drap bleu bordé.

V. DU ROI. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de Camp, M. le Comte de *Vivone*, depuis Maréchal de France ſous Louis XIII. en 1635. M. le Marquis de *Piez* l'a eu depuis 1650. juſqu'en 1656. qu'il fut tué au ſiége de Valenciennes. Louis XIV. en fit alors ſon Regiment, & mit pour Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Marquis de *Matignon*. M. le Comte de *Vienne* l'a eu juſqu'en 1693. M. le Comte de *Broglie*, Maréchal de France, juſqu'en 1705. Louis XIV. en donna l'agrément à M. le Marquis de *Fournez*. M. le Comte de *Fournez* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1734. Ce Regiment à ſix Etendarts d'un gros de Tours bleu, en ſoleil d'or, & deviſe du Roi : *Nec pluribus impar*, d'un côté, & de l'autre ſemés de fleurs de lis d'or ſans nombre, bordés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons ſur bois, de cuivre jaune en roſette, bufle à boutons jaunes, bandouliere & ceinturon de peau jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin, l'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé.

VI. ROYAL ETRANGER. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été levé en 1635. ſous Louis XIII. A ſa création il devoit être le premier Regiment de la Cavalerie Allemande en France. Il a eu pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Comte de *Roye*. M. le Marquis de *Charleval d'Auneuil* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1740. Il a pour uniforme habit & manteau bleus, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, bufle à agraffes jaunes, bandouliere

blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts dans ce Regiment, qui ſont de ſoye bleue, on y voit un ſoleil au milieu, des fleurs de lis avec la deviſe du Roi, & ils ſont brodés & frangés d'or.

VII. CUIRASSIERS DU ROI. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu en 1666. pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, M. le Comte de *Vilquier*. M. le Marquis d'*Havrincourt* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1734. L'uniforme eſt habit, veſte & manteau bleus du Roi, paremens & doublure rouges, boutons d'étain, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'argent fin : l'équipage du cheval, eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, avec la deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

VIII. ROYAL CRAVATES Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été levé en 1664. ſous Louis XIV. par M. le Duc de *Vivonne*, qui en a été le premier Meſtre-de Camp Lieutenant. A ſa création il s'appelloit *Balthaſard*. M. de *Pont S. Pierre* en étoit Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1725. C'eſt aujourd'hui M. de *Cernay*. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens rouges boutons d'étain, boutonnieres blanches, buffle à boutons d'étain, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un galon d'argent fin, large de trois doigts L'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue bordés, & frangés d'or, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins & deviſe du Roi.

IX. ROYAL ROUSILLON. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom de *Royal Rouſſillon* la même année de ſa création en 1667. ſous Louis XIV. Il a eu pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. de *Montelard*, ceux qui lui ont ſuccedé ſont M. le Comte de *Montfort*, le Marquis de *Praſlin*, depuis Maréchal de France ; le Marquis de *Bonnelles*, de *Chemereuil*, de *Sommery*, le Marquis de *Courtanvaux*, & depuis 1718 M. le Prince de *Croy* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant. L'uniforme eſt habit, manteau de drap bleu du Roi, doublure, paremens & retroussis rouges, boutons de metal

métal blanc à petits carreaux, petite bandouliere blanche, piquée de blanc, bufle & culotte de peau à agraffes & chapeau bordé d'argent fin, & aiguillette rouge. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de rouge. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, deviſe du Roi & fleurs de lis brodées & frangées d'or & d'argent, de même chaque côté.

X. ROYAL PIE'MONT. Madame Royale de Savoye fit preſent à Louis XIV. de ce Regiment qui paſſa en France en 1670. il eſt de trois Eſcadrons. Le Roi lui donna le nom de *Royal Piémont*. M. de *Succinge* en étoit alors Meſtre-de-Camp Lieutenant, enſuite Meſſieurs de *Rivarolles*, le Comte de *Bouzols* à preſent Vicomte de *Bonne*, de *Manicamp*, juſqu'en 1724. de *Germinon* juſqu'en 1725. le Comte de la *Feuillade* mort en Italie en 1735. M. le Comte de *Coſſé* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens & bavaroiſes rouges juſqu'à la poche, bouton d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere large, blanche & piquée, culotte de peau, aiguillettes plates bleues & blanches, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc. Ses ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil, deviſe du Roi en or au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or.

XI. ROYAL ALLEMAND. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1671. ſur le pied de 24. Compagnies, à cinquante chevaux chacune. M. le Comte de *Konigſmark* en a été le premier Meſtre-de-Camp Allemand, juſqu'en 1688. M. de *Bohlon* lui a ſuccédé, M. le Comte de *Naſſau Sarbruck* en 1693. M. de *Quadt* en 1712. M. le Prince de *Naſſau Sarbruck* en 1737. M. le Prince de *Heſſe* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant. Ce Regiment étranger a eu le titre de *Royal* en 1688. il a été ſouſtrait en 1727. de la revue des Directeurs & Inſpecteurs Generaux. Il y eſt rentré en 1737. L'uniforme eſt à la Polonoiſe, robe & manteau de drap bleu, doublés de rouge, petits paremens rouges, retrouſſés en patte, garnis de brandebourg & boutons de ſoye rouge, blanche & bleue, veſte de drap incarnat, bordée d'ungalon de fil blanc à boutons d'étain, culotte de peau, bonnets à la Polonoiſe, avec une peau d'ours noire autour & le deſſus

rouge, bandoulière jaune étroite de trois doigts & piquée. L'equipage du cheval eſt de drap bleu bordé de blanc. Il y a deux cadets par Compagnie. Il eſt compoſé de douze Compagnies a 4. par Eſcadrons. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſolei & deviſe du Roi, brodés en or, & franges d'or de deux côtes ſuivant les ordonnances du Roi du 8 Janvier & 28. Fevrier 1737. Il a Prevôte ou grand Etat-Major, compoſé d'un Marechal des Logis d'un Aumônier, d'un Chirurgien Major, d'un Prevôt, de ſon Lieutenant, d'un Greffier, de quatre Archers, & d'un Exécuteur de Juſtice.

XII. ROYAL DES CARABINIERS. Il y eut douze premiers Regimens de Cavalerie, dits *Carabiniers*, crées en 1635. par Louis XIII. Ils furent ſupprimés, & Louis XIV. les retablit en 1690. en mettant une Compagnie dans chaque Regiment de Cavalerie. Mais en 1693. le même Roi forma de ces Compagnies un Regiment compoſé de cinq Brigades ſous le titre de *Royal des Carabiniers*. M. le Duc du *Maine* premier Lieutenant Général en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis 1693. juſqu'au 10. Mai 1736. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Prince de *Dombes* Lieutenant Général, Meſtre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis le 20. Mai 1736. A la tête de chaque Brigade, il y a un chef de Brigade Meſtre-de Camp, un Lieutenant Colonel, un Major, un Aide-Major, huit Capitaines, huit Lieutenans, quatre Cornettes & huit Maréchaux des Logis, avec 200. Carabiniers, qui compoſent deux Eſcadrons par Brigades, y compris 16. Brigadiers, huit Trompettes, un Tymballier, & quatre Etendarts.

Les Chefs des cinq Brigades depuis la création de ce Regiment juſqu'a preſent ont été :

Dans la premiere.
MESSIEURS.
Du Meſnil,
D'Aubeterre,
De Verneuil,
De Sanguin,
De la Motte,
De Malezieu.

Dans la ſeconde.
MESSIEURS,
De Rozel,
Des Grieux,
De Valcourt,
De Guery.

Dans la troiſiéme.
MESSIEURS,
De Courcelles,
D'Imecourt,
De Rouvrai,
De Pardhaillan,
De Vichi-Chamron,
De Braſſac.

Dans la quatriéme.	*Dans la cinquiéme.*
MESSIEURS,	MESSIEURS,
De Reſigny,	D'Achy,
De l'Etang,	De Clois,
De Puzol,	De Fredeau,
De la Marck,	De Parabere,
De Premont,	De Crecquy.
De Montmorency.	

Les vingts Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil d'or. ſemés de fleurs de lis d'or, & deviſe du Roi : *Nec pluribus impar.* Ils ſont brodés en or, & frangés d'or & d'argent, ſuivant les ſuſdites ordonnances du Roi du 8. Janvier, & du 28. Fevrier 1737. Il y a Aumônier, & cinq Chirurgiens Majors à la ſuite de ce Regiment. L'uniforme eſt habit, petit colet & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés de trois en trois ſur l'habit, un bordé d'argent fin ſur les manches, & ſur les épaulettes, bandouliere blanche, bordée d'un galon de fil blanc, ainſi que le ceinturon, veſte de bufle, culotte de peau & chapeau bordé d'un large galon d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé d'argent fin.

XIII. ROYAL POLOGNE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons a été levé au commencement des guerres d'Hollande en 1672. par M. de *Sainte Ruë* qui en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il a été *Coſſé*, *Briſſac* & *Monteils*. En 1725. il a eu le titre de *Staniſlas*, & rang après le Regiment de la Reine. M. le Chevalier de *Wiltz* en a été premier Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1725. juſqu'en 1738. & par une Ordonnance du Roi du 30. Mars 1737. ce Regiment a eu le titre de *Royal Pologne*, & rang convenable à ce titre après le Regiment *Royal des Carabiniers*, & avant tous les autres qui ſont actuellement ſur pied. Le Roi de *Pologne*, Duc de Lorraine & de Bar en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1725. & M. le Prince de *Talmont* Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1738. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau de drap bleu, doublure, petit colet & paremens rouges, aiguillette blanche & bleuë, boutons blancs des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval bleu avec des galons blancs, entrelaſſés de bleu. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en

or au milieu, semé de fleurs de lis, brodées en or & frangées d'or.

XIV. LA REINE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1635. pour la Reine *Anne d'Autriche*, Epouse de Louis XIII. depuis Regente du Royaume en 1643. Ensuite M. de *Nantouillet* en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant, ensuite M. le Comte de *Roussillon*, M. le Comte de *Rochebonne*, M. le Comte de *Choiseul*, M. le Comte de *Tressan*, M. le Marquis *Cayla*. M. le Marquis de *Beauveau*, M. de *Galisset* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp Lieutenant; les six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi en or, semés de fleurs de lis d'or, le chiffre de la Reine, Marie Princesse de Pologne, couronné & brodé en or & en argent aux quatre côtés, & frangés d'or & d'argent. L'uniforme est habit & manteau rouge, doublure & paremens bleus du Roi, boutons de cuivre jaunes, plats & sur le busle, bandouliere jaune & large, bordée d'un galon de fil blanc, culotte de peau, aiguillette plate d'un galon blanc, & chapeau bordé d'or fin, l'équipage rouge, bordé d'un grand galon de la livrée de la Reine, avec une fleur de lis jaune aux housses & chaperons.

XV. DAUPHIN. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, fut formé en 1658. au nom de M. le premier Dauphin d'une Compagnie d'Ordonnance, qui depuis long-tems étoit d'un Escadron & qui se nommoit Compagnie d'Ordonnance du *Dauphin*. M. de *S. Gelais* en étoit Capitaine Lieutenant, & M. *Cornelius Suedois* en a été premier Lieutenant Colonel. Quand ce Regiment a été créé par Louis XIV. M. de *S. Gelais* en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant. Monseigneur le *Dauphin* dès à sa naissance le 4. Septembre 1729. en est Mestre-de-Camp & M. le Marquis de *Volvire* Mestre de-Camp Lieutenant depuis 1738. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau bleu, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, de chaque côté de trois en trois, busle à boutons de même, bandouliere blanche, piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval bleu, bordé d'un galon aurore; les six Etendarts sont de soye bleue, soleil & devise du Roi en or, quatre fleurs de lis, & quatre dauphins brodés en or & en argent aux coins & frangés d'or.

XVI. DAUPHIN ETRANGER. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé par Louis XIV. en 1666. au nom de M. le premier Dauphin. M. de *Montclarre* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment. Monſeigneur le *Dauphin* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1729. M. le Marquis de *Polignac* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Comte de *Soyecourt* l'eſt aujourd'hui ; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre des fleurs de lis, & des dauphins ſans nombre brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleu du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, bufle, bandouliere jaune étroite, aiguillette plate & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé de blanc.

XVII. BRETAGNE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé de la Compagnie d'Ordonnance de M. de *Paulmy*, qui en a été le premier Meſtre-de-Camp en 1666. Il a été la *Roche-Sur-Yon* Prince du Sang, M. le Duc de Bourgogne l'eut en 1686. lorſque les Princes de *Conti* allerent en Hongrie, M. d'*Augé* en fut Meſtre-de-Camp, enſuite M. le Marquis d'*Houdelot*, pere du Lieutenant Général d'aprefent en fut le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant en cette même année 1686. M. le Marquis de *Puigion*, M. le Duc de *Bethune*, M. le Marquis de *Brulſac*, M. le Marquis de *Janſon*, M. le Comte de *Gaſſion*, & aujourd'hui M. le Marquis de *Poyenne* en eſt Meſtre-de Camp Lieutenant. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue d'un côté, & de l'autre un phenix ſur un bucher étendant les ailes, & ces mots pour deviſe : *In regnum & pugnax*, trophées aux coins & bordure ſemée de fleurs de lis d'or, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés, bufle & bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin de trois doigts ; l'équipage du cheval eſt bleu bordé.

XVIII. ANJOU. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom d'*Anjou*, Prince du Sang en 1688. le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Marquis de *Vogué* Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. Il fut créé ſous Louis XIV. en 1666. M. de *Balrois*

de Choiſi en a été le premier Meſtre-de-Camp, enſuite feu M. le Maréchal Duc de *Villars*, M. le Marquis de *Blanchefort*, fils de M. le Maréchal de *Crequy*, M. le Comte d'*Auros*, M. le Marquis de *Curton-Chafave*, M. le Marquis d'*Eſcorail*, M. le Marquis de *Tonnoye*, M. le Duc de *Gontaut*, M. le Marquis de *Biſſy*. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre façonnés, buffle bandouliere jaune & large, aiguillette plate aurore, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval eſt bleu bordé d'aurore; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë du Roi, ſoleil & deviſe du Roi en or, & aux coins une fleur de lis d'or, au revers ſemés de fleurs de lis, aux quatre coins une couronne de Prince de France avec un écuſſon à trois fleurs de lis brodées & frangées d'or.

XIX. BERRY. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, à ſa création en 1674. étoit *Rouſſillon*. M. le Comte d'*Ille* en 1674. en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il eſt *Berry* depuis 1690. M. le Prince de *Croy* d'*Havré* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Voyer*. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or, les Armes de Berry & fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain en bouette, buffe, bandouliere blanche étroite, aiguillette ronde & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé d'un galon bleu & blanc.

XX. ORLEANS. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été amené de Piémont en France en 1690. par M. le Grand-Prieur de *Valencey* qui en a été le premier Meſtre-de-Camp, M. le Duc d'Orleans en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1723. M. le Marquis de *Graville* Brigadier en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1734. c'eſt aujourd'hui M. le Comte de *Montauban*. Les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, les Armes d'Orleans, fleurs de lis brodées d'or aux coins, & frangées d'or. Ce Regiment a pour uniforme, habit & manteau gris-blanc, doublure paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc des deux côtés,

bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune & étroite, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc.

XXI. CLERMONT. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. Il a eu pour premier Meſtre de-Camp M. de *Beaupré*; il a été *Chartres* en 1684, il a eu le nom de *Clermont* en 1709. & ce rang en 1724. M. le Comte de *Clermont* Lieutenant-Général, en eſt Meſtre de-Camp depuis 1709. M. le Chevalier de *Villefort* en a été Meſtre de-Camp Lieutenant en 1724 M. le Comte de *Vienne* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, avec un ſoleil & deviſe du Roi brodés en or, au revers eſt une campagne, & dans le lointain, s'éléve un petit ſoleil d'or & ces mots : *Spes altera metis*, bordés & frangés d'or.

XXII. CONDÉ. M. le Comte de *Chamilly*, depuis Maréchal de France, a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment créé ſous Louis XIV. pour la Maiſon de Condé en 1666. il eſt de trois Eſcadrons, M. le Prince de Condé en eſt Meſtre-de-Camp depuis le 20. Janvier 1740. M. le Comte de la *Guiche* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis le 21. Fevrier 1740. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ventre de biche, eſt un ſoleil brodé en argent qui allume un bucher en pleine campagne, avec ces mots : *Da materiam, ſplendeſcam*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit & manteau de gris-blanc de deux en deux tout du long, bufle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, l'écuſſon du Prince brodé en ſoye, bordé d'un galon velouté cramoiſy.

XXIII. BOURBON. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIV. en 1666. & s'appella *Enghien* juſqu'à la mort du *Grand Condé* en 1686. qu'il prit le nom de *Bourbon*, M. le Comte de *Charolois* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1710. & M. le Marquis de *Cruſſol* Meſtre-de-Camp

Lieutenant depuis 1730. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis brodées en or aux coins, & frangées d'or.

XXIV. CONTI. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1664. d'*Humieres*. Il a été *Villeroy* depuis 1676. juſqu'en 1733. M. le Prince de *Conti* Lieutenant Général, en eſt Meſtre-de-Camp, & M. le Comte de *Choiſeul*, Meſtre de-Camp Lieutenant depuis 1739. Les ſix Etendar s ſont de ſoye jonquille, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre un aigle volant à travers les foudres & les éclairs, & ces mots pour deviſe: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit, doublure, paremens & boutons de drap gris de fer cendré, manches en bottes, bufle ſans boutons, bandouliere de bufle piquée, aiguillette aurore, culotte de peau, manteau blanc doublé de même, & chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, & l'écuſſon du Prince brodé aux coins.

XXV. PENTHIEVRE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1674. ſous Louis XIV. M. d'*Heudicourt* en a été le premier Meſtre-de-Camp; il a porté le nom de *Toulouſe* en 1693. il eſt *Penthievre* depuis 1737. que M. le Duc de *Penthievre*, Grand-Amiral en eſt Meſtre-de-Camp. M. le Marquis de *Crenay* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons jaunes, bufle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin: l'équipage du cheval eſt rouge, bordé de la livrée du Prince; les ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil d'or & deviſe du Roi: au travers un homme armé, ſur un cheval ailé, & ces mots: *Terrâ marique*, brodés & frangés d'or.

XXVI. SAINT-SIMON. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp en 1666. M. de *Coulange*; il a été *Bordage*, enſuite du *Maine* en 1688. Il eſt *S. Simon* &

a ce rang depuis 1736 M. le Marquis de *S. Simon*, fils aîné en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1737. ſes ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or ; l'uniforme eſt habit doublure & manteau gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin : l'équipage du cheval eſt rouge bordé.

XXVII. DU RUMAIN. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. M. de *Tilladet* en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il a été *Souvré*, *Beringhen*, *Conti* en 1718. il a eu ce rang ſous Louis XV. en 1727. il étoit *Ancezune* en 1734. M. le Comte du *Rumain*, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1740. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons gris-blanc, bufle à agraffes, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, bas blancs & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt jaune bordé ; les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers dans un quarré nuancé eſt un aigle qui s'éléve dans les airs malgré les vents & la foudre, & ces mots : *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent.

XXVIII. BRIONNE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Montelarre*, enſuite *Narbonne*, du *Tronc* juſqu'en 1718. *Villars* juſqu'en 1735. il a été *Rohan*, & M. le Comte de *Brionne* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp ; les ſix Etendarts ſont de ſoye blanche, ſoleil & deviſe du Roi d'un côté, de l'autre ils ſont de ſoye rouge avec une deviſe, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain, bufle & boutons de cuivre, bandouliere jaune & large, aiguillette rouge & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge bordé d'un galon à carreaux rouges & blancs.

XXIX. BEAUCAYRE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu en 1666. pour premier Meſtre-de Camp M. le Marquis de la *Valette*. Le Prince *Camille* de Lorraine l'a eu en 1689. le Prince *Charles de Lorraine*, le Prince de *Lambesq de Lorraine* en 1708. il a été *Beaucayre* en 1730. M. le Marquis de *Beaucayre* en 1736. a ſuccedé à ſon

oncle dans la charge de Mestre-de-Camp de ce Régiment. L'uniforme est habit, collet & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons blancs de trois en trois, buffle a boutons de même, bandouliere jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est de drap verd, bordé d'un galon de livrée; les six Etendarts sont de damas verds, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XXX. BRANCAS. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été crée en 1672. & a eu pour premier Mestre de-Camp M. le Chevalier de *Grignan*, ensuite M. le Marquis de *Grignan*, M. *Fleche* en 1704. M. le Duc de *Luynes* en 1717. M. le Duc de *Chevreuse* en 1732. M. le Duc d'*Ancenis* en 1737 jusqu'en 1739. que M. le Chevalier de *Brancas* a ce Regiment; ses six Etendarts sont de soye cramoisie, soleil & devise du Roi, brodés & franges d'or: c'est le seul Regiment de Cavalerie, dont les Etendarts de soye cramoisie, ayent des bourses blanches. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval est rouge & bordé.

XXXI. TAILLERAND. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été à sa création en 1672. *S. Aignan*, ensuite *Rohan*, redevenu *S. Aignan* a été *S. Simon Raffé* en 1717. *Sabran* en 1738. & M. le Vicomte *Taillerand* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, buffle à boutons de cuivre bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est rouge bordé; les six Etendarts sont de soye cramoisie, soleil & devise du Roi, au revers un lion d'argent, & ces mots: *Noli irritare leonem*. brodés & franges d'or.

XXXII. CLERMONT-TONNERRE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. *Foucault*, ensuite *Quinson* en 1672. *Chillons*, *Goufier*, d'*Egmond* en 1699. des *Marets* en 1704. *Gevres* en 1709. *Gevres* Comte de *Tiennes* en 1726. jusqu'en 1740. que M. de *Clermont Tonnerre* en est Mestre de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, paremens & doublure

rige, boutons d'étain d'Allemagne ſur bois des eux côtés juſqu'à la poche, la patte rouge pour la ndouliere, bufle bordé de blanc, à boutons de uivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chaeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rige brodé.

XXXIII. CHABRILLANT. Ce Regiment i eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 72. du *Gaſt*, *Villequier* en 1690. *Momain*, *Belueil* juſqu'en 1711. & la *Tour*. M. le Marquis *Chabrillant* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1738. uniforme eſt habit & manteau gris, doubles de uge, paremens & revers rouges, boutons de drap s-blanc demi plats, bufle à boutons de cuivre, ndouliere jaune, culotte de panne rouge, chaeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt uge, bordé de blanc : les ſix Etendarts ſont de ye rouge, ſoleil & deviſe du Roi brodés & fran- d'or.

XXXIV. D'EGMOND. Ce Regiment qui eſt trois Eſcadrons, à ſa création en 1672. n'étoit e d'un Eſcadron, & eut pour premier Meſtre-Camp, M. de *Valavoire*. Il a été *Vivans* en 72. *Vivans*, fils en 1689. *Heudicourt* en 1702. *rraine* en 1719. *Lordat*, *Roſen* en 1738. M. le omte d'*Egmond* l'a eu en 1741. M. le Marquis *Egmond* ſon frere en eſt Colonel depuis 1744. uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doure ; paremens & revers rouges, boutons plats métal blanc, bufle à petits crochets, bandouere jaune & étroite, aiguillette plate mêlée de jaune de noir, culotte de peau, chapeau bordé d'arnt fin ; l'équipage du cheval eſt jaune, bordé un grand galon de panne noire : les ſix Etendarts nt de damas jaune, ſoleil & deviſe du Roi en d'un côté, de l'autre un roſier fleuri & boutonné, & ces mots : Qui s'y frotte s'y pique ; en Latin : *ungit aggredientes*, brodés & frangés d'or.

XXXV. BEAUVILLIERS. Ce Regiment ui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 666. du *Pleſſis-Beliere* : il a été *Rabeliere*, enſuite *Tournelle* en 1693. la *Feuillade* & *Cayeux* en 705. M. le Duc de *Beauvilliers S. Aignan* en étoit Meſtre-de-Camp en 1734. M. le Marquis de *Beauilliers* ſon fils en eſt Meſtre-de-Camp. L'uniforme ſt habit gris-blanc, doublure & paremens rouges,

boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage rouge bordé ; les six Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVI. GRAMMONT. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. Il étoit *Thianges*, M. le Prince de *Talmont* l'a eu en 1693. enſuite M. le Duc de la *Trimoüille* ; le Prince de *Turenne* en 1710. M. le Comte de *Grammont* l'eſt depuis 1735. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, aiguillette ronde à deux cordons rouges & verts, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, & l'équipage rouge bordé ; les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVII. DANDLAU. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1674. M. le Chevalier *Dan.* Gentilhomme Piémontois en a été le premier Meſtre de Camp. Il a été *Rogueſpine*, *Sully* en 1701. *Faudrey* en 1706. *Chatellerault*, & M. le Comte *Dandlau* en eſt Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain tournés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVIII. LA VIEFVILLE. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1674. *S. Sylveſtre*, *Bercourt*, *Uſez*, *Marſillac* en 1709. la *Roche-Guyon* en 1712. la *Roche-Foucault*, la *Roche-Guyon* en 1726. la *Rochefoucault*, *Durfé* en 1731. du *Chatelet* en 1734. d'*Harcourt Beuvron* en 1738. *Fleury* en 1738. M. le Marquis de la *Viefville* en eſt aujourd'hui Meſtre de Camp. L'uniforme eſt habit, collet & manteau gris-blanc, paremens, revers & doublure rouges, boutons de drap gris-blanc, boutonnieres blanches de deux en deux, juſques aux poches, bufle à doubles pates & agraffes, bandouliere jaune à boucles de cuivre, ſurtout gris-blanc & paremens à la Pruſſienne, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin ; l'é-

page du cheval eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi d'un côté, de l'autre un Grenadier fleuri, & ces mots : *Floret & ornat*, brodés & frangés d'or & d'argent.

XXXIX. MAUGIRON. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1674. *Vilac*, *Larrard* en 1690. *S. Germain-Beaupré*, *Brion*, *Jenage* en 1721. M. le Comte de *Maugiron* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain d'Allemagne, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XL. S. JAL. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1666. il a été *Thury*, *S. Valery* en 1674. *S. Lievier* en 1691. de *Bens* en 1696. de *Ruffé de Marſillac* & *Montrevel* en 1704. Le Marquis de *Vogué* Meſtre-de-Camp de ce Regiment depuis 1734. vient de s'en démettre, & le Roi vient d'en donner l'agrément à M. le Chevalier de *S. Jal*. L'uniforme eſt habit croiſé avec un retrouci, & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordé de blanc, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLI. VINTIMILLE. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1672. M. le Duc de *Foix* en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il a été *Biron* en 1674. M. le Comte de *Vintimille* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1739. ſes quatre Etendarts ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, aiguillette verte, blanche, noire, rouge & verte, culotte de peau, chapeau bordé d'argent ; l'équipage eſt rouge bordé.

XLII. LA ROCHEFOUCAULT. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour pre-

mier Meſtre-de-Camp en 1682. M. le Comte de *Tallard*. Il a été *Duras* en 1697. *Villequier* en 1710. la *Motte Houdancourt* en 1723. *Briſſac* en 1734. M. le Duc de la *Rochefoucault* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & petits revers de drap rouge, un grand colet blanc, & deſſus un petit colet rouge, manches à l'Allemande, boutons blancs de Strasbourg large & plats, bufle bordé de noir à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage jaune, bordé d'un galon noir: les quatre Etendarts ſont de ſoye jaune bordés de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLIII. PRINCE CAMILLE. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1672. pour M. le Comte d'*Illes*. Il a été *Bezons* en 1675. *Baviere* en 1692. *S. Pouange* en 1696. *Bougard* en 1721. *Aumont* en 1728. M. le Prince *Camille* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens ouverts, & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage eſt rouge bordé.

XLIV. BROGLIE. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp en 1672. M. *Liegeois*. Il a été *Puſegur* en 1675. *Tournefort* en 1696. *Givry* en 1699. *Bezons* & *Beringhen*, *Vaſſé* en 1730. M. le Chevalier de *Broglie* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre jaune des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLV. CHABOT. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Melin*, la *Feronays* pere en 1679. ſon frere juſqu'en 1709. qui le rendit à M. le Comte de la *Feronays*. M. le Marquis de la *Feronais* l'a eu en 1720. M. le Che-

alier *Chabot* en eſt aujourd'hui Meſtre de-Camp. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau ris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons e cuivre plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé 'argent fin, l'équipage du cheval eſt rouge bordé ; es quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & eviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLVI. FOUQUET. Ce Regiment qui eſt de eux Eſcadrons, a été à ſa création en 1673. *Vaurun*, *Monbac* en 1675. ſes neveux en 1693. de *Vienne* en 1694. *Germinon*, de *Lorges*, *Durfort-andan* en 1720. M. *Fouquet de Rochefoliere* en ſt Meſtre-de-Camp depuis 1740. les quatre Etenarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, rodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, petit olet & doublure gris-blanc, paremens & revers roues, boutons de drap gris-blanc, manches coupées, ufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, manau gris-blanc, doublé de rouge, culotte de peau, hapeau bordé d'argent fin ; l'équipage eſt rouge & ordé.

XLVII. D'HEUDICOURT. Ce Regiment ui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 666. *Montauban*, *Beringhen* en 1672. *Livry* en 676. *Clermont d'Amboiſe* en 1689. *Barthillac* en 702. *Lenoncourt* en 1706. le Comte d'*Heudicourt* n eſt aujourd'hui Meſtre de Camp ; les quatre Endarts ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du Roi n or, au revers les Armes d'*Heudicourt*, fond de ueules, bandes de ſable & carneaux d'argent, vec ces mots : *Si fractus illabitur orbis*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & doublure ris-blanc, manteau blanc doublé de rouge, parenens & revers rouges, boutons d'étain de trois en rois des deux côtés, manches en bottes, bufle à outons de cuivre, bandouliere de bufle, culotte de eau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du heval eſt rouge & bordé de vert.

XLVIII. CHEPY. Ce Regiment qui eſt de eux Eſcadrons, a été à ſa création en 1672. *Seyſſac* l'*Imecourt* en 1676. ſon frere en 1693. enſuite *Monauban*, *Fourbin* en 1702. *Chepy* pere, en 1708. M. e Comte de *Chepy* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 728. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, aremens, revers & doublure rouges, boutons de

métal blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ces mots : *Bella felicitas* : brodés & frangés d'or.

XLIX. FIENNES. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1673. *Lançon*, *S. Simon* en 1676. du *Bordage* en 1693. *Bouzols* en 1704. *Briſſac* en 1727. *Coſſé* en 1729. juſqu'en 1735. M. le Marquis de *Fiennes* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens, doublure & revers rouges, boutons de drap gris-blanc de deux en deux, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye, ponceau bordé de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

L. LEVY. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, à ſa création en 1674. a été *Broglie*, *Charlus* en 1676. *Levy* en 1684. la *Vaupaliere* en 1704. du *Beſſay* en 1706. *Norion* en 1713. *Charlus* en 1717. *Levy* en 1723. M. le Comte de *Levy Chateau Morand* en eſt Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit, manteau & doublure gris-blanc, paremens & revers de l'habit rouges, boutons de cuivre ſur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au travers une vierge & ces mots : *Aide Dieu au ſecond Chrétien-Levy*, brodés & frangés d'or.

LI. BARBANÇON. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit en 1674. à ſa création *Givry*, enſuite *Courtebonne* en 1677. *Barentin* en 1696. *Villepreux* en 1717. *Ruffec S. Simon* avant M. le Marquis de *Barbançon* qui en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, d'étain, demi ronds façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye

aurores,

aurore, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

LII. SALUCES. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a eu en 1673. pour premier Mestre-de-Camp M. *Streff.* Il a été *Romainville* en 1676. *Wiltz* pere en 1696. *Wiltz* fils, *Marteville* en 1704. *Roye* en 1719. *Luc* en 1725. *Puysieulx* en 1734. M. le Marquis de *Saluces* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp, ses quatre Etendarts sont de soye rouge bordés de noir. Il a un soleil & la devise du Roi, ils sont brodés & frangés d'or, au revers est un lion, & ces mots pour devise : *Animo major, quàm viribus.* L'uniforme est habit, petit colet, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain tournés, busle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau de chevre, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est vert & bordé.

LIII. ROZEN ALLEMAND. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, entra au service de Louis XIII. en 1639. à la mort du Duc de *Saxe-Weymar*, il étoit alors de mille chevaux, & appartenoit à *Remhold de Rozen* premier Mestre-de-Camp, qui fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roi. Après sa mort en 1667. Louis XIV. le donna à *Conrade de Rozen* son neveu, depuis Maréchal de France en 1703. Ce Regiment fut licencié en 1668. à la paix de Nimegue. Il fut remis sur pied en 1671. par le même *Conrade de Rozen*, qui le ceda en 1682. au Comte de *Rottembourg* son gendre, qui le vendit en 1696. à Charles de *Rozen* son beau-frere, fils du Maréchal, puis en 1709. il fut au Comte Alexandre de *Rottembourg* son neveu, petit-fils du Maréchal, qui le vendit en 1720. au Comte d'*Helmstad* son beau-frere : celui-ci l'a remis au Marquis de *Rozen* Brigadier, petit-fils du Maréchal en 1719. L'uniforme est habit & manteau gris blanc, doublure, paremens & revers rouges, fort larges du haut en bas, boutons de drap gris sur bois, busle à boutons de cuivre, bandouliere étroite de peau jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin ; l'équipage du cheval est jaune & bordé de noir : les six Etendarts sont de soye jaune, il y a le soleil & la devise du Roi en or, aux quatre coins est un trophée d'Armes, le quarré est bordé en argent, le

revers eſt bordé même avec trophées aux coins, au milieu eſt un roſier fleuri en ſoye, & ces mots au-deſſus : *Flores cum in armis*, ils ſont brodés & frangés d'or. Ce Regiment à Prevôté ou grand Etat-Major.

LIV. NOAILLES. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons a eu pour premier Meſtre-de-Camp en 1688. feu M. le Maréchal de *Noailles*. Il a été d'*Ayen* en 1694. à preſent il eſt *Noailles*, M. le Duc d'*Ayen* Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1730. L'uniforme eſt habit, paremens, doublure & manteau de drap rouge, boutons de cuivre ſur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge. Il y a le ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LV. PONS. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1689. Le Cardinal de *Furſtemberg* le donna à Louis XIV. il a été *Courcillon* en 1704. *Bethune* en 1710. & *Bethune* en 1734. depuis 1735. M. le Vicomte de *Pons* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, bufle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval, eſt vert & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye iſabelle : il y a un ſoleil & deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LVI. FITZ-JAMES Irlandois. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé ſur le pied François en 1698. de deux Regimens Irlandois de Cavalerie levés en 1692. Il a été *Schaldon Nugent* Irlandois en 1716. M. le Duc de *Fitz-James* Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1733. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & revers bleus à la Bavaroiſe, boutons d'étain de deux en deux, bufle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'argent, les houſſes & chaperons jaunes bordés de blanc.

LVII. LYNDIN. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, fut donné en 1701. à Louis XIV. M. le

Marquis de *S. Genies* en a été le premier Meſtre-de-Camp Huſſard, le Baron de *Ruttky* en 1707. aujourd'hui M. *Lyndin*. L'uniforme eſt habit ou peliſſe, veſte, manteau & culotte bleus, doublure rouge, bonnet de drap rouge, garni de peau d'ourſon, petits boutons de cuivre ronds & gances plates & rondes pour boutonnieres, cartouche & bandouliere de cuir de rouſſy, une autre pour la carabine; l'équipage du cheval eſt bleu avec une fleur de lis aurore, aux coins en pointe & bottines noires; les quatre Etendarts ſont de ſoye bleuë en pointe fendus par le bas, ſoleil & fleurs de lis brodés & frangés d'or.

LVIII. D'ASFELD. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été formé en 1707. de deux Compagnies des Gardes du Roi d'Eſpagne, que le Prince de *Lorraine de Vaudemont* emmena en France de Milan. Le Marquis de *Monchy d'Hocquincourt* en a été le premier Meſtre-de-Camp, juſqu'en 1738. que M. le Marquis d'*Asfeld* l'a eu. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, & bordé uni, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

LIX. BERCHINY HUSSARD. Ce Regiment créé en 1719. ſous Louis XV. & qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp, M. le Comte de *Berchiny*, qui l'a levé en Turquie & l'a emmené en France. La même année il fut envoyé dans les Cevennes au ſujet de la contagion. L'uniforme eſt peliſſe & veſte bleues, brandebourgs de fil blanc, doublure de peau d'agneau noire, petits boutons d'étain ronds, culotte bleue, bonnet rouge garni de peau d'ourſon, manteau rouge, & brandebourgs de laine blanche, le ſurplus eſt comme au Regiment de *Lindyn* Huſſard; l'équipage du cheval eſt rouge avec des fleurs de lis aurores & bordé de blanc; un des quatre Etendarts eſt de ſoye blanche en pointe fendu par le bas, & trois fleurs de lis d'or. Les trois autres ſont bleus, de même, brodés & frangés d'argent.

LX. DAVID HUSSARD. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été formé à Straſbourg en 1734. pour le Comte d'*Eſterhazy* qui en a été le

premier Meſtre-de-Camp. M. *David* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit ou peliſſe, & manteau bleu, veſte, culotte & bonnet ventre de biche, garnis de peau d'ourſon, bandouliere de cuir de rouſſi. L'équipage de cheval eſt ventre de biche, avec le chiffre du Roi aux coins ; il a deux Etendarts de ſoye, dont un eſt blanc, l'autre bleu, tous deux en pointe & fendus par le bas, avec un ſoleil & deviſe du Roi de chaque côté, ils ſont brodés & frangés d'argent.

LXI. POLERESKY. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été levé dans le commencement la preſente année 1744. M. de *Polereſky* en eſt Meſtre-de-Camp. Je n'en connois point l'uniforme ni les Etendarts, non plus que des Regimens ſuivans, qui ſont de la même création.

LXII. SAXE VOLONTAIRE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre de-Camp M. *Kundelk*.

LXIII. DEAUSOBRE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre-de-Camp M. de *Tſengery*.

LXIV. ROUGRAVE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a eu pour premier Meſtre-de-Camp M. *Bernard de Chaurieux*.

LXV. GRASSIN. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre-de-Camp M. *Graſſin*.

DRAGONS.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. M. le Comte de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, a été le premier Colonel General des Dragons, & a eu ce Regiment en 1668. qui eſt de quatre Eſcadrons, & qui fut formé ſous Louis XIV. de la moitié du Regiment du Roi Dragons. M. le Marquis de *Tilladet* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment en 1668. La Compagnie Colonel-Général eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. M. le Comte de *Coigny* Maréchal de Camp eſt Colonel Général depuis 1734. M. le Marquis de *Femur* Brigadier, eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment

depuis le 27. Fevrier 1727. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, veſte & culotte bleus, boutons d'étain façonnés, boutonnieres blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, cordon du fourniment, & cartouche de peau piqués de blanc, bas blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc, avec les attributs du Général; ce Regiment à quatre Guidons de ſoye, un eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or, avec le chiffre du Roi couronné au milieu & ſemé de flammes d'or ſans nombre, & les trois autres cramoiſis, de même brodés & frangés d'or.

II. MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, étoit à ſa création *Teſſé* en 1684. M. le Duc de *Chevreuſe* en eſt Meſtre-de-Camp Géneral depuis 1736. Les quatre Guidons ſont de ſoye à double fond, bleu & blanc, le bleu eſt ſemé de fleurs de lis brodées en or, & ſur le blanc eſt écrit ces mots: *Victoria pinget*, ils ſont bordés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain ſur bois, & boutonnieres blanches, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc, avec ſix Guidons bordés aux coins qui ſe croiſent.

III. ROYAL. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, fut créé en 1667. & partagé en 1668. pour former le Regiment du Colonel General. M. le Duc de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, en fut le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, le *Roi* en eſt Meſtre-de-Camp, & M. le Duc de *Fleury* Colonel Lieutenant. Les quatre Guidons ſont de ſoye blue, ſoleil d'or de chaque côté, ſemé de fleurs de lis brodées en or, & frangées de même. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens, culotte & veſte rouges, garnis de boutonnieres blanches de deux en deux de chaque côté, avec un grand & petit galon de fil blanc ſur la veſte, boutons d'étain façonnés, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu & bordé d'un grand & petit galon blanc.

IV. LA REINE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Chevalier d'*Hocquincourt* en 1673. la *Reine* en eſt Meſtre-de-Camp, M. *Durrey* Marquis du *Terrail* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1740. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agrémens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain ſur bois, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé de blanc: les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, les armes de la Reine au milieu, ſemés de fleurs de lis brodées d'or & frangées d'or & d'argent.

V. DAUPHIN. M. le Marquis de *Sauvebeuf* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment créé en 1673. pour Monſeigneur Louis Dauphin de France, fils aîné de Louis XIV. M. le *Dauphin* à ſa naiſſance en eſt Meſtre de-Camp. M. le Marquis de *Vaſſé* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant, c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Puiguion*. Les quatre Guidons ſont de ſoye bleuë, ſemés de fleurs de lis & de dauphins avec un ſoleil au milieu, & deviſe Latine: *In periculo ludunt*, brodés en or & argent, frangés de même. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agremens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain façonnés, bonnet tout blanc bordé de bleu, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

VI. ORLEANS. Ce Regiment qui a été créé ſous Louis XV. en 1718. pour la Maiſon d'*Orleans*, eſt de quatre Eſcadrons. M. le Marquis de la *Fare* en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant; enſuite M. le Marquis de *Trenel*; c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Boufflers* depuis 1737. M. le Duc d'*Orleans* premier Prince du Sang en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1723. ce Regiment a eu ce rang par Ordonnance du Roi de la même année de ſa création. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & veſtes bleus, boutons d'étain ſur bois, boutonnieres de fil blanc, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, *&c.*

de peau piqués de blanc, culotte rouge & bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de bleu ; les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, ſemés de fleurs de lis d'or, un Hercule au milieu, ſur ſa maſſue, couvert & ceint de la peau d'un lion, avec des lauriers, & ces mots : *Nomen laudeſque manebunt*, & le chiffre d'*Orleans* couronné au haut, brodés & frangés d'or & d'argent.

VII. BEAUFREMONT. M. de *Liſtenois* de la branche aînée de *Beaufremont* forma ce Regiment en 1673. qui eſt de quatre Eſcadrons : il en fut le premier Meſtre-de-Camp, ſon frere lui ſucceda en 1674. Il fut *Grammont* en 1688. *Peſſac* en 1696. redevint *Liſtenois* en 1699. *Beaufremont* en 1710. frere du précédent *Liſtenois*, & pere du Meſtre-de-Camp d'aujourd'hui. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure & paremens rouges, veſte ventre de biche à doubles boutonnieres, boutons d'étain ſur bois gaudronnés, bonnet ventre de biche, bordé de pluche bleue, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt ventre de biche bordé de blanc ; les quatre Guidons de ce Regiment ſont de ſoye bleuë, chargés d'un ſoleil d'or & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre verré d'or & de gueule, avec le cri de la Maiſon de *Beaufremont*, Dieu aide *au premier Chrétien*, brodés & frangés d'or.

VIII. DE SURGERE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1673. il étoit *Firmaçon*, enſuite *Barbezieres* en 1678. d'*Eſtrades* en 1692. *Bel-Iſle* en 1705. *Bonnelles* en 1709. d'*Armenonville* en 1727. M. le Marquis de *Surgere* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp ; les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, brodés & frangés en or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain façonnés, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire ; l'équipage rouge bordé de blanc.

IX. VIBRAYE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1674. Il a eu pour premier Meſtre-de-Camp, M. de *S. Sadoux* il a été *Pinſonnel* en 1677. *Gobert* en 1690. d'*Arbert* en

1700. Vidame d'*Amiens* en 1701. du *Heron* e 1702. *Bourneuf* & *Vaſſé* en 1705. *Epinay* en No vembre 1705. iuſqu'en 1734. M. de *Vibraye* en el aujourd'hui Meſtre de-Camp ; les quatre Guidon de ce Regiment ſont de ſoye rouge, deviſe d Roi en or, au travers deux couronnes de laurier jointes enſemble ſur le fond bleu, & ces mots *Pro gemino certamine*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau & paremens rouges veſte bleue, boutons d'étain unis, boutonniere blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bord de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

X. L'HOPITAL. Ce Regiment qui eſt d quatre Eſcadrons, a été formé en 1674. Il étoit d *Fay*, la *Lande* en 1678. *Verac* en 1696. *Kailus* & *Beaucourt* en 1716. *Vitry* en 1725. M. le Marqui de l'*Hopital Sainte-Meme* en eſt Meſtre-de-Cam depuis 1739. Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue deviſe du Roi en or, au revers un coq brodé d'ar gent, aux Armes de l'*Hopital Vitry*, & ces mots *Vigil & audax*, brodés & frangés d'or. L'uniform eſt habit, manteau & culottes rouges, doublure & veſte de même, paremens & colet bleus, bouton d'étain façonnés, & boutonnieres rouges, bonne orange doublé d'une pluche bleue, bordé de bleu ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire : l'é quipage du cheval eſt orange, bordé d'une livré de ſoye bleue & blanche.

XI. HARCOURT. Ce Regiment qui eſt d quatre Eſcadrons, a été formé en 1674. à Maſtricl de Compagnies Franches & de Compagnies d Liegeois. Il a été la *Bretêche* en 1675. *Chevilly* e 1682. *Kailus* en 1688. *Lautrec* en 1696. *Roche-Pierre* en 1720. M. le Chevalier d'*Harcourt* e eſt Meſtre-de-Camp depuis 1728. Ce Regiment avoi pris à la guerre des tymbales, qu'il a long-tem conſervees, mais le Roi les a ſuppr nées. Ses quatre Guidons ſont de ſoye cramoiſie d'un côté, deviſe du Roi brodée en or, le revers de damas jaune avec un nuage d'où ſort la foudre qui brule ur Château, & ces mots : *Fulgere cœtus*, brodés & frangés d'or d'argent. L'uniforme eſt habit, manteau, paremens, veſte & culottes rouges, doublure

jaune,

unes, & boutonnieres blanches de deux en deux, onnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* e peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé 'argent fin, cocarde noire : l'équipage du cheval t r uge bordé de jaune & rouge.

XII. NICOLAI. Ce Regiment qui eſt de qua- e Eſcadrons, a été *Nicolai* a ſa création en 1674. *urſard* en 1676. *Senneterre* en 1692. *Bellabre* en 700. *Plelo* en 1728. M. le Marquis de *Nicolai*, fils né l'a eu juſqu'en 1731. M. le Chevalier de *Nicolai* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit, manteau & culote rouges, doublu-, paremens & veſte vertes, boutons d'étain demi nds, boutonnieres blanches, bonnet rouge dou- é de vert & bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de au, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé rgent fin, cocarde noire ; l'équipage du cheval vert bordé de blanc : les quatre Guidons ſont ſoie verte, deviſe du Roi en or, brodés & ngés d'or.

XIII. LA SUZE. Ce Regiment qui eſt de atre Eſcadrons, a été levé en 1675. par M. *Au-eau* qui en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il té d'*Asfeld* en 1678. ſon frere l'a eu en 1689. *Hautefort* en 1690. & *Sommeri* en 1707. M. le mte de la *Suze* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1. Les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe Roi en or, brodés & frangés d'or. L'uniforme habit, manteau, doublure, paremens, veſte & ote rouges, boutons d'étain de Straſbourg ar- tés & façonnés, & agremens gris, boutonnieres ges, bonnet tout rouge bordé, ceinturon de peau ué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'ar- t fin, & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt bordé d'un grand galon de la livrée du Meſtre- Camp.

XIV. EGMONT. Ce Regiment qui eſt de tre Eſcadrons, fut levé par la Maiſon de *Condé* 1676. M. de *Barbezieres* en fut le premier Meſ- de-Camp Lieutenant. Il a été *Fimarcon* en 1678. *Gesbriand*, *Condé* en 1710. *Mailly* en 1740. M. le comte d'*Egmond* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 4. Les quatre Guidons ſont de ſoie cramoiſie, deviſe du Roi, ſemés de fleurs de lis, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit, manteau, dou-

blure, culote & veste rouges, paremens de panne cramoisie, boutons de cuivre façonnés, boutonnieres blanches, bonnet rouge doublé de panne cramoisie, bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire; l'équipage du cheval est rouge bordé de blanc.

XV. LANGUEDOC Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été créé au nom de la Province du *Languedoc* en 1676. M. le Chevalier de *Ganges* en a été le premier Maître-de Camp. Louis XIV. l'a rétabli en Languedoc en 1684. M. le Comte de *Rannes* en est Maître de Camp depuis 1738. Les quatre Guidons sont de soie bleue, devise du Roi, semés de fleurs de lis d'or, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau bleus, doublure, paremens, veste & culote rouges, boutons d'étain façonnés, boutonnieres blanches, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon jaune, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval est bleu bordé de blanc.

XVI. DU ROI. Regiment créé en 1743. M. le Comte de *Creil* en est le premier Maître de Camp.

XVII. SEPTIMANIE. Nouveau Regiment de Dragons levé dans la Province de Languedoc en 1744. qui a pour premier Maître de Camp M. le Duc de *Fronsac*, fils de M. le Duc de *Richelieu*.

Fin du second Volume.

De l'Imprimerie de GISSEY.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre : *Dictionnaire Militaire*, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris, le 26. May 1744.

MAUNOIR.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé HENRI-SIMON-PIERRE GISSEY, Libraire-Imprimeur à Paris, Nous a fait remontrer qu'il déſireroit imprimer ou faire imprimer & donner au Public deux Ouvrages qui ont pour titre, *Dictionnaire Militaire*, *Etrennes Hiſtoriques*, *&c.* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires : A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant ; Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, d'imprimer ou faire imprimer leſdits Ouvrages en un ou pluſieurs Volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *neuf années* conſécutives, à com-

pter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contre-scel desdites Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il

en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre-dit très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau, Chancelier de France ; le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant, ou ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages ſoit tenuë pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Sécretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles, le ſeiziéme jour du mois de Fevrier, l'an de grace mil ſept cent quarante-deux, & de notre Régne le vingt-ſeptiéme.

Par le Roi en ſon Conſeil,

Signé, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 603. fol. 588. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris le 12. Mars 1742.

Signé, SAUGRAIN, *Syndic.*

ERRATA DU I. TOME.

PAge 146. ligne 7. *mots de bourcet*, lisez *mât de bourcet.*
Page 381 ligne 14. *pied*, lisez *bien.*
Page 411. ligne 43. σύμβολο, lisez σύμβολοϛ.

ERRATA DU II. TOME.

PAge 18. ligne 5. *parurent*, lisez *partent.*
Page 112. ligne 32. *M. le Comte de Saxe, Maréchal de France en* 1741 lisez en 1744.
Page 136. ligne 14. *ête*, lisez *tête.*
Page 178. ligne 27. *pour y faire écouler les Eléphans*, lisez *pour y faire entrer les Eléphans.*
Page 224. ligne 44. *peard*, lisez *petard.*
Page 230. ligne 34. *on embleeſt*, lisez *on emblesse*
Page 266. ligne derniere *dɔgt*, lisez *doigt.*
Page 362. ligne 10 *Griſegonele*, lisez *Griſonele*
Page 379. ligne 40. de *ſeu de conſéquence*, lisez *de peu de conſéquence.*